REVUE AFRICAINE

Vol. 91

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1947

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place centrale de Ben-Aknoun (Alger)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :
Codification 4 00 2600

LE SANCTUAIRE PUNIQUE DE SOUSSE

En 1863, le R. P. Agostino da Reggio recueillit, dans les tranchées creusées pour recevoir les fondations de l'église de Sousse (1) des urnes contenant des cendres et surmontées de stèles (2). Plus tard, on découvrit encore, à l'angle de la rue Saussier, non loin de l'église, des urnes et un autel (3).

En 1911, enfin, le Chanoine Leynaud donna un compte rendu de découvertes analogues, faites encore au même endroit (4). On avait bien pensé qu'il serait bon de poursuivre

(1) Sur la côte Est de la Tunisie, bâtie face au Levant, sur la pente d'une colline dont le pied est baigné par la Méditerranée. A 124 kms au Sud de Tunis.

Hadrumetum à la période romaine.

J'ai écarté *Hadrumète* malgré la ressemblance du mot avec *Hadramawt*, mot sémitique et qui s'appliquerait mieux, peut-être, à la Sousse punique.

Hadramawt est une des régions d'Arabie que traversèrent les vagues des grandes migrations des Sémites. On ne sait rien de certain sur l'origine des mots *Hadrumetum* et *Susa*, ni sur les moments où ils ont été employés pour la première fois.

On ne sait pas non plus ce qu'ils ont effectivement désigné : la ville, un quartier seulement, le port ?... ou simplement, des habitants ?...

On dit : « Sousse », aujourd'hui. Sur l'origine du mot, voir aussi : S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, I, p. 363.

(2) La plupart des stèles ont été apportées à Carthage par l'Abbé Trihidez, aumônier militaire. C'est là qu'elles ont été étudiées, au Musée Lavigerie, par le Docteur Carton qui en a donné une description : Docteur Carton, *Sanctuaire de Tanit à El Kénissia*, p. 144 et suiv., *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, 1908.

Certaines d'entre elles sont entrées au Musée du Louvre. P. Berger a consacré (*Stèles trouvées à Hadrumète, Gazette Archéologique*, 1884, 2, p. 51 et suiv.) une étude aux représentations qui y figurent. On retrouve ces mêmes stèles aux fig. 33, 34 et 35 ; p. 78 et 79, des *Instructions pour la Recherche des Antiquités dans l'Afrique du Nord*, illustrant un article de P. Berger. Cf. aussi : E. Babelon, *Manuel d'Archéol. Orientale*, p. 283, fig. 208.

(3) Dr Carton, *loc. cit.*, p. 143 ; Dr Carton, *Notice sur les ruines d'El Kénissia, Bull. de la Sté d'Archéol. de Sousse*, 1907, p. 90 et suiv.

(4) Leynaud, *Rapport sur les fouilles d'un sanctuaire phénicien à Sousse* (Tunisie), *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr., 1911*, p. 470 et suiv.

la les recherches. Mais, ce projet avait été abandonné parce qu'on avait laissé bâtir, entre temps, dans le quartier de l'église, sans réserver un pouce de terrain.

Les bombardements aériens de Décembre 1942 et de Janvier 1943 qui frappèrent Sousse si durement eurent raison de quelques immeubles du quartier. Il fut alors décidé qu'aussitôt après l'enlèvement des décombres, une fouille méthodique serait entreprise (5).

Grâce à l'intervention de M. Minet, alors Chef de la IVe Région et de M. Taieb Sakka, Caïd Gouverneur de Sousse, qu'il m'est agréable de remercier ici, les difficultés habituelles furent bientôt levées (6) et la fouille commencée le 3 septembre.

⁂

Tout d'abord, les sondages furent infructueux (7).

Puis, on rencontra l'*area* du sanctuaire punique. Apparemment, les offrandes y sont disposées comme dans le sanctuaire

(5) En mai 1946, M. Truillot, Conservateur du Musée de Sousse, avait, spontanément, procédé à une vérification. Mettant à profit un éboulement au fond d'un puits endommagé par les explosions des bombes, il s'assura de la présence d'urnes surmontées de stèles à plus de trois mètres de profondeur par rapport au sol moderne, prouvant ainsi l'utilité des recherches.

(6) Mes remerciements vont aussi à MM. Monnet, Vice-Président Adjoint de la Municipalité de Sousse, Bajada, Agent-voyer, et Tanti, honorable commerçant de la ville, qui ne m'ont pas ménagé leur aide.

La direction des ouvriers, dont le travail fut toujours pénible et souvent dangereux, fut assurée efficacement par M. Louis Pagès, Chef de Chantier du Service des Antiquités et Arts. Il est également juste de rendre hommage, ici, à son courage, à son énergie et à son esprit d'initiative.

(7) A l'Est de l'église, des constructions modernes surmontent une immense citerne romaine aujourd'hui envasée. (Terrain Tahar Qahbiche, immatriculation 35).

Au Nord-Ouest de l'église le sol ne paraît pas remanié. On y retrouve, dans le même ordre, les couches archéologiques déjà connues à Sousse dans la tranchée du chemin de fer : A deux mètres de profondeur, pipes, dont certains exemplaires sont remarquables (j'en assurerai l'étude ultérieurement, en vue de compléter le catalogue des pipes de Tunisie, si heureusement dressé par le Commandant Martignon, *Pipes présumées antiques trouvées en Afrique du Nord, Bull. Archéol. Com.*, 1941, 1942, p. 569 et suiv.), et fragments de lampes arabes semblables à celles déjà connues (Gouvet, *Notes sur les fouilles de fondations de l'Ecole franco-arabe de Sousse*, apud. : J. Renault, *Cahiers d'Archéol. Tun., Nouvelle série*, deuxième cahier, p. 72-73). Au-dessous, tessons romains. Puis, plus rien. L'eau est à 6 m. 50. Sous l'eau, le substratum est du sable noirâtre, absolument vierge. (Terrain Héritiers de Ali ben Hadj Yaya).

La fouille a été faite au Nord de l'église, dans le terrain des héritiers de Ali ben Hadj Yaya en bordure de la nef. Un peu plus au Nord, 80 mètres carrés de sanctuaire restent encore à fouiller. Les travaux n'ont pas été poussés jusque là en raison du mauvais vouloir de M. Vella, propriétaire du terrain.

de Carthage, à Salammbô (8). Sur plusieurs épaisseurs superposées, des stèles surmontent des urnes remplies de cendres.

Pour permettre la notation exacte de l'état de l'*area*, il a été procédé à une fouille en falaise verticale et en décapage horizontal, avec autant de paliers qu'il fut nécessaire.

Fouiller l'*area* d'un sanctuaire consiste essentiellement à la détruire. En effet, les monuments qui y sont rassemblés ne sont pas disposés sur un plan horizontal que l'on peut découvrir et laisser au jour. La recherche des objets inclus dans les plans les plus profonds nécessite l'enlèvement préalable de ceux des étages de surface. En vue de conserver, malgré cette destruction, une synthèse de la fouille, des coordonnées fixes ont été choisies, et mètre par mètre, un levé de la position de tous les objets rencontrés a été soigneusement tenu. Un catalogue a été constitué.

Tous les objets ont été numérotés et le même numéro a été reporté sur les levés (9).

L'examen de ces levés, permet à présent, de situer dans l'espace et immédiatement, n'importe quel monument provenant de la fouille, tant isolément qu'en groupe (10). De nombreuses photographies ont également été prises au cours de la fouille. Elles recoupent les plans ainsi établis (11). Je ne donne, ici, pour ne pas allonger démesurément cette étude,

(8) L. Poinssot et R. Lantier, *Un sanctuaire de Tanit à Carthage Rev. de l'Hist. des Religions*, 1923.

F. W. Kelsey, *A Preliminary Report on the Excavations at Carthage. American Journal of Archaelogy*, 1926.

B. Pace et R. Lantier, *Monumenti Antichi*, XXX.

F. Icard, *Découverte de l'area du Sanctuaire de Tanit à Carthage. Rev. Tun.*, 1923.

Ch. Saumagne, *Note sur les découvertes de Salammbô, Rev. Tun.*, 1923.

(9) Les stèles provenant du sondage de M. Truillot ont fait l'objet d'une numérotation distincte, précédée de la lettre T.

(10) C'est grâce aux levés, étudiés objectivement, hors de la fouille obsédante, que l'essentiel de la stratigraphie de l'*area* a pu être compris, puis vérifié et contrôlé par la poursuite des travaux.

(11) Tous ces documents ont été versés aux Archives du Service des Antiquités et Arts de Tunisie, 73, rue de l'Eglise, à Tunis.

qu'un cliché photographique (Fig. 2) et un schéma explicatif (Fig. 1). Les étages les plus profonds du sanctuaire ne se voient pas sur la photographie parce qu'ils sont aujourd'hui immergés. Le niveau de l'eau, en effet, a monté depuis les temps puniques (12). Malgré les moyens mis en œuvre, je n'ai pas réussi à assécher le fond de la fouille (13).

Sous le niveau de l'eau, les recherches ont cependant été poursuivies avec le même soin qu'en surface.

⁂

Premier niveau

A trente centimètres sous le niveau actuel de l'eau se trouve une nappe d'argile noire extrêmement dure et très épaisse (14).

Dans la masse de l'argile qui s'est refermée au-dessus d'elles et à soixante-dix centimètres de profondeur environ, ont été construites, à l'aide de pierres plates dressées les unes contre les autres, des niches abritant des poteries très anciennes pleines d'ossements incinérés.

Ces urnes ont une forme courante à Salammbô où on les rencontre aux niveaux que l'on date du VIe siècle et avant. Elles sont inconnues dans les tombes : l'une est une amphore avec une gorge sur le col et une bande bistre sur la panse (haut. 33 cms), une autre est une cruche à une seule anse de la même série (15), mais plus vieille néanmoins (VIIe siècle av. J.-C.) (Fig. 3), (haut. 23 cms).

(12) Ce phénomène est dû à la transgression post-Würmienne qui affecte toutes les côtes de la Méditerranée.

(13) J'ai même utilisé la pompe à crapauds à fort débit. Lorsqu'un épuisement partiel était obtenu grâce à ce moyen, les eaux d'infiltrations arrivaient, si puissantes, qu'elles entraînaient avec elles les bases des parois de la fouille et les faisaient effondrer. J'ai, coup sur coup, essuyé trois éboulements graves et force me fut d'abandonner cette méthode de recherches.

(14) La recherche de son épaisseur a été faite à la barre à mine. Il a été impossible de dépasser un mètre. A cette profondeur la barre à mine était toujours dans l'argile.

(15) Harden, *Pottery* [voir note (20)], fig. IV, Tanit II, forme *t* et fig. IV, Tanit II, forme *n*. Poinssot et Lantier, *Un sanctuaire*, pl. V, forme 9.

Une troisième est une jarre à épaulement que l'on rencontre au sanctuaire de Salammbô dans les strates qui correspondent au VIe siècle et, à Carthage même, dans les tombes de la même époque (16). (Fig. 4), (haut. 30 cms).

Une dernière, enfin, est le développement d'une forme connue à Salammbô où elle est cependant rare (17).

C'est un vase (14 cm. de haut) dont l'allure générale est celle d'un pot de chambre d'aujourd'hui (Fig. 31). L'anse des vieux exemplaires de Carthage et de Motyé est faite d'un boudin cylindrique qui est attaché sur la panse. Celle de l'exemplaire de Sousse, plus récent est un ruban plat qui est attaché sur la panse et au rebord de l'orifice.

A la même profondeur, il a été découvert, au cours des sondages, quelques os longs non brûlés et un crâne humain avec une mâchoire aux dents fortement usées.

Les os avaient été recouverts des débris d'une grande jarre.

La grande jarre et les poteries dont je viens de parler sont visiblement du VIe siècle av. J.-C., au moins. Elles représentent ce qui subsiste du plus ancien dépôt découvert à Sousse jusqu'à ce jour.

Il est pourtant admis que la fondation de la ville attribuée aux Tyriens, remonte à une très haute époque (18). Ainsi un hiatus subsiste entre la date qu'il faut assigner à ces poteries et la date traditionnelle de la première occupation du site. Peut-être des découvertes ultérieures viendront-elles combler cette lacune (19).

⁂

Toujours, sous l'eau, mais juste au niveau de la couche d'argile se trouve une deuxième sorte d'offrandes.

De loin en loin, sans ordre symétrique et à peu près à

(16) Harden, *Pottery*... etc., fig. IV, Tanit II, variante de la forme *h*.

(17) Harden, *Pottery*, p. 69, class. G. (Il n'a pas pu la dessiner faute d'exemplaire en bon état). Poinssot et Lantier, *Un sanctuaire*, pl. V, forme 5.

(18) S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, II, p. 136-7.

(19) Sousse est mentionnée pour la première fois dans le Périple improprement appelé de Scylax (§ 110, p. 89), qui ne remonte qu'au IVe siècle.

Sur la date du Périple du Pseudo-Scylax, voir : Unger, *Philologus* XXXIII, 1874, p. 29 à 45 (347 avant J.-C.).

soixante centimètres les unes des autres, sont creusées dans l'argile, des alvéoles circulaires d'une trentaine de centimètres de diamètre.

Des urnes couvertes, soit d'un débris de poterie plate, soit d'une assiette ou d'une patère sont déposées dans ces alvéoles. Une seule fois, il en a été recueilli une dont l'obturation était assurée par un débris de pavé à reliefs. Une fois aussi la même alvéole contenait deux urnes.

Presque toutes les urnes ont été écrasées par le poids des terres ; il est rare d'en trouver une intacte.

Leurs formes sont assez variées.

Les plus nombreuses sont tronconiques avec la plus petite base en bas. Elles portent deux anses verticales — simples rubans un peu aplatis par une pression de la main, attachés à la hauteur du plus gras de la panse. La plupart dépassent quelque peu vingt centimètres de hauteur. Elles sont en terre lourde soigneusement tournée, grise et sans engobe, et portent un téton sous le fond. Un bourrelet un peu épais borde le col. Quelques-unes n'ont pas ce bourrelet et leur col s'évase alors en pavillon. Ces deux principales formes sont abondamment représentées. Elles sont aussi reproduites par d'assez nombreuses variantes (Fig. 17, 18). Ce sont des imitations, faites à Sousse, de formes de Carthage, où elles sont nombreuses dans le sanctuaire et dans les tombeaux durant le Ve siècle avant notre ère ([20]). A Carthage, on les rencontre même encore vers la fin du Ve siècle av. J.-C. ([21]).

Certaines s'apparentent davantage, à cause du bourrelet qu'elles portent au bord du col, à une forme trouvée au cimetière d'Ard El-Khéraïb, par Merlin et Drappier ([22]) et qui donne à mon avis, l'exemple le plus récent de l'évolution de cette forme. A Ard El-Khéraïb, elle ne remonte pas au delà du début du IVe.

D'autres, plus rares, ont la même allure générale, mais

(20) D. B. Harden, *The Pottery from the precinct of Tanit at Salammbô*, Carthage, *Iraq*. vol. IV, 1937, Tanit II, class. A. forme b. P. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, pl. XXIX, XXXI.

(21) Au moment de l'apparition des fosses à portes. Gauckler, *Nécropoles*, pl. XLI, fap. 158.

(22) A. Merlin et L. Drappier, *La nécropole punique d'Ard el-Khéraïb*, forme 5.

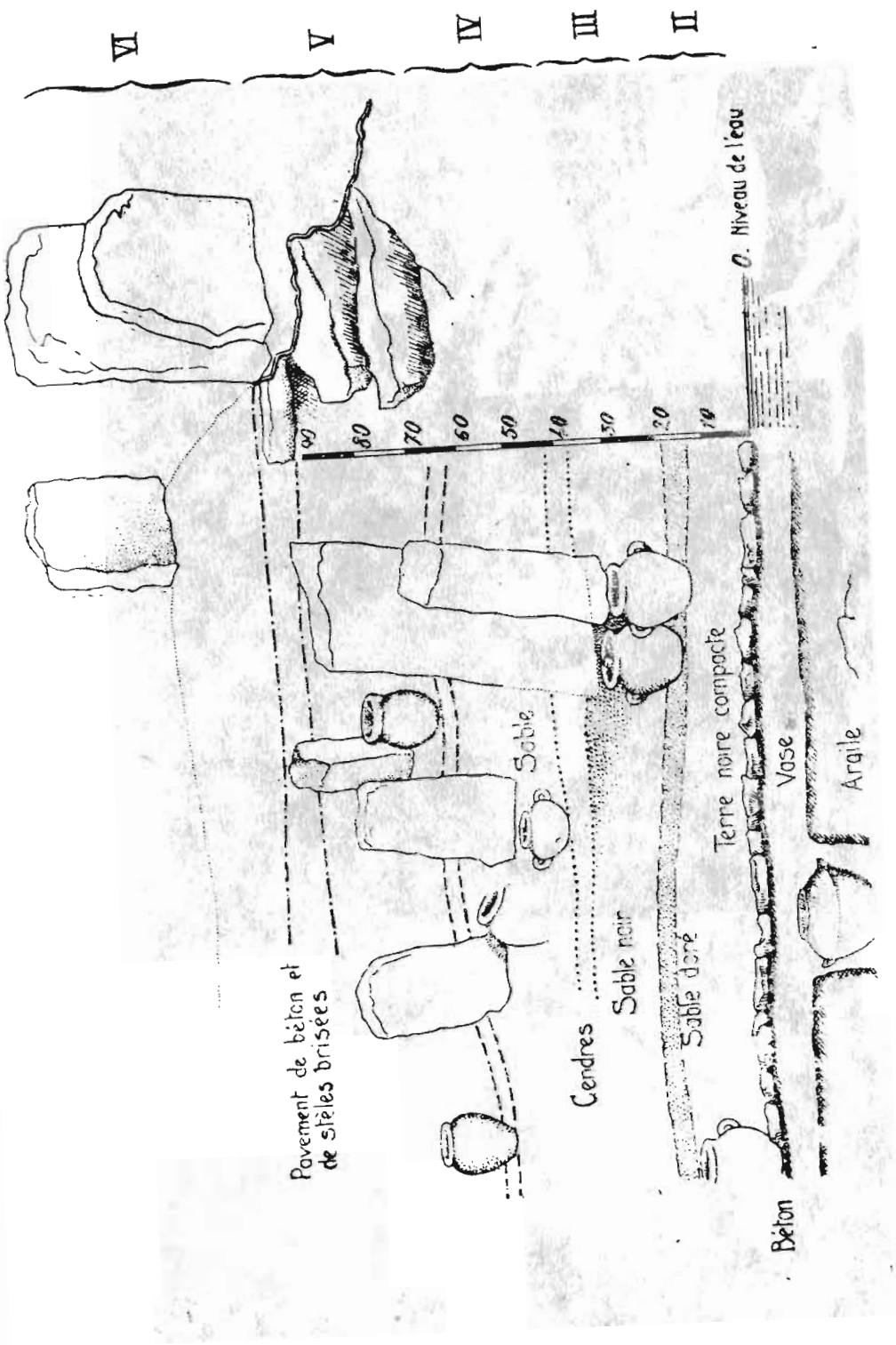

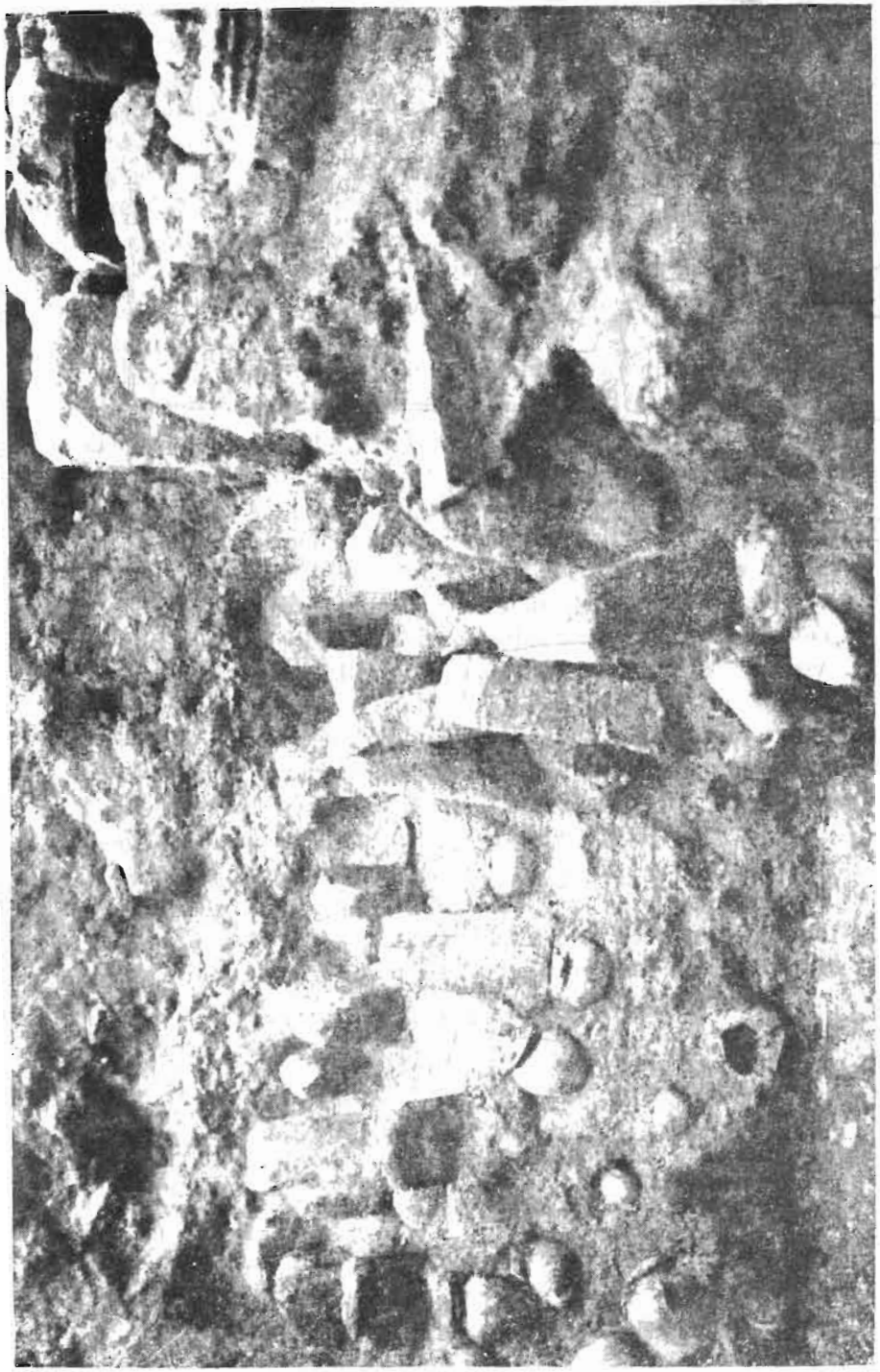

3 1 5

Fig. 3, 4, 5. — Poteries des cavités dolméniques construites sous l'argile.

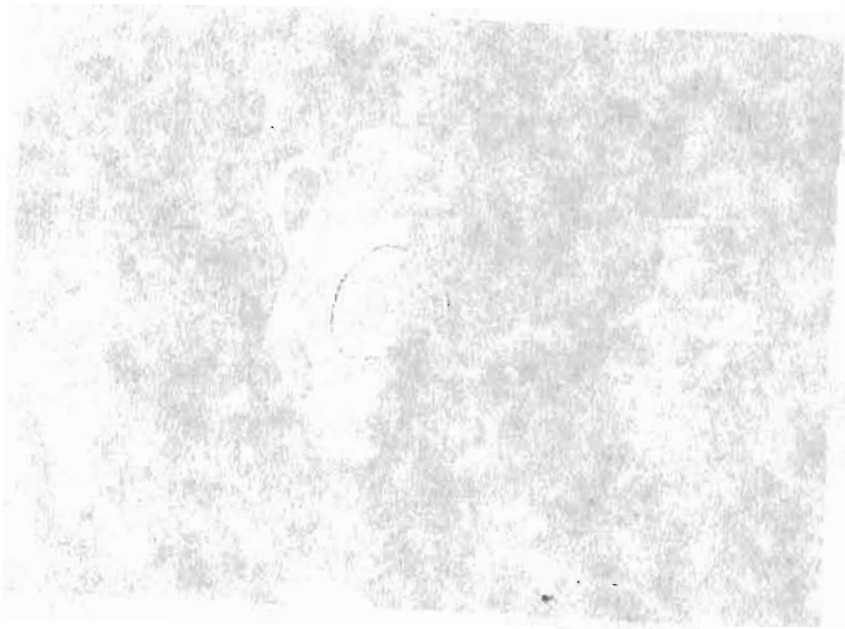

sont un peu moins hautes, elles ne dépassent pas une vingtaine de centimètres de hauteur et sont plus trapues. Les anses, sur ces exemplaires, sont remplacées par trois mamelons disposés à égale distance les uns des autres, au plus large de l'épaule, dans le même plan horizontal. Chacun d'eux est percé verticalement d'un petit trou obtenu probablement par l'enfilage d'une tige métallique dans la terre encore molle. Comme les précédentes, ces poteries sont de terre lourde, grise, et sans engobe, mais elles sont bien tournées. Leur fond n'a pas de téton. On remarque que cette forme est représentée par au moins quatre variantes (Fig. 6, 7, 9, 10). Elles ressemblent beaucoup à des urnes analogues de Motyé provenant du sanctuaire de l'île. Mais les urnes de Motyé paraissent plus grossières et les mamelons de préhension, plus marqués y sont davantage des rubans plats et horizontaux que des tétons, comme sur les exemplaires de Sousse (23).

C'est la première fois que semblables poteries sont découvertes dans un site punique.

Au même niveau ont été recueillies d'autres céramiques de formes différentes. Chacune d'elles, à l'exception des amphores, n'est représentée que par un seul exemplaire.

L'amphore à anses verticales est de forme très courante. Elle est ornée de cercles concentriques de couleur brune, peints sur le col jusqu'à l'amorce inférieure des anses (Fig. 11, 12, 13). Cette amphore est tournée dans une argile lourde et grise, recouverte d'une très légère engobe jaune pâle obtenue par une simple application de barbotine. La base porte un téton. Il faut la considérer comme la variante d'une forme connue à Salammbô vers la fin du Ve siècle (24), mais qui n'existe pas dans les tombes du IVe siècle d'Ard El-Khéraïb (25), (haut. 25 cms).

(23) B. Pace, *Ricerche Cartaginesi, Monumenti Antichi*, XXX, 1925, p. 155, fig. 5, objet du milieu, en haut. Il s'agit de dérivés de la forme « r, fig. 3 » de Tanit, à anse funiculaire horizontale. D. B. Harden, *Pottery*, fig. 3, à la page 77.

(24) Harden, *Pottery*, fig. IV, Tanit II, forme 9.
Poinssot et Lantier, *Un Sanctuaire*, pl. V, n° 8.

(25) On la trouve, à peine déformée, dans les cimetières de province, au IIIe siècle avant J.-C. P. Cintas et E. G. Gobert, *Tombeaux puniques du Jbel Mlezza, Rev. Tun.*, 1939, fig. 20. C'est la même que signale M. Astruc, à Djidjelli, dans le tombeau n° 20, 2e cimetière, forme D, in : *Rev. Afr.*, 1937, et dont elle donne une date grossièrement erronée.

Une autre est une sorte de cruche à une seule anse, de même fabrication.

Il y a enfin deux oenochoés, l'une à bec trilobé et l'autre à bec circulaire (Fig. 15) (haut. 23 cms). Celle-ci est ornée de trois filets et d'une bande de couleur bistre, immédiatement sous le rebord du col et à l'amorce inférieure de l'anse.

Par deux fois furent trouvés, tout contre l'urne et à l'intérieur de la cavité creusée dans l'argile, deux petits bols sans pied (Fig. 8) de quatre à six centimètres de diamètre, formes dérivées du vase n° 31 et une fois une marmite en terre très fine et très légère, à fond courbe et munie de deux anses sur les côtés (hauteur : 6 cm.).

J'ai déjà signalé que toutes les poteries de ce premier niveau étaient protégées par un débris de céramique, mais on ne peut pas dire de quelles formes de jarres brisées proviennent les fragments ainsi utilisés. Quant aux plats ou aux patères, ils n'offrent aucun intérêt particulier. Leurs formes et leurs décors les font ressembler à ceux des tombeaux du cimetière d'Ard El-Khéraïb qui remontent au début du IVe siècle avant notre ère.

Une urne a été rencontrée couverte d'une lampe bicorne (Fig. 25), simple soucoupe dont on a relevé les bords pour former deux gorges où faire passer une mèche. Une autre était fermée par un petit bol à anse (Fig. 8). Une autre encore était surmontée d'un fragment de pavé à reliefs, débité dans une pierre calcaire très friable et blanche.

Le pavé a, par endroits, un peu plus d'un centimètre et demi d'épaisseur. Il a quinze centimètres de large, mais, comme il est cassé on ne peut avoir aucune idée de sa hauteur. Des creux allant jusqu'à cinq millimètres ont épargné un relief qui a été rectifié par la suite à la pointe et à la surface duquel on a, par le même procédé, ajouté quelques détails (Fig. 47).

Sur une sorte de marche d'escalier, entre deux colonnes dont on ne voit que les bases, se tient un personnage. De sa longue robe sortent deux pieds nus. Un trait maladroit, sur le pied gauche marque les orteils. Des traits verticaux imitent les plis de la robe. A la hauteur du ventre, sur le personnage, est appuyé un objet dont la base est courbe et que je n'arrive

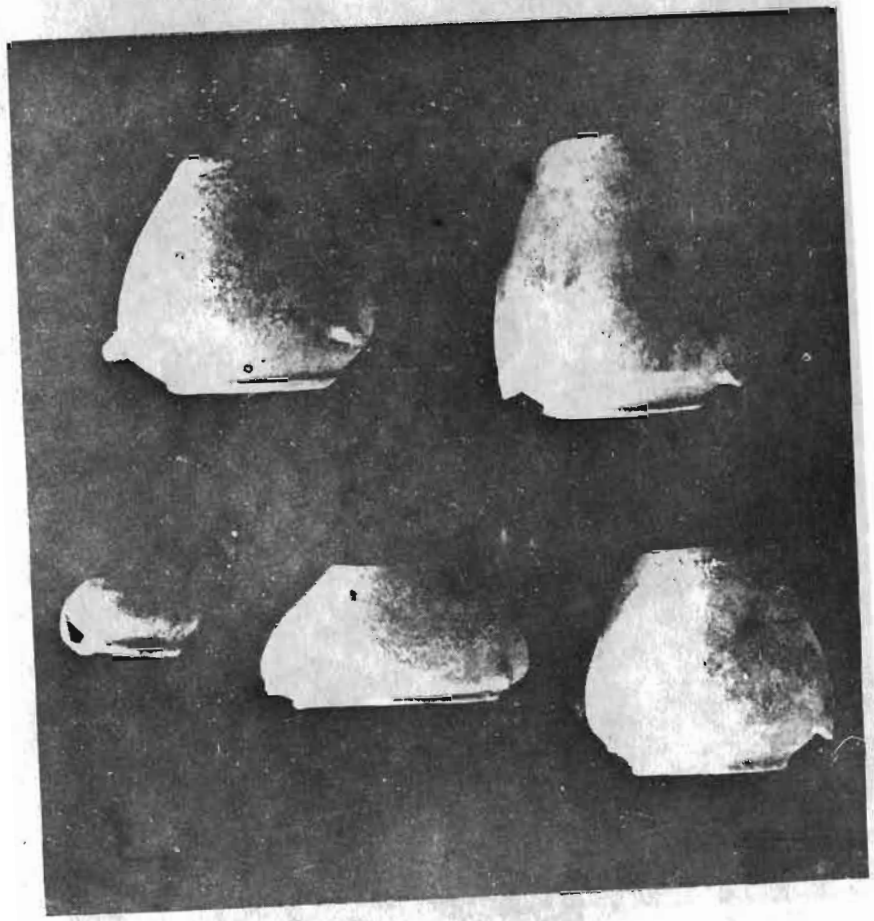

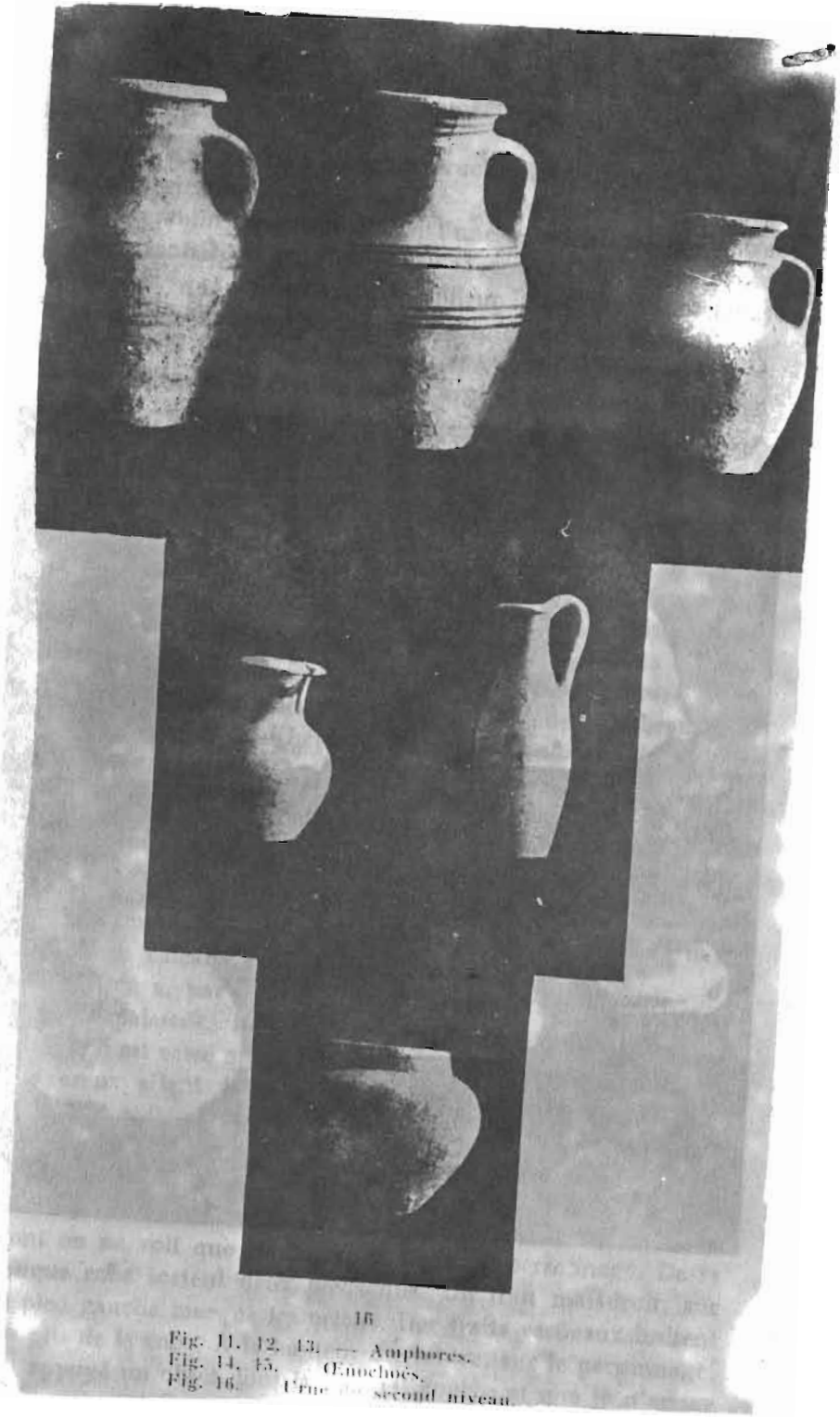

16

Fig. 11, 12, 13. — Amphores.
Fig. 14, 15. — Œnochoés.
Fig. 16. — Urne du second niveau.

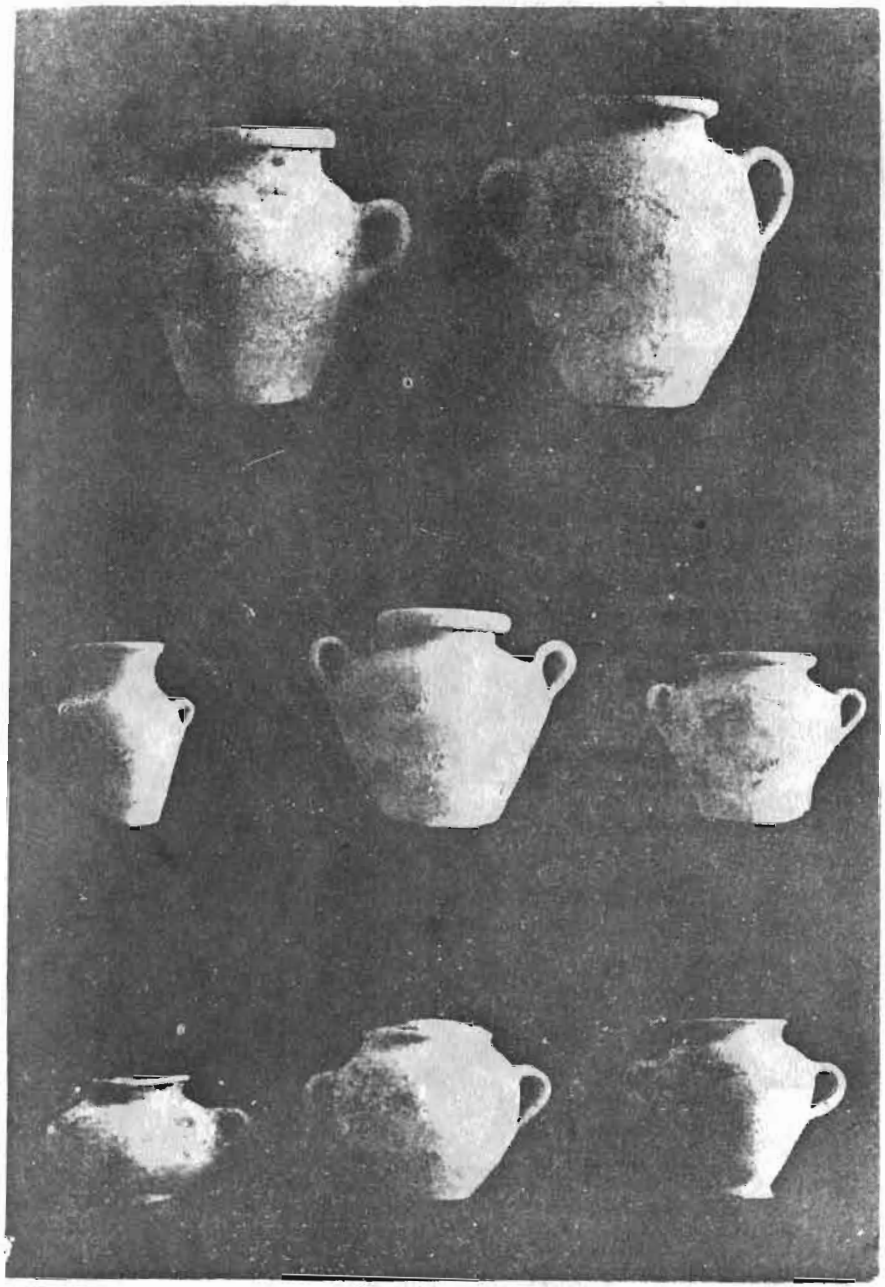

Fig. 17, 18. — Vases à anses verticales des premier et second niveaux

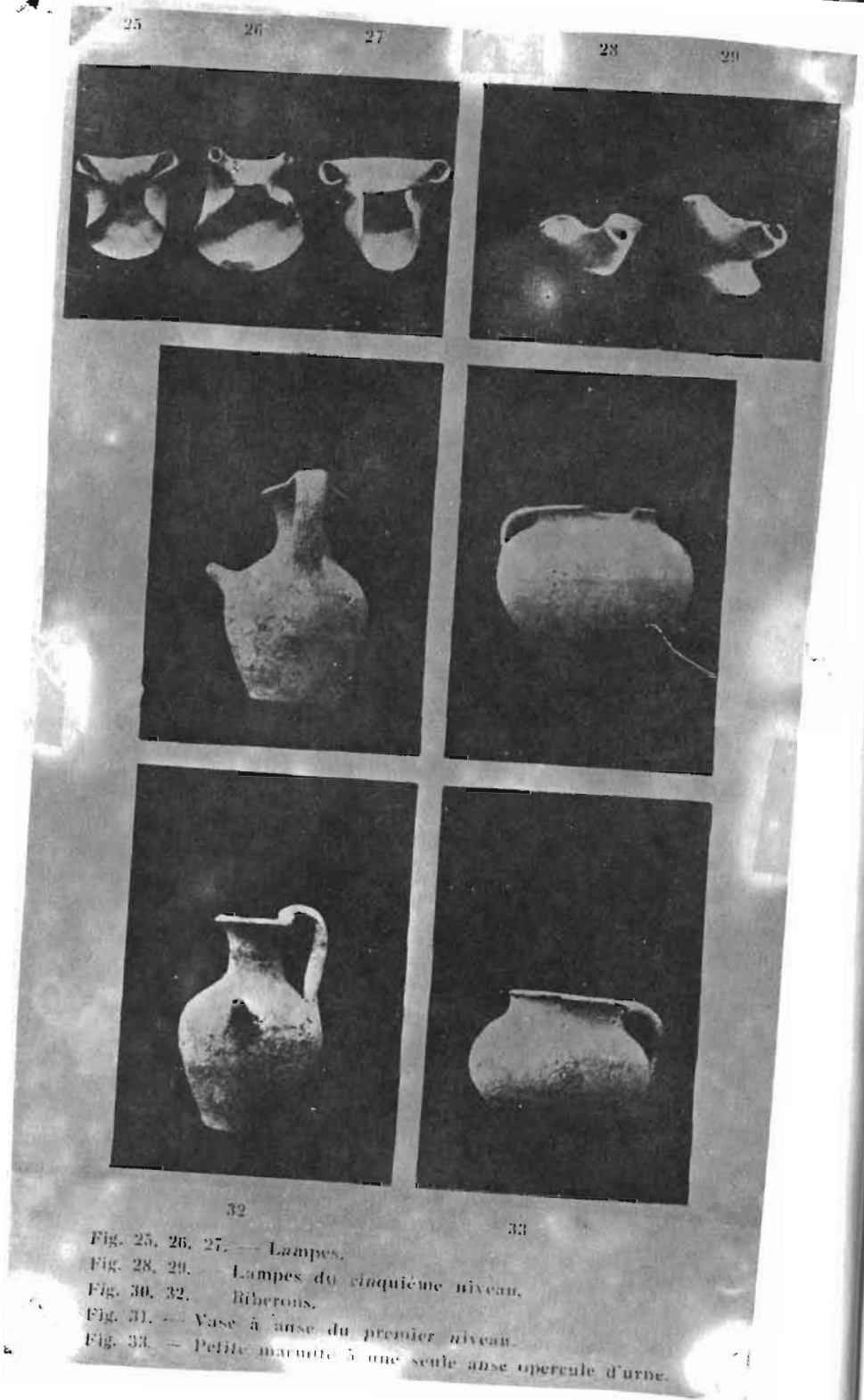

Fig. 25, 26, 27. — Lampes.
Fig. 28, 29. — Lampes du cinquième niveau.
Fig. 30, 32. — Biberons.
Fig. 31. — Vase à anse du premier niveau.
Fig. 33. — Petite marmite à une seule anse opercule d'urne.

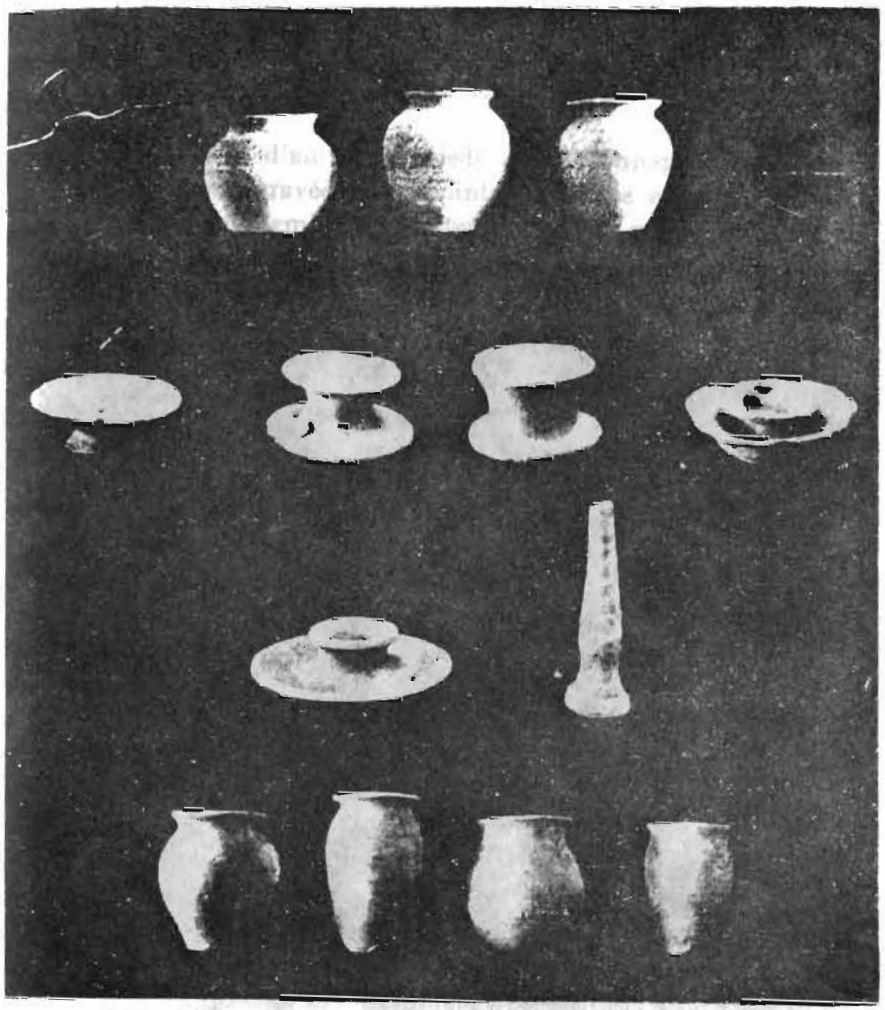

Fig. 34 à 36. — Urnes des quatrième et cinquième niveaux.
Fig. 37 à 41. — Brûle-parfums opercule de vase à odi[illegible]
Fig. 42. — Unguentarium.
Fig. 43 à 46. — Urnes du sixième niveau.

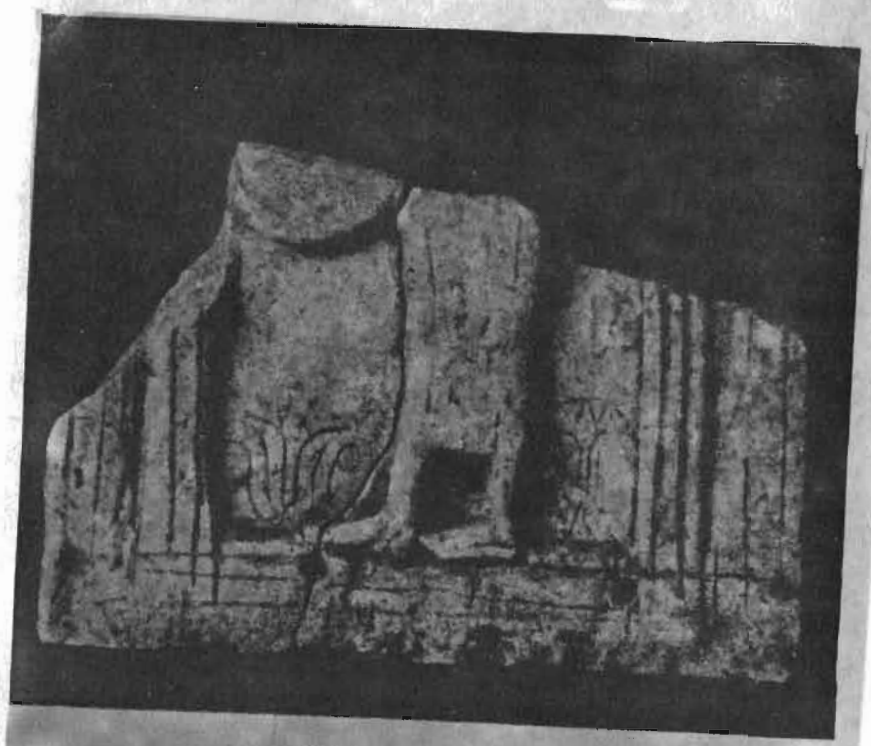

Fig. 47. — Pavé égyptien.

pas à interpréter : peut-être un instrument de musique, comme celui que porte aussi devant lui un personnage gravé sur un cippe provenant du sanctuaire de Tanit et de Baal Hammon de Carthage, monument malheureusement encore inédit aujourd'hui et qui provient des fouilles confuses du R. P. Lapeyre (1934).

De part et d'autre des pieds du personnage, deux fleurs de lotus sont gravées à la pointe. A droite et à gauche des colonnes qui semblent limiter le motif représenté, on a reproduit une sorte de croisillon fait de triangles opposés par le sommet.

Tout au bas du pavé et sur la face décorée, à un centimètre et demi du bord, trois trous non perforants, de six millimètres de diamètre paraissent n'avoir aucune utilité.

Le dos du pavé est fruste.

⁂

Bien entendu, comme dans tous les sanctuaires puniques déjà connus, les poteries contiennent des ossements incinérés. Parmi ces ossements, des apophyses très dures ont résisté à l'action du feu et ont gardé leurs dimensions et leurs formes. On retrouve et on reconnaît ainsi sans difficulté des rochers et des dents souvent nombreuses, canines et molaires en particulier. Ce sont des dents alvéolaires d'enfants à la mamelle (26). Aucun doute ne peut subsister sur cette identification.

Je n'ignore pas qu'une discussion s'était engagée à la suite des recherches du Chanoine Leynaud sur la nature des osse-

(26) Sur la nature des ossements contenus dans les urnes votives puniques voir :

P. Pallary, *Note sur les urnes funéraires trouvées à Salammbô*, *Rev. Tun.*, 1922, p. 206.

R. Anthony, *A propos des ossements du sanctuaire de Tanit à Carthage*, *Rev. Tun.*, 1924, p. 174.

Sur les sacrifices humains, voir :

R. Dussaud, *Les origines cananéennes du sacrifice israélite*, éd. 1921, et éd. 1941.

R. Dussaud, *Précisions épigraphiques touchant les sacrifices puniques d'enfants*, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1946, p. 371 et suiv.

J. Carcopino, *Aspects mystiques de la Rome païenne*, p. 39 et suiv.

ments. Il avait même été reconnu, à l'époque, qu'il s'agissait d'os de moutons (27).

C'était une erreur (28).

⁂

Parmi les ossements contenus dans les poteries du niveau le plus profond, j'ai recueilli des colliers d'amulettes et des grains d'enfilage, incompréhensibles à cet endroit, s'il s'était agi d'ossements d'animaux. Les amulettes sont comparables à celles des tombeaux des VIe et Ve siècles av. J.-C. Il y en a toute une série qui comportent une bélière complémentaire faite d'un fil d'argent dans lequel l'amulette est nouée. Les grains d'enfilage en coquille d'œuf d'autruche sont nombreux. On sait qu'à Carthage ils sont rares dès le Ve siècle et qu'il n'y en a plus au IVe.

Ces amulettes sont réparties comme suit :

N° 17

Une perle de pâte de verre, sphérique. Deux perles d'argent. Six de corail (29). Six en test d'œuf d'autruche. Deux croissants d'oreille en argent.

N° 74

Deux perles d'ambre. Huit de corail. Quatre de cornaline. Dix-huit en œuf d'autruche.

N° 6

Vingt-quatre perles d'œuf d'autruche. Sept de cornaline. Deux de verre. Une de pâte de verre ornée d'ocelles (30).

N° 95

Une perle de cornaline. Une d'œuf d'autruche. Six de pâte de verre. Un fragment de scorie trop petit pour permettre l'analyse.

(27) S. Reinach, *Lettre à M. Georges Perrot*, in : *Rev. Archéol.*, 1884, t. 1, p. 187. E. Vassel, *Le Panthéon d'Hannibal*, in : *Rev. Tun.*, 1912, p. 343.

(28) Voir, ci-dessous, p. 78.

(29) Il s'agit de : *corallium rubrum*, corail ordinaire qui vit encore sur les côtes de Tunisie. Les perles ont été obtenues par sciage de la tige. Elles ne sont ni façonnées, ni polies ; les cannelures du polypier sont encore apparentes.

(30) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel Mlezza*, *Rev. Tun.*, 1939, p. 166.

N° 101

Un petit Horus à quatre faces en pâte siliceuse dont l'émail est très altéré. Sous la base à demi brisée : la plume Maat. Un autre Horus cassé. Un oudja. Une tête de chacal en émail vert. Deux longues pointes de corail. Une urne d'ivoire. Trois cornalines dont une allongée. Trente-trois perles en œuf d'autruche. Douze en corail. Dix de pâte de verre, dont une bleu pâle et une indigo. Débris de fer ou d'argent.

N° 104

Un pyramidion de pâte de verre bleu pâle. Dix-huit perles d'œuf d'autruche. Une d'ambre. Une de verre. Dix de corail rose. Un Horus épervier. Deux oudja, l'un ajouré et l'autre plein, en pâte siliceuse émaillée de vert très pâle. Deux oudja émaillés de bleu pâle, pleins. Les détails sont marqués par un fil d'argent incrusté dans la pâte. Un petit Horus à quatre faces.

N° 9

Dix perles de cornaline, trois de corail, huit en œuf d'autruche, cinq de verre.

N° 78

Un croissant d'oreille en argent. Une perle en pâte de verre craquelée et brûlée. Trois en œuf d'autruche. Quatre en verre.

N° 2

Une perle pâte de verre à ocelles. Un petit anneau simple fil d'argent. Une perle œuf d'autruche. Une pierre plate percée. Un Horus quatre faces. Un oudja.

N° 93. Deux Horus épervier.

Une tête de chacal émaillée de vert pâle. Un oudja ajouré en pâte siliceuse verte, deux pleins en ivoire. Deux pyramidions en verre bleu pâle. Deux urnes en verre bleu pâle. Cinq cornalines. Trois perles à ocelles, huit de corail. Deux anneaux d'oreille en argent. Une perle d'argent. Quatre fragments de matière brillante et nacrée, provenant probablement de la valve d'un grand coquillage. Au plat de ces fragments, des petits traits semblent se rejoindre vers une ligne de symétrie commune, comme les nervures vers le pétiole des feuilles. Ces fragments ont quelque chose d'analogue avec des plaquettes découvertes à Ard El-Khéraïb (31).

Enfin, un masque de pâte de verre multicolore. Au sommet, la bélière de suspension est cassée. Un ruban de pâte de verre jaune a été disposé en arcs sur le front pour figurer les sourcils

(31) Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El-Kheraïb*, 71 et fig. 47.

Sous les arcs deux bulles bleues cernées de jaune sont les yeux. Les arcs s'appuient sur une protubérance bleu céruléen qui est le nez (32). Le petit boudin de pâte de verre qui devait représenter la bouche s'est décollé ou n'a jamais existé. La base du visage s'étale, sans lèvres pour la couper, comme prolongée par une barbe en éventail, blanc argenté. L'ensemble est assez grotesque. Il s'agit évidemment là d'un de ces masques assez répandus dans le monde phénicien à partir du IVe siècle (33) et après. Il est très comparable à un exemplaire provenant de Sainte Monique (34).

N° 91

Sept perles de corail, treize d'œuf d'autruche, quarante-deux de pâte de verre ou de pâte siliceuse. Une bague d'argent à chaton en forme de cartouche (35) débordant de l'anneau.

Une urne et un pendant pointu en verre bleu pâle. Une perle de pâte siliceuse munie d'une bélière supplémentaire de suspension faite d'un fil d'argent torsadé. Une chatte assise, un petit Horus à quatre faces et un oudja en pâte siliceuse entortillés dans un fil d'argent formant bélière supplémentaire (36).

N° 94

Une perle d'ambre, seize de cornaline, vingt-trois en œuf d'autruche, six de corail. Une petite feuille d'or froissée (37).

⁂

En résumé, cette partie de la fouille aujourd'hui sous le niveau de l'eau a révélé l'existence d'objets à rapporter à une période antérieure au VIe siècle avant notre ère, plus profondément enfouis qu'une majorité d'objets à rapporter à la fin du Ve et au IVe siècle av. J.-C.

Tout ce premier niveau aujourd'hui immergé est recouvert par le sable de la plage punique, noirci, comme la glaise de

(32) Mêmes techniques pour obtenir les yeux et le nez, même absence de bouche sur un exemplaire de la collection de Clercq. *Coll. de Clercq*, VI, pl. XXXII, n° 618 (Chrypre).

(33) P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 60.

(34) P. Berger, *Catal. Musée Lavigerie*, I, pl. XXXV, n° 15.

(35) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes de Jbel Mlezza*, *Rev. Tun.*, 1939, p. 164.

(36) Sur ces amulettes nouées, voir P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 104.

(37) Sur ces feuilles d'or froissées, voir : F. Icard, *Découverte de l'area du Sanctuaire de Tanit à Carthage*, *Rev. Tun.*, 1923, p. 9. Il dit : « ...Toutes les fois ». C'est inexact. *Quelques fois* seulement et même assez rarement.

l'étage le plus bas du sanctuaire de Salammbô. A la surface du sable et coïncidant avec le niveau actuel de l'eau, un véritable plancher de béton artificiel a été disposé. Il est fait de sable mêlé à de la chaux.

⁂

Second niveau

Immédiatement au-dessus de cette séparation artificielle sont posées des urnes, toutes de même forme (38), caractérisées par leurs anses verticales et déjà rencontrées au niveau inférieur. Elles sont couvertes, parfois d'un petit couvercle et souvent d'un brûle-parfums renversé (Fig. 41). Une faible épaisseur de sable doré (2 à 4 cm. d'épaisseur) recouvre, par place, ce second niveau qui porte les traces d'un bouleversement marqué par la présence d'entablements de stèles, posés les uns sur les autres, en piles, auprès d'urnes écrasées et de dalles de grès coquillier cassées. Ces stèles brisées devaient se dresser à l'origine sur le second niveau ; quelques-unes d'entre elles, très endommagées, mais ayant encore, dans deux cas au moins leurs bases enracinées, subsistent en effet en place.

Leur face décorée, tournée vers le Nord, est ornée de bas-reliefs.

De la première, très mutilée, subsiste heureusement la partie essentielle. La pierre utilisée pour sa fabrication provient des anciennes dunes de calcaire consolidé qui s'étendent tout le long des côtes du Sahel. Le séjour dans la terre lui a donné une couleur jaune sale sur les zones aplanies. Les parties brutes ou rendues rugueuses aux endroits des cassures, sont ternies (39).

La face est ornée d'une sculpture, dans un cadre qui surmontait certainement un autel à gorge égyptienne semblable à ceux des deux autres stèles trouvées au même endroit et dont il sera question plus loin. Cet autel a entièrement disparu :

(38) Sauf une, voir page 21.

(39) La face a 17 cm. de haut et 12 cm. de large, les marges n'ont que 8 cm. d'épaisseur ; le dos, également taillé se termine par un biseau qui ne laisse plus que 2 cm. d'épaisseur à la stèle en son sommet.

il ne reste, de la stèle, que le cadre circonscrivant le dessin des personnages.

Le dessin reproduit une scène de culte. Assez bien con-

Fig. 48. — Schéma du Baal de Sousse.

servée, la partie en relief est, non seulement une des meilleures productions de l'art carthaginois qui soit connue jusqu'à ce jour, mais encore un véritable document de l'époque, sur la religion punique : un dieu assis sur un

Fig. 49. La stèle du Baal de Sousse.

trône, reçoit l'hommage d'un humain, debout devant lui (40), (Fig. 48, 49).

L'image du dieu assis est plus grande que celle de l'orant qui lui fait face. Elle occupe la partie gauche du tableau lorsqu'on le regarde. Le dieu, tourné vers la droite, porte une barbe longue. Il est coiffé d'une haute tiare du sommet de laquelle retombent, en flots, des rubans ou des cordons. De la main gauche, il tient une lance à long fer amygdaloïde. Sa main droite est levée, la paume tournée vers l'extérieur, légèrement plus haut que le front de celui qu'elle bénit. Une longue robe doit couvrir tout le corps du dieu. On en voit sortir seulement le pied droit — mais les détails du vêtement ne sont pas marqués, faute de place. Le corps du personnage en effet, est masqué par un des accoudoirs du trône, flanqué d'un sphinx. Le trône comporte un haut dossier rejeté en arrière et sans ornementation. Bien entendu, les phinx de droite est seul visible parce que la scène est représentée de profil. En arrière de la tête du sphinx, une coiffure, assez mal dessinée recouvre les oreilles.

Une bordure nettement marquée à l'amorce de l'aile permet de supposer que le modèle représenté par l'artiste devait avoir deux bandes entrecroisées sur la poitrine, comme celles des sphinx du trône de la statue de Thinissut (41). Les pattes de devant disparaissent sous le plis d'un vêtement probablement suspendu aux courroies dont il vient d'être parlé (42).

---

(40) Des statues représentant les divinités que l'on honorait se trouvaient dans les vieux sanctuaires puniques.

A Carthage, une patte de l'un des sphynx flanquant le trône d'une statue monumentale a été découverte. A Motyé, un fragment de trône à sphynx de grandes dimensions a également été recueilli.

Le style de la stèle de Sousse révèle que le sculpteur était en pleine possession de son art, et c'est bien intentionnellement par conséquent, que le dieu assis y a été représenté plus grand que l'autre personnage.

Cette image répond probablement à la réalité. Elle représente un prêtre ou un simple orant devant la statue, plus grande que nature, de la divinité honorée dans le sanctuaire.

Les sanctuaires d'époque romaine (mais de tradition punique), découverts en Tunisie (Thinissut : A. Merlin, *Le Sanctuaire de Baal et de Tanit ;* Korba : A. Contencin et L. Gaillard (inédit)), contiennent également des statues de divinités. Elles sont, en général, un peu plus petites que nature.

(41) A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, in : Notes et documents ; IV, pl. II, fig. 2.

(42) Comme sur l'exemplaire provenant de *Thuburbo Majus, ibid.*, pl. II, fig. 3.

La patte arrière droite est portée en avant. La patte gauche est dissimulée par la queue qui descend en courbe, ou bien, sans qu'il soit possible de le certifier, a été emportée par une cassure malheureuse de la partie gauche de la stèle.

Le personnage figuré debout est coiffé d'un bonnet, dont la pointe s'incline en arrière. Le bras gauche est collé au corps sur les plis d'une longue robe allant jusqu'à terre. La main droite, ouverte, est levée dans le geste de la prière à la hauteur du visage.

Le champ est resté vide. Ni inscription, ni symbole n'occupent le fond du tableau.

On imagine aisément que la scène représentée se déroule dans un lieu saint. On connaît déjà de nombreuses stèles encadrées, comme celle qui nous occupe, de colonnes surmontées d'un fronton — image d'un temple en réduction —. Ici, seule la colonne de droite est intacte ainsi que le sommet de celle de gauche. Sur la travée, un disque ailé accosté de deux *uraeus* a été disposé. Il ne subsiste que l'un des serpents, la base du disque et un peu plus de la moitié des ailes. Tout à fait à droite, l'espace au delà de la colonne et vers l'extérieur, est occupé par un croisillon (43).

Cette scène de culte dérive d'un prototype maintes fois utilisé par les sculpteurs orientaux pour figurer l'adoration d'un dieu. L'image de la divinité comme celle de l'adorant varient, bien entendu d'un monument à l'autre, mais le schème de la représentation demeure essentiellement le même, attestant de Byblos (44) à Carthage la stabilité du rituel phénicien. Les plus anciens de ces monuments ont été découverts à Ras Shamra (45), on en retrouve à Bet Chéan (46),

(43) Je crois qu'il faut voir dans ces croisillons une représentation analogue à celle des treilles des tombeaux.
(Cf. P. Cintas et E. G. Gobert, *Tombes puniques du Jbel Mlezza*, in : *Rev. Tun.*, 1939, fig. 93, p. 193 et, également, des tombes de Thapsus dont la fouille n'a pas encore été publiée.)

(44) Voir la célèbre stèle de Iéhawmelk (*Collection de Clercq*), reproduite par Perrot et Chipiez, *Hist.*, III, fig. 23 et surtout, *C.I.S.*, I, art. 1 p. 1-4. Tab. I.

(45) F. A. Schaeffer, *Les fouilles de Minet El-Beïda et de Ras-Shamra*, in : *Syria* : t. XII, 1931, pl. VI.
Claude F. A. Schaeffer, *Les fouilles de Ras-Shamra Ugarit*, in : *Syria*, t. XVIII, 1937, p. 129, fig. 4 et pl. XVII.

(46) *Revue Biblique*, Paris (Gabalda), 1928, pl. XXIII, p. 512, A. Lods. *Israel*, pl. V.

en Canaan, à Teïma (47), à Ibriz (48), à Fî (49), près de Tripoli d'Asie. La scène d'adoration a été copiée aussi sur de nombreux scarabées phéniciens (50) et même sur des cylindres de type chaldéen (51).

Mais, de tous ces monuments celui qui se prête aux rapprochements les plus directs avec notre stèle est la base de Fî (dite parfois improprement de Tripoli) qui représente Astarté pourvue des attributs isiaques et recevant l'hommage d'un adorant. Non seulement l'esprit de la composition, mais encore le détail même de l'exécution sont ici et là si semblables que les deux sculptures semblent sorties du même atelier.

La forme générale des monuments eux-mêmes souligne leur parenté : la base de Fî appartenait, en effet, à un autel à gorge égyptienne, surmontée d'un bétyle (52) et la stèle de Sousse était incontestablement posée sur un autel tout semblable (53). Or, il semble bien que les deux ex-votos soient contemporains : la base de Fî remonte, en effet, selon M. R. Dussaud (54), à l'époque achéménide, cependant que la

(47) Perrot et Chipiez, *Hist.*, IV, p. 392, fig. 206.

(48) Perrot et Chipiez, *Hist.*, IV, fig. 354.

(49) Village du Koûra inférieur, au Sud de Tripoli d'Asie, non loin de Anfeh et du cap Théouprosopon.
Monument aujourd'hui au Musée de Constantinople (inventaire n° 1594).
R. P. Seb. Ronzevalle, *Notes et études d'Archéol. Orientale, Monuments du Musée de Constantinople*, in : *Mel. de la Fac. Orientale* (St-Joseph, Beyrouth), V, 1911, fasc. 2, p. 179 et suiv. et fig. à la p. 65, pl. XIII.

(50) De Vogüe, *Mélanges, Collect. Peretié*, page 77. Cf. Perrot et Chipiez, *loc. cit.*, III, p. 428.

(51) Cf. Perrot et Chipiez, *loc. cit.*, fig. 327, 333, 334.

(52) Il y a un trou à la partie supérieure de la base.
Le R. P. Seb. Ronzevalle, pense que ce trou a pu recevoir la partie inférieure d'une stèle ou d'une *statue*. Je penche pour une stèle, parce que tous les exemples connus remontant à l'époque de la base de Fî portent des stèles ou des bétyles. C'est aussi le cas de tous les autels à gorge du sanctuaire de Salammbô à Carthage.
(R. P. Seb. Ronzevalle, *Notes et Etudes d'Archéol. Orientale ; Monuments du Musée de Constantinople*, in : *Mel. de la Faculté Orientale* (St-Joseph, Beyrouth), V, 1911, fasc. 2, p. 179 et suiv., fig. à la page 65, pl. XIII).

(53) Les autres stèles du même niveau montrent bien (cf. fig. 50 à 53) l'autel dont il est question. Même biseau au dos, en haut. Voir note (39).

(54) R. Dussaud, *Un monument du culte syrien et d'époque perse*, *Rev. de l'Hist. des Rel.*, 1913.

stèle appartient au second niveau du sanctuaire de Sousse, utilisé, comme on verra, entre la fin du Ve siècle et le début du IIIe siècle av. J.-C. Nous trouvons donc là un témoignage frappant des rapports qui continuaient à unir les villes phéniciennes soumises à l'Empire Perse et leurs colonies d'Occident, rapports dont Hérodote souligne d'ailleurs la fréquence et l'intimité.

Le Baal de Sousse avec sa haute tiare rappelle l'image cananéenne de Mikal et celle du dieu d'Ibriz. Mais il évoque surtout une statuette céramique d'époque romaine trouvée à Thinissut (55) et identifiée par M. A. Merlin au grand dieu de Sousse, dont l'effigie orne l'avers des monnaies du prétendant hadrumetin Clodius Albinus. M. A. Merlin a encore retrouvé l'image du même dieu sur de nombreuses statuettes puniques ou néopuniques (56). Mais, c'est la première fois que nous la voyons apparaître sur un bas-relief sculpté à Sousse à une époque aussi ancienne. Quel nom donner (57) à ce Baal majestueux, muni de la lance, escorté de sphinx ? (58). Aucun des

(55) A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu, Notes et Documents*, IV, p. 39 et suiv., et pl. II, fig. 2.

(56) A. Merlin, *Le sanctuaire...* etc..., p. 40 : barbu, note (8) ; imberbe, note (7).

Des statuettes de terre cuite trouvées dans les sépultures de Sousse reproduisent aussi le même personnage coiffé du bonnet conique. Il est figuré à l'intérieur d'un édicule, assis entre deux sphinx et tient à la main une hache au lieu d'une lance, comme sur notre stèle. (P. Gauckler, *Bull. Archéol. Com.*, 1905, p. CXCVII ; L. Poinssot, in : *Catal. Alaoui, Supp.*, p. 163, n° 272 ; pl. LXXXV, 2. (Fouilles du Commandant Dehaye). L'une est entrée au Musée Alaoui, au Bardo de Tunis, l'autre au Musée de Sousse).

On le connaît aussi d'ailleurs, et à des époques assez différentes. Il est normal de constater que plusieurs cités ...« ont honoré, sous la même forme, d'allure orientale », le même dieu.

(A Merlin (*loc. cit.*, p. 42) l'a fort bien expliqué. Il est également inutile de revenir sur ce point.)

(57) M. A. Merlin a déjà fort bien précisé que le dieu barbu de Thinissut est un... « Baal punique imparfaitement romanisé ». (A. Merlin, *loc. cit.*, p. 40).

(58) Parmi tant d'animaux analogues accompagnant des divinités sur des représentations antiques, le sphinx de la stèle de Sousse pourra servir lui aussi peut-être à démêler un jour, grâce à la comparaison avec d'autres documents archéologiques, l'inextricable faisceau d'hypothèses construites à propos des transpositions ou des migrations de dieux ou de symboles. Sur les animaux juxtaposés, hypostases de la divinité, cf. : R. Dussaud, *Civilisations préhelléniques*, p. 215. Voir par exemple : la statue de Ba'albeck (in : S. Reinach, *Rev. Archéol.*, 1902, I, p. 19 et suiv., et pl. II-IV, attribuée à tort à Isis. Reprise in : R. Dussaud, *Temples et cultes de la triade Héliopolitaine à*

attributs que les divers membres du Panthéon phénicien échangeaient volontiers ne suffit à déterminer la personnalité du dieu que nous retrouvons d'ailleurs sur d'autres monuments, portant la hache ou serrant une gerbe d'épis. Mais, de toutes les divinités nommées sur les stèles de Sousse, Baal-Hammon revient le plus souvent dans les dédicaces. Et c'est probablement à ce roi des dieux phéniciens, à la fois maître du ciel et promoteur de la fertilité que conviennent le mieux le trône, la haute mitre (59) et les attributs qui attestent à la fois sa nature ouranienne et sa fonction fertilisante.

Ba'albeck, Syria, XXIII, 1942-3, p. 48 et note (1), et pl. III), où la divinité est assise sur un trône flanqué de sphinx femelles. Sur le relief d'Allath (in : G. Ploix de Rotrou et H. Seyrig ; *Khirbet El-Sané, Syria*, XIV, 1933, pl. IV), la divinité est sur un trône flanqué de lions, comme celui de la *Cybèle* de Priène (*Archäol. Jahrbuch*, 1913, 10, fig. 5). Sur une statue de Jupiter Héliopolitain, les sphinx sont remplacés par des taureaux (*Archäol. Jahrbuch*, 1928, p. 115 et suiv.).

D'autres fois les sphinx au lieu d'être debout, sont assis, comme sur une statuette de divinité féminine de Galera, en Espagne (cf. *Nene Nekropole von Galera, Prov. Granada*) au Museum Siret, à Herrerrias. (Abb. 10, fig. 10) *Archäol. Jahrbuch*, 1923-4, p. 194 ; et J. Cabré, F. de Motos, *La nécropolis de Tutugi* (*Mem. de la Junta Sup. des Excav.*, 1920), Cabré (*Boletin de la Societad Espanola de excursiones*, 1920, IVe trimestre).

Il n'est pas certain comme le croient Perrot et Chipiez (*Hist.*, III, p. 426 et les fig. 300 et 301), que la divinité assise entre deux sphinx, représentée par la statuette de Solunte soit une divinité féminine. Pour une bonne image du monument, voir : B. Pace, *Arti ed Artisti della Sicilia antica* (*Memorie della Reale Accademia dei Lincei*, vol. XV, fasc. VI), planche III. Il en est de même pour celle du socle de Oum-El-Awamid (Renan, *Mission*, p. 707 et pl. LIII). Mais, ici et là — comme sur la stèle de Sousse, les sphinx ont une robe sur les pattes de devant. On ne peut malheureusement pas dire s'ils étaient comme ceux du trône de Thinissut, coiffés d'un haut bonnet pointu — alors que le sphinx de la stèle de Sousse a la tête nue et ressemble fort, par ce détail à celui du fragment du bas-relief d'Adloun, près de Tyr, où l'on voit, dans le champ, la main droite de la divinité ouverte et levée dans le geste de la bénédiction, et, plus bas, la tête restée nue du sphinx flanquant le trône (Renan, *Mission*, p. 654 ; Perrot et Chipiez, *Hist.*, III, fig. 81). On ne peut pas dire non plus si les sphinx de la statuette de Solunte étaient coiffés, leurs têtes sont détruites, tout comme celles des sphinx du merveilleux « Trône d'Astarté » où les sphinx sont accroupis et non pas debout.

(R. P. Seb. Ronzevalle, *Note sur un monument phénicien de la Région de Tyr*, in : *Comptes rendus de l'Acad.*, 1907, fig. aux pages 590 et 591 ; *Notes et études d'Archéol. Orientale*, in : *Mélanges de la Faculté Orientale* (St-Joseph, Beyrouth, 1908, t. III, fasc. 2, fig. aux pl. IX et X.)

Je crois utile de rappeler ici l'existence de deux monuments de Tunisie assez peu connus et qui représentent des divinités assises sur des trônes flanqués de sphinx. L'un provient de Dougga et l'autre d'Utique. Cf. A. Merlin, *Bull. Arch. Com.*, 1915, p. CLVIII.

(59) Semblable à celle du colosse d'Athienau, aujourd'hui au Musée de New-York. (Cf. Palma di Cesnola, *loc. cit.*, Perrot et Chipiez, *Hist.*,

Quant à l'adorant, la seule particularité notable qu'il présente est d'être imberbe. Or, les sacrifiants figurés sur des monuments puniques sont toujours glabres, tandis que les

Fig. 50. — Schéma de la première stèle à divinité assise.

III, p. 523, fig. 354). On a déjà vu ce visage grave de vieillard barbu et coiffé d'un haut bonnet, à Carthage. En particulier sur des appliques de terre cuite dont il m'est impossible de spécifier l'usage, et sur lesquelles il est très finement modelé. (R. P. Delattre, *La nécropole punique de Douimès (fouilles de* 1895-1896), in : *Mém. des Antiquaires,* t. LVI, fig. 9).

J'en ai recueilli une moi-même, exactement comparable à celle du R. P. Delattre, sur les pentes de la colline de Saint-Louis, où le ravinement, après une grosse pluie, l'avait mise au jour. J'en donne une photographie sur la couverture de cette étude.

Fig. 51. — Photographie de la première stèle à divinité assise

simples orants sont barbus. Sans doute, les premiers appartenaient-ils au clergé officiel, ordonné, qui devait, à l'exemple de celui d'Egypte, sacrifier tout son système pileux, afin d'apporter au service divin un corps parfaitement pur.

Il est regrettable qu'une aussi belle stèle ait été trouvée brisée. Tous les efforts déployés pour en retrouver les fragments manquants restèrent vains. Il n'en fut, heureusement, pas de même pour la seconde stèle découverte au même endroit, dont deux fragments — haut et bas — purent être recueillis séparément.

La base surmontait une urne recouverte d'un petit couvercle en chapeau chinois avec un bouton de préhension, tourné en bas.

La forme de cette poterie (Fig. 16) est anormale au second niveau, où toutes les urnes appartiennent, comme je l'ai déjà dit, aux formes n°s 17 et 18. La base de la stèle et l'urne, paraissaient bien en place. Le haut de la stèle brisé dès l'antiquité, peut-être parce qu'il devait gêner l'installation d'un autre monument voisin, avait été rejeté à quelque distance (60).

La base, est un autel à gorge égyptienne comme tous ceux que l'on voit sur les stèles gravées ou sculptées. Posé au-dessus de l'autel, un simple méplat de 4 cm. de large encadre une scène en relief, d'une grande simplicité : une divinité, regardant à gauche, enveloppée d'une longue robe en fourreau est assise sur un siège à pieds courbes. La robe remonte plus haut que la nuque et couvre la tête, comme le capuchon d'une pèlerine. Cependant, le sommet du bonnet qui la coiffe, reste visible. La main droite de la divinité est levée dans le geste de la bénédiction, la main gauche porte une sphère. Devant la divinité se trouve une sorte de *pyrée* ; au-dessus. le croissant renversé sur un disque (Fig. 50, 51).

Ce dessin reste grossier et gauche malgré l'évidente recherche que l'on décèle dans des détails ; on croirait, par exemple, que le bonnet a été rapporté tant son relief est étudié. Il ressemble à un *pschent* mal fait. On a soigneuse-

(60) C'est là qu'on l'a retrouvé : la face sculptée en bas. La stèle entière mesure 60 cm. de haut et 10 cm. d'épaisseur. Elle comporte au dos, le même biseau que la précédente. Elle est taillée dans le même calcaire.

ment retouché les plis de la robe, mais ils sont disposés sans le moindre art ; le sculpteur, manquant de place, a raccourci le menton excessivement, la main droite est trop petite.

La troisième stèle recueillie est ornée du même motif. Elle est taillée dans le même calcaire (haut. 36,5 ; épaisseur 7 ;

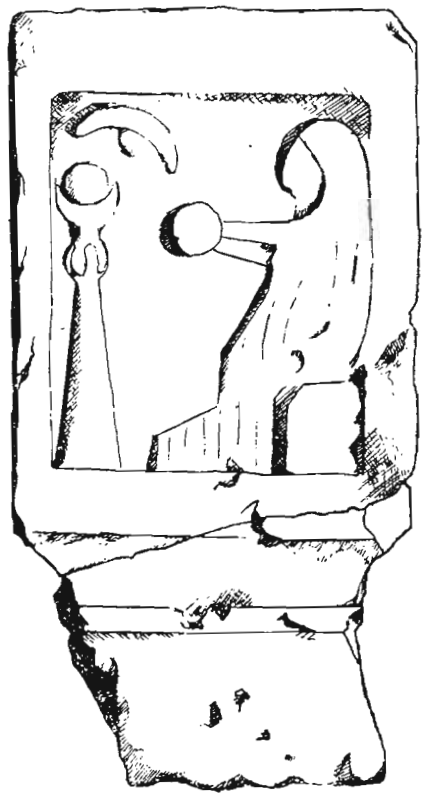

Fig. 52. — Schéma de la seconde stèle à divinité assise.

largeur 18,5). La sculpture n'est pas d'une meilleure technique. Les pieds de la divinité assise paraissent recouverts par la robe, mais il leur a été donné une épaisseur hors de toute proportion. L'objet que la divinité tient ici, à deux mains, est un disque (61), (Fig. 52-53).

(61) Il existe une étrange ressemblance entre l'image de la divinité gravée sur cette stèle et une statuette provenant d'un tombau du Cap Bon. P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel Mlezza*, *Rev. Tun.*. 1939, p. 152 et pl. I.

L'urne qui était placée sous la base de la stèle n'a pas pu être extraite du sol. Elle était écrasée et ses morceaux étaient dispersés dans la vase.

On vient de voir que sur ces deux stèles les divinités sont toutes deux assises devant un *pyrée* (62).

On retrouve, cet instrument de culte avec une forme tout à fait semblable, sur quantités de reliefs ou d'intailles (63).

Une monnaie de Chypre représentant le temple de Paphos (64) nous apprend que le *pyrée* avait sa place dans le temple. Et, on comprend très bien qu'il soit représenté avec une grande richesse de détails sur le relief d'Adloun (65), auprès du Dieu assis, comme son principal attribut. Une stèle de Lilybée permet d'aller plus loin encore (66). Sur cette dernière, le dieu n'est plus représenté ; seul le *pyrée* embrasé qui lui est substitué occupe le centre de la scène et un personnage, debout, devant la flamme qui s'en échappe, fait de la main droite levée, le geste de l'adoration. Enfin, sur de nombreuses stèles de Carthage (67) le *pyrée* embrasé est représenté seul.

---

(62) Et, toutes deux semblent seulement ébaucher le geste que l'on voit s'achever sur la fameuse peinture de Doura-Europos représentant une scène sacrificielle se rapportant, d'ailleurs, à une époque bien plus récente (scène sacrificielle de Conon et de sa famille. F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, Paris, 1926 ; A. Parrot, *Archéologie mésopotamienne*, I, p. 449, fig. 123).

(63) On le voit exactement comme sur les stèles de Sousse sur un scarabée d'Ancona (*Bull. Archéol. Com.*, 1902, p. CLXXXIII) à Carthage et sur des scarabées plus récents de Sainte-Monique. (*Comptes Rendus de l'Acad.*, 1899, p. 554, Rabs, 2e année, p. 18), ou de Dahr El-Morali (Gauckler, *Nécropoles*, t. 415, pl. CLXXXI, n° 412, et CLXXXII. *Dahr El Morali*, n° 415).

Le *pyrée* est aussi représenté sur un scarabée d'Utique (Moulard, *Bull. Archéol. Com.*, 1924, p. 144, fig. 3. Pour un exemplaire semblable de Sardaigne, voir Crespi, *Catalogo*, pl. II, n° 2).

(64) Perrot et Chipiez, *Hist.*, III, fig. 199 (d'après Gignault, *Religions de l'Antiquité*, pl. LIV, n° 206).

(65) Renan, *Mission*, p. 654.

(66) C.I.S., 138, pl. XXIX.

(67) Par exemple, sur *C.I.S.*, 1576.
Deux *pyrées* encadrent une colonne sur *C.I.S.*, 2522.
Un autre est entre un bétyle et une œnochoé sur *C.I.S.*, 866.
J'expliquerai plus tard, en publiant les résultats des fouilles au sanctuaire de Tanit et de Baal Hammon de Carthage, comment les signes si fréquents sur de nombreuses stèles puniques et que l'on considère comme des caducées, ne sont, souvent, que des *pyrées*.
Sur ces synthèses de symboles, voir ci-dessous page 59 et la note (136).
Sur les *thymiatéria*, voir en particulier : A. Merlin et L. Poinssot, *Cratères et Candélabres trouvés en mer près de Mahdia*, p. 119 et suiv., et les notes.

Cet accessoire liturgique jouait donc un rôle si important dans le culte phénicien qu'il pouvait servir de symbole à la divinité même. Il n'en est pas encore ainsi à Sousse, où le *pyrée* est associé à la divinité. Mais il est remarquable que celle-ci accomplisse elle-même l'acte sacrificiel : nous voyons ainsi dans les poèmes de Ras-Shamra, les dieux célébrer eux-mêmes le sacrifice.

⁂

Trois autres stèles appartenaient sans doute aussi au second niveau. Elles ont été trouvées renversées et sans urne. Mais, elles étaient sous le sable doré et reposaient sur le béton, au niveau de l'eau.

La première est intacte. Elle est admirablement taillée dans un petit bloc de calcaire que le temps a revêtu d'une patine cuivrée (68).

Sur la face est représenté un autel à gorge, surmonté de trois bétyles. Le bétyle central est un peu plus haut que les autres. Deux colonnes supportant un fronton rectiligne, encadrent ce dessin (69).

La seconde, de même matière, est ornée du même motif, sans encadrement. En outre, sur la précédente, tous les bétyles sont représentés par des colonnes rectilignes, tandis que sur celle-ci, les bétyles de droite et de gauche sont des cônes (70). La troisième stèle n'est qu'un fragment où l'on voit les pieds d'une personne assise sur un siège à dossier. Devant elle se

(68) Elle mesure 19 cm. de haut, 13 de large et 7,5 d'épaisseur. Le dos de la stèle comporte, dans le haut, le même biseau que les trois stèles à personnages qui viennent d'être décrites. Ce biseau rappelle celui des cippes du sanctuaire de Tanit à Salammbô. (Voir par exemple : L. Poinssot et R. Lantier, *Un Sanctuaire de Tanit à Carthage*, in : *Rev. de l'Hist. des Religions*, 1923, Pl. III, n° 2, 10).
(Ch. Saumagne, *Notes sur les découvertes de Salammbô*, in : *Rev. Tun.*, 1923, fig. 2, n° B 197, B 159, B 53.)
La base est creusée d'un segment sphérique.

(69) Elle rappelle en tous points une stèle trouvée par P. Gauckler dans un tombeau d'Ancona, que l'on a considéré comme pouvant remonter au Ve siècle avant J.-C. P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CLXVII, D. Anziani, *ibid.*, Préface, p. XXVII.

(70) Elle mesure 15 cm. de haut, 10 de large et 5 d'épaisseur. Le dos fruste, est plat.

trouve la partie inférieure d'un objet qui ne peut être qu'un *pyrée*.

Tout comme les autres, les urnes de ce niveau contiennent des ossements incinérés.

Rarement, des ossements d'agneau sont conservés dans les urnes, au lieu de restes humains. Quelquefois, aussi, ils leur sont mêlés.

A l'intérieur des urnes, on trouve encore des amulettes et des perles. L'oudja est seul représenté et les perles sont en verre ou en corail. Une seule perle en œuf d'autruche.

Ce sont :

N° 92. Un oudja, un pendant de verre bleu, deux perles de verre.

N° 8. Un oudja, une perle de pâte de verre à ocelles, une feuille d'or froissée.

N° 96. Une grosse perle de verre bleu, quatorze éléments elliptiques de pâte siliceuse à reflets argentés. Une cornaline.

N° 76. Une perle de corail.

N° 42. Quatre perles de corail, une d'œuf d'autruche, une de cornaline.

N° 43. Une feuille d'or froissée, une cornaline, deux perles d'argent.

⁂

Les vases les plus nombreux (fig. 17, 18) du niveau précédent sont comme nous l'avons vu, à rapporter à la fin du Ve siècle avant J.-C. Ce sont encore les mêmes formes que l'on trouve dans le second niveau qui nous occupe actuellement. Celui-ci a donc été utilisé immédiatement après l'abandon du premier, soit, dès le début du IVe siècle avant J.-C.

La diminution du nombre des amulettes, la présence du masque de verre qui ne remonte certainement pas au delà de la fin du IVe siècle, dans une urne du niveau inférieur, m'inclinent à penser qu'il a pu servir au moins jusqu'au début du IIIe siècle.

⁂

Troisième niveau

Aux endroits où le second niveau n'a pas été bouleversé, il est visiblement recouvert d'une nappe de sable doré ([71]).

A partir de ce troisième niveau, les urnes sont presque toujours surmontées de stèles. Ces dernières sont longues et accompagnent, soit, des urnes semblables à celles du niveau inférieur, soit, ce qui est nouveau, des urnes de même allure générale, mais nettement plus petites et qui comportent un léger bourrelet à la base, formant pied (Fig. 24). L'ouverture en pavillon est plus évasée que celle des urnes rencontrées précédemment.

Cette forme de poterie est tantôt élancée, tantôt un peu tassée. On en distingue plusieurs variantes (Fig. 19 à 24).

Souvent, à la base d'une même stèle, elles sont groupées par deux ou par trois, toujours de même forme. On les trouve recouvertes d'un brûle-parfums renversé (Fig. 37 à 41).

Leur contenu est semblable à celui des urnes des autres niveaux. Cependant les restes d'animaux (petits mammifères ou volatiles) y sont aussi fréquents que les restes humains.

Aucune amulette, aucune perle n'a été recueillie ([72]).

⁂

A ce niveau, près de la base d'une stèle, furent découverts deux objets de haut intérêt.

Tous deux sont de métal terne et lourd comme du plomb. Le premier est une petite cuiller de six cm. de long (Fig. 55) et le second une sorte de chandelier qui fait penser aux *pyrées* dont il sera encore question plus loin. Il mesure treize cm. de haut (Fig. 54). De dimensions plus réduites et moins ouvragé, c'est cependant, un objet comparable par sa forme générale à maints chandeliers antiques, comme celui de

(71) Sans cette nappe, dont l'épaisseur varie mais ne dépasse jamais cinq centimètres, on pourrait croire que les urnes sans stèles — constituant le second niveau — ont seulement été déposées un peu plus bas que les urnes avec stèles, dans une même zone de quarante centimètres de hauteur, au-dessus de l'eau.

(72) Voir sur la disparition des amulettes, vers la fin des temps puniques : P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 142.

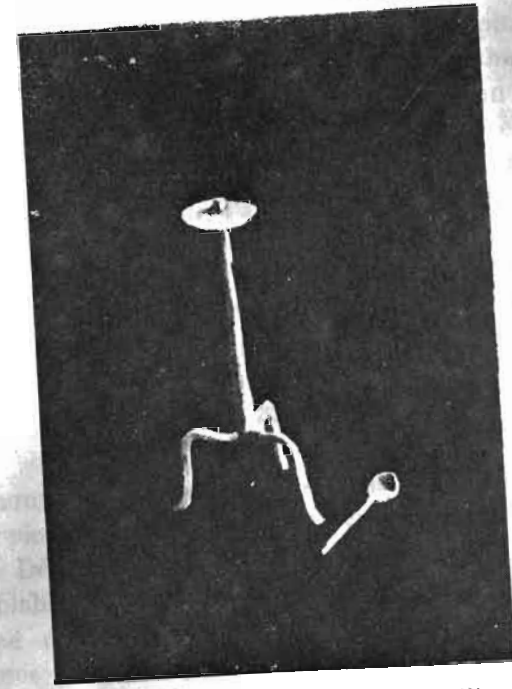

Fig. 54. 55. Le candélabre et la cuiller.

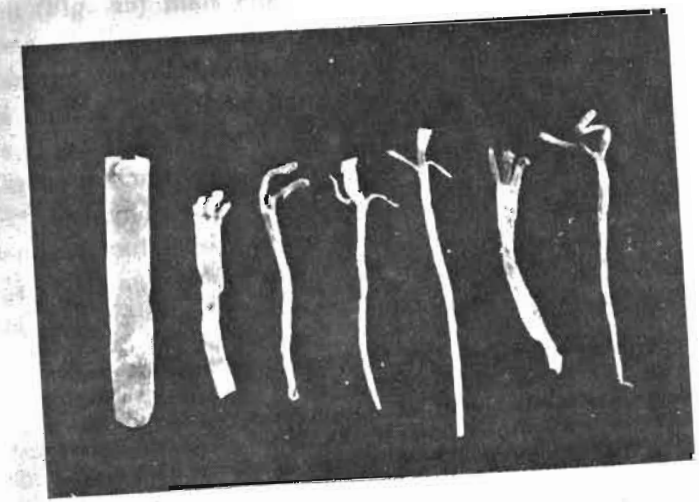

Fig. 56. Objets en plomb.

Curium par exemple (73), ou mieux, parce que plus modeste et plus semblable au nôtre, comme celui de Carthage (74). On a déjà trouvé un chandelier de ce genre dans un sanctuaire punique, à Nora en Sardaigne (75), mais sa découverte n'a pas apporté plus d'indications quant à l'utilisation d'un tel objet.

Trouvés l'un auprès de l'autre dans la fouille, j'imagine que chandelier et spatule sont inséparables et qu'ils étaient utilisés en même temps : la spatule pour puiser de l'encens et le verser, et l'étrange brûle-parfums dont il est question, pour porter une coupelle à feu, aujourd'hui perdue.

Des monnaies frustes ont été aussi ramassées près des urnes, au pied des stèles. Apparemment, elles portent au droit la tête de Déméter et au revers le palmier à fût court. Elles sont semblables à celles des tombeaux du Cap Bon (76).

Aucune d'elles n'a pu être conservée. Leur oxydation recommence aussitôt après le décapage et atteint très rapidement l'intérieur même du métal.

Trois lampes proviennent du même niveau. La première, de forme archaïque, ressemble à celle déjà trouvée au premier niveau (Fig. 25) mais elle est de plus petite taille. Les deux autres sont d'un type plus récent (77). Les pincements destinés au passage des mèches déterminent au rebord de la soucoupe qui a servi à leur fabrication, deux becs bien marqués, tubulaires (Fig. 26).

On ne rencontre pas ces lampes à Carthage avant le début du IVe siècle mais elles y sont courantes dès la fin du IVe siècle et pendant tout le IIIe siècle av. J.-C.

Çà et là, auprès des urnes, on a aussi trouvé des *unguentaria* (78). L'un d'entre eux est sphérique, les autres sont en

(73) Palma di Cesnola, *Cypern*, pl. LXX, éd. allemande. Hermann Costenoble, Iéna.

(74) R. P. Delattre, *La nécropole des Rabs, Deuxième année des fouilles*, extrait du Cosmos, fig. 37.

(75) A. Taramelli, *Guida del Museo Nazionale di Cagliari*, p. 63.

(76) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes puniques du Jbel-Mlezza*. *Rev. Tun.*, 1939, p. 167.

(77) Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El-Khéraïb*, pl. VI, n° 61.

(78) Voir page 72, note (171).

forme de fuseau comme à Carthage dès le IVe siècle et, partout ailleurs, dès le IIIe siècle.

⁂

Toutes les urnes, sans exception, sont couvertes de brûle-parfums. On ne voit plus du tout de soucoupes, de patères ou de débris de jarres employés à obturer les vases. Les brûle-parfums sont retournés, tête en bas, au-dessus des urnes, afin que leurs bases, exactement du diamètre du col des urnes, servent d'opercules.

Ces brûle-parfums dérivent des coupes à feu du genre de celles qui ont été découvertes dans les vieux tombeaux de Carthage ou dans les premières strates du sanctuaire de Tanit et de Baal Hammon à Salammbô. Pendant les temps puniques les plus vieilles formes se composent de deux coupelles superposées (79). La coupelle supérieure est reliée en son centre à la coupelle inférieure par une colonnette. Quelquefois la coupelle inférieure est plus petite que l'autre et l'objet a alors l'allure générale d'une simple coupe à pied (80).

La coupelle inférieure paraît être née du besoin de ne pas laisser répandre à terre une partie de l'offrande (81).

Aussi, l'objet, en se modifiant révèle souvent la tendance à agrandir la coupelle inférieure au détriment de la colonne centrale et de la coupelle supérieure qui devient alors une sorte de cornet (82).

Les exemplaires les plus récents ne sont plus qu'un godet creux, survivance du cornet, que les poteries bédouines d'aujourd'hui imitent encore maladroitement (83).

⁂

(79) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCIX.

(80) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCX, CCXXII (pour les exemplaires de Sousse, voir fig. 38).

(81) La Blanchère et Gauckler, *Cat. Musée Alaoui*, pl. XLI, n° 53. P. Berger, *Catal. Musée Lavigerie*, pl. XXV, n° 27 et p. 170. Merlin et Drappier, *Ard El-Khéraïb*, pl. IV, n° 36.

(82) D. B. Harden, *The Pottery...*, dans l'ordre n°s 62, 63, 61, fig. 5. Pour les exemplaires de Sousse, voir ici fig. 37 à 41, les n°s 37, 40 et 41 appartiennent aux vieux niveaux, et les n°s 38 et 39 aux niveaux récents.

(83) Les nécropoles ou sites puniques de basse époque ont donné des exemplaires tout à fait analogues à ceux de nos bédouins actuels. Lieutenant Grivel, *Nécropoles de Sidi El-Hani*, *Bull. Soc. Archéol. Sousse*, 1928, p. 41, pl. III, n° 16.
Docteur Carton, *El-Kénissia*, *ibid.*, 1908, pl. à la p. 80, fig. 26.

Auprès d'une urne du troisième niveau, que rien ne distinguait des autres, a été recueilli un débris de céramique malheureusement très mutilé.

C'est très probablement un support de brasier (84).

Sur une amorce courbe — indiquant que l'objet auquel appartenait le support en question était circulaire — s'élève en s'évasant quelque peu vers le haut un manche auquel on a donné aussi une légère concavité homologue de celle de la base. Sur la partie extérieure et convexe du manche un mufle de lion est moulé en relief assez peu marqué (Fig. 58). L'intérieur est orné des cornes et des oreilles d'un ruminant (Fig. 57). Le bas de la tête de l'animal est brisé. Entre les cornes et auprès d'elles on a imprimé des palmes. Je crois bien que l'animal à cornes est un bœuf bien que les cornes soient un peu trop droites. Un support analogue a été découvert en effet à Carthage (85) sur le plateau de l'Odéon, il porte le même lion à l'extérieur, et à l'intérieur, une tête de bœuf complète et dont les cornes sont aussi droites que celles de l'exemplaire de Sousse (86). J'imagine, comme aucun autre débris du brasier n'a pu être retrouvé dans la fouille, que c'est bien à l'état de fragment et intentionnellement que le support de Sousse a été placé près d'une urne, à cause du pouvoir apotropaïque des faces de lion et de taureau qu'il porte (87).

⁂

(84) On connaît des brasiers analogues intacts, voir par exemple : *Bildertafeln des etruskischen museums* (Helbig Museum) *der Ny-Carlsberg Glyptothek*, p. 46 et 47, H. 138 et 142.
Clermont Ganneau, *Album d'antiquités orientales*, pl. IV, n°s 1, 2 et 3 (provient de Cyrénaïque).

(85) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CXCVII. Exemplaire de pierre calcaire et non pas de terre cuite rouge comme l'exemplaire de Sousse.

(86) Le Musée de Sousse possède une autre anse de brasier, tout à fait semblable. On ignore sa provenance.
En tout cas, elle n'a pas fait partie de l'objet dont provient celle que j'ai trouvée au sanctuaire.

(87) Une autre anse de brasier, ornée d'une tête humaine barbue a été découverte, seule, sans le brasier auquelle elle avait appartenu, dans un tombeau de Carthage (P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CLIX, tombeau n° 298. Appelée : Cyclope, Vulcain, pas d'accord). Elle y avait été placée, manifestement pour cette raison.
Sur le pouvoir des faces, voir : P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 58-63.

Les stèles, enfin, sont de grandes dimensions. La plupart n'atteignent plus cependant qu'une cinquantaine de centimètres parce qu'elles ont été décapitées au moment de l'édification des niveaux supérieurs du *temenos*.

Quelques-unes portent des textes. Elles sont alors taillées dans un calcaire gris clair, très dur et à grain fin. Ce sont des obélisques, sans décor, exactement comparables à ceux de l'étage D de Salammbô (88) tant par la matière (89), les dimensions et les formes que par la nature des textes qui y sont gravés, lesquels sont tous des invocations à la Grande Dame Tanit face de Baal et au Seigneur Baal Hammon.

STÈLE 35.

Hauteur : 37 cm. Décapitée. Il manque une vingtaine de centimètres de la stèle, au moins.

Largeur : 11 cm.

Epaisseur : 10 cm.

Calcaire gris clair très dur, à grain fin ; coin haut droit et base droite usés.

On lit :

(A la grande Dame Ta =
nit) face de B —
(aal et) au Seig =
neur Baal —
Hammon ce qu'
a voué Abd =
melkart
fils de Hamel =
(Kat)

(88) L. Poinssot et R. Lantier, *Un sanctuaire de Tanit à Carthage*, in : *Rev. de l'Hist. des Religions*, 1923, p. 20, avant-dernier.

Il sera probablement nécessaire de revenir sur cette conception d'« *étages* » différents, voir page 54 et note (125). Mais elle est très pratique et c'est pourquoi je continue moi-même à m'en servir ici.

J'ai eu de longs entretiens portant sur la stratigraphie du sanctuaire de Tanit à Salammbô, avec M. L. Poinssot qui a eu l'occasion d'en fouiller un secteur en 1922. M. L. Poinssot était déjà entièrement de mon avis. L'impossibilité de vérifier certains détails de la fouille ne lui a pas permis, dès ce moment, d'exposer cette manière de voir dans sa publication.

(89) Voir la note (90).

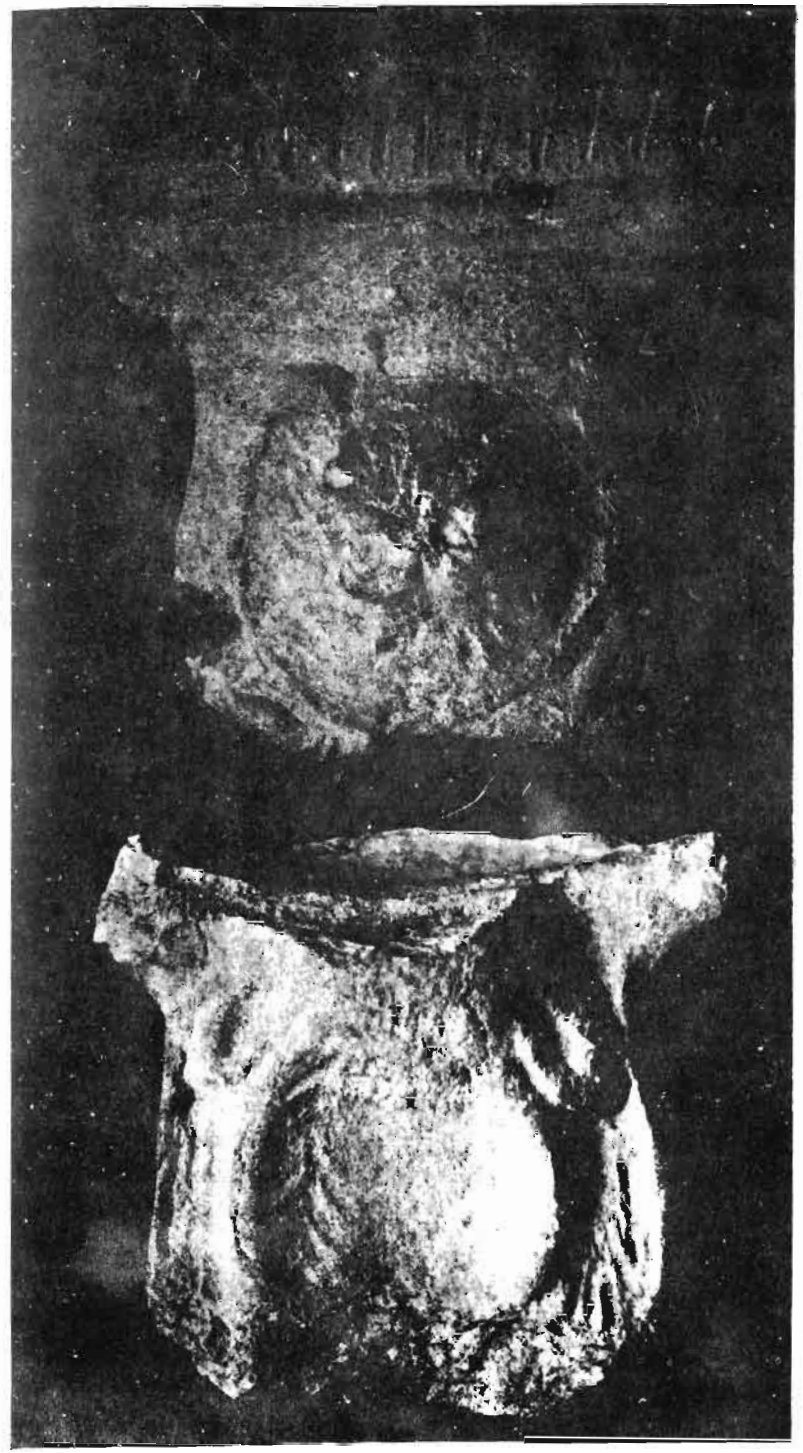

Sont très mal gravés :

le *phé* et *nun* de la ligne 2
le *nun* de la ligne 5
le *daleth*, le *rès* et le *daleth* final de la ligne 6
le *men* de la ligne 7
le *mem* de la ligne 8

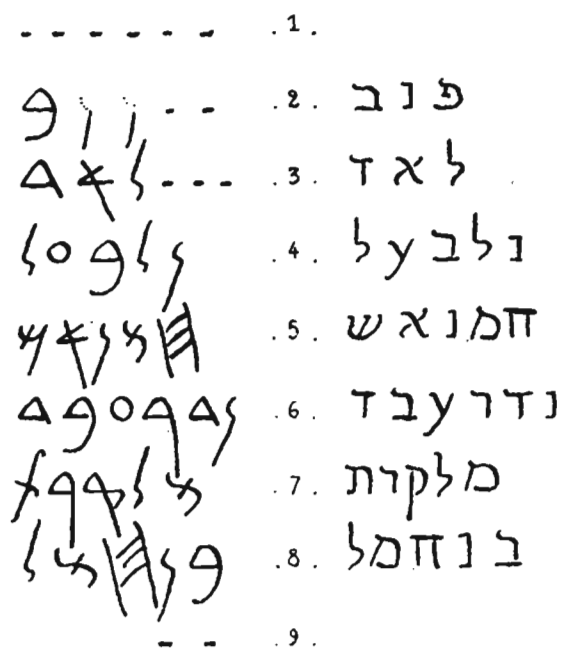

Il manque :

la ligne 1 en entier
deux caractères de la ligne 2
trois caractères de la ligne 3
(?) à la ligne 9

Il est impossible de dire si la stèle n° 35 était une stèle « en aiguille » ou une stèle « à acrotères ». J'ai fait remarquer que le haut manquait.

La stèle ne mesure plus que trente-sept centimètres. Elle a été brisée au sommet. Cette série de stèles en obélisque avec ou sans acrotère mesure habituellement un peu plus de soixante centimètres, à Carthage.

STÈLE 45.

Hauteur : 60 cm. Décapitée, comme la précédente.
Largeur : 15 cm.
Epaisseur : 9 cm.

Calcaire gris clair très dur, à grain fin, trois lignes d'écriture sont visibles, la première et la troisième sont très abîmées. Au-dessous, un « signe de la bouteille » est gravé au-dessus d'un autel à gorge, très schématisé. Juste au niveau de l'appendice cervical du « signe de la bouteille » s'étendent les bras horizontaux à cornes recourbées d'un « signe de Tanit ». Tout le début de l'invocation manque.

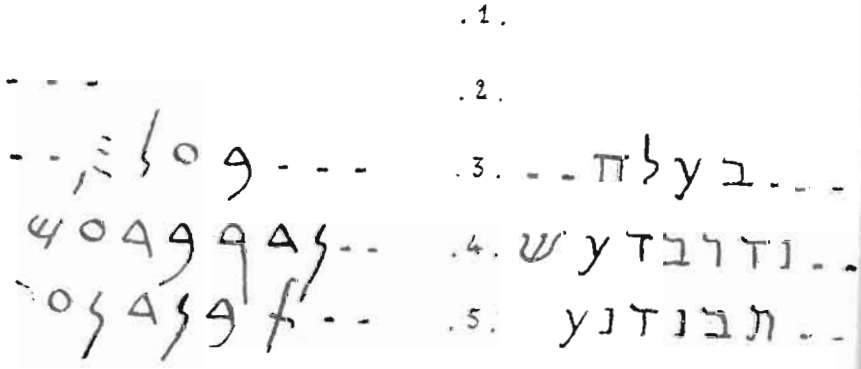

... « ce qu'a voué Bodash(tar)t
fils de Dna..... »

A la ligne 3, on lit très bien « Baal-H »... sur l'original. A la ligne 5, il est évident que les deux lettres qui manquent au début sont un *taw* et un *rès*. Il est pratiquement impossible de déterminer la fin du nom propre : « Dna... »

Aucune des stèles épigraphes de ce niveau ne porte de décors en relief. Le « signe de la bouteille - Tanit » de la stèle n° 45 est seulement gravé. Et je ne suis pas loin de croire que les stèles épigraphes de ce niveau ont été apportées à Sousse, de Carthage. En tout cas le calcaire dans lequel elles ont été taillées ne peut pas provenir d'une carrière du Sahel, tandis qu'il ressemble tout à fait à celui des stèles du sanctuaire de Salammbô qui a été pris, sans aucun doute, dans

une carrière voisine de Tunis, encore visible aujourd'hui sur les pentes du Jbel Nahli (90). Enfin, comme il est courant au sanctuaire de Salammbô, leurs dédicaces s'adressent à la Rabbat Tanit face de Baal mentionnée la première et au Seigneur Baal-Hammon.

Or, les stèles épigraphes découvertes à Sousse sont très différentes. Elles sont ornées de reliefs et leurs textes ne sont pas comparables à ceux que l'on trouve habituellement à Carthage. Mais aucune d'elles n'a été recueillie au troisième niveau à proprement parler. Toutes appartiennent à un niveau légèrement supérieur constitué à mi-hauteur des stèles qui nous occupent actuellement. Nous les examinerons à leur tour, avec les autres objets du niveau auquel elles appartiennent.

⁂

Quant aux stèles anépigraphes du troisième niveau il est difficile de les classer parce qu'elles ne sont point caractérisées par quelque détail typique.

Les matières employées : grès coquillier recouvert ou non de stuc, tuf ou pierre de calcaire tendre prise aux carrières de Sousse, présentent autant de variété que les objets représentés par simple gravure ou par sculpture en relief plus ou moins accentué : caducées, signes dits « de Tanit », de « la bouteille », des « bétyles ». La plupart d'entre ces stèles ne sont d'ailleurs que de simples colonnes rectangulaires sans le moindre symbole, dressées sur leurs bases un peu plus trapues que leurs sommets. Une sur trois, en moyenne, comporte un ornement (91). Pour ne pas alourdir mon étude, je n'en

(90) Mon frère, Jean Cintas, a bien voulu rechercher la carrière d'où pouvait provenir le calcaire des stèles de Salammbô. Il m'a conduit à la carrière du Jbel Nahli, exactement sur l'ancienne voie de Carthage à Utique. D'évidence cette carrière où gisent encore, dans les fonds de sape, des pierres taillées dont les dimensions indiquent qu'elles ont pu être préparées pour devenir des stèles, a été longuement exploitée dans l'antiquité. Des marques de carriers romains y abondent. J. Cintas a relevé les marques les plus significatives. Il les communiquera incessamment à l'Académie des Inscriptions par le canal du Service des Antiquités de Tunis.

(91) Soit qu'elle n'en ait jamais porté, soit que la partie décorée ait été brisée.

donne pas le catalogue descriptif (92). Il est seulement à retenir que toutes les stèles du troisième niveau sont de grandes dimensions par rapport à celles des niveaux supérieurs du sanctuaire.

⁂

Tout s'accorde à faire attribuer ce troisième niveau à la fin du IIIe siècle et au début du IIe siècle av. J.-C.

L'évolution de la forme des urnes, plus élégantes que celles de la strate inférieure, la forme des lampes, les monnaies sont autant d'indices sûrs. Enfin, les stèles épigraphes elles-mêmes et quelques stèles anépigraphes (93) très certainement apportées de Carthage donnent au niveau qui nous occupe un *terminus a quo* très précis : rien, en effet, n'a plus pu être apporté de Carthage postérieurement à 146 av. J.-C., date de la prise et de l'anéantissement de la ville par Scipion.

⁂

Quatrième niveau

La structure du troisième étage, révèle que du sable fin pris à la plage voisine, a été employé pour recouvrir les urnes et caler les stèles qui les surmontent. Le sommet des stèles, seul devait émerger du sable. En effet, à mi-hauteur des stèles, un voile horizontal, uniforme, de cendres noires recouvre le sable. C'est à la surface de ces cendres qu'a été disposé le quatrième étage du sanctuaire.

D'où provient ce voile de cendres ? Il est difficile de le déterminer. J'imagine à cause de l'importante quantité de matières charbonneuses qu'il contient, qu'il est composé des restes des feux allumés dans le sanctuaire, à l'occasion des sacrifices. Un espace de quatre mètres carrés, au Sud-Est de

(92) J'ai dressé des tableaux schématiques des sujets représentés sur les stèles en tenant compte des niveaux où elles ont été recueillies. On les trouvera aux pages 49 et suiv. ci-après. Fig. 66, 67 et 68.

(93) N°s 35 et 45.

la fouille, resté vide de stèles était à ce niveau entièrement brûlé. Au-dessous de cette aire, la terre, et tout ce qu'elle contenait, était calciné et réduit à l'état pulvérulent par la chaleur des brasiers. On y accédait par des sentiers également dépourvus de stèles.

Il n'est pas sûr que le tapis de cendres au-dessus duquel le quatrième niveau est édifié provienne en entier de ce foyer. Peut-être en existait-il d'autres sur le *temenos*.

Sur ces cendres, des urnes à anses (Fig. 23, 24) et surtout des urnes sans anses (Fig. 34, 35) ont trouvé place. Leurs dimensions réduites, par rapport à celles de toutes les urnes rencontrées aux étages précédents les caractérisent (hauteur moyenne : 13 cm.).

Comme les autres urnes, elles contiennent des ossements incinérés. Mais parmi ces ossements, il y a autant d'ossements de petits mammifères ou de volatiles que de restes d'enfants (94).

⁂

Les stèles qui accompagnent les urnes sont également de petites dimensions. Il semble qu'en les disposant dans le sanctuaire on ait décidé d'aligner leurs sommets sur ceux des stèles du troisième niveau (95). Elles sont, en effet, de deux sortes. Les unes sont intactes et de petites tailles, choisies à l'avance. Mais les autres qui étaient de grandes dimensions et qui, certainement, proviennent du troisième niveau auquel on les a empruntées, ont été rectifiées avant d'être placées au-dessus des urnes. On a retaillé leurs sommets et parfois même leurs bases (96) pour leur donner la longueur voulue.

La largeur des stèles n'est jamais modifiée. Certaines d'entre elles, plus soignées que les autres, mais un peu trop longues, ont été enfouies plus profondément pour éviter la retouche. Dans ce cas, elles ne sont pas au-dessus des urnes même, mais à côté, et, les urnes sont devant elles. On a, ainsi,

(94) Cf. p. 78.

(95) Voir ci-dessous, p. 52, la raison pour laquelle les sommets de toutes les stèles des niveaux 3 et 4 sont dans un même plan, même sans rectification préalable des dimensions des stèles.

(96) N° 240 du Catalogue, par exemple.

gagné dans le sens vertical la hauteur d'une urne. Toutes les stèles réemployées sont également comparables à celles du troisième niveau, mais, les stèles épigraphes taillées dans du calcaire dur et apportées d'ailleurs ont complètement disparu.

⁂

Les textes recueillis au quatrième niveau sont tous gravés sur des lames de calcaire tendre, doré et patiné par le temps, provenant des carrières voisines de Sousse. Sur ces stèles, les invocations diffèrent de celles trouvées habituellement à Carthage et de celles trouvées à Sousse au troisième niveau. Comme je l'ai déjà fait remarquer, il était désormais impossible de recevoir quoi que ce soit de Carthage qui venait d'être rasée. Et, peut-être, les gens de Sousse, leurs prêtres ou même, tout simplement, leurs lapicides, moins cultivés, ne se croyaient-ils point contraints d'employer les mêmes formules et les circonlocutions habituellement de mise, précédemment, à Carthage, lorsqu'il s'agissait de parler de sacrifices humains. Ceci expliquerait fort bien les allusions directes aux usages sanglants relevés sur les stèles récentes de Sousse (97) où il est fait état du sacrifice « molk » (98).

Mais une autre particularité les distingue encore des précédentes stèles : le plus souvent, leurs prières sont destinées à Baal Shamim et une fois même à Reshef (99).

Les textes du quatrième niveau du sanctuaire de Sousse sont les suivants :

Stèle T 1 (Fig. 60).

Cinq lignes, admirablement gravées sur une lame de calcaire (de 43 cm. de haut, 11 de large au sommet, 17 à la base

(97) Les stèles : T 1, directement, et T 9, indirectement, à Sousse. Et, une fois à Carthage, sur un cippe du sanctuaire (cf. R. Dussaud, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1946, p. 382). J'en parlerai plus tard et ailleurs.

(98) Sur le sacrifice « molk », voir R. Dussaud, *Précisions épigraphiques touchant les sacrifices puniques d'enfants, Comptes Rendus de l'Acad.*, 1946, p. 371 et suiv.

(99) Cités extrêmement rarement à Carthage.

Cf. R. Dussaud, *loc. cit.*, p. 385, 386, en ce qui concerne Baal Shamim. S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 326 et suiv., en ce qui concerne Reshef.

Fig. 59 à 64. Stèles écrites.

Fig. 65. — La stèle au dieu Reshef.

et 15 cm. d'épaisseur, s'amincissant quelque peu vers le haut) et dont le sommet cassé est occupé par un signe de « la bouteille » posé sur un autel.

On lit :

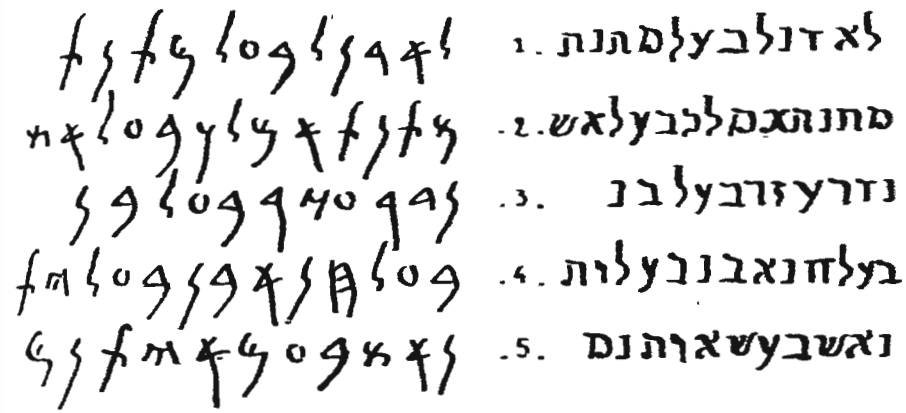

1. לאדנלבעלמתנת
2. מתנהאמלכבעלאש
3. נדרעזרבעלבן
4. בעלחנאבנבעלות
5. ואשבעשאתנם

1.... Don au seigneur Baal.
2.... Son don (a été un sacrifice) molk (en l'honneur) de Baal,
3.... qu'avait voué Azrubaal, fils de
4.... Baalhanno, fils de Baalyaton.
5.....que Baa(l) Sha(mim) leur fasse du bien (100).

Stèle T 5.

Même calcaire patiné et friable. Le haut de la stèle est brisé. Elle mesure actuellement 39 cm. de haut, 14 de large et 5 d'épaisseur. Sur la face est représenté le portique d'un édicule. Devant le fronton triangulaire un disque ailé en relief plane au-dessus d'un « signe de la bouteille » surmontant un cadre où quatre lignes de texte étaient gravées. Le calcaire est trop usé pour que la moindre lecture soit possible aujourd'hui. Sous le cadre délimitant la partie écrite on a sculpté en bas-relief l'image d'un crabe, d'une vérité saisissante.

Stèle T 9 (Fig. 61).

Mêmes dimensions que la précédente approximativement (hauteur 35 ; largeur 15,5 ; épaisseur 5,5). Même calcaire. Au-

(100) J'emprunte la transposition et la traduction ci-dessus au travail de M. R. Dussaud (*loc. cit.*). J'ai, fort heureusement, reçu assez tôt le tirage à part de son étude pour pouvoir m'en servir et éviter ainsi tant de risques d'erreur. Je l'en remercie bien vivement.

dessous du cadre, un crabe aussi remarquable que celui de la stèle précédente, en relief accentué. Quatre lignes de texte ont été gravées.

Les trois premières seulement sont visibles et deux seulement sont lisibles actuellement. La surface de la pierre a beaucoup souffert en séchant à l'air. L. Pagès, très peu de temps après l'extraction de la stèle a relevé le texte, très difficilement visible à ce moment-là déjà, en se servant d'une puissante loupe. Sa lecture a permis à M. R. Dussaud (101) la traduction suivante (102) :

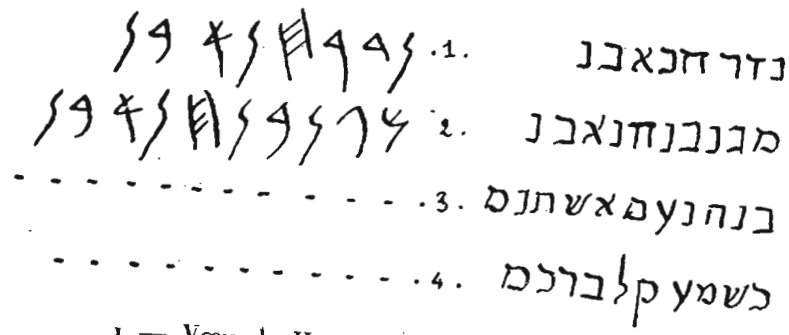

1 — Vœu de Hanno, fils de
2 — Magon, fils de Hanno, fils de
3 — Boné. Qu'elle leur fasse du bien
4 — car (elle) a entendu sa voix, les a bénis.

STÈLE n° 3.

Calcaire friable à grain fin, doré (hauteur : 23 cm. ; largeur : 14 cm. ; épaisseur : 11 cm.). Sous un édicule, au fronton duquel ont trouvé place un croissant retourné, les pointes en bas et un disque, est gravé, en fort relief, un signe de « la bouteille » dont les côtés sont verticaux et les épaules courbes. Deux lignes de texte occupent la partie horizontale du fronton. A la première ligne, entre les vingt et unième et vingt-deuxième lettres, un petit trou existait dans la pierre. Le

(101) R. Dussaud, *op. cit.*, p. 386.

(102) Le relevé de M. Pagès doit être considéré comme incontestable. Il ignore totalement le phénicien et s'est contenté de dessiner les caractères qu'il voyait. Bien que l'inscription ait aujourd'hui partiellement disparu, il convient donc de tenir la traduction de M. R. Dussaud comme inattaquable et définitive.

lapicide l'a évité et a poursuivi sa gravure au delà du trou. La fin de la deuxième ligne est endommagée en partie.

On peut lire :

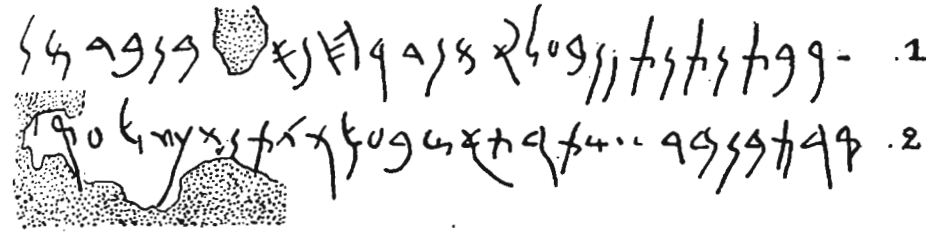

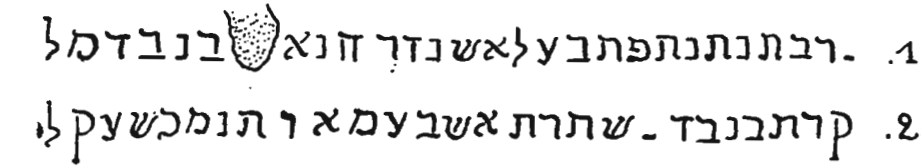

1 — (A) La grande Dame Tanit face de Baal, vœu fait par Hanno, fils de Bodmel-.

2 — Kart, fils de Bodashtart. Que Baal Sha(mim) fasse (du bien à lui) (parce qu'il a) entendu sa v(oix) (103).

A la ligne 1, la première lettre manque ; ce ne peut être qu'un *lamed*.

A la ligne 2, le dix-huitième caractère était un *yod* ; il est, en effet, suivi du *taw* de l'expression : *Itnm*.

Après le dix-neuvième caractère, deux lettres ont pu être inscrites dans l'espace disponible, trois au maximum. Elles représentaient la fin de l'expression : *Itnm* ou le début de : *Kshmo qla*, dont les trois dernières lettres de la ligne représentent certainement l'abréviation.

STÈLE n° 4 (Fig. 65).

Même calcaire que la précédente, même décor, mêmes

(103) A rapprocher de T 1 et de T 9 en ce qui concerne la formule : que Baal-Shamim fasse du bien. Cf. R. Dussaud, *Loc. cit.*, p. 385.
Sur Baal-Shamim, cf. S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 292 et suivantes, et R. Dussaud, *Les arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 157, 160, 164, 165.

dimensions générales (Brisée : hauteur : 23 cm. ; largeur : 22, épaisseur : 6).

Dans le fronton : *sin, rès.*

Il n'y avait pas de *phé* derrière le *sin*. Un éclat de la pierre a emporté cette zone, mais l'éclat est peu profond tandis que les caractères d'écriture entaillent la pierre très nettement et très profondément (104).

Sur la partie horizontale du cadre du fronton est gravée une ligne de texte. Les *mim* et *sin* sont fantaisistes. Le lapicide, manquant de place, a poursuivi sa gravure sur le montant vertical de l'édicule, à gauche. Puis, il est revenu à droite, dans le montant opposé. Il y a gravé, au niveau de la première ligne, le *taw* et, au-dessous, le *nun* de l'expression : *ltnm*. Enfin, retournant à gauche, dans le montant, il a écrit, sous le *yod* de la même expression, le *mim* final. Simple recherche, peut-être, de l'équilibre symétrique, devant un cadre à l'intérieur duquel il ne fallait pas empiéter.

On peut lire :

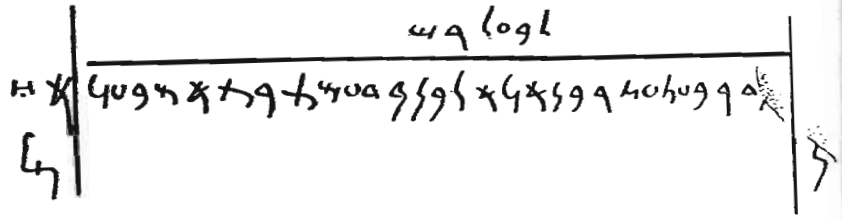

1 — A Baal Resh(f).

2 — Vœu fait par Balazar, fils de Ashal, fils de Bodashtart, que Baal-Shamim lui fasse du bien.

(104) La leçon : *sin, rès* est sûre. Il s'agit, bien entendu, de *Reshef*. Cf. S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 326 et suiv.

Stèle 24 (Fig. 62)

Calcaire friable, patiné, provenant des carrières de Sousse. Au sommet de la stèle cassée, la base d'un signe de la « bouteille » sur un autel (hauteur : 45 cm. ; largeur : 13, épaisseur : 14 cm). Au-dessous, quatre lignes bien gravées. Quelques caractères de la première ligne ont été écrasés.

On peut lire :

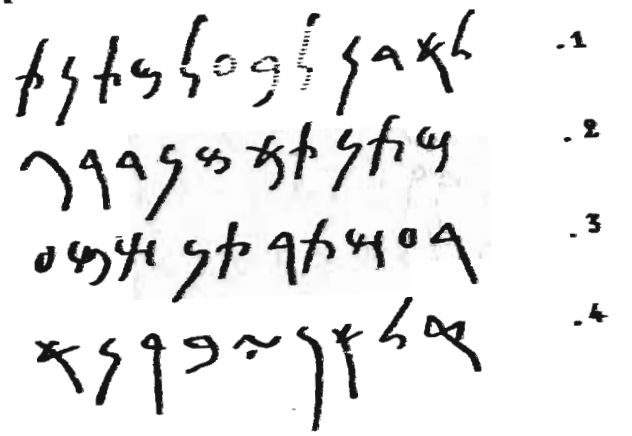

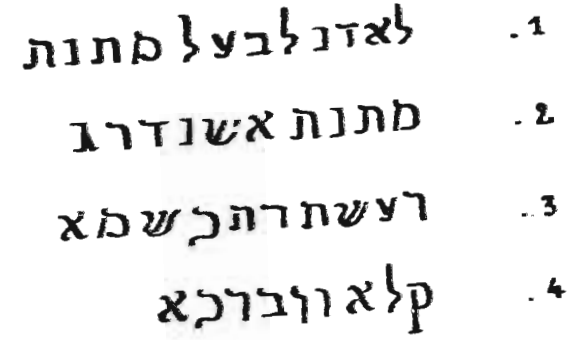

1 — Don au Seigneur Baal
2 — Son don a été ce qu'a voué G-
3 — erashtart,- parce qu'il a entendu
4 — sa voix. Qu'il le bénisse.

Stèle n° 123.

La stèle est taillée dans la pierre de la région de Sousse (hauteur : 53 ; sections : 16), très abîmée par le feu. Elle est

décapitée, mais il ne manque certainement que quelques centimètres.

La première ligne peut être reconstituée. Il manque deux lettres finales à la ligne 4 et une initiale à la ligne 5, emportées avec des éclats, de la pierre qui a souffert du feu.

On peut lire :

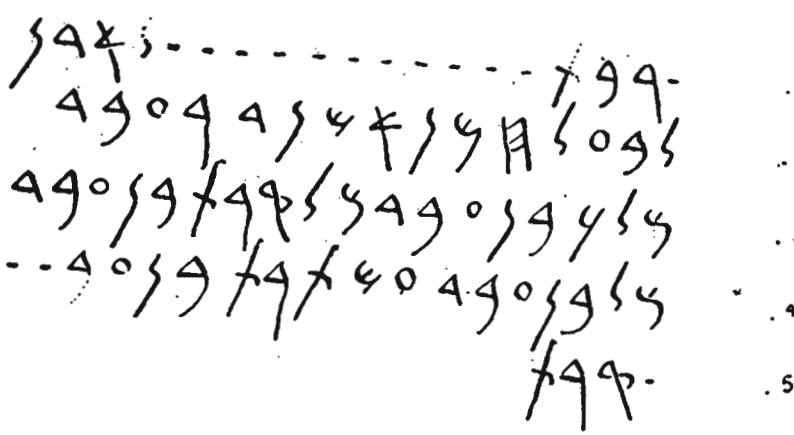

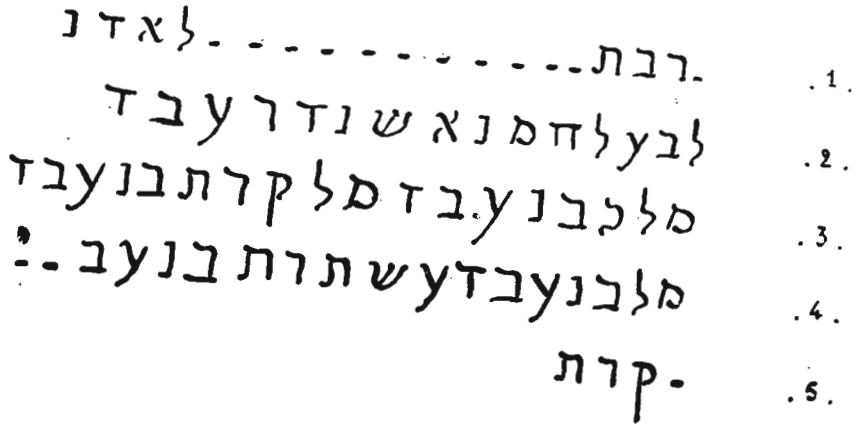

1 — (A la) grande Dame (Tanit face de Baal et) au Seigneur
2 — Baal-Hammon, ce qu'a voué Abd=
3 — melek, fils de Abdmelkart, fils de Abd-
4 — mel, fils de Abdashtart, fils de Ab(dm)
5 — (el) kart.

Stèle 288 (Fig. 59).

Stèle de grès poreux, bien patiné, décapitée (haut. : 34 cm.; largeur : 18 cm. ; épaisseur : 7 cm.). Un autel à gorge surmonté de la base d'un signe dit « de Tanit » subsiste dans le haut. Quatre lignes de texte bien gravées. A la deuxième ligne un accident de la pierre a été évité par le lapicide.

On peut lire :

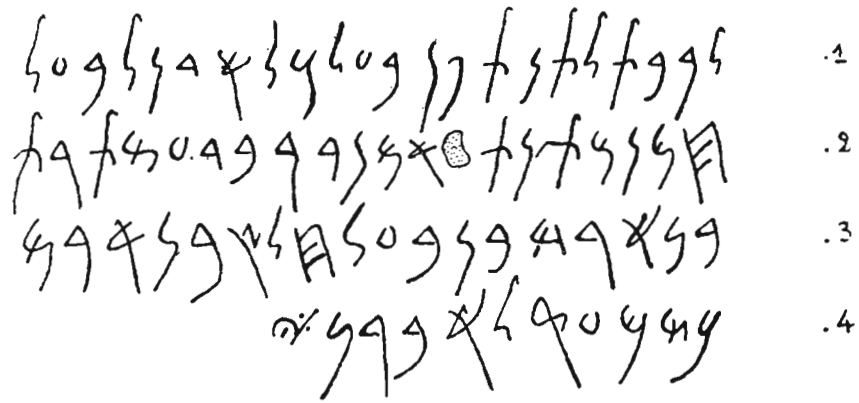

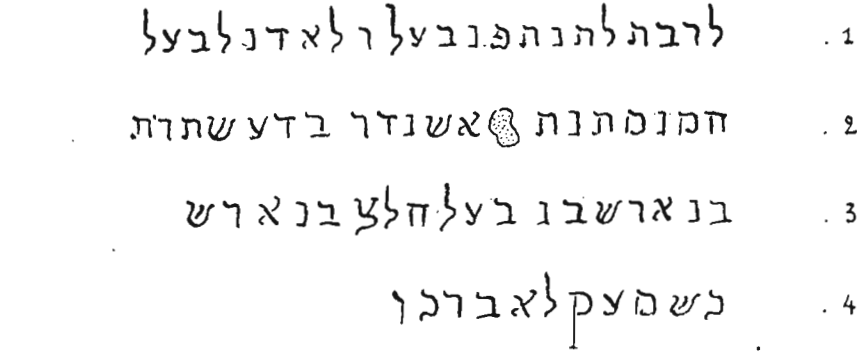

1 — A la Grande Dame Tanit face de Baal et au Seigneur Baal
2 — Hammon leur vœu a été ce qu'a voué Bodashtart,
3 — fils de Aresh, fils de Balhalç, fils de Aresh.
4 — parce qu'ils ont entendu sa voix, qu'ils soient bénis.

Stèle 289.

Stèle de calcaire doré (hauteur : 31 cm. ; largeur : 19 cm. ; épaisseur : 8 cm.). La base d'un cigne de la « bouteille » subsiste sur un autel à gorge. Au-dessous, dans un cadre, cinq lignes bien gravées. Quelques lettres ont été retouchées par le lapicide qui est revenu plusieurs fois sur des traits maladroits.

On peut lire :

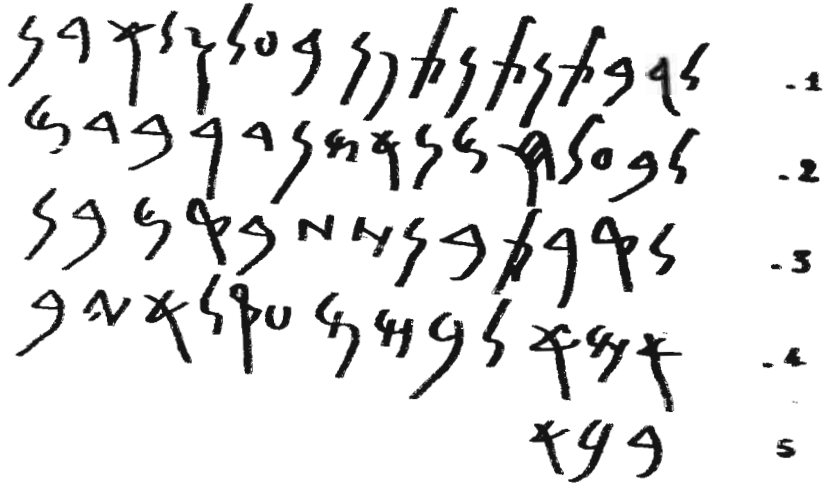

1 — A la Grande Dame Tanit face de Baal et au Seigneur
2 — Baal Hammon ce qu'a voué Bodmc-

3 — Hart, fils de Zirkesh, fils de
4 — Ashal, parce qu'ils ont entendu sa voix, qu'ils le
5 — bénissent.

Stèle 397.

Recueillie hasculée entre le quatrième et le cinquième niveau du sanctuaire. Près de la zone de terre décomposée par le feu des bûchers. La stèle est un bloc informe de dix-huit centimètres de haut. Une ligne de texte y subsiste, illisible.

Stèle 416 (Fig. 63).

Calcaire patiné, doré (hauteur : 40 cm. ; largeur : 18 cm. ; épaisseur : 11 cm.). Le haut de la stèle est cassé. La base d'un autel à gorge y subsiste. Au-dessous, deux lignes de texte sont gravées à grands coups de ciseau. Les hastes sont démesurément agrandies, elles s'étalent en folioles auxquelles le lapicide a ajouté des hachures :

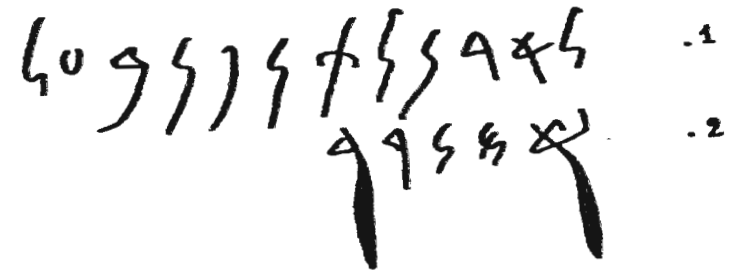

1..... Au Seigneur Tan-Pensé Baal
2..... Vœu fait.....

Le nom du dédicant n'est pas porté.

« Tanit Pené Baal » est appelée : « Tan-Pené Baal », et « Seigneur » au lieu de « Grande Dame » (105).

⁂

Tanit, seule, est invoquée deux fois, certainement, ainsi que Baal-Hammon (106) et, probablement, encore une fois, sur une stèle où le sujet de la phrase est sous-entendu (107).

Tanit, associée à Baal-Hammon est invoquée cinq fois (108).

Baal-Shamim trois fois (109) et Reshèf seulement une fois (110).

Les dédicants — parmi lesquels ne se trouvent point de femmes — se nomment : Bodashtart, quatre fois ; Abdmelkart et Hannon, trois fois ; Bodmelkart, Ashal et Aresh, deux fois. Hamelkat, Abdmel, Abdashtart, Azrubal, Baalhannon, Abdmelek, Baalyaton, Magon, Bonné, Baalazar, Gerashtart, Baalhalç et Zirkesh ne sont mentionnés qu'une seule fois (111).

Comme on le voit, il n'y a là que très peu de noms : trente en tout, si l'on tient compte de : Dna.... (stèle n° 45) ; encore sont-ils souvent répétés et se réduisent-ils, en réalité, à vingt.

Cette pauvreté n'est pas de nature à fournir d'emblée d'utiles indications. Néanmoins, il est possible d'en tirer un enseignement. Ainsi, malgré l'indigence des éléments aujourd'hui à ma disposition, je n'ai pas voulu les négliger (112).

Considérons, d'une part : les stèles n°s 45 - 4 et 289 et 45 - 3, d'autre part : 35 et 123. Elles permettent de reconstituer des filiations avec quelque vraisemblance. En plaçant les textes

(105) Comme sur une stèle d'El-Kénissia. (Carton, *El-Kénissia, loc. cit.*, p. 87-88).

(106) Stèles n°s 3 et 416, et stèles n°s T. 1 et 24.

(107) Avis de M. R. Dussaud, voir page 37, stèle n° T. 9.

(108) Stèles n°s 35, 45, 123, 288, 289.

(109) Stèles n° T. 1, 3 et 4.

(110) Stèle n° 4.

(111) Sur ces noms théophores, voir S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 221-227/8.

(112) J'aurai l'occasion d'expliquer ailleurs, comment, cette recherche, appliquée aux stèles du sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon de Carthage, m'a conduit à des constatations inattendues dont la première conséquence a été l'heureuse vérification d'une hypothèse faite au cours de l'étude de la stratigraphie du *téménos*.

les uns à la suite des autres par ordre chronologique et en tenant compte de la répétition des noms eux-mêmes — 45 étant une vieille stèle par rapport aux stèles 4 et 3 et surtout par rapport aux stèles 123 et 289 — les deux groupes considérés permettent d'établir le tableau ci-dessous (113) :

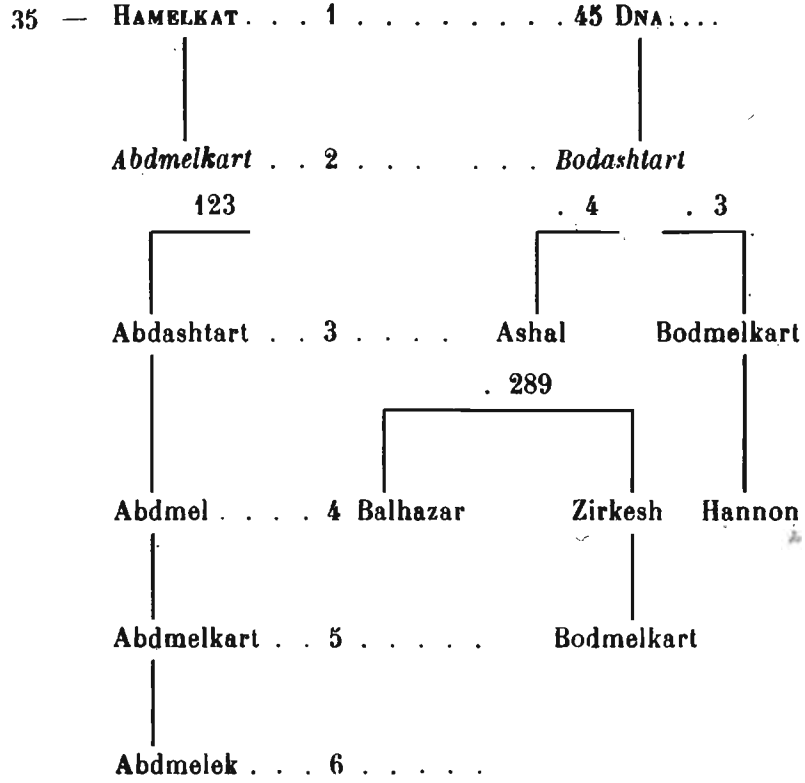

Les vœux, objets des stèles .35 et .45, sont respectivement dus à Abdmelkart et Bodashtart, dont les descendants possibles les plus lointains que nous connaissions sont : Abdmelek

(113) Il n'est pas impossible, en effet, que le Abdmelkart des stèles 35 et 123, le Bodashtart des stèles 45, 4 et 3 et le Ashal des stèles 4 et 289 soient les mêmes individus.

Je crois qu'il ne serait pas illogique d'ajouter à cette généalogie la liste donnée par la stèle n° T. 9, celle de la stèle n° 3, en se fondant sur le fait que les petits-fils semblent avoir souvent porté le nom de leurs grands-pères : Bonné (T. 9), fils de Hannon (3) ayant appelé son fils Hannon (T. 9).

A ce sujet, voir : De Sainte Marie, *Mission à Carthage.*,

(stèle 123) et Bodmelkart (stèle 289). Quatre générations, dans un cas et cinq, dans l'autre, séparent l'offrande la plus vieille de l'offrande la plus récente, soit :

(33 × 4 =) 132 ans dans un cas et
(33 × 5 =) 165 ans dans le second cas.

On se souvient que les stèles n°s 35 et 45 appartiennent au troisième niveau qui remonte à la fin du IIIe siècle ou, plus vraisemblablement, au début du IIe siècle av. J.-C.

En admettant les données qui précèdent, on constate qu'il est possible d'attribuer aux stèles n°s 123 et 289 qui ont été recueillies au quatrième niveau, une date à situer vers le milieu du siècle qui précède immédiatement notre ère.

Or, cette datation paraîtra inattaquable ; lorsqu'on aura vu, ci-après, que le cinquième niveau du sanctuaire est parfaitement daté de la fin du Ier siècle de notre ère.

⁂

Parmi les stèles anépigraphes on trouve au quatrième niveau, sur de simples galets pris à la mer ou sur des stèles mal taillées dans du tuf dont on n'a même pas pris la peine de dissimuler la masse grossière par du stuc, des signes « des trois bétyles », peints au-dessus d'autels à gorge.

Mais, comme on est loin encore des coloris variés, des harmonies bariolées ou des rencontres de complémentaires avec des teintes lumineuses de vitraux ou douces comme des pastels que nous verrons un peu plus tard. Tout ce décor est terne, mat, monochrome : ocre rouge sombre. Il semble bien que le pigment utilisé est le même sur ces stèles que celui des fresques monochromes du Jbel Mlezza (114).

⁂

Sur les autres stèles gravées ou sculptées, les signes dits « de Tanit » se raréfient de plus en plus, les signes « de la bouteille » et « des bétyles » sont à peu près en nombre égal.

(114) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes puniques de Jbel-Mlezza. Rev. Tun.*, 1939, p. 190 et pl. II et III.

Les planches n°s 66, 67 et 68 ci-après, groupent l'ensemble de ces signes relevés sur les stèles.

Pour permettre une étude d'ensemble et des comparaisons, j'ai réparti ces signes en deux groupes :

a) Signes des niveaux anciens : troisième et quatrième niveaux.

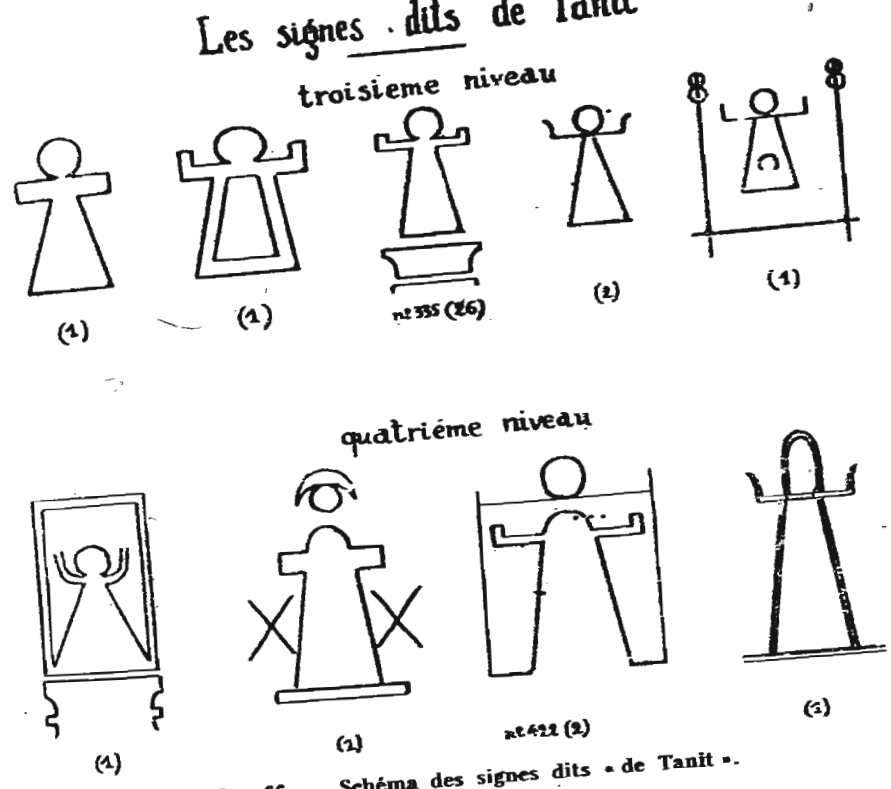

Fig. 66. — Schéma des signes dits « de Tanit ».

b) Signes des niveaux récents : cinquième et sixième niveaux.

J'ai ajouté sur les tableaux les numéros du catalogue général de la fouille auxquels correspondent les schémas des plus intéressants prototypes.

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'exemplaires recueillis par catégorie.

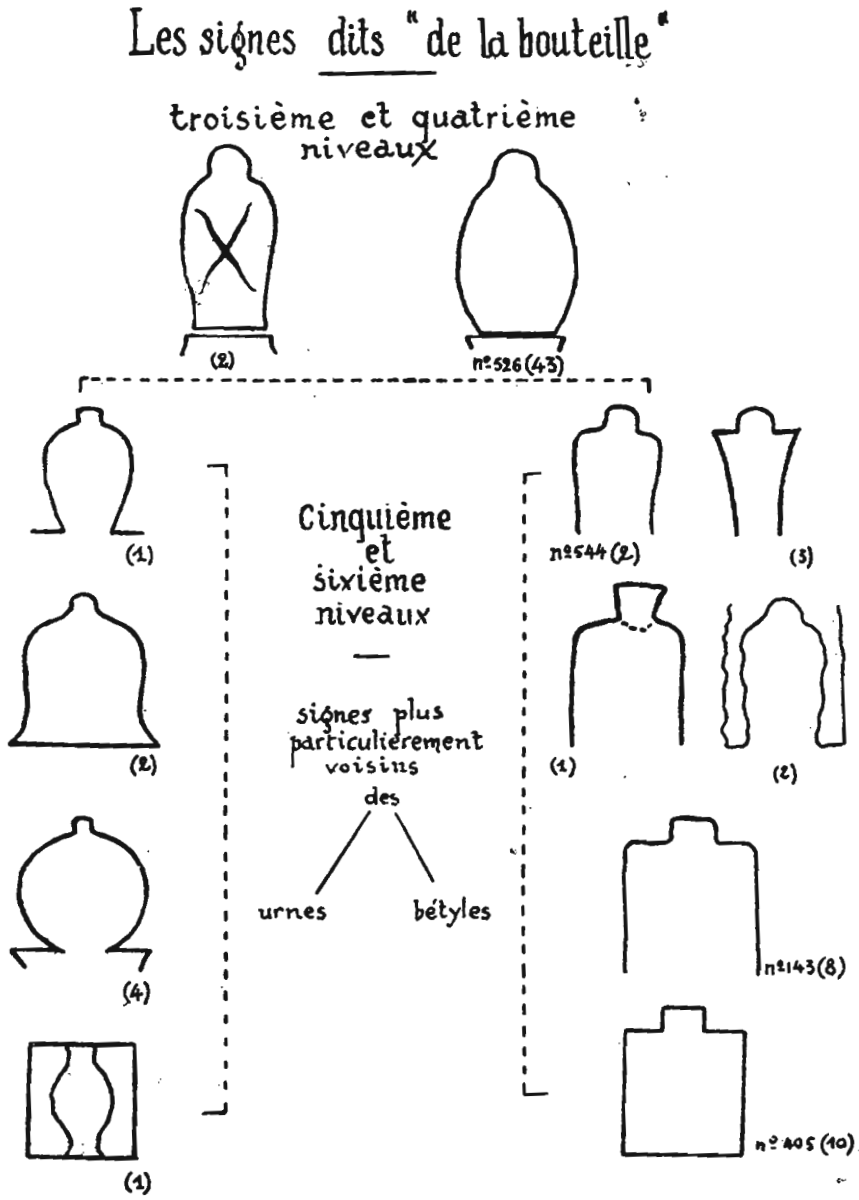

Fig. 67. — Schéma des signes dits « de la bouteille ».

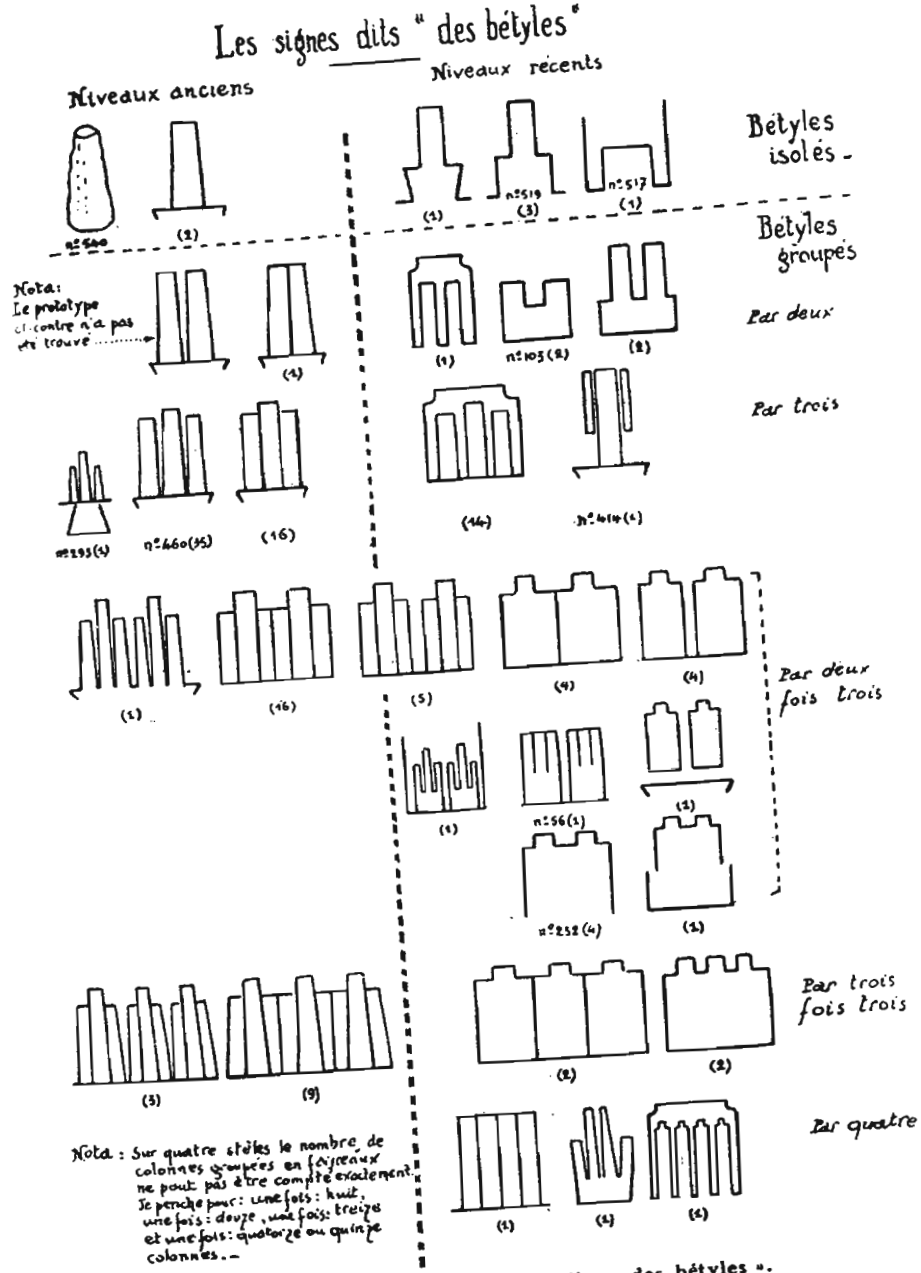

Fig. 68. — Schéma des signes dits « des bétyles ».

Je n'y ai pas inclus les dessins dont j'ai eu l'occasion de parler spécialement au cours de mon exposé : les crabes par exemple.

Toutes ces stèles sont de dimensions réduites. Et, en tous cas, il est bien évident que la diminution générale des dimensions des objets de ce niveau — laquelle affecte aussi bien les urnes que les stèles — est due au manque de place. Il s'agissait, avant tout, de pouvoir intercaler des offrandes entre les stèles du niveau inférieur qui existaient déjà et dont les faîtes émergeaient du sable sous-jacent, couvert de cendres sombres.

Cette même raison explique comme nous le verrons tout à l'heure ce qui s'est passé par la suite.

⁂

Un certain nombre de stèles très curieuses méritent cependant une description sommaire :

L'une d'elles (Fig. 117) est taillée dans une lame triangulaire de grès coquillier de huit centimètres d'épaisseur moyenne [115].

La base porte une bande horizontale où courent des chevrons. Cette bande, resserrée, suit les bords et, au sommet de la stèle, reprend sa largeur primitive dans un tracé horizontal jalonné de traits verticaux, comme si, par ce procédé, on avait voulu représenter un espace clos, limité par une palissade. A l'intérieur et au centre se trouve le profil d'un bétyle rectangulaire flanqué de deux accoudoirs latéraux, et devant ce bétyle, un autel carré du sommet duquel sortent des flammes. A droite et à gauche de ce motif central s'élèvent deux *jrids*, images représentant des palmiers. Entre les branches est dessiné un croissant aux pointes tournées vers le bas. Deux bovidés, de part et d'autre de l'autel et des *jrids*, se dressent sur leurs pattes de derrière. Tout en haut, se trouve un troisième animal, presque effacé, de taille plus réduite que celle des autres, près de la grille dont j'ai parlé. Un symbole — probablement le croissant retourné sur le disque — occupait le fronton de la stèle. Il est aujourd'hui indiscernable. Une

(115) Hauteur : 28 cm., largeur à la base : 22 cm. (Niveau 4).

autre stèle, en calcaire du Sahel, est un obélisque de section carrée ; sur une face (Fig. 79) y est gravé un signe de Tanit sortant d'une fleur de lotus. Le sommet de la stèle est surmonté d'un bétyle cylindrique [116].

Sur une autre à taille très fine, où l'on a voulu représenter un bétyle sur un autel, on a donné au bétyle la forme d'une cloche [117].

Enfin, de part et d'autre d'un « bétyle-bouteille » sont gravés sur une stèle plus négligée, deux rameaux de feuillages dont on connaît déjà le dessin à Carthage [118].

Deux croissants jumelés retournés sur deux disques, à l'amorce des extrémités d'une stèle à sommet bifide, ont assez l'allure de deux yeux [119].

Enfin, les acrotères d'une stèle particulièrement soignée sont striées de traits se coupant à angles aigus qui les font ressembler à des pommes de pin [120].

Cette dernière ornementation ne doit pas surprendre. Comme nous l'avons vu, le troisième niveau du sanctuaire a été édifié durant la fin du IIIe siècle et le début du IIe siècle avant notre ère — moment où l'hellénisation des milieux puniques était réalisée.

Une autre pomme de pin a été recueillie (Fig. 122). C'est un élément de sculpture, taillé dans du calcaire doré à grain très fin [121] que je ne sais à quel monument rapporter. Il reste la partie terminale du cône. Les écailles sont débitées avec art dans la pierre tendre où elles font jouer des ombres inclinées qui donnent à l'ensemble un relief de très bon goût, ni irréel, ni trop accentué.

⁂

(116) Hauteur : 50, section 12 en moyenne. (Niveau 3) (Fig. 79).

(117) Fig. 92. (Niveau 3).

(118) Fig. 88. (Niveau 3).
Pour les feuillages voir, par exemple : C. I. S., 1025 et C.I.S., 1035.

(119) Fig. 114. (Niveau 3). Stèle n° 39. Voir aussi la fig. 113 à la même planche. Voir : P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 102.

(120) (Niveau 3). Stèle n° 36.

(121) Hauteur : 12 cm.
Il y a de fortes chances pour que le monument dont provient ce fragment de sculpture ait été semblable à celui signalé pour la première fois par Delamare (*Exploration Scientifique de l'Algérie*, pl. 83, fig. 3), et découvert à Sétif. Cf. S. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 60-61

Un fragment de stèle, malheureusement bien petit et bien abîmé a été recueilli dans des déblais (122). Il mesure 18 cm. de haut. Sur le haut d'une colonne cannelée est posé un fronton à gorge au-dessus duquel huit najas coiffés d'un disque sont alignés. Il devait y en avoir onze ou douze à l'origine. Un fronton à acrotères les surmonte. Un aigle aux ailes éployées occupe la partie triangulaire du fronton. Les acrotères sont ornées de palmettes. Curieuse rencontre d'éléments empruntés aux monuments égypto-phéniciens (123) et aux monuments grecs (124), (Fig. 70).

⁂

Cinquième niveau

La fouille a permis de constater un changement dans la disposition des offrandes à partir du niveau dont il va être question maintenant (125) et qui recouvre la quatrième strate.

Aux niveaux inférieurs plus anciens, stèles et urnes s'intercalaient dans les espaces laissés vides. On avait même encore de quoi ménager des sentiers, étroits il est vrai, pour circuler sur le *téménos* et des aires où disposer des bûchers (126).

(122) J'ai dit qu'une bombe de gros calibre avait complètement bouleversé le terrain des héritiers de Hadj Yaya. Dans le sous-sol, sous la maison qui était édifiée à cet endroit, se trouvait une citerne romaine dont la base empiétait sur le sanctuaire préexistant. C'est au cours du curage de cette citerne que fut recueilli le fragment en question. Y avait-il été jeté il y a longtemps ? Y a-t-il été charrié en même temps que la terre soulevée par la bombe ? Je ne saurais le dire.

(123) Voir : Dr G. Contenau, *La civilisation phénicienne*, p. 108, fig. 31. D'après Mendel, *Musée de Constantinople*, p. 243.

(124) Cf. par exemple la stèle d'Athènes reproduite, in : *Archäol. Jahrbuch*, 1909, pl. V.

(125) Les pratiques diffèrent quelque peu de celles de Carthage. M. G. Picard utilisant mes premières constatations au sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon de Salammbô, a déjà eu l'occasion de donner une idée à peu près exacte du processus d'exhaussement des niveaux par « imbrication » dans ce sanctuaire (G. Picard, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1945, p. 447). Je compléterai incessamment ces données pour permettre de comparer les coutumes de Sousse et de Carthage. Je continue néanmoins à employer les expressions « niveaux » et « strates » parce qu'elles sont pratiques.

(126) Voir page 34.

Mais, dès à présent, visiblement à cause de l'abondance des offrandes et peut-être même pour d'autres raisons que je m'explique encore mal, on adopta des pratiques nouvelles. Un remblayage total du *téménos* fut réalisé, à l'aide de terre tassée et battue, pour obtenir une nouvelle *area*, bien nivelée, renaissante ; comme si renonçant au passé, on avait cherché à repartir sur des bases régénérées.

Là, au mépris des objets des strates plus profondes qui furent brisés chaque fois qu'on les a rencontrés sous le sol ont été réparties des offrandes comparables aux précédentes : urnes ovoïdes, sans anse, obturées par un brûle-parfums renversé et accompagnées de stèles. L'ensemble constituant un cinquième niveau parfaitement homogène, est accumulé, entassé, à tel point que les stèles se touchent les unes les autres, en rangs serrés, regardant au Sud. A leurs pieds, il y a souvent deux ou trois épaisseurs d'urnes superposées. Dans ces urnes, on ne retrouve que des débris animaux. C'en est fini des sacrifices humains.

De plus, il est désormais impossible de circuler sur l'*area*. Ce rapprochement des offrandes implique la suppression des sacrifices individuels. D'évidence, toutes ces stèles régulièrement alignées, appuyées l'une sur l'autre sans qu'on puisse les séparer et correctement orientées, indiquent que tout un peuple, périodiquement, s'associait à la même cérémonie.

⁂

J'imagine que cet entassement provoqua rapidement la recherche d'espaces disponibles à nouveau et qu'ainsi fut établie une espèce de fosse, découverte vers le milieu de la fouille, dans laquelle on avait entassé sans ordre, toutes sortes de débris de stèles et d'urnes, après avoir détruit, en profondeur, tous les étages du sanctuaire. Du sable propre avait été répandu sur cette *favissa* un peu particulière (127).

Au bord de la marge Nord de cette *favissa* a été trouvé un

(127) Mais peut-être aussi cette fosse est-elle le résultat de la destruction du sanctuaire au moment où l'on édifia le plancher de béton du sixième niveau. Cf. ci-dessous, p. 78 et 79.

fragment de stèle qui a incontestablement appartenu au second niveau.

⁂

La base même de la stèle a été cassée au moment de l'arrachage. On voit, encore nettement, au dos, bien qu'elle soit très usée et taillée dans un calcaire coquillier très grossier, le biseau qui caractérise les stèles du deuxième niveau (128) ; et, sur la face, une Isis portant une coiffure à cornes, encadrant un disque (129). De part et d'autre du visage retombent les bords d'un *klaft*. Un pectoral à quatre rangs recouvre les épaules et le haut de la poitrine de la divinité. Plus bas que les seins naissent des ailes, analogues à celles de la divinité du relief dit « d'Arishat » (130) ou de la statue de Thinissut (131) et dont, malheureusement, le haut seul subsiste sur la stèle de Sousse (Fig. 116).

⁂

Aux pieds des stèles restées en place au cinquième niveau, ou tout auprès des urnes, quelquefois même à l'intérieur des urnes, on a trouvé des monnaies de bronze. Toutes celles qui ont pu être nettoyées portent, au droit, la tête de Déméter et, au revers, le cheval ; ou bien, le palmier et un buste de cheval. Elles sont frustes. On a également recueilli un grand nombre de disques métalliques que l'on pourrait prendre, à première vue, pour des pièces de monnaie. Il s'agit de disques de 2 à 3 cm. de diamètre et de 1 m/m d'épaisseur, simplement découpés au ciseau dans une feuille de plomb battu. Rien ne permet de croire que cette sorte de jetons a pu servir de monnaie. Aucun d'entre eux ne porte la trace d'un étui ou d'un sachet qui aurait pu subsister, s'il s'était agi même du succédané de la monnaie dont on sait que les Carthaginois

(128) Voir, page 13, note (39).

(129) Assez analogue à celle de C. I. S., 1.

(130) R. P. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, Extrait du *Cosmos*, fig. 37 et la planche.

(131) A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, pl. III, fig. 1 et 2.

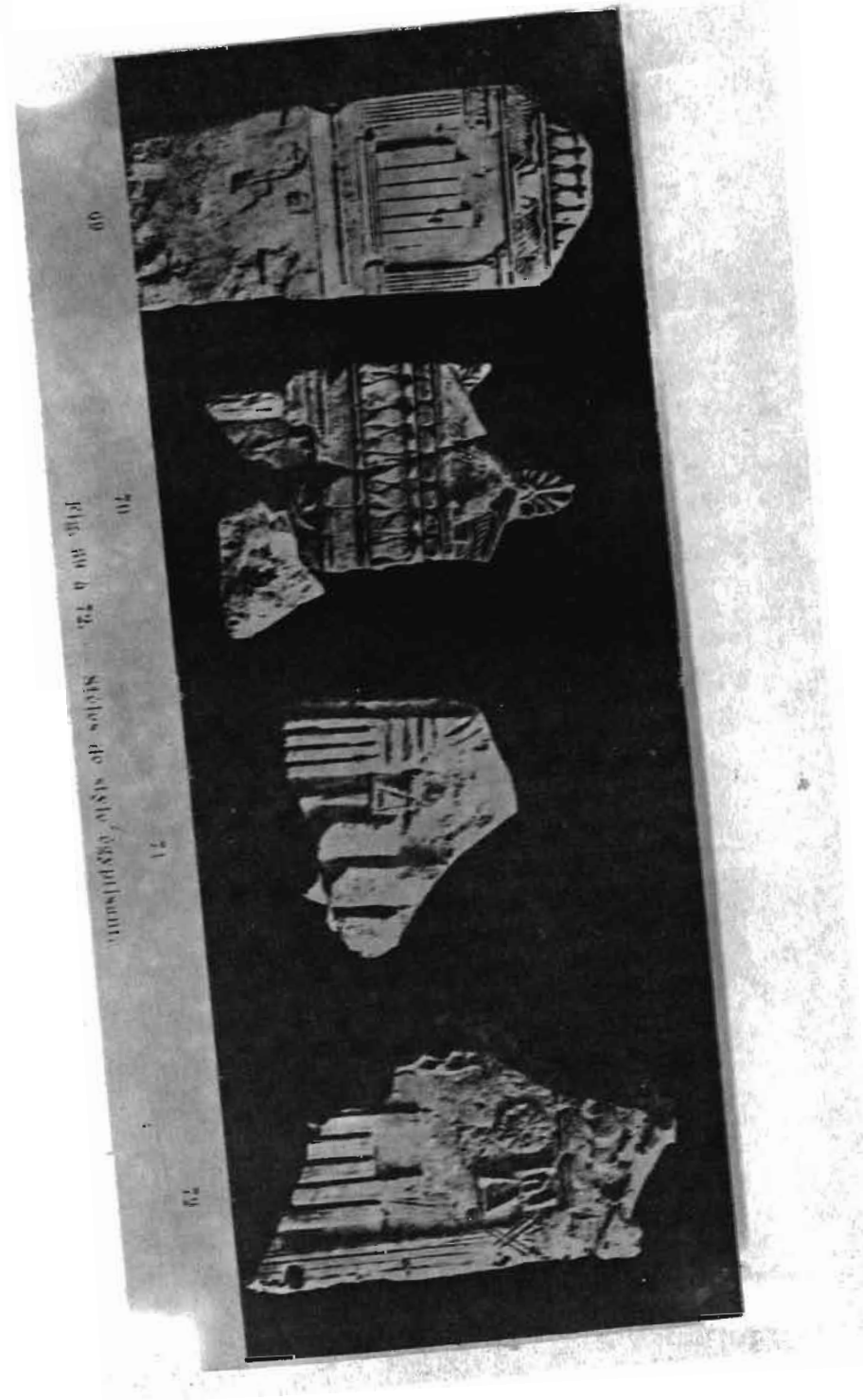

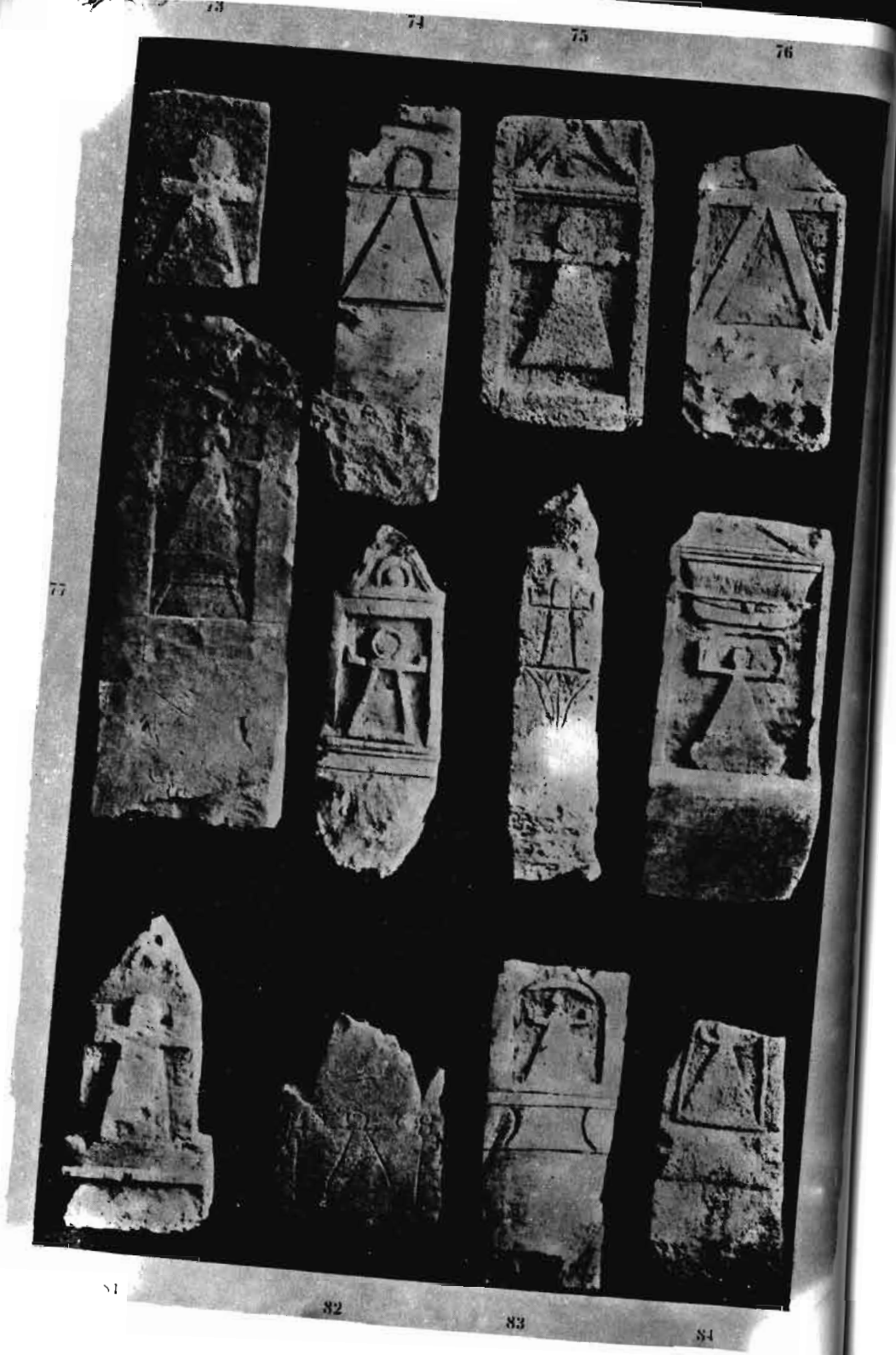

Fig. 85. — Bétyle.

Fig. 86. — Bétyle sur un autel à gorge égyptienne.

Fig. 87. — Isis-bétyle sur un autel à gorge égyptienne entre les colonnes du temple.

Fig. 88 à 90. — Stèles ornées du signe dit « de la bouteille ».

Fig. 91 à 96. – Stèles ornées de signes dérivés du signe « de la bouteille » et dont les formes se rapprochent plus particulièrement de formes de récipients.

Fig. 97 à 102. – Stèles ornées de signes dérivés du signe dit « de la bouteille » et dont les formes sont restées celles de bétyles.

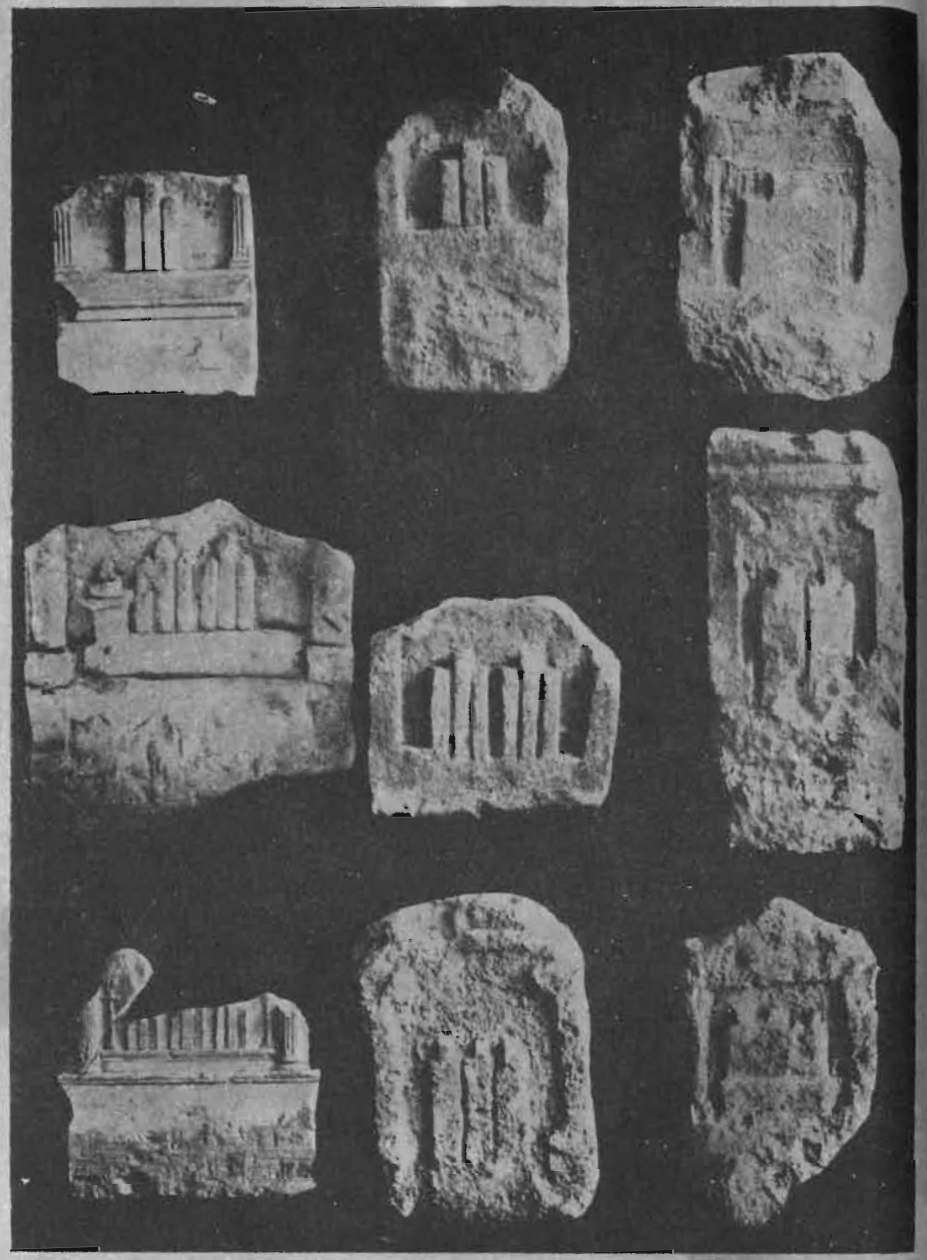

Fig. 103 à 111. — Stèles ornées de « faisceaux ».

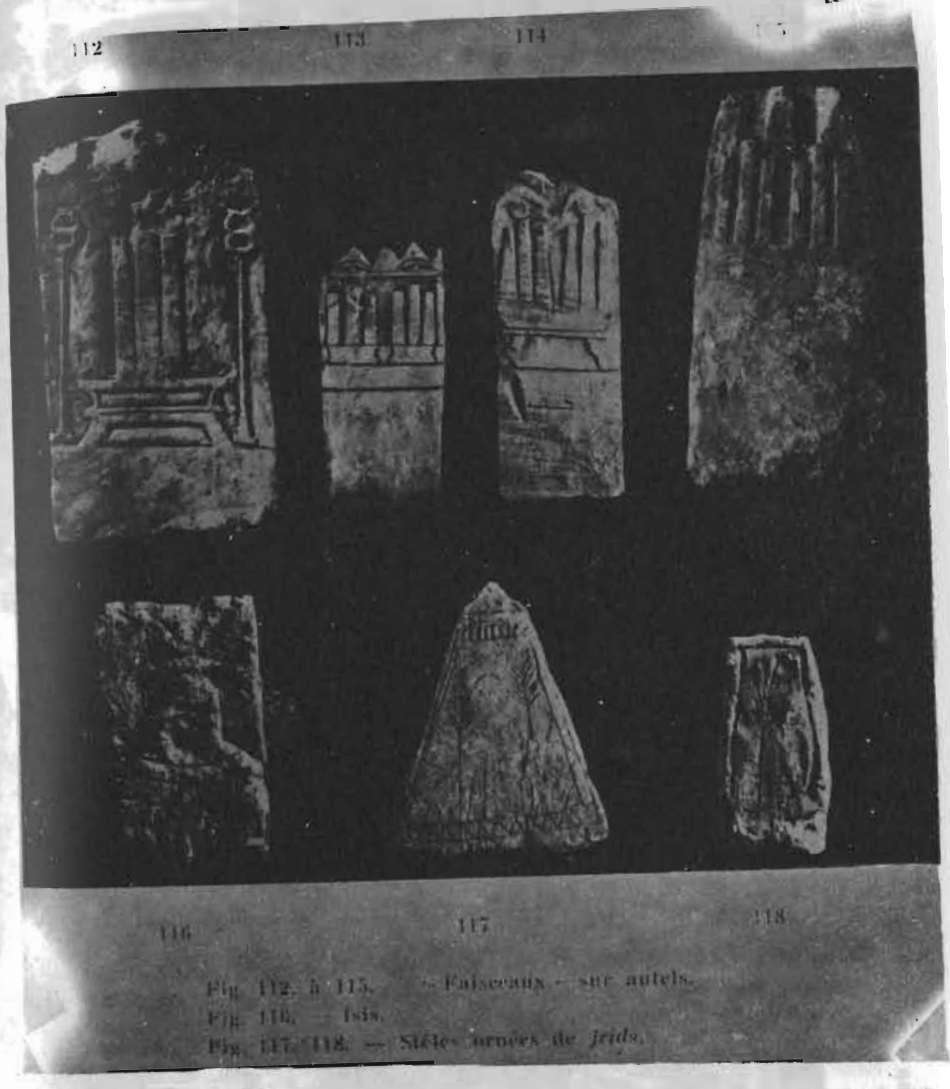

Fig. 112. à 115. — « Faisceaux » sur autels.
Fig. 116. — Isis.
Fig. 117, 118. — Stèles ornées de *frids*.

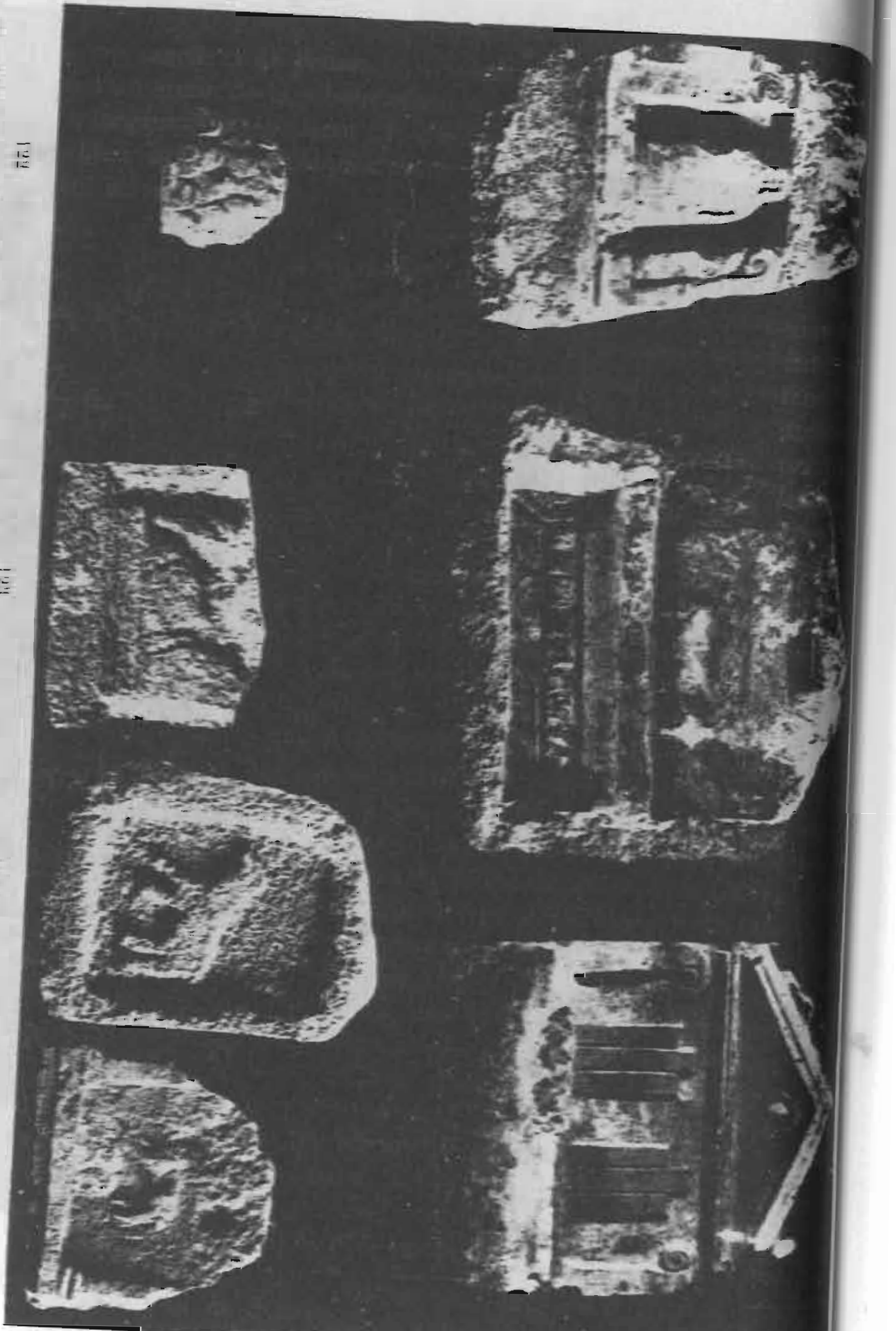

Fig. 119, 121. Stèles peintes. — Fig. 122. Pomme de pin. — Fig. 123 à 125. Moutons des stèles du sixième niveau.

firent usage ([132]) · .... pastilles probablement (?) de terre cuite et sans valeur, cousues dans un étui scellé qu'il était interdit d'ouvrir.

Il est certain, au contraire, que ces disques ont *remplacé* la monnaie, par supercherie. Cherchait-on à tromper les dieux ?

D'autres objets de métal sont encore plus curieux. Ce sont des tiges de plomb dont une des extrémités est terminée par trois dents aplaties. Elles ne dépassent pas quinze centimètres de long (Fig. 56). Il est aussi possible que les tiges de plomb et les disques de même métal aient été fixés les uns aux autres et, dans ce cas il s'agit peut-être de *pyrées* comme celui qui a été décrit plus haut ([133]).

⁂

La grande majorité des stèles du cinquième niveau, toutes très endommagées par le feu, ne consistent plus pour la plupart qu'en des lames parallélépipédiques de calcaire tendre ou de grès coquillier sans la moindre ornementation. D'autres, sont ornées de sculptures qui représentent « trois bétyles » montés sur des autels à gorge égyptienne. Souvent les traits de séparation entre les trois bétyles ne sont plus marqués. Il n'y a plus du tout de « bouteilles » à panses courbes. Les très rares « bouteilles » représentées sont de simples rectangles surmontés d'un col court à côtés également rectangulaires. En général, ces stèles sont rudimentaires. Mais, parmi elles, il s'en trouve dont on a recouvert de stuc le grès coquillier véritablement grossier dans lequel on les avait taillées et qui ont été ornées de peinture à fresque rehaussant des reliefs encore élégamment dessinés dans le stuc.

L'une d'elles est une « bouteille » sous un édicule. Le fronton de l'édicule est peint en bleu. Le champ sur lequel la « bouteille » apparaît en relief resté blanc, est peint en rouge, à l'intérieur d'un édicule (Fig. 119).

Une autre représente un lit de repos. Le lit ressort en blanc — peut-être parce que le relief de stuc destiné à recevoir

(132) Eschine le Socratique, éd. *Fischer*, p. 78.
(133) Voir page 27.

la couleur s'est détaché du fond de la stèle — sur un fond marron foncé, dégradé vers le bas et à droite de la stèle, où la couleur est franchement jaune. Sous le lit, un banc est également blanc. Le banc et le lit sont placés sur un autel à gorge égyptienne dont le haut est peint en vert émeraude. La gorge est ornée de perles noires et jaunes alternées. La base de l'autel est marron rouge (134), (Fig. 120).

Une troisième stèle mieux conservée, est ornée de deux groupes de trois « bétyles » sous l'édifice. Les bétyles sont dorés et le fronton, partie céleste de l'image, est peint en bleu. Sur ce firmament s'éclaire en blanc, un croissant retourné sur un disque. Au-dessous, dans l'édicule où se déroule le sacrifice, c'est le rouge, couleur du sang qui a été choisi (135), (Fig. 121).

Sur une autre, autel, bétyles, colonnes de l'édicule, tout est jaune, à peine terni ; jaune de chrome clair et safran, mis en valeur par le vert Véronèse pâle, dont on a revêtu le fond.

Un fragment montre, au fronton d'un édicule bleu azur un signe dit « de Tanit » doré. D'autres fragments portent, dans toutes les graduations du marron et du rouge, des pierres dressées ou des « bétyles ».

⁂

On a souvent parlé de ces signes en les appelant : signes « de la bouteille », ou des « trois bétyles ». J'ai employé, moi-même, tout au long de cet exposé, les expressions « signes de la bouteille » et « des bétyles », parce qu'elles sont pratiques et qu'elles évoquent des images auxquelles elles sont désormais attachées. Mais j'estime, à présent, qu'il convient

(134) On voit également un lit sur une stèle punique de la collection Marchant (Abbé Chabot, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1916, p. 30, fig. 3. Une statuette, vraisemblablement de divinité, représente une personne allongée sur un lit analogue apparenté du même petit banc. R. P. Delattre, *La nécropole des Rabs, Deuxième année de fouilles*, fig. 15. Tout comme le trône, seul, peut représenter la divinité sur la stèle de Sousse, le lit remplace la divinité elle-même.

(135) Ces stèles peintes sont à rapprocher de nombreuses stèles du Musée de Palerme (prov. Lilibée) que je n'ai malheureusement pas encore eu les moyens d'aller étudier sur place. Voir, par exemple : B. Pace, *Arti ed Artisti della Sicilia antica* (*Memorie della Reale Accademia dei Lincei*, 1917, vol. XV, fasc. VI), fig. 72.
P. Marconi, *Museo Nazionale di Palermo*, fig. ã la page 58.

de les préciser l'une et l'autre, grâce aux nouveaux éléments d'informations fournis par la fouille de Sousse.

L'expression signe « de la bouteille » est mauvaise parce qu'elle appelle l'idée de récipient, or, l'image qu'elle désigne n'en est pas un, au moins à l'origine. Celle des « trois bétyles » est dangereuse parce qu'elle sous-entend la notion de triade dont l'existence dans le panthéon carthaginois n'est pas très certaine.

J'ai eu l'occasion de signaler que les deux signes, dès les plus vieux niveaux à stèles du sanctuaire de Sousse, étaient fréquents l'un et l'autre. Et, il est à remarquer que dans les couches récentes, au contraire, paraît seul subsister le signe « des bétyles ». Ce phénomène est l'aboutissement normal d'une chaîne de transformations, ininterrompue au cours des temps, des deux dessins ; lesquels, sous les espèces, courantes à la période punique, de « la bouteille » et des « trois bétyles », sont des aspects évolués de dessins bien plus vieux.

⁂

Comme par le fait d'une tendance irréfléchie vers la simplification, en effet, l'esprit humain associe sans cesse et spontanément les éléments les plus divers et en tire une sorte de « résultante » (136). Sans vouloir expliquer ici l'origine des dédoublements et la raison des synthèses qui se sont produites autour des signes « de la bouteille » et des « bétyles », l'histoire de la formation de leur « résultante » est la suivante.

⁂

A Sousse, l'autel archaïque surmonté d'un signe « de la bouteille » est l'image la plus fréquente sur les stèles les plus anciennes (137). Sur ces stèles les côtés de la « bouteille » dessinent deux courbes peu accentuées et la « bouteille » est surmontée d'un col court et large. Mais, certaines d'entre elles présentent une particularité remarquable : « la bouteille » y

(136) Je reviendrai ailleurs et plus tard sur le processus de formation du signe dit « de Tanit ».

(137) Par exemple : fig. 87.

est surchargée d'un croisillon qui ressemble en quelque sorte à des bretelles.

La forme même de « la bouteille » et la disposition des bretelles, montre d'une manière absolument incontestable, que l'on a représenté, ici, un de ces bétyles anthropomorphisés sur lesquels les membres ou les vêtements étaient sommairement figurés par des traits se coupant en diagonale. Ce signe est habituel sur de nombreuses idoles trouvées en Egée et en Mésopotamie (138), (Fig. 126, 1 - voir fig. 87).

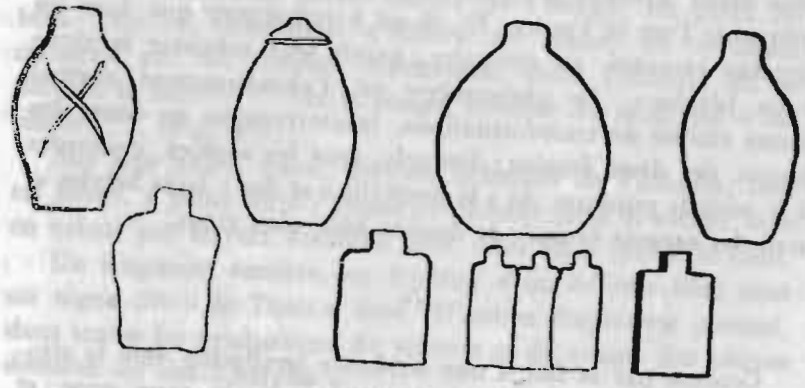

Fig. 126.

De gauche à droite et de haut en bas :

1. Stèle « T. 8 » de Sousse.
2. Urne avec couvercle du sanctuaire de Sousse.
3. « Bouteille » de la stèle 71 de Sousse.
4. « Bouteille » de Salammbô, sur vieux cippe de grès coquillier. (Poinssot et Lantier, Pl. IV, fig. 16).
5. « Bouteille » de Salammbô, sur stèle de calcaire, récente. (*Ibid.*, Pl. IV, fig. 18).
6. « Bouteille » de la stèle très récente 47 de Sousse.
7. Les trois « bouteilles-bétyles » de la stèle 374 de Sousse.
8. Le schéma de la stèle 405 de Sousse (v. fig. 128 *8*).

(138) Voir par exemple l'excellent schéma que donne le Dr Contenau d'une idole de Suse représentée par une tablette de terre cuite rudimentaire qui date de 3.000 environ avant J.-C., et sur laquelle les bretelles sont particulièrement marquées, comme sur la « bouteille » de Sousse.

(Dr G. Contenau, *Manuel d'Archéol. Orientale*, I, p. 178, fig. 107). Les idoles représentées sur les anses plates des vases de Kish — toujours à la période archaïque — portent les mêmes croisillons. (Dr G. Contenau, *loc. cit.*, I p. 359, fig. 264, entre autres).

Bon nombre d'idoles de pierre ou de terre cuite appartenant à une période bien plus récente, portent encore le croisillon ou un dessin qui lui est très assimilable (139).

A la vérité, il n'avait pas échappé que le signe de la « bouteille » sur les stèles puniques n'était que la figuration d'un bétyle (140).

Mais on avait voulu aussi y voir la représentation d'une urne (141).

L'image de l'urne posée sur un autel n'est pas rare (142). Il était logique de penser que les « bouteilles » des stèles puniques représentaient les urnes votives du sanctuaire contenant les cendres des enfants offerts aux dieux, et, en quelque sorte, divinisés.

A Sousse, des urnes du sanctuaire, surmontées de leur couvercle à bouton de préhension, offrent bien un profil exactement comparable à celui des « bouteilles » (Fig. 126²). Je crois possible d'affirmer que certaines « bouteilles » ont été gravées pour représenter des urnes. Mais cette ressemblance ne se rencontre que très tard, postérieurement au

(139) Par exemple : idole ibérique en pierre et idole chypriote en terre cuite, représentées à la fig. 56, p. 308, in : L. Siret, *Les Cassitérides et l'empire colonial des Phéniciens*. (L'Anthropologie, XX, 1909). R. Dussaud, *Les arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 145.

Les idoles de terre cuite d'Ibiza, aux Baléares, sont toutes revêtues de ces croisillons, celles que j'ai recueillies moi-même au sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon à Salammbô les ont aussi. Le petit « bonhomme » gravé sur la carène d'un bol de Smirat, et dans lequel il faut sans doute voir le dessin d'une divinité en est aussi pourvu. (E. G. Gobert et P. Cintas, *Smirat*, in : *Rev. Tun.*, 1941, fig. à la planche de la page 98, en haut). On la voit encore sur les statuettes de l'Aphrodite hellénistique. (R. P. Delattre, *Fouilles exécutées à Carthage pendant le 1er trimestre 1899, dans la nécropole punique située entre Bordj Djedid et la colline de Sainte-Monique*, in : *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1899, p. 313, pl. V).

(140) Voir en particulier : L. Poinssot et R. Lantier, *Un sanctuaire de Tanit à Carthage*, in : *Rev. de l'Hist. des Rel.*, 1923, p. 32, 33, du tirage à part, et les notes. E. Vassel, *Les enseignements du sanctuaire punique de Carthage*, in : *Annales de l'Acad. des Sciences coloniales*, 1925, 6. L'imagerie des stèles, b) art. : bustes, flacons.

(141) P. Berger, *Stèles trouvées à Hadrumète*, in : *Gaz. Archéol.*, 1884, p. 84.

Ch. Saumagne, *Notes sur les découvertes de Salammbô*, in : *Rev. Tun.*, 1923, p. 17.

(142) Sur un cylindre assyrien, par exemple, on voit un roi, en compagnie d'une divinité portant un instrument qui ressemble à un éventail, qui adore une urne posée sur un autel. G. Perrot et P. Chipiez, *Hist.* II, fig. 341.

IVe siècle av. J.-C. Aucun signe « de la bouteille » n'évoque auparavant l'idée d'une urne. Tous, au contraire, font penser à une poupée, une idole, un bétyle. De plus, et telle est la constatation la plus importante : aucune urne des plus vieilles strates des sanctuaires puniques n'a la forme de la « bouteille » (143). Toutes sont des vases à anses ou à col haut dont le profil n'a rien de commun avec le « bétyle » représenté tout d'abord. Et ce n'est que plus tard — bien plus tard, — quand on réduisit la taille des urnes à cause du manque de place — que l'on utilisa des vases aux formes simples, dont les courbes se sont fortuitement trouvées voisines de celles des « bouteilles » également simplifiées.

Dès cet instant, de même que... « C'est un procédé de magie très courant qui consiste à accumuler dans un seul phylactère pour le rendre plus efficace, les pouvoirs du plus grand nombre possible de protecteurs (144) »... de même, on assiste à la recherche, de la part du lapicide, d'une image qui, si elle continue à représenter le bétyle primitif, n'en évoque pas moins celle de l'urne enfouie au pied de la stèle. Ainsi, après une première évolution, les « bouteilles » peuvent représenter à la fois des bétyles comme jadis, *en même temps* que des urnes.

Mais, cette image d'urne n'est qu'un avatar de la vieille image. Elle ne dure pas. On hésite, on dessine les « bouteilles » de plus en plus mal, et, on finit par les représenter comme de simples rectangles plus hauts que larges surmontés d'un petit ressaut également rectangulaire pour rappeler le col, sans plus savoir s'il s'agit d'une urne ou d'un bétyle (Fig. 126[7] et [8]).

Parallèlement, évoluait l'image des « trois bétyles ». — Les plus anciennes figurations connues de ce signe proviennent du sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon à Carthage.

Ce sont des cippes de grès coquillier prélevé aux latomies d'El-Haouaria, placés dans le sanctuaire, à un niveau que l'on

(143) Ce fait est à mon sens, capital.
Voir les planches données par M. D. B. Harden (in : *The pottery*, etc., *op. cit.*, n[os] I et II).

(144) P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 100.

s'accorde à dater du début du VIIe siècle av. J.-C. Sur une même base, taillée dans un bloc parallélépipédique, s'élèvent en s'amincissant quelquefois vers le haut, trois éléments de section rectangulaire, juxtaposés — assez semblables à des colonnes —. L'élément central est, en général, plus haut ou plus trapu que les autres (Fig. 127[5]). De telles représentations ont été fréquemment considérées comme l'expression de trois divinités associées, la célèbre « triade phénicienne » où un dieu père est uni à une épouse et à un dieu fils de rang un peu inférieur (145).

Mais, il me paraît que la triade ne représente, dans la religion phénicienne qu'un concept récent, guère antérieur à l'époque hellénistique. On n'en trouve pas trace dans les poèmes de Ras-Shamra. A Carthage, on peut prétendre la trouver dans le serment d'Hannibal (146) où les croyances puniques semblent déjà profondément influencées par la pensée

(145) P. Berger, *Rev. Archéol.*, 1884, p. 209-211.

(146) Traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine, en 215, dans lequel les dieux invoqués au cours du serment prêté par Hannibal sont énumérés par groupes de trois (Polybe, VII, 9, 2-3). Il convient d'apporter certaines réserves à la valeur de preuve que l'on accorde à ce document. Le texte du serment nous est rapporté par Polybe, historien grec, consciencieux, il est vrai, mais qui sans même s'en rendre compte, a pu donner à son récit, en le déformant quelque peu, la seule forme que sa culture lui dictait de lui donner : la forme grecque. Et on sait que, chez les Grecs, c'était un usage de jurer par trois dieux. (Usener, *Rheinisches Museum*, LVIII, 1903, p. 17).

En supposant que le serment ait été prêté dans la forme où il nous est parvenu, il reste, néanmoins, impossible d'en tirer une proposition irréfutable en faveur de la triade. Hannibal lui-même et ses interprètes, fortement hellénisés déjà en 215 (P. Cintas, *Amulettes Puniques*, p. 145 et suiv.), ont fort bien pu s'exprimer comme des Grecs, en s'adressant à des Grecs, sans recherche de courtoisie réelle ou de commande. Or, cette recherche même est attestée par la formule du serment qui énonce en premier lieu les dieux grecs (contra : S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 222 et note (3)), les dieux carthaginois venant après.

Enfin, les dieux sont désignés dans le serment par des formules incompréhensibles pour les Carthaginois et seulement intelligibles pour les Grecs à qui elles s'adressaient. Sur plus de trois mille invocations puniques connues et relevées au *Corpus inscriptionum Semiticarum*, aucune ne mentionne « Le Génie des Carthaginois » ou « Herakles » pour désigner Astarté ou Melkart comme on peut le croire à la lecture du serment. Or, « Tanit Pené Baal », « Baal Hammon » ou « Eschmun », noms utilisés à la période punique, ne sont pas cités dans le serment. C'est là une preuve que ce serment a été torturé dans sa forme.

Et jamais, non plus, une seule invocation punique n'a été adressée à trois divinités. Seuls, des textes comme le serment d'Hannibal, ou des textes encore plus récents, postérieurs à l'hellénisation de Carthage peuvent révéler l'introduction, dans l'esprit des Carthaginois, du concept nouveau qu'est la triade.

Ainsi, l'opinion récemment exprimée par M. R. Dussaud (in : P. Cin

hellénique. On verra plus tard, dans maintes villes de l'Afrique romaine, adorer des triades plus ou moins comparables à celles d'Héliopolis de Syrie et sorties comme elles de longues et savantes spéculations théologiques. Mais il paraît bien, en tous cas, qu'à l'époque où furent sculptés les cippes de Carthage, l'idée d'associer les divinités en familles tripartites n'avait pas encore germé dans l'esprit des phéniciens.

Il n'est d'ailleurs nullement exceptionnel que les bétyles soient en nombre inférieur ou supérieur à trois (147).

En Phénicie ou en Canaan les pierres ou colonnes sacrées paraissent avoir été le plus souvent au nombre de deux (148) — comme à Gezer (149), à Megiddo (150), dans le temple de

tas, *Amulettes Puniques*, Préface), n'est par conséquent pas impossible, bien au contraire.

Mais, rien, aucun texte, aucune allusion sérieuse, aucun document archéologique de valeur incontestable, ne permet d'affirmer l'existence de triades à Carthage, avant ce moment. (Cf. S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 232 et suiv., F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 262, note 77... « l'existence des triades... à Carthage est probable, mais non certaine »... Probable, oui, à partir des IVe-IIIe siècles avant J.-C. ; mais avant certainement, non)

(147) Il semble bien qu'il faille tenir compte, tout d'abord, de l'opinion clairement exprimée par W. Roberton Smith... « La notion que la pierre sacrée est un simulacre du dieu semble aussi devoir être exclue, du fait de cette observation que plusieurs piliers peuvent se trouver associés comme représentants d'une seule déité ».

Ici, en vérité, l'évidence doit être passée au crible avec quelque soin, car un dieu et une déesse ont été souvent adorés ensemble, et dans ce cas chacun devait avoir son pilier. Mais cette sorte d'explication ne couvre pas tous les cas. Dans le rite d'Arabie décrit par Hérodote III, 8, deux déités sont invoquées, mais sept pierres sont ointes de sang, et il est fréquemment question dans la poésie arabe d'une pluralité de pierres sacrées autour desquelles les adorateurs tournaient. De même manière en Canaan le nom de lieu Anathoth signifie images d'Anath au pluriel ; et à Gilgal il y eut douze piliers sacrés, en conformité du nombre des douze tribus, comme au Sinaï douze piliers furent levés pour le sacrifice de Moïse. Exode. XXIV, 4. Les piliers jumaux de Melcarth ont déjà été notés à Tyr, et nous sont familiers sous le nom de « colonnes d'Hercule » liées au souvenir du détroit de Gibraltar »... W. Robertson Smith, *Lectures on the religions of the Semites*, 1914, p. 210-211.

(148) L'immense majorité des invocations puniques sont adressées à deux divinités : Tanit-Pené-Baal et Baal-Hammon. Quelques-unes sont adressées à Tanit-Pené-Baal seule, ou à Baal-Hammon seul.

(149) Macalister, *Quarterly statement Palestine Exploration Fund* 1903 ; p. 27 et suiv.

H. Vincent, *Canaan*, p. 111, 115.

Le mauvais état du haut-lieu de Tell-es-Sâfy n'a pas permis d'établir avec certitude, malgré la minutie de fouilles, le nombre initial de pierres dressées dans l'enceinte. (H. Vincent, *Canaan*, d'après l'exploration récente, p. 105).

(150) Schumacher, *Mittheilungen und Nachrichten des deutch Palästina-Vereins*, 1904, p. 48 et suiv. H. Vincent, *Canaan*, p. 132 et suiv.

Melkart, à Tyr (151), à Gadès (152) et même au temple de Jérusalem (153) —, ou d'un seul, comme il apparaît sur de nombreuses monnaies figurant les temples phéniciens sous l'Empire (154).

Il semble, en fait, que l'usage le plus répandu était de consacrer un seul bétyle à la fois — réceptacle de la force sacrée et image de la divinité. Mais, de même qu'il arrive fréquemment que la statue divine soit gardée par deux assesseurs humains, ou par deux assistants de forme animale (155) ou monstrueuse, de même on rencontre communément des bétyles encadrés de deux colonnettes ou de deux *pyrées* (156) qui symbolisent sans doute les forces secondaires par le ministère desquelles la divinité manifeste son pouvoir aux humains (157).

Le « signe des trois bétyles » pourrait donc dériver directement de ces images représentant un bétyle encadré de deux

(151) Herodote, II, 44.

(152) Strabon, III, 5, 5.

Voir aussi pour des monuments moins connus : A. Musil, *Arabia Petrae*, II, *Edom*, 15, 117, p. 148, le relief des chameaux de la montagne du Deir. *Kammer*, Petra et la Nabatéenne, supp. au tome I, la niche votive à trois stèles et la niche à un seul bétyle à Medain Salih.

(153) Perrot et Chipiez, *Hist.*, IV, p. 288, 314 et suiv.

(154) Sidon : Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. Nationale Perses Achéménides*, p. 255 et suiv., n°s 1753-5, 1760 et suiv., etc., pl. XXXII, fig. 10 et 15.

Tyr : *Ibid.*, p. 330 et suiv., n°s 2255, 2258, 2271-1, 2302, 2344, 2349, 2350 ; pl. XXXVII, fig. 9, 11 et 16 ; pl. XXXVIII, fig. 24, 25. Philon, II, 24 (p. 569).

Byblos : Babelon, *ibid.*, p. 200, n°s 1394, 5 ; pl. XXVII, fig. 11 et 12. Paphos : *ibid.*, p. 115, 117-22. Tacite, *Hist.*, II, 3. Maxime de Tyr, *Diss.*, VIII, 8. Deutero-Servius, *Inn Aeneid*, I, 720. Eryx : Donaldson, *Architectura numismatica*, in : Perrot et Chipiez, *Hist.*, III, fig. 244. Guigniaut, *Religions de l'Ant.*, in : *ibid.*, III, fig. 199.

On consultera utilement les planches illustrant : S. Ronzevalle, *Venus Lugens et Adonis Byblius*, in : *Mél. Saint-Joseph. de Beyrouth*, XV, 1930, 1931, p. 141, et en particulier XXVII, XXX, XXXI, XXXIV.

(155) C'est le cas à la fameuse porte des lions de Mycènes où le pilier central est gardé par deux lions symétriquement disposés.

(156) Voir : supra, p. 23, 24.

(157) Ainsi Yahwé trône assis entre les *Keroub* qui ne sont autres que les sphinx des trônes asiatiques. La description donnée par Ezéchiel ne prête pas à équivoque (*Ezéchiel*, XLI, 18, 19). Ils ont deux faces, l'une de lion et l'autre d'homme. Il faut comprendre : leur corps est celui d'un lion et leur tête celle d'un homme. Ils ont des ailes parce qu'ils sont des ...« acolytes de la divinité »... et qu'ils la... « véhiculent »... (R. Dussaud, *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 55), J'entends bien, ils véhiculent la pensée, la volonté, de la divinité.

pyrées, ou de deux colonnettes. Je crois cependant qu'il est né plutôt de la déformation d'une image de signification d'ailleurs équivalente à l'origine, celle du bétyle posé sur un trône dont les accoudoirs incarneront les hypostases du dieu (158).

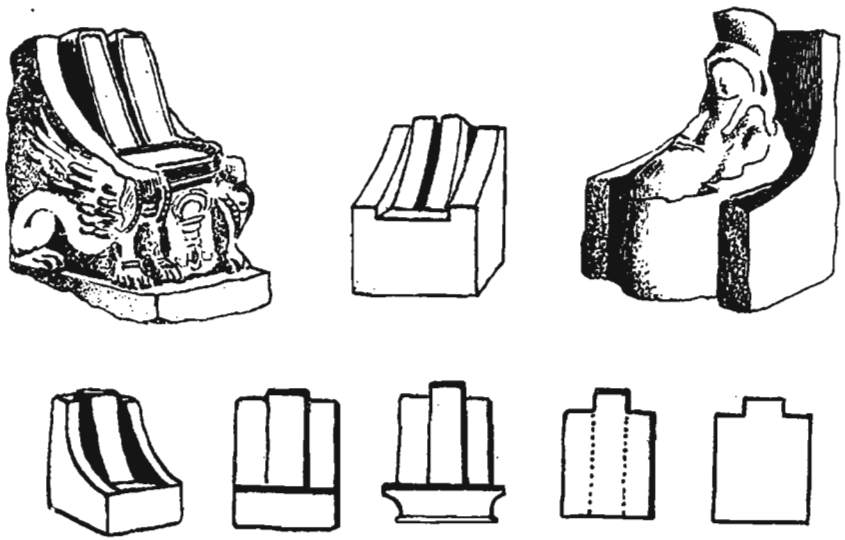

Fig. 127.

De gauche à droite et de haut en bas :

1. Le « Trône d'Astarté ».
2. Le même, de Carthage (sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon).
3. La Dame de la Cueva d'es Culram.
4. Cippe de Carthage (*Saumagne*, fig. 2, n° 320 b.).
5. Le même, vu de face.
6. « Trois bétyles » de stèles de Sousse.
7. Les mêmes, mal dessinés.
8. Le schéma de la stèle 405 de Sousse (voir fig. 126 *8*).

Considérons, en effet, l'emplacement des plus vieilles offrandes découvertes à Carthage, dans le sanctuaire : il n'est marqué que par des galets roulés, à peine épannelés, dressés

(158) Les accoudoirs, mêmes dépourvus de sphinx — aussi bien que les *pyrées* ou les sphinx eux-mêmes — participent de la divinité, la résument en quelque sorte, parce qu'ils font partie du trône qui n'en est qu'une abréviation (P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 93). Voir aussi : H. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 328, pour des divinités invisibles mais cependant présentes sur le trône qu'on leur dresse. Rapprocher à propos de cette concentration d'éléments divers en un seul : le siège du grand-prêtre de Dionysos Eleutherus au théâtre de Dionysos à Athènes (*R. A.*, 1862, pl. 20 ; Dorpfeld-Reisch, *Griech Theater*, p. 46, in : S. Reinach, *Répertoire des Reliefs*, II, p. 425, où les pattes des sphinx seules subsistent. Le fauteuil de Damasistraté (Conze, 97, 410 ; Staïs, p. 124, 743, in : *ibid.*, p. 401, où les sphinx ne sont plus qu'une moulure de l'ébénisterie. Les sièges de mortels héroïsés de Sparte (*Annali*, 1870, pl. Q, *A. M.*, 1877, pl. 211 et 1882, pl. 7 ; *Sparta catalogue*, p. 104 et 107, in : *ibid.*, p. 374, 376), où tantôt subsistent des pattes de sphinx, tantôt s'associent à des pattes d'animaux rejetées à l'arrière, des montants qui tirent leur forme de celle des anciens *pyrées*.

La Dame de Byblos, elle-même, est assise sur un siège dont les pieds sont des pattes d'animaux. Dr G. Contenau, *La Civilisation phénicienne*, fig. 17.

(159) Ch. Saumagne, *Notes sur les découvertes de Salammbô*, in : *Rev. Tun.*, 1923, p. 13 et fig. à la p. 14.

(160) Et c'est bien le cas général. Il faudra se reporter à ce sujet à la publication du résultat des fouilles des campagnes 1945-1946, au sanctuaire de Carthage (Salammbô). Voir aussi mon dessin, *apud* : G. Picard, *Le sanctuaire dit de Tanit à Salammbô*, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1945, p. 443 et suiv., nomuments n°s 1355 et 1382.

(161) C'est aussi le cas pour un monument du Musée de Sousse, dont jamais personne n'a parlé, à ma connaissance (fig. 128).

Il a été recueilli jadis par l'architecte-voyer Gouvet dans des fondations, rue Général-Etienne, à Sousse — non loin du sanctuaire — à un endroit où a bien pu se trouver un temple punique.

C'est un trône de marbre blanc de 88 cm. de haut, entre les accoudoirs duquel on a placé un bétyle ovoïde. Sur la base du bétyle est appliquée une gerbe de quatre épis de blé, semblable à celle que tient à la main *Saeculum frugiferum*, le Baal de Sousse... « imparfaitement romanisé... » (voir note (37)).

sur les petits dolmens de pierres plates qui abritent les urnes à ossements. Ces galets donnent l'image la plus simple du bétyle. Ils sont peu après, remplacés par des bétyles taillés dans un grès coquillier pris aux latomies. Les plus anciens parmi ces bétyles sont de simples colonnes à section carrée ou restangulaire (159). Mais, en contemporanéité presque absolue, apparaissent des bétyles mieux taillés encore et tout à fait analogues aux précédents juchés sur des trônes (Fig. 127[4]). Sur ces petits monuments, ce sont les accoudoirs du siège qui sont les degrés latéraux du bétyle unique (160).

A les contempler, en effet, il est aisé d'isoler, par la pensée, la colonne centrale du reste du monument. Très nettement alors deux éléments apparaissent : d'une part, la colonne centrale qui n'est autre que le « bétyle », d'autre part, un trône sur lequel le bétyle est posé (161).

On a trouvé aux deux extrémités du monde phénicien des monuments représentant le même trône.

Le premier (Fig. 127, *3*) est une statuette de déesse assise, provenant de la Cueva d'es Cuiram, en Espagne (162), le second (Fig. 127, *1*) est connu sous le nom de « Trône d'Astarté ». Il a été découvert en Phénicie (163). C'est un siège exactement comparable à ceux que reproduisent les vieux cippes de Carthage (164).

Comme sur le trône du Baal de Sousse, dont il a été parlé plus haut, des sphinx flanquent les accoudoirs du « Trône d'Astarté » (165). Mais, sur le « Trône d'Astarté », au lieu d'une divinité assise, deux bétyles ont trouvé place. Ils portent des reliefs dans lesquels on a voulu voir la représentation d'Astarté et du dédicant (166). Abstraction faite des sphinx qui ornent les accoudoirs, ce monument est le même que nombre de cippes du sanctuaire de Carthage, à quatre colonnes et dont les deux colonnes centrales sont plus hautes que les autres.

Bétyles ou images de divinités sont, sur tous ces monuments, parfaitement interchangeables. Et, si la Dame de la Cueva d'es Cuiram était remplacée sur son trône par un bétyle, le monument espagnol ne serait plus que l'équivalent d'un cippe à trois colonnes du sanctuaire de Carthage (Fig. 127, *4*, *5*,). Dans l'esprit des Carthaginois qui taillaient ces cippes à « trois bétyles », était, évidemment, l'idée qu'ils ne sculptaient qu'une seule et même divinité montée sur un trône, tout comme la Dame de la Cueva d'es Cuiram, assise seule sur le siège sacré. Et, confusément, assistée par le vieux

---

Sous cette forme elliptique il est clairement indiqué par les épis qu'il s'agit là de la demeure du Baal de la végétation.

Pas de difficulté pour reconnaître qu'il n'y a qu'un seul bétyle — parce qu'il est ovoïde — entre les accoudoirs à profils rectilignes d'un trône. Bien au contraire, si l'on avait substitué une simple colonne à l'œuf, on aurait encore eu un monument analogue à ceux du sanctuaire de Tanit et de Baal-Hammon de Carthage où l'on aurait pu reconnaître, en se méprenant, trois éléments verticaux de dimensions différentes.

(162) *Archäol. Jarbuch*, 1914, col. 339. La statuette en question, au surplus, montre que le trône dont nous nous occupons ne fut pas qu'un symbole, mais qu'il eut une destination utilitaire de meuble, sous la forme transmise par les cippes de Carthage.

(163) Voir : *supra*, note (56).

(164) Sur les trônes, cf. : P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 93.

(165) Voir la note (56).

(166) R. P. Ronzevalle, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1907, p. 590 et suiv. ; *Mélanges de la Faculté Orientale (St-Joseph, Beyrouth)*, 1908, III.

Fig. 128. — Le trône du Baal de Sousse.

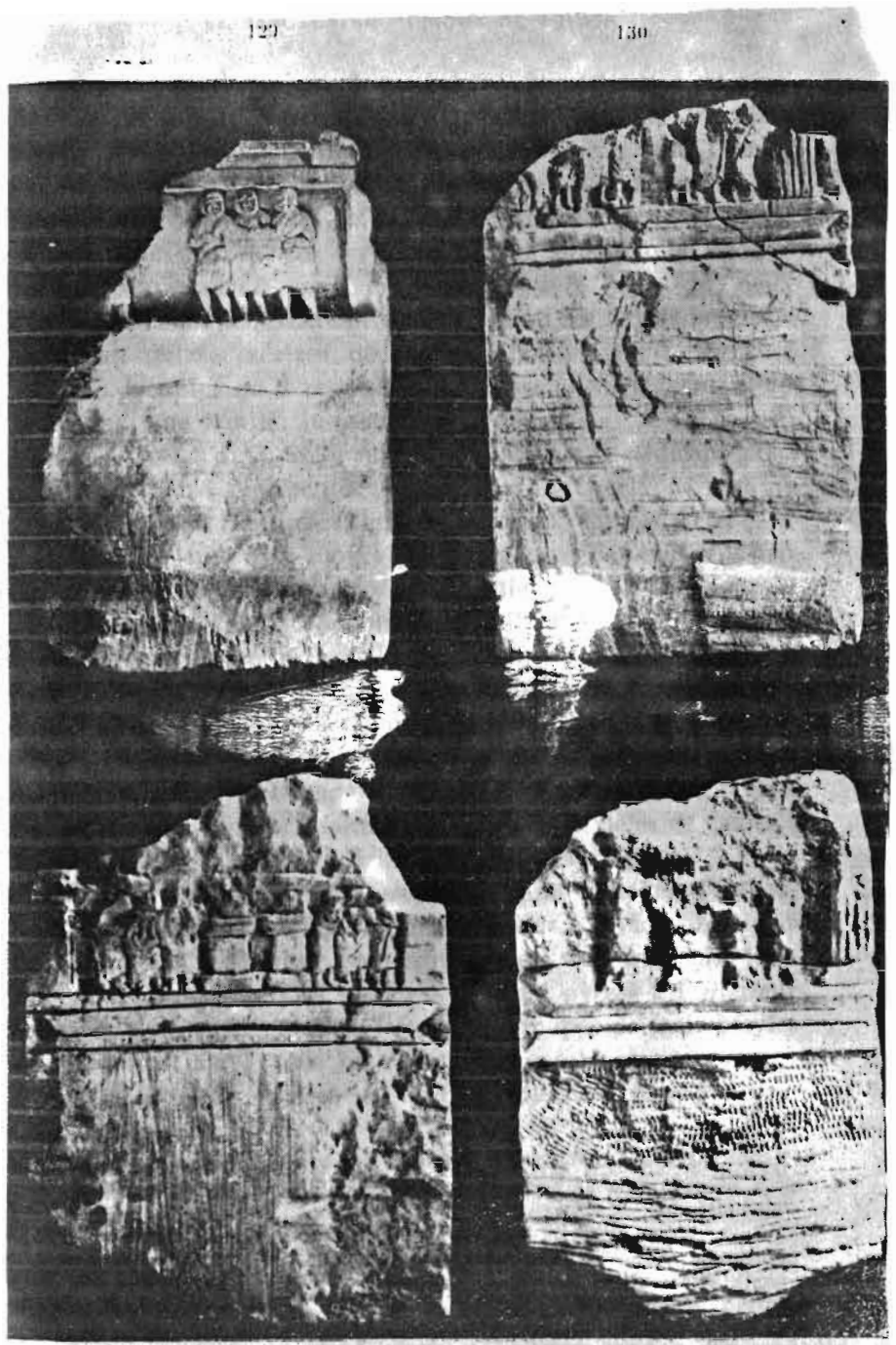

129 130

131 132

Fig. 129 à 132. — Stèles à reliefs

concept du bétyle unique flanqué de ses hypostases, c'est ainsi que la main de l'artiste qui représenta pour la première fois (167), à Carthage, deux colonnettes auprès d'un bétyle central, n'a fait que céder à l'influence de l'image des anciens cippes qui, vus de face, offrent le dessin d'un grand bétyle encadré de deux petits degrés — image que tout le monde avait couramment sous les yeux depuis près de deux siècles (168). On peut donc dire que le signe des « trois bétyles » né d'un réflexe créateur de « résultante » est un pilier posé sur un trône et qu'il représente non pas une *triade* mais un faisceau, une trinité, indissoluble et une.

Le « Trône d'Astarté » nous a appris que le dédicant pouvait aussi être représenté par un bétyle et cela permet de comprendre la multiplication des faisceaux sur les stèles (169).

Il existe bien des cippes où exceptionnellement ont pris place trois colonnes, sur le trône entier, c'est-à-dire, sur le trône muni de ses accoudoirs. Mais, il n'y a aucune raison pour ne pas admettre qu'elles représentent deux divinités et un dédicant ou une divinité et deux dédicants. De plus, ces cippes à trois colonnes sont plus récents que ceux sur lesquels il n'y a qu'une colonne centrale et deux accoudoirs. C'est seulement dire que l'usage des cippes de grès coquillier n'était pas encore révolu pour faire place à celui des stèles de calcaire gravé que, déjà, l'image primitive était déformée.

Il convient bien, après cela, de ne plus attacher d'importance particulière aux figurations des stèles n°s 444 et 512, par exemple (Fig. 106, 109), sur lesquelles on voit, une fois, trois groupes de trois bétyles encadrés de deux pyrées à l'intérieur d'un monument, et l'autre fois, deux groupes de trois bétyles auprès d'un autel, sous un monument semblable.

Les motifs du « faisceau » de trois colonnes, dont j'ai pré-

(167) P. Gauckler, *Nécropoles*, tombeau n° 324, pl. CLXVII.

(168) Le tombeau 324 d'Ancona, d'où provient la stèle figurée à la planche CLXVII de P. Gauckler, *Nécropoles*, remonte au début du Ve siècle avant J.-C. (D. Anziani, *ibid*, préface, p. XXVII).

(169) A basse époque, des concepts nouveaux ont encore compliqué les représentations figurées — cf. par exemple ; la déesse assise découverte dans le sanctuaire de la gare de Salammbô par le Dr Carton, dont le trône est orné, à la fois, de sphinx et de Victoires, formant deux paires d'assesseurs. (Dr L. Carton, *Sanctuaire punique découvert à Carthage*, p. 16-17, n° 30, et avant, n° 29, pour une analogue).

cisé la nature indivisible et une, se sont naturellement substitués aux simples bétyles, sur ces stèles récentes, en même temps qu'évoluaient les concepts des hommes. Ils répondent aux complications que l'hellénisme avait introduit dans les pensées. Il arrive qu'on ait multiplié les faisceaux jusqu'à avoir quinze colonnes juxtaposées dont les rapports réciproques n'apparaissent plus guère.

Sur les monuments de Sousse, l'image du trône surmonté du bétyle fut très vite schématisée. Très vite, les tailleurs de pierre oublièrent les vieux modèles et en séparèrent les éléments les uns des autres comme pour représenter trois substances isolées les unes des autres (170). D'autres fois, en laissant les trois colonnes groupées, ils traduisirent l'image des « trois bétyles » comme une simple silhouette. Puis, pour finir, à l'intérieur de cette silhouette on négligea même de tracer les séparations destinées à montrer qu'il s'agissait de « trois » éléments (Fig. 127, 7).

A ce moment, que l'on dessinât le signe simplifié des « trois bétyles » ou le signe simplifié de « la bouteille », le dessin restait le même. Les deux symboles en se réduisant à deux schémas géométriques s'étaient rejoints. Ils étaient superposables et devaient désormais se confondre.

Les stèles les plus récentes du sanctuaire de Sousse ne portent plus que ce signe commun (Fig. 127, 8 et 126, 8).

***

Comme pour rompre cette uniforme monotonie d'autres stèles, au même niveau, sont ornées de motifs très différents. Il n'en a été trouvé que six. L'une d'elles n'est représentée que par un tout petit fragment et les cinq autres ont été décapitées par le feu, comme presque toutes les stèles du même niveau. Il n'en reste que le talon enfoui dans le sol et un moignon de la partie aérienne, le plus proche du sol. Elles ont été taillées dans des lames de calcaire très blanc et très

(170) Les cippes de Salammbô, en grès coquillier, représentant correctement le trône surmonté du bétyle sont des VIIe-VIe siècles. Je ne connais aucune représentation de « trois bétyles » séparés antérieure au Ve siècle.

fin, à grain ténu, assez semblable à du calcaire lithographique.

Sur un autel à gorge égyptienne, stylisé, les stèles portent des scènes ayant trait au sacrifice, assez finement gravées, mais la plupart du temps incomplètes. A les regarder successivement, on peut constater que chacune d'elles nous transmet une image différente d'un moment du sacrifice. La sculpture est floue, incertaine parce que les détails ont été effacés au cours des temps. Les mouvements, restés visibles, sont très évocateurs.

La première stèle montre trois personnages court-vêtus cheminant et portant d'un même effort un mouton. Ils semblent aller vers la gauche, où un autre personnage, dont il ne subsiste plus que les pieds, les attend (Fig. 129).

On voit sur la seconde les pieds de six personnages drapés dans de longs vêtements et réunis en deux groupes de trois. A droite, une colonne cannelée indique que ces personnages se tiennent devant un édifice. Il est bien certain que cet édifice est un lieu de culte. A cause même des représentations des autres stèles, on imagine sans difficulté que celle-ci nous montre les [illegible] arrivés au sanctuaire (Fig. 130).

La troisième représente les deux mêmes groupes, à l'intérieur du sanctuaire (Fig. 131).

Ils sont, en effet, de part et d'autre de deux [illegible] carrés d'où jaillissent des flammes, lieu précis où s'[illegible] lira le sacrifice. La quatrième stèle représente le moment [illegible] (Fig. 132). Le prêtre à gauche de l'autel, fa[illegible] dans la flamme. Le geste seul est visible. La partie [illegible] de la stèle est entièrement délitée sous l'action du [illegible] l'humidité, les détails sont effacés. Deux enfants, à droite de l'autel, assistent l'officiant. La cinquième et la sixième stèles sont semblables. Par chance, ce qui subsiste de la cinquième est assez bien conservé (Fig. 133, 134). Le feu a noirci le haut de l'image, mais les reliefs n'ont pas trop souffert. L'autel est sur une sorte d'estrade à degrés et l'officiant se tient à gauche, sur la partie la plus haute de l'estrade. Il a la tête couverte d'un voile ou d'un pan de son vêtement et porte de la main gauche un objet qui est peut-être un coffret sur lequel serait placé un couvercle bombé. Son avant-bras gauche, invisible sur le relief, soutient les pans d'un long vête-

ment qui retombe en plis. De sa main droite, l'officiant approche des flammes qui montent en volutes de l'autel, l'objet du sacrifice. Il s'agit sans doute d'un de ces minuscules *unguentaria* (171) trouvés en grand nombre dans la fouille et qui sont de véritables cônes de terre cuite, pleins et très effilés (Fig. 42) aux sommets renflés desquels un tout petit creux permettait de contenir quelques gouttes d'un liquide

Fig. 133. — Schéma de la scène du sacrifice.

(171) La forme des *unguentaria* a évolué d'une manière constante au cours des temps puniques, depuis l'exemplaire sphérique (A. Merlin et L. Drappier, *Ard el-Khéraïb*, pl. IV, forme 35), à l'exemplaire claviforme qui nous occupe actuellement (v. fig. 42), en passant par toute une série de formes intermédiaires dont la panse est allée sans cesse se rétrécissant au profit de l'allongement général de la fiole.

L'ordre chronologique s'établit ainsi :

N'existe pas dans les vieilles tombes de Douimès.

P. Gauckler, *Nécropoles* (Ard el-Morali), p. 545, IVe.

A. Merlin et L. Drappier, *La nécropole punique d'Ard el-Khéraïb*, pl. IV, n° 35 (voir étude à la p. 10), IVe/IIIe ; *ibid*, n° 34, IIIe.

P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel Mlezza*, in *Rev. Tun.*, 1939, forme n° 59, IIIe/IIe.

R. P. Delattre, *Sainte-Monique*, 1er mois des fouilles, fig. 10, 21, IIIe/IIe.

Dr Carton, *Notice sur les ruines d'El-Khénissia*, *Bull. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1907-8, p. 80, fig. 6, forme n° 1, IIe ; formes n° 7 et 13, IIe/Ier ; forme n° 14 = aboutissement : la même que celle de Sousse.

Cf. Lieut. H. Gridel, *Notes sur un temple à Sidi El-Hani*, *Bul. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1925, 1926, p. 77, pl. II, fig. 16, 17, 19.

A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, *Notes et Documents*, IV, pl. IX, fig. (dans l'ordre) : 16, 21, 23, 8 et 11.

dont la combustion devait dégager... « une odeur agréable aux dieux (172).... ». A droite de l'autel, un adolescent s'approche. Il transporte, appuyé sur son épaule gauche, un plateau chargé, soutenu par le bras, replié, à la faveur d'un léger déhanchement.

Il porte à la main droite un couffin ou un seau à anse courbe. La sixième stèle représente la même scène (Fig. 135, 136). Elle met en action les mêmes personnages. Chacun d'eux est vêtu de la même façon. Le prêtre, nu-tête, a une robe à longs plis dont le drapé est retenu par l'avant-bras. L'enfant est enveloppé d'un vêtement serré à la taille dont le haut baille sur la poitrine, avec une encolure découpée en V qui commande des plis partant des épaules. Au-dessous de la ceinture, les plis s'écartent de haut en bas, en A renversé, suivant le mouvement des jambes écartées par la marche. On a accroché une guirlande de fleurs roses aux parois de l'autel. Je dis « roses » parce qu'au moment de la découverte, cette partie de la stèle paraîssait encore bien peinte de cette couleur. Il est d'ailleurs bien certain que ces stèles devaient être entièrement peintes de couleurs vives.

Sur les deux dernières stèles, les visages des personnages, le style de l'ensemble, tous les détails, portent une note personnelle si semblable que l'une et l'autre sont certainement dues au ciseau du même imagier.

Un tout petit fragment de stèle du sanctuaire d'El-Kénissia (173) où l'on reconnaît, sans le moindre doute, un des personnages des stèles de Sousse, sort aussi du même atelier.

Commentant des scènes analogues figurées sur les stèles du sanctuaire néo-punique de Bir-Tlelsa (174), M. L. Poinssot a fait remarquer que sur les stèles puniques les plus anciennes, le sacrifice n'est jamais représenté. Mais, les puniques ont représenté des instruments du sacrifice, tels que des boîtes,

(172) Comme dans tous les sacrifices ignés. Cf. : *Bible, passim*, et, par exemple, R. Dussaud, *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 87.

(173) Dr Carton, *Mém. de l'Acad., loc. cit.*, pl. II, n° 14.

(174) L. Poinssot, *Bull. Archéol. Com.*, 1927, p. 34. Dans le même sens, J. Toutain, *Mél. de Rome*, 1892, p. 99.

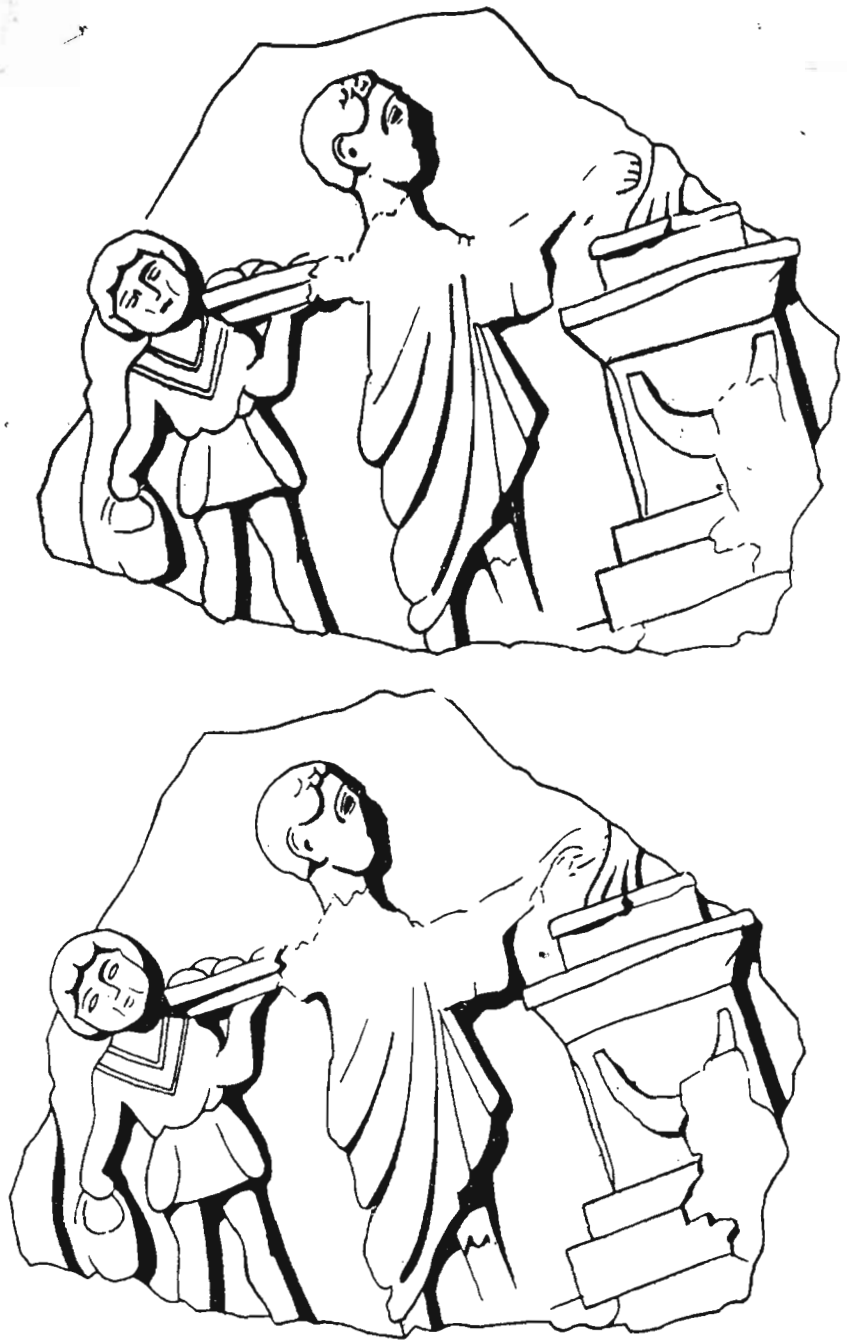

Fig. 135. — Schéma de la scène du sacrifice.

Fig. 136. Scène du sacrifice.

des plateaux, des ciseaux (175), ou l'objet du sacrifice, comme des moutons par exemple.

Et, s'il est vrai que le sacrifice lui-même n'est représenté, en Afrique du Nord, que sur des reliefs récents, du moins faut-il reconnaître qu'un certain nombre de stèles puniques plus anciennes nous ont transmis des images qui en sont extrêmement voisines. D'évidence, les Puniques avaient dû ressentir la barbarie des sacrifices humains (176). Aussi n'ont-ils représenté que des scènes précédant le sacrifice — comme celle d'une stèle de Salammbô, où l'on voit un personnage à bonnet rond portant dans son giron un petit enfant (177). D'autres fois, la scène représentée est postérieure au sacrifice ; c'est le cas pour une stèle où est figurée une femme, un genou à terre, appuyée d'une main sur un petit tertre dans lequel je veux voir le tumulus érigé à l'intérieur du sanctuaire au-dessus de l'urne contenant les restes de l'enfant que l'on a déjà sacrifié. Cette femme fait une libation à l'aide d'une œnochoé (178).

Mais, d'autres fois, le sacrifice lui-même est bien partiellement représenté. C'est le cas par exemple, sur des stèles étudiées par l'Abbé Chabot et appartenant, l'une, au Musée Guimet et provenant de la collection Sainte Marie, et l'autre, à la Bibliothèque du Corpus et provenant de la collection Marchant (179). J'en ai découvert moi-même une très belle à Salammbô.

L'officiant a la main levée devant l'autel sur lequel est

---

(175) J'ai dit ailleurs (*Amulettes puniques*, p. 97 et suiv), qu'il ne fallait pas voir dans la représentation d'un rectangle comportant des trous et muni d'un manche, l'image d'une table d'offrande. Encore moins faudrait-il y voir celle d'un gril, comme certains auteurs l'ont fait en interprétant les récits de Diodore.

(176) Dissimulation de faits inavouables. On substitue des enfants d'étrangers aux siens propres. Diodore, XX, 14.
Voir la note (180) ci-dessous, et R. Dussaud, *Origines Cananéennes du sacrifice israélite*, p. 163 et suiv.

(177) L. Poinssot et R. Lantier, *Un sanctuaire*, pl. IV, n° 2. Voir aussi pour des analogues : Perrot et Chipiez, *Hist.*, III, fig. 13 et 15.

(178) De même forme que celles qui furent trouvées entassées dans une *favissa* voisine.

(179) J.-B. Chabot, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1916, p. 17 et suiv., et fig. 1 et 2. C. I. S., 3347. Le R. P. Lapeyre en a signalé une (*Comptes Rendus de l'Acad.*, 1935, p. 86). Je n'ai jamais pu la voir.

posée une tête de bélier. Il s'agit bien d'un sacrifice. Mais je suis aussi contraint de remarquer qu'aucune de toutes ces images ne montre le sacrifice lui-même — et encore moins le sacrifice d'enfants (180).

Et ce n'est bien que plus tard, en effet, au moment de la romanisation de la Byzacène que l'on voit se multiplier des images directes, comportant non seulement des représentations d'objets en rapport avec l'officiant : comme l'autel sacrificiel, des couronnes, des gâteaux, toute la gamme des animaux : moutons, bœufs, oiseaux, mais encore, ces mêmes animaux s'approchant de l'autel et des prêtres sacrifiant (181).

Sur toutes les stèles de Sousse, l'image de l'offrande est complète. Sauf pour celle sur laquelle on voit un mouton

(180) Les Puniques ont également laissé le témoignage écrit des satisfactions qu'ils ont pu donner à leurs dieux, dans l'expression : « *N. d., r.* », par exemple. Mais, là aussi, l'expression n'est qu'une périphrase, une allusion à l'acte lui-même que les Puniques n'ont pas représenté. Voir : R. Dussaud, *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 165.

(181) Voir par exemple : S. Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. I, 4 ; pl. II, 3, pour des figurations de ce genre sur des stèles.

Autel du laraire des Antistii à Announa (*Mélanges Nicole*, pl. I. Thihilis, in : S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, t. II, p. 5). Dr Carton, *Notes sur quelques collections privées de Sousse*, *Bull. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1909, p. 121, pl. III, pour un monument d'El-Jem.

Abbé F. Bourgade, *La toison d'or de la langue phénicienne*, t. n° 38, pour un monument de provenance incertaine (probablement El-Jem).

Et, bien entendu, les stèles de Bir Tlelsa (L. Poinssot, *Bull. Archéol. Com.*, 1927, fig. à la page 33), et du sanctuaire de Saturnus Balcaranensis, au Bou Kornein (J. Toutain, *Mél. de Rome*, 1892, pl. I, II et III).

D'évidence ces représentations dérivent de celles du monde gréco-romain, où elles sont courantes. Cf. par exemple : Un ex-voto à Apollon Cratéanos de Mysie (A. M., 1905, p. 329, in : S. Reinach, *loc. cit.*, p. 168), le sacrifice à Zeus, de Panderma, *B.C.H.*, 1908, pl. 5 et 6, *ibid.*, p. 175), une stèle funéraire d'Alexandrie (A. M., 1901, p. 287, *ibid.*, p. 186), le fameux sacrifice romain du Musée de Boston (*ibid.*, p. 202), le sacrifice de la villa Albani (Zoega, II, 105 ; Schreiber, *Hell. Rel.*, pl. 66 ; Helbig, II, n° 823, in : S. Reinach, *Rép. des Reliefs*, III, p. 148).

Toutes ces figurations sont elles-mêmes, les images nouvelles de scènes déjà représentées sur des monuments encore bien plus anciens, en rapports avec des préoccupations d'un ordre assez voisin.

Le fameux larnax de Hagia Triada, par exemple, qui remonte au M. R. II, nous a conservé l'image d'une offrande au mort divinisé. On y voit un animal porté à bras et destiné au sacrifice, tout comme sur une de nos stèles de Sousse. (Ch. Picard, *Les origines du polythéisme hellénique*, pl. XXIII). R. Paribeni, *Il sarcofago dipinto di Hagia-Triada*, *Mon. Antichi dei Lincei*, t. XIX, Rome, 1908.

Un bas-relief de Ciliza (Killiz) représente également un prêtre sacrifiant au dieu Bèl-Scène très semblable à celle de la stèle de Sousse (F. Cumont, *Les fresques d'époque romaine relevées par M. Breasted à Es-Salihiyé sur l'Euphrate*, in : *Travaux archéologiques en Syrie*, 1920-1922, p. 50 et pl. I., fig. 1).

porté au sacrifice, elles ne nous donnent que l'image de « libations ». Le rituel est déjà bien changé (182).

⁂

La position stratigraphique de ces stèles permet de leur attribuer une date très précise. Elles remontent au milieu du Ier siècle de notre ère, au plus tard à la fin.

Une monnaie de Germanicus, frappée sous Titus, parfaitement lisible a été trouvée près des stèles (183), à mi-hauteur du cinquième niveau. Elle confirme aussi cette date très exactement.

De toutes les scènes analogues venues jusqu'à nous, ce sont les seules qui se déroulent *sur un autel à gorge égyptienne* encadré de colonnades.

Parmi les stèles de Bir Tlelsa, que M. Poinssot fait remonter à une époque quelque peu antérieure aux II/IIImes siècles de notre ère (184), deux portent des reliefs représentant un prêtre sacrifiant.

Le personnage est vêtu d'une robe analogue à celle du personnage de Sousse. Les autels sont les mêmes. La scène est aussi représentée entre les colonnes d'un édicule — mais l'ensemble de l'image n'est plus comme à Sousse, posé sur un autel à gorge égyptienne. Un bon siècle sépare les stèles de Bir Tlelsa et celles du cinquième niveau de Sousse.

Au milieu des stèles grossières du cinquième niveau de Sousse, ces stèles à reliefs étonnent quelque peu. Il faut regretter que le haut des monuments ait été brisé. Cette partie comportait certainement un texte.

Néanmoins, deux stèles écrites ont été recueillies. Toutes deux se trouvaient immédiatement en bordure de la zone de terrain brûlée par le bûcher. Elles ont considérablement souffert et leurs textes sont illisibles. Le texte de la première est gravé en punique (voir ci-dessus, stèle n° 397, p. 66), celui

(182) La consécration d'un autel de Bir Tlelsa par Baalschillek, fils de Marcus Avianus, se fait : ...« au moyen du bétail, de libations, d'aromates royaux... » (cf. R. Dussaud, *Inscriptions néopuniques de Bir Tlelsa*, *Bul.. Archéol. Com.*, 1914, p. 619).

(183) H. Cohen, *Monnaies*, I, p. 226, n° 12. Restitution de Titus (81 J.-C.).

(184) L. Poinssot, *Bull. Archéol. Com.*, 1927, p. 35.

de la seconde est en caractères latins (Fig. 64). Je ne crois pas qu'il soit possible de leur trouver un sens.

⁂

Toutes les urnes de cet étage sont de petites dimensions et sans anse. Les analyses auxquelles procèdent actuellement MM. les professeurs Leclercq et Muller de l'Institut de Médecine légale de Lille préciseront mes examens personnels directs : je n'y ai point trouvé d'ossements qui puissent être rapportés avec certitude à l'espèce humaine. Les urnes elles-mêmes sont exactement semblables à celles du sanctuaire d'El-Kénissia (185) où l'on n'a pas découvert, non plus, de traces de sacrifices humains.

Le sanctuaire d'El-Kénissia a correctement été daté de la fin du Ier siècle de notre ère (186).

⁂

Je ne dirai rien de la *favissa* où tout était en désordre et sans intérêt (187).

⁂

Par contre, une autre destruction mérite d'être expliquée. La partie Est de la fouille — où les travaux ont commencé — a révélé l'existence d'urnes isolées ou en groupes, entre les sommets des stèles du troisième et du quatrième étage.

Juste au-dessus de ces urnes et en contact avec le faîte même des stèles, a été posé un véritable seuil construit. Cette assise artificielle, a, par endroits, jusqu'à quinze centimètres d'épaisseur. Elle est faite de béton dans lequel des débris de stèles et de pierres brutes ont été noyés. A la surface du béton, des stèles pressées les unes contre les autres sont dressées. Il n'y a aucune connexion entre ces nouvelles stèles et les urnes intercalées entre les cîmes des stèles qui sont sous le béton. Le béton sépare radicalement ces deux sortes d'offrandes.

La partie Ouest de la fouille a permis de comprendre cette apparente anomalie. C'est, en effet, seulement la fin des travaux qui a permis la prospection d'un secteur de l'*area* comportant le cinquième niveau en place. Les urnes dont la

(185) Dr Carton, *Mém. de l'Acad.*, XII, 1908, pl. V, fig. 22.
(186) Dr Carton, *ibid.*, les monnaies.
(187) Voir ci-dessus p. 55.

disposition sous le bétonnage n'aurait pas laissé d'être incompréhensible, représentent ce qui reste du cinquième niveau détruit et rencontré intact, par chance, à l'Ouest de la fouille. Les stèles qui les surmontaient ont été brisées et ont servi à l'édification du véritable plancher qui recouvre une grande partie du téménos (188).

En résumé, l'*area* présente donc dans le même plan, au-dessus du quatrième niveau toujours en place, deux aspects différents : soit, un cinquième niveau complet avec stèles et urnes en connexion et parfaitement clair ; soit, un sixième niveau de stèles, sans urnes, dressées à la surface du seuil de béton qui a été construit aux dépens des stèles du cinquième niveau dont les urnes ont été négligées.

Bien qu'un cinquième niveau intact n'existe point partout et qu'en somme, dans la partie Est de la fouille, le pavement de béton se trouve en contact immédiat avec le quatrième niveau, il faut pourtant considérer le pavement surmonté de stèles sans urnes comme un sixième étage, puisque, chronologiquement, il a été établi le dernier et au-dessus des vestiges d'un cinquième niveau, incomplet, il est vrai, mais auquel il n'est rien.

⁂

Sixième niveau

Au-dessus du béton et calés par une faible épaisseur de terre sont dressés, face au Sud, les derniers alignements de stèles rencontrés dans la strate la plus élevée. Les espaces entre les différentes files de stèles sont un peu moins serrés que ceux du cinquième niveau. Mais, dans les files elles-mêmes, les stèles sont serrées les unes contre les autres.

Dans la terre, au-dessus du béton, on recueille toutes sortes de débris céramiques qui proviennent de la destruction des urnes des étages inférieurs, et, aux pieds des stèles des *unguentaria* en forme de clous.

Les stèles elles-mêmes sont rectangulaires, et posées sur un de leurs petits côtés, à peine enfoncé dans la terre. Elles proviennent, en majeure partie, de stèles des étages inférieurs qui ont été retaillées. L'une d'elles, retouchée par une personne

(188) Le Chanoine Leynaud l'avait aussi trouvé. Il était pour lui un véritable sujet d'étonnement. (Cf. Leynaud, *loc. cit.*).

ignorant la valeur des symboles qui y étaient gravés, a été dressée verticalement sur un de ses côtés ; l'ancienne marge droite de la stèle servant de base.

D'autres stèles sont en bon état et employées pour la première fois. Elles portent alors une décoration particulière.

Ce sont ou des animaux : bœufs et moutons, en reliefs assez forts, représentés (189) sous un édicule (Fig. 123, 124, 125); ou alors de ces rectangles simplement surmontés d'un appendice, et dont on ne peut pas dire s'ils représentent une « bouteille » ou « trois bétyles ». Les représentations d'animaux sont exactement les mêmes que celles de Bir Tlelsa. Elles en sont contemporaines. Enfin, un autre fait capital en ce qui concerne ce niveau, est qu'il est édifié au-dessus du pavement artificiel bien construit et placé là intentionnellement, comme pour bien marquer que tout ce qu'il recouvre est désormais à considérer comme exclus.

Effectivement, tout est maintenant changé :

Aucune des stèles n'est accompagnée d'urne à offrande. Le nombre même des *unguentaria* fusiformes découverts auprès des stèles montre que l'offrande devait se résoudre en une libation de ... « parfums et d'aromates royaux... » (190). Et je crois que les bœufs et les moutons représentés en relief sur les stèles ne sont là que des allusions à une offrande qui ne se faisait probablement même plus (191).

Tunis, Février 1947 (192) P. CINTAS

(189) Comme à Bir Tlelsa. Ils ne sont plus sur des autels à gorge.

(190) R. Dussaud, *Inscriptions néopuniques de Bir-Tlelsa, Bull. Archéol. Com.*, 1914, pl. 619.

(191) Ou seulement exceptionnellement. Comme au sanctuaire de Guern El-Halfaya, qui serait à placer, dans le temps, juste après celui de Sousse et d'El-Kénissia — (Lt. Hilaire, *Henchir Rçâss, Bull. Archéol. Com.*, 1898, p. 177 et suiv.) — ou au sanctuaire de Saturnus Balcaranensis dans lequel on a découvert un seul vase à offrandes, ne contenant que les restes d'un petit oiseau (J. Toutain, *Mél. de Rome* 1892, p. 3 et suiv.).

Noter qu'on éprouve le besoin de perpétuer le souvenir de l'immolation réelle de gros bétail à Bir Tlelsa, lors de la consécration d'un autel (*loc. cit.*, et, ici, note (173).

A Thinissut, tous les vases à offrandes découverts ne contenaient également que des restes de petits animaux (A. Merlin, *loc. cit.*, p. 34).

(192) La Direction des Antiquités de Tunisie a bien voulu participer aux frais d'impression et d'illustration de cette importante étude [N.D.L.R.].

LA LÉGENDE DE LÉON ROCHES

Parmi les terres de légendes, l'Afrique du Nord occupe une bonne place. M. Grandchamp n'a-t-il pas démontré que Saint Vincent de Paul n'a jamais été esclave à Tunis ? M. Esquer dévoila autrefois les mensonges d'un jeune homme qui devint l'illustre général Yusuf (1). Oserai-je à mon tour porter une main sacrilège sur un héros des premiers temps de l'Algérie française, Léon Roches ? J'ai honte de disséquer les magnifiques mémoires intitulés *Trente-deux ans à travers l'Islam* (2), dont la lecture me fit passer jadis quelques agréables soirées. Mais ces souvenirs, que personne n'a critiqués jusqu'ici, sont considérés comme l'une des sources les plus importantes dont nous puissions disposer sur l'histoire d'Abd-el-Kader. Je dois donc les étudier, puisque mon métier l'exige.

Ils comprennent deux volumes et furent composés par un ministre plénipotentiaire en retraite, âgé de plus de quatre-vingts ans. A cette époque de la vie, le pécheur, qui s'attend à paraître devant le Souverain Juge, est disposé à se confesser très sincèrement. Cependant, pour un réformateur, ou pour un auteur, la crainte de la sentence céleste est souvent compensée par celle du jugement des hommes, de cette Postérité dont le tribunal rend des arrêts capables d'entamer une œuvre à laquelle on tient à assurer un long et légitime succès. Alors, même à l'heure de l'agonie, on ment, comme Saint Vincent de Paul, comme Luther (3).

(1) *Les débuts de Yusuf à l'armée d'Afrique*, Revue Africaine, t. 54, (1910), p. 225 à 300.

(2) 2 vol., Paris, 1884. Le troisième volume n'a jamais paru. C'est à cette première édition que nous renvoyons le lecteur. La seconde, publiée par E. Carraby, sous le titre *Dix ans à travers l'Islam*, a subi d'importantes coupures (Paris, 1904). L'ouvrage anonyme intitulé : *Quelques pages sur Léon Roches* (Grenoble, 1898) est un panégyrique luxueusement édité, simple résumé des souvenirs du diplomate.

(3) Si j'en crois M. Lucien Lebvre (*Un destin : Martin Luther*).

Je ne dispose ici que d'un très petit nombre de pages, si bien qu'il m'est impossible de procéder à une critique complète du livre de Léon Roches, m'obligeant à écrire un très gros volume, qu'on ne lirait pas plus que l'étude consacrée par moi, dans une revue spécialisée, aux mémoires du baron d'Ambès, si bien que des académiciens (qui n'en meurent pas toujours) continuent d'utiliser ce faux document (4). Je me bornerai à quelques remarques.

Le premier volume raconte une belle aventure.

En 1832, le jeune Grenoblois Léon Roches, petit-neveu de Mme Roland, va retrouver son père, qui s'est fait colon aux environs d'Alger. Il tombe amoureux d'une jeune musulmane. Khadidja, et se décide à apprendre l'arabe pour pouvoir lui confier ses sentiments. Mais, lorsqu'il est en état de s'exprimer convenablement, lorsqu'il s'est converti (ou a feint de se convertir) à l'Islam, Khadidja est mariée et son époux, un riche arabo-turc, l'a emmenée dans le Sud.

Les efforts du jeune homme n'ont pas été inutiles, puisqu'ils lui ont servi à se faire nommer interprète. En 1837, après la paix de la Tafna, il décide d'offrir ses services à Abd-el-Kader, avec l'espoir de retrouver celle qu'il aime. Il parvient auprès de l'émir, se fait appeler *Si Omar ben Rouche,* et ses nombreuses aventures dans le pays du grand chef arabe lui permettent, en dépit d'alternatives de discrédit et de grande faveur, de recueillir une copieuse documentation sur l'intérieur de l'Algérie au temps de l'occupation restreinte.

Lorsque Abd-el-Kader a décidé de reprendre la guerre sainte contre les chrétiens, Léon Roches, au cours d'une scène pathétique, avoue à son maître qu'il n'est pas musulman. Il échappe cependant à la mort, et réussit, en novembre 1839, à rejoindre les lignes françaises. Il déclare aussitôt répudier une jeune musulmane, épousée par force (et qui ne s'était pas aperçue elle-même qu'il était chrétien !), est attaché à l'état-major du duc d'Orléans, puis au général Schramm, enfin, comme interprète principal, au général Bugeaud, nommé gouverneur général de l'Algérie.

(4) *Revue d'Histoire moderne*, t. IX, n° 23, p. 263-268. Depuis, Octave Aubry a continué de les utiliser.

Il commence ainsi une brillante carrière, poursuivie dans les consulats, à Tanger, à Tripoli, à Tunis, enfin au Japon, où il a obtenu son titre de ministre plénipotentiaire (5).

Voici donc un homme qui fut bien placé pour connaître Abd-el-Kader et l'époque de Bugeaud. Il est cultivé et sait écrire. Ses personnages, que ce soit l'émir, le pacha Mehemet-Ali, le grand chérif de La Mecque, le pape Grégoire XVI, ou plus tard le sultan du Maroc, donnent tous l'impression d'avoir lu Tite-Live. Nous ne pouvons que regretter que ces entretiens aient eu lieu dans l'intimité. C'est d'un autre côté que nous dirigerons notre lanterne.

1° Le conseiller d'Abd-el-Kader

Léon Roches déclare, dans un avant-propos, qu'il a pris l'habitude de noter chaque soir sur un agenda ce qu'il a fait et observé dans la journée. Ce sont ces notes qui lui ont servi à rédiger ses mémoires. Pourquoi le public lui refuserait-il sa confiance ?

Mais il n'en coûte pas beaucoup à l'historien de vérifier quelques dates, par exemple celles de ses voyages sur mer, puisque le journal d'Alger, l'*Akhbar,* signalait régulièrement les noms des bateaux touchant au port d'Alger, de leurs commandants et des passagers.

Quand Léon Roches nous dit qu'il s'est fait transporter d'Oran à Alger par un navire de l'Etat, l'« Achéron » (6), commandé par le capitaine Marceau, et qu'il est arrivé à destination le 19 novembre 1839, il est facile de lui prouver que ledit « Achéron » assurait à cette époque la communication entre Alger et Bône. Le bateau commandé par Marceau, qui est venu d'Oran et qui est arrivé le 18 novembre (et non le 19) s'appelait le « Vautour » (7).

A la fin de son odyssée, quand il nous déclare qu'il a été

(5) Sa légende fournit encore aujourd'hui une bonne matière aux journalistes. L'un d'eux, M. P. Mariel, lui a consacré cette année un « récit historique », qui est un tissu d'énormes erreurs. (*Honneur et Patrie,* Alger, 25 avril 1946).

(6) T. I, p. 411.

(7) *Akhbar,* 22 novembre 1839.

ramené de Toulon à Alger par le même Marceau et que son bateau est arrivé en vue de la côte d'Algérie le 3 juin 1842, il nous est aussi facile de montrer que ce capitaine Marceau, bien connu des historiens de la colonisation, voyageait alors sous d'autres cieux. C'est le 26 mai 1842 que l'interprète principal Léon Roches, venu de France, nous est signalé à son arrivée au port d'Alger. Nous voici méfiants, et pour longtemps (8).

Il est beaucoup plus difficile de vérifier la véracité des extraordinaires aventures de Léon Roches au temps de son séjour dans le territoire d'Abd-el-Kader. Cependant nous ne sommes pas absolument démunis de moyens de contrôle.

De novembre 1837 à la fin d'octobre 1839, notre gouvernement a entretenu un consul à Mascara, le capitaine Daumas, qui était un homme avisé. La correspondance de cet agent a été publiée avec beaucoup de soin par G. Yver et constitue une source précieuse pour l'histoire d'Abd-el-Kader jusqu'à la rupture du traité de la Tafna (9).

Au contraire, à part des renseignements personnels sur Abd-el-Kader, comme ceux que pourraient nous donner un reporter de journal, Léon Roches ne fournit presque rien à l'historien. Nous le regrettons d'autant plus qu'à plusieurs reprises il fut bien placé pour être renseigné. Daumas lui attribue une grande influence sur l'esprit de l'émir (10) : « Il établit des contrôles pour l'armée, l'habillement, la solde, enregistre les tribus, leur force et leurs chefs, de manière à ce que l'émir sache ce dont il peut disposer, chose qu'il ignorait à peu près ». Il lui rédige ses règlements militaires (11). Il lui lit les journaux de France (12). Il lui aurait suggéré d'abattre Mascara et d'installer la population de cette ville à Saïda (13). Enfin l'émir l'aurait nommé trésorier principal à Tag-

(8) *Ibid.*, 26 mai 1842 : « De France, Léon Roches, interprète principal ».

(9) Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830, IIe série. Documents divers. *Correspondance du Capitaine Daumas, consul à Mascara* (1837-1839), par Georges Yver, Alger-Paris, 1912.

(10) Daumas à Rapatel, 27 mai 1838, *Corr.*, p. 202.

(11) *Ibid.*, 20 mai 1839, p. 474, et 5 août 1839, p. 512.

(12) *Ibid.*, 10 juin 1838, p. 215.

(13) *Ibid.*, 17 février 1839, p. 424.

dempt (14). Léon Roches ne se vante pas de tout cela. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il ne veut pas être accusé d'avoir contribué à édifier la puissance de notre redoutable adversaire. Ses mémoires sont écrits pour démontrer qu'il n'a voulu entrer au service du chef arabe que pour l'engager à rester en paix avec la France. Il est donc obligé de nous cacher beaucoup de faits et de refuser aux historiens ce qu'il eût été en mesure de leur fournir.

Au besoin il ne se gêne pas pour falsifier les détails qui peuvent nuire à sa thèse. A l'en croire, dès la fin de décembre 1837, lorsqu'il se trouvait à Mascara, provisoirement en faveur, il aurait écrit une lettre confidentielle à Daumas, où il lui disait que, le jour où la guerre éclaterait, il rentrerait dans son pays, *s'il ne périssait pas en tentant son retour*. Or, Daumas indique que cette lettre lui a été envoyée en janvier 1838, alors que Roches était en disgrâce à Tlemcen (15). A ce moment-là, traité en espion, et craignant pour sa vie, il est vraisemblable que notre héros ne pense plus qu'à s'enfuir et à mériter grâce auprès du commandement français s'il arrive à regagner notre territoire, et nous savons qu'il a tenté de le faire.

Ainsi les mémoires de Léon Roches ne peuvent être utilisés que pour l'étude des rares événements où l'auteur a joué un rôle, par exemple pour le siège d'Aïn Madhi en 1838, encore son récit est-il, de toute évidence, fortement romancé. L'historien veut-il connaître la route suivie par l'armée d'Abd-el-Kader de Tagdempt à la cité de Tedjini ? Il se trouve en présence de trois itinéraires, l'un donné par Daumas, l'autre par Roches, l'autre par l'étude postérieure d'Arnaud. Daumas déclare que le départ eut lieu le 11 juin ; Roches le 12. Le premier fixe l'arrivée devant Aïn Mahdi au 20 ; le second prétend avoir été détaché en cours de route comme négociateur et avoir franchi le Djebel Amour le 21.

Le récit d'Arnaud est fondé sur les déclarations d'un témoin, le caïd Rian, qui a joué un grand rôle dans la lutte (16).

(14) *Ibid.*, 10 mars 1839, p. 433.

(15) Roches, t. I, p. 219 ; Daumas, *Corr.*, p. 206-207. M. Yver, annotateur de Daumas, dit que Roches passe sous silence cette tentative de fuite. C'est inexact, cf. *Trente-deux ans à travers l'Islam*, p. 234 sq.

(16) Arnaud, ***Siège d'Aïn Madhi par El Hadj Abd-el-Kader ben Mohi-ed-Din***, Revue Africaine, t. VIII (1864), p. 354 sq. et 435 sq., v. page 453.

Lorsque Roches fut envoyé pour négocier avec Tedjini, avant l'action, il fut, d'après les souvenirs de Rian, accompagné de vingt cavaliers des El Ahraï. Notre mémorialiste ne s'attribue que deux compagnons, un guide et un serviteur de l'émir, ce qui donne à son raid un tour plus héroïque (17). A Aïn Madhi, s'il avait failli être mis en pièces par les gens de Tedjini, Rian nous en dirait bien un mot. De même, il ne nous parle pas de la fameuse mine confectionnée par Roches à l'insu de tous les assaillants et qui aurait provoqué la reddition de la ville, mais d'une multitude de sapes éventées ingénieusement par les assiégés ; et son récit est confirmé par les déclarations de Nicolas Blanc. D'après ce déserteur français, qui assistait à l'affaire, c'est le calife Mustafa ben Tami, et non Roches, qui fut introduit dans la place pour négocier les conditions de la reddition. Roches ne vint que le lendemain avec douze officiers, pour ramener l'ambassadeur dans le camp de l'émir (18).

Il est évident que Roches a voulu amplifier son rôle et écrire sur ses missions auprès du chef religieux du désert un de ces récits mélodramatiques dont son livre est abondamment truffé.

Faut-il insister sur son invraisemblable chronologie ? Chez lui c'est presque une maladie. Il nous raconte que, le 3 juillet 1839, Abd-el-Kader réunit ses kalifas à Taza pour y recevoir le caftan envoyé par le sultan du Maroc et décider de la reprise de la guerre contre les chrétiens (19) ; tandis que Daumas indique que la convocation a été faite pour le 28 juillet et qu'elle n'a eu lieu qu'en août (20).

La valeur historique du premier volume des mémoires est donc mince. Mais, lorsque nous abordons le second volume, des surprises plus grandes nous attendent.

2° La fatoua de Kairouan

Léon Roches nous raconte que, à la fin de juillet 1841, Bugeaud le chargea de provoquer une réunion des ulemas de

(17) R. t. I. 296 ; Arnaud, *op. cit.*, p. 366 ; R. t. I, p. 320 ; Daumas, *Corr.*, p. 656 ; Arnaud, *op. cit.*, p. 444.

(18) R., t. I, p. 386.

(19) Daumas à Guéhennec, Mascara, 14 juillet 1839, *Corr.*, p. 504.

(20) Ibid., 29 juillet, p. 507 ; 5 août, p. 510 ; 25 août, p. 521.

Kairouan afin d'y faire adopter une *fatoua* prouvant que les musulmans ont tort de s'obstiner à combattre les chrétiens et contribuant ainsi à arrêter la guerre sainte en Algérie. Un aviso de guerre conduit Roches à Tunis. Habillé en musulman, notre voyageur arrive, le 13 août, dans la ville sainte de Kairouan, où aucun Européen n'a le droit de pénétrer. Il assiste incognito à la réunion des théologiens qu'il a fait consulter. Ceux-ci adoptent la fatoua, mais conseillent au Français de la faire sanctionner au Caire, à Damas et à Bagdad, afin de lui donner plus de poids. Le lendemain, il se rend à Sousse, écrit à M. de Lagau, consul général de France à Tunis pour lui demander de l'argent, et le prie de transmettre au général Bugeaud un rapport circonstancié sur ses démarches et les résultats déjà obtenus (21). Puis, pour dépister les espions, il fait mine de prendre la route de Tunis, monte sa tente à Kherarba, au milieu de ruines romaines, revêt, ainsi que son domestique, le costume européen, et, le lendemain, revient à Sousse. Il dîne chez l'agent de France et s'embarque le 23 août sur un brick italien qui se rend à Malte.

Etrange récit ! L'auteur ne décrit pas le pays qu'il a traversé. Ce serait, nous dit-il, « une superfétation » (22). Il ne nous donne qu'une seule indication sur son itinéraire, la halte à Kherarba, mais ce mot signifie tout simplement « les ruines », en arabe. Pour entrer dans la ville interdite, il s'est fait accompagner d'un domestique, Isidore, qui ne sait pas un mot d'arabe (23).

Cette *fatoua*, de première importance, qui l'a vue ? Elle n'existe dans aucun dépôt d'archives. Dans les milieux religieux de Tunisie on n'en a pas conservé copie. On n'en a même jamais entendu parler. Il n'y est fait allusion dans aucun rapport de Bugeaud, dans aucune lettre aux généraux, dans aucune proclamation aux Arabes. On n'en connaît pas le texte. J'ouvre le livre sur Abd-el-Kader du meilleur historien de l'Algérie, le général Azan, et j'en trouve (p. 182) un extrait : je constate qu'il n'est que la reproduction de celui que nous

(21) Tome II, p. 14-15. Léon Roches adopte l'orthographe « fettoua » ; il est préférable d'écrire « fatwâ ».

(22) *Ibid.*, p. 8, note I.

(23) *Ibid*, p. 21.

donne Léon Roches (24). Aucune trace, enfin, du séjour du voyageur à Sousse.

Sur mes indications, un jeune historien, M. Arnoulet, a fouillé les archives du consulat de France à Tunis. Il a retrouvé la lettre de recommandation de Bugeaud au consul :

« *Alger, le 19 juillet 1841.*

Monsieur le Consul général,

J'ai l'honneur de vous informer que je donne à M. Léon Roches, interprète principal, une mission secrète dans l'intérieur de l'Afrique, et que les circonstances exigent qu'il passe par Tunis. Veuillez je vous prie, l'aider, le protéger au besoin, pour qu'il l'accomplisse.

S'il se trouvait avoir besoin d'argent soit pour aller, soit pour revenir, je vous prie de lui en avancer ; je m'empresserai de vous en rembourser. M. Roches peut avoir besoin d'acheter à Tunis deux chevaux et des harnais ; veuillez, je vous prie, le seconder dans ces achats.

Agréez, Monsieur le Consul général, l'assurance de ma considération distinguée.

BUGEAUD. »

Et le registre de chancellerie indique :

« *Tunis, 1 août 1841. Arrivée de M. Léon Roches, interprète de M. le général Bugeaud.*

L'interprète principal de M. le Gl Bugeaud vient d'arriver ici. Il est, d'après ce qu'il m'a assuré, chargé de traverser toute la Régence pour aller traiter avec le marabout Tedjini, chef d'une tribu puissante habitant le sud d'Alger. Portant le costume arabe et ayant pendant son séjour auprès d'Abd-el-Kader embrassé l'Islamisme et appris la langue du pays, il désirerait être présenté au bey, mais y a renoncé par suite des observations que j'ai cru devoir lui faire à ce sujet. Son projet est de se rendre d'abord à Sfax, quoique cette ville est loin du lieu précité. »

(24) *L'émir Abd-el-Kader*, Hachette, éd. 1925, p. 182.

Un passeport lui a été délivré le 7 août :

« *N° 525. Passeport délivré à M. Léon Roches, interprète principal de l'armée d'Afrique, attaché à M. le Gouverneur général de l'Algérie, portant le costume arabe. Il est accompagné d'un domestique, qui porte le même costume, se rendant à Sfax et à Gabès.* »

Continuant mes recherches, j'ai retrouvé au Ministère de la Guerre une lettre de Bugeaud au maréchal Soult :

« *Alger, le 1 août 1841.*

Monsieur le Maréchal,

Dans le cours de cette campagne, je n'ai eu aucune nouvelle directe de Tedjini, ce petit rival d'Abd-el-Kader qui habite Aïn Madi, dans le désert. Cependant je me suis bien rapproché de lui quand j'opérais en avant et au sud de Mascara. Deux hommes que je lui avais envoyés ne sont pas revenus.

J'ai seulement appris, par grand nombre d'arabes prisonniers, déserteurs et autres, qu'au commencement du printemps, Tedjini avait défait un bataillon que l'émir avait envoyé contre lui, que de ce bataillon, une centaine d'hommes seulement étaient rentrés à Tekedempt.

Ne voulant rien négliger pour abattre ce moderne Jugurtha (il est plus habile que son modèle) j'ai accepté l'offre que m'a faite M. Roche, mon interprète, de se rendre après de Tedjini. qu'il a connu très particulièrement après le siège d'Aïn Madi. Roche est convaincu qu'il le déterminera à ramasser de nombreux cavaliers et à opérer de concert avec moi au printemps prochain. Nous nous donnerions la main sur la frontière du désert et nous agirions suivant les circonstances.

M. Roche passe par Tunis, où il est déjà. Je lui ai remis la somme nécessaire pour une absence qui doit durer neuf mois environ, car M. Roche doit rester auprès de Tedjini jusqu'à notre jonction afin de le presser et de le diriger.

Roche a de l'ardeur, du courage ; j'ai tout lieu d'espérer qu'il remplira bien sa mission. Je l'ai autorisé à traiter avec Tedjini sur les bases suivantes :

Tedjini sera le vassal de la France ; il sera investi en son nom du commandement du désert, en ce qu'il viendra coopérer à la destruction d'Abd-el-Kader.

On peut lui promettre quelques subsides, des armes et des munitions, qu'il viendra chercher à Mascara avec ses troupes.

J'ai recommandé à Roche de tâcher de lui faire nous amener 500 à 600 chevaux et autant de chameaux.

Voilà le gland jeté dans la forêt. Je crois qu'il poussera (25) ».

Et voici la réponse du ministre :

« ... *J'ai vu avec plaisir la mission que vous avez confiée à M. Roche, votre interprète ; je crois qu'il a la capacité nécessaire pour la bien remplir, et, s'il réussissait, vous auriez obtenu une puissante diversion. Le même moyen doit être employé à l'égard des chefs importants qui exercent de l'influence sur les tribus ...* » (26).

Désire-t-on les aveux de Léon Roches lui-même ? Voici le début d'une lettre envoyée du Caire par notre voyageur :

« *Vous savez, mon général, que je rencontrai dans mon excursion par terre dans le royaume de Tunis des gens d'Aïn Madhi et de Laghouat qui me détournèrent de me rendre auprès de Tedjini, parce que c'était aller à une mort certaine, et qui me promirent de me ramener dans leur pays si je voulais faire avec eux le pèlerinage de La Mecque. Nous nous donnâmes rendez-vous à Alexandrie et au Caire ...* » (27).

Nous voici renseignés. Léon Roches a été chargé tout simplement d'assurer une liaison avec Tedjini, vieil ennemi d'Abd-el-Kader, et il est naturel qu'on lui ait délivré un passeport pour Sfax et Gabès. De l'une de ces villes il pouvait, en suivant une caravane, parvenir à Laghouat. De *fatoua*, de voyage à Kairouan, il n'est nullement question, même dans la lettre envoyée du Caire par le voyageur.

(25) Min. de la Guerre. Archives Hist., Correspondance générale Algérie, carton n° 77.

(26) *Ibid.*, 12 août, matin.

(27) *Ibid., Corr.*, oct.-nov. 1841, n° 78. Roches à Bugeaud, Le Caire, le 24 octobre 1841. On verra plus bas la suite de cette lettre.

Est-il même possible qu'il se soit embarqué à Sousse ? Quand il a accosté à Malte, il était porteur, nous déclare-t-il (28), d'une lettre d'introduction de M. de Lagau à M. de Frabreguette, consul de France dans cette dernière ville. C'est de Sousse, après avoir pris subitement la décision de se rendre en Egypte, qu'il aurait écrit à notre chargé d'affaires à Tunis (29) pour lui demander cette recommandation. Il eût fallu une semaine pour que la réponse lui parvînt. Or il déclare s'être embarqué le lendemain. Roches s'empêtre ici dans ses mensonges. Si la recommandation a existé (et c'est vraisemblable), c'est la preuve que notre voyageur n'a pas visité d'autre ville dans la Régence que Tunis.

A Malte, Léon Roches nous dit avoir rencontré Mérimée et l'archéologue Ch. Lenormant. C'est probable. Mais il exagère quand il veut nous faire croire qu'il a passé avec eux de longs jours, au cours desquels il aurait visité La Vallette et « tout l'intérieur de l'île », où ils recherchaient les vestiges phéniciens. En effet, ces voyageurs ont visité Malte à la faveur d'une escale. Arrivés le 7 septembre, ils en sont repartis le 8 (30).

3° Le séjour en Egypte

Ces questions étant élucidées, suivons Léon Roches dans ses pérégrinations. Il est parti pour l'Egypte sans ordre, sans dessein bien arrêté. Dans ses mémoires il nous dit qu'il désirait mourir, mais au cours d'une mission éclatante et dangereuse. Cependant la suite de l'histoire montre qu'il tenait à la vie autant qu'à la gloire.

Curieux voyage ! Léon Roches prétend avoir connu beaucoup de Français au pays de Méhémet-Ali ; mais il ne nous donne rien d'inédit sur aucun d'eux.

Le Cheik Tounsi, qui serait devenu son ami et son protecteur, est peut-être le seul Egyptien de l'époque qu'il ait été facile de connaître sans avoir mis les pieds au Caire, son

(28) T. II, p. 16.

(29) P. 15.

(30) Ch. Lenormant, *Beaux-Arts et Voyages*, tome II, p. 280-281. Ils ont visité en quelques heures les temples phéniciens de Krenti. Ce sont les archéologues qui ont invité le Consul à dîner, et ils se sont embarqués le 8, à 6 heures du matin.

œuvre ayant été publiée, avec une copieuse introduction, par le Dr Perron (31). Notre interprète ne sait rien autre chose sur le personnage que ce qu'il a lu dans ladite notice. Perron nous dit que le cheik lui donna des leçons d'arabe. Roches prétend lui aussi avoir profité de l'excellent enseignement du savant musulman. Le malheur c'est qu'il précise un peu trop et nous donne, à la fin de son tome II, un échantillon de leçon : c'est la note intitulée : *Observations sur la langue arabe* (32). Or ces trois pages sont à peu près littéralement copiées sur un passage du *Voyage en Arabie* de Burckhardt. Il y vante la pureté de la prononciation au Hedjaz, l'emploi des voyelles, et, lorsqu'il évoque les dialectes arabes de l'Afrique, c'est dans les mêmes termes que Burckhardt. Il ne cite d'autres exemples que ceux qu'il a pris dans le livre du voyageur suisse (33) : « *pain, cheval, assieds-toi* », d'autre source que le *kamouz* de *Feïtous-Abadi,* cité aussi dans cet excellent ouvrage. C'est, de toute évidence, un plagiat.

Roches a l'imprudence d'évoquer d'autres personnages. Chez le colonel Sèves, il a rencontré beaucoup de Saint-Simoniens, et aucun d'eux ne lui a dit que l'un des membres de leur groupe, Prax, était le seul Français qui eût encore fait le voyage de La Mecque ! Parmi eux, il a vu Combes et Tamisier, voyageurs qu'il est facile de citer, puisque leurs récits ont été publiés. Or Combes se trouvait cette année-là en Ethiopie et n'est rentré qu'au début de 1843 (34). Quant à Tamisier, il était à Paris, où il dirigea une compagnie d'assurances, puis un journal de critique musicale (35).

(31) *Voyage au Darfour, par le Cheykh Mohammed ebn-Oman el Tounsy,* trad. de l'arabe par le Dr Perron, Paris, 1845.

(32) P. 467-468.

(33) J. L. Burckhardt, *Voyages en Arabie.* Trad. de l'anglais par J. B. B. Eyriès, Paris, 1835, tome II, p. 249.

(34) Ch. Arnauld d'Abbadie, *Douze ans dans la Haute Ethiopie,* t. I, p. 526. Combes, au service de la Société Nanto-Bordelaise, essaya de fonder le premier établissement français sur la côte des Somalis (cf. rapports de Fresnel, *Min. Aff. Etrangères*).

On peut dater son retour, car le 25 janvier 1843, il écrivit une lettre au Père Enfantin, au lazaret de Malte (Bibliothèque de l'Arsenal, fonds Enfantin, ms. n° 7630).

(35) Le journal *La France Musicale.* Sa correspondance avec Enfantin est conservée à la Bibl. de l'Arsenal, n° 7786.

Passons au principal, à la fameuse *fatoua.* Léon Roches affirme qu'il a rencontré au Caire les deux mokadems de Tedjini. Il a fait réunir un *medjelès* dans la grande mosquée d'El-Ezhar. Les ulémas examinèrent la fatoua de Kairouan et les livres sacrés, et tous (à l'exception du cheik El Kadiri, ami de la famille d'Abd-el-Kader) approuvèrent la décision antérieure. Pour donner à l'acte un plus grand crédit, ils furent d'accord pour le porter à La Mecque, afin de le faire approuver par les ulémas de Médine, de Damas et de Bagdad.

Dans une note (36), Roches indique que la fatoua du Caire fut portée aussitôt à Tedjini, à travers le désert, et reçut une énorme publicité. « *Le général de Lamoricière en constatait déjà les heureux effets dans sa correspondance avec le gouverneur général* (avril 1842) ». Le comte d'Ideville donne le même renseignement dans son livre sur Bugeaud, antérieur de deux années à celui de Léon Roches, mais il était renseigné par ce dernier. J'ai retrouvé le rapport en question. Il ne fait aucune allusion à l'effet d'une fatoua !

Ecoutons maintenant la voix de Léon Roches à l'époque où il ne pensait pas encore à se fabriquer une légende. Voici ce qu'il écrivait à Bugeaud :

« *Le Caire, le 24 octobre 1841.*

. . . . . .

Aussitôt arrivé dans cette ville, je me suis fait présenter à l'oukil des Megharbas, espèce d'agent consulaire désigné par le pacha pour fournir à tous les gens de l'ouest les moyens de faire le pélérinage, pour terminer leurs différends et recueillir leur succession en cas de mort. Tous les pèlerins sont obligés de s'adresser à lui. Il est respecté de tous et, pendant tout leur séjour au Caire, ils sont sous son autorité immédiate. Cet oukil est un homme intelligent qui a secoué la plupart des préjugés de sa nation ; je suis bientôt devenu son ami, à l'aide de bonnes recommandations, et de quelques cadeaux qui l'ont de suite disposé en ma faveur.

(36) T. II, p. 50, n. 1. Voir aussi d'Ideville : *Le Maréchal Bugeaud,* t. II, p. 313. C'est d'Ideville qui a recherché pour Roches des documents sur Fresnel, *ibid.,* p. 39, note 1. Le rapport de Lamoricière se trouve aux Arch. du Minist. de la Guerre, carton n° 82. Il a été inséré au *Moniteur* du 29 avril 1842.

Il m'a mis d'abord en relation avec un fameux marabout originaire de Bagdad, nommé Cheikh el Kadiri, qui a été l'instituteur de Mahhi el-Din et d'Abd-el-Kader son fils lors de leur voyage à La Mecque. Ce dernier avait l'habitude depuis son avènement au pouvoir d'envoyer chaque année un cadeau à son ancien précepteur. Lors de la reprise des hostilités et des affaires du bois des oliviers et de Medeah contre le maréchal Valée, il lui envoya un cadeau d'assez grand prix et une longue lettre dans laquelle il lui racontait toutes ses victoires sur les Français et lui annonçait comme prochaine leur abandon de l'Afrique. Mais, depuis cette époque, il n'a reçu ni lettre ni argent et son amitié pour son élève s'en est considérablement refroidie. Comme il est connu et révéré par tous les gens de l'Afrique, qui savent que c'est un des plus grands fauteurs de l'émir, j'ai tout fait pour me le rendre favorable et pour obtenir de lui ce que je désirais ; en ma qualité de musulman, je lui ai porté une offrande qui lui a été agréable. Je lui ai raconté mon séjour auprès d'Abd-el-Kader ; pour la première fois il a vu à quoi s'en tenir sur ce sujet. Depuis ce temps je le vois presque tous les jours.

Depuis leur arrivée des provinces soumises à l'émir, les pèlerins ne cessent de se plaindre amèrement des vexations dont il les accable. Ils appuient surtout sur ce qu'Abd-el-Kader s'oppose de tout son pouvoir au départ de tous les sujets qui voudraient aller à La Mecque.

Mes gens de Laghouet et d'Aïn Madhi et Sid El Hadj ben Hadri, frère du général Mustapha ben Ismaël, quelques colouglis et Mustapha ben Mezrag, ancien bey de Médéah, sont venus corroborer ces plaintes. Ils ont raconté la conduite d'Abd-el-Kader à l'égard de Tedjini, les injustices qu'il a commises envers quelques tribus, sa cruauté et son manque de foi envers les Colouglis après leur avoir donné l'emin.

J'ai profité de ce mécontentement général et avec des amis, toujours des présents, et avec l'intervention de plusieurs shérifs de La Mecque (actuellement au Caire) qui ont pris fait et cause pour les shérifs de Flita et de Medjehers objets de la haine de l'émir, il a été décidé qu'un conseil composé de vénérables ulémas du Caire, des shérifs de La Mecque et présidé par le cheikh el Kadiri serait convoqué à l'effet de savoir si

les tribus sont tenues à l'obéissance envers l'émir ou si elles peuvent rester en paix avec les Français. C'est hier que cette assemblée s'est tenue chez le cheikh el Kadiri. On m'y a fait remarquer des shérifs de Flita, des Beni Amer, des Engued, deux ou trois habitants de Mascara, des Ouled Sherif (près Tagdempt, entre autres le frère de Sid Kaddour ben Abd el Bakri khalifa du désert, des Ouled el Ekrad, des Ouled Chaaïb, des Beni Mezabs, des Erbâa et des Harrar, etc. Ces deux dernières tribus sont les plus puissantes de tout le désert et les Harrars viennent tout récemment de se déclarer contre l'émir et contre les khalifas.

Après de longues discussions et après avoir consulté les textes si commodes des ouvrages musulmans, il a été décidé : que les tribus avaient le droit de se refuser d'obéir à Abd el Kader; qu'il est vrai que dans les commencements sa conduite était celle d'un bon musulman, mais qu'il s'était ensuite fourvoyé dans une fausse voie, que par conséquent elles pouvaient le forcer à quitter un pays où sa présence était la cause du malheur de tous les musulmans, qu'il était insensé de faire la guerre aux chrétiens sans l'espoir de les chasser, que c'était un crime d'aller à la guerre sainte et de tourner le dos à l'ennemi, et qu'enfin Dieu n'avait pas défendu la paix entre les chrétiens et les musulmans tant que ces derniers pouvaient exercer librement leur culte. Cette décision a été rédigée et revêtue du cachet des ulémas, shérifs et du cheikh Kadiri. Des copies seront faites et envoyées dans les principales tribus de l'Algérie par les pèlerins présents à cette assemblée. Je crois que l'effet de cette décision, nommée en arabe fetsoua, *sera immense.*

Des Beni Mezabs, des gens de Leghouat et de la tribu des Erbar arrivés depuis trois jours nous ont assuré que toutes les tribus du désert se préparaient à la guerre, que Tedjini et un nommé Ahmed ben Salem étaient à la tête du mouvement, et que le bruit courait que la France avait fourni à ces deux chefs des sommes considérables pour augmenter le nombre de leurs partisans. Ils nous ont dit que les Medjehers en entier étaient passés aux Français ainsi que les Bordjas, que la généralité des tribus n'attendaient que le signal pour se lever en masse et disaient hautement que l'heure d'Abd el Kader était

passée et que le printemps ne le verrait plus sultan. Nos affaires vont on ne peut mieux, mon général ; à vous était réservé de pacifier l'Afrique, et, comme vous l'avez souvent dit : « Une guerre vigoureusement faite pourra seule nous amener une bonne paix ».

Nous partons le mois prochain pour La Mecque. J'ai de puissantes recommandations pour le grand shérif qui gouverne les villes saintes ; c'est un homme qui est dans le progrès et qui pourra servir puissamment notre cause en Algérie par l'immense influence que lui donne sa suprême dignité sur tous les peuples musulmans.

Mais, mon général, les dépenses que j'ai dû faire pour mon costume et mon équipement, le long voyage que je viens de faire, les frais énormes qu'il m'a nécessités, les cadeaux indispensables à ma position, ont épuisé mon argent. Heureusement j'ai trouvé quelques amis et je ne retarderai pas mon voyage pour La Mecque. Mais il me serait impossible d'opérer mon retour si vous ne m'envoyez de nouvelles ressources. Je vous laisse l'arbitre de la somme qui sera nécessaire, mais je vous en supplie, mon général, veuillez ne mettre aucun retard à me répondre car je serais dans la plus affreuse position » (37).

Le contenu de cette lettre est très différent de celui des mémoires. Ici, Roches ne parle ni de Fresnel, ni du cheik Tounsi, ni de flatteuses entrevues avec le vice-roi Mehemet-Ali, ni de la grande mosquée d'El-Ezhar. Il ne se prétend pas chrétien, mais musulman. Il ne songe pas à pacifier l'Algérie par l'action d'une décision religieuse, mais en organisant une coalition de mécontents. L'assemblée a lieu dans la maison du cheik Kadiri, ce qui la fait beaucoup ressembler à une réunion de conspirateurs. Combien de ces soi-disant francophiles combattront réellement Abd-el-Kader ?

La différence la plus étrange entre les deux récits de l'interprète de Bugeaud est celle-ci : on lit, dans sa lettre, que Kadiri a approuvé la fatoua, dans son livre, qu'il a refusé de donner sa signature. A mon sens, la contradiction s'explique si l'on songe à l'importance que Roches, quarante ans plus

(37) Minist. de la Guerre, Arch. Hist. Algérie, n° 78. Roches à Bugeaud, Le Caire, 24 octobre 1841.

tard, a prétendu donner à ce conciliabule. Il a voulu nier que la réunion ait eu un caractère privé. C'est pourquoi il a préféré écarter le principal signataire, celui-là même qui avait prêté sa maison.

Notons enfin que Roches ne songe plus à accompagner à Aïn Madhi les tedjinistes qui reviendront du pèlerinage. Il n'est pas question dans la lettre de faire approuver la fatoua à La Mecque, mais seulement d'utiliser l'influence du grand shérif en Algérie — idée chimérique, si l'on admet qu'elle a vraiment existé dans l'esprit de notre interprète, car la position de ce personnage, imposé par Mehemet-Ali, était rendue très instable à cause de la sourde hostilité du sultan de Constantinople, qu'il apaisait par des démonstrations de servilité. L'amitié qui le liait à Fresnel ne pouvait le conduire à protéger un Français qui s'introduirait par ruse dans la ville sainte (38).

S'il est vrai qu'un des mokadems de Tedjini s'est chargé de porter à La Mecque « les fettouas », pour les soumettre à un nouveau medjelès (39), on ne voit pas très bien pourquoi l'envoyé de Bugeaud voulut l'accompagner. Il ne pouvait, en cas d'incident, que compromettre le succès.

La meilleure façon de faire le voyage était de se joindre à la grande caravane de pèlerins qui devait partir du Caire le 27 du mois de *chouel* (40). Or, en partant à cette date, Roches serait arrivé deux jours avant les cérémonies du pèlerinage, et, dès lors, il n'aurait pas eu « *le temps de présenter la lettre de M. Fresnel au grand chérif et de visiter les ulémas qui devaient donner l'approbation définitive à la fettoua* ». Autre raison : Roches indique dans une prétendue lettre à Bugeaud, en date du 10 novembre, qu'il cherchait plutôt à rendre sa tâche difficile : « *Mon voyage à La Mecque offre de tels dangers que je cours de grandes chances d'y trouver la mort. Dans tous les cas, je suis bien résolu à ne plus retourner en Algérie.*

(38) Aff. Etr., Fresnel au Ministre, Caire, 30 nov. 1841. Les Turcs conservaient à Constantinople un prétendant au titre de grand shérif. Après le pèlerinage de 1842, le shérif Mohamed ibn Aoun, l'ami de Fresnel, livra la citadelle de La Mecque aux Turcs d'Osman Pacha (Fresnel au ministre, Caire, 3 mai 1842).

(39) R., t. II, p. 49.

(40) Noté par Burckhardt, *Voyage en Arabie*, t. II, p. 229. Le 14 décembre 1841, dit Roches ; le 12, indique la table de Wüstenfeld.

Je pars donc, mon général, avec la persuasion que je ne reverrai plus ni mon pays, ni mon excellent père que je recommande à votre bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

Je vous adresse une dernière prière, c'est de vouloir bien accepter mon beau Salem (le cheval que m'a donné Abd-el-Kader) en souvenir de votre malheureux interprète » (41).

Par malheur cette lettre ne se trouve dans aucun dépôt d'archives. En revanche il en existe une autre, datée du 6 novembre, ou plutôt un extrait (évidemment authentique puisqu'il fut présenté par Léon Roches lui-même à la Commission des interprètes réunie à Alger en 1842 et qu'il a été certainement mis sous les yeux de Bugeaud). Le voici :

« *Mon général,*

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, je pars dans deux ou trois jours pour La Mecque. Je vais d'abord chez les Ouled Ali, tribu immense d'Arabes nomades dont le territoire s'étend depuis les frontières du royaume de Tripoli jusqu'au lac Méris, appelé maintenant Beheira (petite mer), au lieu de profiter du mehmel (grande caravane) qui part du Caire dans le 1er jour de décembre et qui met 40 jours pour arriver à La Mecque et dans laquelle pourrait bien se trouver quelque musulman bienveillant qui me reconnût et me trahît. Je partirai avec la caravane plus expéditive des pèlerins de la tribu des Ouled Ali, au chef de laquelle je suis recommandé comme un pauvre arabe d'Algérie. Je vous écrirai encore le jour même de mon départ » (42).

Le candidat au suicide était plus prudent que ne l'indiquent ses mémoires. Peu nous importe d'ailleurs. Ce qui me semble curieux, ce n'est pas la différence de l'exposé des raisons pour lesquelles il a abandonné le projet de suivre la caravane du Caire, c'est le fait que ce document authentique ne contient aucune allusion à la fatoua.

Vérifions maintenant la chronologie.

(41) T. II, p. 55.

(42) *Arch. Gouv. Génér. de l'Algérie*, I, H. 2. Commission des interprètes. Le Caire, 6 novembre 1841.

D'après le livre de Léon Roches, la fatoua a été approuvée au Caire le 6 novembre. Le 10 notre interprète était encore dans cette ville et a expédié une lettre à Bugeaud (43). Or, page 58, il écrit (l'étourdi !) qu'il a quitté la capitale de l'Egypte le 6 novembre. Et, c'est le 9 qu'il aurait franchi la première étape sur la route de Médine, Aadjeroud.

Or, c'est le 24 octobre qu'il a rendu compte officiellement du medjelès du Caire réuni le 6 novembre ! Le même 6 novembre il a écrit à Bugeaud qu'il partait dans deux ou trois jours ; par conséquent nous devons lui accorder qu'il se trouvait le 10 au Caire et qu'il a pu écrire une nouvelle lettre au Gouverneur général. Mais, auraient-ils marché avec la rapidité de l'éclair, ses chameaux n'auraient donc pu arriver à Aadjeroud le 9 novembre.

Je n'insisterai pas sur ce point, ayant hâte d'examiner le fameux voyage aux Lieux saints de l'Islam.

4° Le voyage a La Mecque

De Kalaat Aadjeroud, Léon Roches nous raconte être allé à Médine, de Médine à La Mecque, puis à Taïffa, où il aurait fait approuver sa fettoua par le grand chérif, puis encore à La Mecque, à l'occasion du pèlerinage annuel, et avoir participé à la grande prière de l'Arafât. Mais, au cours de cette prière, il aurait été reconnu comme chrétien, garroté et transporté à dos de chameau dans un palais enchanté où il ne se réveilla que le lendemain. Alors il aurait compris qu'il avait été enlevé par les serviteurs noirs du grand chérif, désireux de le préserver de la mort. On l'aurait transporté à Djedda, et il serait revenu en Egypte, où il aurait été complètement dévalisé par un méchant marocain.

Or lisons de près sa relation de voyage, et comparons-la avec celle de l'explorateur suisse Burckhardt. Nous constatons une similitude parfaite. La seule différence c'est que les deux itinéraires ont été parcourus en sens inverse, ce qui déroute un peu le lecteur. Mais ce sont les mêmes étapes, les mêmes

(43) II, p. 53.

notions géographiques, les mêmes descriptions de monuments, les mêmes remarques sur la population. Léon Roches se contente de changer quelques tournures de phrases et de modifier l'orthographe des mots arabes. J'ai vérifié tous les détails : il n'en ajoute pas un au livre de Burckhardt, qui est, de toute évidence, sa source unique (44).

Burckhardt n'a pas suivi l'itinéraire de Kalaat Aadjeroud à Médine et ne donne à ce sujet que des renseignements sommaires recueillis de la bouche des pèlerins (45). Pour ce parcours Léon Roches avait donc le devoir de nous fournir des informations plus précises. Or il se borne à nous citer les noms déjà indiqués par l'explorateur suisse, en y ajoutant des incidents de route. Ainsi Burckhardt ayant indiqué que l'oasis de Moghaïr Chaieb était infestée de voleurs, il imagine une attaque de sa caravane (46), où il se prête une attitude avantageuse.

Dans la suite du récit je note une seule remarque personnelle, et elle est malheureuse. En copiant la description de Médine, Roches a éprouvé le besoin de montrer sa science de philologue en nous disant que la porte d'El Hedjera est appelée ainsi en souvenir de la fuite du prophète (47). Or, Hehjera vient de *hodjra,* qui signifie « la chambre ».

Il arrive aussi que le récit de Burckhardt a été lu un peu vite. Le chef des eunuques de la mosquée de Médine, nous dit Roches, porte le titre de « *kisslar-aghassi* et de *cheikh el haram* ». Burckhardt disait seulement que le chef des eunuques est appelé « scheikh el haram », et ajoute : « Le scheikh el haram actuel avait été kislar agassi ou chef des eunuques des femmes de l'empereur Selim ». On sait que le *Kizlar-Agasi* (chef des filles) est le titre du chef des eunuques noirs au

(44) Dinet (*Pèlerinage à la maison sacrée d'Allah*, Paris, 1930), l'a déjà remarqué (appendice, pp. 194-195). A Médine, Roches, entré dans le couloir qui sépare la grille du mur de la chambre mortuaire du Prophète, prétend qu'il souleva le voile et que, par une petite fenêtre, il aperçut trois tombes. Or, Dinet nous dit qu'il n'existe aucune fenêtre dans les murs de la Hodjira.

(45) Dans la suite de ces notes, *B.* désignera *Burckhardt ; R.*, Léon Roches. Roches traverse le désert de Tsii (*R.*, p. 61 ; *B.*, t. II, 230), passe par Moghaïr Chaaïeb (*R.*, 62 ; *B.*, II, 230) et d'autres localités, toutes citées par *B.*, II, 230-231.

(46) *B.*, II, 62.

(47) *R.*, II, 72.

Grand Palais de Constantinople. Roches a pris l'exception pour la règle (48).

De Médine à La Mecque, Roches prétend s'être arrêté à Djebel El Eyoub. Or, Burckhardt parle bien d'un *Djebel Ayoub,* mais c'est une montagne assez élevée, située à dix milles à l'est de la piste et habitée par une tribu pillarde, qu'il est bon de voir à distance (49).

Le reste suit fidèlement le modèle. Copiée, la description de Médine et des alentours, où il se borne à énumérer des tombeaux dans le même ordre que Burckhardt (S'il a visité le Djebel Ohodd et Koba, c'est parce que son devancier y est allé). Copiée, la description de La Mecque. Copiée, à peu près textuellement, celle de Taïf (50).

Peut-on croire qu'un voyageur français, jeune et cultivé, ait accompli ce long voyage sans faire une seule observation originale, sans ajouter le moindre détail au récit de son devancier suisse ?

Il est au moins un lieu dont Léon Roches aurait dû garder un souvenir personnel, c'est l'Arafat, camp des fidèles massés pour écouter le grand sermon, puisque notre héros prétend y avoir frôlé la mort et en être sorti ficelé comme un saucisson. Eh bien, ouvrez Burckhardt, et comparez : aucune description n'est copiée plus fidèlement (51). Ici le prétendu pèlerin français ne fait pas le moindre effort pour dissimuler le plagiat.

Burckhardt n'est pas revenu au Caire par Cosseir et Kenneh. Mais d'autres voyageurs ont décrit cet itinéraire avant Roches ; en particulier Edmond Combes (52) et Maxime du Camp, qui le suivit en compagnie de Flaubert. Or le récit de l'interprète de Bugeaud n'ajoute rien à celui de Maxime du Camp : mêmes étapes, mêmes indications sur les points d'eau,

(48) *R.*, II, 80, et *B.*, II, 76.

(49) *R.*, II, 86 ; *B.*, II, 20.

(50) *R.*, II, 133 ; *B.*, I, p. 110-112. Pour étoffer son livre, Léon Roches retrace l'histoire des Wahabites. Il la tire de l'*Essai sur l'histoire des Wahhabites* de Burckhardt, t. II, p. 253 sq.

(51) *B.*, fin du t. I. Comparez par exemple *R.*, p. 140 et *B.*, p. 368-369, et la description du camp des pèlerins (*R.*, p. 142 et *B.*, p. 370), la prédication (*R.*, p. 145, et *B.*, p. 574-575), même l'attitude peu respectueuse de certains pèlerins (*R.*, p. 144, et *B.*, p. 377).

(52) Ed. Combes : *Voyage en Egypte*, t. II, p. 465 à 478.

mêmes observations sur Kenneh et son quartier de courtisanes (53).

Une constatation nous étonne plus que toutes ces analogies. Voici un jeune homme qui vient d'accomplir, au péril de sa vie, un exploit extraordinaire, qui a de la faconde, de l'ambition et le sens de la réclame. Pourquoi ne s'empresse-t-il pas de publier son récit ? Pourquoi se dérobe-t-il aux félicitations de la colonie française du Caire, du consul Fresnel lui-même, qui l'a recommandé au schérif ? Au retour, ce modeste descend la vallée du Nil sans voir personne, sans même réclamer une somme d'argent que Bugeaud a envoyée au consul pour venir en aide à son agent, et préfère s'embarquer à Alexandrie, sans passeport, sur un bateau marchand qui se rend en Italie. Conscient de l'étonnement qu'il va provoquer dans l'esprit de son lecteur, il reproduit une lettre qu'il aurait alors envoyée à Fresnel. Il s'excuse auprès du consul d'avoir traversé le Caire en grand secret ; c'est parce qu'il a encore le désir de mourir :

« *Cette mort que je recherchais, je viens d'y échapper grâce à vos puissantes recommandations ; mais cette situation n'a rien perdu de sa gravité. Si j'étais allé à vous, vous auriez sans doute combattu ces dispositions de mon esprit malade, et sans doute la tendre affection dont vous m'avez déjà donné tant de preuves aurait tenté de me faire revenir sur mes déterminations ; or, moins que jamais, je me sens le courage de revenir en Algérie.*

Une autre considération m'a encore éloigné de vous, mon bien cher ami : vous m'auriez, avec raison, forcé à publier la narration de mon voyage à La Mecque. Eh bien, l'intérêt même que ne manqueraient pas d'offrir mes récits, est un motif de plus pour moi de renoncer à cette publication, parce que je veux rester ignoré ... » (54).

C'est pourquoi Léon Roches se rendit à Rome, où il afficha l'intention de se faire jésuite. S'il y renonça, nous dit-il, c'est parce qu'il fut reçu par le pape en personne, qui le dissuada

(53) Roches, II, p. 154-155 ; Maxime du Camp : *Le Nil* — Egypte et Nubie —, 2e éd. (1860), p. 268 à 275. Comparez les descriptions de Kenneh, dans Roches, II, 160, et du Camp, p. 257-259.

(54) T. II, p. 184.

d'entrer dans les ordres et lui conseilla de retourner à Alger pour rendre compte de sa mission.

Je me demande comment le lecteur le moins initié aux règles de la critique historique a pu ajouter foi à cet extravagant récit. Reconnaissons qu'il était difficile à contrôler, puisque l'auteur a pris soin de l'écrire quand tous les témoins des événements étaient depuis longtemps morts et enterrés.

Il est cependant un de ces défunts qui pourrait bien nous avoir légué son témoignage, c'est le grand protecteur de Roches, l'orientaliste Fresnel, consul à Djedda. Ce diplomate résidait au Caire et n'avait guère de besogne. Les rares rapports qu'il envoyait au Ministre des Affaires Etrangères étaient spécialement consacrés au pèlerinage. Comment aurait-il pu oublier de signaler le passage de l'envoyé de Bugeaud et sa dramatique aventure ? Cependant il ne nous en dit pas un mot et note que le pèlerinage de 1842 s'est effectué *sans aucun incident* (55). Quelques jours après, le bruit courait au Caire que le fils du grand shérif avait été enlevé par les Turcs et envoyé à Djedda, puis à Cocéir. C'était inexact : le jeune homme avait été envoyé en mission à Constantinople et, passant par Le Caire, il a rendu visite à Fresnel (56). Léon Roches a sans doute entendu les racontars des Egyptiens et s'en est inspiré pour composer le pathétique récit de son enlèvement au moment de la grande prière.

Que fit-il en réalité, après avoir quitté le Caire ? Probablement rien. Il n'avait plus un sou, et nous pouvons admettre qu'il est parti, sans prévenir personne, et qu'il s'est embarqué en qualité de domestique (il le dit lui-même) à bord d'un bateau à destination de Civita Vecchia. De ce port il se rendit, à pied, dans la Ville Eternelle, et sut très bien, dans le milieu pontifical, exploiter sa conversion au christianisme. S'il hésitait à revenir à Alger c'est parce qu'il craignait les questions indiscrètes du Gouverneur général ; mais, après avoir eu le loisir de composer son roman, il préféra payer d'audace.

Prétendit-il, à son retour, avoir accompli un voyage à

(55) Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Corr. politique des Consuls, *Djeddah*, Fresnel au Min., Le Caire, 12 mars 1842.

(56) *Ibid.*, Lettres du 1er avril, 3 mai et 3 octobre 1842.

La Mecque pour faire sanctionner une *fatoua* ? C'est peu probable. Bugeaud en aurait rendu compte au ministre et aurait exploité ce succès dans les milieux arabes. On en parlerait dans les histoires de la conquête antérieures au livre du diplomate, et toutes sont muettes à ce sujet. On en dirait au moins un mot dans le *Tableau des Etablissements français en Algérie*, publié chaque année. Quand Bugeaud, en décembre 1842, proposa son interprète principal pour la croix de la Légion d'Honneur, il donna pour motif sa parfaite connaissance de la société indigène, mais il ne dit mot d'une *fatoua* que son protégé aurait obtenue et fait sanctionner dans les villes saintes de l'Islam (57).

Lorsqu'il fut chargé d'une mission auprès du sultan du Maroc, en 1845, pourquoi Roches, qui se disait encore musulman, n'a-t-il pas arboré le titre de *hadj* (porté par les anciens pèlerins de La Mecque), qui eût augmenté son prestige ? Quand il fut question de le nommer consul à Tanger, le *National* critiqua le projet en reprochant à l'interprète son passé musulman. Le journal l'*Akhbar* répondit que Léon Roches était chrétien et que son voyage à La Mecque n'avait été que « le pèlerinage d'un audacieux voyageur curieux de s'instruire » (58). Son défenseur ne parla pas d'une fatoua ou d'une mission quelconque.

Il est impossible de savoir ce que Roches a raconté à Bugeaud ; mais il est certain que le général n'a pas tenu rigueur à son agent d'une escapade un peu longue. Les interprètes étaient si rares, à cette époque, que l'Autorité militaire ne se montrait jamais trop exigeante à leur égard. Léon Roches fut réintégré dans ses fonctions, comme l'a été un autre secrétaire d'Abd-el-Kader, Cusson, ex-déserteur, qui disait lui aussi avoir fait le pèlerinage de La Mecque (et même deux fois !), qui devint secrétaire d'un bureau arabe, puis avocat, faux explorateur, et dupa les hommes les plus éminents de son époque (y compris Napoléon III), avant d'être condamné pour

(57) Dossier administratif de Léon Roches, conservé aux Archives Administratives du Ministères de la Guerre. Mostaganem, 28 décembre 1842.

(58) *Akhbar*, 15 février 1846, reproduit par Léon Roches (qui, une fois de plus, donne une date fausse), t. I, p. 447-449.

escroquerie (59). Roches avait plus de talent : il devint ministre plénipotentiaire, et il continue d'induire en erreur les historiens de l'Afrique du Nord (60). J'espère qu'après cette étude sommaire, mes confrères se montreront plus prudents et ne considèreront plus *32 ans à travers l'Islam* comme autre chose qu'un roman, un joli roman oriental.

MARCEL EMERIT.

(59) Cet aventurier, jaloux des lauriers de Léon Roches, n'a jamais cru au pèlerinage que ce dernier aurait effectué à La Mecque. Dans une lettre à Chanzy, il l'appelait « *le faux hadj* » (Arch. du Gouvern. Génér. de l'Algérie, 4 H/12). Je consacrerai un article à cet inspirateur inconnu de la politique du Royaume arabe dans un des prochains numéros de la *Revue de Paris*.

(60) On me dira que Léon Roches est peut-être un mémorialiste plus exact quand il décrit les événements auxquels il a assisté. Pour se convaincre du contraire, il suffit de lire sa fameuse description de la bataille de l'Isly (D'Ideville : *Bugeaud*, éd. 1885, p. 335 et Roches, t. II, p. 40). Voici, selon lui, le discours que fit Bugeaud à ses officiers : « *Je vais vous expliquer mon ordre d'attaque. Je donne à ma petite armée la forme d'une hure de sanglier. Entendez-vous bien ! La défense de droite, c'est Lamoricière, la défense de gauche, c'est Bedeau, et moi je suis entre les deux oreilles* ». Or, Pélissier formait l'aile gauche, Bedeau l'aile droite, Lamoricière le centre, Cavaignac l'extrême pointe. (Cf. Rapport de Bugeaud, plusieurs fois publié, la dernière dans Mordacq *La guerre au Maroc*, p. 170.

LE MASSACRE DES CANONNIERS

(25 NOVEMBRE 1830)

La terre Algérienne est riche en lieux historiques, où nos soldats ont marqué de leur sang les étapes d'une conquête, qui fut parfois difficile. Le plus souvent rien ne les signale à l'attention et, si un monument, généralement des plus modeste, indique un d'entre eux, le passant ne lui accorde qu'un rapide regard et continue d'ignorer ce qu'il commémore.

Pour ne prendre qu'un exemple, combien d'Algérois savent que le beau jardin de la Mitidja n'a pu être réalisé qu au prix de nombreux et sanglants sacrifices ; ils en admirent les riches cultures, entourant la coquette ville de Boufarik, mais donnent-ils un souvenir à tous ceux, soldats et colons, qui furent, au prix de leur vie, les artisans de cette magnifique œuvre française ? Sans doute ils connaissent le monument du sergent Blandan et la colonne de Beni-Méred, mais combien s'arrêtent à la modeste pierre, qui, au bord de la route d'Alger à Blida, indique l'emplacement de l'héroïque fait d'armes ? Celui-ci ne fut d'ailleurs que le plus célèbre des nombreux combats dont la région de Boufarik fut le théâtre.

C'est en particulier à proximité de cette localité que, tout au début de la conquête, se produisit un dramatique événement, qui souleva alors une profonde émotion, et qui maintenant est complètement oublié.

Le 25 novembre 1830, près du marabout de Sidi-Aïd, eut lieu en effet le « Massacre des canonniers » (carte N° 1).

Il existe plusieurs relations de ce tragique incident (1).

(1) M. Rozet, *Relation de la guerre d'Afrique pendant les années 1830 et 1831* (Firmin Didot, 1832).
Lieutenant-Général Berthezène, *Dix-huit mois à Alger* (Ricard, Montpellier, 1834).
Lieutenant-Général Delort, *Notes sur l'ouvrage du Général Berthezène* Bordon, Paris, 1834).

Mais la plus vivante, la plus complète est celle du Capitaine Rozet. Ce dernier faisant partie, comme Officier géographe, du corps expéditionnaire, auquel appartenaient les canonniers, a partagé les craintes de celui-ci, quand un ordre imprudent envoya les malheureux soldats à une mort presque certaine, et son indignation à la vue de leurs restes mutilés. Son témoignage est donc particulièrement intéressant et nous paraît le plus digne de confiance.

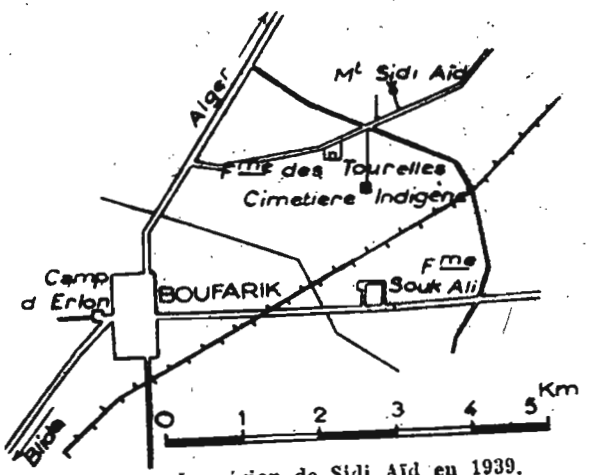

Fig. 1. — La région de Sidi Aïd en 1939.

Le 17 novembre 1830, le Général Clauzel (2) quitta Alger, à la tête d'un corps expéditionnaire, pour Médéah, résidence du bey de Titteri, dont il avait décidé la destitution. Après avoir occupé Blida et avant de franchir l'Atlas, il laissa une garnison à « une grande ferme carrée située au pied de l'Atlas à trois lieues de Blida, nommée Housch de l'Aga d'Oran ; c'est là que la route, ou le sentier de Médéah pour parler plus

Duc d'Orléans, *Campagnes de l'Armée d'Afrique*, 2e édition, 1870, p. 11.
De Montroud, *Conquête de l'Algérie de 1830 à 1847* (1847, tome I, p. 126).
De Quatre Barbes, *Souvenirs de la campagne d'Afrique*, Note.
Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes* (Edition de 1854, I, p. 150).

(2) Le Général Clauzel avait remplacé le 2 septembre 1830 le Maréchal de Bourmont, dans le Commandement du corps expéditionnaire d'Afrique.

exactement, tourne brusquement à gauche et entre dans les montagnes en se dirigeant perpendiculairement à la crête » (3) (carte N° 2).

Après s'être emparé du col de Mouzaïa, le Général Clauzel occupa Médéah le 22 et y installa le nouveau bey, qu'il avait amené d'Alger (4).

« Le lendemain de la prise de Médéah, écrit le Capitaine Rozet, on s'aperçut qu'il ne restait presque plus de munitions, et que si l'on avait une affaire sérieuse nous pourrions bien en manquer. Le Général en chef, en ayant été prévenu, fit appeler le Commandant de l'Artillerie, le Lieutenant-Colonel Admiraut (5) et lui donna l'ordre d'écrire à l'Artillerie restée à la Housch de l'Aga d'envoyer sur le champ cinquante canonniers montés pour chercher des munitions de guerre, en ajoutant qu'un détachement d'Infanterie les accompagnerait jusqu'au delà de Blida. M. Admirault représenta au Général que c'était exposer ses hommes et fit beaucoup d'objections relativement à la difficulté du trajet. A la fin le Général impatienté répliqua : « Puisque vous ne m'êtes bon à rien, n'en parlons plus ...» Le Colonel, ayant bien vu qu'il ne pouvait pas reculer, se retira et fit ce qu'on exigeait de lui. De son côté, le Chef d'Etat-Major (6) rédigea l'ordre suivant, dont on fit trois expéditions, qui furent confiées à des Arabes pour être portées à la Housch de l'Aga : « l'ordre reçu, il partira de la ferme un

(3) Rozet, *loc. cit.*, p. 85 : la Haouch de l'Agha d'Oran est appelée parfois la ferme de Mouzaïa.

(4) Le col de Mouzaïa (Tenia de Mouzaïa), a été franchi de vive force par l'armée française en 1830-1831, 1836 et 1840 ; ces beaux faits d'armes sont rappelés par le monument de la place de Méred, à Médéa.

(5) Admyrauld, né en 1784, élève de l'Ecole Polytechnique en 1803 ; Lieutenant en 1806 ; Capitaine en 1811 ; Capitaine avec rang de Chef de bataillon dans l'artillerie de la Garde Royale en 1815 ; Chef d'escadron commandant les batteries de fusiliers de rempart, de fuséens de guerre et de montagne du Corps expéditionnaire de 1830 ; Lieutenant-Colonel commandant l'artillerie de l'Armée d'Afrique le 15 octobre 1830 ; Sous-Directeur à La Rochelle en 1832 ; retraité en 1840. Député de La Rochelle en 1831.

(6) Maréchal de camp Delort, qui accompagna le Général Clauzel à Alger, et qui remplaça le Lieutenant-Général Desprez, comme Chef d'Etat-Major du corps expéditionnaire. Né en 1769, entré au service en 1792 comme Capitaine d'une compagnie de volontaires, Général de Brigade en 1811, en non activité en 1815, retraité en 1826, réintégré en 1830, Lieutenant-Général en 1831, retraité définitivement en 1834.

détachement sous les ordres du Capitaine Esnault (7), composé de cinquante canonniers conducteurs ou soldats du train montés. Ce détachement se rendra à Alger en se dirigeant en droite ligne sur le Mont Bouzaréah par la route de Coléah. Il sera escorté par cinquante hommes d'Infanterie, qui l'accompagneront jusqu'au delà de Bleida. Alors le détachement fera la plus grande diligence pour aller coucher dans les environs du Mont Bouzaréah et être rendu le lendemain matin à Alger. M. Esnault se rendra immédiatement chez le Commandant Legrand qui aura reçu l'ordre de lui livrer cent caisses de deux mille cartouches chacune, qui seront chargées sur les chevaux des hommes, lesquels les ramèneront en main. Ils seront escortés par le Bataillon du 20e, qui doit venir à Médéah » (8).

Ce passage du récit de Rozet n'est pas sans présenter quelque intérêt.

Il établit tout d'abord la responsabilité du Général en chef, qui maintint son ordre malgré l'opposition du Commandant de l'Artillerie.

D'autre part l'itinéraire fixé par le Chef d'Etat-Major ne passait pas par Blida : on s'explique par suite difficilement que l'escorte d'Infanterie ait eu pour mission d'accompagner le détachement « jusqu'au delà de Bleida ». Il convient en outre de se rappeler que la Mitidja, en particulier la région de Boufarik « n'était qu'un marais tigré de forêts de joncs impénétrables » (9), que traversaient quelques rares pistes frayées par les indigènes. Partant de la ferme de l'Aga par la route de Coléa, le Commandant du détachement, qui, bien entendu, ne disposait d'aucune carte, devait se diriger à vue « en droite ligne sur le Mont Bouzaréah » et, par suite, traverser la région marécageuse située entre l'Oued Chiffa et l'Oued Boufarik (carte N° 2).

Dans ces conditions, l'envoi à Alger de cinquante canon-

(7) Esnault, né en 1791, entré au service en 1811, Sous-Lieutenant en 1819, Lieutenant en 1823, fit partie du corps expéditionnaire d'Alger en 1830, nommé Capitaine après la prise d'Alger.

(8) Rozet, *loc. cit.*, p. 114.

(9) C. T. de Fallon (Colonel Trumelet), *Boufarik et son marché* (Maugin, Blida, 1869, p. 4).

niers, d'ailleurs très médiocrement armés, était au moins fort imprudent.

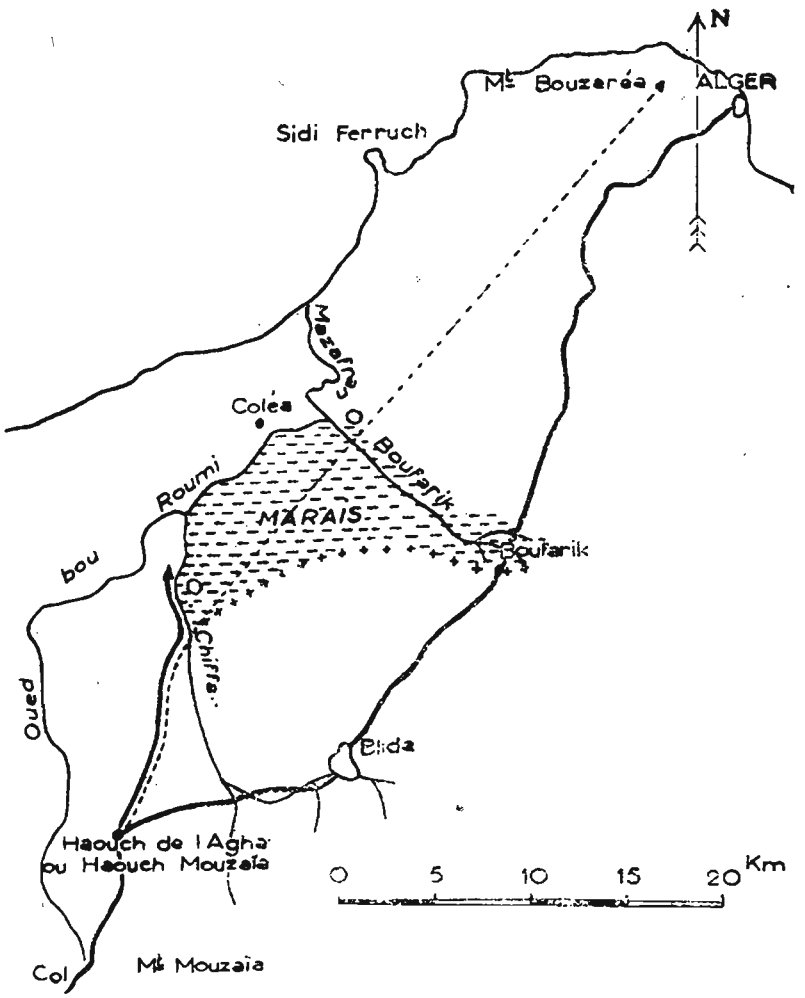

Fig. 2. — Carte établie d'après la carte des environs d'Alger jointe aux notes laissées par le capitaine Grand. Toulon, Aurel, 1837.
En pointillé : itinéraire fixé au détachement ; en petites croix : itinéraire probablement suivi.

A cette époque les canonniers conducteurs n'étaient armés en effet que d'un pistolet et d'un sabre poignard suspendu au ceinturon et d'un maniement très incommode.

Il est vrai que l'imprudence fut une des caractéristiques du commandement en Algérie, surtout au début ; si parfois elle lui réussit, elle fut aussi la cause, comme dans le cas présent, de quelques catastrophes, que, semble-t-il, il eut été facile d'éviter.

La version du Général Berthezène [10] est un peu différente. « Avant de quitter la ferme de Musoïa (Mouzaïa) écrit-il, pour se porter sur Médéah, le Général en chef, dans la crainte de manquer de munitions, avait fait partir pour Alger un convoi de cent chevaux, conduit par cinquante hommes d'Artillerie et commandé par deux Officiers ». Le récit du Capitaine Rozet, confirmé d'ailleurs par le Général Delort [11], nous paraît plus exact.

Le Général Berthezène, en soulignant que le détachement était insuffisamment escorté, ajoute le détail suivant : « Un personnage à qui ont fesait remarquer combien c'était dangereux », répondit : « Ce que Dieu garde est bien gardé », et il ajoute : « Cette maxime est fort pieuse ; je n'ai pas besoin de dire qu'elle n'appartient pas au Général en chef » [12]. Assez malveillant pour le Général Clauzel, il a voulu sans doute faire allusion aux sentiments peu religieux de celui-ci, et le personnage dont il s'agit est sans doute le Général Delort, Chef d'Etat-Major.

Le 26 novembre, au retour de Médéah, le corps expéditionnaire s'arrêta à la ferme de l'Agha : il y apprit le sanglant combat de Blida et recueillit, sur le départ du détachement de canonniers, les renseignements suivants :

« Trois compagnies du 21e, qui étaient allées escorter le convoi d'Artillerie, étaient rentrées pendant la nuit et disaient que les canonniers devaient avoir tous été massacrés.

« Voici comment le convoi partit : lorsqu'on eut reçu l'ordre du Général Delort, l'Officier, qui commandait à la ferme, jugea prudent de faire escorter les canonniers par trois compagnies.

(10) Lieutenant-Général Berthezène, *loc. cit.*, p. 154. - Commandant la première division qui débarqua la première le 14 juin 1830, à Sidi-Ferruch, le Général Berthezène succéda au Général Clauzel, en février 1831, dans le commandement du corps d'occupation d'Afrique ; il fut remplacé le 25 décembre 1831 par le duc de Rovigo.

(11) Lieutenant-Général Delort, *loc. cit.*, p. 50.

(12) Général Berthezène, *loc. cit.*, p. 154, note a.

au lieu de cinquante hommes, comme l'ordre le portait (13). Ces trois compagnies, commandées par un Capitaine, accompagnèrent le détachement bien au delà de Bleida. Au moment de se séparer, l'Officier du 21e voyant beaucoup d'arabes courir dans la plaine, en conçut des inquiétudes et engagea le Capitaine Esnault à ne pas aller plus loin et à revenir à la ferme avec lui. Celui-ci refusa, en disant qu'il devait d'autant plus exécuter l'ordre, qui lui avait été donné, que l'armée manquait de cartouches. A peine l'Infanterie eut-elle fait demi-tour, qu'elle fut attaquée.... (les compagnies) se battaient déjà depuis longtemps et apercevaient encore les canonniers qui continuaient leur route au grand trot sans être inquiétés ; mais à la fin elles les perdirent de vue » (14).

On ne devait plus les revoir vivants.

La relation du Général Delort (15) confirme dans ses grandes lignes celle du Capitaine Rozet, en apportant cependant quelques détails intéressants.

« Les Artilleurs partirent de la ferme, escortés par une compagnie de quatre-vingts hommes. C'est à la hauteur de Blida, que l'escorte reçut par son flanc droit des coups de fusil. L'Officier commandant l'escorte fit observer à celui des Artilleurs, qu'il y avait du danger à continuer la route : insistance fut faite pour gagner du chemin. Le Chef de l'escorte consentit à continuer sa marche encore quelque temps, mais arrivé à une lieue des ponts de Boufarik, il déclara ne pouvoir aller plus loin, sans aventurer sa troupe déjà compromise. « Je vous conseille de rétrograder avec moi, cependant si vous persistez à poursuivre votre marche, je tiendrai encore ici un quart d'heure pour vous couvrir, et je rentrerai à la ferme » où il rentra effectivement à l'entrée de la nuit. L'Officier d'Artillerie, en se séparant de son escorte, prit le trot dans la direction des ponts ».

Ce renseignement permet de reconstituer, au moins d'une façon approximative, l'itinéraire suivi par le détachement ; ce

(13) Sans cette heureuse initiative, on aurait eu peut-être à déplorer un autre massacre : celui des cinquante fantassins pendant leur retour à la ferme.

(14) Rozet, *loc. cit.*, p. 127.

(15) Général Delort, *loc. cit*, p. 50.

dernier, après avoir traversé l'Oued Chiffa, aurait obliqué vers Boufarik, ayant sans doute été détourné de la direction de Bouzaréah par la région marécageuse (carte N° 2).

A son départ de Blida, le 28 novembre, le corps expéditionnaire forme deux colonnes, l'une avec le Général Clauzel en direction de Coléa, la seconde commandée par le Général Boyer sur Alger.

Cette dernière « continua sa route jusqu'au marabout de Sidi-Aïd à une heure en avant de Boufarik, où elle alla camper (16), mais avant d'arriver à ce point une autre scène d'horreur vient s'offrir à notre vue, des corps tout nus et horriblement mutilés étaient gisants sur le chemin, a quelques pas plus loin, trois palmiers et deux oliviers ombrageaient des tombeaux mauresques, des membres palpitants (*sic*) étaient accrochés à leurs branches. Le corps d'une femme, dont les seins avaient été coupés et les entrailles arrachées, était pendu par les pieds. A cet aspect les soldats reculèrent d'horreur en jetant des cris de vengeance. Ils avaient reconnu les cadavres des malheureux canonniers pour le salut desquels on conservait encore quelque espérance. Mais c'en était fait ; ils avaient tous été massacrés, et jusqu'à Sidi-Hait nous les trouvâmes répandus dans la plaine, ayant les pieds, les mains coupés et le corps tout lardé de coups. Les chacals les avaient déjà dévorés, on en trouva plusieurs dont il ne restait absolument que le squelette » (17).

Quelques Arabes ayant été interrogés déclarèrent : « que le convoi, arrêté dans sa course par des marais, avait été obligé de se jeter sur la droite, et qu'en arrivant près de Boufarik, il était tombé au milieu de la troupe de Benzahmoun (18), qui se portait sur Bleida et qu'après un combat assez long, il avait été anéanti ».

« Les canonniers quoique accablés par le nombre ne per-

(16) Le marabout de Sidi-Aïd est fréquemment cité dans les récits du début de l'occupation ; il indiquait en effet le lieu de bivouac habituel des colonnes partant d'Alger ou y revenant ; il fut en outre le théâtre du brillant combat du 2 octobre 1832, connu officiellement sous le nom du combat de Boufarik.

(17) Rozet, *loc. cit.*, p. 145.

(18) Mohammed Ben Zahmoun, de la tribu kabyle des Flissas, fut, au début de la conquête, l'âme de la résistance à la progression française en dehors d'Alger.

dirent pas courage, une vingtaine de fosses toutes fraîches au milieu des tombeaux arabes témoignaient qu'ils étaient morts en héros » (19).

Du récit de Rozet on peut conclure que le cimetière indigène, où furent trouvés les restes mutilés des canonniers, est celui qui existe encore au Nord de la ferme Souk-Ali (carte N° 1) ; ce cimetière se retrouve en effet au même emplacement sur les plus anciennes cartes de la région et, pour une colonne venant de Blida, il est situé un peu avant le marabout de Sidi-Aïd.

Il subsiste au sujet du massacre quelques obscurités ; d'après Rozet, parmi les débris « palpitants », se trouvait un corps de femme odieusement mutilé ; sans doute celui d'une cantinière, partie pour se ravitailler à Alger, montée en croupe derrière un canonnier ? Avec les canonniers se trouvait en outre le fils d'un officier, Frédéric Defondeau : celui-ci débarqua à Sidi-Ferruch peu après le corps expéditionnaire et accompagnait les convois, poussé « par un désir insatiable de parcourir et de voir le pays, curiosité qu'il a payée de sa vie » (20). Enfin, d'après plusieurs récits (21) il n'aurait été retrouvé que les restes de vingt-cinq soldats : quel fut dans ce cas le sort des autres ?

Il semble bien d'ailleurs que le silence ait été imposé officiellement sur cette tragique aventure, peu glorieuse pour le Général en chef.

C'est du reste ce qu'insinue le Général Berthezène : « La presse se tut et fit prudemment » écrit-il (22). Dans son plaidoyer en faveur du Général Clauzel, le Général Delort assure que ce dernier ne saurait être rendu responsable du silence de la presse, mais ses arguments ne nous paraissent pas très convaincants (23).

(19) Rozet, *loc. cit.*, p. 145.

(20) Berteuil, *L'Algérie Française*, t. I, p. 398.

(21) Duc d'Orléans, de Montrond, de Quatrebarbes, etc...

(22) Général Berthezène, *loc. cit.*, p. 239. Le désordre, dans lequel se fit, en juillet 1831, le retour de Médéa de la colonne commandée par le Général Berthezène, suscita une violente campagne de presse ; c'est à ce sujet que ce dernier critique le silence qui aurait été fait sur le massacre des canonniers.

(23) Général Delort, *loc. cit.*, p. 76 et p. 54.

« Aussitôt que le bivouac eut été établi, poursuit Rozet, on fit chercher tous les restes de nos malheureux camarades et on leur rendit les derniers honneurs.

Ce spectacle frappa tout le monde d'horreur et d'indignation, et pendant toute la soirée on ne cessa de lancer des imprécations contre ceux qui avaient envoyé ces hommes à une mort certaine et de dire qu'il fallait les venger en dévastant la campagne voisine et tuant les habitants ; mais nos vœux ne furent point écoutés et le meurtre des canonniers resta impuni » (24).

Le Général Clauzel, arrêté lui aussi par les marais dans sa marche sur Coléah, vint camper à l'endroit même où nous avions trouvé les premiers canonniers massacrés ; il put voir encore les branches et les troncs des arbres couverts de leurs lambeaux et la terre, sur laquelle il coucha, teinte de leur sang qui criait vengeance. La tranquillité de la nuit ne fut troublée que par les cris des chacals, qui venaient réclamer leur proie (24).

Le Capitaine Rozet se fait à plusieurs reprises l'écho de l'indignation de tout le corps expéditionnaire contre le responsable du massacre, de son désir de vengeance et des reproches, qu'il adressa ouvertement au Général en chef pour son indulgence à l'égard des meurtriers.

Le Général Berthezène donne à ce sujet un renseignement intéressant. Le 26 novembre, à la ferme de l'Agha, le Général Delort adressa la note suivante au Colonel Marion, commandant la garnison laissée à Médéa : « L'intention du Général en chef est de châtier les habitants de la plaine de Mitidjeah, qui ont osé attaquer nos convois, inquiéter nos postes et peut-être commettre un assassinat sur la personne de nos canonniers ». Le Général Berhezène ajoute cette observation malveillante : « peut-être est d'une grande franchise » (25). Son observation ne paraît pas fondée, ainsi que le fait remarquer d'ailleurs le Général Delort (26) ; le 26 novembre, en effet, le Général Clauzel ne pouvait avoir la certitude du massacre des canonniers ; ainsi que nous l'avons vu, c'est l'escorte d'Infanterie,

(24) Rozet, *loc. cit.*, p. 145.

(25) Général Berthezène, *loc. cit.*, p. 286, note 13.

(26) Général Delort, *loc. cit.*, p. 54.

qui, à son retour à la ferme, manifesta ses craintes à ce sujet ; « peut-être » était donc justifié.

Le Général Berthezène écrit également : « le Général en chef avait résolu de punir les meurtriers, des raisons politiques, qui nous sont inconnues, lui firent abandonner ce dessein, dont l'exécution du reste était très facile » (27).

« Punir les assassins, répond le Général Delort, n'était pas chose facile, avant de les connaître : mais aussitôt qu'il fut certain que Benzemoun ou ses bandes avaient commis le crime, le Général Clauzel prépara les moyens d'en tirer vengeance. S'il fut resté à Alger, la tête de Benzemoun y eut été apportée, ou les tribus sous sa dépendance auraient subi le fer et le feu. Une proclamation en arabe avait annoncé et le crime et la satisfaction qu'on voulait » (28).

Il semble donc que le Général Clauzel ait eu l'intention de venger le massacre des canonniers ; mais en réalité le crime resta impuni.

Quelques jours après, une colonne commandée par le Général Boyer se porta de nouveau sur Médéa pour y ravitailler la garnison : « sur notre passage, écrit Rozet, nous rencontrâmes plusieurs laboureurs, qui se sauvèrent en abandonnant leurs bœufs ; ils avaient probablement prêté la main au massacre des canonniers et croyaient que nous venions les venger » (29).

Au retour, le 14 décembre, la colonne vient bivouaquer de nouveau à Sidi-Aïd. « Là encore, pour la seconde fois, un spectacle de douleur vint s'offrir à nos regards : nos malheureux frères d'armes, les canonniers dont nous avions enterré les restes à notre retour de Médéah, avaient été arrachés de leurs tombeaux par les voraces chacals : des os dispersés se trouvèrent d'abord sous nos pas, et nous vîmes ensuite plu-

(27) Général Berthezène, *loc. cit.*, p. 155.

(28) Général Delort, *loc. cit.*, p. 51.

(29) Rozet, *loc. cit.*, p. 162. Le Général Delort (p. 54), fait observer que le crime ayant été commis par les bandes de Benzamoun, on ne pouvait en rendre responsables les habitants de la Mitidja ; il nous paraît difficile d'admettre que ces derniers soient restés indifférents au massacre des canonniers et n'y aient pas participé ; surtout s'il est exact, comme l'écrit le Général Berthezène (p. 155), que « l'armée trouva... les dépouilles sanglantes des canonniers sous les tentes de quelques tribus de la plaine ».

sieurs corps défigurés à demi sortis de terre et déchirés par lambeaux. Aussitôt que les troupes furent placées, le premier soin de notre Général fut d'ordonner à des soldats de ramasser très religieusement les ossements épars sur le sol, de les réunir autour des cadavres, et, après avoir enterré les uns et les autres le plus profondément possible, de recouvrir les fosses avec des feuilles d'agaves et de raquettes (cactus) pour empêcher les chacals de pouvoir les attaquer de nouveau.

La vue de ces cadavres rouvrit la plaie encore saignante que leur mort nous avait faite « Ils n'ont point été vengés », s'écrient plusieurs soldats ».

Le duc de Rovigo avait cependant eu l'intention de venger le massacre des canonniers et il en est question à plusieurs reprises dans sa correspondance. Il écrivait le 24 novembre 1832 au Ministre de la guerre : « J'avais ordonné qu'on vengeât sur les villages de Bourghali et de Souk-Ali le massacre des 55 canonniers revenant de l'expédition du Général Clauzel, mais il eut fallu s'arrêter un couple d'heures et passer une nuit de plus à la pluie ». Et le 20 janvier 1833, il annonce au Ministre la condamnation à mort d'El Arbi ben Moussa « sheick de la tribu qui a assassiné les 50 canonniers du Maréchal Clauzel » ; ce chef arabe était d'ailleurs poursuivi pour d'autres méfaits.

Les canonniers de Sidi-Aïd n'ont donc pas été vengés ; ce qui est à la rigueur admissible : mais ce qui nous le paraît moins est qu'ils aient été, comme tant de leurs camarades, complètement oubliés.

Nous avons fait le pèlerinage de Sidi-Aïd, parcouru le vieux cimetière, visité le pittoresque marabout entouré de tombes dans une enceinte de trembles.

Rien ne rappelle le drame du 25 novembre 1830.

Le soc de la charrue a respecté les tombes indigènes, mais il a dispersé les restes des canonniers.

Repassant par Boufarik, nous nous sommes arrêté un instant devant le monument du Centenaire et nous avons regretté qu'une place même modeste n'ait pas été réservée dans ses bas-reliefs aux si nombreux soldats, qui, au prix de leur vie, ont conquis, défendu et assaini la Mitidja et ont ainsi permis l'œuvre admirable des colons.

Général APFFEL.

LE TATOUAGE DU DOS AU MAROC

Peu de tatouages montrent mieux que les tatouages du dos combien les tatouages magiques diffèrent des tatouages dits artistiques.

Ces derniers ont besoin d'espace. Nulle région du corps ne saurait mieux leur convenir. Les tatoueurs y dessinent les compositions les plus inattendues. On a souvent cité l'assassinat du Duc de Guise (1), la mort de Latham, terrassé par un buffle (2), le paon qui fait orgueilleusement la roue sur toute la largeur du dos d'un matelot (3) ....

Les tatouages magiques (ceux du Maroc tout au moins), ne ressemblent en rien à cette imagerie. Leur prototype est la scarification, colorée ou non, et, lorsqu'ils représentent un dessin plus ou moins géométrique, c'est toujours un dessin discret. Le souci de la décoration, il est vrai, l'emporte parfois sur le respect de la tradition, mais l'efficacité du tatouage ne dépend pas de son ampleur.

Les tatouages magiques diffèrent encore des tatouages artistiques par les conditions psychologiques qui poussent le tatoué à s'adresser au tatoueur : les premiers sont strictement des tatouages *pour soi*, les seconds sont surtout des tatouages *pour les autres*, ils présentent tous un caractère ostentatoire.

Les tatouages du dos n'existent, au Maroc, que chez la femme. Il est, de ce fait, assez malaisé de les voir. Sans doute les prostituées se prêtent à tous les examens, mais elles ne se font jamais faire ce tatouage, on comprendra tout à l'heure pourquoi. Restent les femmes honnêtes : elles — ne montrent jamais leur dos.

Pour ma part, je n'ai vu qu'un seul de ces tatouages, et

(1) Cain (Georges), *Le tatouage*, Les Annales, 3 février 1918.

(2) Lacassagne (Dr Jean), *Le tatouage artistique*, Le Crapouillot, février 1933 ; — H. Ashton Wolfe, *La détection scientifique du crime*, « Vu », n° 99, p. 115.

(3) Lacassagne (Dr Jean), Id. (Cliché Grangeversanne, Laboratoire du Dr Locard). — *Un beau tatouage ornemental*, Æsculape, n° 3, avril 1940.

je le spécifie, parce qu'en matière de tatouages féminins, il importe de préciser si *on les a vus*, ou si on les a connus par des informateurs ...

J'ai su, grâce à M. Guay que le tatouage du dos était en usage dans la région de Rabat et qu'il représentait une petite croix, Mme la Dsse Legey m'a donné la même indication.

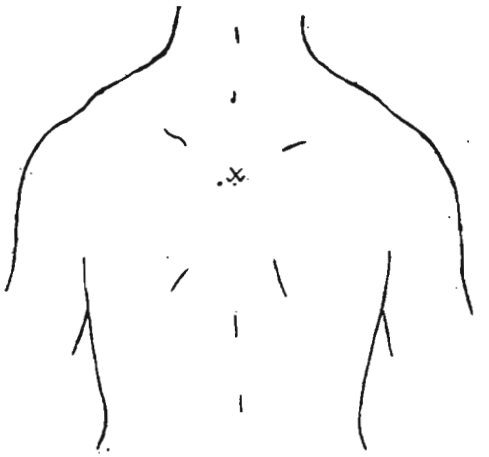

Tatouage du dos d'une femme d'Aït Imour (1917).

Pour une tatoueuse de Moulay Idris, ainsi que pour une Cherkaouïa, ce serait plutôt une croix de Saint André, cantonnée d'un point dans chacun de ses angles. D'après une prostituée Doukkala, ce tatouage consisterait en quatre points disposés en losange ; pour une Ahmar, ce losange serait formé de traits.

Mêmes variations pour le siège du tatouage : si la plupart des informateurs précisent qu'il doit être médian et tatoué entre les deux omoplates (c'était le cas de la femme Aït Imour dont j'ai relevé le dessin) il en est qui fournissent d'autres indications ; une tatoueuse des Oulad Harriz prétendait qu'il pouvait siéger sur les deux omoplates ; une prostituée de Rabat, originaire de Marrakech, le localisait à l'épaule droite (4).

(4) Les Zemmour et les Beni Mguild que j'ai interrogées, m'ont dit que ce tatouage n'existait pas dans leur tribu.

Le nom que porte ce tatouage ne nous renseigne pas sur son rôle. On l'appelle « le tatouage *dia l hamel* », de *hammala*, ceinture. L'*hammala* est, en effet, une sorte de ceinture, faite d'une série de cordonnets, groupés comme la laine d'un écheveau ; les marocaines la disposent en 8 et passent un bras dans chaque boucle du chiffre de façon à ce que l'entrecroisement se trouve au milieu du dos (5) : le tatouage du dos est ainsi le tatouage de l'entrecroisement de la ceinture. Son nom est en rapport avec un détail de l'habillement et ne nous apprend rien de plus.

De même les divers noms sous lesquels les indigènes désignent le seul dessin que nous avons pu voir, ne nous fournissent aucune indication. Les Ichkern l'appellent « la mouche », les Ahmar « les ciseaux », les Beni Mguild « le pied de pigeon », etc...

Mais, pour n'avoir pas su trouver au tatouage du dos une dénomination en rapport avec son rôle, les marocaines n'en ignorent pas la vertu prophylactique ; elles savent toutes que c'est un *tatouage contre la stérilité* : la prostituée Doukkala me l'a dit, la tatoueuse Oulad Harriz également, bien d'autres encore et Mme Legey a confirmé ces renseignements dans son « Essai sur le Folklore marocain » (6).

Y aurait-il donc quelque connexion anatomo-physiologique entre le dos et la région génitale ? C'est la pensée qui vient à l'esprit lorsqu'on apprend le rôle dévolu au tatouage dorsal. Mais il ne s'agit pas ici de médecine scientifique, il s'agit de savoir si la mentalité populaire est susceptible d'avoir foi en la réalité de ces connexions.

L'exposé de quelques pratiques magiques où le dos est en jeu va nous permettre d'en juger.

L'homme d'abord. Il réagit de façon comparable à celle de la femme lorsqu'il est soumis à des « interventions » sur la région dorsale. Pour lui, il ne saurait être question de stérilité (la stérilité dans son esprit est plutôt déficience féminine), il redoute surtout l'impuissance et il a recours aux

(5) Cette ceinture en 8 est destinée à maintenir relevées les larges manches des vêtements de la Marocaine.

(6) Legey (Doctoresse), *Essai de Folklore marocain*, Paris, Geuthner, 1926, pp. 71-72.

pratiques des matrones. Celles-ci ne lui infligent pas un tatouage, elles lui posent des ventouses scarifiées. Qu'on ne leur prête pas la pensée de « tirer le sang .... empoisonné par le froid » (7), elles eussent pu obtenir même résultat en intervenant sur toute autre partie du corps et, en particulier sur le ventre. C'est donc intentionnellement qu'elles agissent sur le dos.

Chez la femme, la thérapeutique dorsale est d'usage courant, mais elle exerce son influence aussi bien sur la grossesse que sur la stérilité. Lorsqu'une enfant a été défloréc trop jeune, on lui fait, le long de la colonne vertébrale, de petites entailles dont le nombre correspond à celui des années durant lesquelles elle restera à l'abri de la conception. On badigeonne ensuite les plaies avec le sang de ses premières règles, en disant : « le sang de ses règles ne reviendra que « *lorsque le sang de son dos ira dans ses parties génitales* » (8).

Ces exemples dont on a, intentionnellement, limité le nombre, montrent qu'il existe, aux yeux des Marocains, des connexions dorso-génitales et que la magie les utilise pour des fins diverses, mais ils n'expliquent pas pourquoi le tatouage du dos combat la stérilité alors que les scarifications pratiquées sur la même région peuvent avoir une action toute contraire .... Il ne serait pas sans intérêt d'en discuter mais il ne saurait être question ici que du tatouage.

Le tatouage du dos n'est, *en fait*, qu'un tatouage contre la mortalité infantile. Que la femme mette au monde des enfants qui ne vivent pas, ou qu'elle soit stérile, à ses yeux, c'est tout un ; et le Marocain ainsi que la Marocaine voient dans cette fatalité la conséquence d'influences occultes que personnifie Oumm eç Cibyân (9). On appelle ainsi un démon femelle que l'on accuse de tuer les enfants. Mais l'imagination populaire n'a pas créé pour la combattre, ainsi qu'en Haute Egypte, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, un héros libérateur armé de la lance (Saint Sisinnios) qui pourfendit

(7) Browne (E.-G.), *La médecine arabe*, trad. Dr H.-P. Renaud, Paris, Larose, 1933, p. 138.

(8) Mauchamp (E.), *La Sorcellerie au Maroc*, Dorbon aîné, pp. 112-113.

(9) Mauchamp (E.), *Ibid.*, pp. 142 et 198 ; E. Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, A. Jourdan, 1908, p. 117.

la goule Alabastrina (10) ; elle a recours à une personnalité plus familière, à la tatoueuse qui abandonne cette fois son aiguille accoutumée et se pourvoit d'une « aiguille de mort », c'est-à-dire de l'aiguille qui a servi à coudre un linceul. C'est bien l'acte essentiel d'une prophylaxie purement magique (11).

Mais d'où vient que ce tatouage soit perdu au milieu du dos, sur cette grande plage où la tatoueuse a si rarement accès ? Le tatouage au talon va nous l'expliquer. Ce tatouage est, lui aussi, destiné à combattre la stérilité. Comme le tatouage du dos, il doit être piqué avec l'aiguille au nom sinistre et, comme lui, il est situé sur la partie postérieure du corps (12). Ce n'est pas le hasard qui a décidé du choix de cet emplacement. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que l'un et l'autre tatouage ont pour but de protéger la mère contre Oumm eç Cibyân. Or, Oumm eç Cibyân est communément appelée El Tâbi'a, la poursuivante. Son surnom indique sa tactique. La défense doit se porter aux points où a lieu l'attaque ... Où peut-on, mieux qu'au dos et aux talons parer les attaques à revers ?

Ces commentaires expliquent pourquoi un tatouage aussi discret que celui du dos a une action particulièrement efficace ; ils nous montrent aussi que la tatoueuse marocaine n'a rien de commun avec le tatoueur européen. Celui-ci n'a jamais été qu'un fantaisiste ; la tatoueuse marocaine, en dépit du nombre des dessins purement ornementaux qu'elle tatoue, assure la survivance de pratiques anciennes et reste, de ce fait, l'héritière des sorcières d'autrefois.

J. HERBER.

(10) Perdrizet (P.), *Negotium perambulaus in tenebris*, Strasbourg, Istra, 1922.

(11) Si la plupart des informatrices m'ont dit qu'il fallait user d'une aiguille de mort, quelques-unes d'entre elles m'ont assuré qu'une aiguille ordinaire suffisait ; c'est peut-être par oubli des tactiques magiques primitives. Une femme m'a précisé qu'il fallait une aiguille ayant servi à coudre le linceul d'un *célibataire*. Une autre m'a assuré qu'il était nécessaire que la tatoueuse ait eu, elle-même, des enfants. On retrouve là des idées chères à la magie. Une Cherkaouïa, d'esprit plus religieux sans doute, attribuait l'efficacité du tatouage à une baraka transmise par un marabout.

(12) Herber (J.), *Les tatouages du pied au Maroc*. L'Anthropologie, t. XXXI, pp. 87-102.

LES INTELLECTUELS ALGÉRIENS

Note de la Rédaction

La *Revue Africaine* s'honore de donner ci-dessous la primeur d'un fragment posthume d'Augustin Berque. Ce fragment est extrait d'un ouvrage interrompu par la mort, et qui portait sur une matière bien connue de notre ami, l'évolution de la société algérienne.

Outre l'intérêt intrinsèque de ces pages, toutes pleines d'érudite humanité, on appréciera la valeur d'un tel document pour la connaissance de l'auteur, qui fut l'un des ouvriers les plus actifs de l'histoire franco-musulmane de l'entre deux guerres.

Ce qui frappe dans cette optique, fort éloignée de celle du sociologue ou de l'orientaliste, c'est son parti pris d'incorporation au sujet étudié, et presque d'identification avec lui : d'où les constantes références qu'A. Berque, en la fin de ses jours, établit entre sa propre vie personnelle et la vie de l'intellectualité algérienne pendant tant d'années de côtoiement, d'échanges, d'efforts, de libre tension.

Encore plus qu'une méthode de connaissance propre à l'auteur, c'est une certaine conception des tâches françaises en Algérie qui ressort de cette étude et lui confère sa valeur de témoignage.

Nous extrayons des papiers intimes d'A. Berque pour les insérer en tête de cette étude, écrite en 1946, quelques souvenirs remontant à 1919 et qui l'enchaînent, en quelque sorte, à la figure d'un autre grand serviteur de l'Algérie, Dominique Luciani.

Souvenirs. — L'Administrateur-adjoint de Frenda et M. Luciani

1919. Semaine de Pâques. Un beau ciel d'Evangile, plein de cloches roses et bleues.

Un administrateur-adjoint montre, lyrique, les pentes d'El Biar.... lyrique, parce qu'en lui se lèvent soudain des musiques fraîches, inattendues... parce que son émoi est tel que, sous le soleil, il esquisse de grands gestes....

Le soleil, le doux soleil tiède, doré, qui vibre dans les cloches... Les vieux oliviers ruissellent d'argent ; les aloès sont d'un vert infiniment nuancé ; on respire de lentes senteurs de jasmin... Mais notre homme reste insensible aux griseries des Pâques algéroises. Il va. Il médite. Parfois, il s'arrête, soucieux. Que peut-il avoir ?

Ce qu'il a ? Vous ne le devinez donc point ? Comment ! la chose n'est pas encore publique ? Ce qu'il a ?

Il a qu'il est convoqué par M. Luciani, oui, par M. Luciani, le Directeur des Affaires Indigènes....

Il marche toujours, le petit fonctionnaire du bled, d'un pas qui se ralentit au fur et à mesure qu'il approche d'El Biar. Pensez donc ! M. Luciani, le grand chef incontesté, l'arabisant hors de pair, celui dont l'investigation aiguë tenta une première exploration de la philosophie musulmane ! M. Luciani, qui, après avoir débrouillé l'imbroglio des successions arabes, traduisit la logique, assez baroque, d'El Akhdari, M. Luciani le Maître de cette politique indigène qui...

Une belle villa mauresque, dominant un ravin, plein de cytises où folâtrent des chèvres. C'est là.

⁂

Son cœur galope. Il a comme un étouffement. Il pense défaillir, l'humble administrateur-adjoint, quand on l'introduit dans le cabinet de travail où, entre des murs de livres, l'attend M. Luciani. Le visage du Directeur est froid, son regard distant, le pli de sa lèvre volontiers ironique. On devine en lui les certitudes tranquilles du manieur d'hommes, peut-être aussi la manie doctrinaire qui n'a jamais douté... Sa voix est lente ; elle traîne, elle raille parfois....

Le visiteur redoute de bégayer. Va-t-il soudain rester coi ? Il cache ses mains sous son képi. Elles tremblent un peu et, il tremble aussi, le képi. Imaginez-vous ? M. Luciani ! Etre devant celui qui mène, avec une admirable virtuosité, notre politique musulmane....

Plus tard, bien plus tard, cette politique il l'étudiera, notre administrateur-adjoint. Il en discernera les trous, les erreurs d'ailleurs excusables et de bonne foi. Pour le moment, il est figé d'admiration.

— « J'ai lu, commence M. Luciani, votre livre sur les confréries. Il y a de bonnes choses, mais vous êtes trop systématique. Vous citez des auteurs qui n'en valent pas la peine. On voit aussi que vous n'êtes pas très ferré en arabe. A propos ! Où en êtes-vous en arabe ? Avez-vous été reçu à l'examen professionnel ?

— J'ai été reçu, M. le Directeur.

— Eh ! bien, il faut continuer l'arabe... Vous savez qu'on va vous attribuer un nouveau poste ? Où désirez-vous aller ?

— Je suis à la disposition de l'administration, M. le Directeur.

— Sans réserve aucune ?

— Sans réserve.

M. Luciani sourit, goguenard. D'un geste calculé, précieux, il allume une cigarette.

— Je vais, dit-il, vous appeler à la Direction des Affaires Indigènes.

Comment ? Quoi ? Qu'a-t-il dit ? A la Direction ? Quel honneur. Est-ce possible ?... Non, c'est un rêve...

Mais qu'à donc ce képi à trembler si fort ?

— Cela, poursuit le Maître, n'a pas l'air de vous sourire.

Le néophyte s'exclame. Il bredouille, il remercie... Remercier ? Comment remercier ? Y a-t-il des mots pour remercier ? Et ce képi qui danse....

M. Luciani expose ses plans. Nous sommes à un tournant de la politique indigène. Nous allons maintenant avoir affaire aux intellectuels, formés par nos Facultés, médecins, professeurs, avocats. Il faudra pour les recevoir, pour maintenir avec eux des contacts utiles, un personnel jeune, compétent, cultivé. Et le Maître se met à ironiser. Il daube, sans les nommer, sur certains de ses collaborateurs.... Des ronds de cuir... de vieilles barbes... ils ne savent pas assez d'arabe....

L'Administrateur-adjoint hait les poudreux basochiens du Gouvernement Général. Il n'ignore pas que la Direction des Affaires Indigènes est devenue, par les manœuvres du Cabinet, une congrégation contemplative ; qu'on l'a tenue à l'écart des informations ; qu'on la brime... Et il voudrait dire son indignation.

M. Luciani redevient glacial. La conversation côtoie main-

tenant la philosophie musulmane. Ah ! le képi ne tremble plus, cette fois, il devient volubile, péremptoire, un peu faraud, car, mon Dieu, la philosophie musulmane... Et le voilà qui expose l'influence d'Ibn Khaldoun sur Montesquieu. Ainsi, la division tripartite des gouvernements, de Montesquieu, elle est déjà dans Ibn Khaldoun... Ah ! s'il savait, le pédant visiteur, que tout cela est déjà dans Aristote... Mais il pérore, ivre de sa jeune et courte érudition... Ibn Khaldoun, n'est-ce pas...

— Quel Ibn Khaldoun ? coupe M. Luciani.

Comment quel Ibn Khaldoun ? Il y aurait donc plusieurs Ibn Khaldoun ? Quelle drôle de question !

— Il y a deux Ibn Khaldoun, tranche le Directeur. Vous voulez sans doute parler du sociologue. L'autre fut un annaliste sans plus. Il a été traduit par un imbécile éperdu.

Ce képi, le voici de nouveau sans assurance. Pour un peu, il se remettrait à trembler. Quelle honte ! Vouloir épater le Maître et en recevoir cette leçon ... Deux Ibn Khaldoun !

L'entretien est fini, M. Luciani reconduit son hôte. Voici le jardin, plein de fleurs ; à côté, la ravine, foisonnante de cytises, où folâtrent les chèvres. Poignée de mains.

— Donc, à bientôt, M. l'Administrateur-Adjoint, fait la voix lente, traînante, railleuse... Je vous le dis encore : vous aurez affaire aux Intellectuels. J'espère que vous vous en ferez des amis ».

Oui, pendant un quart de siècle, j'ai reçu à la Direction des Affaires Indigènes, les Intellectuels Musulmans. J'ai noué, avec beaucoup d'entre eux, de précieuses amitiés. J'ai vécu leur drame intellectuel. J'ai su leurs angoisses. Et parmi les plus jeunes, certains, confiants dans ma main qui les guidait, m'ont en pleurant appelé leur père. Je les ai tous aimés. C'est à leur côté, associé à leur effort, que j'ai joué mon destin.

Ce chapitre que je leur consacre, je le voudrais vibrant de nos espoirs communs, haletant de cette tâche qu'ensemble nous avions entreprise. Je souhaite qu'ils se reconnaissent ici, sous l'éloge ou sous le blâme, et qu'ils sentent, dans la sévérité de mes analyses, le cœur de leur vieil ami... Et que je reste pour eux, aux jours d'épreuves comme aux heures de triomphe le compagnon dont la poignée de main n'a jamais menti.

Les Intellectuels Algériens

Nous étudierons :

— l'élite sans cesse croissante, issue de nos écoles (professeurs, médecins, avocats, fonctionnaires, instituteurs, etc...) et qui est l'aile marchante du mouvement algérien ;

— les anciens élèves des Universités islamiques (El Azhar en Egypte, Zitouna en Tunisie, Karaouyne au Maroc) ; il y faut adjoindre leurs disciples, ceux du cheikh Benbadis, par exemple ;

— les jeunes gens formés par les marabouts « modernistes » : cheikh Benalioua notamment ;

— enfin, ceux qui pensent trouver une discipline spirituelle ou sentimentale chez les philosophes musulmans.

Dans la mesure où nos schémas occidentaux peuvent profiler les tendances toujours complexes et fuyantes, qui se partagent l'intellectualité indigène, on tentera ici de la distribuer en ses types principaux. Le lecteur ne perdra point de vue que notre classification n'est pas définitive ; que les familles spirituelles de l'Algérie ont des racines emmêlées et des rameaux communs ; que, par exemple, tel médecin, diplômé de la Faculté de Bordeaux, matérialiste de théorie, ponctuel mahométan de pratique, néo-wahabite d'aspirations, lit Auguste Comte avec une ferveur attendrie ; qu'enfin, l'élite n'est encore qu'une minorité, bruyante, tumultueuse, dont les aspirations sont parfois bien différentes de celles du peuple.

Il arrive même que, parmi eux, certains se trouvent beaucoup plus près de nous qu'ils ne le sont de la masse. Le fait n'est pas rare en pays d'Islam soumis à l'influence occidentale, d'une complète antinomie de principe entre les intellectuels et la foule. D'un côté, émancipation de l'esprit ; de l'autre stagnation, ornière, préjugés. Tel colon européen qui, en plein bled respire à pleins poumons les effluves de la brousse, comprend mieux son voisin le fellah, que ne le ferait tel médecin musulman, lauréat de nos Facultés. Mais prenons-y garde ; il y a aussi jonction soudaine, démagogique disons le mot, des Intellectuels et de leurs coreligionnaires, cela notamment à l'occasion d'une crise qui, n'ayant pas reçu de solution écono-

mique, se transpose sur le plan politique. C'est alors que se vérifie une loi constante de l'histoire maghrebine : l'excitation des instincts du peuple par une idéologie qui lui demeure inaccessible.

C'est l'éternelle expérience des Donatistes polémiquant avec fureur contre le catholicisme officiel, sur l'herméneutique biblique et la valeur des sacrements, pendant que, dans le bled, les Circoncellions, pilleurs de celliers, « appellent les esclaves à la liberté » (1). En vérité, les arguments des leaders, si faciles soient-ils, sont incompris, déformés et ramenés par le public arabo-berbère à des appels insurrectionnels. J'ai vu, après une campagne de la presse musulmane tendant à une exacte équité fiscale, certaines fractions se croire dispensées des impôts. Ce qui n'était que suggestion passait pour décision. Et les journalistes en cause devinrent des héros. N'exagérons donc jamais, surtout dans les périodes troublées, la notion d'un divorce complet entre l'intellectuel et le douar.

I. — LA FORMATION OCCIDENTALE

Plusieurs catégories intellectuelles déjà bien marquées.

Avant de les détailler, indiquons leurs caractères communs.

Je reproche à notre enseignement — d'ailleurs d'un humanisme et d'une générosité incomparables — d'avoir établi parfois une synonymie entre *intelligence* et *intellectualisme*. Il a professé avec quelque outrecuidance la primauté de la Raison raisonnante. Il oublia que la supériorité peut être manuelle, agraire, commerciale, aussi bien que livresque ; qu'un paysan, un ouvrier dignes de ces beaux noms, l'emportent de beaucoup en potentiel humain sur un écrivailleur ; que penser métier vaut penser idées ; et que la valeur d'un homme se mesure, non à ce qu'il *sait*, mais à ce qu'il *fait*.

De là vint en partie le malaise de notre XIXe siècle français. Nous sortîmes du lycée, ivres de littérature, de sciences, convaincus que l'unique fonction de l'homme, ici-bas, c'est

(1) Ch. André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, p. 244. Suivant M. Ch. André Julien, le mouvement des Circoncellions fut « une véritable révolution prolétarienne... » (page 244) « le donatisme, né de la misère du prolétariat des campagnes... » (p. 227).

de penser. Et nous pensâmes furieusement sur tous les sujets, pêle-mêle. Sur le cosmos à grands coups de logique. L'importance sociale se classait au concours, les prix d'excellence habitant le premier étage, le sixième accessit les mansardes. Savoir ciseler un gérondif, jongler avec les Universaux, marivauder à propos des endrocrines, vous classait parmi les Maîtres du monde. Qu'était pour nous, je vous prie, aux environs de 1900, un bousier de finances auprès de Jean Jaurès, Bourget, Tolstoï, Anatole France et de *Louise* dont les hardiesses orchestrales, bourgeoisement révolutionnaires, enchantèrent ma génération ? C'était l'époque où, avec une salopette coupée chez le bon faiseur, le fils de famille, candide et licencié ès lettres, expliquait Ruskin dans les Universités Populaires. Hélas ! le percepteur, le chef de bureau, le caporal, le proviseur qui pourchasse les « pions », bref toutes les tenailles sociales, nous convièrent avec une politesse, brève, brutale, inexorable, à un réalisme plus attentif.

C'est notre histoire. Elle est aussi celle de l'Intellectuel algérien, soumis aux mêmes disciplines que nous.

Toute sa jeunesse, il l'a passée sur les livres, et à vaincre l'opposition des siens. Car ceux-ci lui consentent bien une modique instruction, le rudiment d'alphabet qui suffit à l'obtention d'un emploi. Mais non point la haute culture. Son père, je le vois bien, commis des Domaines, garde forestier, petit taleb de douar, le bon vieillard pense que la société moderne est bien revêche à l'homme de Dieu — quelle magnifique époque, celle où l'on déchiffrait de pieuses, d'hermétiques calligraphies, où l'on méditait le concept de l'Unique, où la pensée du Croyant tournait autour d'Allah, dans la spirale mystique ! Hélas ! le temps est aux tracteurs, aux brevets, aux baccalauréats qui vous chargent d'une science blasphématoire. Il faut bien pactiser avec le siècle, mais tout juste.

Notre étudiant ne l'a pas entendu ainsi. A ses frais, grâce à nos bourses quelquefois, au prix de jours sans viande ni légume, hôte de sordides soupentes, il est entré aux Facultés. Ah ! ces souliers qui prennent l'eau, cette veste dont les manches portent des franges.... Petits héroïsmes quotidiens. Humiliations qui, dans l'ombre, quand on est tout seul, font pleurer....

Nous ne comprendrons sa psychologie qu'en rapprochant son cas du nôtre, de celui de ces étudiants de France qu'une culture trop abstraite arracha brusquement à leur milieu. Balzac, Stendhal, Flaubert, Vallès, leur ont consacré des chefs-d'œuvre. Le Rubempré de Balzac, le Julien Sorel de Stendhal, le Frédéric Moreau de Flaubert, le Vingtras de Vallès : ils préfigurent, dans notre histoire psychologique, le drame si pathétique de nos Intellectuels. D'un côté comme de l'autre, c'est le même malaise. On a fait de brillantes études ; on est lauréat de concours ; on a affiné sa pensée, exacerbé sa sensibilité, enflammé son esprit et son cœur. N'est-il pas, Jaurès, notre plus grand lyrique de ces trente dernières années ? Comme toute l'évolution humaine s'éclaire des lumineuses synthèses de Durkheim ! L'art cubiste ne nous ramène-t-il pas à la ligne, que nous avait fait oublier le maculage impressionniste ? Et quel splendide idéal, celui de découvrir dans un laboratoire, une nouvelle fonction à la glande thyroïde !

Et soudain, voici le plat, le morne début dans la vie. On devient instituteur, avocat sollicitant la clientèle, humble médecin de quartier. Où sont donc les promesses de l'Ecole ? Où est cette accession à la notoriété, à la fortune, que semblait garantir l'âpre labeur des Facultés ? C'est la médiocrité, la terreur du protêt, le gaz que l'on coupe à l'impécunieux.

Il va, courbé, désespéré, par les rues, notre Intellectuel. Il croise son camarade de lycée, tel fils de Bachagha, le dernier de la classe, aujourd'hui opulent caïd, neveu du marabout, ignare, dédaigneux, noceur, qui guette, en valsant ferme, la succession de son oncle. Et l'on s'aperçoit alors — Oh ! la cruelle désillusion — que la valeur sociale est, neuf fois sur dix, différente de la valeur scolaire ; que le Frère de la Côte, le chercheur de pépites, le chevalier de flibuste et de mercante vous tiennent à leur merci ; et que l'idéal des autres, c'est la petite rente pot-au-feu du bonhomme Chrysale qui bout en ronronnant, et n'explosera jamais. On constate que le « conservateur », c'est celui qui quitte la table de jeu, après avoir, sur triche, gagné la partie de poker, et le « révolutionnaire », le perdant qui, pour rattraper son enjeu, exige une nouvelle partie. Comment va donc se caser le docteur Alif, brillant interne des hôpitaux, mais de mince origine et sans compte

chèque-postal ? Et vous voulez qu'il ne garde pas une petite aigreur ? Il est gorgé de Plutarque, de Corneille, de Victor Hugo et, faute de voiture, il visite à pied ses malades.

Va-t-il se tourner vers les siens ? Ils ne le comprennent plus. Et lui-même, comme il en est loin. Il a parfois oublié sa langue maternelle, et ses mœurs, ce sont les nôtres. Il lui faut tub matinal, fourchette, linge correct, lime à ongles, et si possible une pince à sucre. Notre enseignement, notre contact ont aiguisé sa sensibilité et son esprit. « Je suis, nous disait un licencié de philosophie, individualiste à outrance et je ramène tout à mon jugement personnel. J'en souffre. Mais est-ce vous, ou mes pères, qui m'ont révélé Kant ? » Il est issu d'une humble famille d'Oranie. Il n'y a plus entre elle et lui communauté d'idées ou de sentiments. Et nous, nous l'accueillons avec réserve. Voilà bien le drame, poignant jusqu'aux larmes, des « Evolués ». Ils provoquent notre sympathie, mais, ayons le courage de le dire, à distance — Alors, leur amertume s'exaspère. C'est pour eux signe de supériorité que de montrer, à propos de tous et de tout, leur hypercritique. Quoi que nous disions, ils ont toujours une réplique. Quoi que nous fassions, ils ont toujours une suggestion. Non pas qu'ils n'apprécient nos efforts, mais parce qu'ils sont tous farouchement individualistes, anti-conformistes, et jaloux d'une indépendance : ils croient la trouver dans l'objection.

Ajoutons, pour beaucoup, les déceptions de la vie personnelle. L'Intellectuel, dégagé de son milieu, déraciné et surtout désencadré, parvient difficilement à fonder un ménage. Où prendrait-il femme ? La jeune musulmane, de formation traditionnelle, bavarde, puérile, ignorante, fait une épouse incompréhensive, sans contact d'esprit ou de cœur avec son mari. Quant à la Française — cette étudiante qu'on a connue aux Facultés — elle se refuse. Alors, c'est la mésalliance lamentable, le mariage avec une européenne de modeste, parfois de très petite condition ; et s'ouvre une vie de désillusion, de chocs douloureux, de mésententes qui accumulent, dans l'arrière-fond de l'âme, des rancunes inassouvies. Navrante aventure qu'avec le cri d'une chair suppliciée, a contée Chérif Benhabylés (*Ames frontières*).

Il a été, au cours de sa jeunesse, bon élève, fréquemment

excellent élève, un fort en thème, un expert en dissertation française, l'un de ces privilégiés qui savent balancer Corneille et Racine, faire du simili La Bruyère, du Taine, du Pococurante et darder contre le symbolisme, pour la plus grande joie du professeur, les petites flèches, bien minces, de Jules Lemaître. Mais qu'il ressortisse au type scientifique ou à l'esprit littéraire il demeure un Julien Sorel, un Vingtras à chéchia. Il a passé de la superstition à la grande pensée libre. Déracinement intellectuel et psychologique qui prépare aux idées un sable vierge, où elles s'enfoncent profondément. De là, un rationalisme intraitable apportant aux problèmes de brutales simplifications ; un apriorisme négateur des réalités, une rigidité de syllogisme qui réduit à quelques schèmes décolorés le flux innombrable des phénomènes. De là encore, une invincible tendance au superlatif, aux thèmes grandioses, aux vibrantes déclamations. Et intervient ici l'influence ethnique : le berbère est un verbal, un visuel en qui l'idéation s'organise en images et qui associe encore plus des sonorités qu'il n'enchaîne des successions logiques.

Notre écrivain musulman est, dans son style, un Africain. Il a la grandiloquence, la flamme, le rythme haletant, la verve d'Apulée, de Tertullien, de Saint Cyprien, de Saint Augustin. Les mieux doués ont retrouvé, quand ils sont en état de transe lyrique, la phrase de Michelet — Michelet dernière manière — Cette petite phrase aiguë, incisive qui vous pénètre, vous agace, vous brûle à la manière d'une pointe de feu. Ils sont de ceux pour qui « la forme n'est pas seulement le vêtement de « l'idée », mais a sa valeur propre et doit envelopper le maximum de sensation visuelle » (2). Ils ont un abondant, un fastueux écrin de synonymes, le goût de l'adjectif qui éclate soudain dans la grisaille de la période, du mot jailli en fusée multicolore. Ils excellent à « cette emphase dite africaine qui se traduit jusque dans le détail de la langue, redoublement de l'expression et de l'image... » (3). Paul Monceaux signalait déjà, chez les écrivains berbères du IIIe siècle, « l'abus des procédés, le goût du relief, de l'antithèse, de l'image, du

(2) P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique Chrétienne*, Paris, tome I, p. 444.

(3) *Ibid.*, p. 449.

détail réaliste... » (4). Et ils arrivent ainsi à un perpétuel cliquetement d'images, à un pittoresque de Kaleidoscope, et comme le dit M. André Julien à propos du style de Saint Augustin, à « une tension impitoyable et qui brise les nerfs » (5).

Avec cela, assez peu originaux dans la conception. Suivant H. Basset, « ils furent toujours de remarquables imitateurs » (6), mais toujours dans un idiome autre que le leur. Le Berbère, écrit Albertini, « qui a vraiment quelque chose à dire, ne le dit que dans une langue différente de la sienne » (7).

Il suffit de feuilleter, même rapidement, l'œuvre de nos musulmans d'aujourd'hui, pour retrouver ces divers caractères.

De Chérif Benhabylés :

« Interrogez cet habitant de l'antique Cirtha, ce « Ould El Blad » à la belle tête brune, ce citadin paisible dont le visage gras et rosé respire la douceur et la bonté, et dont les mains fines ont su garder à travers le temps et les vicissitudes un indestructible cachet d'Orient.

Parlez aussi à ce vieux maure de Tlemcen, pensif et silencieux, dont l'âme communie intensément avec tout un passé chargé de faste et de gloire, et dont le cœur saignant et gémissant d'une ardente morsure chante depuis des siècles dans le frémissement des « rebebs » la même plainte d'adieux lourde de regrets et d'espérances...

Allez, enfin, à ces jeunes gens fougeux, produits des Facultés françaises, bacheliers en droit, frais émoulus qui possèdent à fond « le cahier du jeune algérien » ; à tous ces jeunes médecins dont l'esprit désormais habitué aux lumières crues de la science, et le cœur attiédi n'entendent plus les sanglots étouffés de Grenade la Splendide (8). »

Dans la *Voix des Humbles* (décembre 1927), on incrimine les grandes familles « cellules cancéreuses prenant toute la substance du corps ».

(4) P. Monceaux, *ibid.*, II, p. 103, 241, 265.

(5) Ch. A. Julien, *op. cit.*, 259.

(6) H. Basset, *Essai sur la Littérature des Berbères*, Alger, Carbonel, 1920, p. 26.

(7) E. Albertini, *L'Afrique romaine*, 1937, p. 48, 49.

(8) Ch. Benhabylés, *Ménages Miates*, in Bulletin Radio-Alger, 17 mai 1935, p. 5.

Dans l'*Iqdam* du 18 novembre 1910 :

« Ces squales voraces et insatiables de la chair du fellah... continuent à évoluer dans les eaux maculées de sang de la concussion, des exactions et de l'arbitraire, sans qu'un bras vengeur les arrête dans cette chevauchée meurtrière. »

Un puriste pourrait évidemment s'étonner de ces squales qui chevauchent.

Du *Rachidi* (3 mai 1912) :

« L'heure est solennelle ; asservis, pressurés, sujets à toutes les vexations, votre décision, si elle est irrévocable, va combler la mesure... »

De Kessous Mohammed el Aziz (*) :

« Ombres de mon passé, je vous revois encore : rues caillouteuses et tortueuses par lesquelles dévalaient avec une égale impétuosité, le mistral et, les jours triomphants des ferrades, les petits taureaux noirs et leurs gardians. Marianne qui avait accepté l'héritage de César sous bénéfice d'inventaire, avait eu le temps de procéder à toutes les vérifications et les quatre années de la grande guerre lui avaient fait particulièrement apprécier l'actif de la succession... Qu'on nous le dise et que, dès demain, on supprime dans les manuels d'histoire que lisent nos élèves, les chapitres relatifs à la Révolution de 1789, aux trois glorieuses, aux journées de 1848 ; qu'on efface l'image qui représente Lamartine brandissant le drapeau tricolore au champ de Mars... que les plâtres municipaux représentant Marianne et son bonnet phrygien aillent s'effriter dans les caves. »

De ce délicat poète, qu'est M. Jean Amrouche (10) :

.....

Je terminerai par une citation de M. Bencheneb Saadeddine, professeur à la Médersa d'Alger, Grand Prix littéraire de l'Algérie, écrivain et conférencier d'un rare talent.

« Il est vrai que nous n'aurons guère le loisir de contempler les flots verdâtres et boueux du Nil, de nous étonner au pied du Sphinx énigmatique ou de nous enivrer de soleil et d'air chaud au sommet des Pyramides. Nous n'aurons le temps ni d'admirer

(9) Mohammed el Aziz Kessous, *La Vérité sur le Malaise algérien*, Bône, Imprimerie Rapide, p. 2, 38, 67.

(10) Jean Amrouche, *Chants Berbères de Kabylie*, Tunis, Monomotapa, 1936, p. 66-67.

les ruines de Baalbeck, ni de regarder les âniers gravir avec patience la route tortueuse qui, péniblement, s'élève vers Jérusalem, ni de demander aux marchands de Bagdad si l'ombre grandiose du calife des Mille et une Nuits vient parfois se pencher sur leur cercle, car l'histoire, la légende, la nature, la poésie ne nous intéressent pas directement aujourd'hui. Ces noms suggestifs et évocateurs de sublimes images : Le Caire, Alexandrie, Beyrouth, Alep, Damas, la Palestine, le Yémen, l'Irak auxquels s'attache, avec la persistance des parfums de l'Arabie, le souvenir de la reine de Saba, de Moïse, Ramsès, Cléopâtre, Jésus, Mahomet, ne sont qu'un cadre, un décor captivant dont les attraits ne doivent néanmoins pas nous distraire de la représentation de la pièce, du jeu des acteurs, de la vie des hommes de notre époque, ces hommes qui ont reçu chez eux, ou sont allés chercher loin de leur pays, dans les universités françaises et chez les auteurs français, une étincelle pour redonner la vie à leur esprit » (11).

On le voit à ces quelques échantillons. La littérature musulmane de langue française confirme les tendances déjà signalées chez les écrivains de l'Afrique romaine : de l'exécrable parfois, mais toujours du relief, du rutilant, une éloquence tendue et, avec MM. Amrouche et Bencheneb, le sens le plus vif de la perfection.

Voici maintenant un crayon, aussi rapide que possible, de divers types d'Intellectuels. Ils se groupent par génération.

A. Géronte, aux prises avec Spencer et le Capitaine Dreyfus

D'abord, ceux qui frisent la soixantaine, ou l'ont quelque peu dépassée. Leur formation d'esprit se situe entre 1895 et 1905. Bref le climat métropolitain de 1890, car à cette époque, l'Université algérienne retardait de quelques années sur Paris.

Il faut reconstituer ici l'atmosphère française de 1900. Elle se répandit aussitôt sur le monde.

1900. — L'*Aiglon*, avec des reflets sombres et dorés de romantisme ; *Louise*, un peu godiche aujourd'hui, mais

(11) S. Bencheneb, *L'influence de l'esprit français sur l'Orient arabe moderne*, in Revue d'Alger (devenue Revue de la Méditerranée), n° 9, 1945, p. 439-440.

poignante parfois, avec la désespérance des cris de Paris ; l'affaire Dreyfus qui nous exalte ; ce Tolstoï qui, en blouse, ravaude ses souliers, pendant qu'un valet ultra stylé vient annoncer : « M. le Comte est servi » ; la fille publique, magnifiée par *Résurrection* ; le marlou déjà devenu homme du monde ; le style de Jean Lorrain, vitreux, d'un vert de décomposition tout marbré d'étincelantes pourritures verbales.

Ma génération qui vagit (elle a de quatorze à dix-huit ans), percluse d'analyses intimes, à la Stendhal, à l'Amiel, gonflée d'héroïsmes, ivre de Renan, d'Anatole France, de Verlaine, de Jaurès, de Spencer, et qui venge, par le nihilisme de l'idée la timidité de ses gestes ; les premières autos peuplées de peaux de bêtes et de lunettes énormes qui semblent des yeux de squale ; la chimie de 1900 définitive, immortelle, suivant Berthelot ; l'histoire littéraire réduite à la fiche au petit carton grouillant de pattes de mouches ; le *Jardin de Bérénice* que, quelques années auparavant, a publié Barrès, quel langoureux solo de violoncelle ! Mais nous sentions déjà le trou que masque cette adorable musique. Les trois volumes, le *Culte du Moi*, nous les avons lus avec ferveur, ils ne nous arrachèrent pas au Bazarof de Tourguenief, à l'anarchie, en escarpins vernis, du prince Kropotkine... Quelles minces, quelles pauvres petites choses !

Il m'obsède, ce 1900 algérien... Je le revois, splendide, fait de pagodes, de posadas espagnoles, d'art munichois, de délicuescence, de rhétorique sinueuse, visqueuse, rampante. C'est, pour mes camarades et moi, européens ou indigènes, une vision brusque de décadence. Les jeunes sont excédés du prêchi-prêcha d'Henrik Ibsen et des truculences de d'Annunzio. Ce Samain, (il meurt en pleine Exposition), quel archet malingre ! L'interminable Tolstoï, voici que l'on découvre en son œuvre, accommodés à la slave, les vieux thèmes des *Misérables*. Nous lisons Nietszche, sans enthousiasme ; il éblouit, mais n'éclaire pas ; et vraiment, pour devenir des durs pour se faire les muscles, quel besoin aurait-on de ce faux Hercule dont la faiblesse se devine sous son maillot éclatant ?

Et nous sommes envahis d'un immense goût de simplicité, comme après des alcools trop riches, l'ivrogne happe un bol

de lait. Nous cherchons l'âme populaire pour lui demander notre avenir. D'autres se jettent à l'hygiène bourgeoise : Theuriet, Bazin, le conformisme, le savoir-vivre que la baronne Staffe vient de magnifier, sous les espèces du corset étroit et du gigantesque col empesé. Il reste le sport : Nouveaux déboires ! l'Escrime ? Dans les salles d'armes, triomphe le snob à monocle ! l'Equitation ? Elle se guinde des vieilles élégances de manège, de la jaquette rouge du cavalier et de sa culotte à soixante boutons. Le tennis ? les jeunes sont admis à ramasser les balles, pendant que des Lélio quinquagénaires et des Manfred ventripotents, manient de tremblotantes raquettes. Je ne parle pas du foot-ball : il commence à peine en Algérie. Les professeurs toisent nos camarades du stade chaussés du bas de laine et des lourds godillots. Ces magisters, d'humble musculature, nous prédisent le plus sombre avenir. Ils dépeignent les délices virgiliennes de la campagne, et invectivent le Dieu-biceps. C'est en vain que les forts en thème leur objectent les Olympiades. Dans l'esprit de 1900, la palme du discobole, de l'athlète, du coureur, revient à un agrégé qui, par singularité d'ailleurs blâmable, aurait fait du sport. Enfin, suprême refuge : le piano familial. Hélas ! il est, lui aussi, gardé par des dieux circonspects, mais vindicatifs. Ils tolèrent *Manon*, exorcisent *Parsifal* ; Mozart doit se limiter à la *Marche turque*. Weber, Beethoven, Chopin, sont, et rien de plus, une banale acrobatie de doigté. Quelques fous, aussitôt traités de « sans patrie », déchiffrent Peer-Gynt.

Epoque éblouissante, vide, prétentieuse, bavarde, sans Maîtres, sans générosité, sans souffle, sans idéal....

Le 31 décembre 1899, en vacances dans une petite ville algérienne, mon camarade musulman B... et moi, sortîmes, vers minuit, du théâtre, où on avait donné *La Bohème*. Nous étions anxieux de je ne sais quel pressentiment. Soir d'hiver africain ; lune étincelante de froid ; orchestres éperdus qui fêtaient la naissance du siècle....

Il fondait sur nous, qui devions le construire, chargé de sang, de larmes, d'intersignes, de pensée, de soleil, de tout son inconnu frissonnant.

Je ne tenterai pas de tracer ici un croquis, même abrégé, de leur âme. Elle a fréquemment ces caractères d'instabilité

psychique qui marque les sensibilités en transfert de classe et de civilisation. Beaucoup semblent des héros de roman russe, avec leur brusque passage des larmes à la sécheresse, de l'enthousiasme au désenchantement. Voyez donc les personnages de Dostoïevsky : goût de sentir, de s'enivrer d'inédit, extrême tension d'âme qui se dissout en morne abattement, — Voilà bien nos amis indigènes, ceux avec qui nous avons vécu au lycée, aux Facultés et que, plus tard, nous retrouverons dans la vie.

La lecture des journaux arabes d'avant 1939 est également révélatrice d'un tempérament extrêmement fougueux. C'est le criticisme que rien n'arrête, et aussi l'hyperlogique souvent enfantine à force de lignes droites. Raison raisonnante lancée à l'infini sur les mœurs, les institutions. Le Français, parmi le chœur élégant des jeunes femmes, ratiocine, platonise, renanise, ironise. Il lâche négligemment un paradoxe et il a, aussitôt, cette suprême courtoisie d'admettre les objections du voisin. Les idées, ce sont les compagnes amusantes d'un soir. On les caresse puis on les congédie, on courtise leurs rivales. En Maghreb, elles deviennent maîtresses tyranniques, impérieuses, s'emparent jalousement de l'esprit. Elles sont idées forces, et aussi réflexes défensifs. On pense ici, non pour penser, mais contre quelqu'un : contre le chef, contre le coff. L'intrahistoire arabo-berbère demeure profondément schismatique. L'autochtone est processif et protestataire. Il a le génie diffus de la dissociation et, dans le sang, un individualisme hérésiarque. De là, l'hypercritique des journaux. Les articles chargent de la manière furieuse d'un goum. Ils passent comme une trombe qui abat les hommes, les idées, les systèmes. Ne leur gardons pas rancune. Car enfin, il faut bien que passe jeunesse. Excusons nos ardents polémistes : c'est volupté pour eux de pétarader dans cette fantasia échevelée, de brandir des théories détonantes, de lancer les mots explosifs et de tirer, pour la galerie, quelques bruyantes fusées.

Mon analyse n'est pas péjorative. Elle a voulu, non juger mais classer. Ces Intellectuels, pendant un quart de siècle, je fus leur confident. Sauf quelques exaltés que leur orgueil emporta, ils sont restés de bons, d'ardents Français. Leur présomption, leur intempérance d'attitude de style, ne peuvent me faire oublier le douloureux effort qu'ils firent pour nous rejoindre. Et je déchirerais ces pages hâtives, si elles devaient blesser un seul d'entre eux. Ah ! ne plus écrire, brave petit, plutôt que de t'humilier, gosse qui va entrer à la médersa ou au lycée, joyeux, confiant, avide d'apprendre, un peu pâlichon parce que la table familiale est modeste. Tu me rappelles trop cet adolescent malingre, ton frère, le mien, qui gardait sa chèvre sur les fortifs, se crevait les yeux à trop lire, pleurait de froid, de honte, de misère, et devait, un jour, devenir Michelet....

Autre discipline morale : l'Affaire Dreyfus. Elle fut notre mère. Elle nous enseigna la révolte. Et, tout à coup, elle arrache les somptueuses draperies qu'on nous avait appris à vénérer, et qui dissimulaient le vide. Le vide ? non, le mensonge social. L'honneur d'un peuple lié à la glorification de faux en écritures ; un jury à épaulettes, infaillible parce qu'il est militaire ; le mot *justice* devenu hurlement de sédition et d'émeute. J'entends encore *J'accuse*, le cri inoubliable d'Emile Zola. Zola ? oui, sans doute, il a un gros style badigeon. Ce n'est plus le cristal d'Anatole France, la ciselure de Maurice Barrès. Mais quelle splendide générosité ! Ce fut, pour nous, un magnifique départ vers la vie. Départ sans lendemain. On se souvient, en effet, des pages où Péguy flétrit les misérables qui muèrent une ardente mystique en basse politique alimentaire. Nous ne le savions pas encore. Nous écoutions les rhéteurs des deux camps. A tous les carrefours stratégiques (finances, économie, presse, édition), grondait la clameur des chantres, sauveurs de la France d'Esterhazy. Ils hurlaient leurs convictions assourdissantes. Elles leur montaient à la gorge, comme un coup de sang. D'autres, moins ridicules, plus dangereux, modulaient des scepticismes flûtés, ironiques, évasifs. Nous y avons échappé (B.... mon cher camarade musulman, nous y avons échappé). Mais non à l'interrogatoire policier qui, tu t'en souviens, nous somma de désavouer « Dreyfus innocent ! ». Nous pleurions de l'immense drame, aux dessous mystérieux, qui avilissait la Patrie. Nous étions ivres d'un espoir de justice. Le voilà, le secret de nos insomnies. Ah ! les braves, les bons gosses de 1900 !

Quelle était belle, notre jeunesse.

Mais vous ne comprendriez pas encore l'Intellectuel Algérien (de cette génération) si je ne silhouettais ici une scène de vacances.

Sous-Préfecture — Au tennis — Ces dames ? Il en est qui sont toutes délices, un poème avec des lèvres, des seins. Mais les autres ! Des brocanteuses d'amour ; de minces bouches sifflantes que tord l'envie ; des littéraires, imitatrices de Jean Lorrain, mais dédaigneuses de l'orthographe ; des compositrices ignorant le solfège ; des miniaturistes ambitieuses de peindre des fresques sur des ailes de mouche ; des matrones, expertes au bonneteau matrimonial, qui exposent leurs vierges, les passent, les repassent, les retapent, les rétament... Ce Commandant surprend dans mes mains *La Chanson des Gueux*, de Richepin. Indigné, il court me dénoncer à mon père. Il flétrit en grondant notre immoralité. Le scandale arrête les manieurs de raquettes. Des gloussements vertueux m'accablent. Ah ! grand rude, fort loyal, trapu, Jean Richepin ! Cette volaille te picote de ses petits becs rageurs.

Nous voici, B... et moi, courbés sous la réprobation bourgeoise. « Ce sont deux imbéciles » glapit une dame. Ce verdict vengeur apaise la volière. On discute littérature, on exalte les *Claudine*. Ce Willy ! quel talent ! quel style ! quel sens du cœur humain ! Au moins, celui-là ne chante pas les gueux !... Petits adultères d'yeux, de mains, de raquettes qui langoureusement se frottent ; désirs qui fusent en soupirs ; délires prudents qu'apaisera le lit conjugal...

Je quitte le tennis. Je vais sur les remparts, près de la gare, d'où l'on voit la plaine d'E.... Crépuscule. L'heure fond, diaphane, dépouillée, sincère, naïve. Je hume le soir libre. Je jouis des nudités de la vie.

Nos professeurs de philosophie nous gavaient de positivisme. La métaphysique (affaire de curés, n'est-ce pas ?) se réduisait à un chapitre. Mais nous étions imbattables, quant à la vitesse de la sensation, au mysticisme guérissable par le bromure, à la psycho-physique, sans compter les localisations cérébrales, l'hypnotisme, l'hystérie, les délires psychiatriques. A la même époque, les étudiants parisiens, férus de modes moins vieillottes, prenaient mesure chez Bergson, alors qu'on portait encore en Algérie la défroque de Taine et de Ribot.

La culture littéraire de cette génération — aujourd'hui fort clairsemée — est, elle aussi, d'un style un peu désuet. Ils citent avec ferveur Leconte de Lisle, Hérédia, Verlaine. Fait symptomatique : peu d'admirateurs de Renan. Sa souplesse onduleuse, son dilettantisme diapré ont-ils découragé ces esprits encore rigides, trop près de leurs origines et qui préfèrent, à l'évasif philosophique, l'impertubable d'une affirmation ? On les sent plus près du dogmatisme d'un Taine ou de l'âpre sarcasme voltairien. Ils projettent, sauf exception, une silhouette intellectuelle un peu desséchée, ligneuse, anguleuse, dont la raideur d'allure ne manque d'ailleurs pas de noblesse. Notre esquisse serait incomplète, si nous ne signalions pas, chez quelques-uns de ces médecins, avocats, professeurs, un retour vers l'Islam. L'un, matérialiste à la Buchner, fit circoncire son fils ; l'autre, pour la voiler, retire sa fille du lycée.

Un dernier trait. Il marque cette génération : notre vive dilection d'Herbert Spencer.

C'est en 1905, au moment où nous sommes de plus en plus baignés de radiations métaphysiques, que le scientisme de notre jeunesse pousse en nous ses dernières flammes. L'Evolution, la dissipation, l'intégration progressive du mouvement spencerien....

Celui-là nous a réellement habités, et pendant des années. Nous ne pouvons évoquer nos vingt ans, sans revoir, ou plutôt *sentir* de toutes nos papilles nerveuses, comme une commotion électrique, sa métaphysique de l'organique, la Fée — Evolution, la transmutation de la Force qu'intègre la Vie. Nous avons beau multiplier les objections classiques, le réquisitoire définitif de Bergson, rien n'y fait. Il est toujours là, dans une zone secrète de notre âme, avec sa synthèse splendide, géniale et simpliste, son studio de concert anglais où tout, soleil, étoile, atome, matière, cellule, tournoie docilement sous la baguette d'Herbert Spencer.

Mon camarade B... le goûtait profondément. Il le respirait avec délices, de son grand nez convexe tout gargouillant de sarcasmes antimalékites. C'était l'époque où il tentait, en lui et pour les autres, de franciser, de désarabiser l'Islam. Il s'est, depuis, adonné à des disciplines juridiques. Il excelle à

découvrir dans le grimoire des déclinatoires, anticipatoires et interlocutoires, le filigrane explicatif. Il est passé maître aussi dans l'art de solliciter les textes et d'y trouver, quels qu'ils soient, la victoire de son client. Avec cela, fourchette érudite, élégante, curieuse des plus subtiles gastronomies. Sa vie, toujours souriante, est sa plus belle plaidoirie.

Mais un soir, un soir pluvieux de décembre 1903, je le vis blêmir tout à coup. Il me tendit l'*Echo d'Oran* d'une main qui tremblait. Le Journal annonçait, en une ligne, la mort de Spencer ; « célèbre philosophe anglais ». Nous voyons tourner, en une giration éperdue, la salle du petit bar. Chœur dolent de pleureuses, cent phrases du Maître se lèvent en nous. Et, dans notre mémoire, des traces lointaines de son enseignement s'illuminent, telles des braises qu'un souffle ranime. « Il a fait de nous des hommes, des hommes libres... Nous ne l'entendrons plus », murmure B... La tête dans les mains, il sanglote. Un grand silence, pesant, glacé, comme une pierre tombale. Dehors, la pluie, le vent qui se lamente.

Notre jeunesse vient de mourir.

B. Les « moins de cinquante ans »

Une autre génération va suivre.

La rose des vents est beaucoup plus variée. Mais aussi moins de fixité. Les « soixante ans » se groupent autour de trois ou quatre types. Rien de semblable chez les « moins de cinquante », ils ne sont pas alignés comme leurs aînés sur quelques figures symboliques.

Remarquez que le fait dépasse l'Algérie. Voyez en France. Nous résumons, jusqu'à 1900, une génération en un schéma, trop simplifié sans doute, mais caractéristique : le romantique de 1830, le réaliste de 1860, le scientiste de 1880, l'anarcho-symboliste de 1890, le tolstoïen humanitaire et « social » de 1900. Chacun a laissé son empreinte dans la littérature, il est le buste d'une époque. Au XXe siècle finit ce musée Grévin. Il n'y a plus un adolescent 1930 ; il existe moins encore un étudiant 1945 ; la jeunesse, beaucoup plus psychoplastique, soumise à des influences nouvelles, s'éparpille en individualités — j'écris individualités, non personnalités — dont

aucune n'est figurative de l'heure. Balzac nous a familiarisés avec Rubempré, Rastignac. Fabrice del Dongo et Julien Sorel résument l'arrivisme grand seigneur et l'arrivisme petit-bourgeois ; voici le romantisme déçu que Flaubert incarne dans son piètre Frédéric Moreau, le scientisme imbécile de Bouvard et Pécuchet ; Paul Bourget fait tenir, entre le Greslou du « Disciple », et le Jean Monneron de « l'Etape », toute l'histoire psychologique de son temps. Passez maintenant aux livres d'après 1920. Vous chercherez en vain le héros de roman qui personnifie les nouvelles générations. Marcel Proust ? Vous savez bien que Proust peint une société morte en 1914, et qui, pour le bienfait de nos âmes, n'aurait dû jamais exister.

Ne me faites pas dire maintenant que je dénie le relief aux « moins de cinquante ans ». Je suis, au contraire, porté à croire que notre race, brisant enfin les moules uniformes où elle se condensait, a maintenant plus de souplesse, de liberté et de fougue dans son jaillissement. Elle s'épand et se diffuse au lieu de se concentrer.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que la génération algérienne, née aux alentours de 1900, ne se prête guère à la *typification*. Elle échappe à nos vitrines, à notre manie de classer (Voyez Taine et son peuple docile de *petits faits*, Fabre l'entomologiste, on dirait du père Grandet qui, dans le roman de Balzac, pèse et serre son or).

Elle obéit cependant, cette génération algérienne, à des déterminantes très variées qui, parfois, se croisent et s'interfèrent.

Tout d'abord, elle a perdu le contact avec le milieu d'avant 1830. Je veux dire qu'elle n'a plus, comme ses aînés, la sensation brûlante de la conquête. Un Soualah, un Bentami, le Docteur Bendjelloul, beaucoup d'autres, ont eu des grands-pères en qui flambait encore le souvenir de La Moricière, de Bosquet, de Saint-Arnaud, de Bugeaud. Il subsista longtemps, dans ces familles, la mémoire d'un oncle lointain tué au cours d'une charge, d'une très ancienne cousine qui, lors de la prise de Constantine, se précipita dans le Rummel, et de ce Caïd investi par les Turcs, magnifique, splendide, sordide, et dont le burnous laissait entre ses déchirures entrevoir les haillons.

Toute cette histoire mettait, dans le vieux Coran manuscrit, hérité des ancêtres, une éclatante fleur de pourpre. Elle s'est effeuillée, elle a pâli, cette fleur. Qui s'en souvient en 1900 ? Le père de notre étudiant a dû, lui-même, se plier à nos règles, et bien souvent, jouer son rôle dans notre Algérie française.

D'autant que les conjonctures économiques sont bouleversées. La génération précédente conservait quelques débris de la fortune familiale. Une ferme dans le bled, et, à la ville, une aiguille de passementier, permettaient encore, vers 1880, l'indépendance et l'isolement protestataires. En 1900, le domaine héréditaire est rongé d'hypothèques ; l'industrie venue d'Europe a tué l'artisanat. Qui donc achèterait la selle enrichie d'or, le fusil qu'incruste le corail, le caftan ou couraient les broderies précieuses ? Il n'est plus possible, si l'on veut conserver son rang, de jouer à Robinson, avec un Vendredi trop déluré qui, si vous ne vous pressez, obtiendra avant vous un emploi de Caïd. L'école primaire, le collège, ouvrent grandes leurs portes : la nouvelle génération s'y rue.

Il semble, en outre, que les différences raciales s'estompent. L'Algérie s'orientalise et s'arabise peut-être en certains esprits. Mais en même temps, son physique se berbérise, et pour tout dire, s'occidentalise. Feuilletez « l'Iconographie » de Gabriel Esquer : les trognes de 1830, rogues, brutales, impérieuses, appartiennent à un autre monde. Passez maintenant rue d'Isly à Alger : des Musulmans qui ont la physionomie ouverte, adoucie, poncée de culture, des Français de 1945. On répliquera que, dans le bled, le petit colon isolé, lui, s'arabise. C'est partiellement exact : il a pris parfois au rude milieu maghrébin ses hâles, son bronze, la coupe du visage, les superstitions agraires. Et ne dirait-on pas que se dessine une grande loi, qui détermine les échanges, physiques et mentaux, entre deux ethnies associées sur la même glèbe ?

Gabriel Tarde a vu, le premier, l'efficace de l'imitation qui fonde et consolide les sociétés. Peut-être que son analyse, cependant aiguë et pénétrante, demeura à mi-route, sans discerner l'action, beaucoup plus radicale, du mimétisme inconscient. Le mimétisme reste, avant tout, processus biologique ; dans les neiges, il revêt de blanc l'animal ; au désert, il prête les gris ou les blondeurs du décor à l'insecte, à la

gerboise, à la gazelle. C'est, dit M. Marcel Roland, un procédé d'auto-protection, de défense passive, un stratagème de résistance inventé par la nature [12].

J'imagine qu'il joue aussi dans l'ethnographie humaine, quand il s'agit d'accommoder deux peuples l'un à l'autre. Vous allez me juger aventureux, chimérique ? Je n'esquisse qu'une hypothèse. Mais je vous défie, si vous ne l'admettez provisoirement, jusqu'à plus ample informé, je vous défie de voir clair dans le phénomène qui donne à l'Arabo-Berbère des villes, des gros centres, voire du bled, ce sourire occidental, civilisé, humanisé, baigné de douceur française.

Le mimétisme n'a pas seulement pétri la physiologie : il a surtout informé l'esprit et l'âme. Les réflexes intellectuels et mentaux de cette génération sont les mêmes, en Algérie et dans la Métropole. J'entends ici les protestations des implacables gobinistes... je dis « gobinistes » par souci de courtoisie... Comment voulez-vous, clameront-ils, que deux races que vous prétendez tendre vers un même type, puissent après cent vingt ans de contacts, s'éprendre des mêmes idées, vibrer des mêmes émotions ? Je l'avoue, malgré Taine, malgré Gobineau, Bourget et Barrès, je crois de moins en moins à l'entité « Race ». Ou plutôt, j'estime qu'elle n'est pas indélébile et qu'elle tient peu devant ce facteur irrésistible qui s'appelle la culture. Bien entendu, la culture de l'intelligence, de la sensibilité, des mœurs. Vous voilà ricanant, qui me renvoyez à la statue de Condillac, et au Robinson autodidacte d'Ibn Thofaïl. Mais enfin, voulez-vous, je vous prie, revoir votre Histoire de France ? Son génie puissamment assimilateur n'a-t-il pas fait, des Artésiens, des Bourguignons, des Bretons, des Basques et des Corses, une solide, une précieuse substance française ? Et avec quoi, s'il vous plaît ? Grâce à l'identité d'origine ? Vous savez bien que non. Mais en raison de cette force douce et persuasive que nous portons en nous, de ce merveilleux patrimoine d'idées, de sentiments, de souvenirs, de larmes, de joie, de gloire, que depuis des siècles, nous proposons à nos futurs concitoyens. Souvenez-vous de la conférence de Renan : *Qu'est-ce qu'une Nation ?*.

(12) M. Roland, *Mimétisme et Instinct de défense*, Paris, Mercure de France, p. 65 sq.

Les « moins de cinquante ans » ont en commun, avec leurs camarades européens, la méfiance du romantisme échevelé dont quelques échos, très éloquents au surplus, vibraient chez leurs aînés. Ils sont plus réalistes et, j'enlève à ce mot toute acception péjorative, beaucoup plus bourgeois. Ce qui ne veut pas dire qu'ils sont inaptes au lyrisme. Car nous avons établi une fâcheuse synonymie entre *romantisme* et *lyrisme*, comme si Ronsard, Racine, Chénier n'avaient pas, bien avant Hernani, déployé les plis d'une poésie somptueuse et magnifiquement drapée !...

Citons ici cet admirable Jean Amrouche. Il a, on le sait, puisé dans la tradition familiale des poèmes berbères qu'il a traduits et adaptés. Il aurait pu en faire une série de petites « Orientales » avec des reflets rouge et or de Borodine, de Tchaïkowsky, de Rimsky Korsakov. Il a su au contraire contenir dans une forme presque sèche, à force de classicisme, le pathétique le plus émouvant. Ecoutez plutôt :

Mes pleurs coulaient parmi vos rires :
Ma blessure saignait en moi seul.

Ma maison est pour moi une bête féroce,
Et sans repos j'erre par les routes.

Je t'en prie, ô maître des cieux,
Etends les chemins sous mes pas.

J. AMROUCHE,
Chants berbères de Kabylie, p. 71

Elle cueillait des figues de Barbarie,
Un long roseau dans la main.

J'ouvrais la bouche pour lui dire...
Mais elle éclata de rire,
Celle dont les yeux brillent comme le jais,
Et de qui le long collier d'ambre
Descend jusqu'à la ceinture.

C'est une fille qui s'appelle
Ouardia.

J. AMROUCHE,
Chants berbères de Kabylie, p. 111.

O machine venue de très loin,
Toi qu'on voit là-bas sur la côte,
Toi qui jettes l'effroi dans les cœurs,
Laisse monter mon fils bien-aimé.

Quant à moi, il me reste mes larmes...

J. AMROUCHE,
Chants berbères de Kabylie, p. 137.

Penché sur une tombe nouvelle
Je demeure en contemplation.
Ils m'avaient dit : « Aldja est morte ! »

Aldja était fille de noble race !
Je n'ai pas retrouvé mon chemin,
Tant mes yeux versaient de larmes.

O terre, garde-la, sois-lui douce ;
Elle fut pour moi la bonté même,
Anges, accueillez-la dans votre joie !

J. AMROUCHE,
Chants berbères de Kabylie, p. 190.

Comparez cette simplicité déchirante aux fausses naïvetés de Verlaine et de Maeterlinck. Vous souhaitez comme moi que Jean Amrouche (qui est aussi un beau prosateur), reprenne sa dolente, sa brève flûte berbère. Son génie s'apparente merveilleusement à celui de sa sœur, Mme Bourdil, cantatrice de grand talent, qui a recueilli le poignant lamento kabyle, si différent des thèmes archi-usés, venus de Stamboul et de Grenade, qu'en Algérie nous appelons la musique arabe. Jean Amrouche échappe, dans cette œuvre, à l'emphase ou demi-emphase des écrivains du Maghreb. C'est d'ailleurs un trait saillant de sa génération.

Leur style élimine l'africanisme, trop maladroitement coloré, parfois délicieux, mais qui à la longue, même chez Saint Augustin, lasse le lecteur. Trop, ici comme partout ailleurs, c'est toujours beaucoup trop. Amrouche et Bencheneb paraissent à cet égard subir l'influence apaisante d'André Gide:

retour à un classicisme dépouillé, d'une maigreur sèche, qui laisse subsister la musique de la phrase.

Enfin, — et ce sera l'une des dernières caractéristiques des « Moins de cinquante ans » — ils n'ont pas, comme leurs prédécesseurs, le culte exagéré de l'intellectualité pure. J'entends par là qu'ils ne se grisent point de philosophisme sans issue, et qu'ils échappent à ce Nirvâna métaphysique dont j'ai trouvé de fréquents exemples parmi leurs aînés ; Ils sont pratiques, plus enclins à l'action. Entendons nous bien. L'*Action*, voilà un mot qui est devenu odieux à force d'être répété. Car les gens qui parlent toujours d'action, ceux-là n'agissent jamais. Vous le savez bien, ils restent en pantoufles brodées, en robe de chambre au coin du feu. L'*Action*, — oh ! ce que ce vocable agace ! — n'est rien sans *les actions*. Entité stérile, si elle demeure un vague désir, si elle n'aboutit pas à la déflagration de l'acte. Sauf chez quelques âmes exceptionnelles (une dizaine tous les vingt ans) pourvues du don royal de la doctrine, la pensée ne doit être que préfiguration du geste. Et il est malsain que, chez le Français moyen, comme nous le sommes vous et moi, elle se sépare du muscle qui la traduit. L'avouerai-je ? Ces jeunes qui plongent hardiment dans la vie, combien je les préfère à l'hésitation sceptique, à ce doute souriant mué en suprême élégance. N'avons nous pas assez souffert des pyrrhonismes dodelineurs, désabusés, en smoking, avachis de la décadence qu'ils glorifient ! Je les félicite, ces braves gosses, qui ne singent pas le sourire des simili-Renan. Ils ont échappé au dilettantisme jobard, mis à la mode entre 1880 et 1890, que l'on pouvait croire disparu avec le XIXe siècle, mais qui refleurit entre les deux grandes guerres, pour s'épanouir aux environs de 1939. Le dilettantisme, pince-cul des idées, est anti-social. Il aboutit à la liquéfaction de l'esprit et à la déliquescence des mœurs. Il est devenu la métaphysique des zazous. Je le vois agiter nonchalamment, alors que le sang coule, son sceptre — paradoxe... Je ne sais si vous pensez comme moi, — mais foin des marquis anarchistes, des archevêques dynamiteurs et du patron anti-bourgeois qui pressure ses ouvriers.

Je ne dirai pas de cette génération qu'elle pratique l'*utilitaire*, mais l'*utilisable*. Elle a le pragmatisme dans la peau.

Nous trouverons quelques-unes de ses préférences philosophiques dans une courageuse petite revue, organe des instituteurs d'origine indigène, *La Voix des Humbles*, qui paraissait avant 1939 sous cette devise significative « Loin des partis, loin des dogmes ». La collection en est fort intéressante. On y découvre les tendances les plus contradictoires, l'agnosticisme et ses prudentes réserves métaphysiques, le culte comtiste de l'Humanité, la morale esthétique de Guyau, et parfois, les thèses soréliennes de la discipline créatrice et du Mythe régénérateur.

« Les vérités d'écoles, écoles confessionnelles ou écoles philosophiques, ne peuvent donc exprimer entièrement cette vérité supérieure, parce qu'elles procèdent toutes, sans exception, de nos préférences, lesquelles sont le résulat de nos passions. La vérité de quelqu'un qui nous régit présentement, il est vrai, ne sera certainement pas celle de demain. La vérité du musulman n'est pas celle du chrétien, ni celle du juif. Les disciples de Boudha, de Confucius, les fétiches arborent d'autres vérités. Chacune de ces vérités reflète une parcelle plus ou moins grande de la grande vérité, mais aucune ne peut se flatter d'en être l'exacte et complète expression. »

(15 novembre 1930).

Ailleurs :

« La vérité est que le musulman, arrivé à un certain stade d'évolution, demeure difficilement croyant. Il n'a plus foi qu'en une seule religion ; celle de l'humanité, celle qui enseigne que tous les hommes sont frères et qu'ils sont solidaires les uns des autres. »

(Octobre 1928).

Le 15 juin 1930, apologie de l'athéisme de Mme Ackermann. En décembre 1927 « Endormir pour mieux exploiter, telle est la tactique des prêtres de partout ». Un autre se vante (mai 1928) de ne pas observer le jeûne du Ramadan.

Je précise encore, pour qu'on ne se hâte pas de généraliser, que *La Voix des Humbles* est rédigée par des instituteurs indigènes.

Une autre tendance qui, bien que très minoritaire, a de remarquables partisans, est celle des positivistes. Au congrès des Etudiants à Alger, en août 1932, M. Ben Saïd Mohammed

trouve que le Coran s'accorde avec le rationalisme d'Aristote et le positivisme d'Auguste Comte (13). Ouvrons une parenthèse. Le Dieu aristotélicien, pur esprit, en dehors du monde, n'a rien de commun avec l'Allah souvent anthropomorphique du Coran, et si la métaphysique musulmane a suivi le péripatétisme, c'est en le déformant et en le malaxant avec les théories des Alexandrins. Au regard d'Auguste Comte, l'écart est encore plus considérable. Il faut dire ici, une bonne fois pour toutes, que M. Ben Saïd Mohammed et toute la jeune école algérienne qui prétend concilier l'Islam et Auguste Comte n'ont jamais lu la moindre page de ce philosophe, semblables à tant d'hommes politiques qui s'en réclament. Comment, en effet, accorder le Coran, essentiellement monothéiste, avec les attaques d'Auguste Comte contre le monothéisme « épuisé et corrupteur » (14), l'humanité, Dieu le *Grand Etre*, d'ailleurs en voie de création, avec les déistes, « à la fois arriérés et perturbateurs » (15) ? Mon cours public, écrit Auguste Comte, « a marqué l'irrévocable avènement du positivisme religieux, en condensant nos sentiments, nos pensées et nos actions autour de l'Humanité définitivement substituée à Dieu » (16). Aucun doute à cet égard. Son Dieu, son *Grand Etre*, « c'est l'ensemble des êtres, passés, futurs et présents, qui concourent à perfectionner l'ordre universel » (17). Et ce n'est pas le Dieu de l'Islam qui est Un, « c'est le *Grand Etre* qui constitue nécessairement *le meilleur type de l'Unité* » (18). Que dira un Musulman de voir qu'Auguste Comte place la femme au premier rang, « comme offrant la meilleure personnification du *Grand Etre* ? » (19). Mais il serait vain d'insister sur cette opposition irréductible de l'Islam — comme d'ailleurs de tous les monothéismes — et du positivisme de Comte. Tout se résume, au surplus, dans sa théorie

(13) *Presse Libre*, 3 septembre 1932.
(14) A. Comte, *Système de Politique positive* (Girard et Brière), 1910, p. 37.
(15) *Ibid*, p. 590.
(16) *Ibid.*, p. 402.
(17) Ibid., p. 433.
(18) *Ibid.*, p. 442.
(19) *Ibid.*, p. 462.

des *trois états* successifs de l'évolution, théologique ou fictif, métaphysique ou abstrait, scientifique ou positif, l'Islam étant au premier, et le positivisme au troisième. En réalité, les jeunes « positivistes » musulmans, ainsi que les communistes, pensent qu'il y a, dans Auguste Comte, des arguments de libération, d'égalitarisme, pour tout dire d'agitation, alors que le *Système de Politique positive* est, à coup sûr quand on le dégage de ses utopies, l'un des plus rigides bréviaires de conservation sociale qui aient jamais été écrits.....

(*A suivre*)

AUGUSTIN BERQUE.

NÉCROLOGIE

Augustin BERQUE

(11 Mars 1884 - 11 Septembre 1946)

La Société historique algérienne a été cruellement éprouvée par la mort d'Augustin Berque, qui remplissait depuis 1926 les fonctions de trésorier avec un dévouement d'autant plus méritoire que ses hautes charges administratives lui laissaient peu de loisirs. Travailleur acharné, également épris d'art, de sociologie et d'histoire, Berque laisse un grand vide dans les lettres algériennes et particulièrement dans les rangs de notre société dont il faisait partie depuis plus de trente ans. Nous considérons comme un devoir de faire revivre cette personnalité attachante, de rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien, administrateur intègre écrivain délicat, penseur profond, également connaisseur des choses de l'Islam, des réalités actuelles et de celles de l'antiquité.

Augustin Berque naquit à Nay (Basses-Pyrénées), le 11 mars 1884, d'une famille landaise et basco-béarnaise. Il suivit tout enfant son père, vétérinaire militaire, nommé en Algérie. Sa vie s'écoula dès lors entre Mascara, où résidait sa famille, et le lycée d'Oran, où il commença ses études. Il entrevoit à Mascara, au hasard d'une visite, le célèbre administrateur Ximénès, héros de bureau arabe, qui fit sur lui une vive impression. Mais cette enfance heureuse devait être bientôt marquée par un malheur familial qui imposa à ses études

Augustin Berque (1884-1946)

scolaires une fin prématurée. Son père, volontaire pour le Tonkin, où il dirigeait comme commandant le service vétérinaire de la brigade de Chine, fut emporté par le choléra, et le jeune Berque dut désormais gagner sa vie comme employé.

Tout autre se fût enlisé dans une tâche quotidienne suffisamment absorbante. Mais Berque poursuit parallèlement, de façon acharnée, d'abord le baccalauréat, puis son instruction littéraire. Un penchant naturel le pousse vers la philosophie. Taine, Spencer, Renan sont ses auteurs de prédilection. Il se nourrit de leur pensée, au cours des premières années du siècle qui marquent pour ce pays une renaissance économique.

Il épouse en 1909 une jeune fille oranaise et réussit brillamment au concours des communes mixtes. Son histoire est désormais celle de sa carrière.

Administrateur adjoint à Molière (Ouarsenis), il voit bientôt son foyer s'enrichir de la venue d'un fils à l'éducation duquel il consacrera par la suite une grande part de son activité. On l'envoie à Frenda, commune réputée difficile, où il réussit admirablement, si bien qu'à la déclaration de guerre de 1914 on le maintient à son poste, malgré ses réclamations, et l'on désigne même le jeune adjoint pour faire l'intérim permanent du chef de la commune.

Il fonde trois villages, et fait une connaissance approfondie avec les réalités de la vie du colon et celles de la vie du fellah. En même temps que cette investigation concrète, à quoi le préparaient son apprentissage sociologique et ses hérédités rurales, il plonge dans la mystique ésotérique des confréries religieuses, objet de sa première étude (1919). Celle-ci le fait remarquer du directeur des Affaires indigènes, Président de notre société, Dominique Luciani, qui le fait détacher au Gouvernement Général.

C'est là que désormais Augustin Berque gravira tous les grades, depuis celui d'administrateur adjoint jusqu'à celui de Directeur des Affaires musulmanes et des Territoires du Sud. Il est au centre de la « politique indigène », telle que l'ont conçue la France et l'Administration algérienne entre les deux guerres. Conception qui ne fut certainement pas exempte de

faiblesses, mais qui eut le mérite très grand de conserver l'Algérie, pendant toute cette période, à l'abri des outrances du nationalisme anti-européen qui secoua tous les pays musulmans. Berque réfléchit profondément, en philosophe, au problème, à la solution duquel il lui fallait désormais travailler. Son idée centrale est celle de la symbiose imposée par les faits, découlant de notre présence qui crée entre l'indigène et nous un échange psychologique dont la résultante doit désormais régir les comportements individuels ou collectifs. L'indigène devient fonction de nous, et nous-mêmes fonction de lui. Notre politique indigène, empreinte trop longtemps d'un romantisme orientaliste que le sens paysan de Bugeaud n'a pas toujours réussi à corriger, a dans une certaine mesure accentué les instincts théologiques des habitants de ce pays. « C'est nous, disait A. Berque en corrigeant ce paradoxe d'un sourire, c'est nous qui avons islamisé l'Algérie ». Entre cet Islam qui a droit à notre respect et notre occidentalisme, quel est, dans la réalité algérienne, le moyen terme ? Berque le voit dans le travail. Ainsi, des prévisions du Bureau Arabe, dont il est l'héritier direct, il est conduit aux politiques de structure et à l'action économique. Celle-ci s'instaure, ou plutôt se rénove, sous les auspices du Gouverneur Général Le Beau, immédiatement avant la dernière guerre. A. Berque est l'instigateur du puissant effort que la France et l'Algérie déploient pour le paysan et l'artisan algérien. 1939 met brusquement fin à cette fécondité.

Au cours des années de guerre, et jusqu'à sa retraite (1945) A. Berque, malgré une santé minée par le travail, apporte au gouvernement le concours de sa prodigieuse connaissance des choses et des hommes, et des sympathies qu'il a pu acquérir aussi bien parmi les Français que parmi les Musulmans. Les événements de Sétif et l'atmosphère politique où se débat le pays attristent la fin de sa carrière. Berque avait été formé à l'école des Luciani, dont le bon sens robuste était aussi éloigné des utopies fallacieuses d'une démagogie incompatible avec le caractère musulman, que d'un conservatisme étroit et arriéré, hostile à toute évolution de la masse indigène. Il jugeait cette évolution nécessaire, mais estimait sa réalisation impossible si la France renonçait à sa mission traditionnelle,

si elle cessait d'être présente et agissante dans ce Maghreb où elle seule peut assumer l'autorité. N'est-elle pas ici pour toujours, suivant le mot d'un vieux caïd que Luciani avait coutume de citer : « De moi jusqu'au jugement dernier » (1).

A. Berque prenait sa retraite en août 1945. Une année encore, sa pensée creusa le problème qui fut celui de son existence entière : l'Algérie française. Deux manuscrits sont le fruit de cette ultime veillée. La pensée de Berque, nourrie de philosophie, enrichie par une réflexion personnelle intense, s'élevait au-dessus des contingences attristantes de l'heure pour aborder les régions sereines de la vérité, dégagée des passions qui viennent l'altérer. Il nous écrivait de sa retraite une lettre inspirée par la lecture de notre ouvrage « La vie de l'univers » que l'on citerait en entier, car elle le dépeint tel qu'il fut et qu'on l'a trop peu connu, si elle ne nous mettait en cause de façon trop flatteuse. Elle se terminait par ces mots : « J'aurai encore cette volupté (en reste-t-il beaucoup d'autres à mon âge !) de pénétrer à loisir votre doctrine que je crois absolument neuve ... avec cette dilection secrète d'avoir affaire à un Algérien comme moi, à un fils de ce *Maghreb français* dont je resterai jusqu'au bout, à vos côtés, un ardent défenseur ».

Telle était sa pensée intime d'administrateur averti et de grand français. Notre pays vivra aussi longtemps qu'il sera servi par des fonctionnaires de cette classe. A. Berque a d'ailleurs créé une tradition familiale, et la plus vive satisfaction de ses derniers jours fut d'être témoin de la réussite de son fils, Contrôleur civil au Maroc, chef du service des réformes auprès du Résident Général, et lui-même auteur d'études sociologiques de haut intérêt. Cette brillante réussite lui est due pour une grande part.

A. Berque laisse une série d'ouvrages écrits avec cette délicatesse qu'il mettait en toutes choses, et dont le fond reflète avec originalité sa connaissance inégalable des choses de l'Islam, en même temps que son immense érudition.

(1) Cf. G. Esquer, *Dominique Luciani*, in Revue Africaine, 1932, p. 160.

Aucun des problèmes de ce pays ne le laissa indifférent ; sa sensibilité artistique, qui fut très vive, l'inclina particulièrement à l'étude des arts musulmans dans leurs rapports avec ceux de l'antiquité latine, et à leurs applications pratiques dans l'artisanat dont l'organisation lui est due, en grande partie. Les vues originales abondent dans son œuvre, et l'agrément de son style en recommande la lecture à tous ceux qui désirent s'initier à la connaissance des multiples problèmes de ce pays, approfondir ce qu'ils savent déjà de son passé, ou préciser ce qu'ils peuvent prévoir de son avenir. L'intérêt de son œuvre nous fait désirer plus fortement de voir publier les manuscrits qui reflètent ses dernières pensées et condensent l'expérence de toute une vie qui fut celle d'un grand Français, Algérien d'adoption, et d'un fonctionnaire de haute classe, dont la modestie naturelle vient encore rehausser les éminentes qualités.

GUSTAVE L. S. MERCIER.

BIBLIOGRAPHIE

En marge de Renan, De Samie, br. Mascara, 1903.

Essai de bibliographie critique des confréries musulmanes, Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, 1919, XXXIX, p. 135-174 et 193-233.

Les Arts indigènes algériens en 1924, Alger, Pfister, 1924, 379 p.

Art antique et Art musulman en Algérie, Cahiers du Centenaire de l'Algérie, VI, 1930, 144 p.

Questions algériennes (publié sous le pseudonyme de J. Menaut), Bull. du Comité de l'Afrique française, 1934, p. 649-53 et 714-19 ; 1935. p. 64-7, 78-82, 147-54, 272-79, 353-58, 542-50.

L'habitation de l'indigène algérien, Rev. Africaine, 1935, p. 43-100.

Un mystique moderniste, le cheikh Benalioua, Rev. Africaine, 1936, Congrès de Tlemcen, II, p. 691-776.

L'Algérie, terre d'art et d'histoire, Alger, Heintz, 1937, 369 p.

Pour le paysan et l'artisan indigène (publié sans nom d'auteur), Alger, Minerva, 1939, 179 p.

Octave PESLE

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris la mort soudaine d'Octave Pesle, âgé à peine d'une soixantaine d'années, et la brièveté de la présente notice n'est pas en rapport avec l'étendue de la perte que les trop rares spécialistes du droit musulman viennent de faire (1).

Octave Pesle, d'origine algérienne, était fixé depuis longtemps à Rabat où il était fonctionnaire de l'administration centrale et maître de Conférences à l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines.

Il laisse une œuvre très importante dans le domaine du droit musulman, que l'on trouve non seulement dans certains articles (2) mais dans une série de seize volumes qui ont été publiés par lui avec une constance et une régularité admirables, de 1919 à 1946. A cela viennent s'ajouter : sa traduction du Coran, en collaboration avec Ahmed Tidjani, et deux autres ouvrages intitulés l'un : *Nouveaux regards sur l'Islam*, l'autre : *Les Voix des Marches de France*.

Voici les sujets dont il a traité, dans l'ordre d'apparition des ouvrages : l'Adoption, le Contrat de Safqa, le Testament, la Donation, le Mariage, la Répudiation, les Contrats de louage, la Vente, les Successions, les Habous, la Justice du Chraa au Maroc, le Crédit, la Judicature, la Procédure et les Preuves, la Femme dans le droit, la Religion et les mœurs.

C'est dire que, pour tout ce qui concerne le droit malékite, il sera durant très longtemps *absolument indispensable* de se reporter à son œuvre. Dans la plupart de ses ouvrages, en effet, il se sert de sources arabes non traduites et, comme il fait peu de commentaires personnels, dont la valeur pourrait être

(1) Je me permets en effet de renvoyer à l'étude assez approfondie que j'ai publiée sur les caractères de son œuvre, dans *La Revue d'Alger*, 1945, n° 7.

(2) Par exemple son étude sur le Réalisme du Droit Musulman, parue dans la *Revue Algérienne de Législation et jurisprudence*.

affaiblie dans l'avenir, je suis absolument persuadé que son œuvre restera.

O. Pesle a été le modèle achevé des travailleurs consciencieux et laborieux dont la génération à venir pourra prendre exemple. Son œuvre fait honneur à la France et à l'Algérie.

G.-H. BOUSQUET.

NOTES ET DOCUMENTS

L'Assurance et les Musulmans Nord-Africains

Que le contrat d'assurance, dans le sens moderne du mot, soit illicite aux yeux de la Loi musulmane est si évident, qu'il est presque inutile de le rappeler.

Déjà, dans un des plus vieux textes de Droit Musulman, le *Mouwaṭṭa*, on attribue à l'Envoyé de Dieu, l'interdiction des contrats aléatoires (1), et cette interdiction a été unanimement acceptée par les Docteurs. L'aléa consiste, en particulier, en ce que l'objet sur lequel porte le contrat, et le terme ne seraient pas précisé (2), or, c'est là justement le cas des assurances : le terme n'est jamais fixé, et la contre-partie à verser par la Compagnie ne le sera qu'éventuellement, sauf en ce qui concerne les assurances sur la vie, lorsqu'elles comprennent un élément d'épargne et de capitalisation, mais, dans ce dernier cas, le terme reste incertain.

I

Dans ces conditions, il m'a paru intéressant d'examiner dans quelle mesure les musulmans d'Afrique du Nord y ont recours (3).

Il convient tout d'abord de mettre de côté, les cas où l'assurance est légalement obligatoire, avec une sanction préventive : nous voulons parler des transporteurs, à qui l'autorité ne délivre le permis de circulation des camions, ou autobus, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, que sur le vu d'une police d'assurance. Il

(1) *Livre des Ventes*, trad. F. Peltier, p. 90.

(2) Khalil, trad. Santillana, II, p. 198, n. 248. Cf. O. Pesle, *La Vente dans la doctrine mâlékite*, p. 82 et sq.

Il en va exactement de même dans les autres rites, voir la *Bidaya* d'Averroès, « Livre des Echanges » (trad. Laïmèche, p. 51). Il est juste de remarquer que cette interdiction de l'aléa s'explique par le danger d'une lésion d'un des contractants ; ce qui n'est pas, en fait, le cas pour l'assuré, ni même pour l'assureur.

(3) Je remercie vivement les assureurs de Fès, Casablanca, Rabat, Alger, Oran, Tlemcen et Tunis, des renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir.

est évident que, dans ces conditions, les transporteurs indigènes sont assurés contre les accidents aux tiers, de même que les Européens.

Un cas analogue est constitué par des assurances obligatoires, parce qu'un tiers l'exige avant de consentir un crédit. C'est le cas des avances sur marchandises, qui devront être assurées contre les risques maritimes, ou autres, avant que les banques n'accordent un crédit à leurs propriétaires. Ce seront encore, cas qui m'a été cité à Alger et à Oran, les prêts sur hypothèques : l'immeuble bâti devant être assuré, à la demande, entre autres, du Crédit Foncier, qui l'exige absolument.

Il ne semble pas qu'il y ait, en particulier au Maroc (4), de répugnance à assurer tout ce qui est d'ordre industriel et commercial, même lorsque les institutions de crédit ne l'exigent pas (5). (Ex. : usines, entrepôts).

En ce qui concerne les accidents causés aux tiers, il y a d'abord le cas des automobiles. Au Maroc, on ne signale pas de refus systématiques de la part des musulmans à s'assurer. A Fès et à Casablanca, on m'affirme qu'un grand nombre d'indigènes sont assurés, à Alger et à Tunis, on peut observer des faits analogues.

Il y a ensuite les accidents du travail ; l'assurance est obligatoire pour les patrons traitant avec l'administration, mais on trouve des exemples d'assurance spontanée au Maroc, et ce assez couramment ; en Algérie, selon le degré d'évolution de la clientèle, il en va de même.

Aux accidents dont les ouvriers sont victimes, il convient d'ajouter les accidents personnels, ici encore, la pratique de l'assurance n'est pas inconnue pour les accidents du travail, on estime qu'elle n'est pas interdite par la Loi religieuse, et on y a recours, mais non pas à l'assurance maladie. L'assurance contre les risques personnels en matière d'automobile n'est pas ignorée, mais elle paraît peu et mal pratiquée à Oran. On me précise qu'à cet égard, les musulmans sont extrêmement réticents, ou n'en veulent pas du tout ; à Tlemcen, on m'en cite des cas, pour des accidents du travail, seulement il s'agit de transporteurs.

Notons, à ce propos, quelques raisonnements, relevés à Tunis, pour justifier ces genres d'assurances. Quand il s'agit d'assurances contre risques provenant du fait de l'homme (malveillance ou

(4) Bien entendu, la pratique n'est pas générale. Beaucoup de conservateurs n'y ont pas recours, et s'assurent « auprès de Moulay-Idriss », en promettant au saint, pour le cas où leur marchandise ne périra pas, quelque « fabor », inférieure à la prime, le plus souvent.

(5) Si, à ma connaissance, les souks au Maroc ne sont pas assurés, c'est parce que le risque est trop grand et que ce sont donc les assureurs qui s'y refusent.

A un moment donné, à Sfax, tous les boutiquiers, à l'instar des Européens, s'étaient assurés, puis ils y ont, en grande partie, renoncé.

négligence, à l'égard de marchandises ; ou fautes commises par le chauffeur d'une automobile de tourisme), le musulman dira : « Je suis prêt à assurer les risques provenant de la main de Dieu ; mais ces risques là ne sont pas de son fait, et je puis m'assurer ». Ce raisonnement ne s'appliquant pas par exemple à l'assurance sur des récoltes (que l'on rencontre assez fréquemment), on dit alors : « Certes, mes marchandises, mes récoltes peuvent périr sur fait de Dieu, mais, aujourd'hui nous sommes entraînés dans le cycle européen des affaires : des engagements sont contractés, des crédits sont à rembourser ; le sinistre entraîne donc des conséquences bien plus graves qu'autrefois, où nous devions les supporter ».

II

Nous en arrivons maintenant aux deux types d'assurances qui ne sont guère ou pas du tout pratiquées.

La première est l'assurance-incendie. On rencontre, certes parfois, des musulmans assurés pour leurs meubles et immeubles, mais en petit nombre et pour des sommes notement insuffisantes.

Bien qu'au Maroc on sache que le Sultan est assuré, la grande majorité de ses sujets reste insouciante : on admet qu'une marchandise puisse brûler, mais normalement une maison ne brûle pas, il n'y a pas lieu de se préoccuper de cette hypothèse. En Algérie, la note est la même : à Oran, on assure mais très au-dessous de la valeur ; à Tlemcen, le mobilier n'est jamais assuré. La négligence est aussi très générale à Alger même, et il n'en va pas autrement en Tunisie où ce type d'assurance est pratiquement inconnu.

Quant à l'assurance-vie, les musulmans, sauf exceptions rarissismes, refusent nettement d'y avoir recours, et ce pour des raisons religieuses. Il estiment, qu'il ne faut pas tenter Dieu, et que le Coran a interdit de recourir à cette institution (6). Cet état d'esprit est absolument général. A Fès, on ne peut me citer que quelques exemples de semblables contrats, conclus pour être agréables à l'assureur, et *dénoncés dès le premier décès d'un enfant dans la famille*, décès qui manifeste la vengeance d'Allah (7). A Casablanca, un des plus grands assureurs me dit avoir, en huit ans, fait souscrire de semblables polices à quatre musulmans

(6) « Je ne scrute pas les dessins de Dieu » : « MÂ nedkkel'ch fî a'lem Allâh », répond à Tlemcen un client à un assureur.

(7) Il n'en va peut-être pas de même en Egypte. La Compagnie d'assurances égyptienne Al-Chark (à laquelle d'ailleurs des capitaux français sont intéressés), a une succursale à Casablanca, et on m'y a affirmé que l'assurance-vie est pratiquée par les musulmans égyptiens.

seulement (8) ; un autre à Alger, me dit : « Je n'en signe pas un par an », et me cite le plus récent : l'assuré est un licencié en droit, un évolué par excellence, bien certainement. Un médecin fixé depuis 26 ans à Oran, n'a jamais eu a examiner un musulman pour un contrat de ce genre ; un assureur me dit en cette ville, qu'il en a quelques-uns : avocats, médecins, interprètes, dans sa clientèle. A Tlemcen, mon informateur en a assuré dix, en douze ans : des médecins et pharmaciens. A Tunis, il en va exactement de même, une des plus grandes firmes d'assurances, a, en ce moment, un seul assuré musulman, un médecin très évolué.

La vive répugnance éprouvée par les adeptes de l'Islam à l'égard de l'assurance-vie est, paraît-il, renforcée, à ce qu'il m'a été dit quelque part, par les termes mêmes du contrat : ils sont choqués de ce qu'elle est constituée « sur la tête » du croyant.

Peu de temps avant la guerre de 1939, une compagnie française d'assurances au Maroc avaient conçu l'idée de transformer ce contrat en une forme compréhensible pour les fidèles et susceptible de les intéresser, même au point de vue religieux : le père de famille s'assurerait en vue de constituer, au bout d'un certain nombre d'années, et au plus tard à son décès, un capital donné en vue de permettre aux siens d'accomplir le pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islâm. Mais la guerre n'a pas permis de donner suite à cette curieuse tentative.

A Tunis, après la guerre de 1914, une société fit imprimer des tracts en arabe, pour inciter les musulmans à contracter des assurances sur la vie, et contenant une fetwa d'un cheîkh de Constantinople à cet effet. Cet essai n'eut aucun résultat.

Une autre observaiton doit encore être faite : l'ensemble des assureurs européens sont loin de rechercher la clientèle indigène avec qui, le plus souvent, les rapports sont très difficiles : les indigènes sont très négligents en général, dans l'exécution de leurs obligations (9). Il faut sans cesse les relancer pour qu'ils payent les primes dues, les frais de l'assureur s'élèvent en conséquence et les bénéfices diminuent, alors que leur travail et leur peine augmentent.

Il ne faudrait pas se hâter de qualifier par trop durement la réserve de nos musulmans à l'égard de l'assurance, ni de mettre en cause l'Islam par trop injustement.

Tout d'abord, en effet, ce contrat est, de la part de l'assuré, un acte de prévoyance. Or, comme beaucoup de peuples encore peu évolués, les indigènes nord-africains sont peu prévoyants. La religion n'a rien à voir là-dedans.

(8) Et encore aucun de ces contrats n'a-t-il été exécuté jusqu'au bout.

(9) Ce n'est pas le cas partout : à Tlemcen, les assurés payent sans difficultés.

D'autre part, même dans les pays européens, la religion chrétienne a souvent entravé le progrès, lorsque ses tenants ont entendu interpréter strictement certains textes sacrés. On pourrait en donner des exemples, relatifs même à la religion protestante qui, généralement, a été tenue comme encourageant davantage le progrès et la civilisation modernes que la religion romaine (10).

G.-H. BOUSQUET.

(10) Lorsque, il y a environ un siècle, l'emploi des anesthésiques s'est répandu, beaucoup de protestants se sont opposés à leur usage à l'occasion des accouchements, car il est écrit : « Tu enfanteras dans la douleur ». D'autre part, l'assurance n'a pas toujours été considérée d'un bon œil, car certains ont estimé qu'il ne fallait pas tenter de détourner par là les décrets de Dieu. Il y en a une preuve littéraire célèbre dans la plus puissante des pièces d'Ibsen, *Gengangere* (« Les Revenants ») ; l'immeuble de la fondation Alving, qui est la proie des flammes, à la fin du second acte, n'a pas été assuré, et voici comment s'exprime à ce sujet, au premier acte, le Pasteur Manders : « En ce qui me concerne personnellement, je ne vois pas le plus petit obstacle à l'assurer contre n'importe quel risque, mais qu'en est-il donc, de l'état d'esprit, des gens des environs. Vous le connaissez mieux que moi ». Et pour ne pas susciter de commentaires malveillants, on renonce à l'assurance. Or, la scène se passe dans la deuxième moitié du XIXe siècle, en Norvège.

APPENDICE

Traduction de la circulaire adressée à la clientèle musulmane en faveur de l'assurance-vie (1)

Un grand savant musulman, le Cheik Mohammed Djaoind de Constantinople, a dit :

« L'assurance sur la vie est un acte de sagesse et de bon discernement dont ne sauraient se dispenser tous ceux qui ont le souci de la bonne et sage administration de leurs intérêts.

« Il est incontestable que l'ordre social rend de nos jours cette assurance obligatoire, indispensable.

« En examinant bien ce qu'est cette assurance sur la vie, l'homme sage reconnaît qu'elle constitue un acte obligatoire, parfaitement licite, que notre Loi civile et religieuse permet.

« Tout être humain, riche ou pauvre, a besoin de s'assurer sur la vie, car chaque force éprouve la nécessité de se consolider, de se préserver.

« La mort n'est-elle pas l'événement naturel qui doit tous nous atteindre. Tout homme doit donc se préparer à cet événement inévitable, et la simple économie ne saurait remplacer l'assurance sur la vie aux yeux de celui qui doit se préparer à l'événement de la mort. »

Ce sont de sages paroles.

Le contrat d'assurance sur la vie constitue un acte des plus importants pour la protection de la famille, pour la défense de ses intérêts. C'est, à n'en pas douter, le plus noble exemple d'ordre et d'économie familiale.

Les meilleurs arguments qui plaident en faveur de la théorie de l'illustre savant musulman, Mohammed Djaoind, sont ceux-ci :

Un grand nombre de musulmans éclairés appréciant depuis longtemps les bienfaits nombreux que l'assurance sur la vie est susceptible de procurer aux diverses classes de la société, n'ont pas hésité à devancer dans cette voie les autres peuples, en souscrivant d'importants contrats. Il n'est pas douteux que le nombre des assurés grandisse de plus en plus, et que l'assurance-vie s'étendra dans le monde musulman grâce aux progrès de l'instruction, grâce aussi à une meilleure et constante compréhension par les chefs de famille des devoirs qui leur incombent.

(1) C'est à juste titre que les auteurs de cette circulaire ont cité un auteur turc, donc hanéfite. En effet, quelques docteurs modernes de ce rite ont admis la licéité de ce contrat, dans le cas, où la Compagnie n'est pas musulmane et a son siège principal en territoire non musulman. Sur leurs curieux raisonnements, voir Nallino, dans l'*Oriente Moderno*, 1927, p. 446 et suiv.

La baraka, le mana et le dunamis de Jésus

Qui connaît l'Afrique du Nord, a entendu parler de la *baraka*. On sait que l'on désigne par là, une sorte d'effluve, une émanation bienfaisante qui rayonne des choses et des êtres sacrés. Les fidèles cherchent à capter cette influence bienfaisante, cette puissance mystérieuse qui guérit les maladies ou grâce auxquelles les vœux sont exaucés, etc... C'est là ce qui, à beaucoup de points de vue, constitue, aux yeux du croyant fruste, l'essentiel du culte des Saints, vivants ou morts. Le contact du tombeau du saint, ou de sa personne, permet, en particulier, de capter cette force.

Il est bien connu, d'autre part, que cette notion de baraka est une espèce d'un genre très répandu, elle correspond assez sensiblement, en effet, à la notion de *mana* que l'on retrouve dans les religions primitives. La notion de mana est celle d'une « puissance ». « Certains hommes, certains animaux, certains objets possèdent du mana, d'autres n'en ont pas ». Chez certains hommes, « la puissance se manifeste d'une façon constante. Ces médecins, ces chefs, ces prêtres, ces juges (à l'origine une seule personne revêt toutes ces dignités), deviennent réellement des dieux vivants,... ils détiennent la force vitale » (1).

Nous avons été assez frappé, en relisant, voici peu de temps, une *Harmonie des Evangiles*, de voir que ceux-ci attribuent à Jésus, une puissance (*dunamis*) qui s'apparente étroitement à la notion de mana et de baraka.

C'est surtout chez Luc (2), lui-même médecin, ne l'oublions pas, que nous trouvons un texte, qui expose de façon fort curieuse, la conception que l'on pouvait avoir, à l'époque, des guérisons miraculeuses. (Ch. VIII, v. 42 et s.) :

« La foule le pressait de tous côtés. Alors une femme qui avait une perte de sang depuis douze ans, et qui avait dépensé tout son bien en médecins, sans avoir pu être guérie par aucun, s'approcha de lui par derrière, et toucha le bord de son vêtement, et, à l'instant, sa perte de sang s'arrêta. Alors Jésus dit : « Qui est-ce qui m'a touché ? » Comme tous s'en défendaient, Pierre et ceux qui étaient avec lui répondirent : « Maître, la foule t'environne et te presse ! » Jésus reprit : « Quelqu'un m'a touché, *car j'ai senti qu'une force est sortie de moi.* La femme,... expliqua pourquoi elle l'avait touché et comment elle avait été immédiatement guérie. Jésus lui dit : « Ma fille, ta foi t'a sauvée. Va en paix ».

Sans vouloir prendre parti le moins du monde, sur la réalité de cet épisode, laquelle ne nous intéresse pas ici, demandons-nous quelle est la conception que l'auteur en avait. Tout esprit non prévenu, qui lit ce texte, comme un autre quelconque, en déduit que la guérison s'opère de façon à peu près automatique, comme si quelqu'un était guéri par des rayons médicaux et que le propriétaire de l'appareil employé dise : « Qui s'en est servi ? Le compteur marque une dépense d'énergie ». Luc nous dit nettement que la puissance, disons la baraka de Jésus, agit directement par le fait que le fidèle la capte (3). Telle est sa manière de voir.

Il semble qu'il y ait là un point embarrassant pour les théologiens, et qui ne cadre pas avec le tableau qu'ils nous tracent de Jésus.

Chose curieuse, les commentaires catholiques, tout au moins ceux que nous avons consultés, le passent sous silence ; on n'y trouve pas, en cette matière le « solventur objecta », dont l'apologétique est d'ordinaire si friande (4).

Par contre, il semble que les théologiens protestants, au moins ceux que nous avons aussi consultés, aient, eux, très bien vu qu'il y avaient là une difficulté, un peu choquante pour les fidèles. Mais ils n'ont absolument pas vu, pourquoi Luc s'exprime comme il le fait.

A ce sujet, la réflexion que voici de Calvin, mérite d'être rapportée (5) :

« Cela semble estrange que Christ ait espandu sa grâce, ne sachant à qui il faisait ce bien. Il n'y a pas moins de difficulté à ce qui est dit un peu après : « qu'il avait cogneu que quelque vertu était sortie de lui », voire comme s'il découlait quelque bien de luy, sinon selon la mesure du don gratuit, en tels temps que bon lui semble en distribuer. Certes, il n'y a point de doute

(1) N. Söderblom, *Manuel d'Histoire des Religions*, t. f., p. 23 et sq.

(2) Nous citons d'après la « Version Synodale », du pasteur Bertrand et consorts. Les synoptiques seules nous intéressent ici. L'Evangile de Jean est sur un plan très différent.

(3) Ce n'est pas tout à fait le cas chez Marc, et encore bien moins chez Mathieu. (V. ci-dessous).

(4) Le passage n'est pas commenté par Cornélius à Lapide (S. J.). *Commentaria in Scrip. sacr.* (Edit. Crampon, 1857, T. XVI, v. p. 136, où devrait figurer une explication). Il n'y a rien à tirer du *Commentarius in quat. S. Evang.* de J. Knabenbauer, III, 1896, aux p. 292, 293, ni dans Bardy et Tricot, *Le Christ*, 1932 (il est question de l'hémorhoïsse aux p. 434 et 883). Enfin, nous avons été amèrement désappointé de ne rien trouver chez un savant de l'envergure du R. P. M.-J. Lagrange, *Ev. selon Saint Luc*, 1921 (aux p. 255 et 183).

(5) *Commentaires* de Jehan Calvin *sur le N.I.* (I, p. 136, de l'édition de Toulouse, 1892).

qu'il n'ait, de son propre mouvement et certaine délibération, guarie cette femme. » C'est au contraire fort douteux, ou plus exactement, il est fort douteux que c'est ce que l'auteur pensait. Il me paraît même certain qu'il a dit expressément le contraire.

Chez d'autres commentateurs, on retrouve une même note embarrassée (6), alors qu'il n'y a pas de problème pour celui qui connaît les notions de baraka et de mana, car la dunamis de Jésus s'y apparente.

A la vérité, il y a bien chez les trois évangélistes une affirmation spécifiquement chrétienne, et, dans le récit le plus simple, celui de Mathieu, il n'y a même guère que cela : à savoir que c'est la foi qui opère la guérison. Chez Mathieu, la guérison n'a lieu qu'après le prononcé par Jésus des paroles qui soulignent cette affirmation doctrinale (7). Chez lui, nous trouvons donc des modes de penser et de concevoir les choses qui nous sont plus familiers : c'est un des innombrables cas de guérisons, objectivement indiscutables, de « faith-healing », que l'on rencontre dans les diverses religions, ou opérées par des personnages divers. Il s'agit là de phénomènes très mal expliqués, mais bien connus.

Par contre, Luc et Marc (ch. V, v. 30 et s.), ajoutent à cette affirmation de la foi chrétienne, une explication : il ne faut pas seulement avoir la foi, mais il faut qu'une « puissance » sorte de Jésus pour opérer la guérison du croyant. Luc (ch. VI, v. 19), revient une autre fois sur cette idée : « Toute la multitude cherchait à le toucher, parce qu'il sortait de lui une force qui les guérissait tous ».

Comment comprendre qu'à l'époque, ces deux auteurs aient donné une explication qui était, bien entendu, facilement acceptée ?

Une réponse fort curieuse m'a été fournie par le savant traducteur des Evangiles, le professeur Hubert Pernot, que j'avais consulté sur ces passages. Il m'écrit : « Le curieux, et c'est probablement ce qui t'a frappé, c'est que la force *sort* de Jésus. Je crois que cette idée répond à une réalité. Quand j'étais plus jeune, j'ai fait avec succès, beaucoup de transmission de pensée. Or, en

(6) P. ex. chez le Rev. Plummer, dans l'*International critical Commentary S. Luke* (Edimbourg, 1896), p. 235. « Il n'y a pas de raison de supposer que le miracle fut effectué sans la volonté de Jésus ». Il y en a au contraire beaucoup.

De même, dans le « court commentaire » (*Korte Verklaring*) en néerlandais de O. Leeuwen (2e éd., Kampen, 1935, p. 67) : « Représentation magique ? Effet mécanique ? Cela ne nous paraît pas ». Il me paraît que si, au contraire.

(7) Mathieu, ch. 9, v. 20 et s. Elle « s'approcha par derrière et toucha le bord de son vêtement. Car elle disait en elle-même : si je touche seulement son vêtement je serai guérie. Jésus se retourna, et la voyant, lui dit : « Prends courage, ma fille, ta foi t'a guérie », et à l'heure même, cette femme fut guérie ». Ici il n'est pas question d'une analogie avec une machine dont les rayons guérissent automatiquement.

touchant mon sujet, j'avais nettement la sensation qu'une force, un fluide si tu veux, sortait de moi et me fatiguait à la longue ». Sans doute, dans le cas précis de l'hémorhoïsse, qui nous occupe, l'explication n'est pas admissible, puisque la force sort, à l'insu de l'intéressé, de façon toute automatique, comme lorsqu'on appuie sur un levier ou un bouton. Mais il est fort possible que les faits dont parle M. Pernot ait poussé les gens à expliquer ces phénomènes par une force (8).

Mais une autre explication ne contredit pas la précédente et ne fait que la compléter : Marc et Luc ont, comme nous l'avons indiqué, repris la vieille croyance au mana, si répandue dans le monde entier et dont la baraka n'est qu'un cas particulier. En tous cas, l'idée de baraka nous permet de comprendre très facilement la mentalité des deux auteurs en question. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas d'une identité entre la dunamis de Jésus et la baraka : ainsi nous ne connaissons pas dans l'hagiologie musulmane de textes où le croyant capte subrepticement la baraka d'un sain vivant, alors que celui-ci s'en aperçoit pourtant parce que la tension de sa baraka, en quelque sorte, vient à baisser. S'il en existait, nous serions bien reconnaissant au lecteur de nous les signaler (9).

Quoi qu'il en soit, il y a pour tout ceci une conclusion certaine. J.-G. Frazer nous a laissé un remarquable travail sur *Le Folklore dans l'Ancien Testament*, qui, mieux que tant de commentaires dus à des théologiens, nous a permis de comprendre bien des passages de ce Livre Sacré en l'éclairant au moyen de faits analogues que l'on remarque chez toutes sortes de peuples, aux époques les plus diverses.

Il n'est pas certain qu'une telle tentative, en ce qui concerne le Nouveau Testament, serait aussi riche en résultats, mais nous pensons que le folklore, et l'histoire comparée des religions per-

(8) L'explication que me donnait le Professeur H. Pernot (hélas, décédé récemment), doit être rapprochée de ce que nous dit Joseph Smith junior, le Prophète des Mormons. Celui-ci affirme que lorsqu'il imposait les mains, distribuait des bénédictions, il en ressentait une grande fatigue. (Voir le passage de son Autobiographie, reproduit, p. 100, dans les extraits, traduits en langue néerlandaise, qui en ont été publiés sous le titre, *Leeringen*).

(9) Le Maître Louis Massignon veut bien m'écrire ce qui suit : « Je vois que vous avez été frappé, comme moi, du fameux passage évangélique (*Marc*, V, 30), sur la « Baraka » soutirée par contact au Christ. Oui, c'est une donnée courante en hagiographie musulmane : un de mes amis, musulman de Tunis, m'a montré un petit café où se réunissent les « Abdal » ; il est dangereux de les frôler au passage, car ils vous soutireraient un peu de ce que vous avez en vous de « Baraka ». Un médecin turc m'a raconté la même chose à propos d'un savetier thaumaturge de Scutari. Il est vrai que dans ce cas, c'est le supérieur en sainteté qui soustrait de la grâce à son inférieur, par une espèce de jalousie, qui est le contraire de la générosité du guérisseur ».

mettent parfois autant et mieux, que les commentaires des théologiens, de nous représenter les idées de ceux qui rédigèrent les Evangiles et donc de comprendre ce que, réellement, ils pensaient et voulaient nous dire.

G.-H. BOUSQUET.

Le Horm de Moulay Idriss (Fès)

Le droit d'asile au Maroc existe au profit de certains sanctuaires de saints et de zaouïas, dont l'enceinte sacrée ou « horm » (1), constitue un lieu de refuge. Parmi les plus connus est celui de Moulay Idriss, où, en raison de sa renommée universelle, de tous les points du Maroc, viennent se réfugier des individus de toutes classes pour les motifs les plus variés : meurtriers, voleurs, chefs indigènes destitués, fonctionnaires prévaricateurs, débiteurs insolvables, etc., et aujourd'hui trafiquants de kif et déserteurs.

Moulay Idriss, descendant du Prophète, fonde la ville de Fès et y meurt en 823. Il est enterré, selon les uns au Zehroun et, selon les autres, dans la mosquée Jamâ Ech-Chorfa qu'il a édifiée à Fès.

Mais ce n'est qu'aux XIVe-XVe siècles, sous les Mérinides, que s'épanouit le souvenir du fondateur de Fès. La ville, en effet, est devenue à cette époque la capitale occidentale de la science islamique. En 1438, la découverte du corps de Moulay Idriss met un terme à toutes les discussions relatives à son lieu d'inhumation. Cet année-là, en effet, le mur Est de la mosquée des Chorfas ayant eu besoin de réparations, les fouilles pour mettre les fondations à nu font découvrir, parmi d'autres tombes, l'existence d'un corps miraculeusement conservé (2) : celui-ci est immédiatement reconnu comme étant celui de l'Imam Idriss II. De notables personnages, un chérif idrisside et un ministre présents à la découverte, sur les conseils du savant mufti El Abdoussi, font exhausser la tombe du Saint afin de la soustraire au piétinement des gens.

En 1720, le sultan Moulay Ismaël fait reconstruire entièrement le sanctuaire. La tradition rapporte qu'à cette occasion, le souverain fit exhumer à nouveau le corps du Saint pour s'assurer personnellement de son authenticité : il le trouva dans le même

(1) Le mot « Horm » (حرم) est la prononciation fassie du classique haram, lequel vient de la racine H R M qui exprime l'idée de tabou, interdit, sacré. A cette même racine appartiennent le substantif harim (حريم) « chose prohibée, interdite », dont nous avons fait *harem* (gynécée), et le nom du mois *Moharrem*, qui était un des mois sacrés.

(2) La croyance que Dieu a interdit à la terre de dévorer les corps des prophètes est relatée par Iyad (Chifa, II, p. 70) : « Ne croyez pas que ceux qui sont morts pour la Cause de Dieu soient morts, non, ils sont vivants » (Qoran, III, v. 163). Ce privilège a été étendu aux corps des martyrs et des Saints.

état de miraculeuse conservation, et on ajoute que le monarque appuya son pouce sur la joue du Saint qui se colora sous l'effet de la pression.

⁂

Le Horm se dresse en plein cœur de la cité, c'est-à-dire aux côtés de ses deux centres d'attraction : la Qissaria et l'Université Qaraouiyne ; il est délimité par des rondins de bois (مهرض) (ma'rad) placés à l'orée de chacune des ruelles donnant accès au sanctuaire.

Les réfugiés (*mzaoug*, pl. *mzaougin*, du verbe berbère *zaɔug*, supplier), peuvent aller et venir en toute sécurité dans les ruelles dépendant du horm. Parents et amis viennent les voir et leur apportent nourriture, subsides et effets. Certains sans parents, vivent de mendicité, d'autres exercent de petits métiers (tricotage, tissage de cordes en doum, etc.). On cite le cas d'un réfugié qui y pratiqua pendant plusieurs années le métier de coiffeur ; un autre, marié y vivait avec sa femme qui subvenait par son travail, exercé à l'extérieur du horm, aux besoins du ménage.

Le séjour dans le horm est, en général, de courte durée : le temps nécessaire pour envoyer des médiateurs auprès des autorités ou engager des négociations. On cite cependant le cas d'individus qui, poursuivis pour des faits graves, y sont restés plusieurs années. Il convient de signaler que les gardiens du sanctuaire, sans se départir de la neutralité à laquelle ils sont tenus, conseillent parfois aux réfugiés de se rendre.

⁂

Une coutume qui n'existe, croyons-nous, qu'au Sanctuaire de Moulay Idriss, mérite d'être signalée en raison de son intérêt à la fois religieux et judiciaire.

Afin de permettre aux réfugiés de répondre sans crainte aux convocations du Maghzen, ou de parachever de vive voix des négociations entamées par émissaires, la pratique a imaginé un moyen de continuer au Mzaoug, hors du sanctuaire, l'inviolabilité dont il bénéficie.

Pour ce faire, le réfugié quitte le horm muni d'une planchette sacrée (louha) qu'il porte sous ses vêtements et est accompagné du moqaddem ou d'un serviteur du sanctuaire, lequel, lorsqu'il y a plusieurs délinquants, porte lui-même la louha.

Rien ne peut obliger le réfugié à quitter le horm contre sa volonté, même muni de la planchette. Il faut qu'il s'y prête de bon gré. Le moqaddem a le devoir d'insister auprès des récalcitrants pour qu'ils déférent aux convocations du Maghzen ; il ne peut, de son côté, refuser d'accompagner ces derniers (moyennant parfois une petite rétribution).

Les réfugiés acceptent presque toujours de sortir ainsi du horm, car ils savent, étant sous la protection de la planchette, qu'ils n'ont rien à craindre, aussi bien dans la rue qu'auprès des autorités devant lesquelles ils comparaissent. S'ils viennent toutefois à se séparer de la « louha » ou à perdre le moqaddem porteur de la planchette, ils seraient, s'ils étaient arrêtés, réputés de bonne prise.

Pratiquement, la planchette joue surtout un rôle important en matière judiciaire : elle permet, pour les besoins et de l'instruction et de la poursuite, de faire comparaître au prétoire du cadi, devant le tribunal du pacha, et, de nos jours, devant les Tribunaux Français, les délinquants réfugiés dans le horm.

Si l'inculpé accepte de venir à l'audience — le cas s'est déjà produit — la question se pose de savoir si le jugement rendu à son encontre est contradictoire ou par défaut.

Le Tribunal de Paix de Fès (Jugement du 25 août 1944, décision non publiée) admet la solution suivante : le jugement est réputé contradictoire, mais son exécution est suspendue, le condamné ne peut être mis en état d'arrestation pour purger sa peine tant qu'il est protégé par le droit d'asile attaché au sanctuaire, mais s'il vient à quitter le refuge et qu'on l'arrête, le condamné subira la peine qui lui a été infligée.

Le Tribunal du Pacha de Fès, dans une affaire récente, a admis une autre solution : le délinquant venu à l'audience muni de la planchette a été considéré comme jugé par défaut. Cependant, le jugement lui a été signifié en personne au greffe de cette juridiction, afin de lui faire courir les délais d'opposition. Il est à craindre, en effet, que le condamné ne s'enfuit du horm et qu'il ne soit plus possible de le retrouver pour lui notifier la décision rendue. Les nécessités pratiques semblent, en l'occurrence, l'emporter sur la logique juridique.

Il existe deux planchettes, l'une dans la famille des Idrissides, l'autre entre les mains du moqaddem Si Hassan El Rami. Jusqu'à ces dernières années, la planchette était déposée au Sanctuaire, mais des abus ayant été commis — des réfugiés l'empruntaient pour vaquer tranquillement à leurs occupations personnelles — le moqaddem a décidé de la conserver chez lui : elle est depuis utilisée sous son contrôle. On parle néanmoins de fausses planchettes sur lesquelles on n'a pas pu recueillir de renseignements.

Les deux planchettes « officielles » sont en bois, de la taille des louha coraniques, elles sont bordées de plaques de cuivre rouge et bariolées de couleurs vives. On y distingue des vestiges d'écriture indéchiffrable, ce serait-, dit-on, quelques vers d'une poésie en « mim » à l'éloge du Saint.

Le privilège dont jouit la planchette constitue, si l'on peut dire, une sorte d'exterritorialité du sanctuaire. La personne munie

de celle-ci continue, hors du horm, à être sous la protection du Saint, grâce à la « baraka » dont la louha est imprégnée (3).

Le privilège d'exterritorialité conféré à ces objets sacrés, présente des analogies avec l'institution du « mezrag » berbère : celui qui accorde sa protection à un voyageur traversant la tribu, lui confie un objet facilement reconnaissable et auquel on attribue la qualité de sauf-conduit.

A. ACQUAVIVA,
Docteur en Droit,
Juge d'Instruction à Fès.

Sous-Lieutenant LAPANNE-JOINVILLE,
Interprète en Chef,
au Tribunal de Première Instance, Fès.

(3) Tout objet d'un sanctuaire participe a sa sainteté et possède de lui un peu de « Baraka » : de là le culte des reliques. (Gaudefroy Demombynes, *Pèlerinage à la Mekke*, p. 6. Doutté, *Magie et Religion*, p. 440).

COMPTES RENDUS

G.-H. BOUSQUET. — *L'Islam magrébin. Introduction à l'étude générale de l'Islam*, 2e édition, La Maison des Livres, Alger, in-16, s. d. [1946], 205 p.

La première édition de ce petit livre n'avait pas beaucoup attiré l'attention de la critique : c'était aux jours anxieux de 1942, les préoccupations de tous ordres étaient nombreuses. Le public, pourtant, a fait un succès à l'ouvrage, puisque voilà M. Bousquet amené à en donner une seconde édition.

Le public a eu raison, car ce travail est plein de mérites. Il a d'abord celui d'exister. Jusqu'à lui, nous ne disposions que d'introductions à l'Islam en général, comme *Les Institutions musulmanes* de Gaudefroy-Demombynes, ou *L'Islam* de Massé. La valeur de ces ouvrages est grande, mais traitant de l'Islam tout entier, ils font une bien petite place à l'Afrique du Nord. M. Bousquet, au contraire, examine l'Islam universel à travers l'Islam magrébin ; l'une de ses préoccupations essentielles est de situer sans cesse les croyances et les coutumes d'ici par rapport à la Loi musulmane et à la forme qu'elle a pu prendre ailleurs. Son point de vue est donc original et très utile pour ceux qui ont besoin d'apprendre à connaître le Maghreb.

En outre, ce livre est vivant. Bien qu'il fasse preuve d'une objectivité scientifique, à laquelle tout le monde rendra hommage, et d'une érudition extrêmement étendue, M. Bousquet est sans cesse présent, avec ses goûts, ses idées, ses réactions personnelles. Il ne fait pas penser au docte qui parle du haut de sa chaire, mais bien plutôt au causeur qui, tout en sachant parfaitement de quoi il parle, fait sa part à la spontanéité et à la souplesse de la conversation.

Enfin, ce manuel est commode ; une carte lui est jointe ; divers index et glossaires permettent d'y trouver rapidement ce qu'on y cherche, ou donnent au non initié une première notion succincte de bien des choses. Une bibliographie critique guidera très utilement le lecteur novice : elle a le grand mérite d'indiquer les ouvrages de base, non pas seulement en français, mais dans diverses langues européennes (1).

(1) Cette liste de livres est déjà relativement ancienne : il paraît donc utile de la compléter, dans l'esprit où elle a été faite, en signalant au lecteur la publication chez Flammarion, en 1946, d'une 3e édition de l'ouvrage de Gaudefroy Demombynes, sur les *Institutions*

Le contenu du livre est réparti sous les rubriques suivantes : l'Islam dans le monde et son fondateur ; l'extension politique et religieuse de l'Islam ; aperçu sur l'histoire politique et religieuse du Maghreb ; l'influence ethnique et linguistique de l'Islam au Maghreb ; le dogme et les hérésies ; la loi musulmane, sa formation, sa nature ; le rituel orthodoxe et la morale ; l'Islam mystique et le culte des saints ; les survivances préislamiques ; les problèmes du droit musulman ; enfin, un chapitre de conclusions.

Dans quelques-uns de ces chapitres, comme le premier et le second, par exemple, le Maghreb est forcément absent ou relegué à l'arrière plan. Mais, dès que le sujet le permet, l'auteur prend l'Afrique du Nord pour centre de son exposé, quitte à élargir son champ d'observation et à situer le point de vue maghrébin dans l'ensemble des concepts musulmans.

M. Bousquet est à la fois juriste et sociologue ; cette conjonction s'est avérée particulièrement heureuse pour la rédaction du livre dont nous parlons. Le juriste, qui s'est dès longtemps familiarisé avec le droit musulman, excelle à exposer clairement des théories subtiles. Mais aussitôt le sociologue vient à la rescousse et nous renseigne sur le traitement que subissent ces théories dans la réalité des faits car, au Maghreb comme partout, la doctrine et la pratique ne coïncident pas toujours bien exactement.

Etant donné le dessein de l'ouvrage, nous n'avons pas relevé de lacune dans les divers sujets traités et guère d'erreurs ; quand il s'en glisse parfois une, elle est du genre de celle-ci : selon M. Bousquet, le Sultan du Maroc est « *désigné* par une assemblée d'oulamâ ». En réalité, ces savants lui donnent l'investiture, mais dans la plupart des cas, il a été désigné par son père, ou par un groupe de courtisans, ou il s'est imposé lui-même. On voit que le rôle du conseil des 'oulamâ est moins grand que ne semble l'indiquer M. Bousquet. Mais on conviendra qu'il s'agit d'une nuance secondaire, dont on ne saurait faire grief à l'auteur.

---

musulmanes ; c'est à cette édition, mise au point, qu'il faudra se reporter de préférence. D'autre part, l'Institut d'Etudes de l'Orient Contemporain (20, avenue Emile-Deschanel, Paris, VIe), a commencé la publication d'une chronologie de l'Orient musulman, où l'on trouvera de très utiles documents réunis avec les meilleures garanties d'authenticité. A déjà paru la chronologie des années 1944 (1 cahier), et 1945 (2 cahiers) ; celle de l'année 1946, qui est en cours de publication, comprendra 4 cahiers. Signalons encore la parution d'une *Brève histoire de la littérature arabe* de Fr. J.-M. Abdeljalil (Paris, Maisonneuve, 1943), et d'un important ouvrage historique de M. G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen-Age* (Paris, Editions Montaigne, 1946).

Deux omissions seulement, à notre connaissance, dans la bibliographie de M. Bousquet : *L'initiation au Maroc*, rédigée par un groupe de professeurs de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et rééditée en 1945, par les Editions d'Art et d'Histoire, et *Le Maroc*, de Jean Célerier (Coll. A. Colin). Ces deux ouvrages sont à mettre en parallèle avec *La Tunisie* de J. Despois que M. Bousquet signale à juste titre.

En ce qui concerne les conclusions, nous ne nous arrêterons pas aux réflexions que présente M. Bousquet sur le passé de l'Islam, malgré tout leur intérêt. Nous nous limiterons à ce qu'il dit du présent et de l'avenir, en louant d'abord la prudence dont il fait preuve lorsqu'il s'exprime en ces termes : « En matière sociale, le savant risque à chaque instant, s'il fait des prévisions à trop longue échéance, de se voir infliger des démentis mérités, pour avoir trop présumé de la science, et surtout de lui-même ».

Notre auteur laisse délibérément de côté les problèmes politiques, parce qu'ils n'entrent pas dans son sujet et parce qu'au surplus ils ne traduisent qu'un aspect très contingent des choses. La véritable question, à son avis, n'est pas celle des nationalismes musulmans, quelque forme qu'ils revêtent ; mais bien celle de l'adaptation de la vie, et par conséquent de la religion musulmane à la civilisation moderne. Du point de vue économique et social, l'évolution est amorcée à peu près partout dans le monde musulman ; du point de vue dogmatique, presque rien n'est encore fait, mais il ne paraît pas qu'il y ait impossibilité foncière, et d'ailleurs, certains intellectuels musulmans de l'Inde ont déjà médité sur ces problèmes primordiaux. L'exemple du christianisme et du judaïsme n'est-il pas là pour montrer qu'il n'y a pas incompatibilité entre le modernisme et les religions du Livre ?

Parlant de l'Afrique du Nord, M. Bousquet souligne avec beaucoup de raison que les heurts qui peuvent se produirent ici ou là ne sont pas d'ordre religieux, mais bien plutôt d'ordre social, économique et politique, et il ajoute que, tout compte fait, « on a de la sympathie les uns pour les autres ». Il faudrait, ajoutons-nous, que cette sympathie engendre la confiance, car l'une ne va pas toujours avec l'autre, et cependant la confiance est aussi indispensable que la sympathie.

Cela aidant, notre auteur pense possible la constitution d'une vaste communauté réunie autour de la France et où les divers groupes musulmans conserveraient toute leur personnalité. C'est bien à cela que tend, semble-t-il, l'Union Française qui, en dépit des textes constitutionnels, reste une entité trop vague encore mais pleine de promesse. Nous voilà ramenés au seuil de la politique ; arrêtons-nous : ce serait trahir les intentions de M. Bousquet que d'aller plus loin.

Il nous paraît certain que, sous sa forme nouvelle, ce petit livre connaîtra le même succès que précédemment. Il est destiné aux néophytes, mais on souhaite le voir entre les mains de nombreux Français et de nombreux Musulmans d'Afrique du Nord, car, sur le plan élevé qui est le sien, il doit constituer un excellent instrument de compréhension mutuelle.

R. LE TOURNEAU.

Ibn Abi Zayd Al Qayrawânî, *La Risâla*, texte avec traduction, L. Bercher, 1 vol. in 16, 371 p., Alger, Carbonel, 1946.

Dans l'excellente bibliothèque française du professeur Pérès, M. L. Bercher vient, après Fagnan, de publier une traduction du vieux petit catéchisme juridique d'El Qayrawânî. L'ouvrage de Fagnan est depuis longtemps épuisé, et des difficultés matérielles s'opposaient à sa réimpression.

Pour parler des choses secondaires, la notice préliminaire et les Index sont meilleurs dans la nouvelle traduction.

Le caractère de la Bibliothèque arabe-française ne permettait pas d'y faire figurer une annotation aussi abondante que chez Fagnan, c'est dire que cette dernière restera très utile. Mais il faut féliciter M. Bercher de son choix judicieux pris dans les commentateurs. Il nous donne parfois, et très heureusement, du nouveau (par ex. l'excellente note 12 sur la *niya*, ou la note 19 sur le *ferdj*) qu'on ne trouvait pas chez Fagnan. (Par contre, pour le *mouh'çan*, la note 126 est moins bonne que celle de Fagnan, 2, p. 192, lequel d'ailleurs, a le tort de parler de « majorité » au lieu de « puberté »).

En ce qui concerne la traduction elle-même, on ne voudra voir dans mes rapides observations que les réflexions d'une autruche contemplant le vol de deux aigles.

En général, le texte de Bercher vaut bien celui de Fagnan et le dépasse souvent, mais pas toujours. Voici au hasard, quelques-unes de nos remarques, pour établir seulement que nous avons pris plaisir à faire cette comparaison.

P. 9, dernière ligne : Il n'est plus permis de parler de Van den Berg comme juriste, depuis le compte rendu écrasant qu'en fit Snouck-Hurgronje, il y a 60 ans et plus, dans le *Gids*, en 150 (!) pages, et reproduit (*Verspreide Geschriften*, t. II, p. 59 et s.) ; je ne suis pas flatté d'être cité dans la même phrase que lui.

P. 23. L'*oumma* de l'Islam, pourquoi pas « communauté » plutôt que « nation » (Bercher), et « peuple » (Fagnan) ?

P. 163. Sur l'*amân* ; il faut encore féliciter M. Bercher d'avoir conservé le terme technique. Je crois que c'est une très bonne chose dans une traduction de textes de ce genre.

P. 199. Je n'aime pas : « entrée dans la demeure du mari », pour *dok hoûl* ; c'est la consommation du mariage, tout simplement. La traduction de M. Bercher est plutôt une paraphrase pour pensionnat de demoiselles, qu'il abandonne d'ailleurs à juste titre quelques lignes plus bas.

P. 307. Le « caractère sacré des parties honteuses » est une intéressante et juste paraphrase sociologique qui aurait d'ailleurs besoin d'un commentaire ; ce n'est pas une traduction.

Mais notre principale critique portera sur le contre-sens commis par l'auteur à propos du fameux *tounsabou ilaîhi* (p. 272).

Je dis « fameux », parce que ce point a été longuement discuté dans la *Revue Algérienne* (1935-36), par les professeurs Brunschwig et Roussier, qui sont finalement tombés d'accord sur ce que Fagnan n'avait pas commis de contre-sens (1). J'avais même demandé à feu Snouck-Hurgronje une *fetwa* sur cette question, à l'époque (*Rev. Alg.*, 1936).

Une dernière remarque pour finir : cet ouvrage rendra les plus utiles services et sera, comme ses prédécesseurs dans la collection, rapidement épuisé. Etant donné pourtant l'immensité de la tâche à accomplir en matière de traductions arabes, le caractère hautement scientifique de la collection, et surtout l'étendue des connaissances de M. Bercher, on peut se demander si cette réédition et cette nouvelle traduction étaient bien dignes de retenir l'attention d'un si grand connaisseur de la langue arabe, et si son rare talent de germaniste et d'arabisant n'aurait pas pu s'exercer de façon encore plus profitable pour nous.

G.-H. BOUSQUET.

H. FLEISCH. — *Les verbes à allongement vocalique interne en sémitique*. Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, XLIII, Paris (Institut d'Ethnologie), 1944, xxx + 532 p.

La notion de « morphologie » est à préciser. L'étude des « formes » n'a de sens que si elle est étroitement liée à celle des « emplois ». Une différence de forme n'a sa place dans la grammaire que si elle correspond à une différence de *fonction grammaticale*. Si cette correspondance n'existe pas, il y a lieu d'examiner si la différence en question joue un *rôle lexical* en distinguant des mots ou si même les deux formes ne sont pas simplement des *variantes* l'une de l'autre, sans fonction nette. De plus, la distinction courante entre « morphologie » et « syntaxe » paraît mal fondée : on a seulement devant soi des *syntagmes* (pour parler comme DE SAUSSURE), plus ou moins complexes ; il convient d'étudier leurs différences de forme et les emplois grammaticaux que trouvent ces différences.

L'excellente étude que vient de publier le Rév. Père Fleisch, professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, sur les verbes sémitiques qui présentent une voyelle longue ou une diphtongue entre la première et la seconde consonne radicale, illustre admirablement ces thèses de linguistique générale. Les verbes de ce type existent dans toutes les langues sémitiques, sauf en accadien. Mais en cananéen (notamment en hébreu), et en araméen, les rares

(1) Cela ressort du Commentaire de Chernoûbî, au surplus, et la note de Fagnan aurait dû attirer l'attention de M. Bercher.

exemples de ces verbes se présentent en gros comme des *variantes* de la forme intensive ou dénominative à gémination de la seconde consonne radicale. C'est seulement en arabe, en sudarabique et dans les différentes langues éthiopiennes, que ce schème verbal à voyelle longue ou à diphtongue après la première consonne radicale, s'opposant au schème simple à voyelle brève ou sans voyelle après cette radicale, et au schème caractérisé par une gémination de la seconde consonne radicale, reçoit une fonction grammaticale déterminée. Le Père Fleisch analyse avec une grande précision cette fonction grammaticale telle qu'elle apparaît en arabe : se reportant aux grammairiens arabes, et se livrant à un dépouillement minutieux de textes assez longs, il aboutit à définir la fonction grammaticale du type *qātala* d'une façon assez différente de ce qu'on trouve habituellement dans les grammaires européennes: pour lui ces verbes de forme *qātala* marquent la *participation* de l'objet grammatical à l'action qu'exerce le sujet grammatical, soit qu'il y ait simple *coopération*, soit qu'il y ait *action en retour* de l'objet sur le sujet ; la nuance d'*effort* sur laquelle les grammairiens européens ont insisté (d'où le nom de *conatif* donné à cette forme verbale), est nettement secondaire et accessoire. A côté de ce premier emploi, il en existe un second : l'action du sujet atteint l'objet d'une manière efficace, qui l'affecte ; *qātala* a donc dans ce cas, par rapport à la forme simple active *qatala* une nuance intensive, et par rapport aux formes simples *qatila* (déponente), et *qatula* (qualificative), un sens transitif ; si l'on ajoute à cela l'utilisation de *qāl ta* pour former des verbes dénominatifs, on en déduira que dans ce second emploi la forme *qātala* n'est qu'une *variante* de la forme *qattala* à gémination de la seconde consonne radicale. Quant à la forme *taqātala*, réfléchi de *qātala*, elle souligne naturellement l'action en retour sur le sujet, d'où l'idée de *réciprocité*. Tout cela se retrouve dans les dialectes arabes, et, fait plus important, dans les langues éthiopiennes : c'est donc, comme le note très bien le Père Fleisch, une innovation commune des langues sémitiques méridionales, à savoir l'arabe et le sudarabique éthiopien et péninsulaire ; c'est par conséquent la preuve que ces langues ont formé à un moment donné, à l'intérieur du sémitique, un groupe dialectal.

Il convient de revenir sur la fonction grammaticale essentielle et autonome que le Père Fleisch a dégagé pour la forme *qātala* : la participation de l'objet à l'action qu'exerce le sujet, avec ou sans contre-coup sur celui-ci. G. Guillaume dans son article, « *Existe-t-il un déponent en français ?* » (Le Français Moderne, 1943, pp. 9-30), a bien mis en lumière la notion grammaticale de la *voix autre que l'active* : toutes les fois que le sujet remplit vis-à-vis du verbe un rôle autre que celui pur et simple d'*agent*, on a affaire à une voix *autre que l'active*, par exemple à une *voix moyenne*. La plupart des formes verbales qu'on appelle en sémitique des « formes dérivées » sans définir leur fonction grammaticale sont en réalité des *voix autres que l'active*, même si elles ont un complément d'objet direct, le sujet y jouant un rôle autre que celui pur et simple d'agent. Pour s'en tenir à l'arabe, c'est le cas de la forme *qatila* (voix *déponente* ou *moyenne*), de la forme *qatula* (voix *qualificative*), de la forme *qutila* (voix *passive*), de la forme *qātala* (voix *participative*, le sujet ne faisant pas seul l'action), de la forme *qatala* (voix *causative*, le sujet faisant faire l'action), des différentes formes en *t-*, en *n-*, en *st-* (voix *réfléchies, moyennes* ou *passives*). Seule est à part la forme *qattala* qui est surtout une *variante* de la voix active. Le livre du Père Fleish contribue à souligner cette notion grammaticale de *voix autre que l'active*.

On aurait peut-être souhaité qu'il y eût toujours dans ce livre une séparation plus nette entre les discussions sur la forme et celles qui portent sur la fonction ou entre le point de vue descriptif et l'interprétation historique et comparative. Mais il n'en demeure pas moins qu'il est un des meilleurs ouvrages parus depuis longtemps sur un point de la grammaire du sémitique.

Jean CANTINEAU.

MISSION SCIENTIFIQUE DU FEZZAN (1944-1945). Tome III. *Géographie humaine*, par J. DESPOIS, publié par l'Institut de Recherches Sahariennes de l'Université d'Alger (1946). Paris, P. Lechevalier, 8°, 268 pages, 34 photogr., 32 cartes et fig. (1).

La connaissance que l'application des méthodes de la géographie humaine au Fezzan donne de cette contrée est particulièrement complète, car, comme le remarque l'auteur, que ses belles études antérieures sur la Tunisie et la Tripolitaine qualifiaient spécialement, le nom de ce pays « définit beaucoup plus un groupe d'habitants qu'une région naturelle », « c'est une région plus humaine que physique ». La diversité, aussi bien, des cinq parties qui la subdivisent (Gatroun (2) au Sud ; Cherguiya, Hofra, Mourzouk(3), Ouadi Etba ; Ouadi Adjal, Sebha et El Bouanis (4) ;

(1) Ont déjà paru : Tome I : *Anthropologie et Ethnologie*, par le Dr M. E. Leblanc ; Tome II : *Hydrologie de la cuvette fezzanaise*, par P. Bellair ; Tome IV : *Biologie végétale*, par Ch. Killian ; le tome V *Zoologie*, par F. Bernard et P. de Peyerimhoff est sous presse.

(2) L'expression Ouadi Hekma en usage chez les auteurs italiens est inconnue des habitants.

(3) Contrairement à ce qu'ont écrit les auteurs précédents, Mourzouk est une petite région distincte de la Hofra.

(4) Le nom d'El-Bouanis employé couramment par les indigènes et qui désigne trois villages au N.-E. de Sebha, ne se trouve chez aucun auteur précédent. Sebha est pareillement le nom d'un groupe de trois villages. C'est à tort que Scarin traite avec l'Ouadi Adjal de cette région à part.

Chati au Nord), dépend plus étroitement de conditions humaines que de conditions physiques ». En ce coin de désert où le déterminisme du milieu géographique semblerait devoir régir les sociétés humaines indissolublement liées à l'eau du sous-sol, l'initiative des habitants sédentaires de ces oasis cernées par le nomades de trois groupes (arabophones au Nord, touareg à l'Ouest, tebous au Sud) joue en effet un rôle prédominant.

Si, comme ailleurs au Sahara, la vie est au Fezzan un don de l'eau, cette eau est en quelque sorte l'œuvre de l'homme qui « fait » les puits et les sources. Nulle part ailleurs dans ce désert, la nappe phréatique n'est plus près de la surface du sol; encore a-t-il fallu la faire surgir à coups de pic.

Précisant les travaux de Fantoli et de Desio, et, après avoir observé en passant que les pluies ne tombent pas en mai, amenées par une pointe de la mousson du Golfe de Guinée, mais de janvier à février; comme en Afrique du Nord, M. Despois établit que la conservation de l'eau dans le sol n'est que rarement le fait des dunes, mais essentiellement celui des grès continentaux. Il y a lieu de distinguer avec lui trois modes de gisement des eaux souterraines : d'abord, la nappe phréatique nourrie par les précipitations, par le retour au sol des eaux d'irrigation et par la remontée dans les fissures des grès de l'eau sous-jacente, sans que celle-ci ait la force de pousser jusqu'au jour. Puis, la nappe de cette eau sous-jacente, plus ou moins captive, qui reparaît par pression dans les sources ; cette nappe ne paraît exister que dans le Nord. Enfin, les nappes profondes dont l'existence probable mériterait d'être vérifiée.

Les richesses hydrauliques ne sont utilisées que sur un quart environ de la surface des dépressions fezzanaises ; maintes ruines et palmeraies à l'abandon en sont une preuve partielle. Elles sont, de plus, mal utilisées, jadis les Fezzanais savaient construire des *foggara,* comme les gens du Gourara par exemple, mais ces aqueducs souterrains d'un grand rendement qui vont chercher l'eau dans les strates de grès sous-jacents des hamada, n'ont pas résisté aux invasions arabes du XIe siècle, soudanaises du XIIIe, berbères du XVe. Scarin a relevé les traces de 150 foggara dans l'Adjal, M. Despois en a identifié 80 autres dans la Hofra et la Cherguiya notamment. Il a surtout noté qu'elles étaient associées à des forteresses analogues aux kasbah du Sahara central et du Sud marocain. Ces « gasr » carrés et robustes diffèrent des gasr ou gousbah postérieurs faits avec moins de soin et d'épaisseur. Gasr et foggara témoignent d'un passé où les Fezzanais disposaient de techniques supérieures et savaient défendre des cultures plus étendues que celles d'aujourd'hui contre leurs agresseurs chroniques. Aujourd'hui ils en sont réduits à leurs puits à outre d'un faible rendement et à leurs puits à balancier, d'un rendement plus maigre encore, sans avoir adopté, comme les gens du Sud-tunisien, la

noria orientale, sans doute trop chère et trop lourde pour être déplacée, comme l'exigeraient les lois de la rotation des cultures en ce pays sans engrais. Si bien que l'irrigation repose sur les misérables *jebbad* qui remontent à la force du bras « trop peu d'eau, avec trop de peine ».

Les palmeraies ne profitent en général pas de ce travail ; elles se bornent à pomper l'eau de la nappe phréatique peu lointaine avec leurs racines, car, contrairement à ce qui se passe ailleurs au Sahara, les palmeraies discontinues du Fezzan sont dissociées des jardins à céréales seuls irrigués. Personne n'avait insisté encore sur ce fait. La fécondation des régimes est le seul soin que les indigènes donnent aux palmeraies proches de leurs habitations actuelles, et ils se contentent de cueillir un surplus de dattes dans les palmeraies à l'abandon qui survivent à certains villages disparus. Pourtant ce fruit constitue la plus grande part de leur nourriture et quelquefois la seule.

Une autre question, renouvelée par M. Despois est celle de l'habitat. D'un bout à l'autre du Fezzan, la variété est grande des habitations. Sans parler de celles des nomades (tentes de poils des Arabes, ou de peaux des Touareg, ni des « bouchi » tebou faits de nattes de palme jetées sur une armature oblongue de branchages), les sédentaires vivent soit dans des maisons à cour, avec ou sans étage ou à grenier, soit dans des huttes de palmes (« zeriba » demeure permanente des pauvres ou « tabernacle » estival des gens du Chati, « égueuf » rond des touareg sédentaires). Mais dans un pays où tous vivent essentiellement de la terre « c'est beaucoup plus l'aspect de la maison que sa fonction qui change ». Cette variété n'est pas due à des genres de vie différents ou à des données régionales, mais à la nature des matériaux et surtout au plus ou moins grand degré d'aisance des habitants (5).

Les 80 villages et hameaux du Fezzan sont eux aussi de types variés. Ils sont surtout instables. L'eau étant facile à atteindre « l'influence de l'économie agricole est également presque nulle sur le site des agglomérations », les points d'eau et les cultures

(5) J. Weulersse, dans la maison paysanne d'Orient, souligne le manque d'originalité et d'adaptation à une économie agricole déterminée, nouvelle manifestation de « la carence profonde de l'Islam arabe dans ce qui touche aux choses de la terre... Cette maison rurale qui n'a pour ainsi dire rien de rural... (n'est) qu'un abri rudimentaire ou une copie... dégradée... et mal-adaptée des demeures urbaines », sans bâtiment, ni pièce d'exploitation, cellier, cave, grange, remise, écurie, laiterie, « presque toutes les opérations de la vie agricole... d'une technique rudimentaire... se déroulant à l'extérieur ». Comme au Fezzan, cette monotonie de conception est dissimulée par la variété des matériaux de construction... Les différences tiennent uniquement au degré variable de prospérité ou de misère des familles... *Paysans de Syrie et du Proche-Orient.* N.R.F. 1946, p. 233. Il en va de même au Soudan.

disparaissent avec elles ou les suivent pour ainsi dire dans leur déplacement, leur dissémination ou leur regroupement. Les causes de déménagements sont nombreuses : attrait des terres meilleures, mais surtout invasions des conquérants, du sable, des scorpions, de termites, de mauvais génies, de maladies, ou d'oueds en crue, coups de main de nomades, fuites devant l'impôt. Les causes sont d'autant plus fortes que les sédentaires sont pleutres et ne tiennent pas à leurs lopins comme nos paysans, que leurs maisons sont peu solides et que les cultures ne se protègent pas. Le noyau des villages actuels fut souvent un gasr (ou gousbah) (différents des gasr antiques associés aux foggara), perché sur une éminence. C'était primitivement un réduit, un refuge autour de quoi les premières maisons se sont groupées peu à peu, ne laissant entre elles que des ruelles sinueuses, quitte à s'écarter du gasr par la suite pour s'établir au pied. Ailleurs le village se sera constitué autour d'une mosquée, à moins que sa cohésion ne tienne à la présence d'une famille maraboutique dont le prestige est une protection. Parfois, à un moment d'insécurité de son histoire, le village se sera ceint d'un mur au tracé irrégulier qui suit son contour d'alors, ou bien, déjà habitués à cohabiter, les gens d'un village, émigrant tous en bloc, en construisent d'un coup un nouveau au dessin géométrique, des demi-nomades, des immigrants en quête d'embauche; des réfugiés seront venus graviter autour de lui et l'auront augmenté d'une frange de zéribas dispersées. Parfois encore, un village se sera constitué en quartiers séparés, dont certains seront dus à un désir d'autonomie des habitants, désir qui peut se rencontrer chez des nomades qui se fixent, mais sans se libérer du lien tribal, ou soucieux de laisser à l'écart le quartier des descendants d'esclaves. Parfois, enfin, surtout dans le Sud, un village reconstruit ne sera qu'un semis de zeribas.

La variété des aspects et des structures des villages apparait donc comme le résultat d'un long passé d'insécurité et des possibilités de résistance et de cohésion d'une société trop souvent amorphe, émiettée et misérable et ne reflètent que très peu la grande diversité des origines et moins encore l'économie des habitants d'aujourd'hui. « Les facteurs historiques et sociaux ont ici étouffé les facteurs géographiques ».

A vrai dire, l'orgueil racial est très rare chez les Fezzanais. Il ne se rencontre guère que dans le Nord, chez les « Arabes », qui sont en réalité des berbères arabisés mais qui, même fixés au sol, refusent de se dire Fezzanais. Les Touareg, d'ailleurs moins nombreux, vivent moins imbriqués dans la population fezzanaise, s'ils continuent à vivre en nomades. Quant aux Tebous, noirs mais non négroïdes, moins nombreux encore, ou bien, ils restent nomades, ou bien ils sont devenus des Fezzanais.

Outre ces nomades, un apport très considérable est celui des anciens esclaves nègres des deux sexes amenés par convois du

Soudan et du Niger pendant des siècles. La plupart ne faisait que transiter, mais beaucoup sont demeurés au Fezzan comme tireurs d'eau principalement, ou concubines. De ces apports, compliqués de brassage, joints à ceux des conquêtes militaires et religieuses, des caravanes et des pèlerinages, et le « déplacement » de tant de collectivités, de familles ou d'individus, résulte une masse humaine fort complexe dont on ne peut démêler toujours les éléments disparates.

Un fait humain capital régit la vie de cette population, ce sont les rapports des sédentaires avec les nomades. Dans les moments de crise, où le gouvernement, qui ne peut qu'être extérieur, est impuissant à assurer l'ordre, les nomades qui ont besoin des grains et des dattes des oasis se servent par pillage. Il s'ensuit une misère dont les nomades eux-mêmes pâtissent. Ce sont les périodes de fellaga, c'est-à-dire où les « dissidents » sévissent. Avec la paix, ces rapports redeviennent rationnels, car l'économie de ces deux mondes, sédentaire et nomade, est complémentaire. Les Fezzanais troquent les produits de leurs champs et de leurs palmeraies, que les nomades viennent quérir, contre les produits pastoraux qui leur manquent et que ceux-ci leur apportent. Aussi les Italiens avaient-ils tort en cherchant à fixer les nomades qu'ils redoutaient, car seuls ceux-ci peuvent tirer parti des maigres pâturages circonvoisins et des « hatiya » (6) marginales, comme ils sont seuls à pouvoir « défruiter » certaines régions excentriques du Fezzan. Notons cependant que ces nomades ne sont pas les seuls clients du pays puisqu'en 1944 la Tunisie a importé quelques 3.000 quintaux de dattes fezzanaises, et en 1944 80 tonnes de natron de ses lacs.

Ainsi, plus heureux que la plupart des autres oasis sahariennes, le Fezzan a de quoi exporter. En fait, ce pays si souvent misérable a d'incontestables possibilités, mais il lui faut résoudre deux problèmes principaux et connexes, celui du puisage et celui de l'organisation sociale. En effet, la misère des travailleurs fezzanais est fort inquiétante. Plus d'un tiers de la population s'épuise au profit d'oisifs qui retiennent à leur profit les 3/4 des grains et les 6/7e ou les 7/8e des dattes. Il reste à faire un inventaire méthodique des ressources en eau et à les exploiter rationnellement, multiplier les sondages et améliorer les modes primitifs de forage au pic par l'emploi d'explosifs, installer des machines élévatoires, norias ou éoliennes, ce qui suppose des mécaniciens et des ateliers, et aussi un développement des fumures pour rompre avec la pratique de la rotation des cultures qui diminue le rendement des terres. Il faut aussi développer les palmeraies en les

(6) M. Despois est le premier auteur qui définit avec précision ce terme qui désigne une steppe où domine la domrân et où croissent quelques tamaris et quelques guered, parfois quelques palmeraies.

cultivant, les irriguant, les élaguant, sélectionner les meilleures parmi les cent espèces de dattes connues, introduire les cultures arbustives, ce qui permettrait une irrigation moins chiche, compléter les cultures de céréales par celles de légumes appropriés, notamment la fève. Un tel programme peut être entrepris par un gouvernement moderne et une administration expérimentée comme celle qui a tiré de leur léthargie séculaire les oasis algériennes voisines (7).

B. VERNIER.

FR. MELCHOR GARCÍA NAVARRO, O. de M., *Redenciones de cantivos en Africa (1723-1725)*. Edición, prólogo y notas por F. Manuel Vázquez Pájaro, O. de M., Madrid, 1946, 17 1/2 × 25, 597 pages, ill. (C.S.I.C., Instituto Jerónimo Zurita).

Ce gros volume nous apporte le texte inédit d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid sous la cote 7.027, et qui comprend le récit de trois rédemptions faites par les Mercédaires espagnols en 1723, 1724 et 1725, les deux premières à Alger, la troisième à Tunis. J'ai l'impression qu'il n'ajoute rien de vraiment important aux textes déjà connus sur la question des captifs en Afrique du Nord, et l'on peut légitimement se demander s'il était nécessaire de publier intégralement les trois rapports du P. García Navarro. En revanche, certains des appendices ajoutés par l'éditeur rendront d'utiles services, en particulier les comptes des trois missions, et la liste des esclaves rachetés, avec l'indication de leur origine et de leur âge, de la durée de leur captivité, des circonstances de leur capture, de leur propriétaire, et du prix versé pour leur libération.

Robert RICARD.

VILLOT (Roland). — *La vie politique à Oran de la Monarchie de Juillet aux débuts de la Troisième République* (1831-1881), Oran, éditions Heintz, 1947, 174 pages in-8°.

L'histoire de la vie politique en Algérie est encore mal connue. Mlle Gal a étudié autrefois l'esprit public dans le département d'Alger, pendant le Second Empire, mais son mémoire est resté

(7) Le présent compte rendu a insisté surtout sur les parties les plus neuves de l'ouvrage de M. Despois qui, bien entendu, traite d'autres questions comme par exemple celles des caravanes, aujourd'hui en régression et sur ce qui distingue le Fezzan des autres régions d'oasis sahariennes.

manuscrit. Nous aurons bientôt une étude analogue sur le département de Constantine. Rien, à ce point de vue, sur la région oranaise. C'est pourquoi il faut être reconnaissant à M. Villot, docteur en pharmacie, d'avoir tenté de débrouiller la question. Sa documentation est puisée surtout dans les journaux de l'époque. On pourrait la compléter par des recherches plus minutieuses dans les archives départementales et à Paris. Pourquoi, d'autre part, ne pas utiliser le bel ouvrage de Lespès sur Oran ? Je n'insiste pas sur de menues erreurs, que l'auteur aurait corrigées en relisant son texte avec moins de hâte (on est surpris, par exemple, p. 75, de lire que, en 1848, la France a *repris* comme emblème le drapeau tricolore).

Tel qu'il est, ce petit livre nous donne des détails intéressants. Je note particulièrement l'indication d'un premier mouvement de lutte des classes à Oran en 1848 (p. 44, 47), où l'élément républicain modéré dominait. Cependant, sous la Seconde République, on constate que les « démocrates » sont colons français avant tout, et protestent contre le droit de vote dont jouissent les étrangers et certains musulmans. Dans ce milieu républicain, que l'auteur qualifie de socialiste (p. 73 sq.), se produisit le grand complot de mai-juin 1850, à propos duquel nous sommes heureux de pouvoir lire ici des extraits de journaux du temps.

Regrettant d'avoir contribué à l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, les Oranais ont donné une majorité de *non* au plébiscite de décembre 1851. Napoléon III en fut sans doute fâché. Au début de son règne il fit de l'Algérie un bagne. M. Villot transcrit des listes de déportés de décembre qui ont débarqué à Oran, et nous indique que la plupart, après avoir été amnistiés, se fixèrent en Algérie (p. 96). Sur ce dernier point nous aimerions avoir des précisions, car les statistiques conservées au Gouvernement Général indiquent au contraire que très peu nombreux furent ceux qui acceptèrent de rester dans le pays. Si l'influence de ces derniers fut grande sur l'esprit public, comme l'indique fort bien M. Villot (p. 100), c'est parce qu'ils appartenaient presque tous aux professions libérales.

Après avoir évoqué les luttes entre « arabophiles » et « arabophobes », sous Napoléon III, M. Villot nous renseigne sur les élections à Oran, de 1870 à 1881, et brosse le portrait de quelques hommes politiques, comme le savant Pomel, ancien déporté, l'ex-officier Bézy et le ministre Etienne. Espérons qu'il nous exposera plus tard les problèmes économiques et sociaux qui expliquent l'évolution de l'opinion publique.

Pour l'instant, l'auteur a surtout voulu indiquer la voie aux chercheurs, et il y a fort bien réussi.

M. EMERIT.

CALMETTE (Joseph). — *L'Europe et le péril allemand*, du traité de Verdun à l'armistice de Reims (843-1945), Paris, Aubier, 1947, 497 pages, in-8°, 4 cartes.

La fécondité de M. Calmette, ces derniers temps, nous étonne. Pourquoi ce grand médiéviste, qui jusqu'ici mûrissait si longuement ses ouvrages (livres d'histoire solidement documentés et riches de suggestions, ou manuels d'enseignement supérieur d'une clarté admirable), est-il aujourd'hui si pressé de livrer au public l'exposé des grands tourments du monde contemporain ? Son livre sur *L'Europe et le péril allemand* est écrit d'une plume alerte, ne manque pas d'idées, et constitue un recueil de faits qu'on est heureux de trouver à portée de sa main ; mais il est regrettable que l'auteur ait été obligé de se contenter, pour documenter la majeure partie de son récit, de renseignements cueillis dans les journaux.

Nous ne pouvons nous occuper dans cette revue que de ce qui concerne l'Afrique du Nord. M. Calmette s'est fondé surtout sur des détails vécus (?) qu'il a trouvés dans un livre, totalement dépourvu de références, de M. Esquer. Il semble n'avoir pas eu connaissance de ceux de M. Aboulker, de Mme Gossez, de MM. Richard et de Sérigny, de M. Kennet Pendar, de Mme Chamine, qui apportent des témoignages, souvent contradictoires, mais tous intéressants. Il semble que les opérations militaires soient décrites d'après les articles publiés au jour le jour dans la presse asservie de la Métropole. Ex. : p. 429 : le débarquement américain n'eut pas lieu qu'à Alger et au Maroc. P. 431 : on ne peut reprocher à notre flotte de n'avoir pas rejoint Bizerte, où elle aurait été à la merci des attaques aériennes de l'Axe ; cette place a d'ailleurs été livrée à l'ennemi par l'Amiral Derrien. C'est à Mers-el-Kebir ou à Gibraltar qu'elle pouvait se réfugier. P. 432 sq : l'auteur croit que la « tête de pont » de Tunisie fut établie par un personnel allemand déjà en place et des troupes aéroportées, car la flotte anglaise, « qui n'avait laissé passer les ennemis, semble-t-il, que pour les vouer à la destruction, coupa bientôt leurs communications par mer » ; or, sauf les derniers jours, il n'a jamais été possible à la flotte alliée de faire le blocus de la Tunisie, où les armées de l'Axe ont reçu par bateaux des renforts et des munitions. Si l'armistice n'avait pas été signé en 1940, l'Afrique française aurait été facilement envahie par Tunis. Ceux qui invoquent le facteur espace pour condamner la politique française à l'époque où ni la Russie ni l'Amérique n'étaient en guerre, ont le tort d'oublier le facteur temps. Ce que nous pouvions faire en 1942, après que notre armée d'Afrique eut opéré méthodiquement la préparation clandestine de la revanche, était sans doute impossible deux ans plus tôt.

Les Anglo-Saxons ont eu le bon sens de ne vouloir considérer

que les chances de réussite militaire. S'ils ont pris Tunis le jour anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, comme le note M. Calmette (p. 434), « *curieuse coïncidence, voulue ou fortuite* », c'est tout simplement parce que, ce jour-là, ils ont pu faire la dernière brèche. Il y a bien des détails à l'usage des « curieux » que M. Calmette pourrait sacrifier, serait-ce au détriment des philatélistes (cf. p. 42, n. 4). En revanche, l'historien, même s'il est médiéviste, doit rendre à César ce qui est à César, et je sais des généraux qui seront bien surpris de lire (p. 456) que c'est le Général Leclerc qui a débarqué en Provence, le 15 août 1944.

A notre époque, la précipation n'est plus le défaut de la jeunesse.

M. EMERIT.

DAUTRY (J.). — *Le percement de l'isthme de Suez*, Coll. « La joie de connaître », éd. Bourrelier, Paris, 1947, 70 p., in-8°.

Tout n'a pas encore été dit sur l'aspect diplomatique et financier de la question du canal de Suez. L'attitude du consul Sabatier, approuvant seul la décision prise par le Sultan de faire évacuer sans délai les chantiers de la grande entreprise française, n'est pas encore expliquée. Si la connaissance des rapports entre Ferdinand de Lesseps et les Saint-Simoniens vient de faire un progrès considérable par la publication des articles de Michel Chevalier dans *Le Monde Français* (n°s 15 et 16), d'après les papiers du perceur d'isthmes, nous sommes encore en droit [illegible] à confronter ces documents avec ceux du fonds Enfantin (Arsenal), d'Arlès-Dufour et de Paulin Talabot.

En attendant la fin de ces grands procès historiques, il nous est agréable de lire un livre de vulgarisation, comme celui de M. Dautry, professeur agrégé (autrefois à Oran, aujourd'hui à Paris), car l'ouvrage est bien informé, bien illustré et très clair.

M. EMERIT.

DELAVIGNETTE (Robert) et Ch. A. JULIEN, *Les constructeurs de la France d'Outre-Mer*, Paris, Corréa, 1946, 525 pages, in-12.

Il est inconstestablement très utile pour le professeur ou pour l'homme cultivé désireux de connaître nos colonisateurs, de méditer quelques textes bien choisis. Certes, pour connaître un auteur, il est préférable de lire complètement une ou plusieurs de ses œuvres, mais le présent recueil nous en donne le désir, et c'est un de ses mérites. Elles furent tirées à peu d'exemplaires, ces œuvres ; presque toutes sont épuisées et, à l'heure actuelle, il est bien difficile de les trouver dans nos bibliothèques, où on ne s'est pas assez pressé de les réunir.

Lisons donc les intéressants extraits des « grands constructeurs » (Bugeaud pour l'Algérie, Brazza pour le Congo, Faidherbe pour le Sénégal, Lyautey pour le Maroc, le trop négligé jusqu'ici Van Vollenhoven, etc.), c'est-à-dire de ceux à qui les auteurs du recueil n'hésitent pas à donner des notes entre 16 et 20, en attendant l'anthologie de ceux à qui ils attribuent sans doute des notes honorables, mais un peu plus faibles. En attendant surtout un vrai livre d'histoire coloniale, qu'un historien de la valeur de Ch. A. Julien est bien capable d'écrire et que des notices biographiques, si bonnes soient-elles, ne remplaceront jamais.

M. E.

MORARD (Louis), *Bugeaud*, Collection « Les Grands coloniaux, Editions de l'Encyclopédie de l'Empire français, Paris, s. d.

Emaillé d'anecdotes, ce livre sera un agréable compagnon de voyage.

Mais, si l'auteur en fait une seconde édition, souhaitons qu'il fasse revoir son texte par un historien. Par exemple, il évitera d'attribuer à Bugeaud l'institution des zouaves (124), et il pourra nous donner une relation de la bataille de l'Isly (83) qui, parce qu'elle a déjà été écrite de cette manière par MM. d'Ideville, Léon Roches, Franchet d'Espérey, Ch. A. Julien et quelques autres n'en est pas moins inexacte. Et qu'il se méfie un peu du conservateur du musée Franchet d'Espérey, qui lui a fait prendre la coiffure de Clauzel pour la casquette du père Bugeaud (hors texte, p. 65).

Personnalité éminente du monde des affaires, M. Morard n'a pas résisté à la tentation de terminer son livre par un chapitre sur les vertus de la colonisation. C'est un gros sujet, qu'on souhaiterait voir traiter par le même auteur dans un autre ouvrage.

M. E.

BALDACCI (Aimé-Toussaint), *L'Algérie et la Société de l'Ouenza*, Imprimerie Officielle, Alger, 1947, 266 pages in-8°.

Les gisements de fer de l'Ouenza et de Bou Khadra, reliés à Bône par un chemin de fer, sont les plus riches de l'Afrique du Nord, et leur exploitation pose des problèmes qui justifient le choix de ce sujet comme thèse de doctorat en droit. L'exposé historique qui ouvre le livre de M. Baldacci passe en revue les conventions et leur application. Regrettons un peu la prudence de l'auteur, qui renonce à éclaircir les étranges dessous d'une affaire dont la mise en marche ne fut possible qu'après vingt années de

négociations et de querelles. Mais les sources d'information en la matière se dérobent au chercheur, bien obligé de se contenter des documents officiels, lois, décrets, conventions, statistiques.

M. Baldacci n'a pas l'humour de E. F. Gautier, mais, sur le plan juridique, son étude est sérieuse, fortement construite. Elle ne laisse de côté aucun des aspects proprement économiques de l'entreprise. Tableaux, cartes, diagrammes, permettent au lecteur de suivre le développement de l'extraction, l'amélioration de l'outillage industriel et commercial, enfin les résultats financiers, qui, en dépit de crises graves (celle de 1932 — crise mondiale —, celle de 1940-1943 due à la guerre), sont actuellement très encourageants.

Dans sa conclusion, l'auteur expose les avantages et les inconvénients du système de la société anonyme de l'Ouenza telle qu'elle existe actuellement, la puissance politique détenant 53 % des actions ainsi que le contrôle du conseil d'administration, et les comités d'entreprise assurant les droits du personnel. On pourrait procéder à la nationalisation de la compagnie. M. Baldacci préférerait conserver le régime actuel, en réservant à l'Etat un droit de préemption pour le transfert des actions. Ainsi la Société de l'Ouenza deviendrait un organisme analogue à l'Office chérifien des phosphates, société commerciale privée dont l'Etat est seul actionnaire, et ses minerais alimenteraient l'industrie sidérurgique locale, dont la création fait partie du plan quinquennal algérien.

M. EMERIT.

BERBAIN (Simone), *Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIIIe siècle*, Etudes sur la traite des noirs au golfe de Guinée « Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire », n° 3, Paris, Larose, 1942, 125 pages in-4°.

La France nouvelle peut se permettre de se demander quelle est l'origine de notre champ d'expansion en Afrique Occidentale. A notre époque, les historiens des colonies sont autorisés à parler avec franchise. Et, quand ils sont pourvus d'une solide formation d'archiviste-paléographe comme Mlle Berbain, la vérité, si laide soit-elle, sort vite de son puits.

Au XVIe siècle, quand les navigateurs fréquentent la côte de l'Afrique occidentale, c'est surtout pour y trouver de l'or. Au siècle suivant, et jusqu'en 1815, c'est pour y acheter des esclaves, qu'ils vont revendre aux planteurs des Antilles. Après 1848 d'autres commerçants viendront à leur tour chercher des denrées coloniales, particulièrement de l'huile. La traite des nègres a obligé les pays européens à créer des comptoirs et des forts le long de la côte : Portugais, Hollandais, Anglais, Suédois, Danois, Brande-

bourgeois, Français, ont été successivement tentés par ce trafic qui rapportait au moins 2 fois ½ la mise. Ils l'ont fait avec plus ou moins de succès, suivant la protection dont ils ont joui, et surtout suivant la valeur de leur port d'attache, car le trafic dépendait de l'outillage de ce port, de sa valeur économique propre, de son industrie, de ses possibilités d'exporter les produits manufacturés servant au troc. En France, les négriers partirent de Nantes ou de la Rochelle, puis de Bordeaux, Honfleur, Le Havre, Dunkerque. Marseille ne fut pas un port négrier. Comme la France, grand pays sucrier, avait besoin de développer ses plantations de canne aux Antilles, la traite des nègres était pour elle d'intérêt national, et, au XVIIIe siècle, on vit notre gouvernement donner des primes aux armateurs par tête d'esclave transporté.

C'est sur la côte du Dahomey, à *Juda*, que les Français embarquent leurs esclaves, à raison de 1.200 par mois en 1698, de 5.500 par an à la fin du XVIIIe siècle. Les rois du pays leur en fournissent en échange de tissus grossiers, de pacotille diverse, d'eau-de-vie ou de cauris de l'Inde. Il y a donc une relation étroite entre les fabriques de cotonnades, le commerce des esclaves, la culture de la canne aux Antilles et les raffineries de sucre en France. Un bateau qui part du Havre va d'abord livrer au Dahomey les produits des manufactures rouennaises, y embarque des captifs, va revendre ce matériel humain aux Antilles, et revient à son port d'attache, un an après, chargé de sucre brut. Pour protéger le trafic de ses nationaux, le roi de France y a fait bâtir le fort Saint-Louis.

Mlle Bernier nous décrit avec clarté et précision les opérations de nos traitants et la vie dans le fort français, « qui ressemble plutôt à une caverne de voleurs ». Car les agents du roi, pourvus d'un personnel servile bien dressé, ne résistent pas à la tentation de faire du commerce pour leur propre compte, et le gouvernement est impuissant à réprimer leurs abus. Leur vie est d'ailleurs très rude et l'amitié des chefs de la côte n'assure pas leur tranquillité, le féroce roi du Dahomey ayant trouvé bon, en 1727, de s'emparer de ces petits royaumes et de se charger lui-même des échanges avec les Européens.

L'auteur sait retracer en détail la sinistre histoire de ce marché d'hommes sans perdre de vue les grandes idées directrices. En histoire coloniale il nous faudrait beaucoup d'études de cette qualité.

EMERIT.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1946.

Dans le Département d'Alger les travaux de remise en complet état du Musée de Cherchel ont été terminés, mais les circonstances ont contrarié la poursuite de recherches dans le sous-sol de Cæsarea.

A Tipasa, par contre, toute l'activité du chantier a été appliquée à la fouille du théâtre antique dont le dégagement avait donné au cours des années précédentes de grands espoirs. Ces espoirs se réalisent chaque jour : les galeries, jadis voûtées, qui supportaient le premier étage des gradins ont été retrouvées sur tout le pourtour de l'hémicycle du théâtre. Quatre escaliers menaient aux *vomitoria* du premier étage. Trois d'entre eux sont admirablement conservés. Du quatrième on a d'importants vestiges. Au cours des fouilles on a trouvé une belle tête barbue en marbre, sans doute un Hercule, malheureusement mutilée. C'est la première sculpture trouvée dans le monument ou à sa proximité immédiate.

Au cours de l'été, M. Pierre Cintas, attaché à la Direction des Antiquités et Arts de Tunisie, spécialiste de l'archéologie punique, est venu reprendre à Tipasa, le long de la mer, entre le port et Ste Salsa, des fouilles dont le début remontait à 1943. En se rapprochant du port, M. Cintas a mis au jour de nouvelles sépultures assez modestes dont le mobilier permettra une chronologie précise. De petits objets, amulettes et verroteries, ont été recueillis.

Entre Cherchel et Tipasa les travaux de reconstruction du Castellum du Nador, détruit en partie en Juillet 1944 par des militaires alliés, ont été menés à bonne fin avec vigueur et célérité sous la direction de M. Christofle, Architecte en Chef des Monuments Historiques. La porte est refaite entièrement, la tour effondrée a retrouvé ses principales assises. En dépit

des graves destructions subies, la ruine a repris une belle allure, au bord de la grand'route de Cherchel. Il sera possible sous peu d'en aménager l'intérieur pour une meilleure présentation.

Dans le Département de Constantine l'activité des chantiers a été intense. Outre les crédits normalement inscrits au Budget des Monuments Historiques et des Antiquités en vue des travaux de fouilles, les chantiers de solidarité créés par la Direction des Réformes du Gouvernement Général ont reçu, grâce à l'intérêt personnel porté à la recherche archéologique par M. le Préfet de Constantine, une application à des travaux de cet ordre. Ces chantiers établis en accord avec la Direction des Antiquités et dirigés par des personnalités compétentes ont été très actifs et fructueux ; leurs résultats seront indiqués chemin faisant.

A Djemila, les travaux de fouilles ont été poursuivis sur deux points :

1. Autour et en arrière de la maison dite de Bacchus où un jardin avec un reste de terrasse autour d'un grand bassin a été exhumé. Une salle isolée ouvrait au fond du jardin : une belle mosaïque retrouvée presque intacte la décorait. Il s'agit peut-être d'une sorte de pavillon de repos.

2. Le long de la rue conduisant au théâtre. De nouvelles maisons ont été exhumées et, au-dessus de la rue, une abside décorée d'une mosaïque à rosace avec un début d'inscription. Le grand égout de la rue principale d'accès aux ruines a été entièrement curé. Des déblais anciens qui avaient été disposés trop près des ruines ont été déplacés, des amas de pierres également, dégageant ainsi, au-dessus des grands thermes et de la maison de Bacchus, de nouveaux espaces pour les recherches futures.

Dans le quartier chrétien de nombreux murs de basse époque, que les intempéries avaient effondrés, ont été consolidés ou relevés. L'ensemble du quartier est plus clair et la topographie de la ville y gagne.

Le théâtre antique, un des plus beaux et des mieux conservés de l'Afrique du Nord a donné des inquiétudes. L'aile Nord-Ouest des gradins, la partie gauche en regardant la scène, s'est mise à glisser le long de la colline. Le danger s'est

accentué au cours de ces dernières années. Par crainte d'un éboulement général qui eût été une véritable catastrophe, le Service des Monuments Historiques et des Antiquités a décidé de procéder à une reprise en sous-œuvre de toute la *cavea*. Les gradins qui, dans l'antiquité, avaient été simplement posés sur le schiste qui se délite, une fois soigneusement numérotés et déposés, ont été replacés sur une semelle de béton suffisamment fondée pour ne plus risquer de glisser le long de la pente. Une première tranche de travaux heureusement accomplie a consolidé ainsi les deux extrémités de l'édifice. La reprise des travaux aura lieu à la belle saison, et, une fois préservée des infiltrations par le haut et assainie, la colline du théâtre pourra supporter de nouveau le poids de l'édifice. Malheureusement au cours des mouvements subis par l'ensemble, de nombreux gradins ont été brisés et il faut veiller à leur remplacement par des pierres antiques de même qualité. C'est un travail délicat et qui réclame tous les soins.

Une réparation au sous-sol du Capitole a paré à une grave menace d'effondrement d'une partie des caveaux du temple.

Enfin, hors de la ville, la chapelle du cimetière Est a été consolidée et ses murs réparés en vue de leur conservation.

A Timgad, c'est toujours le fort byzantin et les monuments de différentes époques qu'il renferme qui retiennent l'attention. La recherche à l'extérieur de la forteresse des restes du monument du IIIe siècle déjà retrouvé à l'intérieur est un travail de longue haleine et plus important qu'on ne le soupçonnait de prime abord. Un grand portique intérieur et extérieur bordait une vaste cour d'où s'élançait vers la ville une voie dallée large et rectiligne. L'ensemble n'est pas encore entièrement exhumé, mais les nombreuses bases de colonnes restées en place permettront assurément une présentation imposante de l'édifice.

En corrélation avec les travaux il est souhaitable d'envisager et de réaliser une protection contre les eaux torrentielles qui périodiquement parcourent et ravagent la zone où les fouilles se déroulent. Un programme est à l'étude dont il est urgent d'entreprendre la mise en train. C'est à des travaux de protection restreinte qu'à surtout été consacrée l'activité du chantier de solidarité ouvert à Timgad.

Lambèse, chantier annexe de Timgad, n'a connu qu'une activité intermittente. Les arènes sont à peu près entièrement fouillées. Les égouts qui assuraient l'évacuation des eaux de pluie ont été retrouvés et seront, autant que possible, remis en service. Des recherches menées non loin de l'amphithéâtre auprès de trois arches d'un pont romain ont révélé qu'il s'agissait moins du passage d'une voie que d'un perron d'accès à des thermes où des mosaïques sont en cours de dégagement. D'une maison contiguë, de bien modeste apparence et d'ailleurs de basse époque, ont été exhumés de nombreux objets en bronze dont certains fort beaux : effigies divines, fragments de supports de coffrets, de candélabres, plaques ouvragées. Il s'agit probablement de la réserve d'un fondeur de bronze qui s'alimentait en matières premières dans les ruines de la ville païenne.

La région même de Constantine a été le théâtre d'une activité accrue :

Au Castellum Tidditanorum, la grande rue d'accès est en voie de déblaiement sur le côté amont, une fois la porte franchie, ce qui améliore de façon très appréciable l'aspect de l'entrée de la ville. Mais également dans les parties plus hautes des édifices nouveaux ont été dégagés ainsi qu'un long secteur de la voie

A Celtianis, à 60 kilomètres au Nord de Constantine, des sondages dirigés par M. Berthier ont mis au jour une place dallée qui est sans doute le Forum de l'agglomération ; divers édifices, une tête et un torse de statue féminine ont été retrouvés.

A Mchirat, près de Châteaudun-du-Rhumel, plusieurs inscriptions chrétiennes ont été exhumées de fouilles confiées à un chantier d'assistance sous la direction de M. Martin.

A Sila des édifices chrétiens et certains byzantins sont en voie de dégagement : une nouvelle église a livré dans un collatéral une série de sépultures chrétiennes qui contenaient des monnaies numides.

Le chantier de Tébessa se heurte depuis plusieurs mois à de graves problèmes : la fouille des galeries qui s'étendent au-dessous de la grande Basilique et dont une branche se dirige vers l'intérieur de l'édifice pose des questions techniques

délicates. On ne peut avancer qu'avec les plus grandes précautions à travers les fondations de l'édifice supérieur. La nécessité de procéder à des opérations de boisage est impérieuse et elle exige des efforts qui retardent l'avancement des travaux. Diverses tombes, païennes pour la plupart, ont été exhumées des alentours immédiats de la Basilique qui a été édifiée sur une zone de cimetières. D'autres tombes, chrétiennes celles-là, ont été retrouvées dans le sol de la chapelle située à l'Est de la Basilique, notamment celle d'une femme : « Gabinilla ».

Un chantier d'assistance a entrepris la fouille d'un vaste ensemble situé près de la route stratégique nouvelle, au N.-W. du quartier militaire : il s'agit de thermes, sans doute privés, que le voisinage d'un mausolée des *Annii*, laisse supposer avoir appartenu à ceux-ci... Ils sont ornés d'une série de mosaïques ornementales d'un joli caractère et qu'il conviendra de protéger en les mettant à l'abri dans un Musée, celui de Tébessa de préférence, quand il aura la place nécessaire pour les accueillir.

A Khamissa, le rôle du chantier s'est borné à entretenir les ruines et à les préserver des dégradations de toutes sortes qui les menaceraient si elles étaient abandonnées.

A Hippone, la période d'attente s'est prolongée encore, mais elle touche à sa fin, il faut l'espérer.

Dans le Département d'Oran, Mme Vincent poursuit ses recherches sur le site de Portus Magnus (St Leu). La découverte d'une voie dallée apporte une précision nouvelle sur la topographie de la ville antique : sur cette voie ouvrait un vaste édifice, avec atrium à péristyle, chambres d'habitation, bassins, etc... Un vaste système d'adduction des eaux de la ville antique est en voie d'exploration.

Telle est l'activité des chantiers en Algérie en 1946. Elle n'est qu'un des aspects de la besogne archéologique qui comporte également l'aménagement des Musées.

Dans ce domaine le Musée de Cherchel, nous l'avons dit plus haut, est remis en état et, depuis plusieurs mois ouvert au public, aussi beau qu'il était avant la guerre.

Au Musée Stéphane Gsell la section antique a pu être aux trois quarts ouverte en juin, puis le Musée a été refermé pour la poursuite des travaux de la section musulmane.

Le Musée Gustave Mercier à Constantine est en cours de réinstallation. Là tout était à refaire. Peu à peu les salles se réinstallent avec une meilleure présentation et l'exposition de nouveaux objets.

Parmi les travaux de recherches accomplis en Algérie, au cours de l'année écoulée, il faut mentionner la reprise d'une enquête par le moyen de la photographie aérienne sur le limes romain. Les premiers essais dataient de 1936. Des recherches au sol et des vérifications sur le terrain, effectuées au mois de décembre dans la région d'El Kantara, à El Outaya, ont donné des résultats très encourageants qui seront activement développés.

La publication de l'ouvrage de M. **Picard,** ***Castellum Dimmidi,*** a été retardée jusqu'ici par beaucoup de difficultés, depuis la question du papier jusqu'à celle des illustrations. Il est enfin sur le point de paraître.

Le deuxième fascicule du Corpus des Inscriptions Libyques de M. l'abbé Chabot est terminé par l'Imprimerie Nationale.

L'impression d'un fascicule du Recueil des Inscriptions Latines de l'Algérie doit commencer incessamment.

Louis LESCHI.
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

NOUVELLES RECHERCHES AERIENNES SUR LE "LIMES" D'AFRIQUE

Le 30 juillet 1937 j'avais l'honneur de présenter à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les résultats d'une série de reconnaissances aériennes effectuées sur le « limes » romain des provinces d'Afrique (1).

L'année suivante, M. Julien Guey, alors membre de l'Ecole Française de Rome, recevait la mission d'explorer dans la région de Bordj-Saada, au Sud-Est de Biskra et non loin de la Séguia Bent el Khass, certains des résultats obtenus. Le compte rendu de ses recherches faisait l'objet d'une excellente publication dans les Mélanges de l'Ecole de Rome (2). Un fort presque entièrement fouillé, un autre exploré, une étude détaillée de la Séguia, tel était le bilan de cette première reconnaissance. L'auteur concluait à l'existence sur ce point d'un *fossatum-limes* qui aurait été solidement construit au IVe siècle contre les nomades-chameliers du Sud.

Survint la guerre qui entrava la poursuite des recherches. Toutefois en 1940, sur l'examen d'une photographie aérienne prise par M. le Commandant Candau, une fouille rapide livra le nom d'un fortin de la région de Tobna, le *Centenarium d'Aqua Viva*, et la date de sa construction (303 ap. J.-C.) (3).

On dut attendre jusqu'au printemps de 1946 pour pouvoir

(1) L. Leschi, *Recherches aériennes sur le Limes romain de Numidie*, *C.R.A.I.* 1937, p. 256-262. La substance du présent article a également fait l'objet d'une Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 6 septembre 1947.

(2) J. Guey, *Note sur le Limes romain de Numidie et le Sahara du IVe siècle. Mel. d'Arch. et d'Hist.*, 1939, p. 178.

(3) L. Leschi, *Centenarium quod aqua viva appelatur*, *C.R.A.I.* 1941, p. 163-176 ; I D., *Le « Centenarium » d'Aqua Viva*, Rev. Africaine, 1943, p. 5-22.

reprendre l'entreprise interrompue par les événements. La Direction des Antiquités de l'Algérie a eu la bonne fortune de trouver dans M. Jean Baradez, Colonel aviateur en congé de personnel navigant, un chercheur dont la compétence en matière d'interprétation des documents de photographie aérienne jointe à une activité infatigable devait permettre de se remettre à l'œuvre.

Il fallait, tout d'abord, se procurer les documents. Grâce à la bienveillance de MM. Drouhin, Directeur du Service de la Colonisation et de l'Hydraulique au Gouvernement Général et Gautier, Chef du Service Hydrogéologique, les relevés photographiques effectués par la Compagnie Aérienne de Photographie, sous la Direction du Commandant Challe, en vue de l'exécution des grands travaux hydrauliques en Algérie, furent rendus accessibles à la Direction des Antiquités. Ce que le Service Archéologique n'aurait jamais pu réaliser par ses propres moyens sur une aussi vaste échelle se trouvait mis libéralement à sa disposition.

A la différence des recherches précédentes, la nouvelle enquête pouvait, désormais, porter non sur des documents isolés pris à une altitude relativement basse et par des opérateurs qui étaient en même temps des explorateurs, mais sur de vastes ensembles de centaines de kilomètres carrés, photographiés à une altitude d'environ 4.000 mètres.

L'étude de ces documents a été faite à la loupe et au stéréoscope, à loisir, et complétée, chemin faisant, par des agrandissements photographiques des régions les plus intéressantes. Méthode différente de celle qui jusqu'ici avait été, pour des raisons évidentes d'économie de moyens et de dépenses, utilisée pour la recherche archéologique, et de beaucoup préférable à la première, car elle permet d'établir des vues d'ensemble de toute une zone et de coordonner les observations.

Les résultats obtenus par le Colonel Baradez dans le déchiffrement de ces documents et leur interprétation furent remarquables.

Le premier examen porta sur la couverture photographique d'une région de quinze kilomètres de long et de dix de large, s'étendant entre le Sud d'El Kantara (*Calceus Herculis*) et le

Sud d'El Outaya (4), jusqu'à une vingtaine de kilomètres au Nord de Biskra.

Cette région pouvait passer pour bien connue après les travaux dont elle avait été l'objet (5). René Cagnat, Eugène Albertini, M. Carcopino, M. H. I. Marrou, avaient, en mettant à profit en dernier lieu les remarquables documents recueillis par Gaston de Vulpillières à El Kantara (Village Rouge), étudié attentivement le réseau routier, l'organisation militaire et, incidemment, l'aspect économique de cette zone où stationnèrent des unités syriennes chargées de garder un point stratégique de la plus haute importance.

En dépit de ces études, il restait encore de très nombreuses trouvailles à faire.

1° Le fossatum

La découverte la plus importante fut celle d'un fossé continu qui traversait toute la zone photographiée selon une direction presque rectiligne (fig. 1). Venant du Nord-Ouest, il rejoint et suit le cours de l'Oued El Kantara sur sa rive droite pendant une dizaine de kilomètres. Il est jalonné, à des intervalles irréguliers, mais très rapprochés, par de petites tours, une soixantaine environ sur quinze kilomètres, et appuyé en arrière par une série de forts ou fortins de dimensions variables mais dont certains apparaissent avec la plus grande netteté, tel le fort dit en parallélogramme qui figure sur le schéma ci-joint p. 204 (6).

---

(4) Gsell, *Atlas Archéol.*, f° 37. La zone est limitée au Nord par le n° 57, au Sud par le n° 60.

(5) R. Cagnat, L'armée Romaine d'Afrique - 2 -, p. 578.
E. Albertini, *Inscriptions d'El Kantara et de la région*, *Rev. Afr.*, 3e et 4e trim. 1931, p. 193 et suiv. et *C.R.A.I.*, 1931, p. 363. *De même, à propos des numeri syriens de Numidie. Rev. Afr.*, 2e trim. 1943, p. 36.
J. Carcopino, *Le Limes de Numidie et sa garde syrienne*, *Syria*, VI, 1925, p. 30-57 et p. 118-149. *Note complémentaire sur les numeri syriens de la Numidie romaine*, *Syria*, 1933, XIV, p. 20.
H. I. Marrou, *La collection Gaston de Vulpillières à El Kantara. Mel. d'Arch. et d'Hist.*, 1933, p. 42.

(6) Le schéma publié ci-contre représente la partie de la zone étudiée par le Colonel Baradez et ses découvertes au cours des dix-huit derniers mois. Le Secteur qui a été étudié en premier et où le *fossatum* a été reconnu pour la première fois sur ces photographies aériennes est entre Guerira au Nord et El Outaya au Sud. Mais des découvertes très importantes ont été faites également sur les confins algéro-tunisiens, ainsi que dans la région du Chott et des Monts du Hodna.

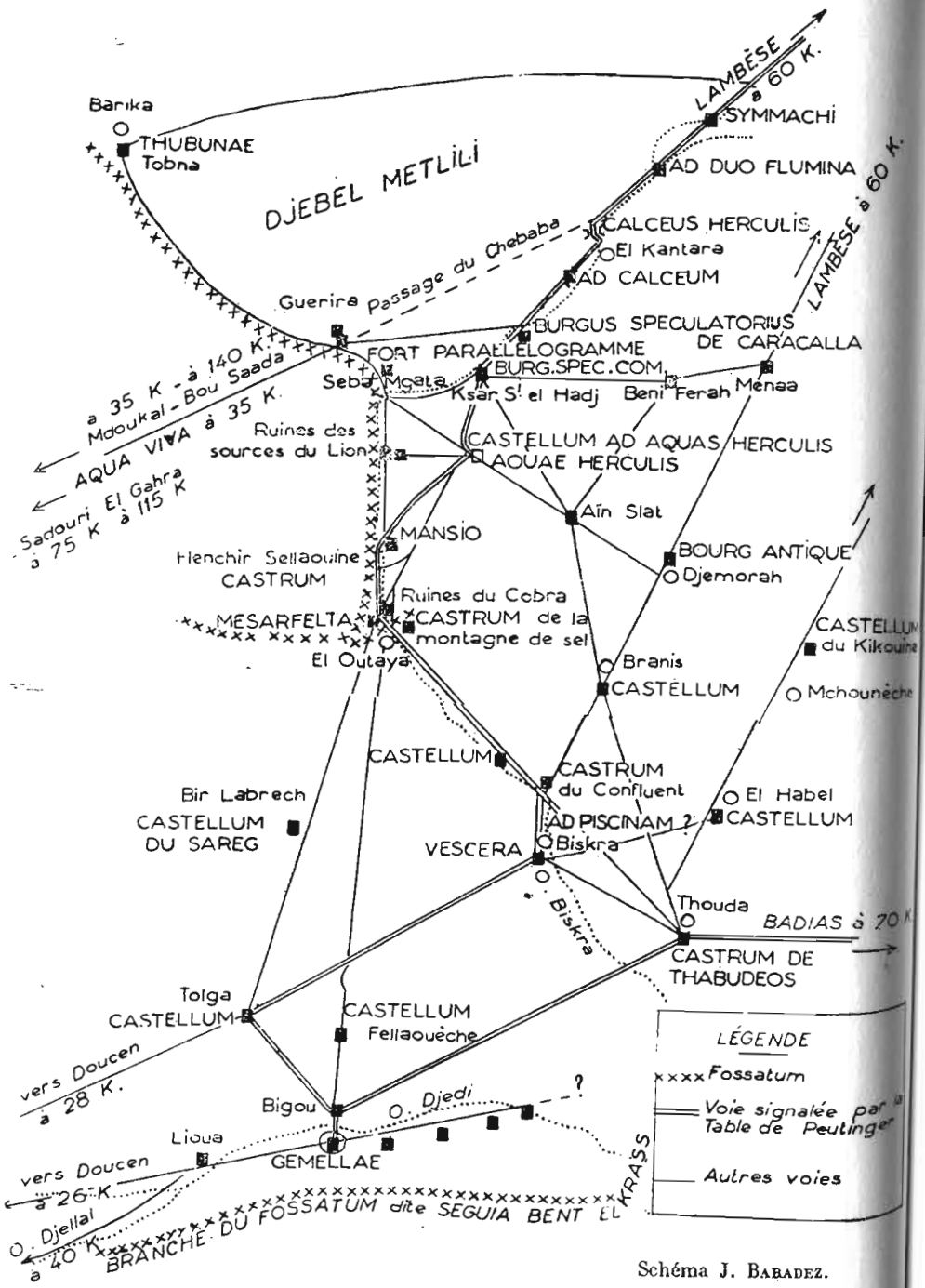

Schéma J. Baradez.

Le fossé et la plupart de ces ouvrages étaient jusqu'ici totalement inconnus. Le fossé se présente sous différents aspects selon la nature du sol où il est implanté. Tantôt, en terrain plat, il est presque comblé, bordé de part et d'autre d'un talus souvent très amorti (fig. 2). C'est d'ailleurs l'aspect exact de la Séguia Bent el Khass bien décrite par J. Guey (7). Tantôt il est bordé à droite et à gauche, ou d'un seul côté, par un mur épais en pierres irrégulières d'assez grosses dimensions et non liées entre elles ; ces murs ont encore actuellement un mètre de hauteur au-dessus du col et jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur (fig. 3). Parfois aussi, et dans les passages rocheux notamment, il semble qu'il n'y ait plus de fossé véritable, mais une seule muraille que l'on voit suivre le relief en serpentant (fig. 4).

Jadis, un officier de l'annexe de Barika avait signalé sur son territoire une longue conduite d'eau dont les indigènes situaient l'origine au Bou Taleb (au Nord-Est du Hodna) et qui, selon eux, amenait les eaux dans la plaine d'El Outaya à 100 kms plus au Sud (8). On connaît les légendes qui ont fleuri autour de la Séguia Bent el Khass qui, selon certains, irait jusqu'à La Mecque ; ici comme là, il ne s'agit pas de conduite d'eau, mais de deux tronçons du *fossatum* de l'Afrique romaine (9).

Un peu au Nord d'El Outaya, à la hauteur des ruines importantes d'une ville antique qui est assurément *Mesarfelta* de la Table de Peutinger (10), le *fossatum* fait un coude brusque vers l'Ouest et, après un parcours d'une quinzaine de kilomètres, s'estompe et disparaît au pied du Djebel Magraoua dans une région très sablonneuse. Une branche d'ailleurs se détache vers l'Est couvrant *Mesarfelta* du côté du Sud. Sur

(7) J. Guey, *Op. l.*, p. 183 et surtout p. 186, fig. 3.

(8) *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques en Algérie*, publiée en 1902, sous la direction de S. Gsell. Gsell avait jugé inadmissible (enquête p. 93, n° 1) l'existence de cette conduite et avait émis l'hypothèse d'une route reliant Tobna à la région d'El Kantara. Il s'agissait en réalité, comme l'enquête actuelle l'a démontré, du *fossatum*, qui sur ce parcours est doublé par une voie parallèle jalonnée de milliaires.

(9) Gsell, *Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord. Mélanges* Boissier, p. 227 et sq.

(10) E. Albertini, *Inscriptions de la région d'El Kantara*, p. 238.

le parcours que nous venons de décrire brièvement des excursions au sol ont permis au Colonel Baradez et à moi-même de vérifier l'exactitude des observations aériennes, d'étudier le détail des vestiges découverts et d'en prendre de nombreuses photographies.

2° Le réseau routier

Le réseau routier de la zone définie plus haut a été, grâce à l'examen attentif des documents complété par des vérifications au sol, précisé jusque dans le détail. Il comporte dans cette seule région, importante, il est vrai, au point de vue des communications, une centaine de kilomètres de voies principales et secondaires gardées.

Le schéma qui accompagne ces notes permettra de juger de la densité des voies. N'y figurent d'ailleurs que les voies jalonnées de milliaires ou celles dont les traces ont été révélées par la photographie.

Sans entrer dans un détail qui sera donné d'autre part, on peut indiquer les résultats généraux. Le tracé de la grande voie de Lambèse à *Vescera* (Biskra) et à *Thabudeos* (Thouda) est désormais entièrement reconnu et jalonné par ses stations, plus exactement situées. C'est ainsi qu'un nœud de communication très important, Ksar Sidi El Hadj, a été reconnu et placé à 3 kms plus au Nord que ne l'avaient cru St. Gsell et, après lui, E. Albertini. Le nouvel emplacement correspond exactement aux indications fournies par les milliaires antiques et fait mieux comprendre la disposition de la route en direction de Tobna au sujet de laquelle une controverse s'était élevée entre E. Albertini et M. Marrou. Enfin, la Table de Peutinger, taxée d'inexactitude pour le trajet *Ad aquas Herculis — Mesarfelta*, reçoit une confirmation. Non seulement il n'y a que VI milles entre ces deux points, mais il n'est pas jusqu'aux deux crochets indiqués sur ce parcours qui ne correspondent au sol aux vestiges d'une « mansio » et aux ruines importantes appelées Henchir Sellaouine (11). L'emplacement

(11) Il est nécessaire de corriger la notice de l'Atlas de Gsell (f° 37, n°s 64-70) qui ne correspond pas exactement à la réalité. Il y a bien VI milles entre *Ad Aquas Herculis*, c'est-à-dire Hammam Sidi El Hadj et *Mesarfelta*, et si l'on considère attentivement la Table, on s'aperçoit que le chiffre VI se trouve là et non au milieu de l'intervalle entre les deux stations pour laisser la place à l'A de *Gaet(i)uli*. Il est impossible, en outre de situer *Mesarfelta* à El Outaya comme l'a fait Wilmans (*C.I.L.*, p. 275) et après lui E. Albertini (*Inscriptions d'El Kantara*, *Rev. Afr.*, 1931, p. 239). Il n'y a aucun vestige important à El Outaya même et, par contre, les ruines de *Mesarfelta*, bien que très mutilées par les constructeurs du chemin de fer et de la route, sont très visibles à 2 Kms au Nord d'El Outaya.

même de la station *ad Calceum Herculis* était jusqu'ici désigné de façon hypothétique (12). Albertini proposait de la situer au confluent de l'Oued El Hai et de l'Oued Agroun sur la rive gauche du premier ; au prix d'une correction de la Table, il lisait VII au lieu de VIII milles, pour la distance *Ad duo flumina - Ad Calceum*. L'étude attentive des milliaires, l'examen des vestiges au sol obligent à situer de préférence *Ad Calceum* sur la rive droite à hauteur de la propriété de Fleurieu, là où existent des ruines importantes et d'où proviennent un grand nombre des documents recueillis par G. de Vulpillières dans son Musée du Village Rouge (13).

Tels furent, entre autres, les résultats obtenus au sujet du réseau routier. Ils ont été couronnés par des découvertes épigraphiques, car si jusqu'ici on identifiait généralement une route grâce à la découverte de milliaires, il fut possible au mois d'Avril dernier de découvrir trois postes de milliaires, le 10e, le 11e et le 12e sur la voie de Seba Mgata à Tobna grâce à l'étude du tracé de la route sur les photographies et le temps seul a manqué pour poursuivre la recherche des autres stations. L'exploration sera reprise en automne (14).

3° Travaux agricoles, Irrigations, restes d'Habitat

L'Atlas archéologique de Gsell signale ici et là des vestiges d'exploitations agricoles et des restes de pressoirs à huile, mais

(12) E. Albertini, *Inscriptions*, p. 229.

(13) L'emplacement serait à fixer sur l'Atlas (f° 37) à l'Ouest du confluent de l'Oued Messaoud et de l'Oued El Haï, exactement sur l'H de Haï. Il est inutile de corriger la Table.

(14) *Atlas* f° 37, n° 10, *in fine*, route n° 3. Au Xe mille, douze milliaires étaient en place, mais renversés, au XIe, trois, au XIIe cinq. Ils feront l'objet d'une publication séparée. Notons simplement qu'ils vont du règne d'Elagabale (219) au règne de Magnus Maximus (384-388).

l'exploration aérienne a révélé la diversité et l'étendue de travaux d'aménagement du sol. Il s'agit essentiellement de petits murs enterrés ou de petites levées de terre destinés à retenir les eaux de ruissellement et à empêcher l'érosion des pentes. Ils dessinent sur le sol une sorte de quadrillage irrégulier formé de carrés ou de rectangles allongés ; des séguias ou canaux d'irrigation les parcourent qui prennent leur origine à de petits barrages établis dans des ravins ou des lits d'oueds intermittents. Certains barrages plus importants alimentaient des canaux établis souvent avec assez d'art pour faire passer les eaux ainsi recueillies d'un bassin dans un autre.

Alors que, de nos jours, la région est quasi-désertique et qu'on n'y trouve de végétation que dans le lit de l'Oued El Kantara sous la forme d'un chapelet d'oasis de palmiers et de jardinets, de vastes étendues étaient jadis livrées à la culture. Culture de céréales (blé ou orge) qui n'ont laissé pour trace que les meules portatives de petits moulins, culture surtout de l'olivier dont le souvenir vit encore dans certaines régions et dont les ruines de pressoirs se rencontrent nombreuses dans les agglomérations et jusqu'à l'intérieur des fortins.

Aussi les vestiges de l'habitat humain sont-ils beaucoup plus nombreux que l'Atlas ne l'indique (15). De petits hameaux parsèment la campagne, des agglomérations assez importantes se groupent autour des sources, telle la petite ville située au bord de l'Oued El Kantara et qui, à peine entrevue jusqu'ici, a reçu le nom de Ruines des sources du lion (*aioun el Saïd*) (16). Telle également l'agglomération qui la domine au sommet d'un plateau escarpé de toutes parts appelé El Khobzet et qui a dû servir de refuge aux habitants de la vallée. Entre *Ad Aquas Herculis* où était une localité moyenne et *Mesarfelta* qui était une ville importante dont les ruines couvrent une vaste super-

(15) La remarque a déjà été faite par M. H. I. Marrou qui a séjourné dans la région et l'a parcourue. (*La Collection G. de Vulpillières à El Kantara, Mel. d'Archéol. et d'Hist.*, 1933, p. 65-66).

(16) Cette agglomération non signalée par l'Atlas a reçu la visite de M. Marrou qui y a copié une inscription funéraire, (*B.A.C.*, janvier 1933. p. 282) aujourd'hui déposée à Mac Mahon, à la Commune Mixte, mais mutilée.

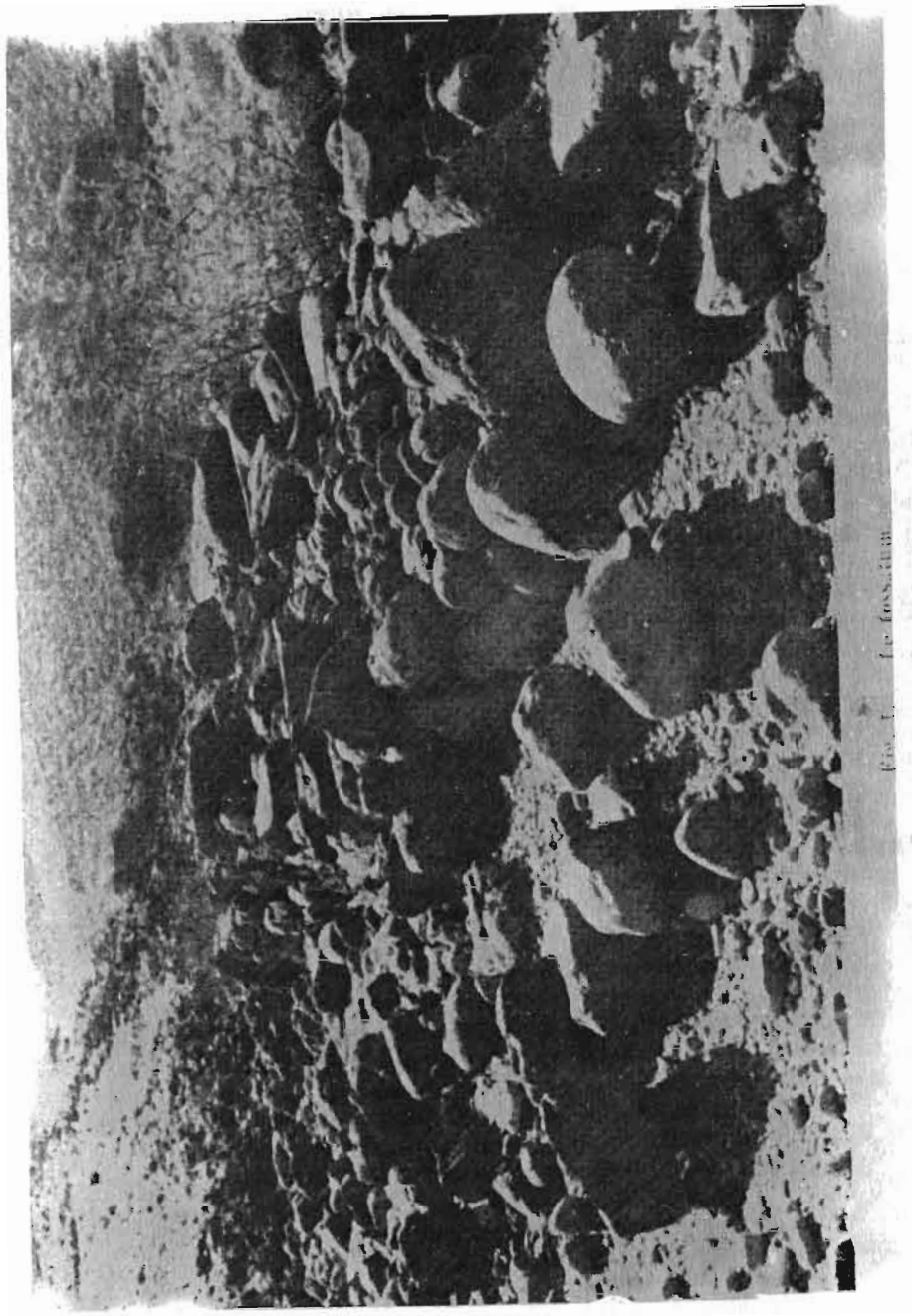

Fig. 2. — Le fossatum et une tour placée en avant.

ficie, ont été découverts aux points signalés par un crochet de la Table de Peutinger et restés anonymes, un hameau où nous pensons voir une « mansio » de la route et les ruines d'Henchir Sellaouine. Légèrement à l'écart de la route principale se trouvent également les ruines d'une agglomération baptisée par nous *Ruines du Cobra*.

***

Ces résultats obtenus à l'origine par l'examen en chambre des documents aériens furent confirmés tout d'abord par des reconnaissances de la région faites en automobile et à pied (17). Des sondages faits en divers points au cours des mois de Décembre 1946 et Janvier 1947 précisèrent les observations faites et corroborèrent les conclusions proposées. Aussi a-t-il paru bon d'élargir le champ des investigations. Les documents photographiques manquaient pour étendre l'examen du sol vers le Nord-Ouest en direction de Tobna, vers le Sud. en direction de la Séguia déjà connue, vers le Sud-Est en direction de la Tunisie. Sollicitées de prêter leur concours, l'Armée de l'Air, d'une part, voulut bien accorder l'autorisation de procéder à des reconnaissances à grand rayon d'action et à une mission photographique, et, l'Armée de Terre, d'autre part, permit l'usage, pendant un certain temps, d'un de ses avions légers d'observation.

Le programme fut presque entièrement réalisé. J'en indique brièvement les résultats : Grâce à l'emploi d'un Marauder (18) nous avons pu suivre au cours de deux survols le *fossatum* dans le Nord-Est du Hodna, bien au Nord de Tobna, dans cette région du Bou Taleb où la légende arabe le faisait naître et où vraisemblablement il marque l'articulation entre les frontières de la Numidie et de la Maurétanie

(17) Qu'il me soit permis ici de remercier chaleureusement M. Jean Laborde, Administrateur Principal de la Commune Mixte d'Aïn Touta qui nous a prêté le concours le plus aimable et le plus diligent au cours de ces reconnaissances. Tous les problèmes que pose encore l'organisation de la moindre expédition ont été, grâce à lui, résolus sans la moindre difficulté.

(18) L'organisation de ces survols fut préparée de façon excellente par M. le Capitaine Maurin de la Base Aérienne de Blida, mais le succès de l'expédition revient à tout l'équipage qui comprenait, outre le Capitaine Maurin, les Lieutenants Dompnier, Beaumont et Passino, les sous-officiers Hidalgo et Pascarel.

Sétifienne (19). Nous l'avons ensuite survolé depuis Tobna jusqu'au secteur déjà décrit plus haut. Reprenant ensuite l'examen de cet ouvrage, depuis l'extrémité bien connue de la Séguia Bent el Khass, à Bordj Saada, au Sud de Biskra, en direction de l'Est, il nous a été impossible de le repérer avant Négrine (*ad Majoras*) au Sud de Tébessa. Mais de là, nous l'avons suivi sans interruption jusque dans la région de Gafsa, à Metlaoui (Philippe Thomas). Seule la nécessité de regagner la base de Blida après un vol prolongé nous a contraint à ne pas pousser plus loin en direction soit de Gabès, soit de Tozeur.

Désormais, en ce qui concerne le *fossatum*, nous évaluons à 40 kms le tracé reconnu dans le Hodna, à 70 kms, le Secteur de Tobna à l'Ouest d'El Kantara, à 70 kms, le Secteur Négrine-Metlaoui. Si l'on ajoute les 60 kms précédemment connus de la Séguia Bent el Khass, c'est sur une longueur d'environ 240 kms qu'on peut affirmer que le *fossatum* existe réellement, mais le hiatus entre l'Oued Djedi et Négrine est de 180 kms, celui du Djebel Magraoua à l'Oued Djedi de 60 kms, celui de Tobna au Nord-Est du Hodna de 40 kms, soit au total 280 kms sur lesquels nos recherches contrariées par des circonstances atmosphériques extrêmement défavorables et des vents de sable particulièrement violents n'ont pas encore abouti. Nous avons donc actuellement quatre éléments de *fossatum* s'échelonnant sur une distance de 520 kilomètres (20).

Il n'y a plus à douter que l'ancienne *Provincia Africa*, y compris la province de Numidie qui en avait été détachée, fut, à un moment déterminé, bordée par un ouvrage continu dont en 409 la Constitution des Empereurs Honorius et Théodose II attestait encore l'importance ainsi que le souci de le maintenir en bon état de défense (21). Jusqu'ici les indices

(19) L'existence de ce fossé, parallèle à une voie Est-Ouest qui longe le Sud du Massif du Bou Taleb, est indiquée dans S. Gsell (Atlas, f° 26, n° 104). « Traces d'une voie romaine, longeant au Sud le Massif du Bou Taleb » aux endroits où elle traverse les terrains rocheux, on constate l'existence d'un fossé la longeant et situé entre elle et la montagne. « Notice de M. Barbancey ».

(20) De récentes recherches aériennes ont permis au Colonel Baradez de retrouver 75 nouveaux kilomètres de *fossatum* avec leur organisation, désormais classique, de tours, de forts et de voies de rocade.

(21) *Code Théod.*, VII, 15. 1.

chronologiques précis font encore défaut. Les forts de la Séguia Bent el Khass ont été datés par M. J. Guey de l'époque Constantinienne, la forteresse Sud de Mdoukal, le *Centenarium Aqua Viva*, date de 303 mais elle est située à une trentaine de kilomètres en avant du *fossatum* vers l'Ouest (22). C'est une hypothèse vraisemblable que d'attribuer à cette période du début du IVe siècle, c'est-à-dire aux temps de la Tétrarchie, la construction d'une œuvre de cette importance. Mais ce n'est qu'une hypothèse qu'il faudra confirmer.

Au cours de cette exploration on découvrit en outre au Sud-Est du Hodna, à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest du *Centenarium d'Aqua Viva*, un très beau camp qui paraît admirablement conservé dans sa solitude et qui était jusqu'ici totalement inconnu. Il jalonne une voie qui se dirige vers l'Ouest (23).

Les reconnaissances à faible altitude avec un petit avion ont été elles aussi gênées par des vents de sable violents et presque continus. Elles ont cependant permis au Colonel Baradez, chargé d'explorer spécialement en Mars-Avril 1947 la région au Sud de Tolga et les ruines de *Gemellae*, de contrôler à vue, dans un rayon de 100 kms autour de Biskra, toutes les déductions de l'étude entreprise sur les documents photographiques ; certains points restés obscurs ont été précisés ; des études fragmentaires ont été partiellement reliées entre elles ; de nouvelles découvertes ont été faites et un appoint précieux apporté dans l'organisation des fouilles de Gemellae, qui, à peine entreprises, promettent beaucoup (24).

Un ouvrage qui comprendra, outre un texte décrivant et la méthode suivie et les découvertes faites, une importante documentation photographique est en préparation. Il est destiné à illustrer les résultats obtenus à ce jour et dont j'ai tenu à donner ici un résumé succinct.

(22) L. Leschi, *Centenarium.... C.R.A.I.*, 1941.

(23) Ce nouvel établissement militaire, d'une importance qui dépasse celle des autres forts de la région, est situé non loin d'une région dont la valeur économique est attestée à l'époque des Sévères. Cf. L. Leschi, *Une assignation de terres en Afrique sous Septime Sévère*, dans *B.C.T.H. Procès-verbaux*. 11 décembre 1944.

(24) Les reconnaissances en avion léger autorisées par le Général Commandant l'Artillerie ont été menées à bien grâce au Lieutenant David, de la Base de Sétif.

Sans doute la tâche n'a-t-elle pas encore atteint toute l'ampleur désirable, et n'a-t-elle pas encore permis de réaliser une prospection archéologique aérienne complète de l'Algérie, avec des moyens de reconnaissance aussi importants que ceux mis autrefois par l'aviation militaire à la disposition du P. Poidebard. Mais les découvertes faites, grâce au bienveillant appui du Gouvernement Général, du Ministère de l'Air, du personnel de l'Aviation, des autorités locales, et grâce à une technique aérienne nouvelle en archéologie, m'ont paru mériter de retenir l'attention des membres de la Société Historique Algérienne.

Alger, Septembre 1947. Louis LESCHI.

Le prétendu Voyage de William Lightgow dans les Etats de Barbarie

(1615-1616)

Né à Lanark (Ecosse) vers 1582, probablement mort dans la même ville vers la fin de 1645, William Lightgow fit ses études au collège de l'endroit. D'après une tradition de famille il aurait quitté son pays à la suite d'une affaire d'amour qui aurait mal tourné pour lui : les frères d'une certaine Miss Lockhart l'ayant surpris avec celle-ci lui coupèrent les oreilles. Pour ce motif ou pour un autre, William abandonna l'Ecosse et commença la série de voyages dont le récit, rédigé par lui, devait être publié en 1632 sous le titre *The Totall Discourse of the Rare Adventures and Painefull Peregrinations of long Nineteene Years Travayles from Scotland to the most Kingdoms in Europe, Asia and Affrica.* Il aurait parcouru au cours de ses randonnées l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, la Crète, la Turquie, la Syrie, l'Egypte, les Etats de Barbarie, Malte, la Sicile, l'Irlande et l'Espagne. Nous nous occuperons ici de la partie qui concerne l'Afrique du Nord (Tunis, Alger, Maroc, Sahara), d'après le texte donné par M. B. I. Lawrence en 1928 dans la « Traveller's Library » (1) et qui est un abrégé de l'ouvrage complet réédité en 1906 par MM. James MacLehose & Sons, de Glasgow, intitulé *The Totall Discourse of the Rare Adventures and Painfull Peregrinations* by William Lightgow (2). Il ne semble pas que les chapitres qui nous intéressent aient été résumés.

(1) *Rare Adventures and Painefull Peregrinations, by William Lightgow*, edited by B. I. Lawrence. Un vol. de 287 pages, format 0.17 × 0.11. Londres, s. d. Chapitres XVI, XVII, XVIII, pages 207 à 227.

(2) MM. Jackson, Son & C°, de Glasgow, successeurs de MM. James MacLehose & Sons, ont bien voulu nous autoriser très aimablement à publier la traduction des passages relatifs à l'Afrique du Nord. Nous tenons à les en remercier.

Venu de Malte à Tunis vers la fin du mois d'août 1615, à bord d'un bateau français (3), Lightgow part en septembre pour Alger, par voie de terre. D'Alger il accompagne à Fez un lapidaire provençal qui ne réussit pas à se procurer dans cette grande ville les diamants et pierres précieuses qu'il comptait trouver et se décide à se rendre à Arracon, sur les frontières de l'Ethiopie du Nord, où il lui sera facile, lui a-t-on dit, d'acheter à bon compte ce qu'il désire. La durée prévue du trajet est de trente jours. Nouveau départ en compagnie de Lightgow ; le Français tombe gravement malade en route et doit être laissé à Ahansal par son compagnon qui continue seul le voyage. Route et populations difficiles, fuite et trahison d'un guide, rencontre heureuse d'une « armée » de Libyens dont le prince commandant vient au secours de Lightgow et de son drogman à bout de forces et sans vivres, et leur signale que l'endroit le plus proche et le plus sûr où ils puissent se rendre est Tunis. Toute l'Afrique traversée les voyageurs arrivent sains et saufs à destination et après quelques semaines de repos, Lightgow s'embarque pour Malte à bord d'un bateau hollandais en février 1616.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le récit en question a un parfum de haute fantaisie. Examinons-le d'un peu plus près.

***

A son arrivée à Tunis, Lightgow remarque la grande et forte forteresse de La Goulette, bâtie « sur un promontoire

(3) Notons que les scrupules n'embarrassent pas outre mesure William Lightgow. Il raconte en effet que voyageant seul et à pied en Sicile, il trouve un jour sur son chemin les cadavres richement vêtus de deux jeunes gentilshommes qui viennent de se battre en duel et se sont tués l'un l'autre. Lightgow les fouille, s'empare des bourses de soie bien garnies qu'ils avaient dans leurs poches, enlève cinq bagues de prix à « leurs quatre mains », cache le tout dans la terre à une certaine distance, puis enfourche un des chevaux des morts et va donner l'alarme. Revenu avec la foule de parents, serviteurs et curieux sur le lieu du combat, il profite du brouhaha, s'enfuit « sans dire adieu », déterre son larcin et fait d'une traite trente milles ce même jour sans doute pour se mettre à l'abri du soupçon. « Ce qui avait été leur était maintenant mien, et pour sauver ce qui n'était pas perdu je fis trente milles ce jour-là ». (it was now mine that was last theirs, and to save the thing that was not lost I travailed that day thirty miles).

Quelques années plus tôt, le jeune Vincent de Paul avouait avec un cynisme presque égal qu'ayant besoin d'argent il avait vendu le cheval qu'il avait loué à Toulouse. Tout cela était péché véniel au début du XVIIe siècle.

élevé » (builded on a high Promontore), alors qu'elle est presque au ras de l'eau, mais par contre ne voit pas le lac et paraît supposer que la capitale est au bord de la mer. En effet, alors qu'il dîne et soupe chez le capitaine Ward, renégat anglais et corsaire bien connu, il continue à loger à bord du bateau français qui l'a amené de Malte (and diverse times in my ten dayes staying there, I dyned and supped with him, but lay aboord in the French shippe). Souper chez Ward à Tunis et s'en aller coucher ensuite à bord d'un navire en rade de La Goulette, en 1615, paraît plutôt difficile.

Quelques renseignements sont donnés sur « le vieux » Ward : celui-ci serait devenu Turc parce qu'on avait refusé de l'accueillir en Angleterre (in despight of his denied acceptance in England), et il avait avec lui, comme domestiques, dans le riche palais qu'il s'était fait construire à Tunis, une quinzaine de renégats anglais circoncis, gens prêts à tout et se moquant de tout. Rappelons en passant que le capitaine Ward, devenu Issouf raïs, avait épousé une Palermitaine, qui avait renié comme lui et avait pris le nom de Yassemina. Tous les deux sont cités dans un acte dressé par le chancelier du consulat de France à Tunis, dans la maison dudit Issouf raïs, le 22 avril 1611. Le renégat anglais avait souligné à cette occasion « qu'il n'est péché qui déplaise plus à Dieu que l'ingratitude », et il avait juré « en touchant les Ecritures » (4).

Grâce à Ward qui lui procure une escorte et lui facilite sans doute l'obtention d'un laissez-passer du pacha, Lightgow se met en route pour Alger et après avoir traversé les régions de Constantine et de Bougie il entre le septième jour dans le pays de. . .Tlemcen. Il y a là une erreur grossière ; elle n'est malheureusement pas la seule.

Après être resté douze jours à Alger, Lightgow fait la connaissance du lapidaire provençal Chatteline (Chatelain) qui a l'intention de se rendre à Fez et il se décide à l'accompagner. Départ ; on laisse Salé et Tétouan loin à l'Ouest et sur la

(4) Cf. Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie*. Tomes II, III et IV (Tunis, 1921, 1924, 1926). On trouve le nom de Ward (Issouf raïs Ingles) dans les Actes du consulat de France à Tunis depuis le 10 décembre 1610 jusqu'au 9 mars 1622. L'acte cité figure à la p. 10 du t. III.

droite (!) et après un voyage sans incident on arrive *le septième jour* à Fez. Autre erreur concernant la longueur du trajet aussi grossière que celle qui consiste à placer Tlemcen entre Tunis et Alger. Lightgow n'a évidemment jamais jeté les yeux sur une carte de l'Afrique.

A Fez, Chatteline ne trouvant pas à acheter les diamants et pierres précieuses escomptés, écoute les conseils de certains Chrétiens Abyssins et — toujours en compagnie de l'Ecossais — part pour Arracon, grande ville sur les frontières de l'Ethiopie du Nord où les gemmes seraient abondantes et bon marché. Les deux voyageurs ne paraissent pas effrayés par les trente jours de voyage qu'ils doivent faire en pays hostile et inconnu ; ils partent *à pied* avec un drogman maure, deux esclaves également maures comme guides et domestiques, et un unique mulet pour porter l'eau, les bagages et les provisions. En chemin, Chatteline tombe gravement malade et doit rester à Ahansal, dernière ville au Sud du royaume de Fez. Lightgow continue seul le voyage — pour voir du nouveau (!) — et on est plutôt abasourdi en lisant son récit. Où va-t-il ? Où passe-t-il ? Personne n'en sait rien. Trahi et trompé par un des guides qu'il a engagés, il est à demi-mort de faim et de soif avec son drogman — fidèle jusqu'au bout, celui-ci — lorsque la rencontre inespérée autant qu'inopinée d'une « armée » de neuf cents Libyens Sabunks — dont cinq cents femmes — les tire d'affaire. Le prince qui commande l'armée de ces adorateurs de l'Ail leur fait donner un guide et des vivres et les avise « en toute franchise » que Tunis est leur recours le meilleur et le plus proche (and franckly advised us that Tunis was our best and nearest Recourse). Partir à pied de Fez en 1615, traverser toute l'Afrique et revenir à Tunis sain et sauf n'est évidemment ni banal ni à la portée de tout le monde ; Lightgow ne s'en aperçoit pas. Il pourrait, dit-il, donner des détails, mais le temps, le papier, l'impression et les frais ne le lui permettent pas (I could bee more particular here, but Time, Paper, Printing, and Charges will not suffer me). Il est clair que cet immense voyage n'a jamais été fait.

Laissons pour le moment Lightgow se reposer en compagnie de son compatriote Ward et revenons à la description

qu'il donne de la ville de Fez. On ne peut se défendre, en la parcourant, d'une impression de « déja lu ». Et si l'on tient compte des dates on arrive vite à penser à Léon l'Africain (5). L'Ecossais a visiblement copié sur cet auteur une partie de ce qu'il a écrit. Rapprochons notamment les deux versions concernant les poètes :

LEON L'AFRICAIN	LIGHTGOW
Il y a encore plusieurs poètes qui composent des vers vulgaires en diverses matières, s'adonnant surtout à chanter d'amour ; et s'en trouve plusieurs d'autres qui sans vergogne osent employer les grâces que leur ont départies les neuf sœurs très chastes, à contaminer leurs papiers, publiant par iceux l'amour illicite et désordonné qu'ils portent aux jouvenceaux et adolescents, voire jusqu'à nommer par nom celui de l'amour duquel ils sont épris. Davantage... ont accoutumé tous les ans, à la nativité de Mahomet d'employer le meilleur de leur esprit à composer chansons à la louange d'icelui ; et se trouvant tous les matins en la place du chef des consuls, montent en son siège, là où ils récitent, les uns après les autres, ce qu'ils ont fait en présence d'une infinité de peuple; et celui à qui on donne la voix d'avoir le mieux écrit,... est pour cet an publié prince des poètes. Mais du temps des illustres rois de Marin, celui qui	Il y a à Fez un grand nombre de poètes, qui font des chansons sur divers sujets, particulièrement sur l'amour et les amants, qu'ils nomment ouvertement dans leurs vers, sans blâme ou honte. Tous ces poètes, une fois par an, à chaque anniversaire de la naissance de Mahomet, font des vers à sa louange. Dans l'après-midi de ce jour de fête, tous les poètes s'assemblent sur la place du marché, où il y a une chaire à pupitre préparée pour eux, sur laquelle ils montent l'un après l'autre pour réciter leurs vers en présence de tout le peuple; celui que le peuple a jugé être le meilleur, est estimé plus que tous les autres pendant toute cette année-là. Il reçoit l'épithète de prince des poètes et est récompensé par le vicegérent et la ville. Mais à l'époque des rois Maennon, le prince réunissait ce jour-là tous les citadins dans son propre pa-

(5) La première édition de Léon l'Africain a paru en 1550 dans le Recueil des *Navigationi e Viaggi* de Ramusio. C'est sur la deuxième édition, publiée en 1554, qu'ont été faites la traduction latine par Fleurian (Anvers, 1556), et la traduction française par Jean Temporal (Lyon, 1556). Une traduction anglaise par John Pary a paru à Londres en 1600.

régnoit avoit coutume d'inviter à un festin tous ceux qui avoient le renom d'être doctes... et faisant une fête solennelle à tous poètes... ordonnoit que chacun d'eux dut réciter un chant à la louange de Mahomet en présence de sa majesté et de l'assistance ; pour laquelle chose faire, se dressoit un échafaud, où ils récitoient, d'un à autre, ce qu'ils avoient composé ; et selon le jugement de ceux qui s'y entendoient, le roi faisoit présent au mieux disant de cent ducats, un cheval et une esclave, avec les habillements qu'il portoit ce jour-là, et faisoit distribuer cinquante ducats à chacun des autres ; tellement que personne d'entre eux ne s'en alloit qu'il ne reçut présent digne de son mérite (6).

lais, et il donnait en leur présence une fête solennelle pour tous les meilleurs poètes. Se tenant sur une estrade élevée, il faisait réciter à chacun d'eux en face de lui, les louanges de Mahomet. Et à celui qui était estimé supérieur aux autres, le roi donnait 100 sultanins d'or, un cheval, une femme esclave, et la longue robe qu'il portait lui-même à ce moment-là. A chacun des autres, il faisait donner cinquante sultanins, de telle sorte que tous avaient une récompense pour leurs peines.

Et voici une autre monumentale gaffe. Léon écrit (p. 349): « Dedans cette cité (de Fez) y a près de quatre cents moulins... La plus grande partie de ces moulins dépend des temples et collèges, de sorte qu'il se trouve peu de citoyens qui en aient ». Lightgow n'a garde d'omettre ce détail intéressant et il note : « Les deux collines, Est et Ouest, de chaque côté de la ville qui est dans la plaine, sont couvertes de rues et de maisons à deux étages... Sur ces hauteurs et autour de la ville il y a environ trois cents moulins *à vent* ; la plupart appartiennent aux mosquées et aux deux magnifiques collèges ». (On which heights, and round about the Towne, there stand some three hundred Wind-mils ; most part whereof pertayne to the Mosques, and the two magnifick Colledges). Si le narrateur écossais avait tourné quelques pages de plus

(6) *De l'Afrique, contenant la description de ce pays, par Léon l'Africain. Traduction de Jean Temporal*, 4 vol. in-8°, Paris, 1830. Tome I, p. 395 et suiv. Dans cette édition la Description de l'Afrique occupe le tome I et les 324 premières pages du tome II. La fin de ce tome et les tomes III et IV renferment les relations de voyage des anciens capitaines portugais aux Indes orientales et occidentales.

de l'ouvrage de Léon, il aurait pu lire (p. 432) : « La neuve cité de Fez... Entre les deux murailles se voit entrer et passer une partie du fleuve du côté de Tramontane, *là où sont les moulins...* » Mais il n'est pas allé jusque là et, en homme du Nord habitué à voir tourner les ailes des moulins, il a supposé que ceux de Fez ressemblaient à ceux des Pays-Bas. Le fait qu'il a avancé une telle énormité suffit à prouver qu'il n'a jamais mis les pieds à Fez.

Inutile de continuer à éplucher la narration anglaise et à la rapprocher du texte de Léon. Revenons à Lightgow que nous avons laissé en train de se reposer à Tunis.

« J'eus la bonne chance, écrit-il, après avoir attendu cinq semaines un moyen de transport, étant alors *le 14 février 1616*, de rencontrer ici un navire hollandais,...venant de Tétouan, allant à Venise et Malte, et qui avait touché ici en passant... ». Le navire hollandais n'était pas à La Goulette depuis cinq semaines puisque Lightgow avait attendu pendant le même laps de temps un moyen de transport. Ce qui suit, et qui s'est passé pendant l'escale du Hollandais (In this time of their staying), serait donc advenu également pendant que Lightgow était à Tunis. Or ce qui suit, et qui est très important, n'est rien moins que la fin du corsaire Simon Dansa, que notre voyageur raconte en détail, comme on le verra plus loin dans son récit. Et après avoir narré la mise à mort de Dansa, il ajoute : « *Un peu après cela*, le susdit Hollandais étant prêt à prendre la mer, je fis mes adieux au généreux Ward et à ses obstinés renégats, et je m'embarquai... (A little thereafter, the afore-said Hollander being ready to goe for Sea, I bad goodnight to Generous Waird, and his froward Runagates, where being imbarked...).

Si l'on ajoutait foi à ce que dit Lightgow il faudrait admettre que tout le monde s'est trompé, de Ruffi à Ch. de La Roncière, en passant par Mercier, Masson et plusieurs autres. Or, on sait que l'offre de Dansa à la ville de Marseille d'armer trois de ses vaisseaux pour faire la course contre les Barbaresques date de 1610 (7). « Cet armement ne réussit pas, pré-

(7) Le contrat passé entre Dansa et la Chambre de Commerce de Marseille pour l'escorte des navires est du 28 août 1610.

cise Ruffi (8), parce que Danser (Dansa) tomba entre les mains des Turcs aïant été trahi à La Goulette par un Turc appelé Carrossoman (c'est le dey Kara Othman) à qui il s'étoit confié, mais les vaisseaux furent garantis & ne furent pas la proie des Infidelles ; comme les bâtimens furent de retour la Ville les équipa encore.... » Et Van Meteren écrit de son côté : « Symon le Danseur (Dansa) se mit en mer avec un vaisseau du port de sept cens tonneaux, bien monté, ayant quarante pièces d'artillerie de fonte. Il partit de Marseille environ septembre [1610], pour conduire treize navires. Depuis on entendit que s'estant mis à terre ès environs de Thunis, luy & son lieutenant furent attrapés par les gens du pays, & luy il fut mis en prison, où on le fit mourir, combien que le Bassa l'eust souz sa protection, & que le Roy de France eust escrit en sa faveur pour le r'avoir » (9).

Lightgow s'est trompé de six ans touchant cet événement.

Remarquons aussi que Lightgow a visité à deux reprises, accompagné par un des domestiques de Ward, deux couveuses artificielles dont il donne une description beaucoup moins complète que celle qu'a fournie Thévenot « des fourneaux à faire éclorre des poulets » en Egypte (10). Personne d'autre que Lightgow, à notre connaissance, n'a vu alors de telles installations à Tunis. Que des Egyptiens aient essayé d'en faire fonctionner ici, c'est possible, mais ce n'est nullement sûr, car quelqu'un l'aurait signalé.

Dans tous les cas, les vignes, le seigle que l'Ecossais a trouvés entre Tunis et Alger ; le vin, l'« excellent pain », l'huile « délicieuse », les plus grandes poules du monde qui abondent dans les douars entre Alger et Fez, les villages « innombrables », les habitants de la côte qui vont chercher la fraîcheur sous la tente à des centaines de kilomètres de chez eux, les mariages musulmans célébrés par les prêtres

(8) Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e édition, Marseille, in-folio, 1696. Tome I, p. 455.

(9) *L'histoire des Pays-Bas*, d'Emmanuel de Meteren, La Haye, 1618, p. 708 v°. M. Combaluzier, secrétaire général de la Mission, a eu l'extrême obligeance de copier pour nous à la Bibliothèque Nationale les extraits de Meteren relatifs à Dansa. Nous ne saurions assez l'en remercier.

(10) *Voyages de M. de Thévenot en Europe, Asie et Afrique*, 3e édition, 3 vol., Amsterdam, 1728. Tome II, p. 455 et suiv.

dans les mosquées, les dix-sept clochers de Karaouyn, les douze mille maisons publiques de Fez, les poulets rôtis au soleil (11), tout cela n'a jamais existé que dans l'imagination de l'auteur. Ce qu'il a raconté sur les Etats de Barbarie est de seconde main ou inventé de toutes pièces (12). « Travellers see strange things » dit un proverbe anglais ; les « prétendus voyageurs » en voient encore davantage.

Sans valeur aucune au point de vue historique ou géographique, le récit de Lightgow fait pourtant état de quelques détails de folklore dont il serait intéressant de connaître la source : amazones, culte de l'Ail, costume de l'émir libyen, etc.

L'indispensable mise au point qui précède étant faite, voici la traduction de ce qu'a écrit William Lightgow (13).

***

(11) A noter que, pour corser son récit, Lightgow insiste d'une façon tout à fait particulière sur les questions de mœurs : lascivité des femmes, sodomie, prostitution, etc.

(12) C'est en vain que M. B. I. Lawrence s'est efforcé d'excuser en partie certaines des invraisemblances manifestes contenues dans le récit de Lightgow en les attribuant à une perte possible de papiers ou à un classement défectueux des notes prises en cours de voyage ; il y a vraiment trop d'erreurs pour que l'on puisse accepter cette explication. C'est tout aussi inutilement qu'il a cherché à identifier Arracon avec el-Hariga (Rio de Oro), à 500 milles au Sud de Fez, car on ne voit guère un marché de pierres précieuses dans une région aussi perdue et désolée que celle-ci.

(13) M. L. Poinssot a eu l'amabilité de revoir pour nous le présent article. Nous le remercions tout particulièrement ici de son obligeance et des précieux conseils qu'il a bien voulu nous donner.

Nous remercions également M. Pignon, Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, qui nous a signalé l'ouvrage de Teodor de Wyzewa, *Excentriques et aventuriers de divers pays....*, Paris, 1910, dans lequel il est question de Lightgow (pp. 25 à 44). Pour M. de Wyzewa, qui n'a pas remarqué les invraisemblances que nous relevons, les voyages de Lightgow seraient « bien réels ».

CHAPITRE XVI

Tunis est la capitale de son propre territoire, et de toute la Barbarie à l'Est et plus bas. Cette ville est située au fond d'une anse, où la mer ayant entaillé la terre sur l'espace d'un mille, forme un abri vaste et sûr pour les navires et les galères. Ce port et la ville sont protégés des invasions venant de la mer par la grande et forte forteresse de la Goulette, bâtie sur un promontoire élevé, qui embrasse la mer, et commande l'entrée de la baie; un pacha turc et une forte garnison de soldats demeurent dans cette forteresse ; le fort lui-même est bien pourvu en armes, hommes, artillerie et munitions.

Le territoire de Tunis se trouve entre les frontières de Constantine à l'Ouest, et celles de Tripoli à l'Est. Sa longueur est de quatre-vingts milles. Sur sa côte est la ville de Bizerte, parée d'un port commode, et de six galères, les plus scélérates de condition et les plus rapides de tous les corsaires de Turquie tant pour la fuite que pour la poursuite.

Tripoli en Barbarie (communément appelé ainsi) était autrefois embelli de marchands de Gênes, Raguse et Venise, mais il est devenu à présent un repaire de voleurs et de forbans, comme le sont toutes les villes maritimes entre l'Egypte et le Maroc. Toutes ces provinces maritimes n'ont que d'étroits hinterlands qui ne s'étendent pas au sud à plus de quarante milles de la côte.

A Tunis, je rencontrai notre capitaine anglais, le général Waird, grand pirate autrefois, et commandant en chef à la mer. Par dépit qu'on ait refusé de l'accueillir en Angleterre, il était devenu Turc, et avait bâti ici un beau palais, orné de riches marbres et d'albâtre. Je trouvai avec lui des domestiques, une quinzaine de renégats anglais circoncis, dont la vie et la façon d'être étaient aussi prêtes à tout que dédaigneuses. Le vieux Waird, leur maître, était cependant doux, et il me fit une grande joie en me donnant sans hésitation une escorte pour aller par terre à Alger. Bien plus, pendant les dix jours que je séjournai là, je dînai et soupai avec lui plusieurs fois, mais restai à bord du navire français (qui l'avait amené de Malte).

Ayant enfin obtenu mon passeport du pacha, et pris une caution pour ma vie et mon argent, je me mis en route par terre avec cette escorte, qui était composée de quarante Maures, et de cent chameaux chargés de soieries, basin et autres articles, et traversai les régions de Constantine et de Bougie. Pendant tout ce trajet (je reposais la nuit dans une tente) je trouvai un pays agréable et fertile, plein de vignes, de seigle, d'orge, de blé, et de toutes sortes de fruits, avec d'innombrables villages tellement peuplés que j'aurais souhaité qu'il n'y en eût pas du tout, à moins que leurs habitants eussent été Chrétiens et ainsi plus polis. Le

plus grand ennemi pendant ce voyage fut le soleil, dont la chaleur excessive était intolérable à supporter, étant donné que l'on était en septembre de l'année 1615. Quant aux provisions en eau, vin et victuailles, nous en eûmes en abondance. Le septième jour de notre voyage nous entrâmes dans le pays de Tlemcen.

Ce royaume riche en toutes choses, a toujours été inquiété par les Sarrazins numides, ou bâtards arabes qui, descendant des montagnes, se précipitent au hasard sur les Maures travaillant la terre, pour satisfaire leurs besoins impérieux et leurs désirs cupides. Tlemcen avait autrefois quatre provinces, mais il n'en a que deux maintenant. La capitale nommée également Tlemcen, comptait autrefois dix-huit mille feux. Mais Joseph, roi de Fez, l'a assiégée il y a sept ans, et s'en est emparé ; elle a été ensuite conquise par Charles-Quint, et, de même, les Turcs l'ont bloquée. Finalement, à cause des longues guerres entre le Chérif, ou roi, ici, et les Turcs, elle a énormément déchu et est presque inhabitée. La majeure partie de ce pays est soumise à l'autorité du pacha d'Alger.

Enfin, le douzième jour après notre départ de Tunis, étant arrivé à Alger et m'étant séparé de mon escorte dans les meilleurs termes, je me logeai dans la maison d'un Espagnol, devenu renégat, qui tenait une taverne de gredins et donnait l'hospitalité sur la terre couverte de planches. Durant tout ce trajet de deux cent quarante milles, je n'ai payé aucun tribut ni couru aucun danger sérieux, le pays étant paisible quoique les gens soient impolis.

Cette ville d'Alger est située sur le versant d'une hauteur dont la pente est unie, et elle a la forme d'un triangle. Le côté de la mer est solidement fortifié, avec des murs épaulés par des travaux de terre, des remparts et de l'artillerie, mais les murs du côté de la terre sont à moitié en bon ordre et de peu d'importance. Une surprise pourrait facilement être faite de ce côté-là. La ville a trois milles de tour, et elle contient environ trente mille personnes.

Il y a ici un pacha turc, et une forte garnison de six mille janissaires, avec deux cents bateaux corsaires ou pirates qui, en pillant toujours les navires de commerce chrétiens, ont rendu cette diabolique ville merveilleusement riche grâce à leurs continuels profits et prises. Elle a un long môle qui s'avance dans la mer et qui constitue un abri sûr pour leurs bateaux contre les vents du Nord, mortellement dangereux sur cette côte. A cette époque, la plus grande partie [des habitants] de la ville ont fui vers les montagnes pour éviter la chaleur brûlante qui s'abat violemment sur les plaines de la côte. C'est là ce que font toutes les villes maritimes de Barbarie chaque été, pendant les mois de juillet, août et septembre. Ces villes étant alors laissées à moitié sans défense, ce serait l'unique moment pour les Chrétiens de les envahir ou de les surprendre.

J'ai trouvé là des quantités d'esclaves qui, en ville, sont obligés journellement de porter ça et là toutes sortes de fardeaux et, hors de la ville, de trimer dans les champs, parmi les vignes et les blés, et de faire d'autres travaux pénibles. Ils sont frappés à coups de poings et bâtonnés selon ce que la méchanceté [de leurs maîtres] décide. Et je n'osais pas quitter mon logement à moins d'avoir trois ou quatre esclaves chrétiens pour me guider et me protéger contre de grossiers scélérats qui ne respectent aucun étranger ni Franc libre.

J'ai constaté là une merveilleuse politique de l'Etat turc en ce qui concerne ces villes de vols et de rapines de Barbarie. Etant donné qu'elles ont l'ordre de toujours tourmenter les Espagnols, elles se permettent sous cette couleur de ravager et prendre tous les autres bateaux chrétiens, les marchandises et les gens comme il leur plaît, sauf ceux de nation française. Et elles agissent ainsi malgré nos ambassadeurs à Constantinople, qui sont là plutôt comme des bâtards (Mungrells) que comme de véritables ambassadeurs. C'est à ces dangers reconnus que tout petit bateau conduit par des gens imprudents s'exposerait s'il s'aventurait en dedans des détroits, comme trop d'Anglais le font, tout en étant incapables de se défendre et sans avoir les moyens pour ce faire ; ils sont ainsi attrapés et capturés, et ensuite rachetés au moyen de contributions sur le pays. J'affirme avec raison qu'ils méritent plutôt d'être punis, et de rester là en guise de châtiment, sans qu'aucun soulagement ou rédemption soit mis en œuvre pour ceux qui se hasarderont sans défense dans des dangers connus, sans artillerie, munitions, et sans un bateau de bon tonnage.

Maintenant, en ce qui concerne leurs coutumes, il est de mode chez ces Maures barbares, en épousant leurs femmes, que, après que le marié et la mariée ont été enregistrés par leur professeurs ou prêtres dans la mosquée (14) et en présence des parents de l'un et de l'autre, la mariée est immédiatement amenée chez son mari, accompagnée par tous leurs amis, la musique et des réjouissances. Le mari se retire aussitôt avec elle dans une chambre privée où il n'y a auprès d'eux qu'une vieille femme dans un coin de la pièce ; là il se couche avec la mariée, et si elle est trouvée vierge [ce qui se voit] au moyen d'un morceau d'étoffe placé dans un endroit intime et qui est retiré taché de sang par la vieille mégère, celle-ci le montre d'abord au mari comme témoignage de virginité. Puis elle court ensuite à travers la maison, parmi les amis du nouveau couple, en criant très fort, et en portant la serviette

(14) Léon a écrit (tome I, pages 386 et suiv.) : « ...Ceux qui sont du côté et parents du mari la précèdent ; et ceux du père, cheminant avec même ordre, la vont suivant par le chemin de *la grande place prochaine du temple*, là où étant parvenus ainsi pompeusement, l'époux salue le père et parents de l'épouse, laquelle, sans plus attendre autre chose, se transporte à la maison, attendant le mari en la chambre...» Il n'est nullement question de mariage célébré dans la mosquée.

sanglante à la main, « la mariée vierge est déflorée » (broken up). Sur quoi tout le monde se réjouit et donne récompenses et bonne chère à la crieuse. Mais si la mariée n'est pas trouvée vierge, le mari la renvoie alors à ses parents, ce qu'ils considèrent comme une honte éternelle, et la fête nuptiale, de même que tous les assistants venus pour celle-ci, sont renvoyés aussitôt. Si elle est vierge le banquet se prolonge tout le premier jour, avec grandes acclamations, danses, réjouissances, et instruments de musique de différentes sortes.

Le second soir est seulement la fête des femmes des deux partis. Et le troisième banquet a lieu le septième jour après la noce, les provisions étant envoyées par le père de la mariée chez son nouveau gendre. Après ce banquet du septième jour, la mariée sort de chez elle (ce qu'elle ne fait pas jusqu'à ce moment-là) et va sur la place du marché où elle achète un certain nombre de poissons pour les porter à son logement comme signe de bon augure, ceci étant une coutume ancienne dans la majeure partie de toute l'Afrique du Nord (15). Dans ces réunions les hommes et les femmes dansent séparément, chacun d'eux ayant leur propre musique et leurs ordres de divertissements.

Ils ont également une coutume lorsque les enfants commencent à faire les dents. Les parents donnent alors une fête solennelle pour tous les enfants de la ville, avec différentes cérémonies. On observe encore cette coutume dans différentes parties de l'Italie.

Les femmes de toute la Barbarie portent des quantités de bracelets aux bras et des anneaux aux oreilles, mais non à travers le nez et les lèvres, comme le font les Egyptiennes ; elles rougissent les ongles de leurs mains et de leurs pieds, estimant que c'est une chose méprisable de faire voir un ongle blanc. Les hommes, pour la plupart, sont les meilleurs archers et cavaliers qu'il y ait en Afrique, et ils prennent un grand plaisir à élever leurs chevaux barbes. Aussi sont-ils énergiques et courageux, et prêts à tout risquer dans toutes leurs tentatives ; ils sont tous de religion musulmane, cependant plus ignorants en cela que les Turcs. Certains sont sujets des Turcs, d'autres de l'empereur du Maroc, et d'autres de leurs propres princes barbares.

Et j'eus la chance alors de rencontrer à Alger, après 12 jours de résidence, un lapidaire français, M. Chatteline, né en Provence, qui, ayant l'intention de visiter Fez, se joignit à moi, et nous deux à certains marchands d'Alger qui se rendaient là ; nous étions en tout 30 voyageurs, avec deux janissaires et un drogman.

(15) Léon (p. 388) : « ...en la maison *du mari, qui en sort* au bout de sept jours pour acheter certaine quantité de poisson qu'il emporte, puis fait que sa mère ou autres femmes le jettent sur les pieds de sa femme, prenant cela un bon augure ; coutume que leurs aïeux ont observée et entretenue de toute ancienneté ».

Nous nous mîmes en route, les uns sur des mulets, d'autres à pied, avec des ânes portant nos bagages et provisions ; nous laissâmes les villes maritimes de Salé et de Tétouan loin à l'Ouest sur notre droite, et nous marchâmes un peu vers l'intérieur pendant trois jours à travers un pays fertile et peuplé. Et quoique les gens fussent barbares et que leur attitude méprisante fût effrayante nous deux n'eûmes cependant pas à payer de tribut, car ce n'est pas une chose à laquelle ils sont accoutumés de lever des exactions sur les Francs comme le font en Asie les Turcs et les Maures. Ils n'avaient du reste pas compris qui nous étions, étant donné que nous étions vêtus comme nos compagnons, et à leur façon ; sauf que la nature a mis sur ma figure un plus joli caractère que sur la leur, et j'aurais souvent voulu que ma figure fût aussi noire que leur laideur. Dans ce voyage mélangé d'ennuis et de plaisir nous trouvâmes partout des vins forts, de l'excellent pain en abondance, et les meilleures et plus grandes poules que l'on élève au monde, avec beaucoup de figues, fruits, olives, et de l'huile vraiment délicieuse, ainsi que d'innombrables villages, dont toutes les maisons sont construites en boue, et avec une terrasse comme toit. Elles sont de même en Asie et dans toute l'Afrique.

Le quatrième jour, ayant dépassé les plaines, nous entrâmes dans un pays montagneux, et cependant de pâturages ; j'aperçus là des nuées de tentes, pleines de gens du bord de la mer qui avaient fui la côte pour trouver de l'air et de la fraîcheur.

Sur ces hauteurs agréables et ombragées je vis les champs couverts de troupeaux de moutons et de chèvres. Les moutons sont étonnamment grands ; de leurs croupes et hanches pendent jusqu'au sol des queues grandes et épaisses. Certaines quand elles sont vendues pèsent 16, 18 ou 20 livres, et plus. Là, dans les montagnes, les gens qui nous accompagnaient et qui connaissaient bien le pays, surent profiter très avantageusement du chemin, et le septième jour au matin nous arrivâmes à la grande ville de Fez. Là, le Français et moi fûmes conduits par quelques-uns des nôtres à une grande auberge ou taverne maure ; une fois admis nous fûmes traités avec tant d'amabilité et d'égards que je n'ai jamais trouvé l'équivalent en aucune partie des possessions turques. Mais nous étions à présent hors de celles-ci et dans l'empire de Maroc.

Cette ville de Fez est située sur deux collines ; l'intervalle ou vallée basse entre elles (à travers lequel court vers le Sud une rivière torrentueuse) étant le centre et l'endroit principal, est le plus beau et le plus peuplé de la ville. Sur cette rivière et dans ce fond il y a soixante-sept ponts de pierre et de bois, chacun d'eux constituant le passage de rues ouvertes sur les deux rives. L'intervalle entre les collines a deux milles de long et un demi-mille de large ; en plus de cinq « chereaffs » ou places de marché, il y a là de grands palais, de magnifiques mosquées, collèges, hôpitaux, et une centaine de superbes tavernes dont la pire peut loger

un cortège royal. La plupart de tous ces bâtiments sont hauts de trois et quatre étages ; ils sont ornés de grandes fenêtres ouvertes, de longues galeries, de chambres spacieuses et de toitures plates ou plates-formes carrées. Les rues entre ces constructions plates étant couvertes au-dessus, ont de grandes ouvertures coupées partout à travers le haut des toitures ; dans les boutiques ou chambres du bas, il y a des quantités de marchandises et articles de toute sorte pour être vendus.

Les gens des deux classes portent des pantalons longs et ont les chevilles nues, avec des souliers rouges ou jaunes garnis de fer aux talons et de corne blanche dans les bouts ; ils portent sur le corps de longues robes à rayures ou en basin, et des gilets de soie de différentes couleurs. L'attitude des gens du commun est beaucoup plus polie à l'égard des étrangers qu'elle ne l'est à Constantinople, ou partout ailleurs dans toute la Turquie. Les femmes sortent à l'extérieur sans être voilées, portant sur la tête des chapeaux larges et ronds, faits de paille ou de petits roseaux, pour préserver leur figure du soleil ; elles sont diablement libidineuses, étant prêtes à satisfaire des deux façons la lascivité de leur scélérate luxure. Elles ne sont pas tenues aussi strictement que les femmes turques, et vont où il leur plaît.

Il y a environ douze mille maisons publiques autorisées dans cette ville, les courtisanes étant proprement tenues, et bien visitées hebdomadairement par des médecins ; mais le pire de tout, en été, c'est qu'on autorise trois mille maisons publiques de garçons se livrant à la sodomie. Et j'ai même vu en plein midi, sur les places mêmes de marché, les Maures se livrant à la sodomie avec ces sales charognes, et s'en allant librement sans honte ou punition.

Il y a plusieurs tribunaux ici (mais aucun pour punir l'obscénité) occupés par des cadis ou sandjaks, lesquels entendent deux fois par semaine les différends et plaintes ; leur chef chérif, ou vicegérent, est envoyé de Maroc et vient ici à nouveau tous les trois ans.

Les deux collines de chaque côté de la ville dans la plaine, Est et Ouest, sont couvertes de rues et de maisons à deux étages, également embellies par de beaux jardins, et, sur la partie extrême des pentes, par un grand nombre de mosquées et de tours de garde. Sur ces hauteurs et autour de la ville il y a environ trois cents moulins à vent ; la plupart appartiennent aux mosquées et aux deux magnifiques collèges édifiés pour l'instruction des enfants dans la loi musulmane. Une de ces académies a coûté au roi Habahennor, pour la bâtir, quatre cent soixante mille ducats. Jacob, fils d'Abdulach, le premier roi de la famille des Meennons (sic pour Marins), a partagé Fez en trois parties avec trois murs séparés ; elle est maintenant entourée d'un seul mur, qui est écroulé en différents endroits.

La principale mosquée de Fez est une belle mosquée avec dix-

sept hauts clochers, en plus de tourelles et de tours ; elle a trente-quatre portes d'entrée ; elle est supportée à l'intérieur et en longueur par quarante-huit colonnes, et en largeur par vingt-trois rangs de colonnes, en plus de nombreuses nefs latérales, de chœurs et de rotondes circulaires. Il y a à chaque colonne une lampe à huile qui brûle là, et, par suite, il y a chaque nuit, dans toute la mosquée, neuf cents lampes allumées ; pour les entretenir ainsi que cent cheikhs et imams (16), le revenu monte à deux cents ducats par jour. Il y a cependant dans la ville, en dehors de celle-là, plus de quatre cent soixante mosquées dont cinquante ont de bons bénéfices et sont magnifiquement décorées intérieurement et extérieurement d'un travail superbe et extraordinaire. Leurs plafonds à l'intérieur sont en mosaïque et curieusement entaillés d'or. Les murs et les colonnes sont en marbre gris, incrusté d'albâtre blanc. C'est ainsi qu'est la principale mosquée dans laquelle M. Chatteline et moi sommes allés à trois reprises différentes en compagnie de notre hôte maure, qui avait obtenu de leurs prêtres cette autorisation pour nous.

Les provisions de toute sorte pour les hommes ou les bêtes abondent dans cette ville qui est le meilleur endroit de toute l'Afrique du Nord. Elle renferme cent vingt mille feux et un million d'âmes. C'est vraiment un monde pour une ville, et elle peut plutôt venir après le Grand Caire que se comparer à Constantinople, étant beaucoup plus grande qu'Alep. Ce sont là les quatre plus grandes villes que j'aie jamais vues au monde, tant chez nous qu'à l'étranger.

Les citadins sont très modestes ici et très zélés pour leurs services divins, mais ce sont de grands danseurs et noceurs leurs jours de fêtes solennelles, durant lesquelles ils ont des combats de taureaux, des mascarades, des chants de poésie, et des processions de prêtres. Les Maures de Fez et Maroc ont eu autrefois plusieurs personnages excellents, bien savants et très courtois, qui étaient des hommes de premier plan dans leur superstition. Il y a eu aussi de grands inventeurs de beaux sports, exercices, tournois, et combats de taureaux que l'Espagne a gardés jusqu'à présent ; et que même les Romains ont appris, et dont ils ont adopté beaucoup.

Il y a à Fez un grand nombre de poètes, qui font des chansons sur divers sujets, particulièrement sur l'amour et les amants, qu'ils nomment ouvertement dans leurs vers, sans blâme ou honte. Tous ces poètes, une fois par an, à chaque anniversaire de la naissance de Mahomet, font des vers à sa louange. Dans l'après-midi de ce jour de fête, tous les poètes se réunissent sur la place du marché, où il y a une chaire à pupitre préparée pour eux, sur laquelle ils montent l'un après l'autre pour réciter leurs vers en présence de tout le peuple ; celui que le peuple a jugé être le meilleur, est

(16) « ... a hundred Totsecks and preaching Talsumans ».

estimé plus que tous les autres pendant cette année-là. Il reçoit l'épithète de Prince des Poètes et est récompensé par le vicegérent et la ville. Mais à l'époque des rois Maennon, le prince réunissait ce jour-là tous les citadins dans son propre palais, et il donnait en leur présence une fête solennelle pour tous les meilleurs poètes. Se tenant sur une estrade élevée, il faisait réciter les louanges de Mahomet, en face de lui, à chacun d'eux. Et à celui qui était estimé supérieur aux autres, le roi donnait 100 sultanins d'or, un cheval, une femme esclave, et la longue robe qu'il portait lui-même à ce moment-là. A chacun des autres, il faisait donner cinquante sultanins, de telle sorte que tous avaient quelque récompense pour leurs peines.

CHAPITRE XVII

Nous passâmes dix-sept jours à Fez, pendant lesquels nous fréquentâmes tous les jours des Abyssins chrétiens, ou nègres éthiopiens, dont les uns étaient des marchands et les autres des religieux. Les affaires de M. Chatteline ne s'étant pas réalisées en ce qui concernait sa recherche de diamants et de pierres précieuses à acheter, ces gens lui conseillèrent sérieusement d'aller à Arracon (17), grande ville sur les frontières de l'Ethiopie Nord, où il en trouverait en abondance à un prix facile, et ils lui donnèrent des indications complètes pour son chemin en deçà, la ville se trouvant à trente jours de voyage. Il se décida à suivre leur conseil, et m'ayant amené à avoir la même intention, je cédai, étant subjugué par l'ardent désir de voir plus de choses.

Nous louâmes pour notre déplacement un drogman maure qui parlait l'italien et nous servirait d'interprète, et avec lui une tente et deux esclaves maures comme guides, gardes, et pour nous servir, pour cinquante-huit sultanins d'or, dix-huit livres et quatre shillings anglais ; six de leurs parents s'étant portés garants fidèles de nos vies, liberté et argent auprès d'un sandjak ou juge. Là-dessus, nous étant munis de toutes les choses nécessaires, et d'un mulet pour porter nos vivres, notre eau et nos bagages, nous payâmes équitablement ceux qui nous servaient d'otages vingt aspres par jour et par homme, soit trente-quatre shillings pour chacun de nous. Et nous fûmes mis en chemin pendant environ

(17) Peut-être el-Hariga, sur la rivière (maintenant à sec) qui sépare le Maroc et le territoire espagnol du Rio de Oro, à 500 milles au Sud de Fez. Actuellement la grande ville-marché du Sahara Ouest est Chengueti, dans une oasis à 600 milles plus au Sud. Le desséchement croissant peut avoir causé l'abandon de la ville dont parle Lightgow ; mais comme le Rio de Oro n'a pas été exploré par des Européens, il est possible que ce qui a été rapporté de son aridité ait été exagéré. Les hostilités perpétuelles de ses nomades y rendraient en tout cas très précaire une vie stable.

(Note de M. Lawrence).

quatre lieues par les Chrétiens précités. Là, les ayant quittés avec des remerciements respectueux, nous continuâmes notre voyage, et pendant sept jours entiers nous ne fûmes inquiétés violemment par rien, sauf par la chaleur intolérable. Nous trouvâmes des gens sous des tentes, et des villages éparpillés tout le long du chemin.

Le huitième jour, la route étant pénible et rocheuse, Chatteline ne put continuer, n'étant pas habitué à voyager à pied ; et de façon à aller plus vite et à le soulager, nous le hissâmes sur le sommet de nos bagages. Enfin, en arrivant à Ahansal (où nous nous reposâmes), ville la plus éloignée et la plus Sud du royaume de Fez, contenant mille feux, bien fortifiée avec des murs et munie d'une garnison de Maures, soumise à l'empereur de Maroc, le Français tomba malade d'une fièvre chaude. Nous restâmes là cinq jours, son état empirant toujours. Il avait l'idée de revenir sur ses pas, chose que je ne voulais pas faire. Je le laissai sous bonne garde avec un de nos esclaves pour le soigner. Et prenant charge des deux autres, je me mis en route pour mon dessein, ce dont je ne fus pas long à me repentir tristement.

Laissant Ahansal derrière nous, et entrant dans le pays des Agaroes, nous trouvâmes les meilleurs habitants demi-vêtus, les gens de basse classe nus, le pays vide de villages, rivières ou cultures, mais le sol riche en animaux, avec abondance de moutons, chèvres, chameaux, dromadaires, et d'excellents chevaux. Ces gens avaient un émir propre, qui n'était sujet de personne, si ce n'est de ses propres passions, qui étaient elles-mêmes à la disposition de sa nature scélérate. Lui et eux avaient cependant un semblant bâtard de religion musulmane. Leurs animaux sont abreuvés par des sources, les pâturages par la rosée nocturne, et eux-mêmes par des concavités de la terre où l'eau reste. Pendant nos six jours de fatigue, en traversant ce pays, nous eûmes beaucoup d'ennuis et de hargne de la part de ces sauvages, qui nous donnaient parfois des coups de bâton, et cherchaient encore à savoir qui j'étais et où j'allais. Le drogman eut fort à faire pour sauver ma vie et ma liberté.

Ayant dépassé la contrariété de cette calamité, le septième jour, nous trouvâmes un autre chemin, et la tribu encore pire des Hagans ou Yamnites, dont la plupart étaient des Maures blancs, gens plus laids que les nègres. Cependant ceux de la meilleure condition avaient leurs membres couverts, mais ils étaient beaucoup plus méchants que les précédents.

Ils sont gouvernés par un Cherif, dont la garde est composée de femmes, et de jeunes Balars, pages. Ils semblent vivre plutôt sans religion, admettant toute sorte de déité. Là mon drogman ayant des doutes sur sa route et sur les difficultés du pays, par suite de son ignorance en cela, fut forcé de louer un guide Hagan pour nous conduire à la province limitrophe de l'Ethiopie. Mais notre guide nous ayant menés cinq jours entiers au Sud-Est, ce qui était presque l'opposé de notre but, s'en alla subrepticement

pendant la sixième nuit pendant que nous reposions, après nous avoir, par crainte ou par fausseté, trompés concernant notre voyage, ou nous avoir abusés par haine, la moitié de ses gages ayant été payés d'avance. Bon, le gredin partit, et mon drogman continuant le lendemain à faire face de la même manière à nos difficultés, nous nous trouvâmes avant la nuit dans un pays inhabité, désert et dangereux du fait des bêtes fauves, et plein de montagnes. Dressant notre tente près d'un rocher, nous brûlâmes toute cette nuit-là, des arbres résineux pour effrayer les bêtes de toute sorte, et nous fîmes de même chaque nuit de cette pitoyable course, étant donné que leur nature ne peut supporter la lumière de la flamme. Le jour venu, et avec lui un soulagement nouveau pour nous, nous cherchâmes à aller plus loin, pensant trouver des gens et des tentes pour nous fournir des vivres et nous renseigner sur le pays. Mais nous ne trouvâmes personne, pas plus que pendant les sept jours suivants. L'affaire devenant difficile, et nos vivres et eau étant finis, nous fûmes forcés de faire fond sur le tabac, et de boire notre propre urine pendant le temps susdit.

Le pays que nous suivions journellement était couvert de sables dur et mou, plein de serpents, entrecoupé qu'il était par des hauteurs rocheuses, pleines de cavernes et de tanières ; véritable habitat de bêtes fauves, dont nous entendions les cris affamés pendant la nuit, et dont nous apercevions trop souvent le corps pendant le jour, surtout des chacals, ours (18), sangliers, et parfois des « cymbers » (?), tigres et léopards, contre lesquels, pendant le jour, s'ils s'approchaient de nous, nous tirions avec une arquebuse ou enflammions un peu de poudre en l'air, dont l'odeur ne peut être supportée par aucune bête affamée.

Cette vaste région inhabitée est une partie du pays des Berdoans, une des quatre tribus des Vieux Libyens, les Sabunks, les Carmines, et les Garolines du Sud étant les trois autres. Mais pour abréger mon récit de cette solitude nue, supposée être une partie des déserts libyens, mon drogman le quatrième jour sur les sept passés là se désespéra, s'étonnant de me voir supporter une telle chaleur, une telle faim et de telles difficultés, et il me menaça de mort pour me faire revenir à notre refuge le plus proche. Sur quoi, nous dirigeant vers le Nord-Est, ma boussole nous servant de guide, nous nous rencontrâmes de bonne heure, le huitième jour, avec neuf cents sauvages, des Sabunks libyens nus : cinq cents étaient des femmes armées d'arcs et de flèches qui, avec leurs complices, avaient passé au fil de l'épée, la nuit précédente, trois cents Berdoans, leur tribu voisine. Ils emme-

(18) Le texte porte « beares » (ours), animaux qui n'existent pas en Afrique. D'après Shaw, *Travels....* in-f° Oxford, 1738, p. 245, les Romains se souciaient peu de distinguer les différentes sortes d'animaux ; selon Lipsius ils appelaient le *lion* un *ours*, et la *panthère* un *rat d'Afrique*.

naient plus de six mille moutons et chèvres en plus d'autre bétail. Après avoir vu leur émir ou prince, nous eûmes d'abord liberté de vie, puis fourniture de vivres. L'émir venait à l'arrière-garde, avec cent cavaliers porteurs de demi-piques ayant à chaque bout des pointes d'acier. Le prince était vêtu seulement de la poitrine jusqu'à mi-cuisses avec une écharpe de soie cramoisie, pendue à ses épaules nues par des rubans de couleur. Sur la tête un « shash » en partie de couleur posé comme une couronne. Ses genoux étaient nus de même que ses chevilles. Ses mollets étaient entourés de soie cramoisie, et il portait aux pieds des souliers jaunes ; sa barbe était, comme sa figure, brûlée par le soleil, et son âge, comme le mien, 33 ans. Sa religion est condamnable, de même que sa vie, car lui et les quatre tribus de Libye n'adorent que leur Dieu, l'Ail, qui a des autels, des prêtres et des rites superstitieux à lui attachés. Ils pensent que l'ail étant fort par lui-même, et constituant la majeure partie de leur nourriture, a une vertu souveraine dans une déité d'herbes. Tous ses courtisans étaient complètement nus, sauf son page, qui était couvert comme le roi son maître.

Ayant alors mis son armée en route, après avoir parlé avec nous une heure, il me donna son arc et un carquois de flèches, que j'ai présentés ensuite à Sa Majesté, alors prince. Ce prince sauvage envoya un guide avec nous pendant quatre jours de voyage, les gages de cet homme étant estimés par lui-même, et il nous prévint franchement que Tunis était notre recours le meilleur et le plus proche. La chose examinée attentivement et par force, je fus obligé de renouveler mon marché avec le drogman, au prix de quarante-cinq sultanins d'or, pour me conduire là sain et sauf.

Le guide Sabunk, à qui je donnai cinq sultanins, trente-cinq shillings, nous mena à travers les vallées les plus habitées, et les meilleurs passages du pays, qui étaient couverts de tentes ; là, nous trouvâmes chaque jour du pain, de l'ail, des oignons, et parfois des poulets à vingt aspres la pièce, deux shillings ; nous les rôtissions, ou les faisions griller (si la vérité peut être crue) à la face même du soleil, et les mangions ainsi. Le cinquième jour, notre guide nous laissa dans l'après-midi, bien installés parmi quatre cents tentes de Maures numides, ou Arabes bâtards, dressées dans une jolie vallée, entre deux sources d'eau ; nous y restâmes environ neuf jours pour nous reposer et rafraîchir nos corps avec des vivres.

Je vis, sous ces tentes, des forgerons travailler du fer froid, pour faire des fers à cheval et des clous, fer qui n'est ramolli que par la vigoureuse chaleur du soleil et le dur martelage immédiat sur l'enclume. J'ai vu également cela en Asie. Je pourrais être plus détaillé ici, mais le temps, le papier, l'impression, et les dépenses ne me le permettent pas. Et alors, à partir de là, renouvelant nos guides de place en place, et passant des Maures sauvages aux Maures polis, nous arrivâmes (avec de grandes difficultés et dangers) sains et saufs à Tunis. Mon désir et mon arrivée étant alors réalisés, je m'installai pour un peu de temps à Tunis, et renvoyai mon drogman et l'autre mercenaire barbare avec une rétribution plus forte que le prévoyaient mes deux anciennes conventions. Etant poussé à faire cela par la clairvoyance du capitaine Waird, je me conformai volontiers à ses indications. Mon escorte étant partie et moi restant là, le capitaine Waird envoya deux fois un de ses domestiques avec moi pour voir ouvrir deux différents fours pleins de poussins, qui ne sont pas couvés par leurs mères, mais dans le four (19) et de la façon suivante : le four est d'abord recouvert de fiente de chameau chaude, sur laquelle on place les œufs, puis on ferme le four. Il y a ensuite derrière le four une transmission quotidienne de chaleur s'exhalant à travers un passage en-dessous de la fiente, et qui correspond à la chaleur naturelle du ventre des poules ; en gardant cette mesure, ils naissent en vingt jours à la perfection naturelle. Le four produisant en une fois trois ou quatre cents poussins vivants, s'il y a de la perte chaque participant en supporte une part. Car le couveur ou curateur n'est récompensé que d'après le nombre de poussins vivants qui sont livrés. C'est sûrement là une chose habituelle presque dans toute l'Afrique, et qui fait que les poulets y sont si innombrables partout.

CHAPITRE XVIII

Et maintenant j'eus la bonne chance, après avoir attendu cinq semaines un moyen de transport, étant alors le 14 février 1616, de rencontrer ici un navire hollandais nommé « La Marmaide » d'Amsterdam, venu de Tétouan, allant à Venise et Malte, et qui avait touché ici en passant.

Pendant son séjour, vint ici un capitaine Danser, Flamand, qui avait été un grand pirate et avait commandé en chef à la mer, puis était devenu un ennemi acharné des Maures. Etant employé par le roi de France comme ambassadeur pour délivrer vingt-deux barques françaises qui avaient été capturées, la politique du pacha réussit à attirer ici Danser, malgré qu'il fut alors retiré et marié à Marseille (20). Bon, le voici venu et mouillé sur rade, en

(19) Léon signale, tome II, p. 226, la « Façon étrange pour faire éclore poussins » au Caire.

(20) Il faut évidemment comprendre : « Alors que Danser s'était retiré de la vie active et habitait avec sa femme à Marseille, le roi de France lui confia la mission d'obtenir à l'amiable la restitution de vingt-deux barques françaises qui avaient été capturées par les Tunisiens. Danser accepta et, à cette occasion, le pacha de Tunis eut l'habileté de faire venir l'ancien corsaire à La Goulette ».

Tout ceci est du roman et ne cadre pas avec ce que l'on sait des événements qui ont précédé la disparition de Dansa.

compagnie de deux gentilshommes français. Ces derniers vinrent à terre et saluèrent le pacha au nom de Danser. Ils furent bien accueillis, et le lendemain le pacha vint carrément à bord de Danser, accompagné par douze personnes. Danser considéra la présence du pacha comme une grande faveur, et lui fit fête avec bonne chère, grandes lampées, trompettes sonnantes, ronflement de coups de feu, et personne de plus familier que le pacha dissimulé, et de plus joyeux que Danser, qui avait délivré les barques, car elles lui avaient été toutes envoyées ce matin-là, et il ne désirait plus rien. Après avoir largement bu, le pacha l'invite à venir à terre le lendemain et à dîner avec lui à la forteresse. A quoi le malheureux Danser consent, et le moment venu il débarqua avec douze gentilshommes. Comme il approchait du château, il rencontra deux Turcs venus le recevoir. Ayant passé le pont-levis, la porte se ferma derrière lui, l'entrée étant refusée à sa suite. Danser fut immédiatement mené devant le pacha et fut sévèrement accusé de la prise de nombreux navires, butin et grandes richesses qu'il avait enlevés aux Maures, et de leur assassinat sans pitié, car il n'en avait jamais épargné aucun. Là-dessus il eut la tête tranchée et son corps fut jeté dans un fossé par-dessus les murs. Cela fait, toute l'artillerie du fort entra en action pour couler les deux navires de Danser, mais ils coupèrent leurs câbles et eurent beaucoup de mal à échapper. Quant aux autres gentilshommes qui étaient à terre, le pacha les renvoya très courtoisement et en sécurité à bord des barques délivrées, et celles-ci firent voile pour Marseille.

Cette politique turque-là était plus sublime et plus rusée que celle qu'aurait pu suivre le meilleur Européen du monde. Un peu après cela le susdit Hollandais étant prêt à prendre la mer, je dis adieu aux généreux Waird et à ses obstinés renégats, et je m'embarquai...

Tunis, le 16 juin 1947.

PIERRE GRANDCHAMP.

LES MÉMOIRES DE TERSON

Déporté de 1848

Dans le milieu saint-simonien, si richement pittoresque, Jean Terson est peut-être la plus curieuse figure qu'un historien puisse évoquer. Il a laissé de volumineux mémoires, encore inédits, où il décrit ses aventures et les tourments de son âme (1).

Il était né le 21 janvier 1803 à Quillan, au bord de l'Aude. Son père, David Terson, qui appartenait à une famille protestante, avait embrassé la carrière militaire. A Rome ce David devint franc-maçon, ce qui ne l'empêcha pas de se mettre au service des chevaliers de Malte. On l'embarqua à bord d'un brick que cet ordre employait à la chasse des pirates barbaresques. Mais c'est le poursuivant qui fut pris, et David fut vendu comme esclave à Constantinople. Heureusement il fut délivré par un bon renégat qui était « son pays ». De retour en France, il ouvrit une école à Quillan. La Révolution venait d'éclater. David partagea l'enthousiasme des siens pour ce grand mouvement de rénovation sociale. Il fut cependant arrêté pour n'avoir pas consenti à donner un coup de couteau sur l'effigie du tyran décapité, car il respectait les vaincus. Pour épouser la fille d'un notaire, ce protestant franc-maçon, nourri de Voltaire, se fit catholique, estimant sans doute que la femme valait bien une messe. Mais c'est en suivant fidèlement les préceptes de Rousseau qu'il dirigea l'éducation de son fils Jean. Quand ce dernier fut assez grand pour travailler, David, très soucieux de l'arracher à l'influence de son curé, l'envoya en apprentissage chez un marchand drapier de Car-

(1) J'ai déja évoqué le personnage dans mon livre sur *Les Saint-Simoniens en Algérie*, p. 170-172 ; mais, la guerre de 1939 ayant interrompu mes recherches à Paris, je n'avais pu prendre connaissance de ses Mémoires, qui couvrent 581 pages. Ils sont déposés à la Bibliothèque de l'Arsenal, fonds Enfantin, nos 7786-7787-7788.

cassonne, un fort malhonnête homme. L'apprenti fut tellement indigné par la canaillerie de son patron qu'il chercha un refuge moral auprès d'un prêtre de la ville. Ce confesseur lui procura les moyens de continuer ses études et l'engagea à entrer dans les ordres. Et Jean devint un chrétien mystique, avide de sacrifice.

Par malheur il n'arrivait pas à oublier les écrits philosophiques qu'il avait jadis dévorés, et parfois il n'était plus sûr de sa vocation. Il restait tenaillé entre le doute qui envahissait son esprit et la reconnaissance qu'il croyait devoir à ses dignes professeurs ecclésiastiques. Un jour il éprouva un si cruel tourment qu'il tenta de se suicider en s'ouvrant les veines dans son bain, à la manière stoïcienne. On le sauva, et on l'envoya respirer l'air natal. Après avoir pris quelque repos, il revint sagement se mettre sous la direction spirituelle des supérieurs du séminaire : « La prière — lui disaient ceux-ci — dissipera tes doutes, et Dieu te tiendra compte de la foi que tu conserveras si tu sais combattre l'esprit critique » — « Credo quia absurdum », lui répétait son confesseur. Et Terson, se faisant « une douce violence », accepta de devenir prêtre.

Le voici curé de deux petits villages très pauvres, Connozoul et Sainte-Colombe. Sa douceur et sa bonté lui valent l'estime des paysans. Il instruit gratuitement leurs enfants. Mais parfois il s'arrête au cours d'une leçon de catéchisme, brûlé soudain par le poison du doute. Il prie ; la brûlure s'apaise ; et il continue d'enseigner la Vérité que l'Eglise lui impose.

Un jour, une jeune femme se confesse à lui. Elle est enceinte par les œuvres de son propre frère, un jeune prêtre. Terson est bouleversé : le prêtre incestueux n'est-il pas victime de la loi ecclésiastique qui, luttant sans raison contre la nature, a prétendu faire de lui une créature « sans sexe » ? Comment, d'autre part, ne pas douter de la sainteté d'une religion qui n'a pas la force de s'opposer à un tel crime ? Et le curé de Connozoul lui-même n'est-il pas un criminel lorsqu'il enseigne une doctrine à laquelle il est sûr maintenant de ne pas croire et qui ne fait qu'entretenir l'ignorance et les iniquités sociales ? Terson ne peut supporter cette laideur d'un

monde pollué qu'un pauvre curé de campagne ne pourra jamais purifier, même dans les limites de sa paroisse. Il veut noyer son chagrin, ses doutes et l'hypocrisie à laquelle le condamne son état. Mais où ? La Méditerranée n'est pas assez grande pour laver cette noirceur. C'est dans l'Océan, pas ailleurs, qu'il ira se jeter.

Un soir (nous sommes en 1830), il met la clef sous la porte de son presbytère et part en direction de l'ouest, sans rien expliquer à son évêque et à ses ouailles. Il arrive à Toulouse et retient une chambre à l'auberge. « Monsieur l'abbé mangera-t-il à 5 h. ou à 7 h. ? lui demande l'hôtesse. — A 7 heures. — Dans ce cas je dois prévenir monsieur l'abbé que la table de 7 heures est presque exclusivement composée de saint-simoniens. — Sont-ce des religieux ? — Pas plus que mes pantoufles. C'est des jeunes gens cossus et qui parlent tout comme des avocats. — C'est bon. Je mangerai avec eux... ». Quand il vient se mettre à table, il s'aperçoit qu'on lui a réservé la place d'honneur, et deux des convives le saluent joyeusement. Il se trouve qu'ils ont été ses camarades au collège de Carcassonne. Ils se mettent en frais d'éloquence, car on n'a pas tous les jours l'honneur de convertir un curé, et celui-ci semble à la recherche d'une foi nouvelle. « *La Religion saint-simonienne, fondée sur l'histoire, sur la tradition, sur les progrès de l'esprit humain, harmonise la vie sous ces trois aspects : science, art, industrie — tous les trois également bons et d'une égale utilité sociale. Elle termine la lutte du ciel avec la terre, de l'esprit avec la chair, régénère la morale et transforme la politique. A cette œuvre de rénovation sociale, Enfantin, le Père suprême, appelle tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté...* » (2). Et l'un des saint-simoniens lit une lettre récemment écrite par le Père Enfantin au chef de l'« église » de Lyon, où est résumée la doctrine.

Le curé est ravi, transfiguré. « *Je savais, écrit-il, que j'avais enfin trouvé la voie droite dans laquelle je pouvais désormais marcher la tête haute, le milieu où me serait permis de respirer à pleins poumons l'air de la liberté, que la société laïque au sein de laquelle j'allais entrer était la seule qui fût normale puisque c'était la seule où se trouvaient la famille, le citoyen,*

(2) *Mémoires ms.*, p. 154 sq.

l'homme complet (l'homme et la femme, être social) ... Que ce n'était ni la mystique prière, ni l'humiliante aumône, mais le travail mieux organisé et les produits plus équitablement répartis qui pouvaient détruire la misère et la mendicité, honteuses plaies des sociétés, scandale de la Providence » (3).

Il décide aussitôt de devenir apôtre de la Religion saint-simonienne. « *L'homme m'apparaissait à la fois infiniment grand et infiniment petit. Il ne devait donc ni s'enorgueillir ni s'humilier, mais travailler à s'harmoniser avec l'universelle vie dont tout être vivant n'est qu'un soupir, une infinitésime (sic) facette. J'avais enfin trouvé un critérium rationnel du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, de l'ordre et du désordre, du moral et de l'immoral dans ce monde, sans me préoccuper de la vie future, étant bien convaincu que, dans l'hypothèse d'un plan providentiel, ce qui est bon et conforme aux lois de notre monde terrestre ne saurait être mauvais et contraire aux lois de la Justice éternelle. Et ce qui me combiait de joie c'est que toute intelligence humaine ayant la raison en partage, le simple sens commun, pouvait faire usage de ce critérium, de cette pierre de touche philosophique, sans intervention divine, sans besoin d'une grâce spéciale et surnaturelle* ».

Quand le Père Enfantin décide de réunir à Ménilmontant ses quarante meilleurs disciples, pour y vivre quelque temps une vie monastique, fortifier la foi et travailler à préciser la Doctrine religieuse, économique et sociale, Terson est l'un des quarante. Dans l'intervalle des exercices spirituels, il est chargé d'éplucher les légumes. Et quand le gouvernement de Louis-Philippe disperse le groupe, il s'en retourne en province, prêcher la Doctrine. On le trouve à Bordeaux, où il réclame en vain l'honneur d'être enfermé au bagne. Puis il parcourt les solitudes landaises. Le costume tricolore des saint-simoniens paraissait banal à cet apôtre qui voulait prendre pour lui toutes les souffrances du prolétariat. Il se fit forger un carcan, une chaîne et une plaque en forme de cœur, le tout en cuivre poli. Sur le cœur était gravé, en majuscules romaines : « LE PEUPLE SOUFFRE ». « *Puis, ayant acheté de la grosse toile bleue, il en fit faire une jaquette qui ne différait de celle*

(3) *Ibid.*, p. 159 sq.

qu'il portait qu'en ce qu'elle recouvrait entièrement la poitrine, s'agrafant de la ceinture jusqu'au-dessous du menton; comme l'habit militaire, et sur le petit collet droit de laquelle devait reposer le carcan, en guise de cravate. Il fit tailler dans la même toile une culotte large à plis et se fixant à la ceinture par une grosse corde qui le ceignait deux fois, et aux genoux par un large ruban de fil de même couleur. Il ne devait porter ni bas ni chaussure. Il fit faire une coiffure en forme de casque bas, avec une peau noire et velue. Deux grandes lanières de la même peau adaptées à la coiffure, recouvraient les oreilles et flottaient, soit sur la poitrine soit sur les épaules, pouvant au besoin se nouer sous le menton... » (4).

Pour pratiquer sérieusement la misère et l'esclavage du peuple, Terson va vivre chez les charbonniers de l'Ariège, les plus déshérités des travailleurs. Ils accueillent avec sympathie et respect ce personnage étrange. Les uns croient que c'est l'Empereur, d'autres le Juif errant. A coup sûr c'est un être surnaturel. Terson est obligé de s'arracher à cette popularité. Il s'enfonce dans la montagne, tente de convertir l'Andorre, où le viguier, qui goûte assez ses idées, lui conseille amicalement de ne pas rester trop longtemps, s'il ne veut pas connaître les cachots de l'Inquisition.

Il revient en Roussillon, acclamé par les uns, injurié par les autres. Dans une petite commune le curé prêche contre ce « *simonien* » (qu'il rougirait d'appeler *saint*) et invite la foule à le lapider. Terson est frappé sauvagement et laissé pour mort sur la place. Il guérit et continue son apostolat. A Lyon, où il trouve une place de teneur de livres, il s'intéresse au sort des canuts, et le pacifique apôtre assiste avec chagrin à la terrible insurrection d'avril 1834. Après l'orage, il continue de répandre sa doctrine, de lutter pour le relèvement de la condition de la femme et du prolétaire. Vers 1840 il s'installe à Paris, où il s'occupe d'éducation populaire et de propagande socialiste. Son mysticisme s'est évanoui. Il se moque maintenant des mômeries d'autrefois et reproche au Père Enfantin d'avoir rompu avec la tradition démocratique de Bazard et entraîné ses disciples dans une œuvre de construction industrielle où le son des écus les empêche d'entendre

(4) *Ibid.*, p. 327.

les gémissements du peuple. Terson n'a gardé du saint-simonisme que l'idée d'une *ligue nationale contre la misère des travailleurs* (c'est le titre d'un de ses livres). Naturellement, tandis que les Enfantin, les Talabot et les Péreire, opulents industriels, jouissent de la considération des pouvoirs publics, le pauvre Terson est surveillé, comme un révolutionnaire des plus dangereux. En 1845, sa revue *Les Droits du Peuple* publie deux lettres de Christian, ancien secrétaire particulier de Bugeaud, où le maréchal est appelé le *pacha périgourdin*. Cette irrévérence vaut à Terson quatre mois de prison et une forte amende.

La Révolution de 1848 soulève son enthousiasme. Il est chargé un moment de faire de la propagande républicaine dans l'Allier. Mais les journées de juin, auxquelles il prétend n'avoir pas participé, vont l'arracher à son apostolat. Le citoyen Terson, accusé d'« idées avancées », est déporté sans jugement.

Après un court séjour dans une casemate d'un fort de la banlieue parisienne, puis dans les camps de concentration de Cherbourg et de Belle-Isle, on l'expédie à Lambèse.

L'Algérie était encore républicaine, et la population s'ingénia à adoucir les souffrances des condamnés politiques. A lire ses mémoires, il semble que Terson n'ait pas gardé un mauvais souvenir des douze ou treize années qu'il a passées en Afrique.

Ses mémoires s'arrêtent au moment de son retour en France. Après 1860, sa vie fut terne. Le saint-simonien Alexis Petit, agronome qui avait mis en valeur un beau domaine à Vauzelles, près de Châteauroux, lui offrit un asile. Il tint les livres de comptes de cette exploitation agricole jusqu'en 1881. A cette date, Henri Brisson, président de la Chambre, qui le connaissait (Terson avait jadis donné des leçons à Madame Brisson), le fit nommer bibliothécaire au Palais Bourbon. C'était alors un vieillard robuste et alerte, qui portait la barbe et les cheveux longs, à la mode de 48. Cordial, charitable et gai, il était aimé de tous ceux qui le connaissaient (5).

(5) Renseignements fournis par une lettre de M. Soehnée, conservateur-adjoint aux Archives Nationales, à M. H. d'Allemagne, Paris, le 11 juin 1923 (Bibl. de l'Arsenal, n° 7787). M. Soehnée est le petit-fils d'Alexandre Petit et a bien connu les derniers saint-simoniens, et en particulier Terson.

Cette gaîté recouvrait-elle encore quelque tourment intime? Un jour de janvier 1883, Terson alla dîner dans une auberge de Puteaux. Il y laissa sa montre et ses papiers, puis s'attacha les mains et, du haut d'un pont, se jeta dans la Seine. La vieille idée de suicide qui le poursuivait depuis son enfance n'était pas éteinte, et, débarrassé de son orgueil de prêtre, le vieil apôtre n'exigeait plus l'Océan comme tombeau. La mort de ce fervent socialiste, de ce parfait honnête homme, passa presque inaperçue (6).

L'année où nous célébrons le Centenaire de la Révolution de 1848, il nous a paru intéressant d'exhumer une partie (qui n'est pas la meilleure) des Mémoires de l'ancien déporté. Elle nous présente un tableau succinct de la vie d'un humble intellectuel dans le pays constantinois aux premiers temps du régime français.

MARCEL EMERIT.

(6) La plupart des œuvres de Terson sont introuvables, même à la Bibliothèque Nationale. En voici une liste (qui n'a pas la prétention d'être complète) :

— *Le cri du peuple* (1835) (se trouve à la Bibl. de l'Arsenal).
— *La Ligue nationale contre la misère des travailleurs*, Paris, 1845.
— *Les athénées communaux*, ?
— *Les droits du peuple*, revue.
— *Les derniers Numides*, chez Sandoz et Fischbacher, Paris (1879), in-12.
— *Supprimer le prêtre serait-ce supprimer la religion ?* chez Fischbacher, Paris, 1880, in-12.
— *Idéalie. Voyage d'un rêveur dans le devenir de notre monde*, Paris, chez Leroux, 1882, in-12.

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE TERSON ANCIEN DÉPORTÉ DE 1848

« ...Un très beau navire de guerre à trois ponts nous reçut à bord. Grâce à l'excellent accueil qu'officiers et matelots nous firent et à la beauté du temps et de la mer, la traversée de Brest à Bône me fut agréable promenade. A l'exception peut-être d'un seul d'entre les transportés, nous étions relativement contents et heureux de notre changement de prison..., quoique nous ne sussions pas encore comment nous nous trouverions dans celle que, dans sa sollicitude pour nous, le gouvernement avait fait construire à Lambessa.

Comme le lecteur sera peut-être désireux de connaître quel était le transporté qui faisait exception à la satisfaction générale touchant le changement de prison ci-dessus mentionné, je dirai, sinon le nom de la personne, du moins pourquoi elle n'était pas contente. Le transporté dont il s'agit était fils naturel d'un écrivain et orateur dont les débuts furent assez brillants, mais dont l'esprit était aussi inquiet que ses principes philosophiques, politiques et religieux étaient changeants. Après être passé par les écoles socialistes et communistes, il finit par se faire bedeau dans une église paroissiale de Paris, par esprit d'humilité, afin sans doute de châtier son orgueil, qui avait été excessif. Or le susdit transporté, son fils, qu'il avait reconnu devant la loi, n'ayant pas été baptisé, quoique alors âgé de plus de vingt ans, sur la sollicitation de son père et aussi dans l'espoir d'obtenir sa grâce, demanda et reçut des mains d'un prêtre de la paroisse du Palais (1) le sacrement du baptême. Mais, malheureusement pour lui, le gouvernement avait alors bien d'autres chats à tondre avant de s'occuper des faits et gestes des insurgés de juin :

« Ces pelés, ces galeux d'où venait tout le mal »,

sans compter la sottise d'avoir ouvert toutes grandes les portes de l'Assemblée Nationale à Louis-Napoléon et de n'avoir pas compris que, sous le déguisement républicain, le sournois prisonnier de Ham cachait un nouvel empereur.

Pour finir l'histoire de notre néophyte, disons que sa dissimulation ne lui servira, lors de son internement à Constantine, qu'à le voir, condamné à plusieurs années de prison, non plus comme insurgé, mais comme un mi-solde criminel, pour avoir

(1) Belle-Isle.

abusé de l'innocence de deux jeunes sœurs mineures dont, sur sa mine pieuse, on lui avait confié l'éducation. Avis aux pères et aux mères de famille qui, malgré les nombreuses condamnations pour faits analogues, persistent à croire que l'on n'enseigne la bonne et pure morale que « sur les genoux de l'église ».

Prison de la Kasbah (de Bône). — Les vaisseaux de haut bord ne pouvant entrer, du moins alors, dans l'ancien port de Bône, encombré qu'il était par les sables charriés depuis des siècles par la Seybouse, notre frégate dut jeter l'ancre dans une anse paisible située non loin de Bône.

Dès qu'une partie des troupes en garnison dans cette ville — mandée aussitôt — fut arrivée, on nous débarqua et nous nous acheminâmes gaîment entre deux rangées de baïonnettes sur la hauteur où est située la kasbah (belle caserne fortifiée), où nous arrivâmes par un sentier méandrique très pittoresque, sous la forme d'une immense couleuvre hérissée de fer, au chant de la Marseillaise, et à la vue d'une partie de la population de Bône, armée... de lorgnettes et de longues-vues.

N'oublions pas de dire que ce ne fut pas sans échanger de nombreuses et fortes poignées de mains que nous nous séparâmes de l'excellent équipage de la belle frégate.

Le commandant de la kasbah, temporairement transformée ou plutôt érigée en prison politique, était un officier de gendarmerie dont les manières et les qualités de cœur nous rappelèrent l'excellent commandant du fort en rade de Cherbourg.

Le général Saint-Arnaud — quelque temps avant d'être appelé à Paris pour seconder Louis-Napoléon dans la criminelle perpétration de son coup d'Etat — vint nous inspecter à son passage à Bône. On nous fit réunir tous dans la cour et, comme il eut l'insolence de se présenter au milieu de nous la cravache sous le bras, il fut accueilli par un murmure de protestation de tous les transportés, et, sans vouloir l'écouter, nous nous retirâmes aussitôt dans nos dortoirs respectifs. Ce que voyant, il s'écria avec colère: « Nous vous briserons ».

Un jeune capitaine du génie, qui accompagnait le général, obtint l'autorisation de me voir pour lui donner des nouvelles de quelques communs amis de Paris et me remettre le montant d'une souscription faite à la hâte dans un petit cercle de patriotes de Bône en faveur des transportés peu fortunés. C'était une centaine de francs, qui furent immédiatement versés à la *Caisse des secours fraternels* qui a été organisée dès les premiers jours de notre incarcération.

Je suis élu commandant de la garde nationale de Bône !

Je ne fus pas médiocrement étonné de recevoir la visite de deux gardes nationaux en tenue, délégués du corps tout entier de la Garde nationale de Bône, pour m'apporter la nouvelle de mon élection en qualité de « commandant » de la susdite garde.

Croyant, sinon à une mystification, du moins à une erreur, l'on m'apprit d'abord que c'était « en manière de protestation contre le décret de transportation que la majorité des patriotes de la ville de Bône avait voulu choisir pour leur commandant « un transporté », et que c'était le même capitaine du génie (porteur de la souscription ci-dessus) qui leur avait proposé mon nom.

J'adressai une lettre de remerciement à mes électeurs, par laquelle je déclarais ne souscrire à ma nomination que dans l'esprit qui l'avait inspirée : c'est-à-dire comme témoignage de leur sympathie pour les transportés et comme protestation contre l'iniquité du décret qui nous avait condamnés sans jugement.

Singulier effet d'un vent du désert. — Sous l'influence d'un vent brûlant qui soufflait du désert saharien — appelé Simoun ou Simoon — un grand nombre des détenus éprouvèrent instantanément des effets d'aliénation mentale d'un effet singulier.

Que l'on se figure deux grandes salles d'infirmerie renfermant une soixantaine de lits, chacune sur deux rangs en face les uns des autres, et tous occupés par des malades plus ou moins fiévreux. Or il arrive que pendant environ deux heures de temps, presque tous les malades, d'un seul côté de l'infirmerie, projettent leurs couvertures, comme s'ils eussent obéi à un mot d'ordre, et quittent leurs chemises qu'ils disent remplies de puces, se mettent à les prendre et à les tuer avec une ardeur et un sérieux des plus comiques. Les susdites puces n'existent que dans leur imagination.

Si l'on ne peut dire qu'ils furent atteints pendant ce court espace de temps de véritable accès de folie, il est constant qu'il y eut éclipse de leur raison, puisque, étant revenus à leur état normal, ils ne purent s'expliquer ni pourquoi ils avaient quitté leur lit, ni pourquoi ils avaient leur chemise à la main.

Cependant, dans l'autre partie de l'infirmerie, où je me trouvais avec un peu de fièvre, nous ne ressentîmes rien de semblable.

D'où le médecin de la détention, appelé à la hâte, conclut à l'effet d'un courant ou fluide quelconque aérien, provenant du désert, heureusement de peu d'étendue et de durée.

Ce curieux événement fit hâter notre départ pour Lambessa, en compagnie de je ne sais combien de centaines de baïonnettes, sous le commandement d'un capitaine, avec lequel nous ne tardâmes pas à fraterniser. Derrière nous marchaient une trentaine de mulets et quelques cacolets, portant, les uns nos bagages, les autres les malades (soit transportés, soit militaires) et ceux que la marche fatiguait.

J'ai oublié de dire qu'en passant près de la jolie petite ville de Bône (2), que nous laissâmes à notre gauche, coquettement

(2) Cette ville maritime n'avait guère à cette époque (1850), plus de 8.000 habitants.

assise sur le rivage de la mer, on nous désigna de la main le modeste tombeau de Saint Augustin, dont la mémoire est toujours respectée par les indigènes sous l'appellation de « roumi m'rabouth ».

Nous marchions d'un bon pas. Les soldats de l'escorte, chargés du sac et du fusil, avaient de la peine à nous suivre. Ce que voyant, les plus robustes d'entre les ouvriers transportés s'offrent à prendre les sacs des militaires. La proposition est acceptée avec joie, d'abord par un certain nombre, avec toutefois l'assentiment du capitaine, et finalement une bonne moitié de l'escorte fut soulagée de ses sacs. Quelques-uns même, toujours avec l'assentiment du capitaine, donnèrent leurs fusils. Oui, je vois encore des transportés portant sac au dos et fusil sur l'épaule ! De telle sorte que pour les passants — si passant il y avait eu dans les plaines désertes que nous traversions — eussent été en peine de dire lesquels, des soldats ou de nous, étaient prisonniers.

Il y a plus et mieux encore. Le son du tambour alternant avec le clairon étant impuissant à donner de l'élan à la troupe, par suite de la grande chaleur qu'il faisait, surtout dans l'après-midi, l'un de nous demande la permission au capitaine de nous laisser chanter la Marseillaise, affirmant que ce chant serait incomparablement plus puissant que le tambour et le clairon à soutenir notre marche. « Va pour la Marseillaise, répond ce brave officier ; puisque, aussi bien, nous sommes *soi-disant en république* ».

— « Soi-disant est bien dit, fait remarquer l'un des nôtres ; car on ne s'en douterait pas en voyant le gouvernement exiler des républicains ! ».

Sur cette réponse du capitaine — laquelle ne tomba pas dans l'eau, comme l'on dit, mais qui sera religieusement recueillie et rapportée à qui de droit à notre arrivée à Lambessa — l'ancien chef d'orchestre du théâtre des transportés appela le chœur des chanteurs, composé d'une cinquantaine de *farouches transportés*, et l'hymne de Rouget de l'Isle, qui conduisit à la victoire nos héroïques va-nu-pieds de la République, est chanté avec un tel ensemble, le refrain en est repris avec une telle vigueur, et par les transportés et par les soldats eux-mêmes, que nous ne sentons plus pour ainsi dire la fatigue de la marche.

A notre arrivée à Lambessa, nous eûmes la douleur d'apprendre que notre fidèle capitaine fut mis aux arrêts... en attendant le jugement à intervenir à l'endroit des sentiments *révolutionnaires* qu'il avait manifestés et de ses *sympathies* pour les condamnés politiques.

Est-ce que les lois françaises défendraient au militaire de se montrer humain ?

Les ruines de Lambessa. — Nous avions laissé à notre droite, et à quelques portées de fusil derrière nous, Batna, petite ville de

guerre française située au pied du mont Aurès, dernière ramification sud-est de l'Atlas. Seuls quelques arcs de triomphe romains, plusieurs portes triomphales, les quatre murs d'un édifice restés debout et encore imposants témoignent de l'importance de l'ancienne Lambessa, laquelle fut évidemment reconstruite sur les ruines et, en partie du moins, avec les matériaux de la première *Lambœsis*, dont l'appellation grecque et quelques inscriptions disent que son origine doit être carthaginoise.

Les baraques récemment construites pour loger les transportés à Lambessa étaient plus spacieuses que celles de Belle-Isle. Mais là — en ces baraques — n'était pas à proprement parler leur nouvelle prison. La nouvelle prison — et c'est en ceci que consistait l'originalité de l'invention — n'était pas entourée de murailles, n'ayant comme limites au sud que celles du désert saharien, aux vents et aux sables brûlants, à l'est et au nord la Méditerranée, et à l'ouest l'Océan Atlantique. Ça et là campaient des familles de pasteurs arabes nomades, auxquels une prime de dix francs avait été promise par chaque prisonnier français arrêté dans sa fuite et conduit *mort ou vif*, à Tezzouthe (Lambessa), comme d'une bête farouche échappée de sa cage de fer.

Au reste le capitaine auquel fut spécialement confié le commandement et la garde des six cents transportés — nature plutôt inquiète que méchante — leur avait tenu dès leur arrivée à peu près le discours suivant, dont nous ne garantissons que le but et non l'expression littérale.

« Messieurs, la Détention que, par ordre du gouvernement, le génie militaire a fait construire pour vous recevoir, est moins une prison qu'une caserne ouverte. Elle ne deviendrait prison que pour ceux d'entre vous qui tenteraient de s'évader ou qui se livreraient à des actes d'insubordination. Je dois prévenir ceux qui voudraient prendre la clef des champs, premièrement qu'ils s'exposeront à être arrêtés et ramenés à Lambessa par les Arabes des tribus avoisinantes, une récompense leur ayant été promise pour chaque arrestation. Or il est bon que vous sachiez que pour gagner la plus minime somme, un Arabe n'hésiterait pas à livrer son propre frère. Deuxièmement, que tout transporté ainsi ramené à la détention sera mis au cachot et, de plus, privé de toute espèce de liberté ».

Nous fûmes autorisés à envoyer à Batna un délégué par section deux fois par semaine pour y faire les commissions de sa section — les susdits délégués étant accompagnés par des soldats armés seulement du sabre.

Travaux et fouilles archéologiques. — L'administration autorisa tout genre de travail soit manuel soit intellectuel compatible avec leur position de prisonniers. Un hectare environ de terrain, riche terre d'alluvion qui se reposait depuis 14 ou 15 siècles, fut assigné,

à quelques pas des baraques, aux détenus qui voudraient créer un jardin potager à l'usage exclusif des transportés et ce, moyennant salaire (un franc par jour, si je ne me trompe).

Ils voulurent participer tous, chacun suivant ses forces physiques, à cette utile création, moins pour le prix du salaire — ceux qui recevaient régulièrement quelque argent de leurs parents ou amis de France abandonnèrent leur salaire à la *Caisse des secours fraternels* — que pour le plaisir de coopérer à cette création.

La corvée pour les approvisionnements de bois et d'eau, pour balayage, etc., était obligatoire pour tous, à l'exception des malades et des infirmes.

Quant aux détenus qui désiraient se livrer aux investigations et aux fouilles archéologiques dans le périmètre des ruines lambésiennes, soit au delà, ils étaient dans l'obligation de prendre conseil de M. Toussaint, capitaine du génie, qui avait dirigé les travaux de la détention et du camp établi non loin de cette dernière et où il s'était construit une modeste habitation, qu'il dut quitter, non sans regret, pour aller faire la guerre en Crimée, d'où il ne devait pas revenir.

Ayant l'intention de me livrer à l'étude des curieuses et très intéressantes ruines au sein desquelles le gouvernement de la République avait eu la fantaisie de nous exiler, j'en écrivis un mot au capitaine Toussaint pour lui faire part de mon intention. Je fus reçu avec cette simplicité de l'homme studieux qui n'a pas de temps à perdre en de fades cérémonies, lesquelles ne sont de mise que dans le monde des oisifs.

« Quoique ces ruines, me dit-il, aient déjà été explorées plusieurs fois, il y a encore beaucoup à faire, et je suis autorisé par le colonel Desvaux à faciliter les investigations de ceux d'entre les transportés qui demanderont à se livrer à ce genre d'occupation ».

— Avant de rien commencer, je voudrais pouvoir me mettre au courant des travaux archéologiques qui ont été faits dans cette vieille terre de Numidie par les voyageurs anciens et modernes.

— En prévision du désir que vous manifestez, mon cher monsieur, je suis chargé de vous dire de la part du colonel — lequel possède la plus riche collection de tout ou à peu près tout ce qui a été écrit sur le sujet en question, soit par les anciens, soit par les modernes — qu'il se fera un plaisir de mettre sa bibliothèque à votre disposition.

Rencontre d'un lionceau dans les rues de Batna. — Le capitaine Toussaint ayant bien voulu me remettre quelques mots pour le colonel, je me rendis à Batna en compagnie d'un soldat faisant fonction d'agent de police du commandant de la Détention.

Comme nous approchions de l'habitation du colonel, je ne fus pas médiocrement surpris de faire la rencontre d'un lionceau

que le soldat me dit... appartenir au colonel Desvaux et qu'à l'instar d'un chien inoffensif il laissait en liberté. Quoique bien jeune encore, les plus gros chiens passaient au large, tandis que Amir (c'était son nom) daignait à peine les regarder. Il ne se laissait flatter que par le domestique qui l'avait élevé et par le colonel. Il était de l'espèce dite « lion doux », par opposition à une autre espèce dite « féroce ». La première espèce, qui serait celle qu'on voyait jadis à Rome traîner parfois des enfants de grande maison dans de petits chars, se trouvait plutôt dans les oasis inhabitées du Sahara algérien, tandis que l'espèce féroce vivrait plus volontiers dans les montagnes du littoral.

Pour en revenir à l'histoire du noble Amir, il paraît qu'à quelque temps de là, un chien qui passait près de Son Altesse lui ayant déplu, il bondit sur ce dernier, le prit dans sa gueule comme fait le chat d'une souris, et l'étrangla. Ce que le colonel ayant appris, il se hâta de mettre en cage de fer son jeune lion, qu'il expédia au Jardin des Plantes à Paris, bénissant le ciel que son noble Amir n'eût pas eu envie de croquer un marmot au lieu d'un chien.

Je trouvai à la bibliothèque du colonel Desvaux, parmi les auteurs anciens qui parlent plus ou moins explicitement de la Numidie et particulièrement des faits relatifs aux anciennes cités de *Lambœsis*, *Tamugadis*, *Setifis*, *Cirta*, etc., *Procope*, *Dion Cassius*, *Sallustius*, *Florus*, le géographe *Ptolémée* ; et parmi les modernes : *Morcri*, *Shaw*, *Peyssonnel*, *Mac Carthy*, *Dureau de la Malle*, *Fournel*, l'Histoire universelle (composée en anglais et traduite en français à Amsterdam en 1751, l'*Univers*, la *Géographie ancienne*, l'*Italie ancienne*, l'*Algérie ancienne et nouvelle*, etc., que très gracieusement il mit à ma disposition, qu'à plusieurs reprises j'emportai à Lambessa et qu'avec l'autorisation de leur aimable propriétaire purent lire ou consulter les quelques autres transportés que ce genre d'études intéressait.

Loin de moi la prétention d'avoir fait de l'archéologie autrement qu'en simple amateur, et, comme je l'ai dit ailleurs :

« Si j'ai pu contempler à loisir tes ruines,
Antique Lambœsis dont les tristes collines
S'inclinent en pleurant autour de tes tombeaux,
Où depuis deux mille ans croassent les corbeaux,
Je le dois à l'exil, à la patrie absente.
Et si j'aime à te chanter, tandis que sur ma tente
J'entends les sifflements du simoun des déserts,
C'est afin d'oublier que je suis dans les fers.
Feuilles de dur granit, marbres épigraphiques,
Véridiques témoins des époques antiques,
Vous fûtes les jalons
Qui guidèrent mes pas à travers les vallons
Où s'épanouissait la belle Numidie,

Où paissaient les troupeaux, et la Vérécondie (3),
Fille de Lambœsis,
Dans le vert Ourazoun (4), et la fraîche oasis (5)
Aux bords de la Libye, où, comme dans l'espace,
L'œil cherche en vain la plus légère trace
De monuments humains
Dont sont impatients les sables africains.

Au loin du camp romain (6), près du pauvre village
Par la France bâti sur le pâle visage
De Lambœsis où tout est froid comme la mort...
Là, tandis que tout dort,
Si ce n'est la patrouille, à pas marqués qui passe,
Le chacal aboyant devant l'hyène qui chasse
Jusques aux pieds du mur de la vaste prison...
Déjà du couvre-feu le clairon sonnait l'heure ;
Je regagnais rêveur une étroite maison
Dont je faisais parfois nuitamment ma demeure,
Sous le charmant regard
De la lune sortant du touffu boulevard
De la chaîne aurésienne.

La pureté du ciel, la fraîcheur de l'haleine
Des zéphyrs épandant
Les parfums du Levant
Séduisirent mon âme.
Je vis se détacher une légère flamme
Du fond du firmament
Et puis s'évanouir au loin d'un monument
Par la base carré, debout et sans toiture,
Et dont l'architecture
Témoigne qu'il dut être habité par un dieu.

Les transportés avaient recueilli dans ce lieu
De précieux débris arrachés aux ruines :
Ici des piédestaux ornés de figurines,
Là des bustes sans tête et des torses sans bras.
Réjouis-toi, Romain, O toi qui consacras
Au divin Esculape une noble statue,
Mais qu'un Vandale avait dans le sable abattue ;
Nos bras l'ont remontée sur son vieux piédestal.
Puisse-t-il protéger contre les traits du mal

(3) Ruines situées tout près de Lambessa, vers le Nord-Est.
(4) Le mont Aurès.
(5) Aujourd'hui Biskra.
(6) Ruines confondues avec celles de l'ancienne Lambœsis.

Nos colons menacés par le venin des fièvres
Qui leur glace le cœur et leur brûle les lèvres !

Si l'écho du désert pouvait porter ma voix
Jusqu'au temple des lois,
Je prierais les Solons de notre chère France,
De faire transformer ce lieu de pénitence (7)
En hôtel de repos pour nos vaillants colons,
Blanchis dans les sillons
Et les rudes labours qu'enseigna Triptolème ;
Et là, sous le regard d'Esculape lui-même,
Ces nobles laboureurs
Lèveraient jusqu'au ciel et leurs bras et leurs cœurs
Pour bénir leur patrie.
Et le dernier soupir de leur âme attendrie,
Comme le dernier son d'un luth harmonieux,
Monterait dans les cieux. »

Voici un fait qui, quoique bien simple, eût pu être érigé en miracle de premier ordre si, au lieu de se produire au XIXe siècle et au bénéfice de damnés de transportés, il s'était passé dans les premiers siècles du christianisme et au bénéfice des saints anachorètes de la Thébaïde.

C'était plus d'un an après notre arrivée à Lambessa où nous avions déjà fait des fouilles considérables. Une douzaine de transportés eurent l'idée — dans la légende des saints on dirait l'inspiration d'En Haut — d'aller fouiller dans les ruines de l'ancienne Tamugadis, où l'on voyait encore debout un arc de triomphe et quelques pas d'une vieille citadelle.

Cette idée ayant eu l'approbation du colonel, le capitaine Toussaint eut la complaisance de nous procurer aux frais de l'administration, quatre mules avec deux conducteurs arabes chargés d'une tente, de pelles, scies, brouettes et des vivres pour une semaine. C'était vers la fin de mars.

Or voici qu'après avoir achevé de découvrir un ancien cirque ou théâtre, désireux de poursuivre les fouilles, mais ayant le soin d'aller faire renouveler nos provisions à Lambessa, nous songions à déléguer deux des nôtres à cet effet quand, juste la veille du jour où ils devaient partir avec deux arabes et deux mulets d'un gourbi voisin, la neige, phénomène très rare dans cette contrée, tomba à gros flocons et sans discontinuer pendant deux jours et deux nuits ; ce que voyant, nous nous décidâmes à ajourner la continuation des travaux et à proposer aux Arabes de transporter à dos de mulets nos outils et la tente à détention, en payant, bien entendu.

(7) Pénitencier construit à côté de l'ancienne détention des transportés de 1848-1851.

Mais les Arabes, étant persuadés que c'était par la volonté d'Allah, irrité contre les « chiens de chrétiens » (kileb roumi) que le ciel s'était tout à coup assombri et que la température s'était refroidie, se refusent à nous reconduire.

Toutefois, ayant pu nous procurer du bois et faire nuit et jour un grand feu à côté de notre hutte, mangeant les dernières croûtes de notre pain de munition et buvant la neige — excellent tonique — nous prîmes gaîment ce contre-temps, causant et chantant sous la tente, tandis que la neige continuait de tomber.

Mais voici que nuitamment et non loin de nous, un formidable rugissement de lion se fait entendre. Nous nous levons tous et, prenant nos pics et nos pioches, nous rallumons le feu, sachant que, tout en attirant les animaux, les flammes imposent même aux plus féroces. Groupés derrière le foyer, nous entonnons le refrain de la Marseillaise :

« En avant marchons
Contre les lions », etc.

Or voici : l'un de nous, aux yeux de lynx, croit voir le lion venir à nous, s'arrêter tout à coup, et, effrayé sans doute par nos cris, et la vue des flammes, regagner le bois en poussant un hautain rugissement. Le même transporté aux yeux de lynx, croyant avoir remarqué que le lion avait apporté dans sa gueule, et puis abandonné, une grosse proie, accourt à l'endroit où il avait vu le lion et pousse des exclamations de joie en voyant que la Providence venait de nous envoyer un jeune veau encore chaud et que le divin messager avait eu la délicatesse de ne pas entamer, s'étant contenté de l'étrangler.

Après l'avoir dépouillé de sa peau et nous être procuré du sel dans un gourbi voisin, nous le fîmes rôtir à la manière arabe: c'est-à-dire en le jetant par gros quartiers sur l'ardent brasier. Nous en trouvâmes la viande excellente, d'abord parce que nous avions faim, et ensuite parce que cette méthode culinaire (imitée des héros d'Homère, lesquels la tenaient très probablement eux-mêmes des temps les plus reculés) est réellement très bonne.

Quand les Arabes apprirent la chose, ils n'hésitèrent pas à reconnaître que nous étions les protégés d'Allah, que le lion n'avait pu venir nous apporter le veau que de la part du grand Allah. En preuve de leur amitié (mehabba), ils nous apportaient gratuitement (bathal) la galette (bechemath) et le lait (halib) de l'hospitalité (dhiif) et s'offraient finalement à nous reconduire à Tezzouthe (Lambessa).

A Constantine. — Louis-Napoléon venait de fouler aux pieds le serment de fidélité solennellement prêté à la République et, le pistolet au poing, ayant demandé à la France « l'empire ou la vie », venait d'escalader le pouvoir sur le dos de ceux-là mêmes qui sottement lui avaient ouvert toutes grandes les portes de l'Assemblée Nationale.

Afin de se montrer plus fort et plus magnanime que la République, le nouvel empereur ordonna l'internement dans les principales villes d'Algérie du plus grand nombre des transportés de 1848 et 1851. Je fus du nombre de ceux qui furent internés à Constantine, dont M. Desvaux venait d'avoir le commandement militaire avec le grade de général de division.

Je n'ai pas oublié le cordial empressement avec lequel les patriotes de cette ville, voire même les israélites, offrirent de l'occupation à tous les internés qui en demandèrent, selon la spécialité de chacun. J'entrai comme simple expéditionnaire dans un bureau d'affaires contentieuses, dont le chef légiste praticien avait la spécialité des expertises et des syndicats, au débrouillement desquels il excellait. Je n'allais travailler dans cette maison que quatre heures par jour, deux heures le matin et deux heures le soir, moyennant 80 francs par mois. Je donnais en outre quelques leçons, et, grâce à quelques écritures de commerce, j'arrivai bientôt à gagner plus de 200 francs par mois.

A propos de leçons, je reçus la visite d'un commandant de gendarmerie en uniforme, lequel venait me demander, comme d'un service dont il me serait très reconnaissant, si je ne pouvais pas donner des leçons de français et de latin, soit chez moi, soit chez lui, à son neveu d'une douzaine d'années ?

Je crus devoir le prévenir que j'étais un condamné politique, tout récemment interné à Constantine.

— « C'est parce que je sais qui vous êtes, Monsieur Terson, me dit-il, que je m'adresse à vous de préférence à tout autre. Au reste c'est le général Desvaux lui-même qui m'a parlé de vous »

Il est assez singulier qu'une demande et une réponse assez analogues aient été échangées à peu près dans le même temps à Paris entre Auguste Chevalier et Morny. Voici dans quels termes la chose me fut plus tard rapportée à mon retour en France.

M. Morny étant à la recherche d'un secrétaire particulier de Louis-Napoléon, depuis peu empereur des Français — proh pudor! — s'adresse à Auguste Chevalier, frère de l'éminent économiste, lui demandant s'il lui conviendrait d'accepter auprès de Sa Majesté l'Empereur la position de secrétaire particulier. — « J'en serais certes très honoré, lui répond Auguste, mais je crois vous faire observer, Monsieur Morny, que je suis, comme mon frère Michel, un ancien apôtre de la religion saint-simonienne.

— Ce n'est pas *quoique*, mais *parce que* nous savons, Sa Majesté et moi, que vous êtes un ancien saint-simonien, que nous nous adressons à vous ».

Quelques jours après le retour à Constantine du général Desvaux (il venait de voir l'exposition universelle et son empereur) j'ai reçu la visite de son aide de camp, lequel venait me prier de la part du général de vouloir bien me trouver à midi place du Palais.

Je trouvai au moins singulier que le général, au lieu de m'appeler chez lui, voulût causer en plein jour et *coram populo* avec un transporté politique.

A l'heure convenue j'attendis vainement M. Desvaux place du Palais pendant une demi-heure. Après quoi je me retirai. Le lendemain nouvelle visite du même officier pour le même objet, me disant que le général était bien venu au rendez-vous, mais plus tard que l'heure convenue, en ayant été empêché pour affaire urgente ; mais que cette fois il s'y trouverait plutôt avant qu'après.

En effet je le vis sortir du Palais au moment où j'arrivais sur la place.

« Je vous demande pardon, général, lui dis-je, de ne vous avoir pas attendu hier plus longtemps. — Vous fîtes bien, Monsieur Terson, de vous retirer après l'heure convenue : c'était à moi, militaire, de vous donner l'exemple de l'exactitude ».

Et, tout en nous promenant, il me raconta comme quoi, lors de son dernier voyage à Paris, se trouvant à dîner chez M. Arlès-Dufour en compagnie de M. Enfantin et quelques autres saint-simoniens de mes anciens amis, il avait été prié de me faire obtenir ma grâce, si toutefois, ajouta le général, il ne me déplaisait point d'en faire la demande à l'Empereur.

— « J'accepterai, lui répondis-je, la liberté comme un acte de justice, mais je ne la demanderai jamais à titre de grâce. Ce qui ne m'empêche pas, général, de vous être très reconnaissant de l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner ».

— « Je me ferai un véritable plaisir, Monsieur Terson, d'apostiller votre demande à l'empereur. Réfléchissez-y, mon cher monsieur, ajouta-t-il en me serrant la main. Venez me voir. Vous me trouverez toujours disposé de vous être agréable ».

Mon retour en France. — Ce ne fut que vers 1860-61 que, profitant de l'amnistie générale accordée à tous les condamnés politiques par le gouvernement impérial, j'eus le bonheur de revoir enfin ma patrie et, avec elle, mes chers parents et amis.

A la veille de voir la fin de mon humble carrière, je me sentis très heureux de pouvoir m'accorder la satisfaction de déclarer hautement n'avoir rien fait — depuis ma sortie de la fausse voie où m'avait conduit mon éducation catholico-mystique — de contraire à ma conscience.

Ce témoignage et la paisible retraite dont je jouis à la campagne du meilleur de mes amis, Al. P[etit] me récompensent largement du peu de bien que j'ai pu faire.

TERSON.

Deux textes dans le parler berbère des Aiṭ Bū Zəggu de Mestigmeur (Maroc)

Les textes reproduits ci-dessous nous ont été dictés à Missour (Territoire de Taza), en décembre 1938, par un mokhazni âgé d'une trentaine d'années, qui arrivait directement de son pays natal, Mestigmeur (en berbère Məsṭiməɣr). Cette localité est située au sud de la voie ferrée Oujda-Taza, à peu près à mi-chemin entre El-Aïoun et Taourirt.

Sur le parler berbère des Aiṭ Bū Zəggu, seul E. Destaing a fourni, à notre connaissance, quelques indications grammaticales et lexicographiques sommaires dans ses ouvrages sur les Beni-Snous : Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous, *Paris, 1907-1911, 2 vol., et* Dictionnaire français-berbère (Dialecte des Beni-Snous), *Paris, 1914.*

CH. PELLAT.

TRADUCTION DU TEXTE A

LE MARIAGE

Quand nous voulons demander une jeune fille en mariage, nous chargeons une femme âgée, intelligente
(4) et expérimentée d'aller trouver le père. Celui-ci lui accorde sa fille et lui dit : « Soyez les bienvenus ; cependant vous devrez accepter mes conditions ». — « Nous les acceptons » répond la vieille.

(8) La jeune fille étant promise, nous allons, avec la Djemâa, fixer la dot [qui consiste en] : 80 douros (400 frs), une jarre de beurre fondu, une autre jarre
(12) d'huile, dix pains de sucre, cinq boîtes de thé, cinq douzaines de bougies, un double sac de grain, quinze mesures de blé, quinze mesures de farine de blé et d'orge, trois bêtes de somme au moment de la conclusion du mariage et trois autres lors du versement de la dot.

(16) Nous dînons chez le père de la jeune fille et, le lendemain, chez son fiancé.

Nous choisissons les garçons d'honneur, au nombre de cinq ; le marié est le « roi » et nous lui désignons
(20) un « ministre ». Nous appliquons ensuite du henné au roi et aux garçons d'honneur puis le roi se rend dans la chambre nuptiale où il devra « s'arranger » avec la mariée. De notre côté, nous conduisons solennellement
(24) celle-ci après l'avoir fait sortir [de chez elle] et aidé son frère à la hisser sur une jument. A ce moment, arrive une femme qui maintient un roseau sur la tête de la mariée ; les tireurs viennent le lui enlever et
(28) conduisent la jeune fille dans la chambre nuptiale en tournant sept fois autour d'elle. Le ministre du roi la fait descendre de sa jument et l'introduit dans la chambre. C'est le ministre qui répond de la mariée et du
(32) roi et quand celui-ci est à l'intérieur, c'est lui qui reste à l'entrée : si le roi se tire d'affaire, [le ministre n'intervient pas], mais s'il est en difficulté, il l'appelle pour venir tenir la mariée.

(36) Si le marié ne réussit pas, il renvoie sa femme chez son père ; nous chargeons alors une vieille femme d'aller le trouver pour lui demander si c'est lui qui est impuissant ou la mariée qui est « fermée ». Elle se rend
(40) ensuite auprès de la jeune femme et lui dit « Est-ce le roi qui est impuissant ou toi qui es fermée ? Ton père te fait dire de ne pas le déshonorer aux yeux de ses contribules. Si le roi est impuissant, dis-le moi ».
(44) Les gens qui rencontrent la vieille lui demandent alors : « Lequel des deux a un défaut, la jeune fille ou le marié ? »

Si la mariée n'est pas vierge, nous la hissons sur
(48) un âne et nous la renvoyons à son père qui nous restitue notre bien. Si elle est vierge, le roi présente sa chemise puis, après avoir quitté la chambre nuptiale, il introduit sa femme dans sa maison où ils restent ensemble. Si
(52) tout va bien, elle demeure sa femme ; sinon elle retourne chez elle.

***

TRADUCTION DU TEXTE B

Le marché

Le marché se tient le jeudi, chez nous, les Aït Bou
(4) Zeggou. Il nous arrive du grain, du blé, du maïs, des figues, des pommes de terre, des bêtes de somme, des bœufs, du sucre, du thé, du pétrole, des bougies, des œufs, des poulets, des juments, des mulets, des mules, de jeunes mulets et des poulains.

(8) Maintenant — Dieu soit loué ! — tout est en abondance au marché. Les gens viennent d'El-Aïoun, de Taourirt, de Mestigmeur, des Aït Iala avec leurs bêtes
(12) et leur grain. Chacun introduit sur le marché tout ce qu'il a apporté.

Il y a un emplacement réservé à chaque genre de commerce : bovins, bêtes de somme, poulets, grain,
(16) tissus, sucre, légumes, droguerie.

Les drogues sont nombreuses sur le marché ; on vend du gingembre, du poivre noir, du cumin, du
(20) henné, de l'antimoine, du corail, bref on y trouve tout ce qu'on recherche.

Quand le marché prend fin, chacun s'en va après avoir acheté ou vendu.

A · taslit

nəḥs a-rruḥ a-nəḥdəb tamətṭuṭ ; nəssifəḍ išt ən-tmətṭuṭ taussart, s-ləεqəl-ənnəs, təssən ag-ghəṭṭəbən, at-truḥ γər-bba-s n-təslit, uš-as-tt "bba-s, inn-as « mərḥba γri wən, bəssaḥ ma illa at-tqəbləm əššərḍ-inu », tənn-as : « nəqbəl əššərḍ-ənnək. »

tamətṭuṭ təmw"š, a-rruḥ nəčni d-əggəmaεt a-nəg taεmamt : tmanγin duṛu, takəbrit n-əddhən, takəbrit ənniḍən n-əzzit, εəšra l-lqwâləb n-əss"kkər, ḥəmsa n-iqərqasən n-watai, ḥəmsa n-ṭṭəzzinat n-əššməε, saku n-iməndi, ḥəmsṭaε-šər q"rdiya n-yirḍən, ḥəmsṭaεšər q"rdiya n-warən, žar-warən n-yirḍən d-warən n-t"mẓin, tlata l-ləbhâim ak-əd-ləmšihit, tlata ak-əd-əddfəε

a-rruḥ a-nmunəu γər-bab n-ətmətṭuṭ, aiça a-nmunəu γər-bab n-təslit

nəḥs a-nəg islan, nəḥs a-nəg mulai, a-nəg luzir, a-nəg ḥəmsa n-islan, a-rruḥ a-nəqqən lḥənni i-mulai d-islan, i mš γra iqqən lḥənni i-mulai, ad-iruḥ γər-lḥuzbət ad-idəbbər ak-t-təslit-ənnəs, nəḥs a-nəg urar a-rr"gg"əḥ taslit ; a-rruḥ a-dd-nəssufəγ taslit a-tt-nəssiñ d-ənni-taimart, a-tt-issiñ u-ma-s, i mš-tt-γra-issiñ u-ma-s at-tas išt ən-tmətṭuṭ at-tisi γanim əhf-ihf n-təslit, ad-asən id-bab n-əlbaṛud ad-əṛẓmən γanim ḥəf-təslit, a-tt-awin γər-lḥuzbət, a-tt-ssunḍən səbεa n-əlhaṭrat, ad-yas luzir uẓəllid ad-issḍər taslit, a-tət-issidəf i-lḥuzbət-ənnəs ; luzir ən-nətta ag-gḍəmnun

ťaslit nəttat ď-mulai̯ ; i mš γra yaďəf mulai̯, luzir aď-yili ďəg-gmi waḫḫam : ma illa izmər užəllid, aď-idəbbər iḫf-ənnəs, ma illa ur-izmir, aď-ilaγa ḫəf-luzir aď-as-iḵrəf ťaməttuť.

ma illa ur-izmir mulai̯, a-tət-issufəγ at-truḫ γr-ᵘbba-s ; a-nsəkkər išť ən-tməttuť ťau̯ssarť at-truḫ γər-mulai̯, aď-as-tini : « ma-t-šəkk a-ur-nəzmir nəγ nəttať ag-gəllan ťəqqən ? » at-truḫ γər-ťəslit, a-s-tini : « ma-ď-mulai̯ a-ur-nəzmir nəγ a-t-šəm ag-gəllan təqqnəď ? iqqar-am bba-m : a-ur-yi-ťbəḥďləď əz-zat i-ləqbai̯l ; ma illan mulai̯ a-ur-nəzmir, ini-y-i-d » ; ťaməttuť ťau̯ssarť ťɛəqəb-dd γər-middən, a-s-inin « wi ďəg illa lɛib, ma ďi-ťəslit nəγ ďəg-usli ? »

ma illa ur-nufi ďi-ťəslit, a-tt-nəssiñ ḫ-u-γyul, a-tt-nərr i-bba-s, a-nəγ-dd-yərr agəl-ənnaγ ; i ma illa nufa ďi-s, aď-issufəγ mulai̯ ťaqəššabť n-təslit, i mš a ffγən zzi-lḫužbəť, a-tət-issiďəf ťiddarť-ənnəs, aď-qqimən ; ma illa iyu lḫir, ťəlla ťaməttuť-ənnəs ; ma illa ur-iyi lḫir, at-truḫ γər-bba-s

***

B- əssuq

əssuq iɛəmmər γər-naγ ass l-ləḫmis ďəg-ai̯ť bū-zəggu ; ittaďəf γər-naγ iməndi ď-yirďən ď-əddra t-tazarť ď-baṭaṭa ď-əlbhāi̯m ď-ifunasən ď-əssᵘkkᵘr ď-waťai̯ ď-əlgaz ď-əššməɛ t-tməllalin ď-iyaziďən t-tγallin ď-isərďan t-tsərďin ď-izəɛwaqən n-tsərďin ď-iždɛan n-tγallin.

iď-u ssuq-aḷḷahu malik əlḫamd-kull ši yusəɛ ; ttasən middən zzi-ləɛyun, ttasən zzi-ťwᵘrirť, ttasən zzi-məstimər, zzəg-ai̯ť iɛala, aď-aďfən γər-ssuq s-əlbhāi̯m-ənsən ď-iməndi-nsən ; qaɛ wənni-dd-iggʷin a-ť-issiďəf γər-ssuq ; ťəlla ďi-s išť n-ərrəḫbəť n-ifunasən, išť l-ləbhāi̯m, išť n-iyaziďən, išť n-iməndi, išť n-əlkəttan, išť n-iď-bab n-əssᵘkkᵘr, išť n-əlḫuďrəť, išť n-iď-bab n-tɛəṭriť.

ťuďəf ťəɛəṭriť γər-ssuq ťusəɛ ; llan zznuzən ssikinžbir, ťifəlfəlť ťabərḵant, lkəmmun, lḫənni, ťazulť, lməržan, ai̯n əmma ťərzuď γər-ťɛəṭriť, ťufit-t ďi-ssuq.

i mš γra-ḵəmmələn ssuq, iǧn isγu, iǧən izzənz, iffəγ zzi-ssuq.

LES INTELLECTUELS ALGÉRIENS

(Suite)

II. — LA FORMATION ORIENTALE

A. Les Ulémas

Ces Ulémas, nous avons déjà résumé leur doctrine. Nous les avons vus, épouillant le dictionnaire pour chasser les néologismes d'Occident, et avides de purger l'Islam de toute infiltration étrangère, qu'elle soit européenne ou maraboutique. Il importe maintenant de nous appesantir sur quelques-uns de leurs thèmes essentiels.

Défense et illustration de la langue arabe

Les tentatives de renaissance linguistique et culturelle ne sont pas spéciales à l'Islam. Il s'agit là d'une aspiration mondiale très accentuée depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Elle devait avoir ses incidences dans le secteur africain. Ces prêches de résurrection sont généralement liés à la prise de conscience d'une individualité ethnique, religieuse, sociale. Je n'apprendrai rien à personne en écrivant : les mots forment le substrat cérébral d'une culture. On peut dire, en modifiant la boutade de Condillac, que « l'âme d'un peuple n'est qu'une langue bien faite ». Voyez le logos grec, le verbe johannide, intercesseurs entre la chair et l'esprit.

J'irai jusqu'au bout de ma pensée. Une langue, c'est une patrie. Elle est une luxuriance de paysages verbaux. Le mot, c'est une longue tige flexible qu'enrichit de sens chaque génération, et qui, par des racines mystérieuses, pénètre au plus profond de notre sang. Nous le nourrissons, ce mot, et

lui nous gorge. Il nous restitue des sèves anciennes. Il permet à l'homme de France de rejoindre Jeanne d'Arc, Descartes, Pascal, Racine, Voltaire, Hugo. C'est par ces communications souterraines, par l'humus de l'inconscient, que se forme le vocabulaire du petit enfant. Un mot qui disparaît — combien sont tombés depuis Rabelais — c'est une fleur qui devient cendre et féconde le terreau héréditaire. Nous sommes gavés de tous les sucs gallo-romains.

Vers ma septième année, entendant le patois landais de ma grand'mère, je voyais des futaies jaillir, s'argenter des sources, s'ouvrir en arcades les frondaisons linguistiques, qu'animait, comme un écho de trompette romaine, la glorieuse étymologie latine. Il éclatait, le mot latin, dans mon esprit de gosse ignorant, il éclatait en fusées sonores, qui allumaient en moi des souvenirs de victoire, d'effort, de larmes. Quelle erreur n'a-t-il pas commise, ce Fichte, en prétendant que les Français sont coupés de leurs racines verbales ! Je prétends que nous avons reçu, clarifiés par notre langue, la finesse de l'Hellade et le civisme latin.

Taine, qui réglait la formation de l'homme à l'horlogerie : *race, milieu, moment*, a oublié ce facteur beaucoup plus opérant que les trois autres : le langage, hérité ou appris. Quand il est hérité, il nous replonge dans l'ethnie ; lorsqu'il est appris, il nous baigne des rayons du milieu et du moment.

Nous ne sommes encore qu'à mi-côte de la question. Le mot, la phrase, quels mystères ! Le problème a sollicité Renan qui, vous le savez, a publié un livre sur les origines du langage. Il écrivait :

> « La langue, étant pour une race, la forme même de la pensée, l'usage d'une même langue, continué durant des siècles, devient pour la famille qui s'y enferme, un moule, un corset, en quelque sorte, plus étroit encore que la religion, la législation, les mœurs, les coutumes. » (Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, I, p. 3.)

Le verbe est tellement consanguin de la vie qu'il n'est pas de régionalisme littéraire sans programme linguistique. Citerai-je les actuels bardes celtiques, l'enseignement privé du breton que définit M. Meven Mordien ? J'évoque la poésie béarnaise, malicieuse, un peu grêle, d'une pureté toute classique, qui a fleuri avec Despourrins, Navarrot, Hatoulet. Elle

a trouvé en Michel Camélat son plus vif épanouissement (1).

J'arrive enfin au plus grand de tous, Frédéric Mistral, et aux félibres qui le suivent, Aubanel, Roumanille, sans oublier l'Agennais Jasmin. Ce fut un incomparable jaillissement de lyrisme d'Oc. Ils retrouvèrent, dans les sources des Alpilles, entre l'olivier et les roses, toute la fraîcheur virgilienne.

***

Deux écoles dans le mouvement de restauration linguistique arabe : celle des réacteurs, idolâtres d'un passé qu'ils veulent revigorer, sans aucune modification de la langue littéraire, parfaite disent-ils, et au surplus, intangible parce que sacrée ; les modernistes, désireux d'introduire dans la morphologie, la lexicographie et la syntaxe, les innovations ou assouplissements nécessités par le progrès.

C'est un fait. L'arabe n'est guère apte à exprimer les nuances de la pensée contemporaine. Renan l'avait déjà entrevu. Il découvre l'une des supériorités des dialectes aryens dans la conjugaison du verbe. « La langue sémitique, au con- « traire, a pris d'abord, en ce qui concerne le verbe, un parti « défectueux. La plus grande erreur que cette race ait com- « mise.... a été d'adopter pour la manière de traiter le verbe un mécanisme si mesquin que l'expression des temps et des modes a toujours été pour elle imparfaite et embarrassée. Aujourd'hui encore, l'Arabe lutte en vain contre la faute linguistique que commirent ses ancêtres, il y a dix ou quinze mille ans ». Il avait déjà dit des Sémites en général : « Il leur manque un des degrés de combinaison que nous jugeons nécessaires pour l'expression complète de la pensée. Joindre les mots dans une proposition, est leur dernier effort : ils ne songent point à faire subir la même opération aux propositions elles-mêmes. C'est, pour prendre l'opinion d'Aristote, le style infini, procédant par atomes accumulés, en opposition avec la rondeur achevée de la période grecque et latine ».

(1) Suivant Dyssord, Camélat ne le cède en rien à Mistral lui-même « pour la largeur de son lyrisme, la sobre richesse de ses images et l'abondance de son vocabulaire ». *L'aventure de Paul Jean Toulet*, Paris, Grasset, 5e édition, p. 17.

Voici l'opinion de M. William Marçais : « Auprès du verbe grec ou du verbe français, le verbe arabe est un jeu d'enfant, aucune difficulté de dérivation, une étymologie que ne voilent ni contractions, ni chutes, ni permutations de phases.... ».

En second lieu, la construction de la phrase arabe s'organise sur des schèmes cérébraux en opposition complète avec notre logique mentale. Cela tient surtout au génie sémitique. Ce n'en est pas moins un grave défaut, en un temps où l'activité intellectuelle, sociale, économique est à l'école de l'Occident civilisateur. C'est la raison pour laquelle les plus grands des penseurs arabes, les Averroès, les Ghazali, les Ibn Thofaïl, nous demeurent difficiles et ne sont guère accessibles qu'au lecteur un peu au courant d'Aristote et de ses déformations scholastiques. Qu'un lettré qui a quelque teinture du thomisme, des problèmes des universaux, de l'essence, de la forme, de la matière arrive à comprendre le rudiment de ces maîtres musulmans, je l'admets. J'en dénie l'aptitude au profane sans culture théologique. Renan, qui a construit une véritable psychologie philologique du sémitisme, aujourd'hui démodée, notait que « l'image physique qui, dans les langues sémitiques est encore à fleur de sol, obscurcit la déduction abstraite et empêche dans les discours tout arrière-plan délicat » (2).

M. Massignon, si favorable cependant à la langue arabe et très optimiste quant à son avenir, résume excellemment la question dans son travail *Eléments arabes et Foyers d'arabisation* (3). Il caractérise remarquablement le mécanisme respectif des logiques européennes, touraniennes et sémitiques. L'Occident raisonne d'après le type syllogistique et conclut de l'identité de la cause à l'identité des effets. Chez le touranien, la mise en ordre des idées est de forme parabolique. « Les langues sémitiques, et très particulièrement l'arabe, rappellent la hiérarchie *a priori* qui relie deux faits. Elle conclut dialectiquement, *a fortiori*. C'est un argument d'autorité qui aboutit à des dilemmes tranchés *a priori* ». M. Massignon

(2) Renan, *op. cit.*, p. 49. Cf. aussi son *Histoire Générale et système comparé des langues sémitiques.*

(3) *Revue du Monde Musulman*, 1924, volume LVII, p. 9 et suiv., 152 et suiv.

avait déjà indiqué, au début de son livre, dans ce style compact qui lui est familier mais qui rend si malaisée la lecture de son œuvre : « La présentation sémitique de l'idée, celle que la langue arabe est assujettie à suivre, est gnomique ; elle impose l'idée ex-abrupto en recourant à un ordre dialectique et intentionnel, elle emploie des mots rigides, aux racines immuables et toujours perceptibles, n'admettant que peu de modalisation, toutes internes et abstraites, consonnes interpolées pour le sens, nuances vocaliques pour l'acception .... L'ordre des mots est lyrique, morcelé en formules saccadées, condensées, disruptives » (4).

M. W. Marçais écrit plus clairement : « ..... Cette langue donne constamment l'impression d'un organisme auquel on a fait violence pour en tirer un rendement supérieur à sa puissance propre. D'un idiome sémitique fait pour exprimer de courtes sentences gnomiques en propositions juxtaposées, on a tiré une langue de dialectique où la pensée doit se nuancer, s'articuler en incidentes, se développer en périodes ». En un mot, il s'agit de tirer d'une flûte bédouine toutes les orchestrations wagnériennes.

Les Ulémas, acharnés à cette œuvre, devraient bien convenir que les Français ne peuvent, dans ce drame linguistique, assumer la moindre responsabilité. Pourquoi dès lors nous accuser de corrompre la langue ? Où a-t-on jamais vu une mesure prise dans ce sens ? Et il est aussi absurde de dire que nous proscrivons l'arabe.

Voici un élément d'appréciation, capital je crois. Consultez les palmarès des lycées. Qui donc a le prix d'arabe ? Neuf fois sur dix, les Européens. Mais cela tient sans doute à ce que les élèves musulmans choisissent comme langue.... tenez-vous bien.....l'Anglais.

***

L'épuration de l'Islam

L'épuration de la foi sera double : *doctrinale* et *rituelle*.

Certes, la doctrine s'est déformée. Les Arabes n'ont pas islamisé l'Algérie, c'est l'Algérie qui a berbérisé l'Islam :

(4) Massignon, *op., cit.*, p. 10.

légendes locales intégrées au dogme, saints de douars placés au rang des docteurs et dont le culte confine au polythéisme, fondateurs de confréries pronés souvent à l'égal du Prophète, abus du malékisme bassement interprété, envahissement du soufisme qui transvase dans l'âme des Croyants mystiques un immanentisme morbide assez voisin des métaphysiques panthéistes ; telles sont quelques-unes des déviations que la Foi a suivies dans ce pays.

Ces hérésies se sont propagées comme la peste. Kaddour ben Ahmed El Medjadji publie dans *El Balagh el Djezaïri* une perfide allégorie :

« On a demandé à un sage très expert la cause de la peste, c'est-à-dire du mal général qui détruit tous les membres de la société ou la plupart d'entre eux ; on lui a demandé aussi comment en guérir, quels en étaient les médicaments et si l'homme devait habiter ailleurs que là où le mal s'est généralisé, afin de voisiner avec les personnes saines, pourvues d'air encore pur et dépourvues de maladies. Le sage a répondu : On ne doit quitter le lieu du grand mal que si on désespère de guérir les personnes atteintes. C'est aux docteurs de la foi à lutter contre le mal avant qu'il ne se généralise. On devrait user de la force pour soigner malgré eux les malades récalcitrants et inconscients... »

Le même auteur, dans un autre article, prêche le retour à la foi des premiers **siècles et fait** appel aux docteurs aptes à la restaurer :

« Si nous pratiquions la religion telle qu'elle fut, nous égalerions nos premiers ancêtres. Celui qui prêche la réforme ne doit être cru qu'autant qu'il aura conformé son action à sa parole. Ceux qui devraient nous guider sont ces hommes vertueux et parfaits qui portent en eux la fierté et la justice islamiques ainsi que les vertus de notre religion, ces hommes qui agissent en silence et qui font le bien sans but intéressé. »

El Mèrced, dans son numéro-programme, met l'accent sur l'opportunité d'affranchir la foi des greffes étrangères :

« Nous combattrons les fausses croyances. Elles sont le contraire des vrais principes religieux. »

En Nadjah :

« La nécessité se fait sentir de fonder une association religieuse, afin que le peuple connaisse le vrai Islam, celui des premiers Musulmans, et rejette toutes les coutumes haïssables, toutes les innovations et hérésies. »

M. Ferhat Abbas, lui, trouve une médication dans l'étude de la langue arabe :

« On ne saurait trop insister sur l'importance de la langue arabe, parce qu'elle est toute désignée pour débarrasser notre religion de l'apport du fanatisme et des superstitions qui l'ont fait dégénérer. »

La lutte revêt, parfois, une allure lente, de pesante exégèse. *El Merced*, *El Balagh*, *Ech Chihab* entament une polémique au sujet de divers hadits que le Cheikh Benalioua attribue au Prophète : encore une déviation de la foi, encore des prescriptions d'origine douteuse. On s'élève, d'autre part, contre les influences païennes qui tendent à corrompre la religion. *El Balagh* prête à de prétendus kabyles affiliés au Cheikh Benalioua (son Directeur), la proclamation ci-après :

« Vous nous invitez à être Musulmans, ô Maître, à nous conformer à la loi divine, à renier la conduite anté-islamique de paganisme, en ce qui a trait aux sentences irrégulières et les coutumes vicieuses... Elles doivent disparaître devant la lumière islamique... Nous dégageons notre responsabilité envers Dieu contre tout ce qui est contraire à la loi islamique et la concurrencie, surtout contre tous les usages du paganisme... »

Ech Chihab conseille de chasser avant tout le spectre du polythéisme qui, dans l'esprit de cette revue, est propagé par les marabouts. « Commençons par éloigner de nous le polythéisme. Soyons vertueux ». La revue constantinoise flétrit les fausses légendes qui se sont agglutinées à l'Islam algérien, et, en cette occasion, elle use d'une dialectique particulièrement pressante et serrée. M. Benbadis n'a pas assez d'invectives contre ces « cheikhs gâteux » enseignant que, de par l'ordre de Dieu, le globe terrestre repose sur un bœuf et sur un poisson » :

« Quant à la parole d'Ibn Abbès sur l'histoire du poisson et du bœuf, Abou Hayne en doute dans « L'Océan » (El Bahr el Mouhit). Abou Sédou a dit, dans son commentaire, que la terre n'était ni soutenue, ni portée. En admettant qu'Ibn Abbès ait parlé de bœuf et de poisson, sa parole n'a pas été confirmée par le Prophète ; d'ailleurs, nous commentons le Coran lui-même, lorsque des faits viennent le contredire. Tous les commentaires rapportant cette légende devraient être écartés même du commentaire El Khazine ; l'erreur ne se discute pas en présence de la saine raison. »

Les faux docteurs qui enseignent cette légende n'ont pas appris à réfléchir, ils n'ont pas fait de la logique :

« Mais par eux, l'ignorance a fait son nid, pondu ses œufs, devenus oisillons, dans les cerveaux populaires. »

Ailleurs, M. Benbadis flagelle impitoyablement les prières aux Saints, qu'il dit, non sans raisons, contraires à l'Islam initial :

« Celui qui invoque tout autre que Dieu fait acte d'adoration envers celui qu'il invoque, et cette adoration le range parmi les hérétiques... Comment les saints abandonneraient-ils ceux qui les implorent, alors que ceux-ci les menacent de cesser les offrandes et d'arrêter les vœux promis? Vous les voyez là, humiliés dans une attitude qu'ils ne prennent guère à la prière, s'il en existe parmi eux qui prient Dieu en même temps. Tous ces actes ne sont pas autre chose que l'adoration, non de Dieu, mais des personnes invoquées, alors même que l'on ne croit pas faire acte d'adoration ; la définition du mot invocation ne doit pas être décrétée par soi ; elle se trouve dans la loi coranique. Comme nous avons, hélas, compris à l'envers la religion. Nous voilà dans une triste situation créée par l'erreur. »

M. Benbadis termine par un appel à tous ceux qui veulent revenir à la Foi des Compagnons :

« Eviter d'implorer le secours de tout autre que Dieu et en avertir toutes autres personnes ; répandre ces vérités de rénovation entre nos frères musulmans comme on le peut, dans l'espoir que les musulmans insouciants se méfient, que les ignorants apprennent et que ceux qui sont dans l'erreur retournent à la vérité, même par étapes. Par là, les lecteurs d'« Ach-Chiheb » auront accompli leur devoir d'enseignement, leur obligation de conseiller, et ils auront servi l'Islam et les musulmans. »

Nous avons donné, nous donnerons encore, des citations du cheikh Benbadis, aujourd'hui décédé. Je veux que ce livre reste impartial. Je l'enflammerais à requérir le témoignage des Ulémas 1945. Au surplus, où les trouverais-je, ces témoignages ? Ces successeurs de Benbadis montrent une étonnante avarice de plume. Je cherche leurs œuvres. Mais en vain. Ils rappellent ce candidat à l'Académie qui ne pouvait présenter à l'auguste assemblée que ses lettres de démission. Démission ? Oui, ici, de démission française.

Qu'il s'agisse d'épuration de la langue ou du dogme, nous n'y voyons aucun inconvénient. Pourquoi ne serions-nous pas favorables aux résurrections linguistiques ?

Louons le savant qui, dans la conque du mot, entend bruire les lointaines étymologies. Toute la France applaudit le félibrige. Mais si Mistral tenta de ressusciter le vocabulaire provençal, il se voua à un régionalisme esthétique scrupuleusement intégré dans l'ordre français. Que souhaitent les néo-wahabites ? D'abord, purger la langue arabe des apports étrangers. Ils échenillent des lexiques. Ils donnent aux néologismes une chasse implacable. Ils sont impitoyables aux termes occidentaux. Que l'arabe seul demeure, avec son sang noble, et fi des bâtardises de vocables ! Fi des croisements où le mot oriental reçoit l'odieuse greffe latine ! En outre, on diffuse l'idiome sacré. Non point par scrupule de linguiste, mais pour réaliser je ne sais quel césarisme philologique. L'arabe sera dictature dialectale. Il imposera l'Islam. On s'exclame.

« Une nation meurt par la disparition de sa langue. Nous devrions nous associer aux sociétés d'Orient qui cherchent à fonder une Académie de la langue arabe, projet qui sera bientôt soumis aux rois arabes du Hedjaz et de l'Irak... Il n'y a pas de plus faible d'esprit que celui qui parle le français sans nécessité. Comme si le français était la langue de ses pères ! S'il est musulman, c'est l'arabe qui est sa langue ! S'il est patriote algérien, c'est également l'arabe qui est sa langue ! »

(*Chihab*, février 1928.)

On nous reproche d'avoir quelque peu favorisé les marabouts au détriment des Ulémas. C'est bien contraints et forcés. L'Administration a des doigts trop lourds, trop rudes, pour manier les choses de la Foi. Elle fane, dès qu'elle y touche, cette chose splendide qu'est la floraison de l'âme vers l'idéal. Mais qui donc a fait de la religion une arme de combat ? Lisez ceci :

« Ce qu'il faut, c'est le maintien de la race, de la culture arabe, de l'Islam ; c'est le maintien de la patrie musulmane, car nous sommes à une époque décisive de la lutte pour la vie. — Encore ceci : « Nous devons nous lier aux enfants issus de la souche arabe, comme la langue se lie au cœur, comme le concept se lie à l'esprit, comme le sens virtuel est lié au jugement et à l'entendement, surtout lorsque l'idée naît d'un événement grave, lorsque les cœurs arabes battent à l'unisson à l'occasion d'une commémoration aussi importante... Nous honorons soixante-dix millions d'arabes qui considèrent la langue arabe comme leur langue nationale ; nous honorons aussi cinq cent millions de musulmans qui considèrent cette langue comme leur langue religieuse. »

Le 22 février 1935, à Bône, au moment de l'embarquement des pèlerins pour La Mecque, la Société des Ulémas fait distribuer un tract où l'on prescrit aux voyageurs de ne point se livrer à des prodigalités à leur retour en Algérie :

« Nous conjurons nos frères pèlerins de profiter de l'occasion de leur voyage au Hedjaz, pour user de bienfaits à l'égard des Médinois qui sont les voisins du Prophète. Si leurs moyens le leur permettent, ce dont nous ne doutons pas, ils pourront les secourir en utilisant pour cela l'argent qu'ils croient devoir dépenser à leur retour pour répondre à des obligations spécieuses. Ces libéralités au profit des Médinois constituent une belle action qui remplace avantageusement une pratique haïssable ; le Hadji qui fait ces libéralités aura pratiqué le bien et évité le mal. »

Ainsi, les portefeuilles de ces bons dévots devront s'ouvrir, non en Algérie, mais en faveur des pauvres Médinois ! La générosité, ici, s'appellera prodigalité haïssable, et au Hedjaz : charité.

Que vous faut-il de plus ?

***

Vous me demandez les remèdes ?... Les ai-je assez proposés !... et toujours, en respectant l'Islam, en ce qu'il a de légitime, de sacré, de divin...

En 1945, de nouvelles médications s'imposent.

Avant tout, éviter le pessimisme. Il alourdit les réflexes de défense. La santé est une affirmation. Le malade sera toujours celui qui s'abandonne, et une Société vit dans la mesure où elle se tend à vivre. Méfions-nous de la panique. La hantise des symptômes redoublerait le mal. Et n'oublions pas qu'en ce pays la force de l'adversaire est celle que nous lui prêtons. Le poltron qui, sur un marché arabe, s'enfuit à toutes jambes, est immédiatement lapidé. Faisant front, il disperse la foule.

Qu'on n'aille pas, d'autre part, solliciter d'une académie des ordonnances de santé. Nous sommes déjà gorgés de dissertations sur l'Islam, de recherches sur les origines himyarites, de gigantesques mémoires laborieusement grossoyés. C'est au bon sens de la France à dire le mot décisif. Que l'on se souvienne de l'apologue berbère : l'homme aux pieds nus a déjà

passé la rivière, quand l'astrologue, juché sur sa mule, examine encore les raisons scientifiques du gué. Mais que l'on décide ! Qu'on en finisse, une fois pour toutes, avec cet impérialisme philologique qui nous accuse d'étouffer l'arabe, alors que dans nos lycées les seuls Européens l'apprennent ; avec ces hérauts de la pauvreté islamique, qui recueillent des millions, achètent des restaurants, des tonnes de corans et des cirques ; avec ces révolutionnaires en pantalon bouffant qui jouent aux sans-culottes ; avec ces Orientaux qui tirent du tromblon pour défendre un Islam que n'attaque personne ; avec ces journaux qui implorent la persécution pour doubler leur tirage ; avec ces Polyeuctes avides du prudent martyre d'un blâme ; avec ces conspirateurs qui appellent une perquisition pour ouvrir une souscription ; avec ces maîtres de l'heure qui lancent contre nous leurs pauvres dupes, et entendent bien (la Prudence est don de Dieu), faire la croisade en pantoufles ; qu'on en finisse, et qu'on applique le cautère prompt, simple, léger, pratique, efficace, cuisant à peine, énergique enfin, qui guérit le malade et fait honneur au médecin.

J'attends de toi, France Nouvelle, le salut de l'Algérie.

⁂

B. Le modernisme maraboutique

Il est représenté par quelques disciples, fort intelligents, du Cheikh mostaganémois Benalioua, décédé en juin 1934. Peut-être que sa doctrine, qui eut d'ardents prosélytes, continuera à se répandre parmi les mystiques évolués.

L'enseignement du Cheikh Benalioua se prête difficilement à l'analyse (5). Il a rajeuni le vieux soufisme algérien. Il a surtout avisé le caractère subjectif de la Foi et imprimé à la notion d'Islam un panthéisme imagé. Benalioua, plus intuitif que rationaliste, attentif aux grandes houles mystiques de

(5) Cf. une note de M. Massignon, in *Revue du Monde Musulman* LVII, p. 234. Aboul-Karim Jossot, *Le Sentier d'Allah*.
A. Berque, *Un Mystique moderniste*, *op. cit.*, et le travail récent des plus remarquables de J. H. Prost-Biraben, *Une Confrérie Musulmane moderne*, les Alaouina, terre d'Islam, 1945, n° 3.

l'âme, supérieur de beaucoup à ses collègues, paraît çà et là de climat platonicien. Lui seul peut se rattacher, sous les réserves que nous avons déjà faites, aux courants alexandrins :

« Ce que nous considérons comme le monde sensible, dit-il, le monde fini ou temporel, n'est qu'un ensemble de voiles cachant le monde réel. Ces voiles sont nos propres sens... Notre conscience peut couler en quelque sorte, se répandre dans l'Infini, fusionner avec lui, au point que l'homme arrive à se rendre compte que seul l'Infini est, et que lui Homme conscient, n'existe que comme voile » (6).

Benalioua parvint assez rapidement à une idée, en somme pascalienne, des rapports de l'intellect et de l'intuition :

« Il faut, prescrivait-il à ses élèves, il faut obtenir l'Illumination, c'est-à-dire l'élargissement de la conscience, qui vous permettra de réaliser par le cœur ce que vous avez cérébralement acquis » (7).

Et affinant encore son panthéisme, il en arriva à l'exégèse moderniste de Kaourani et Naboulousi : pour eux, comme pour lui, la profession de foi islamique, la Chaheda, signifie non la transcendance et l'unité de Dieu, mais bien l'immanence absolue du Divin dans les êtres (8). Cette même Chaheda peut, selon lui, être indifféremment dite en français ou en arabe (9). Quelle hérésie, quelle révolution pour les vieux croyants. Mais Cheikh Benalioua, en son infatigable activité dogmatique, leur réservait bien d'autres surprises : au cours d'une interview retentissante, il plaça la science au-dessus de la Foi et réduisit la religion à un rôle de sauvegarde morale (10). Il a été, toute sa vie, préoccupé d'un rapprochement doctrinal entre les Evangiles et le Coran (11). Et je tiens d'une très bonne source que l'énigme de la Trinité passionna ses derniers jours.

Nous avons, dans notre livre, déjà cité, exposé la doctrine de Cheikh Benalioua. Elle vient encore d'être précisée par

(6) Abdoul-Karim Jossot, *op. cit.*, 33.
(7) Abdoul-Karim Jossot, 35.
(8) Cf. Massignon, *Tasawuf*, in Encyclop. Islam. 715 et s.
(9) Benalioua, *Guide pratique du Musulman*, trad. Guendouz, p. 5, cf. à cet égard Golziher, *Dogme et Loi de l'Islam*, 47.
(10) *Petit Oranais*, 6 janvier 1924.
(11) Cf. *Semaine religieuse* d'Oran, 8 février 1930.

M. le Docteur J. H. Probst Biraben. Il nous est agréable de citer quelques passages de cet éminent islamologue :

« Dans toute l'Afrique, sauf peut-être dans certains groupes qadriya, notamment ceux dépendant de la zaouïa de Gafsa, la concentration et la contemplation, auxquelles se livraient avec ferveur les soufis d'autrefois, avaient disparu, remplacées par des exercices mécaniques ou des excentricités confinant à de pures griseries. Sidi Ahmed Benalioua essaya de les remettre en honneur et donna au soufisme plus de largeur et de souplesse. »

« Cependant, en gros, Benalioua n'était qu'un exemplariste. Je m'anéantis en Dieu, je retourne à mon principe premier, écrit-il dans une qacida de son Diwan. Il ne croyait pas que Dieu dût être identifié au monde, mais seulement que le monde et l'homme, la créature la plus élevée, n'ont pas d'être en dehors de Lui. Par conséquent, il lui faut être d'abord une image la plus adéquate possible d'Allah, puis connaître son essence pour avoir de Dieu une connaissance vécue. Un faqir très instruit de Tunis, qui avait fréquenté Benalioua, nous expliquait que le fond de son enseignement était de s'éclairer à la Lumière Unique, qui est celle de l'âme, buvant à sa source les rayons dont est faite sa propre substance. Cette lumière est identique à elle-même sur toute la terre, sous tous les firmaments, en nous et hors de nous. » (12).

Et le passage suivant nous montre le rayonnement spirituel du Cheikh :

« Charismes ordinaires, les visions ont été interprétées comme de simples suggestions du Cheikh. C'est certainement une erreur. Notre faqir tunisien, instruit à la fois à l'européenne et à l'orientale, avait vu après quelques jours de Kheloua une lumière orangée. Des Européens, préparés par la continence, le jeûne, des méditations habituelles, ont expérimenté l'effet du dhikr dans le silence de la cellule ; sans être des sujets hypnotiques, ils ont aperçu des mots arabes lumineux, pourpres ou violets, qui étaient des noms divins. Un de nos amis en Europe a essayé plusieurs jours de suite de répéter le dhikr dans les conditions physiques de la Kheloua, dans une pièce isolée de sa maison, non fréquentée par des étrangers, serviteurs, parents ou autres. Ce n'était ni un grand croyant, ni un névrosé, mais un sportif, en très bonne condition physique. Il a aperçu un livre éclairé d'une lumière violette. Le phénomène dura peu et ne lui permit pas de distinguer les caractères qui lui parurent orientaux. Il y a là peut-être, un effet mécanique. Dans le cas des foqara pieux, il semble s'agir, sinon toujours de charismes proprements dits, du moins d'une

(12) Abd el Haqq, décédé à Tunis peu avant la guerre actuelle, disciple de Kheireddine et de chérif ed-Din el-Afghani, puis plus tard de Sidi Benalioua.

modification de la sensibilité, annonciatrice d'un progrès. Généralement ces foqara ont, quelques jours après, des intuitions ou des goûts. Cheikh, khalifat ou moqaddemim apprécient d'ailleurs toujours la validité de ces visions, décident si elles sont ou non divines. N'oublions pas que les mouridin informent leurs supérieurs des nuances les plus délicates de leurs sentiments ou de leurs pensées, comme de leurs actions en apparence les plus futiles. L'obéissance envers eux est de tous les instants, ils ne doivent pas s'appartenir. »

La doctrine du Cheikh Benalioua, toute la conciliation, d'une charité presque tolstoïenne, est une réaction vigoureuse contre le fanatisme des Ulémas.

⁂

Les philosophes : néo-motazélites et averroïstes

C'est un très petit groupe, encore bien isolé, mais qui, lui aussi, ne peut que grandir. Plusieurs tendances le divisent.

Les uns suivent de loin le sillage du néo-motazélisme, école d'inspiration indienne qui prétend rationaliser la Foi, ordonner le Coran suivant la science et la philosophie modernes, soumettre à une attentive exégèse tous les textes sacrés.

Une seconde école, encore débutante, sollicite de la spéculation arabe un essor de pensée. Elle entend, sinon s'évader de l'orthodoxie, même aérée par Cheikh Abdou, du moins étayer sa foi du *consensus* de la raison. Elle invoque Avicenne, Averroès, Ghazali, Ibn Thofaïl.... Il y faut un certain courage. Si, en effet, suivant le hadith « l'encre du savant vaut le sang des martyrs », le fagot, malheureusement trop combustible, guette en Islam le chercheur de systèmes. La contradiction est hérétique, goguenardait Rabelais. Ceux que Bossuet appela « les esprits contentieux » ont, en Orient, comme ailleurs, une curieuse vocation au poil roussi. Les livres, El Kindi, firent un splendide bûcher ; Avicenne, qu'il le voulût ou non, estiva en quelque cachot ; malgré ses petites coquetteries avec le Divin officiel, Averroès connut de cuisantes disgrâces. Elles ne le sauva point du courroux pieux des imans, sa métaphysique en accordéon, qui part de l'Un coranique, s'allonge, s'étend, pour aboutir au panthéisme. Rien ne sert, mon pau-

vre Ibn Rouschd, de mettre des harmoniques, voire de hardis contrepoints, au monocorde orthodoxe : toute cette belle musique, si elle suspend l'âme en extase, peut aussi vous faire pendre.

La philosophie arabe ? répliquez-vous. Y a-t-il une philosophie arabe ? Et vous citez la condamnation dédaigneuse de Renan que confirma Luciani (13). Vous allez répéter, avec A. F. Mehren, que la métaphysique de ce peuple « a toujours été, en dernière analyse, soumise à la religion » (14). Sans doute je concède que, d'une manière générale, elle ne fut, dans ses grandes œuvres, qu'un essai d'islamisation d'Aristote, de Platon, de Plotin. Mais qu'est, je vous prie, notre scholastique ? Voulez-vous me dire si malgré l'immense, l'ingénieux effort du thomisme, vous vous excitez sur la substance, l'essence, l'accident, les espèces, l'analogie, l'être et les transcendances. Nous avons été trop gâtés par les magnifiques constructions modernes, de Descartes à Bergson. Et qui sait si, quand toute la pensée de l'Orient nous sera révélée, nous n'y trouverons pas un infini de méditations ? Léon Gauthier a bien découvert dans El Kindi des antécédents arabes de la psychophysique (15).

J'estime donc très normal, même très louable, que de jeunes indigènes essayent de former leur pensée à la métaphysique musulmane. Il y a, dans Avicenne, un pressentiment de Descartes et Ghazali préfigure Pascal. Mais très riche, complexe, confuse, toute cette pensée on ne peut guère l'assimiler qu'après une connaissance assez approfondie d'une part de la philosophie gréco-alexandrine, d'autre part de la scholastique médiévale.

Nos Musulmans y sont-ils préparés ?

J'invoque ici ma propre expérience. Je méditais un *Précis de philosophie musulmane*. Je m'aperçus tout à coup que

(13) Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, 67, 99, — J. D. Luciani, préface d'*Es Soullam*, Alger, Carbonel, 1921, p. 30.

(14) A. F. Mehren, *Etudes sur la philosophie d'Averroès concernant son rapport avec celle d'Avicenne et Gazzali*, Muséum de Louvain, nov. 1888 et janv. 1889, p. 816.

(15) L. Gauthier, *Antécédents gréco-arabes et la psychophysique*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1939.

pour la bien comprendre, il faut se replonger dans Aristote, revoir notamment sa logique, sa Métaphysique, surtout sa Physique. Les penseurs arabes se sont épuisés à exploiter la distinction du Stagirite — si riche de suggestions encore inexplorées — entre l'acte et la puissance. Enfin, me dis-je, j'ai fait le tour du sujet. Or, je constatai que bon nombre de penseurs, Avicenne par exemple, interprètent Aristote à travers les néo-platoniciens. Je le compris en confrontant l'Aristote d'Avicenne et celui d'Averroès. Me voici donc remis à l'école de Platon et des Alexandrins. Puis je hante Plotin et Porphyre, qui précisent l'Orient. Je me transporte ensuite dans Saint Thomas et Saint Bonaventure, que m'explique M. Gilson. Je commence alors à y voir un peu clair. Quel rébus !

Qu'ils aient ou non suivi le même itinéraire que moi, je connais un certain nombre de lettrés indigènes qui explorent la philosophie de leur race. Leurs préférences vont à Averroès. Non l'Averroès de Renan, de Munk, de de Boer, construit suivant le type du libre penseur à la mode en Europe vers 1850, non vers l'Averroès hérésiarque de Mac Donald, encore moins l'Averroès pré-thomiste d'Asin Palacios, mais le véritable Averroès, dégagé par les travaux de Léon Gauthier. Sa pensée secrète, comme celle de beaucoup de philosophes arabes, doit être cherchée dans la distinction de l'exotérique et de l'ésotérique, qui caractérise la Loi divine. « L'exotérique, « ce sont ces figures, employées comme symboles des intel- « ligibles ; et l'ésotérique, ce sont ces intelligibles qui ne se « révèlent qu'aux hommes de démonstration » (16). Les textes commandent donc deux versions : le credo populaire, le credo du philosophe. La lettre au vulgaire, l'esprit au savant. A cette question : où est Dieu ? L'un répondra : Dieu est dans le ciel ; l'autre plus sagace : Dieu est au-dessus de tout. Le véritable sage, lui, dira :

« Dieu n'est nulle part, bien que son action s'étende sur tous les êtres de l'espace. Il est en soi. Le monde et l'espace sont en lui, plutôt qu'il n'est dans le monde et dans l'espace. »

(16) Léon Gauthier, *La théorie d'Ibn Rochd* (Averroès) *sur les rapports de la religion et de la philosophie*, p. 70, Paris, 1909.

La traduction générale de ces trois réponses est : Dieu est (17). C'est, en somme, une hiérarchie d'interprétations à trois étages. Nos intellectuels retrouvent sensiblement la même doctrine dans Ibn Thofaïl : la vérité apparaît à la foule qui reste enchaînée dans la servitude des sens, sous la forme des symboles nécessaires et moralisateurs, apportés par les religions révélées (18). Et on a justement remarqué que cette philosophie religieuse verse dans le pragmatisme (19). Mais elle n'est goûtée que par quelques esprits d'élite. Si modeste que soit l'école, il nous a paru intéressant de la définir.

⁂

Tels sont les intellectuels algériens. Les ai-je bien compris ? A-t-il rempli sa mission, le petit administrateur-adjoint, qui voici plus d'un quart de siècle, gravissait les pentes d'El-Biar pour visiter M. Luciani ? Il ne m'appartient pas d'en décider.....

Les matinées d'El-Biar sont d'une épuisante douceur. Elles bridents l'âme de leur caresse. Leur suavité, toute de soleil tendre et de parfums, coule dans les veines comme un miel. Qu'on le sent bien, ce paysage élégant, avec ses platanes, le sourire de ses jardins, ses villas claires, son incomparable densité d'histoire française !

La Toussaint de 1945 s'ouvre, jeune, fraîche, blonde, sous un ciel évangélisé de cloches. Les carillons d'Alger montent jusqu'ici. Mais dans le petit cimetière d'El-Biar, le silence recueilli et chuchotant, est plein de Dieu. Parfois, un frisson de brise, une courte phrase d'oiseau. C'est là que M. Luciani dort le bon sommeil sans rêves, sous la pierre très simple qu'il a choisie.

† A. BERQUE.

(17) L. Gauthier, *ibid*, 74 et s.
(18) Ibn Thofaïl, *Hayy Ben Yaqdhan*, trad. Léon Gauthier, p. 109 et s.
(19) Pinard de la Boullaye, *Etude comparée des religions*, tome I, p. 104.

ERRATUM

Le baisemain des Consuls à la cour des Beys de Tunis. — *Revue Africaine*, 3e et 4e trimestres 1945, p. 292, note 3, ligne 4.

Au lieu de : baiser la main de Sadok bey en mai 1872,

il faut lire : baiser la main du bey Ali ben Hassin en mai 1762.

NOTES ET DOCUMENTS

BIBLIOGRAPHIE
DE L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD
DES ORIGINES A LA FIN DU MOYEN AGE
(Ouvrages parus de 1939 à 1946 inclus) (1)

On ne trouvera pas ici à proprement parler un « Bulletin critique ». L'histoire de l'Afrique du Nord pendant la période considérée met en cause des disciplines si nombreuses et si diverses que le jugement que j'aurais été amené à formuler sur certains ouvrages importants aurait été souvent trop peu fondé pour présenter le moindre intérêt. Ceci dit, il n'est cependant pas de bibliographie qui ne comporte une part d'arbitraire et qui ne suppose une certaine discrimination préalable. J'aurais donc souhaité que les absences que l'on constatera ici fussent toutes volontaires. Mais je dois malheureusement avouer que les circonstances de ces dernières années ne m'ont pas permis de me tenir au courant aussi rigoureusement que je l'aurais désiré de la production scientifique extérieure à l'Afrique du Nord. Les lecteurs de la *Revue Historique* (2) voudront bien excuser certaines lacunes dont il ne m'est pas même possible de préciser l'importance. Malgré cette réserve, j'espère que cet essai d'orientation à travers les principaux travaux qui, de 1939 à 1946 inclus, ont précisé notre connaissance de l'Afrique du Nord antique et médiévale pourra ne pas être tout à fait inutile.

⁂

I. ETAT DES PÉRIODIQUES. — Les périodiques sont, pour l'historien de l'Afrique du Nord, d'une importance primordiale. C'est, en effet, par eux qu'il peut se tenir au courant des découvertes

(1) L'histoire du Maghreb ne subit pas, au cours des XVe et XVIe siècles, de virage aussi sensible que celle de l'Europe. L'expression de Moyen âge et celle de Temps modernes n'ont donc point pour elle la même portée qu'elles ont pour la nôtre. Mais, entre la conquête arabe et l'occupation française, je ne vois guère d'événements qui détournent plus l'Afrique du Nord de sa ligne que les interventions des Portugais et des Espagnols, et l'installation des Turcs, événements qui surviennent l'un et l'autre dans les mêmes décades où s'achève notre Moyen âge. Ce sont eux qui m'ont paru constituer le terme le plus raisonnable pour cette enquête.

(2) Cette bibliographie a été publiée dans la *Revue historique*, t. CXCVIII, 1947, pp. 228-249. Nous tenons à remercier la direction de cette Revue d'avoir bien voulu nous autoriser à la reproduire à l'intention de nos lecteurs qui en apprécieront l'importance et l'utilité. N.D.L.R.

récentes, monuments ou textes, par lesquels se renouvelle son information. De là, l'existence d'assez nombreuses publications locales dont le nombre avait tendance à croître à la veille de la guerre. Les difficultés d'impression ont été fatales à certaines et il faut s'en féliciter, ces revues confidentielles étant trop souvent d'un accès difficile. S'il est à souhaiter que les principales d'entres elles retrouvent leur cadence normale et présentent à nouveau à leurs lecteurs des fascicules aussi nombreux et aussi volumineux qu'autrefois, il faut espérer aussi que les érudits locaux auront la sagesse de ne pas ressusciter celles qui ne présentent pas une importance majeure.

Les procès-verbaux des séances de la Commission de l'Afrique du Nord, qui paraissent au *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, demeurent pour l'archéologue la base d'information essentielle. Ils ont fort heureusement continué de paraître de manière presque normale. Les fascicules, augmentés de mémoires, ont été réunis en volume pour les années 1938, 1939, 1940 et 1941-1942, ce dernier volume publié en 1944. Par contre, les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'Ecole française de Rome ont cessé de paraître en 1940. Grâce au séjour que faisaient habituellement en Algérie les membres de l'Ecole, l'Afrique tenait dans ces Mélanges une place importante. Leur renaissance prochaine sera particulièrement bien venue. Ajoutons que nous ignorons tout du sort des revues italiennes où étaient généralement consignés les résultats des fouilles menées en Tripolitaine et en Cyrénaïque. Le dernier volume de l'*Africa Italiana* est, à ma connaissance, le t. VII, 1940. Cependant, le t. VII d'*Epigraphica* (1945) a paru en 1946.

La *Revue Tunisienne*, nouvelle série, est la seule des revues scientifiques de la Régence que nous ayons à mentionner. Ont paru les années 1939 (n°s 37 à 40), 1940 (n°s 41 à 44), 1941 (n°s 45 à 48), 1942 (n°s 53 et 54). Le dernier fascicule paru correspond aux premier et second trimestres de 1943 et contient les n°s 53 et 54.

La *Revue Africaine*, qui demeure la principale des revues algériennes, a continué de paraître, quoique avec quelque retard et sous un volume réduit. Le dernier tome paru, t. XC, contient les n°s 406 à 409 et correspond à l'année 1946. Il en va de même pour le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*. Le dernier fascicule paru constitue le t. LXV et correspond à l'année 1944. Par contre, le *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine* ne témoigne plus que d'une existence intermittente. Le t. LXIV, *Constantine. Son passé. Son centenaire (1837-1937)*, n'a été suivi que d'un seul volume, t. LXV, en 1942. Le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* semble avoir définitivement disparu (dernier fascicule paru, n° 37, 1935). *Le Recueil de la Société de Préhistoire et d'Archéo-*

logie de Tebessa en est resté à son premier volume (1936-1937) ; le *Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif*, au second : t. I, 1935 ; t. II, 1941.

La Revue marocaine *Hesperis* a conservé ses qualités de tenue, mais a diminué le nombre de ses fascicules. Le dernier sorti est le t. XXXII, 1945. Signalons que le t. XXX, 1943, contient la *Bibliographie marocaine* pour les années 1936-1939, due à Chr. Funck-Brentano et O. Lille.

Les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales* de l'Université d'Alger, t. I, 1934-1935, en sont au t. V, 1939-1941, qui a paru en 1947. Il faut, en outre, mentionner le *Bulletin des Etudes arabes* que dirige M. H. Pérès, qui, depuis janvier-février 1941, paraît en fascicules bimestriels. Dernier fascicule paru : n° 32. Il s'agit, comme l'indique le sous-titre, d'un « Intermédiaire des arabisants ». On y trouve, sinon des articles développés, une foule de notes et de renseignements concernant l'Islam, ainsi qu'un sommaire des revues et publications diverses qui y sont relatifs.

Notons encore le départ de *Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes*, t. I, 1942 ; t. II, 1943 ; t. III, 1945 ; t. IV, 1947, principalement consacrés aux études géographiques, mais qui publient parfois des articles d'ordre historique. Egalement, la *Revue d'Alger*, qui paraît depuis 1944 et qui est devenue, à compter du fascicule 11, la *Revue de la Méditerranée*. Cette Revue de culture générale, publiée par les soins de l'Université d'Alger, fait naturellement leur place aux études historiques relatives à l'Afrique du Nord.

Bien que n'étant pas à proprement parler périodiques, les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, dont le premier volume a paru en 1935, se présentent comme de véritables recueils de mémoires et d'articles. Depuis 1939 ont paru les fascicules V (1939), VI (1941) et VII (1945).

Je n'ai pu consulter le *Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*.

II. Ouvrages généraux. — Les ouvrages d'ensemble qui, depuis 1939, ont paru sur l'Afrique du Nord ou l'un des trois pays qui la constituent sont négligeables. P. Jalabert, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1945, in-12, 239 p., n'est qu'une brève esquisse pour gens du monde peu exigeants. A. Pellegrin, *Histoire de la Tunisie depuis les origines jusqu'à nos jours*, 3e éd., Tunis, 1944, in-8°, 232 p., n'est guère qu'une compilation médiocre.

Par contre, on consultera avec intérêt et profit les trois ouvrages consacrés respectivement au Maroc, à la Tunisie et à l'Algérie, dans l'*Encyclopédie de l'Empire français*, que dirige M. E. Guernier, bien que la qualité des articles qu'ils contiennent soit, comme il arrive généralement dans les entreprises collectives, assez diverse.

Le *Maroc*, Paris, in-4°, XII-450-XIV p., contient en particulier :

des études de J. Célérier (Les grandes régions naturelles, p. 29-76), de L. Chatelain (Le Maroc avant l'Islam, p. 78-88), de J. Fardel (Le Maroc islamique, p. 89-108), de Mohammed el-Fasi (La littérature marocaine, p. 410-428), de A. Chottin (Visages de la musique marocaine, p. 429-446) et de E. Laoust (Le folklore marocain, p. 447-456).

La *Tunisie*, Paris, 1942, in-4°, XI-432-XV p., a réuni la collaboration de E. Pittard (La Préhistoire, p. 1-9), de H. Bec (Esquisse historique des origines à la conquête française, p. 10-20), de Ch. Saumagne (Sur quelques aspects de la civilisation antique, p. 33-42), de Gaudefroy-Demombynes (Sur quelques aspects de la civilisation arabe, p. 43-54), de F. Bonniard (Les populations indigènes, p. 55-64), et de Mahmoud Aslan (Panorama de la littérature tunisienne, p. 426-432).

Dans les deux volumes *Algérie et Sahara*, Paris, 1946, in-4°, t. I, VI-371 p. ; t. II, 366-XVIII p., M. Reygasse (La préhistoire, I, p. 19-34), L. Leschi (L'Algérie dans l'Antiquité, I, p. 37-56), G. Marçais (L'Afrique du Nord musulmane du VIIe au XIXe siècle, I, p. 57-72), et J. Despois (Les grandes régions géographiques, I, p. 87-108).

Notons que l'*Initiation au Maroc*, publication collective, faite sous le timbre de l'*Institut des Hautes Etudes marocaines*, a été rééditée en 1946 (3e éd.), que des volumes analogues sont en préparation pour la Tunisie et l'Algérie.

Ajoutons que F. Doumergue a publié, dans le *Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, un « *Catalogue raisonné* » des objets archéologiques du musée d'Oran, 1938, p. 157-208 et p. 284-315 ; 1939, pp. 77-116, 176-232. Ce catalogue fait suite à celui qu'a publié Demaeght en 1894. D'autre part, J.-B. Chabot, *Atlas archéologique de la Tunisie. Tables de la première série*, dans le *Bull. arch. du Com.*, 1938-1940, p. 709-728, facilite l'usage d'un instrument de travail assez incommode.

Il faut, enfin, noter que le cinquième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord (Tunis, 1939) n'a pas donné lieu, comme les précédents, à une publication détaillée, mais seulement à des « actes » du Congrès, Alger, 1940, in-8°, 87 p.

III. Géographie, sociologie, préhistoire. — Parmi les études d'ordre géographique — il va de soi que nous ne retenons ici que celles qui peuvent être utiles à l'historien pour la période que nous considérons — il faut avant tout signaler la très remarquable étude de J. Despois, *La Tunisie orientale, Sahel et Basse-Steppe*, Paris, 1940, gr. in-8°, 616 p. La date à laquelle a paru cet ouvrage n'était guère favorable et il ne semble pas qu'on y ait attaché toute l'attention qu'il mérite. Il s'agit, ou presque, de la première monographie régionale digne de ce nom qui soit consacrée à l'Afrique du Nord et elle est d'une exceptionnelle qualité. L'historien appréciera particulièrement la seconde partie, qui est intitulée *Les transformations des genres de vie et de l'habitat*

dans le passé. Le même auteur, pour qui la géographie n'est pas une science annexe de la géologie, a également étudié *La bordure saharienne de l'Algérie orientale,* dans *Revue Africaine,* 1942, p. 196-219, et tenté d'expliquer en quoi la géographie pouvait aider à comprendre le tracé du *limes* dans ces régions. R. Capot-Rey, *La migration des Saïd Atba ou « la Zénétie ressuscitée »,* dans *Rev. Afr.,* 1941, p. 170-186. — Pour le Maroc, signalons H. Terrasse, *L'ancien Maroc, pays d'économie égarée,* dans la *Rev. de la Méditerranée,* 1947, p. 37-53 et 147-160. De J. Despois encore, la *Géographie humaine,* qui constitue le t. III des *Mémoires de la Mission scientifique du Fezzan,* publiés par l'Institut de Recherches sahariennes de l'Université d'Alger, Paris, 1946, in-8°, 268 p., XXXIV pl. — Le volume d'E.-F. Gautier, *L'Afrique Blanche,* Paris, s. d. (1939), in-8°, 366 p., n'ajoute rien à la gloire de son auteur. Quant au petit livre de A. Ghirelli, *El pais berebere,* Madrid, 1942, in-8°, 309 p., il se compose de deux parties. La première est consacrée au pays berbère, la seconde aux Berbères. C'est une mise au point généralement bien faite.

C'est également dans les *Mémoires de la Mission scientifique du Fezzan,* dont elle constitue le t. I, Paris, s. d. (1945), in-8°, 47 p. et tableaux hors texte, qu'a paru l'*Anthropologie et Ethnologie* du Dr M.-E. Leblanc.

Ajoutons deux articles qui concernent plus spécifiquement la géographie historique : A. N. Sherwin-While, *Geographical factors in Roman Algeria,* dans *Journal of roman studies,* t. XXXIV, 1944, p. 1-10, peu original, et R. Thouvenot, *La connaissance de la montagne marocaine chez Pline l'Ancien,* dans *Hesperis,* t. XXVI, 1939, p. 113-121.

La sociologie nord-africaine continue d'être l'occasion de publications nombreuses et souvent remarquables mais devant lesquelles l'historien doit être particulièrement prudent. Il est, en effet, tentant de projeter dans le passé le tableau d'une société qui se présente sous nos yeux, quand elle paraît comme celle de ce pays avoir été à l'égard de ses coutumes et de ses traditions d'une exceptionnelle fidélité. Mais le danger des généralisations hâtives n'en est ici que plus grand.

Il me paraît cependant nécessaire de signaler les articles toujours prudents et solides du Dr E.-G. Gobert, tels *La Chguiga, une amulette en bois d'Ephedra,* dans *Revue Tunisienne,* 1940, p. 1-5 ; *Les poteries modelées du paysan tunisien, Id.,* 1940, p. 119-193 ; et surtout, *La magie des restes, Id.,* 1942, p. 263-309. Ceux de G. Marcy, *Les vestiges de la parenté maternelle en droit coutumier berbère et le régime des successions touarègues,* dans *Revue Africaine,* 1941, p. 187-211 ; *Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. A propos des Mapalia,* dans *Hesperis,* t. XXIX, 1942, p. 23-40 ; Commandant Martignon, *Pipes présumées antiques, trouvées en Afrique du Nord,* dans le *Bull. Arch. du Com.,* 1941-1942, p. 569-594 ; E. Dermenghem, *Le mythe de Psyché dans le folklore nord-africain,* dans *Revue Africaine,* 1945, 41-81, pour nous en tenir à ceux dans lesquels les perspectives historiques ne sont pas oubliées. Enfin, indiquons la traduction, entreprise par H. Pérès et G.-H. Bousquet, du livre premier de J. Desparmet, *Coutumes, institutions, croyances des indigènes de l'Algérie,* t. I, Alger, 1939, in-8°, 320 p., et le livre difficilement classable dans une catégorie déterminée de H. Lhote, *Les Touaregs du Hoggar, Paris,* 1944, in-8°, 415 p., XVI pl.

La préhistoire nord-africaine a été l'occasion d'une mise au point commode de F. R. Wulsin, *The prehistoric Archeology of north-west Africa,* dans *Papers of the Peabody Museum of american Archeology and Ethnology,* Harvard University, vol. XIX, n° 1, Cambridge, 1941, 175 p., 92 ill. L'ouvrage ne paraît pas d'une grande originalité, mais l'auteur semble avoir sérieusement utilisé les travaux publiés jusqu'à la veille de la guerre.

Mais, dans ce même domaine, il semble que l'ouvrage le plus important qui ait vu le jour durant ces dernières années soit celui de R. Vaufrey, *L'art rupestre nord-africain,* dans les *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine,* mémoire n° 20, Paris, 1939, in-4°, 128 p., 54 pl., dont la première partie est consacrée à l'étude des différents sites des monts de Figuig, des monts des Ksours, des monts de Géryville et du Djebel Amour, la seconde à des « études comparatives ». Pour l'auteur, aucune gravure naturaliste du sud oranais et probablement de tout le Sahara ne serait « plus ancienne que le néolithique de tradition capsienne ».

Un certain nombre d'articles consacrés à la préhistoire de l'ouest algérien ont paru dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.* En autres : G. Vuillemot, *Le préhistorique dans la plaine des Andalouses,* t. XL, 1939, p. 156-174 ; M. Dalloni, *Notes sur la classification du Pliocène supérieur et du Quaternaire de l'Algérie,* t. LXI, 1940, p. 8-43 ; R. Vaufrey, *Le néolithique de tradition capsienne au musée d'Oran,* t. LXI, 1940, p. 82-96 ; P. Cadenat, *Pièces néolithiques rares du foyer du Columnata,* t. LXI, 1940, p. 211-216 ; M.-D. Estaunié, *Nouvelles stations préhistoriques du département d'Oran,* t. LXII, 1941, p. 177-184 ; Ch. Gœtz, *La céramique néolithique en Oranie,* t. LXIII, 1942, p. 60-107 ; P. Cadenat, *Nouvelles stations préhistoriques de la région de Tiaret,* t. LXIII, 1942, pp. 131-154 ; Ch. Gœtz et Taillet, *La station préhistorique de Bou-Aïchem, près de Kristel,* t. LXIV, 1943, p. 73-78 ; P. Cadenat et G. Vuillemot, *La station préhistorique de Kef el-Kerem,* t. LXV, 1944, p. 52-65.

Pour l'Algérie centrale, A. Aymé et L. Balout, *Le gisement préhistorique du confluent des Oueds Kerma ; Contribution à l'étude de la civilisation de la Mouillah dans le Sahel d'Alger,* dans *Bull. de la Soc. d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord,* t. XXXIII, 1942, p. 141-174.

Pour l'Algérie orientale, signalons R. Champagne, *Les stations préhistoriques de la région de Sétif*, dans *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de la région de Sétif*, t. II, 1941, p. 9-24.

En ce qui concerne le Maroc, où les recherches préhistoriques récentes ont été les plus actives, les publications sont nombreuses et importantes. Notons A. Ruhlmann, *Les recherches de préhistoire dans l'extrême sud marocain*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. V, Paris, 1939, in-8°, 108 p., carte hors texte, et surtout R. Neuville et A. Ruhlmann, *La place du paléolithique ancien dans le quaternaire marocain*, dans *Coll. Hesperis*, t. VIII, Casablanca, 1940, 158 p., VIII pl., dont les conclusions ont été contestées par J. Bourcart, *La géologie du quaternaire marocain*, dans *Rev. scient.*, t. LXXXI, 1943, p. 311-336. Egalement A. Ruhlmann, *La station préhistorique de « Ghabt el-Bhar », près Ifrane (Moyen-Atlas)*, dans *Hesperis*, t. XXX, 1943, p. 183-199 ; R. Neuville et A. Ruhlmann, *Une nouvelle industrie préhistorique nord-africaine, le « Rahmanien » (Clacto-Abbevillien)*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VI, 1941, p. 15-34, et A. Ruhlmann, *Le paléolithique marocain*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VII, 1945, in-8°, p. 3-103, accompagné d'une riche bibliographie ; A. Ruhlmann, *L'homme fossile de Rabat*, dans *Hesperis*, t. XXXII, 1945, p. 33-50, où l'on trouvera les indications bibliographiques relatives à la controverse qui s'est instituée à son propos. Voir également abbé H. Breuil, *Faits nouveaux reculant considérablement l'antiquité de l'homme au Maroc*, brève et suggestive communication dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1941, p. 378-381. Ajoutons : A. Ruhlmann, *La gravure rupestre de la « Tagourramt », près d'Alnif (Maroc saharien)*, dans *Bull. trimestriel de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1940, p. 47-51.

Notons, pour la Tunisie, E. et L. Passemard, *Le capsien de la Table Ouest, dit « Abri Clariond », à Moularès (sud tunisien)*, dans *Préhistoire*, t. VIII, 1941, p. 43-120.

Signalons enfin M. Reygasse, *Fouilles des monuments funéraires du type « Chouchet » accolés au tombeau de Tin Hinan à Abalessa (Hoggar)*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, t. LXI, 1940, p. 148-166 ; P. Graziosi, *Una stazione dell'eta della petra presso Gadamès*, dans *Annali del Museo libico di Storia naturale*, t. I, 1939, p. 397-406. Je n'ai pu consulter P. Graziosi, *L'arte rupestre della Libia*, Naples, 1940, t. I, 326 p., 25 fig. et cartes ; t. II, 160 planches.

IV. PÉRIODIQUE PUNICO-LIBYQUE. — Les volumes de *l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de St. Gsell consacrés à Carthage n'ont pas conservé dans tous leurs chapitres une égale jeunesse. Un exposé de l'état actuel de nos connaissances relatives à la civilisation carthaginoise serait souhaitable. Il ne semble pas, en effet, que G.-G. Lapeyre et A. Pellegrin, *Carthage punique (814-146 avant J.-C.)*, Paris, 1942, in-8°, 249 p. (2 cartes et 16 planches), aient répondu à cette attente. Quant au livre de P. Hubac, *Carthage*, Paris, s. d. (1946), in-8°, 287 p., XVI pl., il est négligeable. On pense à du Gautier où il n'y aurait pas le talent de Gautier.

Le seul ouvrage à proprement parler historique qui me paraisse devoir être signalé pour cette période est J. Carcopino, *Le Maroc antique*, Paris, s. d. (1943), in-8°, 336 p. Les différents articles dont la réunion constitue ce volume ont été précédemment publiés dans diverses revues, sauf précisément les deux qui concernent le Maroc punique : *Les Phéniciens et les Grecs : histoire et légendes (XIe siècle-Ve siècle av. J.-C.)* (p. 49-72), et surtout l'éblouissant mémoire intitulé *Le Maroc, marché punique de l'or (V^e-IIIe siècles av. J.-C.)* (p. 73-163), où, partant d'une interprétation neuve du périple d'Hannon, l'auteur est amené à montrer l'importance de l'Afrique occidentale dans le commerce carthaginois et, par suite, celle du Maroc, qui en était la base. Sur ce dernier mémoire, A. Merlin, *La véritable portée du périple d'Hannon*, dans *Journal des Savants*, 1944, p. 62-76, et G. Marcy, *Le « Périple d'Hannon » dans « le Maroc antique » de M. Jérôme Carcopino*, dans le *Journal asiatique*, 1943-1945, p. 1-57.

Cette exception faite, la littérature historique concernant Carthage est généralement suscitée par la découverte archéologique. Notons d'abord Ch. Saumagne, *Zama Regia*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1941, p. 445-453 ; du même, *Zama Regia*, dans *Rev. Tun.*, 1941, p. 235-270, et, sur ce dernier article, les remarques de J. Carcopino dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 125. M. Ch. Saumagne paraît bien avoir identifié la ville à proximité de laquelle se joua le destin de Carthage. « Ses ruines... n'ont même pas de nom. » Une autre découverte fortuite a permis à J. Cantineau et L. Leschi, *Monnaies puniques d'Alger*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1941, p. 263-272 (Observations de A. Blanchet, *Id.*, p. 272-277), de prouver qu'Alger avait été un établissement punique. Exceptons cependant R. L. BEAUMONT, *The date of the first treaty between Rome and Carthage*, dans le *Journal of roman studies*, t. XXIX, 1939, p. 74-86 (vers 500, selon l'auteur).

Quant aux fouilles systématiques, elles ont été menées principalement à Carthage, à Sousse et, en Algérie, à Tipasa, le plus généralement sous la direction de M. P. Cintas. En ce qui concerne celles de Carthage, on se reportera à G.-G. Lapeyre, *Les fouilles du musée Lavigerie à Carthage, de 1935 à 1939*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, p. 294-303 (Fouilles du temple de Tanit et de la colline de Byrsa), et à G. Picard, *Le sanctuaire dit de Tanit, à Carthage, Id.*, 1945, p. 443-452, ainsi qu'aux rapports que le Directeur des Antiquités de Tunisie adresse au Comité des Travaux historiques et scientifiques. Le résultat des fouilles de

Sousse seront prochainement publiés. Ceux des fouilles de Tipasa ultérieurement. Il s'agit, tant à Carthage qu'à Sousse, de découvertes considérables, dont seule une publication exhaustive permettra d'apprécier la véritable importance.

Diverses nécropoles puniques de Tunisie ont été, en outre, explorées à Smirat (près de Beni-Hassen, dans le Sahel), à Ghighti et dans le cap Bon. Sur ces différentes fouilles, consulter E. G. Gobert et P. Cintas, *Smirat*, dans *Rev. Tun.*, 1941, p. 83-121. L'étude des vingt-deux tombes de Smirat conduit les inventeurs à penser « qu'il faut regarder les morts de Smirat comme des autochtones n'ayant emprunté aux immigrés d'origine phénicienne que ce qui heurtait le moins les coutumes des Bédouins et répondait le mieux à leurs besoins de l'au-delà ». G.-L. Feuille, *Sépultures punico-romaines de Ghighti*, dans *Rev. Tun.*, 1939, p. 1-62. Ces sépultures ont, en particulier, livré les curieux cercueils qui sont aujourd'hui au musée du Bardo. P. Cintas et E.-G. Gobert, *Les tombes du Jbel Mlezza*, dans *Rev. Tun.*, 1939, p. 135-198. Il s'agit d'un important cimetière qui ne paraît pas avoir été utilisé postérieurement à la fin du IVe siècle.

Les amulettes ont été l'occasion de deux ouvrages importants : celui de P. Cintas, *Amulettes puniques*, qui constitue le t. I des « *Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie* », 1946, in-4°, 173 p., et celui de J. Vercoutter, *Objets égyptiens ou égyptisants du mobilier funéraire carthaginois*, dans la *Bibl. arch. et hist.*, t. XL, Paris, 1945, in-4°, 397 p., 29 pl. Notons pour mémoire G. Narducci, *Gli amuleti libici*, dans les *Annali del Museo libico di storia naturale*, t. I, 1937, p. 409-416.

Le monnayage de Carthage a été l'occasion d'intéressantes remarques de J. Bayet, article sans titre, dans le *Bull. de la Soc. nat. des Antiq.*, 1941, p. 167-170, développé dans la *Rev. des Et. lat.*, 1941, p. 166-190, sous le titre *L'« Omen » du cheval à Carthage : Timée, Virgile et le monnayage punique.*

En ce qui concerne l'épigraphie : J.-B. Chabot, *Sur une inscription libyque au musée d'Alger*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, p. 401-406 ; F. Icart, *Onze stèles puniques de Carthage*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 7-15 ; J.-B. Chabot, *Une inscription carthaginoise*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1944, p. 391-393 (sur *C. I. S.* 3427). Du même auteur, *Rôle des points dans les inscriptions libyques*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1941-1942, p. 240-242, et *Essai sur le système d'abréviation utilisé dans l'écriture phénicienne*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 14 février 1944, p. XV-XXII, et 13 mars 1944, p. XIII-XX. Enfin et surtout l'importante communication de R. Dussaud, *Précisions épigraphiques touchant les sacrifices puniques d'enfants*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscrip.*, 1946, p. 371-387.

Il nous faut, enfin, signaler R. Lantier, *Vases ibériques découverts en Afrique du Nord*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 14 février 1944, p. XI-XV. Les vases constituent « les premiers témoins certains des rapports entre l'Afrique mineure et la péninsule ibérique au second âge du fer ».

V. PÉRIODES ROMAINE, CHRÉTIENNE, VANDALE ET BYZANTINE. — Les sept siècles qui s'étendent du début de l'empire romain à la conquête arabe sont ceux qui suscitent les travaux les plus nombreux, les fouilles systématiques ou les découvertes fortuites apportant à nos connaissances les éléments d'une constante rénovation.

A. *Les sources.* — En ce qui concerne les sources littéraires, je me borne à renvoyer aux volumes successifs de l'*Année philologique* (dernier volume paru, t. XVI, 1942-1944), où l'on trouvera au nom des différents auteurs l'indication des éditions dont leurs œuvres ont été l'objet et des travaux qui les concernent. Signalons cependant que quelques textes d'importance majeure pour l'historien de l'Afrique ont paru dans des éditions courantes, tel le *Bellum Iugurthinum*, dans la *Collection des Universités de France*, par les soins de A. Ernout (éd. de Salluste, p. 130-167), et le *de Bello gildonico* dans l'édition des *Œuvres complètes* de Claudien qu'a donné V. Crépin dans les *Classiques Garnier*, t. I, p. 182-215. Il serait souhaitable que certains ouvrages essentiels, tel le *Bellum Vandalorum* de Procope, pussent être trouvés ailleurs que dans les bibliothèques publiques. Intéressantes remarques de J. de Mayol de Lupé, *Les actes des martyrs comme source de renseignements pour le langage et les usages des IIe et IIIe siècles*, dans la *Rev. des Et. latines*, 1939, p. 90-104 (à propos des actes de Maximilien, martyr de Théveste).

L'actualité épigraphique peut être suivie en partie par l'*Année épigraphique*, en partie par le *Bulletin archéologique du Comité*, et, en ce qui concerne la Tripolitaine, grâce à la revue *Epigraphica*. Cependant, les recherches seront désormais facilitées par diverses publications récentes. C'est d'abord le fascicule 1 du *C. I. L.*, VIII, 5, qui contient l'index des *nomina* et *cognomina* du t. VIII et de ses suppléments. D'autre part, A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944, in-8°, 340 p., s'est proposé de mettre à jour, en ce qui concerne la Tunisie, les *Inscriptions latines d'Afrique* qu'il avait publiées en 1923 en collaboration avec R. Cagnat et L. Chatelain, en modifiant cependant sur certains points les conceptions qui avaient présidé à la composition de ce dernier recueil. Cette publication est un modèle de science et de conscience. De son côté, L. Chatelain a entrepris la publication d'un corpus des inscriptions marocaines sous le titre *Inscriptions latines du Maroc*, dont le premier fascicule a paru en 1942. Il est prématuré de porter un jugement sur une publication dont nous ne connaissons encore qu'un fragment. Il faut souhaiter que l'Algérie ne soit pas moins favorisée que ses deux voisins et que les *Inscriptions latines de l'Algérie*, si magnifiquement inaugurées

par St. Gsell en 1922, s'enrichissent bientôt d'un second volume. Sur la question, cf. E. Albertini, *Le recueil des inscriptions latines de l'Algérie*, dans *Revue. Africaine*, 1939, p. 26-34.

En ce qui concerne l'archéologie, on se reportera naturellement au *Bulletin archéologique du Comité*, où sont publiés les rapports des Directeurs des Antiquités des trois pays nord-africains et aussi, en ce qui concerne l'Algérie, à la *Revue Africaine*, où M. L. Leschi publie chaque année, généralement dans le premier fascicule, un bref compte rendu de l'activité de la Direction des Antiquités sous le titre l'*Archéologie algérienne en...* Notons, d'autre part, J. Carcopino, *Le travail archéologique en Algérie pendant la guerre 1939-1942*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscrip.*, 1942, p. 301-319, complété par L. Leschi, *Rapport d'ensemble sur les travaux archéologiques réalisés en Algérie pendant la guerre depuis 1942*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 17 juin 1946, p. XXIII-XXVIII. En ce qui concerne le Maroc, J. Zeiller, *Aperçu sommaire sur l'état et les conditions actuels de la recherche archéologique au Maroc*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1943, p. 127-135.

Depuis 1939, l'activité archéologique est demeurée grande dans les trois pays nord-africains en dépit des difficultés de tous ordres qui ont tour à tour entravé les divers chantiers. Les recherches se sont poursuivies à Carthage (thermes d'Antonin, basilique byzantine), à Cillium = Kasserine (théâtre), à Uthina = Oudna (thermes), à Mactaris = Mactar (basilique), pour la Tunisie, à Theveste = Tébessa (souterrains à usage funéraire et peut-être cultuel situés sous la basilique), à Timgad (où les fouilles faites à l'intérieur et à l'extérieur du fort byzantin ont révélé un important ensemble de l'époque des Sévères), à Lambèse (ampithéâtre), au castellum Tidditanorum = Tiddis (ensemble urbain avec forum et sanctuaires), à Sila, à Celtianis, à Tipasa (théâtre), pour l'Algérie ; à Volubilis et à Banasa, pour le Maroc. Ajoutons, en ce qui concerne l'Algérie, le développement de l'exploration aérienne du *limes* et les fouilles opérées sur divers points, à Aquaviva (Mdoukal) et à Gemellae en particulier. On ne saurait, bien entendu, signaler ici que les chantiers principaux. Pour certains, Djemila, par exemple, les travaux ont été moins spectaculaires en ce sens qu'ils n'ont pas apporté de révélations nouvelles, mais cela ne veut pas dire qu'ils aient été moins actifs. Bien entendu également, cette liste n'est pas exhaustive.

B. *Bibliographie et ouvrages généraux.* — J'ai publié, dans la *Revue Africaine*, 1942, p. 24-55, un article intitulé *De Rome à l'Islam*, qui comprend, d'une part, le rapport que j'avais préparé pour le VIe Congrès d'Etudes byzantines et, d'autre part, la bibliographie des travaux parus depuis l'*Histoire de l'Afrique du Nord* de Ch.-A. Julien (1930) sur la période qui va de Constantin à la conquête arabe. On me permettra d'y renvoyer. Je me suis borné ici à compléter ce travail en signalant les ouvrages, articles et

mémoires qui ont paru depuis la publication de cet article ou qui en étaient demeurés absents, parce qu'en dehors de la période considérée. Je ne vois malheureusement aucun travail de bibliographie africaine à signaler pour la période romaine en dehors de celui-ci, sinon la *Bibliographie marocaine* déjà citée.

Parmi les ouvrages relatifs, soit à l'ensemble de la période envisagée, soit à un fragment important de cette période, soit enfin à une question intéressant dans son ensemble l'Afrique du Nord, je signalerai seulement L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Munich, 1942, 208 p. (cartes et index), qui constitue un ouvrage nouveau par rapport à l'édition de 1901.

Toutefois, je signalerai ici quelques articles qui, en raison des problèmes qu'ils envisagent, ne sauraient être insérés dans un cadre géographique. Ainsi Ch. Saumagne, *Circonscriptions domaniales dans l'Afrique romaine*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 231-242. Pour l'auteur, la circonscription domaniale de base est, au moins pour la partie orientale de l'Afrique mineure, le *tractus* et se subdivise en *regiones* ; J. Toutain, *Culturae mancianae*, dans les *Mélanges Martroye*, 1941, p. 93-100 ; J.-P. Brisson, *Les origines du danger social dans l'Afrique chrétienne du IIIe siècle*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XXXIII, 1946, p. 280-316, intéressant, mais superficiel ; M. Simon, *Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*, dans la *Rev. d'Hist. et de Philos. rel.*, 1946, p. 1-31 et 105-145, qui appelle parfois quelques réserves ; J. Zeiller, *Les hérésies en Afrique entre la paix constantinienne et l'invasion vandale*, dans *Mélanges Martroye*, 1941, p. 101-106, et enfin A. Audollent, *La diffusion du christianisme en Afrique au sud des territoires soumis à Rome après le Ve siècle*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 202-216, en partie contestable. R. Devreesse, *L'Eglise d'Afrique durant l'occupation byzantine*, dans les *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, 1940, p. 143-166.

C. Tripolitaine. — Les circonstances de ces dernières années ne nous ont point permis de suivre le travail archéologique de nos collègues italiens. Je dois donc souligner le caractère particulièrement fragmentaire de mes informations, en ce qui concerne la Tripolitaine.

P. Romanelli, *Tre iscrizioni tripolitane di interesse storico*, dans *Epigraphica*, 1939, p. 99-118, a, en particulier, publié une inscription relative à la victoire remportée par les Nasamons par Cn. Suellius Flaccus au temps de Domitien (cf. *Bull. Arch. du Com.*, 1938-1940, p. 450 et suiv.). Sur l'épigraphie leptitaine, G. M. Bersanetti, *Iscrizione leptitana in onore di Massenzio*, dans *Epigraphica*, 1943-1944, p. 27-39, et *Iscrizione leptitana in onore di Costanzo II*, *Id.*, 1945, p. 39-46. Sur Leptis-Magna également, N. Degrassi, *L'ordinamento di Leptis Magna nel primo secolo del impero e la sua costituzione a municipio romano*, *Id.*, 1945, p. 3-21, et l'intéressant article de S. Aurigemma, *L'elefante di*

Leptis Magna, dans *Africa Italiana*, t. VII, 1940, p. 67-86, où l'auteur met en valeur l'importance de Leptis en ce qui concerne le commerce de l'ivoire et des fauves. Sur Oea, G. Caputo, *Il tempio oeense al genio della colonia*, dans *Africa Italiana*, t. VII, 1940, p. 35-45, et sur Tripoli, G. Caputo, *Il consolidamento dell arco di Marco Aurelio in Tripoli*, *Id.*, p. 46-66. Egalement, G. Caputo, *Note di epigrafia della Tripolitania*, dans *Epigraphica*, 1940, p. 196-200, avec appendice, *Id.* 1943-1944, p. 109.

D. *Tunisie*. — Nos connaissances d'ordre « administratif » ont quelque peu avancé en ce qui concerne la Tunisie. L. Poinssot, *Siliana*, a pu préciser les limites entre la Proconsulaire et la Byzacène. Les fastes proconsulaires se sont précisés grâce à A. Merlin, *Un proconsul d'Afrique méconnu, Agrilius Plarianus*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 235-242 (ce personnage a été proconsul du 1er juillet 158 au 30 juin 159), et à L. Poinssot, *Une inscription de Thignica concernant le proconsul C. Annius Anullinus*, dans *Rev. Tun.*, 1941, p. 271-284 ; du même, *Le proconsul C. Annius Anullinus*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, p. 26-30 (époque dioclétienne). L. Poinssot, *Collier d'esclave trouvé à Thélepte*, dans *Rev. Afr.*, 1943, p. 149-165, a étudié la succession des premiers gouverneurs de Byzacène et le même auteur, dans *Une inscription de Souani el-Adani*, dans *Rev. Tun.*, 1942, p. 124-140, a donné une liste des cités africaines « qui, postérieurement à la conquête romaine, eurent des sufètes, magistrats annuels et éponymes ». Je n'ai pu consulter J. L. M. de Upper, *De rebus gestis comitis Africae et magistri militum*, Buda, 1941, XII-122 p.

Peu de travaux sur les villes. Le livre de R. P. Lapeyre, *Carthage*, 1940, dans la coll. *Memoranda*, n'est qu'un guide. Notons cependant L. Poinssot, *Macomades-Iunci*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 9e série, t. I, 1944, p. 133-169, excellent mémoire où est démontrée l'identité des deux localités et étudié ce que nous savons d'elles avec une particulière acuité. C'est encore à L. Poinssot, *Castella* (*Qastîlîia*), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1940, p. 415-419, qu'est due l'identification de ces deux vocables.

Parmi les études, soit d'un ensemble de ruines, soit d'édifices ou de monuments isolés, retenons, du côté païen : R. Lantier, *La fontaine « Utere felix » à Carthage*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 11 janvier 1943, p. XVI-XXII, et, pour Carthage encore, L. Gaillard, *Réservoir à amphores*, dans *Rev. Tun.*, 1942, p. 141-146 ; R. Lantier et L. Poinssot, *Nouveau plan du temple de Saturne à Thugga* (*Dougga*), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1941, p. 79-81 ; G. Picard, *La basilique funéraire de Julius Piso à Mactar*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1945, p. 185-213, curieux édifice d'époque sévérienne, plus tard transformé en église chrétienne; G.-L. Feuille, *Les nécropoles de Thaenae*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1938-1940, p. 641-653 ; P.-M. Duval, *Recherches archéologiques à Meninx* (*Tunisie*), *Cherchel et Tipasa* (*Algérie*), dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 221-225 ; G.-L. Feuille, *Notes sur les ruines de l'Henchir Kedama* (*Sud Tunisien*), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1939, p. 260-265. Du côté chrétien, notons l'étude de G.-L. Feuille, *L'Eglise de Iunca*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 21-45, et surtout J. et P. Cintas, *Un monastère de Saint-Fulgence*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 243-250, et la note complémentaire de G.-L. Feuille, *Note sur le monastère des îles Kneiss*, *Id.*, 1942, p. 251-255. Egalement, Ct Martignon, *Souterrains refuges et coffres cinéraires en Tunisie*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1938-1940, p. 665-668.

Parmi les travaux d'épigraphie, retenons L. Poinssot, *Plusieurs inscriptions de Thuburbo Majus*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 195-230 ; du même, *Notes sur quelques inscriptions de Thuburbo Majus*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1940, p. 82-85 ; R. Lantier et L. Poinssot, *Les stèles découvertes dans une « favissa » du temple de Saturne à Dougga* (*Tunisie*), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1942, p. 224-240 (ensemble de 249 stèles datant pour la plupart des deux premiers siècles de notre ère) ; S. Aurigemma, *A proposito di una iscrizione di Gigthis*, dans *Epigraphica*, 1940, p. 179-182 (cf. L.-A. Constans, dans *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. XXXV, 1915, p. 338-340) ; L. Poinssot et G.-L. Feuille, *Inscriptions chrétiennes d'Ammaedara* (*Haïdra*), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1941-1942, p. 601-639 (71 épitaphes provenant de l'église de Melleus et datant des VIe et VIIe siècles).

Quelques monuments ou objets d'art découverts en Tunisie ont été l'occasion d'études particulières : A. Merlin, *Note sur un groupe de Leda avec le cygne trouvé au Kef*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1941, p. 61-68 ; G.-Ch. Picard, *Statues et statuettes dionysiaques découvertes en Tunisie*, dans *Rev. Afr.*, 1944, p. 5-27 ; G. Picard, *Le mysticisme africain*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, p. 443-466 (à propos de trois découvertes récentes : sarcophage trouvé près du Kef et représentant le sommeil d'Endymion, statue découverte près de Massicault, stèle de Mactar) ; A. Merlin et L. Poinssot, *Les piliers d'Agbia* (*Tunisie*), dans les *Mélanges Martroye*, 1941, p. 111-121 ; L. Poinssot, *Une mosaïque de Sousse signée Macari*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1941, p. 147-155 ; A. Truillot et Ct Martignon, *Mosaïques tombales chrétiennes découvertes à Sousse*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1938-1940, p. 669-712 ; A. Truillot, *Nouvelles mosaïques funéraires chrétiennes de Sousse*, *Id.*, 13 novembre 1944, p. X-XV ; G.-Ch. Picard, *Domitien sacrifiant sur un médaillon d'el-Djem* (*Tunisie*), dans *Rev. arch.*, t. XXVI, 1946, p. 53-74 ; A. Merlin, *Amphores de terre cuite à reliefs provenant d'El-Aouja* (*Tunisie*) *et conservées au musée du Louvre*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 15 novembre 1943, p. XVII-XXV ; A. Merlin, *Une oenochoé à reliefs provenant d'Hadjeb el-Aïoun et conservée au musée du Louvre*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 8 mai

1944, p. x-xviii ; A Merlin, *Amulettes contre l'invidia provenant de Tunisie*, dans les *Mélanges Radet*, 1940, p. 486-493.

Ajoutons que B. de Gaiffier, *La passion des saints Cyriaque et Paule*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LX, 1942, restitue à l'Afrique ces deux martyrs « indûment annexés à l'Espagne ». Signalons, enfin, l'intéressant article de H.-I. Marrou, *Diadoque de Photiké et Victor de Vita*, dans *Rev. des Et. anc.*, t. XLV, 1943, p. 225-232, et Ch. Favez, *La fuite de saint Cyprien lors de la persécution de Decius*, dans la *Rev. des Et. lat.*, 1941, p. 191-201.

E. *Algérie.* — En ce qui concerne la Numidie et la Maurétanie césarienne, quelques données nouvelles sur les « personnages ». J. Carcopino, *La reine Urania de Maurétanie*, dans les *Mélanges F. Grat*, 1946, t. I, p. 31-38, a découvert, par une brève inscription de Cherchel, une favorite de Ptolémée, et *Un « empereur » maure inconnu, d'après une inscription latine récemment découverte dans l'Aurès*, dans *Rev. des Et. anc.*, t. XLVI, 1944, p. 94-120, ce dernier mémoire constituant un remarquable apport à nos connaissances sur l'Aurès au début du Ve siècle. C'est également une inscription de Cherchel qui est à l'origine de la communication de L. Leschi, *La carrière de Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscrip.*, 1945, p. 144-162. Egalement, L. Poinssot, *M. Vettius Latro, procurateur de Maurétanie césarienne*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, p. 138-150 (procurateur en 127), et E. Albertini, *Sur un cursus équestre de Djemila*, dans les *Mélanges Martroye*, 1941, p. 107-109 (L. Titinius Clodianus).

C'est le problème du *limes* et de son au delà qui constitue actuellement ce qu'on pourrait appeler le problème n° 1 de l'histoire romaine en Algérie. L. Leschi, *Rome et les nomades du Sahara central*, dans les *Travaux de l'Institut de Recherches sahariennes*, t. I, 1942, p. 47-62, dégage remarquablement les principes de la politique romaine dans ces régions et réagit avec raison contre les thèses excessives de Gautier relatives à l'importance nouvelle du chameau au bas-empire. Ces thèses sont, au contraire accueillies avec faveur par J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara au IVe siècle*, dans les *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, t. LVI (1939), p. 178-248, en conclusion de l'excellent mémoire consécutif aux fouilles menées par lui en 1938 à Bourada et dans la région voisine (fortifications datant vraisemblablement du règne de Constantin). En attendant le volume actuellement sous presse que M. G. Picard a consacré au poste de Messad, consulter E. Albertini et P. Massiera, *Le poste romain de Messad (Algérie)*, dans *Rev. des Et. anc.*, 1939, p. 223-244 ; E. Albertini, *Note sur l'histoire de la legio III Gallica*, dans les *Mélanges Dussaud*, t. I, 1939, p. 345-349, et G. Picard, *Seconde campagne de fouilles à Messad (novembre 1941)*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 50-54. La défense de la région du Hodna et des régions avoisinantes s'est précisée pour nous grâce à P. Massiera, *Nouvelles bornes du Hodna occidental*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1939, p. 339, et surtout à L. Leschi, « *Centenarium quod Aquaviva appellatur...* », dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1941, p. 163-176, reproduit avec quelques développements supplémentaires dans *Rev. Afr.*, 1943, p. 5-22, sous le titre *Le « Centenarium d'Aquaviva »* (fort construit en 303). Sur la mise en valeur des territoires annexés par les Sévères, L. Leschi, *Une assignation de terres en Afrique sous Septime-Sévère*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 11 décembre 1944, p. xii-xxii. Enfin, P.-M. Duval, *Cherchel et Tipasa. Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, dans la *Bibliothèque archéologique et historique*, t. XLIII, Paris, 1946, in-8°, 180 p., XIV pl. et plan, a donné une importante contribution à l'archéologie militaire, contribution dont l'intérêt dépasse considérablement les problèmes particuliers qui en sont le prétexte.

Comme monographies, je ne vois guère à signaler que V. Déjardins, *Essai historique sur Albulae*, dans le *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch., d'Oran*, 1940, p. 216-245, et la mise au point toute provisoire de A. Berthier, *Tiddis*, dans le *Recueil de Constantine*, t. LXV, 1942, p. 141-153. Par contre, un certain nombre d'édifices, tant païens que chrétiens, ont été, çà et là, étudiés. Retenons E. Albertini, *Une nouvelle basilique civile à Cuicul (Djemila)*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1943, p. 376-386 (époque de Valentinien Ier), avec note additionnelle de J. Carcopino, *Id.*, p. 387-395 ; Y. Allais, *La « maison d'Europe » à Djemila*, dans *Rev. Afr.*, 1939, p. 35-44 ; L. Leschi, *Le camp de la IIIe Légion à Lambèse*, dans *Bericht über den VI. Internationalen Kongress für Archäologie, Berlin, 21-26 august 1939*, Berlin, 1940, p. 565-568, établit l'existence à Lambèse, d'une « basilique couverte qui formait, comme à Palmyre, le sanctuaire des enseignes » et étudie le monument élevé à la suite de l'inspection d'Hadrien ; L. Leschi, *Un aqueduc romain dans l'Aurès*, dans *Rev. Afr.*, 1941, p. 23-30 ; J. Meunier, *L'huilerie romaine de Kherbet Agoub (Périgotville)*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, p. 35-36, à compléter par P. Massiera, *Kherbet Agoub : objets recueillis dans les fouilles, Id.*, p. 73-89 ; P. Ginther, *Mons, Première campagne de fouilles, Id.*, t. II, p. 73-88 ; J. Meunier, *Les fortifications de Césarée et la porte de Zucchabar*, dans *Rev. Afr.*, 1942, p. 179-194. En ce qui concerne le chrétien, L. Leschi, articles sans titre (sur l'église d'Alexandre à Tipasa), dans *Bull. Arch. du Com.*, 1940, p. 422-431, et 1942, p. 355-370 ; A. Berthier, *Les vestiges du christianisme dans la Numidie centrale*, Alger, s. d. (1942), in-8°, 234 p., XXX pl., a mis à notre disposition un très important matériel archéologique. Ajoutons que certaines régions, mal connues au point de vue archéologique, ont été pour ainsi dire explorées : L. Leschi, *Une excursion*

archéologique dans le Guergour (été 1938), dans le *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, p. 143-167 ; J. Alquier, *Les ruines antiques de la vallée de l'Oued el-Arab (Aurès)*, dans *Rev. Afr.*, 1941, p. 31-39.

C'est le chantier de Tiddis qui, Timgad exceptée, a fourni, ces dernières années, le plus abondant butin épigraphique : L. Leschi, *Inscriptions du Castellum Tidditonorum*, dans *Recueil de Constantine*, t. LXV, 1942, p. 154-183, réunissant divers textes communiqués au Comité, 1941, p. 155-165 et 170-182 ; A. Berthier, *Trois inscriptions de Tiddis*, dans *Rev. Afr.*, 1945, p. 5-20 (une de ces inscriptions est sans doute une dédicace à Mithra). Quant aux inscriptions du Timgad, elles n'ont pas donné lieu à une publication d'ensemble. Il convient de se reporter aux procès-verbaux du Comité, notamment 1938-1940, p. 405, et 1941-1942, p. 99 et suiv., et 130 et suiv., de janvier 1945, p. VIII et suiv. Une découverte fortuite a permis à A. Berthier, *Le culte de Mercure à Cirta*, dans le *Recueil de Constantine*, t. LXV, 1942, p. 131-140, d'apporter d'intéressantes précisions sur le culte dont ce dieu était l'objet dans la ville. Sur la région constantinoise, voir encore F. Logeart, *Bornes délimitatives dans le sud du territoire de Cirta*, dans *Rev. Afr.*, 1939, p. 161-181. P. Massiéra, *Inscriptions de la région sétifienne*, dans *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, p. 89-134, a réuni un ensemble de soixante-douze inscriptions. Sur une inscription d'El-Kantara, E. Albertini, *Un nouveau ponderarium de Numidie*, dans les *Mélanges Ernout*, 1940, p. 1-4. W. F. Snyder, *Public anniversaries in the roman empire*, dans *Yale classical studies*, t. VII, 1940, p. 297 et suiv., étudie longuement le calendrier de Tebessa (*C. I. L.*, VIII, 1859 = Gsell, *I. L. A.*, 3041). En ce qui concerne l'épigraphie chrétienne, la trouvaille essentielle est certainement celle qui a permis d'identifier la maison d'Optat à Timgad : E. Albertini, *Un témoignage épigraphique sur l'évêque donatiste Optat de Thamugadi* dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1939, p. 100-103. Egalement, F. Logeart, *Les épitaphes funéraires chrétiennes du Djebel Nif en-Nser*, dans *Rev. Afr.*, 1940, p. 5-29, à compléter par L. Leschi, *A propos des épitaphes chrétiennes du Djebel Nif en-Nser, Id.*, p. 30-35 ; L. Leschi, *Inscriptions sur mosaïques découvertes dans le sous-sol de la basilique chrétienne de Tebessa*, dans le *Bull. Arch. du Com.*, 11 juin 1945, p. XIX-XXVII.

Pour le centre et l'ouest de l'Algérie, la moisson épigraphique est malheureusement moins riche. Retenons J. Carcopino, *Additions au C. I. L., VIII, 9785 et 21605*, dans *Rev. Afr.*, 1942, p. 175-178 ; P. Courtot, *Notes sur trois inscriptions latines anciennement connues*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1939, p. 43-47 ; V. Déjardins, *Deux inscriptions chrétiennes d'Albulae (Aïn-Temouchent)*, *Id.*, 1939, p. 48-49, et surtout E. Albertini, *Inscription chrétienne de Renault, Id.*, 1940, p. 79-81.

Peu d'études relatives aux objets d'art ou présumé tels : Fr. Cumont, *Une mosaïque de Cherchel figurant Ulysse et les Sirènes*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1941, p. 103-109 ; A. Berthier, *Une statue d'Harpocrate*, dans *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, p. 135-137 ; P. Ginther, *Une divinité rustique des environs de Tocqueville, Id.*, p. 138-142 ; R. Bloch, *Une tête de Juba II trouvée à Tigava*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, p. 109-112 ; A. Berthier, *Découverte à Constantine de deux sépultures contenant des amphores grecques*, dans *Rev. Afr.*, 1943, p. 23-32.

F. *Maroc.* — L'ouvrage le plus important qui ait paru sur le Maroc dans ces dernières années est certainement celui de J. Carcopino, *Le Maroc antique*, Paris, 1943, in-8°. Il ne s'agit pas d'une histoire du Maroc antique, que l'auteur estime à bon droit impossible dans l'état actuel de nos informations, et dont on ne peut guère qu'esquisser les directions principales, comme il l'a fait dans les cinquante premières pages du livre, mais d'un ensemble de mémoires sur tel ou tel problème plus ou moins vaste, intéressant le Maroc romain. Ces différents mémoires ont tous été publiés antérieurement, parfois sous des titres un peu différents : *Volubilis, résidence de Juba et des gouverneurs romains* (p. 167-190), dans *Hesperis*, t. XVII, 1935, p. 1-24; *La mort de Ptolémée, roi de Maurétanie* (p. 191-199), dans les *Mélanges Ernout*, 1940, Paris, 1940, p. 39-50 ; *Sala (Chella-Rabat) au temps des Antonins, d'après les textes gravés sur la base de Marcus Sulpicius Felix* (p. 200-230), dans les *Mél. d'Arch. et d'Hist.*, 1931, p. 1-32 ; *La fin du Maroc romain* (p. 231-304), *Id.*, 1940, p. 349-448 (avec note additionnelle importante).

D'autre part, L. Chatelain a publié sur *Le Maroc des Romains. Etude sur les centres antiques de la Maurétanie occidentale*, Paris, 1944, in-8°, 317 p., un livre qui ne répond en fait qu'à son sous-titre. La première partie est consacrée à l'étude des villes et postes du littoral, ainsi qu'aux villes et postes de l'intérieur autres que Volubilis. La seconde est tout entière consacrée à Volubilis, à ses monuments et aux objets qui y ont été trouvés ; elle occupe la plus grande partie du livre. Ce volume, précieux en raison des multiples renseignements qu'il groupe, ne nous apporte pas sur l'évolution de l'histoire marocaine de données nouvelles.

Ce sont les fouilles de Volubilis qui ont contribué à fournir à notre information les données les plus nombreuses. Signalons R. Thouvenot, *La maison d'Orphée à Volubilis*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VI, p. 42-47 ; du même, *La maison du chien de Volubilis, Id.*, fasc. VII, p. 105-113 ; du même, *La maison de l'éphèbe, Id.*, p. 114-131 ; du même, *La maison aux colonnes, Id.*, p. 132-145 ; du même, *La maison au cavalier, Id.*, p. 146-155 ; du même, *Les thermes du nord, Id.*, p. 156-165. Aux riches œuvres d'art que Volubilis avait déjà livrées

sont venues s'en ajouter d'autres et particulièrement deux bustes de bronze, l'un représentant Caton le Jeune et l'autre un personnage diadémé. Sur ces bustes, R. Thouvenot, *Bronzes d'art trouvés au Maroc*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1945, p. 592-605 ; le buste diadémé est celui de Hiéron II pour Ch. Picard, *Hiéron II, Micon, fils de Nicératos, et le buste diadémé de Volubilis (Maroc)*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, p. 60-81. Signalons encore R. Thouvenot, *Statuette d'ivoire trouvée à Volubilis (Maroc)*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1939, p. 137-141. Il s'agit d'une statuette datant sans doute du IVe siècle et représentant le Bon Pasteur. Pour la sculpture, notons encore J. O'Farrel, *Note sur les chapiteaux de Volubilis*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VI, p. 99-111. Pour la mosaïque, R. Thouvenot, *Deux mosaïques de Volubilis à sujets mythologiques, Id.*, p. 68-81. R. Thouvenot, *Une pièce d'or antique trouvée à Volubilis*, dans *Hesperis*, t. XXVI, 1940, p. 93-96, a étudié une intéressante monnaie à l'effigie d'Alexandre. Enfin, l'épigraphie de Volubilis s'est enrichie d'un nouveau diplôme militaire, qui date de 121-122, et qu'ont étudié L. Chatelain et R. Thouvenot, *Diplôme militaire trouvé à Volubilis (Maroc)*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 141-145. Egalement, L. Chatelain, *Bronze épigraphique trouvé à Volubilis*, dans les *Publications du Service des Antiquités*, fasc. VI, p. 36-38, et R. Thouvenot, *Inscription sur bronze trouvée à Volubilis, Id.*, p. 39-41 ; J. Zeiller, *Inscription latine récemment découverte à Volubilis*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1943, mars, p. XV-XVIII, et A. Piganiol, *Note sur une inscription de Volubilis*, dans *Bull. Arch. du Com.*, 1942, p. 256-258. Ajoutons que c'est une inscription de Volubilis gravée en l'honneur de Sévère-Alexandre qui est à l'origine du beau mémoire de R. Thouvenot, *Rome et les Barbares africains*, dans les *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. VII, p. 166-183, importante étude sur les Baquates et les Bavares, qui a, d'autre part, étudié *Les incursions des Maures en Bétique sous le règne de Marc-Aurèle*, dans la *Rev. des Et. Anc.*, t. XLI, 1939, p. 20-28.

R. Thouvenot a donné une précieuse monographie de Banasa : *Une colonie romaine de Maurétanie tingitane : Valentia-Banasa*, Paris, 1941, in-8°, 103 p. ; voir 16 pl., 2 plans. En outre, R. Thouvenot, *Troisième diplôme militaire trouvé à Banasa (Maroc)*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1942, p. 171-179 (textes de 121-122) ; du même, *Statuette de Mercure trouvée à Banasa*, dans *Publications du Service des Antiquités*, fasc. VI, p. 82-88. La plus récente découverte importante faite à Banasa est une plaque de bronze gravée étudiée par R. Thouvenot, *Une remise d'impôts en 216 après J.-C.*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, p. 548-558.

Complétons ces indications par les deux sites principaux en signalant R. Thouvenot, *Maison romaine de Sala (Chella)*, dans

Publications du Service des Antiquités, fas. IV, p. 89-94 ; du même, *Lampe romaine trouvée à Fès, Id.*, fasc. VII, p. 184-189 ; du même, *Marques d'amphores romaines trouvées au Maroc, Id.*, fasc. VI, p. 95-98, et Ch. Ogiez, *Note sur des monnaies romaines trouvées au Maroc, Id.*, p. 112-114. Ch. Picard, *Musées et sites archéologiques du Maroc*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1946, p. 662-676, a groupé différentes notes d'archéologie marocaine (La date de la maison des Bustes à Volubilis, La dispersion des œuvres d'art de Juba II à Volubilis, Le classement des bronzes du Maroc).

Notons, enfin, l'article du R. P. B. de Gaiffier, *S. Marcel de Tanger ou de Léon, évolution d'une légende.* Cet article établit que S. Marcel « est africain et uniquement africain ».

VI. PÉRIODE MUSULMANE (JUSQU'A LA FIN DU MOYEN AGE). — Il n'est guère facile d'isoler ce qui concerne l'Afrique du Nord de l'ensemble de l'histoire du monde islamique dont elle est, à de multiples égards, solidaire. Je n'ai reçu ici que ce qui intéressait spécifiquement le Maghreb. Au reste, pour l'ensemble de l'histoire islamique, il suffit de renvoyer à J. Sauvaget, *Introduction à l'histoire de l'Orient musulman (éléments de bibliographie)*, Paris, 1943, in-8°, 202 p. (*Initiation à l'Islam*, t. I), qui constitue une excellente base d'information, qui n'est pas uniquement valable pour l'Orient.

A. *Les sources.* — Essentielle pour l'historien de l'Afrique du Nord sera la *Bibliothèque arabe-française* qui paraît sous la direction de M. Henri Pérès, et dont l'objet est de « mieux faire connaître aux arabisants comme au public non initié les œuvres les plus caractéristiques de la littérature arabe », mais qui n'en est encore qu'à son troisième volume. Chaque volume comporte le texte et la traduction. Le premier paru est Ibn 'Abd Al-H'akam, *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne* (Futuh Ifriqiya wa'l-Andalus), traduit par A. Gateau, Alger, 1942, in-16, 163 p., texte du IXe siècle, d'une importance capitale, et que son éditeur a longuement étudié dans différents articles parus dans la *Revue Tunisienne* depuis 1931. Cette étude critique a été achevée dans cette même revue : 1939, p. 203-219 ; 1942, p. 311-320.

Parmi les sources littéraires, signalons encore R. Brunschvig, *Deux récits de voyages inédits en Afrique du Nord au XVe siècle : Abdalbâsiṭ b. Halîl et Adorne*, dans les *Publications de l'Institut d'Etudes orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. VII. Cette publication, datée de 1936, a servi à l'auteur de thèse complémentaire de doctorat et n'a été, à proprement parler, publiée que quelques années plus tard.

Un certain nombre d'articles sont consacrés à tel détail des textes, tels R. Brunschvig, *Un texte arabe du IXe siècle intéressant le Fezzan*, dans *Rev. Afr.*, 1945, p. 21-25, et H.-P.-J. Renaud, *Sur un passage d'Ibn Khaldûn relatif à l'histoire des mathématiques*, dans *Hesperis*, t. XXXI, 1944, p. 35-47 ; H.-P.-J. Renaud,

Divinations et histoire nord-africaine au temps d'Ibn Khaldûn, dans *Hesperis*, t. XXX, 1943, p. 213-221.

En ce qui concerne les sources diplomatiques, il faut signaler essentiellement E. Lévi-Provençal, *Un recueil de lettres officielles almohades*, dans *Hesperis*, t. XXVIII, 1941, p. 1-70, paru à part en 1942. Il s'agit d'un important ensemble de trente-sept lettres que l'auteur analyse et commente et qu'il fait précéder d'une étude diplomatique et historique. Le texte arabe est publié par E. Lévi-Provençal, *Trente-sept lettres officielles almohades*, dans la *Collection des textes arabes*, publiée par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. X, Rabat, 1941, Alarcón y Santón et Garcia de Linares, *Los Documentos árabes del Archivo de la Corona de Aragón*, Madrid-Grenade, 1940, dont quelques-uns concernent l'Afrique.

Au point de vue archéologique, il faut d'abord signaler K. A. C. Creswell, *Early Moslem Architecture*, t. II, Oxford, 1940 (t. I, 1932), gr. in-4°, XXVI-123-15 p., 123 pl., avec la collaboration de F. Hernandez, G. Marçais, ʿAbd al-Fattaḥ Hilmî et H. ʿAbd al-Wahhâb. Cette publication, magnifiquement présentée, couvre la seconde moitié du VIIIe siècle et l'ensemble du IXe. On y trouvera, en ce qui concerne l'Afrique, une étude de la grande mosquée de Kairouan (p. 208-226 et 308-320), de la mosquée des Trois-Portes (p. 325-326), des mosquées de Sousse et de la grande mosquée de Tunis (p. 321 et 325), des murs et du manâr de Sousse (p. 271-276), du ribât de Sousse (p. 167-170), des citernes de Kairouan (p. 289-290). Egalement, G. Marçais et A. Dessus-Lamare, *Recherches d'archéologie musulmane : Tlhert-Tagdemt*, dans *Rev. Afr.*, 1946, p. 24-57 ; G. Marçais, *Sur un lion de marbre trouvé à la Qalaʿa des Beni Hammâd*, dans *Rev. Afr.*, 1939, p. 182-191 ; G. Marçais, *Sur deux stèles funéraires hammâdites du musée Stéphane Gsell*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, 1941, p. 171-178 ; G. Marçais, *Le tombeau de Sidi ʿOqba*, dans les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales de la Faculté des lettres d'Alger*, t. V, 1939-1941, p. 1-15 (le tombeau présente certains éléments qu'on peut dater du XIe siècle) ; H. Terrasse, *La mosquée des Andalous à Fès*, Paris, 54 p., 96 pl., dans les *Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines*, t. XXXVIII.

Sur les sources numismatiques, consulter M. Troussel, *Monnaies d'argent (dirham-s) idrissites et abbassides trouvées à Ouenza*, dans le *Recueil de Constantine*, 1942, p. 105-123 ; A. Gateau, *Sur un dinar fatimide*, dans *Hesperis*, t. XXXII, 1945, p. 69-72 ; R. Brunschvig, *Un dinar ḥafṣide*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et géogr. de Sétif*, t. II, 1941, p. 179-182 ; M. Troussel, *Les monnaies d'or musulmanes du Cabinet des Médailles du musée de Constantine*, dans le *Recueil de Constantine*, 1942, p. 124-130. Enfin et surtout, J.-D. Brèthes, *Contribution à l'histoire du Maroc par les recherches numismatiques*, Casablanca, 1939, in-fol., 275 p., XLIII pl. Très importante publication dont une part est faite à l'étude des monnaies antiques, mais qui concerne essentiellement la période musulmane.

B. *Travaux.* — Il faut d'abord signaler le livre de G. Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen-Age*, Paris, s. d. (1946), in-8°, 310 p., dans la collection *Les grandes crises de l'histoire*, excellent tableau de l'Afrique du Nord médiévale, dont l'auteur dégage les lignes architecturales souvent peu apparentes et où une large part est faite à la civilisation.

R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Ḥafṣides des origines à la fin du XVe siècle*, t. I (seul paru), Paris, 1940, in-8°, XLI-476 p., constitue un apport essentiel à la connaissance de l'Afrique du Nord au Moyen Age, à la fois à cause de l'ampleur de l'œuvre et de son exceptionnelle qualité. Le premier volume comprend deux parties : « L'histoire politique » et « La population et son habitat ». M. Brunschvig étudie non seulement la répartition de la population musulmane et quelques-uns des centres urbains dans lesquels elle se concentre, mais il fait une part importante aux non-musulmans, juifs et chrétiens.

En ce qui concerne l'Islam, signalons G.-H. Bousquet, *L'Islam maghrebin. Introduction à l'étude générale de l'Islam*, 2e éd., Alger, 1946, 205 p. ; V. Loubignac, *Un saint berbère : Moulay ben Azza, histoire et légende*, dans *Hesperis*, t. XXXI, 1944, p. 15-34 (XIIe et XIIIe *siècles*).

G. Marçais, *La Berbérie au IXe siècle d'après el-Yaʿqoûbî*, dans *Rev. Afr.*, 1941, p. 40-61, a brossé un intéressant tableau de la société nord-africaine à cette époque en partant de la traduction qu'a donnée M. Gaston Wiet de cet auteur en 1937.

Sur la civilisation urbaine, on notera G. Marçais, *L'urbanisme musulman*, dans le *Cinquième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord* (Tunis, 1939), p. 13-34. Du même auteur, *La conception des villes dans l'Islam*, dans *Revue d'Alger*, 1945, p. 517-533. R. P. G. Théry, *Tlemcen, évocation de son passé*, Oran, 1945, in-8°, 92 pp. Ajoutons H.-P.-J. Renaud, *Recherches historiques sur les épidémies du Maroc*, dans *Mélanges Lopes-Cenival*, p. 363-390. Sur les institutions, G. Marçais, *Le Makhzen des Beni ʿAbd al-Wab*, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1940, p. 68-78. Sur les minorités religieuses, Ch. Courtois, *Grégoire VII et l'Afrique du Nord*, dans la *Revue Historique*, 1945, p. 97-122 et 193-226 ; Rabbin Isaac Rouche, *Un grand rabbin à Tlemcen au XVe siècle*, dans le *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1943, p. 43-72.

Sur les rapports avec l'Europe, Ch. Courtois, *Reliques carthaginoises et histoire carolingienne*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1945, p. 11-15, article développé dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1945, p. 57-83, sous le titre *Reliques carthaginoises et légende carolingienne* (étude des rapports entre Charlemagne et

le Maghreb) ; D. Lopez, *O Cid português : Geraldo Sempavor*, dans la *Revista portuguesa de História*, t. I, 1940-1941, p. 93-111 (XIIe siècles) ; Durval, Pères Lima, *Lisboa e os Mouros*, dans les *Mélanges Lopes-Cenival*, p. 292-348 ; A. Ballestero Beretta, *La toma de Salé en tiempos de Alfonso el Sabio*, dans *Al-Andalus*, t. VIII, 1943, p. 89-128 (prise de Salé, 1260), avec important compte rendu de H. Terrasse, dans *Hesperis*, t. XXXI, 1944, p. 87-92 ; P. A. Lopes, *Obispos en el Africa septentrional desde el siglo XIII*, 2e éd., Tanger, 1941 ; *Instituto General Franco para la investigación hispano-árabe, serie 3[a], Archivos españoles n° 6.*

Ajoutons pour mémoire : J. Béraud-Villars, *Les Touaregs au pays du Cid. Les invasions almoravides en Espagne aux XIe et XIIe siècles*, Paris, 1946, in-16, 3-295 p., qui est médiocre. Sur les rapports avec l'Orient, M. Canard, *Les relations entre les Mérinides et les Mamelouks au XIVe siècle*, dans les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales de l'Université d'Alger*, t. V, 1940-1941, p. 41-81.

Signalons, enfin, quelques recherches de toponymie, H. H. Abdul-Wahab, *Du nom arabe de la Byzacène*, dans la *Rev. Tun.*, 1939, p. 199-201 (la forme arabe serait Muzak). Du même auteur, *Sur l'emplacement de Qairouan*, dans *Rev. Tun.*, 1940, p. 51-53 ; T. Lewicki, *Sur l'oasis de Sbrû (Dbr, Shbrû) des géographes arabes*, dans *Rev. Afr.*, 1939, p. 45-64 (il s'agit, selon l'auteur, de l'oasis de Koufra).

⁂

Tels sont les principaux travaux qui ont été consacrés à l'Afrique du Nord antique et médiévale depuis 1939. Comme on le verra, il s'agit, pour une très large part, de travaux d'érudits français. Il est réconfortant, en contemplant cette liste, dont je tiens encore une fois, en terminant, à déplorer les lacunes et qui demeure cependant impressionnante, de constater que, même au cours de ces dernières années si peu propices à tous égards au travail scientifique, les historiens n'ont cessé de porter à ce pays un intérêt que trahit l'ampleur de leur œuvre. Il leur est permis de souhaiter que ceux qui s'occupent de son avenir y attachent la même importance et la même attention.

Christian COURTOIS.

Note sur des Usages relatifs à la Dot dans la région d'Aumale

I

La matière de la dot est une de celles où les usages locaux ont décrit le plus de variations, souvent peu classiques, autour du thème fondamental donné par le droit musulman.

Nous en avons une nouvelle preuve dans une coutume toujours en vigueur dans la région de Sidi-Aïssa et d'Aumale : en principe, en effet, le droit musulman considère que la dot forme une unité juridique dont le sort est toujours le même (1) sans que l'on en distingue les parties. Il n'en va pas ainsi dans la dite région, où la dot se compose de deux parties, l'une morte (*El-Maïta*), l'autre vivante (*El-Hayya*), et dont le sort n'est pas le même, selon les modes de dissolution de mariage (2). Cette partie vivante est nommée don (*h'iba*), tandis que la partie morte est la dot, *mahr*, dans le sens ordinaire du droit musulman et dont nous n'avons donc plus à parler.

La partie « morte » est, en effet, définitivement acquise à la femme par la consommation du mariage et le mari n'a plus aucun droit sur elle ; il n'en va pas de même du *h'iba* ; ce *h'iba* est un don que le mari fait à sa femme comme *partie intégrante de la dot, mais dont il peut réclamer la restitution et qui devient exigible lorsque le mariage est rompu soit par une répudiation, soit par une décision de justice.*

Cette créance du mari existe à son profit à l'encontre de son ex-épouse, c'est à elle en premier lieu qu'il doit s'adresser, car ce *h'iba* a bien été versé à son représentant, son walî, mais à titre de mandataire. C'est pourquoi aussi, la femme (et éventuellement ses héritiers), peut, en principe en exiger le payement par le walî, ou par la succession de ce dernier, au cas où il l'aurait gardée pour lui.

En fait, on le sait, le père de famille, ou tout autre walî, conserve souvent par devers soi, tout ou partie de la dot, mais ceci n'a rien à voir avec le principe.

Le mari obtiendra en particulier la restitution de ce don, fait sous condition résolutoire, en cas de répudiation à l'amiable,

(1) De même que la succession d'un individu ; il n'en est pas ainsi en droit français dans le cas des successions « anomales », et surtout dans d'autres législations.

(2) On voit que cette distinction n'a aucun rapport avec les deux parties (*naqd* et *kâli*) de la dot ordinaire, cette dernière distinction n'intéressant que l'exigibilité de la dot et non son sort.

moyennant compensation versée par la femme, c'est-à-dire le divorce *khoul'* du droit musulman. Ce don ressemble alors beaucoup à la compensation, mais ne se confond pas avec lui, puisqu'il est d'un montant fixe, figurant déjà au contrat de mariage ; en pratique, l'indemnité fixée d'un commun accord par le mari et la femme en cas de *khoul'*, englobe le *h'iba* et éteint donc le droit à la restitution spéciale de ce dernier.

En cas de divorce judiciaire, le magistrat ignorera souvent la clause de *h'iba*, en tant que se rattachant au mariage et la considérera plutôt comme une créance ordinaire.

L'essentiel est cependant que les tribunaux reconnaissent et sanctionnent cette pratique qui est expressément mentionnée dans la plupart des contrats de mariage, conclus selon la coutume.

II

Il n'en va pas de même pour un autre usage, lequel est d'ailleurs moins répandu, car on ne le rencontre que dans certains douars de la commune mixte d'Aumale.

Selon cet usage, les deux parties de la dot, tant morte que vivante, ainsi que tous les frais de mariage, y compris le prix du henné, doivent être intégralement remboursés au mari si la femme quitte le domicile conjugal, dans l'année de la conclusion du mariage, même si celui-ci a été consommé, à moins qu'elle n'ait été proprement chassée par son époux.

Mais, nous l'avons dit, cette coutume-là n'est pas sanctionnée par les tribunaux ; si elle est en vigueur, c'est parce qu'elle continue a être pratiquée par les intéressés.

La coutume du *h'iba*, et celle que nous venons de rapporter en second lieu, sont, en somme, des précautions que le mari prend contre la femme ; c'est une garantie pour lui qu'elle ne cherchera pas à rompre à la légère la vie conjugale (3). Mais c'est aussi une entorse, tout au moins, à l'esprit du droit musulman en la matière, un avantage très net donné par la coutume au mari.

A cet égard, la solution de la coutume d'Aumale est intermédiaire entre celle du droit musulman et celle des coutumes kabyles. Là, en effet, le mari n'a droit à *aucune* compensation pécuniaire ; ici, il y a toujours droit, mais le mari kabyle fixe *arbitrairement*, le « lefdi », payable par le nouveau mari, ou la famille de la femme. A Aumale, la compensation est *déterminée* à l'avance.

Ceci s'explique-t-il parce que, jadis, la coutume était celle qui règne encore en Kabylie, et qu'on est passé à un stade intermédiaire, lorsque la France a arbitrairement islamisé le droit de

(3) Dans le sens opposé, cf. l'usage dans certaines familles évoluées en Egypte entre autres, où la dot à verser par le mari est stipulée élevée, mais payable seulement à la dissolution de l'union conjugale, ce qui est une précaution contre les répudiations abusives ou irréfléchies.

la région, ou bien est-elle immémoriale ? Nous ne saurions le dire.

En tout cas, lors de l'arrivée des Français, les coutumes y dominaient. En effet, comme nous le disent Sautayra et Cherbonneau (4), même les tribus arabes, ou prétendues telles, se refusaient à appliquer le droit musulman et voulurent, après l'arrivée des Français, continuer à exhéréder les filles.

Quoi qu'il en soit, cette dot, à partie « morte » et à partie « vivante », est sans doute une intéressante survivance de la coutume berbère, et il convenait d'en relever l'existence.

G.-H. BOUSQUET.
et M'hamsadji NOUR-EDDINE.

Appendice

MAHAKMA DE SIDI-AÏSSA

JUGEMENT n° 46 du 18 mai 1945

Entre Belabbès Lamri ben Toumi, demandeur, d'une part.

Et : 1° Loucif Messaouda bent Mohammed ; 2° Loucif Mebarek ben Mohammed, défendeurs, d'autre part.

FAITS :

Le demandeur a exposé ses prétentions ainsi qu'il suit :

« La défenderesse est mon épouse. Elle m'avait été donnée en mariage par son walî, son frère le défendeur, après qu'il eût reçu de moi, la somme de 500 francs, à titre de don répétible *h'iba*.

« Mon épouse s'est enfuie du domicile conjugal, il y a quinze jours, et refuse de le réintégrer. Je demande qu'elle soit mise en demeure de revenir sous mon toit. Au cas où elle persisterait dans son refus, je demande qu'elle soit condamnée à me rembourser le montant du don répétible *h'iba* sous le cautionnement de son frère ; moyennant quoi, je prononcerai sa répudiation. »

. . . . . .

Après renvoi de l'affaire, le demandeur a ajouté :

« Je ne veux plus de la défenderesse pour épouse, étant donné qu'elle s'est remariée. Mais je réclame le remboursement du don répétible *h'iba* que j'ai versé au défendeur par l'intermédiaire du nommé Saïd Laoukli. »

La défenderesse a répondu :

« J'ai quitté le domicile de mon mari parce qu'il n'avait pas accepté deux enfants que j'avais eus des œuvres d'un précédent

(4) Début du chapitre sur les Successions.

mari. Je refuse actuellement de reprendre la vie commune. En ce qui concerne le *h'iba*, je déclare que je n'ai rien reçu du demandeur. J'ignore si ce *h'iba* a été versé à mon frère. C'est le nommé Saïd Laoukli qui m'a servi de wali. »

Invité à rapporter la preuve de ses allégations, le demandeur a présenté comme témoin, le nommé Toumi Saïd ben Laïd, qui a déclaré :

« Le demandeur a épousé la défenderesse il y a environ deux mois. Il lui a versé, lors du mariage, en ma présence, et en celle du défendeur et de plusieurs autres témoins, la somme de 500 francs à titre de don répétible *h'iba*, qu'elle a perçue. »

Le demandeur a encore ajouté :

« Je n'ai pas d'autres témoins. Je réclame le remboursement du *h'iba*. »

Interpellé sur la question de savoir s'il reprochait le témoin sus-nommé, le défendeur a déclaré que ce dernier n'avait dit que la vérité et que c'était bien sa sœur qui avait reçu de son mari les 500 francs à titre de don répétible.

Et de même suite, le demandeur a requis de constater qu'il répudiait la défenderesse, par une formule simple, définitive (c'est-à-dire, irrévocable imparfaite).

Après examen des éléments de la cause.

Attendu que le demandeur a prétendu avoir épousé la défenderesse et remis à son frère la somme de 500 francs à titre de don répétible ; qu'il a, tout d'abord, demandé que la défenderesse soit mise en demeure de réintégrer le domicile conjugal et que par la suite, il a demandé sa condamnation, sous le cautionnement de son frère, au remboursement des 500 francs, ayant au préalable expressément répudié son épouse ;

Attendu que la défenderesse a nié avoir perçu le montant du *h'iba ;*

Attendu qu'il résulte, tant de la déclaration du témoin Toumi Saïd que de celle du défendeur, que la défenderesse a réellement reçu du demandeur les 500 francs dont s'agit ; que dans ces conditions, il échet de la condamner au paiement de cette somme après validation de la répudiation intervenue, comme il convient de mettre hors de cause le défendeur.

PAR CES MOTIFS :

Donne acte de la répudiation, prononcée par le demandeur contre la défenderesse par l'emploi d'une formule simple, définitive.

Condamne l'épouse répudiée à payer à son mari, auteur de la répudiation, la somme de 500 francs.

La condamne aux dépens.

Promenades Sociologiques

I

Une Médersa déchue : Mazouna (1)

Mazouna est, on le sait, une petite ville indigène de 6.000 habitants, dépendant de la commune mixte de Renault (Oran), à la limite du département d'Alger (région du Dahra). C'est à proximité que se trouvent les fameuses grottes du général Pélissier, et c'est aussi le berceau du Senoussisme.

Ce n'est point de cela que nous voulons parler, mais de sa Médersa qui a eu son heure de célébrité, mais qui, aujourd'hui, est bien déchue : ce spécimen curieux de l'enseignement traditionnel du fiqh n'est plus que l'ombre de lui-même.

Les immeubles que j'ai visités comprennent d'abord une assez petite mosquée, reconstruite en 1852 par l'autorité militaire ; sur une cour attenante s'ouvrent les portes des quelques cellules des t'olbas et la porte d'une coupole où sont enterrés le cheîkh Boû Râs (mort en 1917), et sa femme. Le tout est sans valeur architecturale.

En 1655, un personnage originaire de Mostaganem dit Ben Charef, commença à donner un enseignement du fiqh mâlékite (2) à cet endroit, et cette tradition s'est conservée dans sa famille jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis trois siècles. La tradition veut que la Médersa ait compté jusqu'à 800 élèves, ce qui est, bien entendu, exagéré. La brochure anonyme affirme cependant : « Le nombre des étudiants était tel que chaque famille de Mazouna hébergeait au moins un [*sic*] » (3).

La grande époque de la Médersa a été le demi-siècle durant lequel y enseigna Henni Si Boû Râs sus-nommé, c'est-à-dire la fin du XIXe siècle et le début du XXe. Le mufti actuel Si Ahmed, son fils, est aujourd'hui à son tour un vieillard.

(1) Je n'ai fait qu'un séjour des plus brefs à Mazouna, mais il m'y a été possible de contrôler l'exactitude des renseignements fournis en ce qui touche la Médersa, par une intéressante notice anonyme sur Mazouna que M. l'Administrateur de Renault m'a communiquée. Elle lui a été donnée par un membre de son Conseil Municipal et il en ignore l'auteur. Cette notice de 13 pages dactylographiées (avec des fautes de frappe) est, visiblement, due à un français cultivé, et a été rédigée avant la guerre de 1939, mais après 1929 ; quatre pages et demie sont consacrées à la Médersa. L'auteur doit être, je pense, un fonctionnaire arabisant, mais non spécialiste du fiqh ; il se dit élève de René Basset.

(2) On sait que Mazouna fut, avant Mascara, la capitale des beys turcs, mais le fiqh hanéfite n'y fut pourtant jamais enseigné.

(3) Plus tard, ils furent logés dans les cellules, où ils ont dû être entassés à l'extrême, vu le faible nombre de celles-ci : « Cette promiscuité, dit l'anonyme, n'est pas sans entacher gravement leur réputation intime. Quoi qu'il en soit les trop nombreux déboires conjugaux des Mazounis ont exigé cette solution ».

En ce qui concerne l'enseignement, il présente deux particularités curieuses ; ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de reproduire ici quelques passages de la notice, en l'agrémentant de quelques remarques.

La première particularité, c'est que « les leçons sont données en arabe parlé, c'est une cause de la faveur dont jouit la Médersa de Mazouna : point n'est besoin d'être un littéraire pour suivre les cours ». Les gens de la ville viennent volontiers y assister à titre d'auditeurs bénévoles. J'ignore jusqu'à quel point des usages semblables s'observent en Afrique du Nord et si donc l'arabe vulgaire est encore ailleurs employé à cet usage. Peut-être un lecteur pourra-t-il me renseigner sur ce sujet.

D'autre part, l'enseignement est resté purement traditionnel : il se borne à l'explication du *Mokhtaçar* de Khalîl (4), selon les méthodes les plus arriérées. Il faut bien comprendre que depuis trois siècles, on donne dans la famille du mufti cet enseignement sans que rien n'y soit changé et sans qu'un peu de fraîcheur intellectuelle vienne pénétrer dans les cerveaux des malheureux maîtres et étudiants (5).

Le texte de Khalîl est divisé à la Médersa en quatre Livres (6), chaque livre étant traité par un professeur à tour de rôle, d'année en année. Les étudiants apprennent le *Mokhtaçar* par cœur, au moyen de la planchette écrite, comme pour le Coran. « Il est de règle que le texte de Sidi Khélil seul soit anonné pendant les deux premières années ». Or, ce texte est *absolument incompréhensible*, car c'est une suite de mots formant un résumé mnémo-technique n'ayant un sens que pour celui qui connaît la

(4) Les choses ne semblent guère avoir changé depuis l'époque où W. Marçais déclarait à Marcel Morand (voir de celui-ci son *Introduction au Droit Musulman*, p. 83) que Khâlil était à Mazouna l'objet d'un véritable culte.

L'imâm, fils du mufti, m'a déclaré que la *Risâla* d'el Qaîrawanî, le *Loubâb el Loubâb* de Mohammed el Bekrî, la *Tohfa* d'Ibn-Açem sont complètement inconnus à la Médersa. L'anonyme nous dit que, durant les vacances, le mufti enseigne un peu de théologie, d'autre part, les élèves entre eux poursuivent quelques autres études, telles que la grammaire arabe.

(5) Si tant est qu'il en existe une, la bibliothèque de Mazouna doit être des plus réduites. L'anonyme n'en parle pas et j'ai oublié de m'en informer. On m'a cependant montré un assez beau manuscrit, qui est un don, ou plus exactement un habous (ce habous mobilier est à noter) d'un des derniers beys turcs. Sauf erreur, c'est le *Ça h'ih'* de Moslim.

(6) D'après les indications qu'il donne, le soi-disant « Kitâb es-Salat » doit correspondre aux livres I à V, le « Kitâb ed-Dzakaï » aux livres VI à IX, le « Kitâb el-Bouïou » aux livres X à XXVIII, le « Kitâb el-Idjarat » aux livres XXIX à XL de la version Guidi et Santillana. Comme on le voit et sauf pour le premier, le titre de chaque livre correspond à celui du premier chapitre. Je conseille aux spécialistes de regarder la table des matières, pour voir à quelle invraisemblable salade on arrive au moyen de ce programme en seconde et quatrième année. De plus, en ce qui concerne le Coran appris par cœur, celui-ci forme des phrases cohérentes, ce n'est pas le cas pour Khalîl.

question. Après avoir ainsi appris par cœur cette belle littérature, « l'élève aborde tel ou tel commentaire à son gré, selon sa force, en dehors de toute indication du professeur ». A ceci s'ajoute le « Mouradja'a », l'enseignement mutuel, « les étudiants plus avancés enseignent à leurs cadets ce qu'ils ont appris, et ces conversations familiales sont le moyen d'enseignement le plus efficace ».

Venons-en maintenant à l'enseignement *ex cathedra* : c'est le tableau traditionnel de l'enseignement moyenâgeux islamique :

« Conformément à la division du Mokhtassar, la médersa compte quatre chaires (7). Les cours sont donnés dans la salle de prière de la mosquée, le professeur, assis dans une haute chaire de bois peint, entouré de ses élèves accroupis sur le tapis. L'un d'eux, le « doual » lit quelques mots du texte et interroge le maître. Celui-ci, pénétré des divers commentaires se répand en longues phrases écoutées en silence. L'explication terminée, le « doual » interpelle à nouveau le cheîkh : « O maître ! explique maintenant les paroles suivantes... », et la lecture reprend, très brève. L'anonyme nous dit avoir assisté à de nombreuses leçons, qui ne lui ont jamais permis d'entendre une explication personnelle, vivante du cheîkh, qui ne fait que ressasser les vieux commentaires.

Ce tableau ne doit pas nous étonner, c'est à peu près celui que brosse Snouck-Hurgronge, de l'enseignement dont il jouit à La Mekke en 1884 (8). Mais aujourd'hui il devient de plus en plus rare, heureusement pour l'Islâm.

L'anonyme signale qu'au début novembre a lieu une courte cérémonie à l'occasion de la réouverture des cours. Professeurs, élèves et notables se réunissent à la mosquée. Des vœux sont formulés pour la prospérité de l'école et de la ville, et le chef de la médersa bénit l'assistance.

En fin d'étude, les professeurs, à l'unanimité, peuvent délivrer une licence, *idjâza*, qui est très souvent refusée ; dans ce cas, l'étudiant quitte obligatoirement l'institution, tandis que les lauréats peuvent rester pour se perfectionner. Le cycle normal des études s'étend sur cinq à dix ans, mais il arrive donc que les meilleurs élèves demeurent jusqu'à vingt ans à Mazouna.

Comme le mufti me l'a fait observer, les études et l'entretien de l'étudiant ne lui coûtent absolument rien : il n'a, à sa charge, que les fournitures courantes. L'enseignement est, en réalité, notons-le, donné aux frais du contribuable algérien — sans d'ailleurs que l'administration contrôle le moins du monde le fonctionnement

(7) A l'heure actuelle, il n'y a plus que trois professeurs, m'a-t-il été dit : le mufti, son frère et son fils. A noter que tous les fonctionnaires du culte (jusqu'au balayeur), sont de la famille. Ils sont tous appointés par le gouvernement. Aucun d'eux n'a un diplôme quelconque, toutes leurs études ayant été faites en famille.

(8) *Mekka*, chap. III, *passim*, en particulier, p. 188 de la trad. anglaise.

de l'institution — puisque la séparation des Eglises et de l'Etat n'a toujours pas été effectuée en Algérie. Les étudiants sont logés gratuitement à la Médersa, et, selon une habitude fort respectable, ils sont nourris, chacun aux frais d'une famille aisée de la ville. Ainsi donc, et cela mérite d'être souligné, Mazouna au lieu de vivre *de* son Université, comme tant de villes en Europe, vit *pour* elle.

Les étudiants se recrutent parmi les élèves des écoles coraniques, mais ils ne viennent guère à Mazouna avant l'âge de 18 ans. Ils élisent un *moqaddem* qui les représente auprès des professeurs.

Le renom de cette Médersa a été grand. Elle a recruté des élèves dans l'Ouest Oranais, et jusqu'au Maroc, en particulier dans le Riff. L'anonyme nous dit que le Maréchal Lyautey avait apprécié au Maroc, l'heureuse influence des anciens élèves de Mazouna, en faveur de notre pénétration.

Elle est aujourd'hui en pleine décadence : avant la guerre de 39, elle comptait de 40 à 60 élèves. Lors de mon passage, elle n'en avait plus que 10, dont deux Marocains du Riff (9), et je doute qu'elle ait encore une utilité quelconque pour l'influence française sur l'Islâm. Elle correspond à un mode d'enseignement traditionnel et disons-le, abrutissant dont les croyants modernes ne veulent plus entendre parler.

Mazouna, 21 mars 1947.

II

Aïn-el-Hoût

Aïn-el-Hoût est un petit village à quelques kilomètres au nord de Tlemcen, peuplé de marabouts d'origine chérifienne. Le village est entouré de diverses qoubbas, objet de pèlerinage, mais ce dont nous voulons parler ici, c'est de la Fontaine-aux-Poissons qui a donné son nom au village.

Cette source considérée comme sacrée, ainsi que ses poissons, est située à l'entrée du village. Elle n'a en l'état actuel des lieux aucun caractère pittoresque. L'eau sort au-dessous d'un gros rocher qui émerge de terre ; on y a fait divers travaux modernes d'adduction. Devant le rocher se trouve un bassin avec un parapet affreux en maçonnerie, lequel, y compris le rocher, a vaguement la forme d'un triangle. C'est dans ce bassin triangulaire de

(9) Il y a quelques années, elle n'a même plus eu du tout d'élèves venus du dehors, eu égard aux difficultés de ravitaillement. Il est probable que la venue de ces éléments reprendra un peu avec l'amélioration des conditions de vie.

quelques mètres de côté que nagent, ou sont supposés nager des poissons de couleur rouge. Je dis « sont supposés », car je dois à la vérité que je ne les ai pas vus. Il paraît qu'assez souvent ils se cachent sous le rocher. A supposer que j'eusse des connaissances en ichtyologie, je n'aurais donc pas pu en parler. A ce qu'il m'a été dit, ils sont aujourd'hui moins nombreux qu'autrefois. Un grand écriteau en français rappelle qu'il est défendu de les pêcher.

La légende qui entoure ce bassin et ces animaux est bien connue (1) et je la rappelle brièvement : 'Aïcha, fille du Seigneur de l'endroit, se métamorphosa en poisson pour échapper à Dja'far, fils du roi de Tlemcen qui la poursuivait.

En ce qui concerne les cérémonies qui s'y pratiquent, voici les renseignements que j'ai recueillis :

1° A l'Aïd el Kebir et à l'Aïd es-Ceghîr, les populations des environs viennent en pèlerinage aux tombeaux des Saints, ainsi qu'à la Source. Il ne m'a pas été précisé que l'on pratiquât auprès de celle-ci des rites spéciaux.

2° A la fête des Aïssaouas, cette confrérie se réunit en procession à la source, le troisième jour de la fête (2).

3° A l'occasion du Mouloud, les petits garçons viennent se baigner dans la fontaine.

4° A l'occasion des rogations pour la pluie, et après promenade par les petites filles de la poupée dite Boû Ghoundja (3), elles avaient l'habitude de s'y baigner aussi, mais le garde-champêtre avait précisément interdit cette pratique lors de la procession qui venait d'avoir lieu juste avant ma visite.

Bien que la source et les poissons soient sacrés, les indigènes ne semblent pas soigner beaucoup les lieux. Il y a quelques années, paraît-il, la fontaine était d'une saleté repoussante.

En somme, il semblerait que la source soit beaucoup plus importante que les poissons. Mais comme c'est le seul cas d'animaux révérés en un lieu donné et en quelque sorte individualisés (4) que je connaisse en Afrique du Nord, il valait la peine de visiter leur habitat.

Aïn-el-Hoût, 23 mars 1947. G.-H. BOUSQUET.

(1) Elle est racontée par l'Abbé Bargès, dans son *Tlemcen* ; l'endroit est moins romantique de nos jours qu'en 1846, époque de son voyage.

(2) Voir la brochure de Doutté, *Les Aïssaouas de Tlemcen*.

(3) On sait qu'il s'agit là d'un rite tout à fait général en Afrique du Nord, v. p. ex. Desparmet, *Mœurs et Coutumes*, trad. Pérès et Bousquet, page 72.

(4) Ainsi la grenouille et l'hirondelle sont maraboutes, Desparmet, p. 71. Cependant, Doutté, cite Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, à propos d'autres poissons sacrés en ce pays.

Etude d'une Collectivité

AVERTISSEMENT

Le plan de travail qu'on trouvera plus loin a été rédigé en 1946, à l'intention d'un étudiant qui désirait décrire une zaouïa d'Oranie, dont le cheikh guérit traditionnellement la sciatique.

On s'est efforcé de mettre au point quelque chose qui fût susceptible d'être utilisé plus largement, pour l'étude de toute une catégorie de collectivités en général.

Aussi bien, si l'enquêteur s'intéresse à son sujet, il sera amené de lui-même, en développant sur le terrain chaque partie du schéma proposé, à préciser les points de détail qui le méritent. Le défaut d'un questionnaire trop minutieux, assujettissant, sans qu'il ait la force de s'en libérer, l'enquêteur novice, est ainsi éludé. On sait d'ailleurs que la pratique de l'enquête oblige perpétuellement à remanier les questionnaires préparés d'avance.

Dans le cas présent, on espère que le schéma qui fait l'objet de cette note n'aura pas besoin d'être reconstruit, tout en étant susceptible d'être enrichi à l'usage à l'intérieur de chacune de ses parties.

Destiné, comme il a été dit, à un enquêteur novice, l'ordre adopté dans ce plan est progressif. On part des objets matériels, faciles à découvrir et étudier, pour arriver enfin aux représentations, et d'une façon générale à tout ce qui est superstructure. Cette partie est la plus importante de toute l'étude. Qu'on ne se trompe ni sur la place à laquelle elle se trouve, ni sur le développement qui semble lui être imparti. Elle est en réalité l'aboutissant de tout le reste du travail, en quelque sorte préliminaire. Mais — et ceci prouve bien qu'elle ne peut être faite sérieusement sans l'appui de toute l'étude précédente — les différents points à examiner sous cette rubrique ne peuvent être déterminés à l'avance. C'est des différentes parties qui précèdent que l'enquêteur devra tirer les indications nécessaires. C'est elles qui lui suggéreront les points à élucider pour fixer l'aspect idéologique du groupe étudié. Toute suggestion extérieure à l'enquête elle-même, sur cette question délicate entre toutes, risquerait d'influencer fâcheusement l'enquêteur.

D'autre part l'attention des chercheurs qui pourraient être appelés à utiliser le plan est particulièrement attirée sur deux points particuliers :

1° La vie en société s'ordonne tout entière en une série de fonctions dont le système, cohérent ou non, forme la structure

de la société étudiée. L'objet de la partie II, B est précisément cette étude en termes de structures et de fonctions (1).

2° Quel que soit le motif, idéal ou non, pour lequel des gens se sont réunis en société, la base réelle de leur vie collective est *économique*. L'enquêteur devra d'autant plus s'attacher à en faire une description correcte que d'ordinaire cette partie du travail est totalement négligée. Ainsi un certain nombre de faits nouveaux pourront être mis en lumière.

Une question peut aussi se poser. C'est celle des contacts. Quelles peuvent être les conséquences de l'existence de la collectivité sur la mentalité et le comportement de ceux qui y appartiennent — de ceux qui n'y appartiennent que temporairement — et de ceux qui (soit qu'ils ne le puissent, soit qu'ils ne le veuillent pas), n'y appartiennent pas du tout ?

On pense qu'il n'y a là qu'un problème de psychologie individuelle, au mieux collective, mais que cette question, dont on ne nie certes pas l'intérêt, n'a pas sa place dans une étude de sociologie.

Un mot encore. Ce plan ne saurait être utilisé tel quel pour l'étude de n'importe quelle collectivité. Il est spécialement destiné à l'étude de ce que nous appellerons *groupements volontaires*.

Une certaine unité dans la terminologie est souhaitable. On conseillera de désigner par *société* un ensemble de noyaux humains ayant une vie collective ; on emploiera *groupe* pour désigner certains de ces noyaux, considérés comme des unités (statiques) données, des « agrégats » ; on distinguera des *groupes géographiques*, des *groupes familiaux*, des *groupes religieux*, etc., et on réservera le mot *groupement* aux unités qui sont essentiellement constituées par une adhésion volontaire (dynamique), par une « agrégation » (2).

---

(1) A la suggestion de M. Clément j'ai été amené à y ajouter un 4) *Conservation* où seront étudiés les moyens mis en œuvre par le groupement pour défendre sa structure, fonction toute négative évidemment.

(2) Dans la réalité, on ne trouvera point de groupe absolument statique ni de groupement absolument dynamique. Ce sont là des cas limites. Le groupe local est susceptible lui aussi d'adhésion volontaire (immigration) ; bien plus encore la famille, qui ne se maintient que par le mariage ; et quel groupe autant que le groupe religieux semblerait requérir l'adhésion volontaire de l'individu ?

Cependant en fait la proportion d'adhésions volontaires dans ces groupes est infime, et c'est dans ce sens qu'il convient de dire que leur base essentielle est autre, qu'ils sont des groupes et non des groupements. Inversement, il y a des groupements volontaires qui peuvent tendre à la statique de l'agrégat : il y avait des familles où il était de tradition que le fils cadet entrât dans les ordres ; on peut être par exemple franc-maçon ou communiste de père en fils, etc...

Dans un autre ordre d'idées, ce serait une erreur de vouloir mettre en parallèle l'opposition statique-dynamique faite ici entre groupe et groupement et celle faite précédemment entre structure et fonctions. La fonction

Parmi ces *groupements volontaires* il y a lieu de faire une place à part aux *associations économiques, groupements volontaires non-idéologiques*, qui peuvent développer par la suite une superstructure idéologique, mais n'avaient pour but au départ que l'accomplissement d'une fonction économique. On reconnaîtra sans peine, sous cet essai de définition, les sociétés d'affaires du monde capitaliste actuel, par exemple.

Enfin, on ne saurait trop conseiller la lecture préalable du *Manuel d'Ethnographie* de Marcel Mauss, récemment paru et contenant une très suffisante bibliographie, et celle d'une ou deux monographies sociales, bonnes de préférence (3), qui donneront une idée du résultat à obtenir, en tenant compte des différences qu'on vient de signaler.

PLAN

d'étude d'un groupement volontaire

I. ETUDE EXTERNE.

1. Précisions géographiques, localisation exacte.
   Noms du lieu (officiels et traductions).
   Emplacement relatif : région à laquelle il appartient.
   Position sur la carte au 50.000e.
   Position par rapport aux villes et villages des environs (importance respective de chacun).
   Position par rapport aux autres groupements similaires.
   Position par rapport : aux routes et voies de communication ; aux sources et cours d'eau.
2. Plan détaillé des bâtiments ; leur destination.
   Photographies terrestres et aériennes.
3. Précisions ethniques et sociologiques : races, religions, langues des habitants de la région où le groupement exerce une influence ; leur importance respective ; groupes, tribus où ils se rangent.
   Limite de cette influence : *a*) directe ; *b*) diffuse.
4. Précisions démographiques : nombre de membres du groupement ; nombre des habitants des villages voisins ; nombre de contribuables.

---

est évidemment dynamique dans sa réalisation ; elle peut parfaitement être statique dans son concept.

La structure ne s'oppose pas à la fonction comme le statique au dynamique, mais comme le système à la partie (comme la table de multiplication à une multiplication quelconque). Il y a une dynamique de la structure. C'est ce qu'on appelle l'évolution des sociétés.

(3) G. Lindblom, *The Akamba* ; H. Junod, *Mœurs et coutumes des Bantous* ; H. Labouret, *Les tribus du rameau Lobi* ; D. Paulme, *Organisation sociale des Dogons* ; H. Kuper, *An African Aristocracy*.

5. Précisions économiques : mode de vie des gens de la région ; moyens de subsistance : agriculture ; élevage ; autres métiers ou professions ; leur importance respective.

II. ETUDE INTERNE.

A. *Histoire.*

1. Autobiographie des membres actuels (texte et traduction).
2. Histoires, récits, traditions recueillies auprès des membres et des étrangers (enquêtes orales ou écrites ; texte et traduction).
3. Archives (s'il y a lieu).

B. *Vie du groupement.*

a) Structure.

1. Recrutement ; état civil des membres actuels ; conditions d'admission (sexe, âge, mariage). Le nombre des membres est-il limité ? fixe ? Renseignements sur les anciens membres, sur les fondateurs. Evolution de la structure. Départ des membres (décès ou autrement).
2. Administration ; fonction des divers membres ; hiérarchie.
3. Ségrégation ; les membres sont-ils reclus (monachisme) ? Fréquentent-ils les villages environnants ? Qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Les gens aiment-ils à les fréquenter ?
4. Conservation : maintien de la structure ; sanctions.

b) Fonctions et activités.

1. Place occupée dans la vie locale, dans le calendrier agricole, les fêtes, etc...
2. Description des fêtes, cérémonies, réunions, etc., organisées par le groupement ou sous son égide. Quand ? (Epoques particulières).
3. Nature des services rendus à la population. (Eventuellement technologie). Rapports avec les autorités religieuses et laïques. Influence politique du groupement.

C. *Vie économique.*

a) Production. Les membres exercent-il un métier (agriculture, élevage, etc.), en dehors de leur activité spécifique éventuelle ? Au profit de qui ? directement du groupement ? ou des particuliers ? Que font-ils de leur rémunération ? (Pour eux ou pour le groupement ?)

b) Répartition et consommation à l'intérieur du groupement. Comment se répartit ce qui est nécessaire à la vie ? (Structure et fonctions).

c) Acquisition et échanges. Comment s'acquiert ce qui est nécessaire à la vie ? Rapports économiques avec les populations.

d) Capitalisation. Au point de vue juridique. Biens de la communauté. Fonds. Immeubles. Domaines. (Régime). Le groupement peut-il être propriétaire ? (Du point de vue de la structure du groupement ? Du point de vue des lois autrefois en vigueur ? Des lois actuelles ?) Les membres versent-ils un douaire ? Le groupement paye-t-il des impôts ? Et autrefois ?

D. *Représentations.*

Vie religieuse ; exercices de piété ; sectes particulières ; orthodoxie ; magie ; cultes privés, etc...

Joseph TUBIANA.
(*Musée de l'Homme*, Paris).

PIÈCE DE MONNAIE FRANÇAISE, MÉDAILLES DE RÉCOMPENSE, DÉCORATIONS MILITAIRES, INSIGNE OFFICIEL FABRIQUÉS A ALGER AU COURS DES ANNÉES 1943 A 1945

Le 8 novembre 1942, des armées anglo-américaines débarquent sur les côtes d'Algérie ; cette terre française entre immédiatement de nouveau dans la guerre à leurs côtés, et par suite se trouve isolée et s'attend à être privée, pour un temps indéterminé, des importations habituelles de la Métropole. Elle doit, par la force même des choses, créer par ses propres moyens des industries toutes nouvelles pour elle. Dépourvue de matières premières nécessaires ainsi que de l'outillage approprié, voire de techniciens spécialisés et qualifiés, elle marche à tâtons dans ses réalisations. Dans la majorité des cas, les résultats, péniblement obtenus, sont plutôt médiocres et insuffisants aux besoins.

Ceci peut s'appliquer, en particulier, à ces objets d'ordre numismatique sortis des ateliers de notre ville, notamment au cours des années 1943 et 1944, durant lesquelles elle jouera honorablement le rôle de capitale provisoire de la France.

Consigner dans un écrit tous les renseignements utiles les concernant, recueillis, avant qu'il ne soit trop tard, auprès de toutes les personnes ayant, à des titres divers, participé à leur fabrication ; les faire connaître au grand public en indiquant les pièces qui présentent une certaine rareté : tel est le but de la présente notice qui relate un épisode des à-côtés, toujours intéressants, de l'histoire locale d'Alger en même temps que de l'histoire générale de notre pays.

⁂

Tous ces objets n'ont pas été mis dans le commerce ; la plupart ont été tirés à un nombre très restreint d'exemplaires. C'est dire la difficulté qu'éprouveront les amateurs à se les procurer.

PIÈCE DE MONNAIE FRANÇAISE DE UN FRANC

Avers : Tête de la République (Type de Morlon). Nom de ce graveur reproduit dans le champ « République Française ».

Revers : « Liberté » « Egalité » « Fraternité » « 1 Franc » « 1943 ». Deux cornes d'abondance. Poinçon de la Monnaie de Paris et différent de son directeur reproduits.

Métal : Zinc, 23 mm., 4 gr. 2. Aluminium, 23 mm., 1 gr. 4.

Tirage : 17.200 environ en zinc et 4.400 environ en aluminium.

Mais, peu de temps avant le départ pour Paris du Gouvernement Provisoire, ordre fut donné de les fondre toutes. Toutefois, les coins et quelques exemplaires en zinc et en aluminium, dont 5 sont des essais (états successifs de la frappe), ont été mis sous scellés au Service de la Garantie, 17, rue Charras, Alger.

Mode et date de fabrication : Frappe, fin 1943 et premier semestre 1944.

Etablissement chargé de la fabrication : Union Métallique Africaine, 1, rue Joinville, Alger.

Fabricants : Etablissements Carnaud, 69, boulevard Thiers, Alger (16.700 pièces environ en zinc et 4.400 pièces environ en aluminium), et l'Atelier Industriel de l'Air, à Maison-Blanche, près d'Alger (500 pièces en zinc).

La frappe a été effectuée, en premier lieu dans les ateliers des Etablissements Carnaud, puis continuée, et simultanément dans ces établissements et dans l'Atelier Industriel de l'Air.

Les dépenses engagées par l'Union Métallique Africaine pour la fabrication de ces pièces se sont élevées à près de 2.500.000 frs.

Autorisation de fabrication : Ordonnance du Comité Français de la Libération Nationale, en date du 26 août 1943.

L'article premier de cette ordonnance dispose :

« Le Commissaire aux Finances est autorisé à faire frapper et à émettre des pièces de 2 francs, de 1 franc et de 0 fr. 50. Le type et la caractéristique de ces pièces, ainsi que les conditions de la frappe et de leur mise en circulation, seront déterminés par arrêté du Commissaire aux Finances. »

Or, cet arrêté n'a existé qu'à l'état de projet. Il serait intéressant de savoir pour quel motif ce projet d'arrêté n'a pas été signé par le Commissaire aux Finances. De ce fait, les pièces de 1 franc, seules fabriquées, présentaient tout le caractère d'une « fausse monnaie », de l'avis de M. Ville, à l'époque chargé de la direction de la Monnaie à Alger. C'est la raison pour laquelle elles ne furent pas mises en circulation et qu'elles furent détruites.

Graveur : Graziani, 27, rue Bab-Azoun, Alger. Cet artiste grava la matrice avec laquelle il obtint 18 coins (9 faces et 9 revers).

Remarques particulières

Les pièces en aluminium sont presque parfaites. C'est sur l'initiative de M. Ville, actuellement président de la Section de Répartition de la Bijouterie et de l'Horlogerie, 55, rue d'Isly, Alger, que fut effectuée la frappe sur ce métal. Cependant la frappe définitive devait se faire sur zinc, étant donné que les fabricants ne pouvaient avoir à leur disposition de l'aluminium, bien que ce dernier métal existât à Alger en quantité suffisante, mais le stock était réservé à d'autres besoins jugés sans doute plus urgents.

La pièce de Graziani est identique à celle de Morlon, mais s'en différencie par :

1° Sa gravure qui est plus profonde, et par suite la tête de la République ne présente pas le flou qui se dégage de cette même tête gravée par Morlon.

2° Sa date : « 1943 », qui ne figure pas sur la pièce de Morlon.

MÉDAILLES DE RÉCOMPENSE

Le Gouvernement Général de l'Algérie (Direction de l'Agriculture. Service de l'Elevage) décida, en 1944, la fabrication de deux médailles : l'une pour récompenser les militaires ayant remporté un prix à un concours hippique, l'autre pour encourager plus particulièrement les éleveurs algériens.

A) *Médailles offertes par les Etablissements Hippiques d'Algérie. Direction du Service des Remontes Militaires.*

Le Gouvernement Général de l'Algérie accorda à ces établissements une subvention en vue de la fabrication de médailles. Tous les exemplaires de ces médailles ont été distribués à l'occasion des concours hippiques qui ont eu lieu en 1944 et 1945.

1° *Médaille, face et revers.*

Avers : Cheval debout sur les pattes de derrière, tenu par la bride, de face, par un cavalier à terre.

Revers : « R. F. » « Ministère de l'Agriculture ». (Goujon au centre).

Métal : Alliage cuivre, 40 mm., 18 gr. 4.

Tirage : Deux essais (avec bélière).

Mode et date de fabrication : Coulée, début 1944.

Personne chargée de la fabrication : M. le chef d'escadron de Fréminville, sous-directeur du Service des Remontes Militaires, boulevard Margueritte, Alger.

Fabricant : M. Kamoun, bijoutier, boulevard Bugeaud, Alger.

Remarques particulières

Cette médaille est chronologiquement la première, présentant un caractère quasi-officiel, fabriquée à Alger. Une médaille décernée à M. le chef d'escadron de Fréminville servit de maquette.

La fabrication ne fut pas poursuivie, vu les résultats très médiocres. M. de Fréminville décida alors de faire procéder à la frappe de la médaille décrite ci-après.

2° *Médaille uniface*

Avers : Cheval arabe debout sur les pattes de derrière, tenu par la bride, de côté, par un indigène musulman à terre. A gauche, au deuxième plan : un palmier ; au troisième plan : un minaret ; au dernier plan : un soleil avec rayons. (Signature du graveur

Carle, à gauche). En exergue : « Gouvernement Général de l'Algérie. Encouragement à l'Elevage ». (Sans bélière).

Métal : Alliage cuivre, 41 mm. 1/2, 23 gr. 7.

Tirage : 30.

Mode et date de fabrication : Frappe après coulée, début 1944.

Fabricant : Carle, bijoutier, 3, rue Sadi-Carnot, Alger.

Graveur du coin : Carle et d'Artois (en collaboration).

Remarques particulières

Le coin a été gravé d'après un dessin de M. le chef d'escadron de Fréminville. C'est la première médaille, à caractère officiel, frappée en Algérie. Le premier exemplaire sorti est en argent et appartient au dit officier de cavalerie. De crainte de détériorer le coin à cette première frappe, on donna au balancier une pression trop faible qui eut pour conséquence de rendre peu lisible l'inscription figurant en exergue.

Le bijoutier Carle ne disposant pas de l'outillage nécessaire pour la fabrication rapide des 400 médailles commandées, la frappe de celles-ci fut continuée, quelques mois plus tard, par les Etablissements Mallaret, sis à la Glacière, Hussein-Dey, près d'Alger, d'où sortit la médaille ci-après :

3° *Médaille uniface*

Même description que la médaille précédente.

(Existe avec bélière et sans bélière. Celles avec bélière sont argentées).

Métal : Laiton, 42 mm., 32 gr. 1.

Tirage : 372.

Mode et date de fabrication : Frappe, milieu 1944.

Etablissement chargé de la fabrication : Union Métallique Africaine, 1, rue Joinville, Alger.

Fabricant : Etablissements Mallaret, Hussein-Dey.

Remarques particulières

Les médailles n° 2 et n° 3 se différencient, en outre de la nature du métal et du poids, par la frappe qui est plus nette sur la première : notamment l'épaule du cavalier indigène est en saillie ; alors que dans la deuxième médaille cette épaule est plate et sans trait de gravure.

A la frappe le coin s'est détérioré.

Faute de trouver à Alger des médailles devant être offertes au très proche concours qui allait avoir lieu, le bijoutier Carle grava hâtivement un nouveau coin semblable au précédent, mais dont le fini d'exécution s'en ressentit.

On obtint la médaille suivante :

4° *Médaille uniface*

Même sujet que les médailles ci-dessus.

Toutefois l'inscription en exergue comporte seulement : « Encouragement à l'Elevage ». (Signature du graveur Carle, à gauche).

Cette médaille existe avec et sans bélière. Celles avec bélière sont argentées.

Métal : Laiton, 41 mm., 31 gr. 5. Laiton argenté, 41 mm., 30 gr. 5.

Tirage : 150 environ.

Mode et date de fabrication : Frappe, début 1945.

Personne chargée de la fabrication : Chef d'escadron de Fréminville.

Fabricant : Etablissements Mallaret.

Remarque particulière

Le dernier « n » d'encouragement est à l'envers.

B) *Médailles offertes par le Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Agriculture. Service de l'Elevage.*

Médaille face et revers

Avers : Tête de bélier, de face. Deux palmes. En exergue dans un encadrement : « Commission Pastorale ». (Signature du graveur Carle, au bas).

Revers : « Gouvernement Général de l'Algérie. Service de l'Elevage ». (Sans bélière).

Métal : Laiton, 50 mm., 46 gr. 3.

Tirage : 2.000 (dorées). 3.000 (argentées).

Mode et date de fabrication : Frappe, milieu 1944.

Etablissement chargé de la fabrication : Union Métallique Africaine.

Fabricant : Etablissements Mallaret.

Graveurs du coin : Carle et d'Artois (en collaboration).

Remarques particulières

Le sujet de cette médaille est de M. Jores d'Arces, chef du Service de l'Inspection de l'Elevage au Gouvernement Général.

La gravure du coin est antérieure à celle du coin ayant servi à la frappe des médailles n°° 2 et 3, décrites plus haut. Toutefois la frappe de la médaille offerte par le Service de l'Elevage se situe entre les dates de fabrications de ces deux dernières médailles.

Un certain nombre d'exemplaires de cette médaille portent dans le champ du poinçon du fabricant : une trompette et les initiales : R. C.

Décorations militaires

A) *Croix de Guerre, type 1943.*

La Croix de Guerre du type 1943 dont les différentes fabrications sont indiquées ci-après, a été créée par décision du Général Giraud, en date du 16 mars 1943, dont voici la teneur :

Commandant en Chef Français
Civil et Militaire

Alger, le 16 mars 1943.

Etat-Major
1er Bureau
N° 1004 E M - 1

DÉCISION

« La Croix de Guerre attribuée pour des faits d'armes postérieurement au 20 novembre 1942, comportera un ruban de couleur analogue à celui de la Croix de Guerre 1914-1918, avec une agrafe type « colonial », portant la mention « 1943 ».

« Le médaillon central de la Croix de Guerre portera d'un côté l'inscription « 1943 », de l'autre deux drapeaux français se faisant face. »

Le Général d'Armée GIRAUD,
Commandant en Chef,
Signé : GIRAUD.

Il convient de signaler que l'agrafe type « colonial » n'a pas été fabriquée, mais a été remplacée par la palme et l'étoile habituelles.

1° *Croix de Guerre 1943. (Essais. Carle, graveur).*

Croix de Guerre ordinaire avec médaillon central.

Avers : Deux drapeaux se faisant face.

Revers : « 1943 ».

(L'anneau fait corps avec la croix).

Métal : Alliage cuivre, 25 gr. 7.

Tirage : Quelques exemplaires essais en bronze et sur plomb.

Mode et date de fabrication : Frappe, début 1943.

Etablissement chargé de la fabrication : Union Métallique Africaine.

Fabricants : Carle (essais sur plomb), et Etablissements Mallaret (essais en bronze).

Graveurs du coin : Carle et d'Artois (en collaboration).

2° *Croix de Guerre 1943. (Essais. Graziani, graveur).*

Même description (mais anneau mobile).

Métal : Laiton, 22 gr. environ.

Tirage : Quelques essais.

Mode et date de fabrication : Frappe, début 1943.

Personne chargée de la fabrication : Mme Chéniaux-Franville, 24, rue Lys-du-Pac, Alger.

Graveur du coin : Graziani.

La frappe ne fut pas poursuivie par suite de difficultés techniques matérielles.

3° *Croix de Guerre 1943. (Franconeri, fabricant)*

Même description (anneau mobile).

Métal : Alliage cuivre, 17 gr. environ.

Tirage : 5.300 environ ; en outre deux exemplaires en argent ont été offerts au Général Giraud.

Mode et date de fabrication : Coulée, début 1943. (Une Croix de Guerre ordinaire a servi de maquette). Médaillon central obtenu par frappe. Ce dernir est soudé à la croix proprement dite, comme pour la Croix de Guerre fabriquée dans la Métropole.

Autorisation de fabrication : Commande du Commandement en Chef français civil et militaire.

Personne chargée de la fabrication : M. Romoli, chapelier, 10, rue Bab-Azoun, Alger.

Fabricant : Franconeri, fabricant bijoutier, 85, avenue de la Bouzaréa, Alger.

Graveur du médaillon central : D'Artois.

Remarques particulières

Il existe encore un grand nombre d'exemplaires de cette croix, supprimée en avril 1943, au Magasin Général de l'Habillement Militaire, boulevard Malakoff, Alger.

Les premières croix (en petit nombre), ont été coulées à Khenchela, commune située dans le département de Constantine.

Des palmes et étoiles ont été frappées dans les ateliers de Franconeri : palmes et étoiles, petites et moyennes ; étoiles de général en argent et argent doré.

B) *Croix de Guerre, type 1939.*

1° *Croix de Guerre (Etablissements de Paz, fabricant).*

Croix de guerre du type 1939 (anneau mobile).

Métal : Alliage bronze, 20 gr.

Tirage : 10 environ.

Mode et date de fabrication : Coulée, janvier 1943. (Une Croix de Guerre ordinaire a servi de maquette). Les résultats ont été très défectueux.

Fabricant : Etablissements de Paz (ancienne Maison Caratéro), 52, rue Marey, Alger.

Il n'a pas été possible de savoir s'il y a eu une autorisation pour la fabrication de ces croix.

2° *Croix de Guerre. (Carle, graveur).*

Croix de Guerre ordinaire. (L'anneau fait corps avec la croix).

Métal : Alliage cuivre, 25 gr. 7.

Tirage : 10 environ.

Mode et date de fabrication : Frappe, début 1944.

Etablissement chargé de la fabrication : Union Métallique Africaine.

Fabricant : Etablissements Mallaret.

Graveurs du coin : Carle et d'Artois (en collaboration).

La frappe cessa par suite des difficultés de fabrication.

Toutes les croix fabriquées ont été livrées au Magasin Général de l'Habillement Militaire et remises peu de temps après à des militaires au cours d'une prise d'armes.

3° *Croix de Guerre. (Graziani, graveur).*

Croix de Guerre ordinaire (anneau mobile).

Métal : Alliage cuivre, 18 gr. 6.

Tirage : 8.000 environ.

Mode et date de fabrication : Frappe après coulée, 1944 et début 1945.

Personne chargée de la fabrication : Mme Chéniaux-Franville, 24, rue Lys-du-Pac, Alger.

Fabricant : Etablissements B.O.G. (Bolling), 11, rue Montaigne, Alger.

Autorisation de fabrication : Commande de l'Intendance Militaire du 19e Corps d'Armée.

Graveur du coin : Graziani.

Quelques exemplaires essais de cette croix (avers et revers), ont tout d'abord été frappés dans les ateliers de ce graveur.

Tous les exemplaires sortis des Etablissements B.O.G., ainsi que les suivants, ont été livrés au Magasin de l'Habillement Militaire, Alger.

4° *Croix de Guerre. (Même croix. Nouveau médaillon central).*

Un nouveau médaillon central de la croix précédente a été gravé par un autre graveur, qui désire conserver l'anonymat.

Métal : Alliage cuivre, 20 gr. 6.

Tirage : 12.000 environ.

Mode et date de fabrication : Frappe après coulée, milieu 1945.

Mêmes autres renseignements que ci-dessus.

Remarques particulières

En ce qui concerne le médaillon central, il semble que seule la tête de la République ait fait l'objet d'un nouveau coin. Cette tête se différencie de celle gravée par Graziani par les détails suivants : elle est moins fine, plus grande, plus en relief ; la patte du bonnet phrygien ne s'arrête pas à la ligne du cou, mais à environ 1 mm. au-dessus de cette dernière.

C) *Plaque de Grand Officier de la Légion d'Honneur.*

Plaque ordinaire :

Avers : Tête de la République. « République Française ». « 1870 ». « Honneur et Patrie ».

(Poinçon du fabricant : ressort de montre et les initiales M. F., et poinçon du Service de la Garantie : un crabe.)

Métal : Argent.

Tirage : 5 ou 6.

Mode et date de fabrication : Coulée et retouche à la main, premiers mois de 1944. Une plaque ordinaire a servi de maquette.

Autorisation de fabrication : Commande de l'Etat-Major du Général Giraud, commandant en chef.

Personne chargée de la fabrication : M. Romoli, chapelier, 10, rue Bab-Azoun, Alger.

Fabricant : Franconeri, 85, avenue de la Bouzaréa, Alger.

4 ou 5 de ces plaques ont été décernées ou remises en 1944 à des hautes personnalités dont : Général Eisenhower, Amiral Cunningham, Bey de Tunis, Général Giraud.

Le dernier exemplaire restant a été acheté par un amateur et offert par ce dernier au Musée Franchet-d'Espérey d'Alger.

D) *Croix des Services Militaires Volontaires.*

Croix ordinaire :

Avers : Tête de la République casquée. « République Française ».

(Poinçon du fabricant : ressort de montre et les initiales M. F., et poinçon du Service de la Garantie : un crabe.)

Revers : « Services Militaires Volontaires ».

Métal : Argent.

Tirage : 10 environ.

Mode et date de fabrication : Coulée, 1944.

Une médaille ordinaire a été utilisée comme maquette.

Autorisation de fabrication : Commande de l'Etat-Major du Commandant en chef Giraud.

Personne chargée de la fabrication : M. Romoli, 10, rue Bab-Azoun, Alger.

Fabricant : Franconeri.

La presque totalité de ces croix a été décernée à des officiers des armées alliées, notamment américaines. Il ne restait plus que deux exemplaires, non utilisés, dont un a été acheté par l'auteur de ces lignes qui l'a offert au Musée de la Monnaie de Paris.

Insigne Officiel

Insigne de membre de l'Assemblée Consultative Provisoire

Avers : Faisceau coiffé d'un bonnet phrygien traversant un cercle extérieur dont l'arc de gauche représente une branche de chêne, et celui de droite une branche de laurier. Cercle intérieur dans lequel est gravé en creux : « Assemblée Consultative Provisoire », entourant un autre cercle dans lequel est gravé en relief : « Liberté » « Egalité » « Fraternité ». Au centre : cocarde tricolore laquée, bleu, blanc, rouge d'où se détache en relief, et sur toute la surface du cercle bleu : « R. F. ». (La devise républicaine est située sur l'anneau rouge de la cocarde).

Revers : Nom du membre gravé, suivi de la mention du groupe auquel il appartient : (Groupe de la Résistance Métropolitaine, Groupe de la Résistance Extra-Métropolitaine, Groupe des Parlementaires, Groupe des Conseillers Généraux).

Poinçon du fabricant : un broc et les initiales S. F., et poinçon du Service de la Garantie : un crabe. Une épingle en argent est soudée au revers.

Métal : Argent, 30 gr. 3 ; hauteur, 56 mm. ; largeur, 39 mm. 1/2.

Tirage : 8 (pour les membres du Groupe des Parlementaires et du Groupe de la Résistance seulement).

Mode et date de fabrication : Coulée et retouche à la main, milieu 1944.

Autorisation : Commande du Secrétaire Général de l'Assemblée Consultative Provisoire.

Fabricants : MM. Sasportès, bijoutiers, 15, rue de la Lyre, Alger.

Graveur de la maquette : Graziani.

Par lettre datée d'Alger le 18 juillet 1944, le Secrétaire Général de l'Assemblée Consultative Provisoire, donnant suite à des entretiens antérieurs, commandait à MM. Sasportès la fabrication de cent insignes destinés aux membres des Groupes des Parlementaires, de la Résistance et des Conseillers Généraux. Il précisait

que les dits insignes devaient être conformes au croquis exécuté par M. Graziani, « graveur de la Monnaie d'Alger », et comporter au verso le nom du membre et du groupe auquel il appartenait.

La fabrication éprouva quelque lenteur par suite de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le graveur de retoucher par trop les coulées insuffisamment réussies. (Les travaux de gravure et de retouche à la main demandaient une journée par insigne).

La livraison tardant, le Secrétaire de l'Assemblée adressa, le 1er août suivant, à MM. Sasportès une nouvelle lettre aux termes de laquelle tout en confirmant la commande, priait ces derniers de fournir d'urgence 15 insignes au moins. Les bijoutiers répondirent que malgré leur bon vouloir ils se trouvaient dans l'impossibilité de fabriquer rapidement les insignes, et qu'en conséquence, ils demandaient la résiliation pure et simple de la commande. Celle-ci fut acceptée le 25 septembre 1944 par le Secrétaire Général qui exigea en même temps la remise des insignes terminés.

Trois insignes seulement ont été livrés : ceux de MM. d'Astier de la Vigerie, Commissaire à l'Intérieur, du Groupe de la Résistance Extra-Métropolitaine, Ferrière, Président du Groupe de la Résistance Métropolitaine et Aubrac de ce même Groupe.

Cinq autres insignes étaient sur le point d'être finis lors du départ pour Paris des membres de l'Assemblée.

Les fabricants posséderaient la maquette en argent gravée par M. Graziani et auraient 3 ou 4 insignes comportant leur poinçon et celui de la Garantie, mais non retouchés par le graveur. A ce jour, ils n'ont pas été réglés pour la livraison effectuée ainsi que pour les dépenses occasionnées par la fabrication.

Les 5 insignes précités n'ont pas été réclamés par les intéressés et sont restés entre les mains de Graziani, qui, de même, n'a pas été payé pour ses travaux.

⁂

Afin d'être aussi complet que possible, et bien que les renseignements suivants dépassent le cadre imposé par le titre de la présente notice, je signalerai qu'il a été estampé dans les ateliers des Etablissements Carnaud les insignes des différentes armes françaises en stationnement en Afrique du Nord, au nombre de 20 environ. Ces insignes, destinés aux militaires, sont en cuivre et ont la forme d'un écusson à 6 pans.

D'autre part, sur commande de la Maison Romoli d'Alger, il a été tissé dans les souks de Tunis les rubans (en très petite quantité), des décorations ci-après : Médaille Militaire, Croix de Guerre 1914-1918, Croix de Guerre 1939, Médaille coloniale, Médaille des Evadés, Médaille des Engagés Volontaires, Croix de la Libération.

Hermann Fiori.

COMPTES RENDUS

Robert MONTAGNE, *La Civilisation du Désert,* Coll. « Le Tour du Monde », Hachette, Paris, 1947, in-8°, 270 p., 27 fig.

Lorsqu'on veut comprendre la vie matérielle et spirituelle des populations nord-africaines, on est obligé de tenir compte de facteurs très divers, à la fois géographiques, anthropologiques et historiques. Si l'on fait abstraction des influences occidentales récentes, dues à la présence des Français, il est évident que les influences historiques les plus fortes ont été celles du Proche-Orient avec l'immigration des Arabes, l'introduction de leur langue et de leur civilisation et l'extension de la religion musulmane. Aussi toute étude consacrée à la Syrie ou à l'Arabie évoque-t-elle de constants rapprochements avec notre Berbérie, en même temps qu'elle nous aide à résoudre des problèmes : bien des faits, par exemple, que beaucoup croient spécifiquement nord-africains, ont leur origine en Orient. Deux livres récents sont à cet égard très suggestifs : *Paysans de Syrie et du Proche-Orient,* du regretté J. Weulersse (1), et *La Civilisation du Désert,* de R. Montagne, qui inaugure une nouvelle collection de l'éditeur Hachette.

La Civilisation du Désert dont il sera question ici est, en fait, celle des nomades d'Arabie, de Syrie et d'Irak. Ne déplorons pas trop que, malgré le titre, le sujet soit ainsi restreint, car l'auteur connaît fort bien le pays et les gens dont il parle. Au reste dans les déserts de la Haute Asie les conditions naturelles et les populations sont bien différentes. De même dans les contrées arides de l'Afrique méridionale, de l'Australie et du continent américain. Des comparaisons avec eux souligneraient que des facteurs géographiques comparables peuvent engendrer des genres de vie et des civilisations bien diverses. Quant au Sahara et à ses abords, qui font théoriquement partie du sujet traité, il n'en est question que par quelques rapprochements et dans un dernier chapitre sur lequel il nous faudra revenir.

S'appuyant sur des études françaises et anglaises qui sont souvent de qualité, et plus encore sur des enquêtes personnelles très variées, en particulier chez les Chammar de la Djezirè, l'auteur nous décrit de façon vivante la vie matérielle, la structure sociale, les croyances et les coutumes, la littérature orale des tribus nomades, le tout illustré de belles photographies ; à propos de la littérature il nous donne quelques exemples de contes qu'il a lui-même recueillis. Puis il montre comment de petits états bédouins peuvent se former sous l'autorité d'un émir, « constructions politiques toujours éphémères ». Les états ne sont un peu

(1) Coll. « Le paysan et la Terre », Gallimard, Paris, 1946.

durables que si le ciment de la religion est assez fort pour unir ces éternels rivaux que sont les citadins de certaines oasis et les bédouins des tribus. L'exemple des deux empires séoudiens et l'analyse de la formation et de la structure du royaume récent d'Abd el Aziz ibn Séoud sont particulièrement intéressants : on retiendra la curieuse figure de ce roi resté bédouin, dans un pays enrichi par le pétrole exploité par des étrangers, et qui a su maintenir son pays dans l'indépendance et hors du dernier conflit mondial.

Le livre se prolonge par deux chapitres dont le premier montre comment, en Syrie et en Irak, le genre de vie et la civilisation des bédouins se transforment et s'abâtardissent au contact des sédentaires, soit que la tribu ou la fraction devienne semi-nomade avec la substitution progressive des moutons aux chameaux, soit qu'elle se dissolve par la culture et la construction d'habitations fixes. On sait comment, au Maghreb, cette évolution est riche d'exemples et de nuances.

Le dernier chapitre, « La conquête de l'Afrique », décrit le rôle des nomades arabes dans l'invasion du Maghreb, puis dans les vicissitudes de son histoire complexe ; il insiste, à la fin, sur l'action des Maqil dans le Maroc méridional et celle des Maures jusqu'aux confins du Sénégal.

A certains lecteurs ce chapitre final apparaîtra comme un peu hors du sujet ; à d'autres, à ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord, il semblera au contraire insuffisant car il ne fait qu'effleurer un sujet aussi important que délicat. Il y avait chez les Berbères, et il y a encore chez les Touareg, une « civilisation du désert » assez différente de celle du Proche-Orient. Pourquoi et en quoi ? Qu'est-ce que les nomades arabes ont trouvé, qui leur était familier, chez les pasteurs berbères et dans quelle mesure en ont-ils transformé la vie ? La « civilisation du désert » que nous décrit R. Montagne n'est pas seulement, il le sait bien, le fruit de conditions géographiques très sévères, moins cependant, au total, que dans le Sahara. S'il est délicat de dire ce qu'elle doit au tempérament sémite, il est évident qu'elle n'a pas été sans recueillir quelque chose de ces vieilles et brillantes civilisations qui ont fleuri dans son voisinage, ni sans être influencée par les trois grandes religions monothéistes qui sont nées successivement dans la contrée.

J. DESPOIS.

Dr F. WEISGERBER, *Au seuil du Maroc moderne,* Coll. Notes et Documents de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Les éditions La Porte, Rabat, 1947, 1 vol. in-16, 368-IV p., 17 pl.

« Moi aussi j'ai subi le charme ensorceleur du vieux Maroc ; comme Loti, j'ai prêté une oreille émue aux sons grêles du *guim-*

bri et à la plainte sauvage de la *ghaïta* ; comme lui j'ai été séduit par la courtoisie et l'hospitalité marocaines, les longues chevauchées à travers les solitudes fleuries, le mystère des vieilles villes mortes, des jardins abandonnés et des ruines... Mais j'en ai joui trop longtemps pour ne pas découvrir l'abîme d'injustice, de cupidité, de cruauté, de corruption, de profonde misère qui se dissimulait derrière cette fantasmagorie. » Ainsi s'exprime, dans les premières lignes de l'avant-propos, le Dr Weisgerber, l'une des figures les plus attachantes du vieux Maroc.

Débarqué à Casablanca en décembre 1896, plus désireux de découvrir un pays peu connu que de pratiquer son art, le Dr Weisgerber a passé au Maroc presque toute sa vie. Pendant les quinze années qui précèdent le protectorat français, il a parcouru en tous sens les deux régions du « bled el makhzen », celle du Nord et celle du Sud. « J'ai pratiqué, écrit-il (p. 8), la pénétration pacifique dix ans avant l'invention de la formule ; j'ai travaillé dans la mesure de mes moyens à faire connaître le Maroc et à attirer sur lui l'attention de mes compatriotes, et j'ai fait de mon mieux pour préparer les trois premières et principales étapes de la pacification : Casablanca, Fès, Marrakech ». Sa connaissance du pays et des gens, de ses chefs comme de ses tribus ont rendu les plus grands services aux autorités françaises ; les articles qu'il a envoyés durant plusieurs années au journal *Le Temps* ont contribué à éclairer l'opinion publique ; et les cartes qu'il a levées avec soin, en topographe passionné et prévoyant, ont beaucoup aidé aux opérations militaires en Chaouïa, dans la région de Fès et dans le Haouz.

Le livre qu'il nous laisse est extrêmement vivant. Ce sont des mémoires plutôt qu'un livre d'histoire ; il fait revivre un passé qu'il a vu et dont il a été un des acteurs.

Dans une première partie, « Le soir de l'ancien régime », il reprend une courte brochure publiée en 1935 sous le titre *Casablanca et les Chaouïa en 1900*. Puis deux chapitres, « Du crépuscule à l'aube » montrent les craquements de cette fragile construction qu'était alors le Makhzen ; et plus de la moitié du livre « L'aurore du Protectorat » est consacrée au récit des événements qui, de 1905 à 1912, amènent l'établissement du Protectorat français. L'ensemble des faits est connu, mais le Dr Weisgerber apporte une documentation personnelle d'après les nombreuses notes prises au cours de ses pérégrinations.

Le livre s'arrête à la fin de 1912, après la proclamation du nouveau sultan Moulay Youssef. Depuis cinq mois Lyautey était à la barre : « C'était enfin, dit l'auteur, *the right man in the right place* » (p. 301).

J. Despois.

Lyautey, *Choix de lettres (1882-1919)*, A. Colin, Paris, 1947, in-16, IV-322 p.

La puissante personnalité de Lyautey revit dans ce « Choix de lettres » de 300 pages et de prix abordable, que la librairie Armand Colin a eu l'heureuse idée de mettre à la disposition d'un large public. Certes les historiens lui préféreront les trois recueils successifs que la même maison a déjà publiés de sa correspondance : *Lettres du Tonkin et de Madagascar*, *Lettres du Sud de Madagascar* et *Lettres du Sud Oranais*. Mais ils trouveront dans ce nouveau volume une cinquantaine de pages de lettres ou d'extraits de lettres inédites, postérieures à 1906 et relatives au Maroc et à la première guerre mondiale.

Quant au lecteur simplement curieux, à l'esprit ouvert désireux de se faire une opinion par soi-même, on ne saurait assez lui conseiller la lecture de ces morceaux choisis : elle leur sera plus profitable que celle des innombrables biographies qui ont été consacrées au créateur du Maroc moderne. Et une note bibliographique, à la fin de l'ouvrage, lui permettra éventuellement de faire plus ample connaissance avec les écrits de l'auteur.

J. D.

Ch. Sacleux, *Dictionnaire Swahili-Français*, t. II (Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, t. XXXVII). Institut d'Ethnologie, Paris, 1941 (pp. 480 à 1114).

Parlé à Zanzibar et sur la côte orientale d'Afrique entre le Pagani et le Lindi, le swahili fait partie du groupe nord-oriental des langues bantou. Remarquable à plus d'un titre, l'établissement des Arabes à Zanzibar a fait de lui la seule langue écrite (en caractères arabes) avant les notations des Européens.

Le swahili possède une tradition littéraire et même une langue poétique. Aussi bien l'intérêt des chercheurs s'y est particulièrement attaché et il est riche d'une abondante bibliographie, tant en allemand qu'en anglais et en français. Le regretté P. Sacleux, après en avoir tenté la grammaire (1) a voulu en achever la description avec un important dictionnaire dont le premier tome a paru en 1939 (2), et le second quelques années plus tard. Ce dernier part de la lettre M et se trouve complété d'un appendice consacré à certains emprunts arabes que l'auteur appelle « *exceptionnels* ». Il faut entendre par là : « rares, peu fréquents dans la langue courante ». Un second appendice, fort intéressant, contient quelques textes poétiques avec traduction.

(1) *Grammaire des dialectes swahilis*, Paris, 1909.

(2) *Dictionnaire Swahili-Français*, T. I (Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, T. XXXVI), Paris, 1939 (479 p.).

Les instruments de travail sont donc rassemblés, quelque jugement qu'on puisse porter sur eux. Il faut malheureusement déplorer l'absence quasi-totale de spécialistes des langues africaines et le peu d'enthousiasme des étudiants éventuels.

Cependant c'est seulement à l'usage quotidien qu'on peut juger de la valeur d'un tel ouvrage. La méthode du P. Sacleux, sans être au-dessus de toute critique, marque cependant un net progrès sur ce qu'on a l'habitude de voir dans le domaine africain. Il semble qu'il se soit attaché surtout à une description de la langue littéraire, et si des exemples ne sont pas donnés pour tous les mots, ils sont tout de même assez abondants.

L'ethnographe trouvera, dans ce dictionnaire, en dehors des textes déjà cités, un certain nombre de proverbes et pour presque chaque mot des détails d'ordre ethnographique qu'il conviendrait de regrouper pour se rendre compte de ce qu'ils apportent de nouveau, et de ce qu'ils précisent de déjà connu.

Quant aux linguistes, on ne peut que souhaiter qu'il s'en trouve un, quelque jour, pour utiliser les documents dès aujourd'hui accessibles et nous donner du swahili une description phonologique, structurale et fonctionnelle qui sera la première en date, sauf erreur, pour les langues africaines, tant que Mme Dugast n'aura pas publié son travail sur le *banen* du Cameroun.

Les nouvelles méthodes de la linguistique ont besoin d'être mises à l'épreuve pour voir préciser leur portée et leur valeur, sur le terrain des langues africaines qui elles, souffrent terriblement de l'absence de descriptions systématiques, et dont l'étude est loin derrière celles des langues chamito-sémitiques ou indo-européennes.

J. TUBIANA.

Marguerite DURAND, *Voyelles longues et voyelles brèves*, Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, t. XLIX, 195 pp., in-8°, Paris (Klincksieck), 1946.

Assistante de l'Institut de Phonétique de la Faculté des Lettres de Paris, Mlle Durand nous communique dans cet ouvrage les résultats de ses recherches sur la durée des voyelles. Elle en avait déjà donné un aperçu dans un article intitulé : *Essai sur la nature de la notion de durée vocalique*, Travaux du Cercle Linguistique de Prague, t. VIII (1939), pp. 43-50.

Ces recherches ont été conduites avec une grande minutie ; elles s'appuient sur beaucoup de monographies consacrées au même sujet, provenant souvent d'étudiants à l'Institut de Phonétique et faites sous la direction de Mlle Durand. Elles supposent de très nombreuses mesures de durée, de hauteur musicale, de dépense d'air, de pression, etc., faites sur des langues aussi

variées que le français, le breton, l'italien, le flamand, l'anglais, l'arabe, le hongrois, l'estonien, l'espagnol, le polonais, le serbo-croate, le suédois, l'agni (Côte d'Ivoire), le chinois, etc... Tout cela a été interprété avec beaucoup d'intelligence et d'esprit scientifique ; l'auteur aboutit à des conclusions extrêmement intéressantes. Ce livre est sans aucun doute un des meilleurs travaux de phonétique expérimentale publiés en France. Les quelques réflexions qu'on va lire ne doivent pas faire oublier ce fait essentiel.

Au point de vue technique, une chose frappe dans le livre de Mlle Durand : c'est qu'elle ne nous renseigne presque jamais sur la manière dont ont été prises ses mesures. On supposera qu'elles ont été faites selon les procédés usuels depuis l'abbé Rousselot, c'est-à-dire au cylindre de Marey et au tambour de Chauveau. On est dès lors un peu surpris de ne pas lui voir signaler davantage les difficultés que peuvent présenter dans certains cas de telles mesures. Est-elle toujours sûre de la limite entre une voyelle et la consonne sonore qui la suit ? Il ne le semble pas, car elle nous avertit, p. 78, que « toute délimitation phonétique reste toujours quelque peu conventionnelle ». L'unique kymogramme que contient l'ouvrage, celui de la page 166, confirme cette remarque : on se demande comment a été fixée la limite entre le *i* et le *d* de *aid*. Est-ce grâce à la ligne du larynx ? Il aurait mieux valu le dire. La mesure de l'acuité de chaque vibration n'a-t-elle pas souvent été bien délicate ? N'y a-t-il pas dans tout cela un coefficient d'incertitude qui aurait dû être mieux souligné ? Mais ce sont là des difficultés techniques que l'expérience de Mlle Durand a sans doute surmontées : on aimerait seulement être mieux renseigné sur ses méthodes. Des reproductions kymographiques plus nombreuses auraient mis, dans les cas litigieux, ses chiffres hors de discussion.

Des nombreuses langues étudiées par Mlle Durand, seul le cas de l'arabe sera examiné ici, car je le connais particulièrement. Déjà dans son article des *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, Mlle Durand avait traité la question de la durée vocalique en arabe ; elle avait signalé, p. 45 et p. 48, qu'en arabe classique il y avait en général concordance entre la durée entendue et la durée mesurée, les longues ayant une durée double ou triple des brèves. Cela coïncide parfaitement avec les mesures que j'ai faites à Alger sur des enregistrements coraniques. Par contre, dans les dialectes égyptiens comme dans ceux du Liban, la discordance entre la durée mesurée et la durée perçue est fréquente dans les enregistrements de Mlle Durand et de ses élèves. Sans entrer dans le détail des faits (dont beaucoup appelleraient des commentaires), je dirai seulement : 1° que mes enregistrements personnels sur les parlers arabes (autres, il est vrai, que ceux étudiés par Mlle Durand), ne recoupent en général pas les résultats obtenus par Mlle Durand : voir mes *Etudes sur quelques*

parlers de nomades arabes d'Orient (second article), Annales de l'Institut d'Etudes Orientales, t. III, p. 146-147, et mes *Parlers arabes du Horân*, pp. 144-146 et 184-192 : j'ai obtenu d'habitude pour les voyelles longues des durées au moins doubles de celles des voyelles brèves ; 2° que l'interprétation phonologique de la durée vocalique n'est pas absolument la même en arabe classique et en arabe dialectal : en arabe classique les voyelles longues sont biparties, ce sont des voyelles géminées ; dans les parlers arabes si cette interprétation n'a pas complètement disparu, une autre est en train de se combiner avec elle : certaines voyelles brèves : *i* et *u* dans beaucoup de parlers orientaux, toutes les voyelles brèves dans les parlers magrébins ne peuvent exister *qu'en syllabe fermée ;* de plus on ne rencontre en fin de mot que des voyelles longues ou qui l'ont été ; autrement dit il est en train de se constituer des oppositions de *coupe de syllabe* dont la durée vocalique n'est qu'une réalisation. Cela pourrait dans une certaine mesure expliquer les divergences que Mlle Durand signale entre la durée perçue et la durée objective des voyelles, dans les parlers arabes (pp. 60-73).

Venons-en maintenant aux conclusions qui se dégagent du livre ; elles peuvent se résumer ainsi : les voyelles que nous entendons longues, par contraste avec d'autres voyelles qui nous paraissent brèves, ont rarement une durée objective très supérieure à celle des brèves. Par contre, l'analyse phonétique nous montre que les voyelles dites longues sont « des voyelles *fortes,* d'*intensité décroissante,* de *tension musculaire décroissante,* de *débit respiratoire décroissant,* de *mouvement musical descendant* (fait que Mlle Durand a établi avec un soin particulier), qui sont séparées de la consonne suivante par une sorte de *coupe lente* » tandis qu'au contraire les voyelles dites brèves sont des voyelles « *faibles,* d'*intensité croissante,* de *débit respiratoire croissant,* de *mouvement musical ascendant* (fait également bien établi), qui sont séparées de la consonne suivante par une *coupe brusque* atténuée » (p. 162). Les impressions de longueur ou de brièveté seraient dues à ces divers facteurs. En particulier l'impression de « grande durée des voyelles longues... est basée sur une réaction psychologique à un appauvrissement de toutes les sensations au fur et à mesure du déroulement de la voyelle longue » (p. 187). « Les résultats obtenus... semblent avoir un caractère de généralité » (p. 187). « C'est une solution d'ordre psychologique... qui semble tenir à l'esprit humain » (p. 188).

Ces conclusions, soigneusement étayées par de nombreuses expériences, sont sans doute inattaquables. Mais elles se déroulent sur un autre plan de vérité que la linguistique : sur un plan *objectif,* alors que la linguistique s'occupe de phénomènes *intersubjectifs.* Que les voyelles dites longues soient plutôt en réalité des voyelles à hauteur musicale décroissante, quelle importance cela a-t-il pour le linguiste, si le sujet parlant a l'intention d'émettre une voyelle prolongée et si c'est effectivement une voyelle prolongée que l'auditeur a l'impression d'entendre ? Mlle Durand n'ignore pas les travaux de l'école phonologique ; elle cite dans la bibliographie, p. 194, et dans son texte, pp. 38-40, deux articles importants de N. S. Troubetzkoy : *Die phonologischen Grundlagen der sogenannten* « Quantität » *in der verschiedenen Sprachen* (Scritti in onore di A. Trombetti, Milan, 1936), et *Die Quantität als phonologischen Problem* (Actes du 4e Congrès international de linguistes, Copenhague, 1938). Mais, chose curieuse, elle paraît ignorer les *Grundzüge der Phonologie* du même auteur, parus cependant en 1939, où il a présenté d'une façon plus nette, pp. 169-179, ses vues sur la durée vocalique. D'ailleurs Mlle Durand a-t-elle véritablement pénétré le point de vue phonologique ? Quand elle parle du caractère biparti que Troubetzkoy attribue aux voyelles longues de *certaines* langues, elle le fait en des termes qui pourraient laisser croire que l'illustre linguiste attribuait cette qualité aux voyelles longues de *toutes* les langues. La position de la phonologie est toute autre. Supposons que dans deux langues différentes un son ou un phénomène phonique se retrouve à peu près identique objectivement : il n'est pas du tout certain, malgré cette identité objective, que le son en question soit interprété de la même façon dans les deux langues ; dans l'une des langues envisagées, telle particularité du son est essentielle, « pertinente », tandis que dans l'autre langue cette particularité peut ne pas l'être et c'est au contraire une autre particularité qui l'est. C'est ce que le psychologue Bühler a appelé le « principe de pertinence abstractive », qu'il définit à peu près ainsi dans sa *Sprachtheorie,* p. 84 : « la chose signifiante, ce quelque chose de perceptible *hic et nunc* ne doit pas entrer dans la fonction sémantique avec toute la masse de ses particularités concrètes. Il peut bien plutôt arriver que telle ou telle de ses particularités que l'esprit abstrait de l'ensemble soit seule pertinente pour son rôle de fonctionner comme un signe ». C'est justement ainsi que les choses se présentent à propos de la durée vocalique : dans les deux groupes de particularités phoniques objectives (énumérées p. 162), et dont l'un caractérise les voyelles longues, tandis que l'autre caractérise les voyelles brèves, *chaque langue fait son choix et ce choix est différent d'une langue à l'autre ;* les particularités non choisies existent néanmoins objectivement, mais elles ne sont revêtues d'aucune fonction dans la langue : elles ne sont pas « pertinentes ». Le mérite de Troubetzkoy dans ses *Grundzüge* est justement d'avoir donné des exemples concrets des différents choix possibles dans les groupes de particularités que Mlle Durand a si bien énumérées, d'avoir montré les diverses façons dont les langues *interprètent* la durée vocalique. Certes, il y a des langues où la voyelle longue est sentie comme bipartie, comme une voyelle géminée, et Troubetzkoy énumère les conditions qui doivent être remplies pour

cela ; c'est le cas par exemple du finnois, du grec ancien, de l'arabe classique, etc... Mais dans d'autres langues c'est au contraire le caractère « fort » des voyelles longues, s'opposant au caractère « faible » des brèves qui est essentiel, « pertinent », la longueur n'est qu'une réalisation de l'intensité : c'est le cas du tchèque, du hongrois, du tchétchène, etc... Dans d'autres langues c'est la coupe lente de syllabe, s'opposant à la coupe brusque, qui est le trait pertinent, la longueur de la voyelle n'étant qu'une réalisation de la coupe lente : c'est le cas de l'anglais, de l'allemand, du hollandais. Ailleurs le timbre des voyelles est le fait essentiel, la longueur n'est qu'un phénomène accessoire qui fait partie de la réalisation de certains timbres vocaliques : c'était, semble-t-il, le cas du latin vulgaire, peut-être celui de l'hébreu biblique, et c'est celui de certaines façons de prononcer le français moderne. Ailleurs encore c'est la hauteur musicale des voyelles qui est le fait essentiel et « pertinent », la longueur de la voyelle faisant seulement partie de la réalisation de certains tons : c'est le cas de beaucoup de dialectes chinois.

On voit donc que la généralité objective des résultats obtenus par Mlle Durand, généralité qui est sans doute réelle, n'est pas transposable sur le plan linguistique : ces résultats ont, dans chaque cas particulier, besoin d'une interprétation, qui ne peut être tirée que du fonctionnement de la langue en question et de l'étude de son système prosodique.

J. CANTINEAU.

Edmond SERGENT et Etienne SERGENT, *Histoire d'un Marais Algérien.* Institut Pasteur d'Algérie, Alger, 1947.

C'est plus et mieux qu'un livre : c'est un acte, un acte de foi dans la terre africaine, couronné du plus éclatant succès, et qui, à ce titre, peut servir à la fois de modèle et d'exemple.

Par décret présidentiel du 15 septembre 1927, une parcelle de terrain de 360 hectares, connue sous le nom de *Marais des Ouled Mendil,* sise dans la commune de Birtouta, est concédée à l'Institut Pasteur pour y créer un champ d'expériences. Le domaine est entièrement recouvert par un marais qui en a défendu l'approche aux hommes comme aux bestiaux : c'est bien « *l'infecte Mitidja* » du Maréchal de Saint Arnaud, « mortelle pour l'Européen comme pour l'indigène » ; l'empire du paludisme et de la piroplasmose, le refuge inviolable de milliards d'anophèles qui empestent la région, choisi précisément pour ce motif qui le fait détester et craindre de toute la population des alentours. Avec une belle crânerie, les directeurs de l'Institut Pasteur vont s'attaquer au mal et accomplir la tâche assignée à ses élèves par le Dr Roux : « montrer comment un marais jusque là inhabitable peut être livré au peuplement humain et aux cultures nourricières, — c'est-à-dire *humanisé,* mis à la mesure des besoins de l'homme, — vite, sans aucun risque, définivement » (1).

Une telle entreprise nous reporte invinciblement aux premiers temps de la conquête, et les auteurs ne manquent pas de nous rappeler ce que fut l'époque héroïque. En 1842, Trumelet écrit : « Après la guerre avec le fusil, ce sera douze années de lutte avec le sol, et cette seconde période sera plus meurtrière encore que la première... Terrassés par la maladie, ces héros lutteront et ne cèderont point ; la mort seule sera plus forte qu'eux. La terre, leur mère, qui leur sera marâtre, les tuera ; comme Saturne, elle dévorera ses enfants » (2). Les auteurs auraient pu donner des statistiques. Les premiers habitants de Boufarik ont totalement disparu en peu d'années. Dans certains villages, comme le Fondouk, les pertes annuelles ont parfois dépassé le 15 % de la population. La vulgarisation de la quinine avec Maillot, et plus tard les découvertes de Laveran et de Ronald Ross ont seules permis la lutte efficace, et triomphante.

L'histoire d'un marais est à cet égard pleine d'enseignements, même pour les vieux Algériens qui croient bien connaître la question. Une claire démonstration pose les conditions nécessaires au développement d'une épidémie, et en détermine les éléments générateurs : le semeur, qui est un anophèle, puise la graine, qui est un plasmodium, dans le sang d'un homme paludéen et l'ensemence en terrain propice, à savoir l'organisme d'un homme en bonne santé. Mais les deux premiers facteurs, qui sont seuls actifs, ne deviennent réellement nocifs qu'à partir d'un certain degré de fréquence : c'est la notion du *seuil de danger,* qu'il s'agit de déterminer de façon précise. On le fera avec la dernière rigueur, par l'établissement de l'*indice plasmodique* et surtout de l'*indice splénique* d'une population. Ce ne sont point là des « vues de l'esprit », mais bien des bases essentielles et objectives d'une technique qui s'attaque à la fois au *réservoir de virus,* constitué par le sang de tous les paludéens, et aux *transmetteurs de virus,* les anophèles, dont elle assure la destruction.

L'un des grands intérêts du livre réside précisément dans ce fait qu'après l'exposé théorique de la doctrine on en suit pas à pas l'application, qui est triomphante. Installer directement des Européens dans le marais paraît une gageure. C'est cependant ce qui a été fait. L'asséchement du marécage, sa transformation en champs cultivés porteurs de vergers, de cultures maraîchères, de moissons et de prairies ont demandé dix ans. « *Aucun cas de paludisme n'a été constaté chez les 46 personnes européennes, de tout*

(1) P. 115.
(2) P. 96.

âge », qui ont habité le domaine pendant ces années dangereuses, et qui étaient toutes sensibles à la contagion palustre (p. 201).

Comment ce résultat a-t-il été atteint ? C'est ce que l'ouvrage explique longuement, et il offre par là, pour tous les colons d'Algérie, une valeur d'enseignement, qu'on ne saurait trop louer. La lutte « pour abaisser le niveau du réservoir de virus » a été poursuivie par la quininisation administrée dans des conditions déterminées, et qui doivent être suivies à peine d'insuccès. Il y a eu des retours offensifs de la maladie chez les indigènes, dus soit à l'apport dans le personnel du domaine d'éléments étrangers, soit à la contamination d'ouvriers qui avaient négligé le traitement, préventif ou curatif, mais ces retours ont été promptement jugulés par l'application de la méthode.

La lutte contre l'agent transmetteur s'est poursuivie par l'appropriation du sol, et ici, nos directeurs de l'Institut Pasteur se révèlent d'admirables ingénieurs. Il faut lire et apprendre leur technique pour le remblayage, le colmatage (p. 167), le limonage (p. 172), le modelage du sol. On tire parti de tout, notamment de l'eau limoneuse des oueds qui se déversent dans le marais, et que l'on débarrasse de leurs apports telluriques avant de l'y évacuer par un savant drainage. L'édification des habitations, celle des écuries et de la vacherie sont l'objet des prescriptions les plus minutieuses. On est surpris de l'ensemble de connaissances pratiques qui vient ici doubler et appliquer la théorie, et le livre vaut encore comme complément ou initiation à tous les traités d'agriculture algérienne. On y puisera sur les défoncements, sur le desséchement des marais non drainables par l'eucalyptus, sur l'utilisation des poissons, en particulier des gambouses, sur les fumières et les pièges à mouches, sur l'établissement des routes et chemins, sur cette chose si difficile : les irrigations rationnelles, des notions essentielles et qui devraient être généralement appliquées. De même sur la fermentation vinique, sur la dissémination des levures, dans les vignobles, par les mouches drosophiles : la fermentation est le résultat indirect de cette association entre un insecte et un microbe.

Les soins à donner au bétail ne sont pas moins étudiés et développés. Les auteurs s'étaient préparés à cette partie de leur tâche par leurs belles études sur la piroplasmose, ce paludisme des bovins, transmis par les tiques, dont l'Institut Pasteur poursuit depuis de longues années l'élimination des campagnes algériennes, où il exerce de terribles ravages. Là aussi, leur succès a été complet. Alors que les pâturages du marais étaient infectés au point d'être inutilisables même pour le bétail indigène, beaucoup moins sensible à la maladie, ils ont pu « faire vivre et prospérer, grâce à la vaccination antipiroplasmique, non seulement des bœufs mais des vaches laitières : comtoises, montbéliardes, bordelaises, de schwyz ». Et, par ce bétail, procurer à l'Institut Pasteur la quantité de lait pur et frais indispensable à ses cultures de ferments lactiques, dont l'emploi se généralise de plus en plus dans le traitement d'une foule de maladies.

Car le domaine est aussi un champ d'expériences. Le marais sauvage est devenu une « terre humanisée ». Une foule de problèmes de biologie humaine, animale ou végétale sont étudiés dans les conditions naturelles de la pleine campagne. « L'ancien marais est devenu la station expérimentale dans le bled de l'Institut Pasteur d'Algérie, où l'on étudie toutes sortes de questions concernant l'hygiène rurale et l'économie rurale ».

Et le grand fait, le fait nouveau, c'est que l'assainissement du marais n'a été payé d'*aucune santé humaine*. « Quel contraste avec les pertes qu'a coûtées, au XIXe siècle, d'après la forte expression de Trumelet, l'asséchement du marécage de Boufarik, que *pavèrent tant de cadavres de fiévreux* ».

Ajoutons que nos « humaniseurs de marais » sont de véritables humanistes, dans tous les sens du terme. Leur livre est bourré de citations des auteurs anciens et modernes, depuis les Grecs et les Latins jusqu'aux poètes contemporains. Il puise dans cette littérature universelle une sève nourricière aux sources les plus classiques, et, comme il se doit, une place de choix est réservée à Virgile et à son admirable « poème d'énergie », ces Géorgiques dont on a la surprise de voir que l'actualité n'est pas épuisée, même dans les questions de paludisme.

G. L. S. MERCIER.

NÉCROLOGIE

Georges MARCY

(1905-1946)

Nous avions suivi l'enseignement du même maître, Edmond Destaing, que nous entourions de la même affection. J'étais élève à l'Ecole des Langues Orientales quand je fis connaissance avec ce qui était écrit des œuvres de G. Marcy en ce temps-là. Les bureaux du Centre de Hautes Etudes d'Administration Musulmane nous permirent de nous rencontrer. C'était en 1937. Il était venu pour quelques mois, assurer l'enseignement de la sociologie berbère aux administrateurs en stage. Le goût des études berbères nous avait dès l'abord rapprochés. Il aimait une vie réglée et je me souviens que, quittant son bureau tous les soirs vers 5 heures, il venait me chercher pour que nous bavardions de mille problèmes pour lesquels nous nous passionnions en commun. Car il n'était pas l'homme d'une spécialité, mais de tout ce qui est humain.

Tel je l'ai connu en ce temps-là, tel j'imagine qu'il a toujours été. A défaut de la force physique qui ne lui avait pas été donnée, il possédait des dons merveilleux d'intelligence et de pénétration, une capacité remarquable de travail, un tempérament ardent et une extrême sensibilité. Il avait une somme de lectures considérable et sa mémoire, qu'il entretenait par une gymnastique sévère, le servait admirablement. Il n'aimait pas paraître ému ; mais la délicatesse de ses sentiments éclatait, plutôt qu'en démonstrations verbales, dans des actes de touchante amitié.

Georges Marcy était né à Granville, en Normandie, le 21 mars 1905. Son père était fonctionnaire des chemins de fer et il habitait Paris. Granville n'a guère été, pour la famille Marcy, que le lieu où l'on aime à se retrouver l'été ; mais c'était une famille où l'on avait des traditions.

G. Marcy fit ses études secondaires au Lycée Henri IV à Paris. Il les couronna par un double succès, puisque, en juillet 1924, le jury du baccalauréat 2e partie lui accordait la mention très bien pour les Mathématiques Elémentaires et la mention bien pour la Philosophie. C'est pendant qu'il était élève au Lycée Henri IV que G. Marcy connut M. Destaing. Ce maître fut en effet chargé, pendant de longues années, de l'enseignement de la langue arabe

au Lycée Henri IV. Dès sa sortie du Lycée, G. Marcy voulut retrouver son maître et se fit inscrire à l'école des Langues Orientales, où E. Destaing enseignait la langue berbère. De 1924 à 1927, G. Marcy suivit les cours de la Faculté de Droit de Paris — il est licencié en droit, avec la mention bien, en juillet 1927 —, de E. Destaing à l'Ecole des Langues Orientales — il est diplômé de berbère, avec la mention très bien, en juillet 1927 —. Il trouvait encore le temps de préparer un certificat de mathématiques générales à la Faculté des Sciences et de suivre, en qualité d'auditeur libre, les cours d'arabe classique de M. Gaudefroy-Demombynes à l'Ecole des Langues Orientales.

G. Marcy avait projeté d'employer l'année scolaire 1927-1928 à la préparation d'un doctorat en droit économique. Mais le hasard devait le détourner du droit, au moins provisoirement, et l'orienter vers d'autres disciplines. M. Montagne, Directeur du Centre de Documentation sociologique à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, cherchait un adjoint qui eût une connaissance sérieuse des langues arabe et berbère en même temps qu'une culture juridique. Il s'adressa à Paul Boyer, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, qui indiqua G. Marcy. Celui-ci n'hésita pas longtemps : il y avait chez lui un goût de l'aventure et un désir de travailler sur un monde vivant qu'il ne pouvait pas satisfaire à Paris. C'est ainsi qu'en mai 1928 il prit le chemin du Maroc, où il devait demeurer presque dix ans.

L'Institut des Hautes Etudes Marocaines le gardera de mai 1928 à octobre 1937. Boursier d'études pendant deux ans (1928-1930), il devient ensuite maître de conférence de droit coutumier berbère et de langue berbère pour interprètes (1930-1934), puis directeur d'Etudes de sociologie marocaine (1934-1937) et professeur de langue berbère pour interprètes (1936-1937), fonctions qu'il cumule avec celles d'adjoint au Chef de la section sociologique de la Direction des Affaires Indigènes.

Les premières années de son séjour, la linguistique et le droit se partagent à peu près également ses faveurs ; on s'en rendra compte en parcourant la liste de ses publications. L'ethnographie l'intéresse aussi. En 1929, il publie dans « Hespéris » une excellente monographie de la tribu des Aït Jellidasen, où il a mis en œuvre les données dialectales. Sa première étude de linguistique est un « *Essai d'une théorie générale de la morphologie berbère* », dont il ne fait paraître que le tiers et qui ne compte pas moins de 66 pages. Elle montre une volonté de synthèse qui venait à son heure. Les berbérisants français de la génération précédente, Destaing, Laoust, Motylinski, le P. de Foucauld, Loubignac, s'étaient attachés à publier des monographies de dialectes ; déjà René Basset et Bronzi avaient étendu leurs observations à toute la Berbérie ; il devait appartenir à la génération suivante d'abandonner les analyses de détail, de considérer les ensembles et de

poser les problèmes de systématique. Les succès de la méthode comparative appliquée à l'indo-européen — G. Marcy faisait des ouvrages de Meillet sa lecture favorite —, et une capacité d'imagination qui le faisait se mouvoir à l'aise dans un monde d'hypothèses, devaient encourager G. Marcy à apporter sa pierre à la reconstitution du berbère commun. Sa théorie générale de la morphologie devait comprendre trois parties : 1° l'étude des procédés morphologiques utilisés dans les parlers berbères actuels ; 2° l'étude de la mise en œuvre des procédés morphologiques dans la constitution de la grammaire berbère comparée à celle de l'ancien égyptien ; 3° l'établissement d'une parenté intime entre le matériel radical berbère et celui des langues sémitiques, et la définition précise des rapports profonds entre le chamitique et le sémitique communs. La première partie seule de sa théorie de la morphologie a été publiée ; le reste est demeuré à l'état de notes.

Ses voyages dans le sud du Maroc avaient tourné la curiosité de G. Marcy vers les problèmes que posent la langue et les mœurs des habitants des Iles Canaries. En 1931 et en 1932, chargé d'une mission officielle, il alla passer l'été dans ces îles et il en rapporta une moisson copieuse de documents. Il voulait en faire la matière d'un travail personnel, et il avait déposé en 1933 un projet de thèse pour le doctorat ès lettres : thèse principale, *L'origine berbère des anciens parlers des Iles Canaries ;* thèse secondaire, *Ethnographie ancienne des Iles Canaries.* Il n'a malheureusement pas eu le temps de mener à bien ses travaux. La méthode qu'il avait élue l'obligeait à un dépouillement considérable d'ouvrages de linguistique, de préhistoire, d'histoire, d'ethnographie ; d'autre part, il avait besoin de détourner pour un temps sa pensée des explications qu'il avait entrevues, de manière à prendre du recul et à laisser aux faits contrôlés, qui venaient se ranger nombreux dans ses dossiers, le soin de juger eux-mêmes la valeur de ses théories. Les derniers temps de sa vie ont été assombris par la pensée qu'il allait mourir sans avoir mis la dernière main à son étude des Canaries qui devait être l'œuvre maîtresse de sa vie, et il lui est arrivé de regretter d'avoir retardé si longtemps l'achèvement de ce travail. Les matériaux du moins ne sont pas perdus. Sa famille a bien voulu me les confier en me demandant s'il était possible de les utiliser pour en faire une publication. J'ai l'espoir, si je ne me suis pas laissé abuser par un projet qui dépasse mes forces, d'arriver à les mettre en ordre ; ce sera pour moi une manière d'acquitter en partie ma dette de reconnaissance envers G. Marcy, dont l'amitié m'a été très précieuse (1).

(1) Je dois à la complaisance de M. André Basset de pouvoir signaler la parution récente d'un ouvrage de Dominik Josef *Wölfel* (autrichien) sur les Guanches.

En 1937, G. Marcy quittait le Maroc pour une maîtrise de conférences de sociologie et d'ethnographie nord-africaines à la Faculté des Lettres d'Alger. Il profita de cette affectation pour explorer de nouveaux coins du monde berbère : la Grande Kabylie, l'Aurès, le Mzab. Il en rapportait des notes abondantes qu'il utilisait dans ses cours, et qui ont fait l'objet de communications dans plusieurs congrès. Les services administratifs du Gouvernement Général ont aussi recueilli de très précieux renseignements de cet enquêteur entre tous qualifié. A partir de 1941, il suppléait M. André Basset, nommé professeur à l'Ecole des Langues Orientales à Paris, dans l'enseignement de la langue et de la civilisation berbères, à la Faculté des Lettres d'Alger.

A partir de 1936, l'épigraphie berbère occupe une grande place dans les travaux scientifiques de G. Marcy. Ses recherches sur les parlers des anciens habitants des Iles Canaries — on sait que les Guanches parlent l'espagnol depuis le XVIe siècle et qu'il ne reste de leur ancien parler que des inscriptions et des phrases recueillies par des voyageurs ou historiens de l'époque de la conquête, qui ne les comprenaient pas — l'avaient amené à poser des jalons pour la constitution d'une sorte de grammaire historique du berbère. Or, nous ne possédons à peu près rien de l'état ancien de la langue berbère, qui n'a pas de littérature écrite. L'état actuel est assez bien connu par les monographies dialectales qui ont été faites depuis cent ans. Pour qu'on puisse établir des faits d'évolution, il importe qu'on ne laisse rien perdre des trop rares vestiges de langage rapportés accidentellement par des auteurs anciens et qu'on soupçonne être des vestiges de langue berbère ; il importe aussi qu'on ne néglige pas les renseignements qui peuvent être fournis par des langues supposées apparentées (sémitique, égyptien et couchitique), grâce auxquels il semble possible de remonter à l'état protohistorique du berbère. C'est pourquoi G. Marcy s'était mis à étudier avec ferveur les inscriptions tifinagh et les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord (punico-libyques et latino-libyques). Chacun sait du reste qu'il menait parallèlement ses recherches linguistiques et ses recherches ethnographiques, qu'il tenait à recouper les données de l'épigraphie par les données de la préhistoire, de l'histoire, de la sociologie, et qu'il avait l'espoir d'arriver, en comparant les résultats, à jeter quelque lumière sur le problème obscur du peuplement ancien de l'Afrique du Nord.

En 1940, il eut la douleur de perdre son père ; mais il ne put obtenir l'autorisation de se rendre en France. L'été 1942, il voulut revoir les siens et il emprunta le chemin de l'Espagne. Il était en France quand survint le débarquement américain. Comme il ne pouvait pas rentrer à Alger, il enseigna la sociologie nord-africaine, de novembre 1942 à juin 1945, dans différentes Ecoles ou Instituts de Paris : cours réguliers à l'Ecole de la France

d'Outre-Mer, à l'Ecole des Langues Orientales, à l'Institut d'Ethnologie ; conférences à l'Institut des Etudes Islamiques et à l'Ecole des Sciences Politiques. Nous le revîmes en Algérie pendant l'été 1945. Les privations et les difficultés de la vie en France avaient affaibli ce corps malingre. Mais il avait une volonté de fer, et il passa une grande partie de l'été au Maroc pour achever la rédaction déjà très avancée d'un gros ouvrage qu'il avait entrepris sur le droit coutumier zemmour. Cet ouvrage, qui n'a pu être publié de son vivant, a été revu par M. H. Bruno et paraîtra prochainement dans les « Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines » (2).

Il avait repris ses cours, en novembre 1945, à la Faculté des Lettres d'Alger. La maladie l'obligea à les interrompre, et il passa une partie de l'hiver dans diverses cliniques. Il sentait ses forces diminuer. Une crainte s'empara de cet homme qui avait toujours montré un courage étonnant dans la maladie : celle de mourir loin de sa famille. Vers la fin du printemps 1946, on put le rapatrier par avion jusqu'à Paris. Les derniers mois de sa vie se passèrent dans de terribles souffrances. Il garda jusqu'au bout une grande lucidité d'esprit. Comme il ne pouvait plus ni lire ni écrire, il devait accepter l'aide d'un lecteur, et il dictait des notes. La semaine qui précéda sa mort, il mit au point un petit traité de prononciation de l'anglais, qui est une merveille de précision et de clarté. Il s'éteignit doucement, chez les Frères Saint-Jean-de-Dieu, le 16 septembre 1946.

L'œuvre de G. Marcy paraîtra bien éparpillée à ceux qui voudront l'utiliser. C'est qu'il avait une curiosité d'esprit inlassable et qu'il était l'ennemi de toute spécialisation qui prétend enfermer le savant dans une discipline étroite. Il y avait en lui un mélange de courage et d'inquiétude, une exigence de douceur et de force, une imagination à l'état explosif servie par une méthode rigoureuse. Il aimait à frayer des voies nouvelles, et la force créatrice de son esprit le portait à sortir avec courage des cadres rigides des méthodes traditionnelles. Il défendait ses théories avec une passion chaleureuse et une ardeur persuasive qui l'entraînaient volontiers à la polémique, où il excellait. Son œuvre sera jugée diversement, et la critique aura une apparence de raison d'autant plus grande qu'il est mort avant d'avoir publié ceux de ses travaux qu'il avait le plus mûris. Sans doute a-t-il émis plus d'hypothèses qu'il n'en a vérifié ; le monde des hypothèses était un monde où il vivait naturellement. Il s'apparente par là à une famille d'esprits, à ceux qui veulent ouvrir des fenêtres et qui pensent que les systèmes clos condamnent les savants qui s'y enferment à ne percevoir qu'une image déformée et déformante

(2) M. Bruno est décédé accidentellement à Rabat en février 1948. J'ai accepté de mener à terme l'impression du manuscrit qu'il avait revu.

de la vie. Leur audace trouve la justification dans les services qu'ils peuvent rendre pour notre connaissance d'une humanité vraie. On songe, en embrassant d'un seul regard l'œuvre de G. Marcy dans sa diversité et sa hardiesse, aux conceptions novatrices d'E.-F. Gautier, qui concluait ainsi un article consacré aux historiens des Berbères : « La rigoureuse méthode critique, importée d'Allemagne, a rendu et rendra encore des services éminents. N'est-il pas vrai pourtant qu'on commence à en sentir les insuffisances, un peu partout, et en particulier en Allemagne ? Si l'on veut comprendre, ce qui est, en définitive, le seul but, il faudra pourtant bien se risquer à des interprétations, à des interpolations, à des hypothèses, fussent-elles provisoires... Ou bien alors l'histoire du Maghreb restera indéchiffrable, un casse-tête dépourvu de signification » (3).

EMILE JANIER.

BIBLIOGRAPHIE

1. Linguistique berbère.

Essai d'une théorie générale de la morphologie berbère, *in Hespéris*, t. XII, 1931, fasc. I, pp. 50-90, et fasc. II, pp. 177-203.

Les phrases berbères des « Documents inédits d'histoire almohade », *in Hespéris*, 1er trim. 1932, pp. 61-77.

Il Berbero Nefûsi di Fassâto, par F. Beguinot, compte rendu *in Hespéris*, 1er trim. 1932, pp. 94-98.

Note sur l'instabilité dialectale du timbre vocalique berbère et la conjugaison des verbes du type « neg », *in Hespéris*, t. XVI, fasc. I-II, 1er et 3e trim. 1933, pp. 139-150 ; résumé *in idem*, 2e, 4e trim. 1934, pp. 190-191.

Sur l'alternance a ad dans le pronom relatif commun en berbère du Soûs, *in Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XXXIV, fasc. 2, 1933.

(3) E.-F. Gautier, *Un passage d'Ibn Khaldoun et du Bayan*, in *Hespéris*, troisième trimestre 1924, p. 313.

El apóstrofe dirigido por Iballa en lengua guanche á Hermán Peraza (Notas lingüísticas al margen de un episodio de la conquista de la Gomera), in *El Museo Canario*, janvier-avril 1934, pp. 1-14 (Las Palmas. Madrid).

A propos de berbère « tafaska », *in Actes du XIXe Congrès international des Orientalistes*, Rome, 1935, pp. 145-148.

Notes linguistiques autour du Périple d'Hannon, *in Hespéris*, 1er-3e trim. 1935, t. XX, fasc. I-II, pp. 21-72 + 1 carte.

Notes linguistiques relatives à la terminologie marocaine indigène des vents, *in Mémoires de la Société des Sciences Naturelles du Maroc*, n° XLI, 15 sept. 1935, pp. 90-97.

Note sur le pronom relatif-sujet et le pseudo-participe dans les parlers berbères, *in Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, t. XXXVII, fasc. 1, n° 109, 1936, pp. 45-57.

Au sujet du nom berbère du « fer », *in Coll. Glecs*, t. II, pp. 74-76 (27 janvier 1937).

Fonctions originales dans les parlers berbères des pronoms démonstratifs-relatifs « id », « in », *in idem*, t. III, pp. 29-32, 22 juin 1938 (résumé) ; — publié *in extenso in Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XL, fasc. 2, n° 119, Paris, 1939, pp. 151-173.

Remarques sur le pronom-suffixe de la 3e personne dans les parlers berbères, *in Coll. Glecs*, t. III, 1939, pp. 59-60.

Observations sur le relatif-futur en touareg ahaggar, *in Bulletin de Société Linguistique de Paris*, n° 122, Paris, 1941, pp. 129-133.

Le mot « hallûf » est-il d'origine berbère ? *in Bulletin des Etudes arabes*, n° 4, Alger, sept.-oct. 1941, pp. 106-107.

Sur l'étymologie du mot « hallûf », *in id.*, n° 6, janv.-fév. 1942, p. 10.

L'origine du nom de l'Ile de Fer, *in Mélanges David Lopes et Pierre de Cenival*, Lisbonne, Livraria Portugália, 1945, pp. 219-223.

2. Epigraphie berbère.

La pierre écrite d'Aïn Jma'a, *in Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, 1er semestre 1932, pp. 14-22.

Les inscriptions libyques bilingues de l'Algérie du Nord, *in Cahiers de la Société Asiatique*, n° 5, Paris, Geuthner, 1936, 191 pp., in-8° + 23 pl.

A propos du déchiffrement des inscriptions « tifinágh », *in Hespéris*, t. XXII, fasc. I, 1936, pp. 94-95.

L'épigraphie berbère (numidique et saharienne). — Aperçu d'ensemble, *in Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*, Paris, Larose, t. II, 1936, pp. 128-164 + 5 pl. et 1 dépliant.

L'inscription libyque bilingue de Lalla Maghnia, *in Actes du Deuxième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord*, Tlemcen, avril 1936, t. III, pp. 453-463.

Etudes des documents épigraphiques recueillis par M. Maurice Reygasse au cours de ses missions dans le Sahara Central, *in Revue Africaine*, 1er trim. 1937, n° 370, pp. 27-62 + 4 fig.

Introduction à un déchiffrement méthodique des inscriptions « tifinâgh » du Sahara Central, *in Hespéris*, 1er-2e trim. 1937, pp. 89-118 + 1 dépliant.

Réponse à un article de M. l'Abbé Chabot « Fantaisies libyques », *in Revue Africaine*, 2e trim. 1937, n° 371, pp. 142-158.

A propos du déchiffrement des inscriptions libyques (Réponse à un compte rendu de M. l'Abbé Chabot fait le 12 mars 1937 devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Alger, Carbonel, 1938.

Inscriptions « tifinâgh » anciennes recueillies par M. Th. Monod au Sahara Occidental, *in Contributions à l'étude du Sahara Occidental*, publ. sous la direction de M. Th. Monod, fasc. 1 : « Gravures, Peintures et Inscriptions rupestres », Paris, Larose, 1938, pp. 97-108.

Quelques inscriptions libyques de Tunisie, *in Hespéris*, 4e trim. 1938, pp. 289-365.

Au sujet d'une inscription libyque du Musée d'Alger, *in Revue Africaine*, 3e-4e trim. 1941, pp. 258-259.

Recueil des Inscriptions libyques, par J.-B. Chabot, compte rendu, *in Journal Asiatique*, 1939, pp. 615-629.

3. Linguistique africaine.

Essai sur la grammaire banda, par le P. C. Tisserand, compte rendu, *in Hespéris*, 1er trim. 1932, pp. 102-104.

La langue des Mokero, des Medjo et des Mangbotu, par le F. A. Vokons, compte rendu, *in Revue de l'histoire des Religions*, janv.-fév. 1932, pp. 125-153.

4. Droit coutumier berbère.

Le mariage en droit coutumier zemmoûr, *in Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de Législation et de Jurisprudence*, juin 1930, pp. 77-92 ; juillet 1930, pp. 141-158 ; août-sept. 1930, pp. 208-220 ; oct. 1930, pp. 221-241.

La propriété immobilière et les moyens d'acquérir en droit coutumier zemmoûr, *in idem*, août 1931, pp. 119-139 ; sept. 1931, pp. 151-178 ; déc. 1931, pp. 260-282.

L'engagement immobilier (Rehen) (Contribution à l'étude du droit coutumier zemmoûr), *in idem*, avril 1932, pp. 78-88.

Des obligations en droit coutumier zemmoûr, *in idem*, juillet 1932, p. 141-158 ; août 1932, pp. 177-201.

Le serment en droit coutumier berbère du Maroc Central, *in Renseignements Coloniaux*, supplément au *Bull. de l'Afrique Française*, août 1935, pp. 65-70 ; résumé *in Hespéris*, 2e-4e trim. 1934, p. 217.

Droit coutumier. Procédure (Questionnaire), *in La Montagne Marocaine. IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, mai 1937. *Programme général des recherches*, pp. 55-56.

Rapport sur l'activité de la Section juridique du IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat, 13-15 mai 1937, Paris, Larose, pp. 36-42.

Le problème du droit coutumier berbère, *in La France Méditerranéenne et Africaine*, fasc. 1, 1939, pp. 7-10.

Le droit coutumier zemmoûr (avec des notes comparatives sur les coutumes algériennes), *in Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, 1 vol. de 400 pp. environ (sous presse).

5. Ethnographie nord-africaine.

Une tribu berbère de la confédération Aïn Warain : les Aït Jellidasen, *in Hespéris*, 1er trim. 1929, pp. 80-142.

Origine et signification des tatouages de tribus berbères, *in Revue de l'Histoire des Religions*, juil.-déc. 1930, pp. 14-66.

Une province lointaine du monde berbère : les Iles Canaries. L'archipel canarien et son histoire, *in Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*, mai-juin 1932, 22 p.

A propos du vase de l'Oued Mellah, *in Bulletin de la Société de Préhistoire du Maroc*, 1er-2e trim. 1933, 31 p.

Ammon, dieu égypto-berbère, *in Actes du XVIe Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, Bruxelles, sept. 1935, pp. 1142-1143.

Le Dieu des Abâdites et des Bargwâta, *in Hespéris*, t. XXII, fasc. I, 1936, pp. 33-56.

A propos du Périple d'Hannon (au sujet des conditions de la navigation antique), *in Hespéris*, t. XXIII, fasc. I, 1936, pp. 67-68.

La vraie destination des « pintadosas » des Iles Canaries, *in Journal de la Société des Africanistes*, t. X, 1930, pp. 163-180 + 2 pl.

Le Mzab et les berbères abadhites de l'Algérie, *in Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*, juil.-sept. 1941, pp. 210-228.

Les Berbères Chaouïas de l'Aurès, *in id.*, avril-juin 1942, pp. 117-134.

Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. A propos des « mapalia », *in Hespéris*, t. XXIX, année 1942, fasc. unique, pp. 23-40.

Le Périple d'Hannon dans « le Maroc Antique » de M. J. Carcopino, *in Journal Asiatique*, t. 234, années 1943-1945, fasc. unique, pp. 1-58.

6. Sociologie nord-africaine.

Sur quelques aspects économiques de la pénétration française au Maroc Central, *in Gazette des Tribunaux du Maroc*, 31 déc. 1932, p. 1-2.

L'alliance par colactation (*tad'a*) chez les Berbères du Maroc Central, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord*, Tlemcen, avril 1936, t. I, 2, p. 957-973.

Les survivances juridiques de la parenté maternelle dans la coutume du Maroc Central, *in Actes du IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, Rabat, 13-15 mai 1937, Paris, Larose, p. 33.

Observations sur l'évolution politique et sociale de l'Aurès, *in* Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe, publ. du *Centre d'Etudes de Politiques étrangères*, t. III, 3e année, Paris, P. Hartmann, 1938, pp. 126-149.

Les vestiges de la parenté maternelle en droit coutumier berbère et le régime des successions touarègues, *in Revue Africaine*, 3e-4e trim. 1941, pp. 187-211.

L'institution berbère des « leffs » ou « s'offs », *in Education Algérienne*, oct. 1941, pp. 24-27.

Cadre géographique et genre de vie en pays chaouïa, *in id.*, fév. 1942, pp. 28-38.

Un règlement coutumier de guelâa chez les Chaouïas de l'Aurès, *in id.*, n° 4, avril 1942, pp. 33-39.

7. Divers.

Edmond Destaing, *in Journal Asiatique*, juillet-décembre 1940, pp. 293-300.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-ONZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1947)

Articles :

Général Apffel. — Le massacre des canonniers (25 novembre 1830) (*avec 2 figures*) 106

A. Berque. — Les Intellectuels algériens.....123 et 260

P. Cintas. — Le sanctuaire punique de Sousse (*avec 136 figures dont 27 planches hors texte*)..... 1

M. Emerit. — La légende de Léon Roches..... 81

M. Emerit. — Les Mémoires de Terson, déporté de 1848.. 235

P. Grandchamp. — Le prétendu voyage de William Lightgow dans les Etats Barbaresques (1615-1616)..... 213

J. Herber. — Le tatouage du dos au Maroc (*avec 1 fig.*).... 118

L. Leschi. — Nouvelles recherches aériennes sur le « limes » d'Afrique (*avec 1 fig. et 4 pl. hors texte*)..... 201

Ch. Pellat. Deux textes dans le parler berbère des Aït bu Zeggu de Mestigmeur (Maroc) 254

Notes et Documents :

A. Acquaviva et Lapanne-Joinville, Le Horm de Moulay-Idriss (Fès) 171

G.-H. Bousquet, L'assurance des Musulmans nord-africains.. 160

G.-H. Bousquet, La baraka, le mana et la dunamis de Jésus. 166

G.-H. Bousquet, Notes sur les usages relatifs à la dot dans la région d'Aumale 301

G.-H. Bousquet, Promenades sociologiques 305

Chr. Courtois, Bibliographie de l'histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen âge 278

H. Fiori, Pièce de monnaie française, médailles de récompenses, décorations militaires, insigne officiel fabriqués à Alger de 1943 à 1945..... 315

LAPANNE-JOINVILLE, voir ACQUAVIVA 171

J. TUBIANA, Etude d'une collectivité..... 310

Comptes rendus. — A. T. BALDACCI, *L'Algérie et la Société de l'Ouenza* (M. Emerit), p. 190. — S. BERBAIN, *Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIIIe siècle* (M. Emerit), p. 191. — G.-H. BOUSQUET, *L'Islam maghrébin. Introduction à l'étude générale de l'Islam* (R. Le Tourneau), p. 175. — J. CALMETTE, *L'Europe et le péril allemand* (M. Emerit), p. 189. — J. DAUTRY, *Le percement de l'isthme de Suez* (M. Emerit), p. 189. — R. DELAVIGNETTE et Ch. A. JULIEN, *Les constructeurs de la France d'Outre-Mer* (M. Emerit), p. 189. — J. DESPOIS, *Mission scientifique du Fezzân, III, Géographie humaine* (B. Vernier)), p. 181. — M. DURAND, *Voyelles longues et voyelles brèves* (J. Cantineau), p. 330. — H. FLEISH, *Les verbes à allongement vocalique interne en sémitique* (J. Cantineau), p. 179. — IBN ABI ZAYD AL QAYRAWANI, *La Risâla*, trad. par L. BERCHER (G.-H. Bousquet), p. 178. — LYAUTEY, *Choix de lettres* (1882-1919) (J. Despois), p. 329. — Fr. MELCHIOR GARCIA NAVARRO, *Rendenciones de cantivos en Africa* (1723-1725) (R. Ricard), p. 186. — R. MONTAGNE, *La civilisation du désert* (J. Despois), p. 326. — L. MORARD, *Bugeaud* (M. Emerit), p. 190. — Ch. SARCLEUX, *Dictionnaire Swahili-Français* (J. Tubiana), p. 329. — Ed. et Et. SERGENT, *Histoire d'un marais algérien* (G. Mercier), p. 334. — R. VILLOT, *La politique à Oran de la Monarchie de juillet aux débuts de la Troisième République* (1831-1881) (M. Emerit), p. 186. — F. WEISGERBER, *Au seuil du Maroc moderne* (J. Despois), p. 327.

Nécrologie. — Augustin BERQUE (G. Mercier), p. 152. — Georges MARCY (E. Janier), p. 338. — Octave PESLE (G.-H. Bousquet) 158

Chronique. — L'Archéologie algérienne en 1946 (L. Leschi). 193

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)